COLLECTION DES UNIVERSITÉS DE FRANCE
publiée sous le patronage de l'ASSOCIATION GUILLAUME BUDÉ

CICÉRON

CORRESPONDANCE

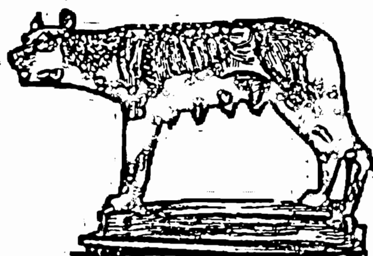
TOME IV

TEXTE ÉTABLI ET TRADUIT

PAR

L.-A. CONSTANS et **Jean BAYET**
Professeurs à la Faculté des Lettres
de l'Université de Paris

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
SOCIÉTÉ D'ÉDITION « *LES BELLES LETTRES* »
95, BOULEVARD RASPAIL, 95

1962

Conformément aux statuts de l'Association Guillaume Budé, ce volume a été soumis à l'approbation de la commission technique, qui a chargé M. René Durand d'en faire la revision et d'en surveiller la correction en collaboration avec M. Jean Bayet.

SIGLA

EPISTVLAE AD FAMILIARES

Libri I-VIII

Codices italici.

M = cod. Mediceus, 49, 9, saec. IX/X.

M^1 = manus prima. — M^2 = correctiones inlatae per saec. X-XII. — M^3 = correctiones inlatae post apographum P (cod. Med. 49,7) a. 1392 scriptum. — M^{corr} = correctiones incertae manus.

Codices transalpini.

G = cod. Harleianus 2773, saec. XII.
R = cod. Parisinus 17812, saec. XII.

ω = consensus codd. M, GR.

S = fragm. Freierianum, saec. XII (?).
ς = codices recentiores editionesue ueteres

Libri IX-XVI

Codices italici.

M = cod. Mediceus, 49, 9, saec. IX/X.

Codices transalpini.

V = cod. Parisinus 14761, saec. XV.
D = cod. Palatinus 598, saec. XV.
H = cod. Harleianus 2682, saec. XI.
F = cod. Berolinensis lat. fol. 252, saec. XII/XIII.

ψ = consensus codd. M, V D H(F).

ς = codices recentiores editionesue ueteres.

EPISTVLAE AD Q. FRATREM, AD BRVTVM, AD ATTICVM.

Codices italici.

M = cod. Mediceus 49, 18, a. 1393.

M^1 = manus prima. — M^2 = correctiones Colucci Salutati. — M^3 = correctiones Nicolai Nicoli. — M^4 = correctiones Leonardi Arretini. — M^{corr} = correctiones incertae manus.

Horum codicum lectiones minus saepe protulimus :
b = cod. Berolinensis 168, saec. XV.
d = cod. Laurentianus 217, saec. XV.
m = cod. Berolinensis 166, a. 1408.
s = cod. Vrbinas 322, saec. XV.
Δ = consensus codd. *M b d m s*.

E = cod. Ambrosianus E 14 inf., saec. XIV.
R = cod. Parisinus 8538, a. 1419.
P = cod. Parisinus 8536, saec. XV.
Horum codicum lectiones minus saepe protulimus :
O = cod. Taurinensis lat. 495, saec. XV.
Cod. Antoninianus, cod. Faërni (= codd. Malaspinae).
Σ = consensus codd. E, RPO.

G = cod. Parisinus 16248, saec. XIV/XV.
Horum codicum lectiones minus saepe protulimus :
H = cod. Landianus 8 (in Bibl. Placentina), saec. XIV/XV.
N = cod. Laurentianus 49 (conu. suppr.), saec. XIV/XV.
Π = consensus codd. GHN.

Ω = consensus codicum italicorum.

Codices transalpini.

W = fragmenta cod. Wurceburgensis, saec. XI.
Z = cod. Tornesianus. Hunc codicem ex annotationibus Lambini (Z^{la}) et Bosii (Z^{b}) cognouimus. Cum post aliquam lectionem *Z* inscribitur, eo significatur et Lambinum et Bosium eam lectionem ex Z attulisse.
Cr.^{m} = lectiones in margine editionis Cratandrinae ascriptae.

Editiones.

ed. Iens. = ed. Iensoniana princeps. Venetiis, 1470.
ed. Rom. = ed. Romana princeps. Romae, 1470.
ed. Asc.^{2} = ed. Ascensiana altera. Parisiis, 1522.
ed. Crat. = ed. Cratandrina. Basileae, 1528.
uett. = consensus earum iiii ueterum editionum. Consensum *ed. Asc.*^{2} et *ed. Crat.*, cum hanc ex illa originem duxisse constaret, non notauimus.
La.^{c} = lectiones ex uetere quodam codice (*Z*?) sumptae atque in margine editionis Lambinianae posterioris (a. 1572) positae.
La.^{m} = lectiones ex aliis codd. sumptae uel correctiones in margine editionis Lambinianae posterioris positae.

AVERTISSEMENT

Après bien des années, le lecteur retrouvera ici, avec une reconnaissance émue, le labeur vivant de L.-A. Constans. De lui est dans son ensemble, notice, texte, traduction, et l'essentiel du commentaire, la première Partie de ce volume, sauf les lettres *CCXXX* et *CCXXXI*, que nous avons jugé légitime d'y joindre ; de lui aussi la traduction en premier jet, de *Ad Att.*, V, 21 (*CCXLI*), complète, et VI, 1 (*CCXLV*), douloureusement suspendue à la fin du § 24 ; nous avons enfin utilisé quelques expressions d'une version plus ancienne de la lettre *Ad Fam.*, VIII, 14 (*CCLXXIV*). Ainsi se sont trouvées mêlées les tâches des deux éditeurs ; mais comme la collaboration aurait été plus précieuse entre l'aîné et le cadet ! Du moins l'ensemble du volume a-t-il profité du bienfait inestimable de la même révision : elle assure, dans toute la mesure du possible, l'harmonie d'une édition dont on voudrait que la suite ne soit pas indigne de ses débuts.

Jean Bayet.

LE PROCONSULAT
DE CICÉRON EN CILICIE

PREMIÈRE PARTIE

LETTRES DES CINQ DERNIERS MOIS DE 51

I. — LETTRES D'AOUT-DÉCEMBRE 51.

NOTICE

Arrivé à Laodicée le 31 juillet 51, Cicéron en partit dès le 3 août [1] ; il remit, au moment de son départ, une lettre pour Atticus, la lettre *CCVI* (*Att.*, V, 15). Il avait hâte de rejoindre son armée au camp d'Iconium ; lorsque, le 27 juillet, il écrivait de Tralles à Ap. Claudius Pulcher la lettre *CCIV*, il pensait être à Iconium vers le 13 août [2]. De Laodicée à Iconium, il y a environ 270 milles, soit un peu plus de 400 kilomètres [3] : Cicéron calculait qu'en partant de Laodicée le 3 août il arriverait à Iconium le 13, par étapes journalières de 25 milles. Mais sans doute avait-il compté pour trop peu les difficultés de la route. Et puis surtout les plaintes des provinciaux, extrêmement malmenés par son prédécesseur Ap. Claudius, l'obligèrent de tenir des *conuentus* dans les principaux centres qu'il traversa, à Apamée, à Synnade, à Philomélium, pour prendre les premières mesures réparatrices. Aussi bien n'arriva-t-il au camp d'Iconium que le 24 août [4].

Les lettres *CCVII* et *CCVIII* (*Att.*, V, 16 et 17) ont été écrites par Cicéron entre Synnade et Philomélium, en cours de route. Pour en préciser la date, il convient de recons-

1. *Att.*, V, 15, 3 (*CCVI*).
2. *Fam.*, III, 5, 4 (*CCIV*) : *Deinde iter faciam ad exercitum, ut circiter Idus Sextiles putem me ad Iconium fore.* Cf. *Att.*, V, 14, 2 (*CCIII*).
3. Nous suivons les évaluations de sir William Ramsay, telles qu'on les trouve dans l'article de L. W. Hunter, *Cicero's journey to his province of Cilicia in 51 B.C.*, *J. of R. Studies*, III (1913), p. 78, n. 2.
4. *Att.*, V, 20, 2 (*CCXX VIII*) ; *Fam.*, XV, 4,3. (*CCXXIX*

tituer les étapes du voyage qui le conduisit de Laodicée à Iconium [1].

De Laodicée à Apamée, la distance est d'environ 70 milles (plus de 100 kilomètres) : elle a dû être couverte, normalement, en trois jours ; Cicéron est donc arrivé à Apamée dans l'après-midi du 5. La durée de son séjour dans cette ville est fixée à trois jours, *triduum*, dans *Att.*, V, 16, 2, à cinq, *quinque dies*, dans *Att.*, V, 20, 1, à quatre, *quadriduum*, dans *Fam.* XV, 4, 2. Il est vraisemblable qu'il sera resté à Apamée trois jours pleins, les 6, 7 et 8 août, et en sera parti le 9 au matin. D'Apamée à Synnade il y a environ 50 milles (75 kilomètres), ce qui fait deux jours de voyage à allure normale, les 9 et 10 août. Cicéron, au témoignage concordant des trois lettres précédemment citées, resta à Synnade trois jours, *triduum*. Faut-il compter dans ce *triduum* le jour de l'arrivée et le jour du départ ? Dans ce cas, Cicéron aurait quitté Synnade le 12. Mais on va voir par la suite qu'en réalité ce *triduum* comprend les trois jours pleins des 11, 12 et 13 août, et que Cicéron quitta la ville le 14. C'est en partant de Synnade qu'il écrit la lettre *CCVII* (*Att.*, V, 16). Dans cette lettre il dit à Atticus (§ 4) : *Nos in castra properabamus, quae aberant bidui.* Dans la lettre suivante, *Att.*, V, 17, 1, il écrit : *cum in castra proficiscerer a quibus aberam bidui.* Y a-t-il lieu, comme on l'a fait souvent depuis Schiche [2], de corriger le premier *bidui* en *tridui* ? La distance de Synnade à Philomélium est de 60 milles (90 kilomètres) ; elle peut être parcourue en deux longues étapes, plus aisément en deux jours et demi ou trois jours. Lorsque Cicéron écrit la lettre *CCVIII*, le 14 août, jour de son départ de Synnade, il se hâte (*properabamus*), et espère couvrir les 60 milles en deux jours (*bidui*) ; mais par la suite il a dû se décider à employer deux jours et demi ou trois jours ; c'est pourquoi, lorsqu'au matin du deuxième jour, le 15 août, il écrit la lettre *CCVIII*, il est encore à deux jours du camp de Philomélium.

1. La tentative la plus heureuse pour cette reconstitution a été faite par L. W. Hunter dans l'article signalé p. 11, n. 3.

2. Th. Schiche, *progr. Berlin* 1897, p. 3 sq.

Cicéron trouve dans ce camp cinq cohortes — une demi-légion — sans officiers ; elles avaient quitté le gros de l'armée et sans doute s'étaient portées à sa rencontre pour lui soumettre leurs doléances [1]. Il les ramena dans le devoir et chargea son légat M. Annéius de leur faire rallier leur corps. Pour préciser les dates de l'arrivée de Cicéron au camp de Philomélium et de son départ, il convient de remonter le cours des événements depuis son départ d'Iconium. Il en est parti définitivement le 3 septembre au matin [2]. Quand il dit, dans *Att.*, V, 20, 1 (*CCXXVIII*), qu'il est resté dix jours à Iconium, on doit entendre qu'il y est arrivé le 23 août. De fait, il précise à deux reprises [3] qu'il est arrivé au camp d'Iconium le 24 ; ce camp était, vraisemblablement, au nord-ouest de la ville ; Cicéron est arrivé dans Iconium, venant de *Laodicea combusta*, par le nord-est, le 23, et a gagné le camp le lendemain matin. De Philomélium à Iconium la distance est de 91 milles : il l'a parcourue, normalement, en trois jours et demi. Il est donc parti de Philomélium le 20 au matin. Il nous donne comme durée de son séjour à Philomélium, dans *Att.*, V, 20, 1 (*CCXXVIII*), *quinque dies*, mais dans *Fam.*, XV, 4, 2 (*CCXXIX*), *triduum* : il y a donc lieu de penser qu'il a passé à Philomélium les trois journées pleines des 17, 18 et 19 août, et qu'il y est arrivé le 16, Dans ces conditions, la date du 14 s'impose pour le départ de Synnade, et par conséquent pour la lettre *CCVII*.

Pendant que Cicéron arpentait les routes de sa province, Célius continuait à le tenir fidèlement au courant de ce qui se passait à Rome. Les lettres *CCV* et *CCX* (*Fam.*, VIII, 4 et 9) sont datées, la première du 1er août, l'autre du 2 septembre. Dans l'intervalle, élu édile curule aux comices qui, longtemps différés, apparaissaient imminents au début d'août [4], Célius avait écrit à Cicéron pour

1. Cf. *Fam.*, XV, 4, 2.
2. Voir plus loin, p. 20-21.
3. *Att.*, V, 20, 2 (*CCXXVIII*) ; *Fam.*, XV, 4, 3, (*CCXXIX*).
4. *Fam.*, VIII, 4, 3 (*CCV*).

lui annoncer son succès, et, par la même occasion, l'échec de C. Hirrus, qui prêtait à rire aux deux amis. Mais cette lettre se perdit, comme le montrent clairement les premiers mots de *Fam.*, II, 10 (*CCXXV*). Cependant Cicéron avait été mis au courant par une autre voie : en effet, il félicite Célius vers le 8 octobre [1], en même temps qu'il écrit à Appius Claudius la lettre *CCXXII* (*Fam.*, III, 8). Dans cette lettre, il remercie Appius de lui avoir donné des nouvelles de Rome (§ 9) : parmi ces nouvelles, il faut compter celle de l'élection de Célius. Or la lettre à laquelle répond notre *CCXXII* a été écrite par Appius pendant qu'il était encore en Asie [2], vraisemblablement vers le milieu de septembre. La nouvelle qu'il venait de recevoir à ce moment-là ne pouvait remonter à moins d'un mois ou six semaines. L'élection de Célius à l'édilité ne peut donc être postérieure au milieu d'août : elle se situe, sansqu'on puisse guère préciser davantage, dans la première moitié d'août, et vraisemblablement plus près du début du mois [3].

1. *Fam.*,II, 9 (*CCXXIII*). Cicéron est dit, dans la formule de salutation placée en tête de cette lettre, simplement *proconsul* ; il fut salué *imperator* le 13 ; la lettre est donc nécessairement antérieure au 13 octobre. Elle est d'autre part postérieure au 7, date à laquelle Cicéron quitta Tarse pour se diriger vers l'Amanus (Cf. *Fam.*, III, 8, 10 [*CCXXII*]) : on voit en effet par ce qui y est dit au § 1 qu'il se trouve dans une région éloignée et sauvage.

2. Cf. *Fam.*, III, 9, 1 (*CCXLVI*).

3. La lettre *Att.*, V, 19 (*CCXIX*), écrite le 21 septembre en réponse à une lettre d'Atticus partie de Rome 47 jours plus tôt, c'est-à-dire le 4 août, contient une allusion à un échec (§ 3) qui, s'il était celui d'Hirrus, forcerait de placer les comices entre le 1er août (*CCV*) et le 3, c'est-à-dire le 2 ou le 3 (le 4, à l'extrême rigueur). Mais si Célius se décide le 1er août à écrire *CCV* sans attendre les comices (cf § 3), c'est apparemment qu'ils ne sont pas pour le lendemain ni le surlendemain, ni même trois jours plus tard. L'échec auquel fait allusion Atticus est celui de Calidius aux comices consulaires. Calidius était un orateur de l'école attique, ce qui le mettait en conflit avec Cicéron (cf. *Brutus*, 79, 274 sq.; Vell. Pat., II, 36, 2). Le rapprochement d'*Att.*, V, 19, 13 avec VI, 8, 3, ne laisse d'ailleurs guère douter qu'il ne s'agisse de Calidius dans les deux passages. Ajoutons que la leçon *certaret* des mss. ne peut se comprendre que s'il s'agit d'une rivalité permanente, donc de celle de Calidius ; pour rapporter la phrase à Hirrus, qui avait été en compétition avec Cicéron pour l'augurat deux ans auparavant, il faudrait corriger en *certarat*.

La date de *Fam.*, VIII, 5 (notre *CCXII*) prête à discussion. Sans doute on sent, à la lire, que Célius a reçu la lettre *Fam.*, II, 8 (*CC*), où Cicéron lui recommandait de ne lui parler que de ce qui l'intéressait personnellement et de ce qui pouvait lui ouvrir des vues sur l'avenir politique; et cette dernière lettre, écrite à Athènes le 6 juillet, a dû parvenir à Rome, au plus tôt, au début d'août [1]. Mais ce n'est là qu'un *terminus post quem* imprécis. De vigoureux efforts ont été faits pour dater de plus près *Fam.*, VIII, 5. Contre l'opinion traditionnelle [2] qui la place entre le 1er et le 13 août [3], et contre l'hypothèse de Th. Schiche qui la date de la fin juin ou du début de juillet [4], R. Durand a démontré [5] qu'elle est de peu postérieure au 3 septembre et, selon toutes vraisemblances, antérieure au 13 septembre. Elle manifeste en effet une certaine inquiétude du péril parthique, sur lequel Cicéron lui-même n'a été alerté qu'après la mi-septembre (*Fam.*, XV, 1, 1 = *CCXVII* et 2, 2 = *CCXX*) et qui ne préoccupait Célius ni le 1er août ni le 2 septembre ; elle est antérieure aux comices complémentaires qui devaient donner le tribunat de la plèbe à Curion [6] ; et la stagnation des affaires

1. Ceci a été bien mis en lumière par Springer, *Suppl. Tull.*, p. 168 sq.

2. Au moins depuis Gruber, *Quaestio de tempore atque serie epistularum Ciceronis* (1836). Cf. O.-E. Schmidt, *Tabulae chronol.* de l'éd. Mendelssohn et *Briefwechsel*, p. 396 ; de même Tyrrell-Purser.

3. C'est-à-dire après la lettre *CCV* et avant la date que cette lettre indique comme devant être celle d'une importante séance du Sénat, séance qui d'ailleurs n'eut pas lieu, faute de quorum. L'opinion se fonde sur le rapprochement purement verbal de *Fam.*, VIII, 5, 3 (*Marcellus idem illud de prouinciis urget neque adhuc frequentiam senati efficere potuit*) et de *Fam.*, III, 6, 2 (*ne frequentiam quidem efficere potuerant* [leçon des mss.]) : les deux phrases étant supposées, sans preuve, faire allusion à cette seule séance manquée du 13 août.

4. *Progr. Berlin* 1895, p. 22 sq., suivi par Sjögren (éd. Teubner 1925). Elle précéderait alors *Fam.*, VIII, 4 (*CCV*). Dans le même sens, Moll, *De temporibus epist. Tull. quaestiones selectae*, Berlin, 1883.

5. Article des *Mélanges Châtelain* (Paris, 1910), p. 557-574 : *L'élection de C. Scribonius Curio au tribunat de la plèbe*, que nous résumons.

6. Curion ne s'était pas présenté aux comices réguliers ; sinon pourquoi Cicéron n'aurait-il pas porté attention à sa candidature comme à celle de Furnius ? La condamnation de Servéus, tribun de la plèbe désigné, ouvre une vacance. Curion est candidat le 1er août

publiques dont elle se plaint n'a pu être avouée qu'après le 13 août et surtout après la déconvenue du 1er septembre, sensible *Fam.*, VIII, 9, 2, mais déclarée plus amère encore *Fam.*, VIII, 5, 2[1]. Au surplus, comme Cicéron y répond terme pour terme dans *Fam.*, II, 10 (*CCXXV*), le 14 novembre, avec une vivacité pour ainsi dire immédiate, on ne risque guère de se tromper en admettant qu'il vient de la recevoir, et l'on sait que le délai moyen d'acheminement était de deux mois.

Il est vrai qu'en corollaire on doit admettre que *Fam.*, VIII, 9 (*CCX*), de quelques jours antérieure, n'est arrivée qu'après elle. Sinon Cicéron ne pourrait se plaindre, le 14 novembre, de n'avoir reçu de Célius lui-même aucune nouvelle de son élection à l'édilité curule ni de l'échec d'Hirrus, puisque son jeune ami revient sur ces faits, dès le début de *CCX*. Mais il n'y a rien là d'étrange : les courriers de Célius semblent moins sûrs, peut-être choisis plus à la légère que ceux d'Atticus ou de Cicéron ; et les hasards de la route étaient grands.

La question sur laquelle Célius revient le plus volontiers dans ses lettres à Cicéron — si l'on met à part ses affaires personnelles, créance de Sittius et expédition de panthères pour les jeux publics — c'est celle du remplacement de César. D'abord parce qu'elle est liée à la question générale du remplacement des gouverneurs de province et que, par voie de conséquence, le retour de Cicéron en dépend ; mais aussi parce qu'elle domine toute la politique romaine. Le parti aristocratique a décidé d'en finir, fût-ce au prix d'une illégalité ou d'une injustice, avec

(*Fam.*, VIII, 4 : peut-être à l'instigation de César ?) ; comme tel, malmené par Hirrus le 2 septembre (*Fam.*, VIII, 9) ; au début d'octobre, élu, il se prépare à l'action (*Fam.*, VIII, 8, 10). Les comices complémentaires ont dû se tenir en septembre, postérieurement à l'envoi de *Fam.*, VIII, 5, où (§ 3) le succès de Curion est présenté comme éventuel. La nouvelle de son élection ne dut parvenir à Cicéron (par Atticus ? Cf. *CCXXVIII*, 8) que peu avant le 17 décembre (cf. *CCXXVII*).

1. Comparer *Fam.*, VIII, 9, 2 (*CCX*) : *Vt uideo, causa haec* (sur les provinces) *integra in proximum annum transferetur*, et *Fam.*, VIII, 5, 2 (*CCXII*) : *Sic multum ac diu ludetur, atque ita diu ut plus biennium in his tricis moretur.*

le trop puissant proconsul ; Pompée, tiraillé entre l'ambition et la crainte d'une guerre civile, entre les suggestions de la jalousie et les souvenirs de l'amitié, entre les excitations de son entourage et le souci de l'équité, essaye de retenir les conservateurs « ultra » tout en évitant de les décourager.

Le 22 juillet, criblé de questions au sujet de la légion qu'il a cédée à César [1], il tergiverse, refuse de céder à la pression des sénateurs anti-césariens. Quant au remplacement du proconsul, il fait ajourner le débat et part pour Ariminum, où il avait réuni une armée destinée, en principe, à l'Espagne. Il nous paraît probable qu'il rencontra à Ariminum ou de l'autre côté du Rubicon quelque émissaire de César, sinon César lui-même : c'est sans doute l'idée que Célius a dans l'esprit lorsqu'il écrit à Cicéron, après lui avoir annoncé que Pompée est parti pour Ariminum : « A coup sûr il se fera quelque transaction ».

Il avait été entendu que Pompée reviendrait le plus tôt possible et qu'on aborderait devant lui la question brûlante. Célius calcule que ce sera pour le 13 août [2]. Mais à cette date Marcellus ne put réunir un nombre suffisant de sénateurs : plusieurs siégeaient comme jurés au procès de brigue que Calidius avait intenté à C. Marcellus, son rival heureux aux élections consulaires [3] ; d'autres, sans doute, étaient à la campagne, et d'autres s'abstenaient volontairement de paraître. Le 1er septembre, une séance eut lieu [4]. Pompée, bien qu'il laissât voir clairement qu'il ne voulait pas que César pût se présenter aux élections consulaires sans avoir au préalable été remplacé dans

1. Cf. *Fam.*, VIII, 4, 4 (*CCV*). Cette légion, levée par Pompée, avait été envoyée par lui à César en 53 (cf. *Bell. Gall.*, VI, 1). Il la réclama en 50 (*ibid.*, VIII, 54, 1-3).

2. *Fam.*, VIII, 4, 4 (*CCV*) : *Puto Idibus Sex. de ea re actum iri.*

3. *Fam.*, VIII, 9, 2 (*CCX*).

4. Ed. Meyer, *Caesars Monarchie*, 3e éd., p. 254, suivi par Springer, *Suppl. Tull.*, p. 171, pense que pour cette séance non plus le quorum ne fut pas atteint. Mais cela suppose qu'on corrige dans *CCX*, 2 *potuerant* en *potuerunt* et qu'on entend, à la fin de la lettre, *hanc sententiam dixit* de propos tenus dans le privé, alors que cette expression s'emploie d'ordinaire pour un avis exprimé en séance du Sénat.

son gouvernement des Gaules, exprima l'avis qu'il ne fallait pas prendre de décision pour le moment. Il estimait en effet que parler du remplacement de César avant le 1er mars 50, c'était commettre une injustice à laquelle il ne voulait pas se prêter [1]. Sans doute aussi voulait-il négocier encore. Cependant son beau-père Métellus Scipion opinait déjà que le 1er mars 50 on posât, sans la lier à aucune autre, la question des provinces gauloises [2].

C'est le 29 septembre seulement que le Sénat put enfin, en présence de Pompée, délibérer utilement. Les décisions qui furent prises alors nous sont connues grâce à Célius qui, dans la lettre *Fam.*, VIII, 8 (*CCXXI*), en a envoyé le texte à Cicéron. La première stipulait qu'à partir du 1er mars 50 le Sénat s'occuperait de la question des provinces consulaires à l'exclusion de toute autre. Elle ne rencontra pas d'opposition et put être enregistrée sous la forme d'un sénatus-consulte. On interprète généralement ce sénatus-consulte comme ne visant que le commandement de César. C'est, à notre sens, une erreur. Il y est fait mention expressément des « provinces consulaires », c'est-à-dire des deux Espagnes, provinces de Pompée, de la Syrie et de la Cilicie, aussi bien que des Gaules, provinces de César. Avant de faire sa proposition, Marcellus s'était assuré du consentement de Pompée [3]. On remarquera en outre que la *lex Pompeia Licinia* de 55 fixait un terme commun aux commandements de Pompée, de Crassus et de César ; que, le 1er décembre 50, il se trouva une très forte majorité au Sénat en faveur d'une fin simultanée des commandements

1. Pompée devait se reporter à la *lex Pompeia Licinia*, votée sous son consulat, en 55, et qui fixait, apparemment, au 1er mars 50 le terme des proconsulats de César, Pompée et Crassus. Cf. *Fam.*, VIII 8, 9 (*CCXXI*) et, en dernier lieu, J. Carcopino, *Hist. Romaine*, II, *César* (3e éd., 1943), p. 784 et 841.

2. *Fam.*, VIII, 9, 5 (*CCX*).

3. Cf. *Fam.*, VIII, 8, 4 (*CCXXI*) : *plane perspecta Cn. Pompei uoluntate in eam partem ut eum decedere post Kal. Martias placeret.* C'est par une interprétation abusive que les commentateurs et les historiens modernes ont prétendu rapporter le pronom *eum* à César, qui n'est nullement nommé auparavant ; il ne nous paraît pouvoir désigner que Pompée.

de César et de Pompée ; enfin que, si les tribuns dévoués à César laissèrent passer la première proposition de Marcellus sans y opposer leur veto, c'est, apparemment, qu'elle leur paraissait conforme à la justice.

Les trois propositions suivantes, en revanche, se heurtèrent à l'intercession tribunicienne : aussi ne purent-elles être enregistrées que sous la forme d'*auctoritates*. L'une stipulait qu'aucun magistrat ayant pouvoir d'intercession ou de prohibition [1] ne pourrait s'opposer aux décisions du Sénat sur une affaire intéressant l'État. Il n'était plus question des provinces consulaires : le biais était habile, et permettait d'isoler la question du remplacement de César. Mais quatre tribuns éventèrent la ruse et firent intercession.

La troisième proposition confiait au Sénat, par dessus la tête du général en chef, les décisions relatives aux congés des vétérans de César. On visait par là un double but : d'une part, en multipliant les congés, on eût affaibli les légions de Gaule ; d'autre part, en faisant dépendre ces congés du Sénat, on eût empêché César de compter sur le vote de ses vétérans quand il aurait brigué un deuxième consulat. Deux des quatre tribuns qui avaient fait obstacle à la deuxième proposition opposèrent leur veto à celle-ci.

En vertu de la quatrième, on devait envoyer d'anciens préteurs gouverner neuf provinces dont plusieurs — telles la Cilicie, l'Afrique, la Macédoine et l'Achaïe — étaient assez importantes pour être confiées à d'anciens consuls. Ainsi on restreignait le nombre des *consulares* pouvant être pourvus d'une province, et par cela même on multipliait les convoitises autour de celle de César. Ici encore, la manœuvre fut déjouée par les deux mêmes tribuns, et la proposition ne put être rédigée que sous forme d'*auctoritas*.

Nous avons laissé Cicéron au camp d'Iconium, où il

1. L'intercession est une opposition d'un magistrat à un magistrat de pouvoir égal ou inférieur sur un acte déjà accompli par lui, et qui est dès lors frappé de nullité. La prohibition est une opposition préalable par laquelle un magistrat interdit à un magistrat inférieur d'user de ses pouvoirs.

arriva le 24 août [1]. Le 29, il le quitta [2] pour se diriger vers la Cilicie. Voici comment il nous paraît que se reconstituent son itinéraire et ses faits et gestes dans cette journée et les suivantes [3]. Deux routes menaient d'Iconium en Cilicie : l'une, celle du sud, par Lystra et Derbé, atteignait Séleucie ; l'autre, celle de l'est, passait par la Cappadoce, franchissait le Taurus aux Portes de Cilicie et, de là, descendait sur Tarse [4]. Cicéron, partant le 29 de son camp situé au nord-ouest d'Iconium, passa devant la ville et prit la route du sud, la plus courte et la plus aisée ; mais dans la journée du lendemain 1er septembre, il reçut d'Antiochus, roi de Commagène, une ambassade l'informant que les Parthes étaient entrés en Syrie [5]. Alors il changea ses plans : la Cilicie était suffisamment protégée par ses montagnes, tandis que la Cappadoce était ouverte à une invasion parthe ; il convenait d'autre part de rassurer Ariobarzane, roi de Cappadoce, d'intimider son voisin Artavasdès, roi d'Arménie, qui aurait pu être tenté de se joindre aux Parthes [6]. Cicéron décida donc de revenir sur ses pas pour aller prendre la route de l'est : le soir du 1er septembre, il campait de nouveau aux environs d'Iconium, mais, cette fois, au nord-est de la ville. C'est alors qu'il écrivit à Appius la lettre *Fam.*, III, 6 (*CCIX*). Il lui indiquait avec précision son itinéraire — *iter in Ciliciam facio per Cappadociam* — dans l'espoir qu'Appius, dont il n'avait pas de nouvelles, s'arrangerait enfin pour le rencontrer. Une loi de Sylla, *lex Cornelia de prouinciis ordinandis*, donnait trente jours à un gouverneur pour quitter sa province après l'arrivée de son successeur ; ce délai expirait précisément le 1er septembre ; Cicéron pouvait encore espérer rencontrer Appius en Cappadoce, en dehors de la province, et par consé-

1. Voir plus haut, p. 13.
2. Cf. *Fam.*, III, 6, 6 (*CCIX*) : *Castra moui ab Iconio pridie Kal. Septembres.*
3. Pour plus de détails, voir L.-A. Constans, *Un correspondant de Cicéron : Ap. Claudius Pulcher*, p. 68 sq.
4. Voir la Carte.
5. Cf. *Fam.*, XV, 4, 3 (*CCXXIX*).
6. *Ibid.*, 4 ; cf. *Fam.*, XV, 2, 2 sq. (*CCXX*).

quent *salua lege Cornelia* [1]. Cependant, au moment même où Cicéron écrivait cette lettre à Appius, celui-ci lui dépêchait un esclave pour lui dire qu'il serait à Iconium avant le jour. Dès que Cicéron en est informé, il prend des dispositions pour pouvoir aller à la rencontre d'Appius ; mais bientôt on vient lui annoncer que celui-ci a passé devant le camp sans s'arrêter. Dès le lendemain, Cicéron se hâte d'aller à Iconium pour y rencontrer enfin son prédécesseur [2].

L'entrevue eut-elle lieu ? Nous le croyons, pour notre part [3] ; mais on ne sait rien sur les propos qui furent échangés, Cicéron ayant toujours observé sur cette rencontre une extrême discrétion, sans doute pour ne pas faire de tort à Appius, qui avait agi en violation de la loi *Cornelia*.

Le 3 septembre, Cicéron était de retour dans son camp et y recevait d'Antiochus de Commagène une nouvelle ambassade qui lui apportait sur les mouvements des Parthes des renseignements plus circonstanciés [4]. Il se dirigea alors vers la Cappadoce : le 18 septembre, il était à la frontière de ce royaume et de la Lycaonie [5], à environ 150 kilomètres d'Iconium. Comme on le voit, il marche lentement. Sans doute se détourna-t-il de sa route pour faire une promenade militaire dans le pays des Isaures, peuple de montagnards turbulents [6].

C'est de la période du 1er au 18 septembre que datent les lettres *CCXIII-CCXVI* (*Fam.*, XV, 7, 8, 9, 12). Ce sont des lettres de félicitations adressées à C. Marcellus, consul nouvellement désigné, à son père, collègue de

1. *Fam.*, III, 6, 6 (*CCIX*).
2. Cf. *Fam.*, III, 7, 4 (*CCXL*).
3. Les avis sont partagés. Tout repose sur ces mots mystérieux de Cicéron (*Fam.*, III, 7, 4 [*CCXL*]) : *Confestim Iconium ueni : cetera iam tibi nota sunt.* Voir notre argumentation dans L.-A. Constans, *Un correspondant de Cicéron*, p. 76 sq.
4. Cf. *Fam.*, XV, 3 (*CCXI*). Sur la double ambassade d'Antiochus, cf. *Un correspondant de Cicéron*, p. 76 sq.
5. Cf. *Fam.*, XV, 1, 2 (*CCXVII*). Vraisemblablement au lac appelé aujourd'hui Ak Gol, à peu de distance de Cybistra.
6. Cf. *Fam.*, XV, 2, 1 (*CCXX*) : *Iter mihi faciendum per Lycaoniam et per Isauros et per Cappadociam arbitratus sum.*

Cicéron dans l'augurat, à son cousin germain, consul de 51, enfin à L. Aemilius Paullus, l'autre consul désigné. Elles sont postérieures au 1er septembre et antérieures au 18 puisque, dans la lettre *CCXV*, § 3, nous voyons que Cicéron a reçu la nouvelle de l'offensive des Parthes, qui lui parvint pour la première fois le 1er septembre, et qu'il n'en a pas encore avisé officiellement le Sénat, ce qu'il fit le 18 par la lettre *CCXVII.* Apparemment, Cicéron a appris le résultat des élections consulaires par la lettre *Fam.*, VIII, 4 (*CCV*), écrite par Célius le 1er août [1].

Étant à la frontière de la Lycaonie et de la Cappadoce, Cicéron reçut de nouvelles informations relatives aux Parthes : il écrivit alors, le 18 septembre, la lettre officielle *CCXVII* (*Fam.*, XV, 1). Dès le 18 au soir, il campait devant Cybistra. C'est de là qu'il écrivit les lettres à Atticus *CCXVIII* et *CCXIX* (*Att.*, V, 18 et 19) et la lettre officielle *CCXX* (*Fam.*, XV, 2). La date de *CCXIX* — 21 septembre — est fournie par une allusion précise d'une lettre postérieure [2] ; *CCXVIII* a été écrite la veille [3] ; quant à *CCXX*, elle fut écrite alors que Cicéron quittait Cybistra, après y avoir campé trois jours pleins, c'est-à-dire le 22 septembre [4]. Il est probable que les quatre lettres *CCXVII-CCXX* furent confiées au même courrier [5].

Cicéron avait appris à Cybistra que les Parthes étaient loin de la Cappadoce, mais étaient signalés du côté d'Antioche et pouvaient menacer la Cilicie [6]. Il décida

1. Le temps qu'a mis cette lettre pour parvenir à Cicéron, sur la route d'Iconium à Cybistra, correspond bien à la donnée de *Att.*, V, 19, 1 (*CCXIX*) : une lettre d'Atticus a été apportée en 47 jours de Rome à Cybistra.

2. *Att.*, VI, 1, 1 (*CCXLV*) : *Recentissimas a Cybistris te meas litteras habere ais a. d. X. Kal. Oct. datas.*

3. Cf. *CCXIX*, 1.

4. Cf. § 8, *ex eo loco castra moui*, et § 3, *tempus eius tridui quod in iis castris morabar.* Cette supputation permet d'accorder la donnée de *CCXX*, *tridui*, avec celle de *Fam.*, XV, 4, 6 (*CCXXIX*) : *cum autem ad Cybistra... quinque dies essem moratus* (cf. L. W. Hunter, *l. c.*, p. 90).

5. Cf. *Att.*, V, 18, 1 (*CCXVIII*).

6. Cf. *Att.*, V, 20, 2 (*CCXXVIII*) ; *Fam.*, XV, 4, 7 (*CCXXIX*).

donc de descendre sur Tarse en franchissant le Taurus par les portes de Cilicie. Le 5 octobre il était à Tarse [1] ; il en repartit dès le lendemain : le 8, il campait sur le territoire de Mopsuhestia. C'est de là qu'est datée la lettre *Fam.*, III, 8 (*CCXXII*). Il a pu, dès le même jour, féliciter Célius de son élection à l'édilité par la lettre *Fam.*, II, 9 (*CCXXIII*) [2].

En approchant des montagnes de l'Amanus, Cicéron apprit que Cassius, proquesteur de Syrie, avait battu les Parthes et les Arabes sous les murs d'Antioche, et que d'autre part Bibulus, le nouveau gouverneur, venait d'arriver à Antioche [3]. Il décida alors de faire dans l'Amanus une campagne de pacification : rapidement menée, elle aboutit en trois jours à une victoire qui lui valut d'être salué imperator par ses soldats (13 octobre) [4]. Il descendit ensuite sur Issus et campa pendant quatre jours pleins (14, 15, 16, 17 octobre) [5] devant les Autels d'Alexandre, érigés en souvenir de la célèbre défaite de Darius. C'est de là, selon toute apparence, qu'il écrivit à Cassius la lettre *Fam.*, XV, 14 (*CCXXIV*), où il lui adresse ses félicitations.

Le 18 octobre, Cicéron entreprit d'aller mettre le siège devant Pindénissus, ville des Éleuthérociliciens. Ce siège dura 57 jours, du 21 octobre au 17 décembre [6]. Devant Pindénissus, Cicéron écrivit, le 25e jour du siège, c'est-à-dire le 14 novembre, la lettre *Fam.*, II, 10 (*CCXXV*) à

1. Cf. *Att.*, V, 20, 3 (*CCXXVIII*).
2. Voir plus haut, p. 14, note 1.
3. Cf. *Fam.*, XV, 4, 7 (*CCXXIX*) ; II, 10, 2 (*CCXXV*). Cicéron apprit ces nouvelles vers le 10 octobre, et la victoire de Cassius est du 7 octobre. Cf. O.-E. Schmidt, *o. c.*, p. 82.
4. Cf. *Att.*, V, 20, 3 (*CCXXVIII*) et surtout le récit de la lettre à Caton, *Fam.*, XV, 4, 8 sq. (*CCXXIX*).
5. Cf. *Att.*, V, 20, 3 (*CCXXVIII*) : *dies quinque* ; *Fam.*, XV, 4, 9 (*CCXXIX*) : *quadriduum*.
6. Cf. *Att.*, V, 20, 1 (*CCXXVIII*) : *Saturnalibus mane... septimo et quinquagesimo die postquam oppugnare... coepimus.* Les fêtes des Saturnales, prolongées à plusieurs reprises sous l'Empire, duraient, à la fin de la République, trois jours, du 17 au 19 décembre ; mais le 1er jour, 17 déc., demeurait le jour essentiel.

Célius ; elle répond à la lettre *Fam.*, VIII, 5 (*CCXII*) [1]. La lettre *Fam.*, II, 7 (*CCXXVII*), écrite à Curion [2] pour le féliciter — tardivement — de son élection au tribunat de la plèbe a été écrite peu de temps après la chute de Pindénissus, au moment où Cicéron s'apprêtait à envoyer au Sénat un récit officiel de toute sa campagne [3]. Dans la lettre *Att.*, V, 20 (*CCXXVIII*), dont la première partie est datée du 19 décembre [4], nous voyons Cicéron se disposant également à écrire au Sénat [5] : les lettres *CCXXVII* et *CCXXVIII*, 1-7 sont donc sensiblement contemporaines. La fin de la lettre *CCXXVIII* (§§ 8-10) a été ajoutée le 26 décembre, au reçu d'une lettre d'Atticus apportée par l'affranchi Philogène [6].

Dès la fin de décembre Cicéron doit se préparer à exploiter l'effet qu'il escompte de son rapport au Sénat : il vise à des actions de grâces solennelles (*supplicatio*) sans oser encore parler explicitement de triomphe. La lettre *Fam.*, XV, 4 (*CCXXIX*), qui sollicite l'appui de Caton, n'a certes pas été unique, mais elle a le caractère très particulier d'une démarche personnelle à laquelle l'auteur souhaite une publicité étendue : si l'ombrageuse vanité de Caton et son affectation de rigueur y sont amplement flattées, le récit détendu, mais très large de la campagne militaire et l'analyse appuyée et tendancieuse que Cicéron fait de ses sentiments et de ses mobiles sont à coup sûr

1. Voir plus haut p. 16.
2. Sur le personnage et sa correspondance avec Cicéron, voir t. III p. 151 sq.
3. Cf. § 3.
4. Cf. § 5 : *Saturnalibus tertis, cum haec scribebam.*
5. Cette lettre officielle arriva quand la session du Sénat était close : cf. *Fam.*, III, 9, 4 (*CCXLVI*). Nous ne la possédons pas.
6. Cette solution nous paraît meilleure que celle qui consiste à corriger, après Schütz et O.-E. Schmidt, *V. Kal. Ian.* en *XV. Kal. Ian.* — La lettre reçue le 26 décembre avait été, comme celle dont il est fait mention au § 1 (*proximis litteris*), écrite *in itinere*, avant qu'Atticus fût arrivé en Épire (cf. § 9 : *Tuas etiam Epiroticas exspecto litteras*) ; Atticus avait d'abord pensé quitter Rome pour l'Épire vers le 1er août 51 (cf. *Att.*, V, 18, 1 [*CCXVIII*]) ; mais il attendit ensuite jusqu'au retour de Pompée d'Ariminum, c'est-à-dire jusque vers les ides d'août (cf. *Att.*, V, 19, 1 [*CCXIX*]).

destinés à nourrir les conversations de ses partisans en prévision, et en marge, de la discussion officielle. Il est assez probable qu'il faut rapporter aussi aux derniers jours de 51 les lettres *Fam.*, XV, 10 et 13 (*CCXXX* et *CCXXXI*), bien que les suscriptions désignent C. Marcellus et L. Aemilius comme « consuls » : mais Cicéron devait désirer que ces témoignages de déférence, qui sont en même temps des sollicitations directes, parvinssent aux nouveaux magistrats de la République le plus tôt possible après leur entrée en charge [1]. Ainsi ces trois lettres concluent la période d'activité militaire du proconsul ; mais elles amorcent aussi une action lente et tenace en vue du triomphe.

1. Que Cicéron, par une extension normale des règles du style épistolaire latin, ait tenu compte dans ses suscriptions de la date d'arrivée, et non de départ, de son courrier, c'est ce que semble indiquer, dans *Fam.*, XV, 13, 3 (*CCXXXI*) la formule *cognoscas ex eis litteris quas ad te et conlegam et senatum publice misi*, s'il s'agit là, comme il est des plus vraisemblables, du rapport élaboré vers le 20 décembre (*supra*, p. 24).

CCV. — DE M. CÊLIUS RUFUS.

(*Fam.*, VIII, 4).

Rome, 1er *août* 51.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. Je t'envie : il t'arrive chaque jour une telle profusion de nouvelles étonnantes ! D'abord, l'acquittement de Messalla ; puis sa condamnation [1] ; C. Marcellus élu consul [2] ; M. Calidius, à la suite de son échec, poursuivi en justice par les deux Gallii * ; P. Dolabella élu quindécemvir *. Mais ce que je ne t'envie pas, c'est d'avoir manqué le plus beau des spectacles et de n'avoir pas vu la tête de Lentulus Crus après son échec. Quel espoir, quelle certitude de vaincre l'animaient quand il est descendu en lice ! et à quel rival peu sûr de lui il avait affaire ! Ma parole, si... n'y avaient pas mieux vu que... et que nos amis, Dolabella lui eût presque abandonné la victoire sans combat.

2. Je suppose que la condamnation de Servéus, tribun de la plèbe désigné, ne t'a pas surpris : et C. Curion s'est porté candidat à la place qu'il laisse vacante [3]. Il fait grand peur à bien des gens, qui ne connaissent pas l'homme et la douceur de son caractère ; mais — c'est mon espérance, mon désir, et c'est ce qu'il affiche lui-même —il préférera les bons citoyens et le Sénat : pour le moment, il déborde d'excellentes intentions. Ce qui a provoqué et ce qui explique ses dispositions actuelles, c'est que César, qui a pour habitude de gagner à n'importe quel prix les amitiés les plus humbles, a montré une singulière et totale indifférence pour la sienne. En l'occur-

1. Cf. *Fam.*, VIII, 2, 1 (*CXCII*).
2. Pour l'année 50, avec L. Aemilius Paullus. Il était cousin de M. Marcellus, consul de 51, et de C. Marcellus, consul de 49.
3. Ce Servéus est inconnu. Certains (Nipperdey, Willems) ont pensé à Servius Pola, ami de Clodius. Sa condamnation *de ambitu* rendait nulle son élection. Sur C. Scribonius Curion, voir t. III, p. 151 sq.

CCV. — M. CAELII RVFI.

(*Fam.*, VIII, 4).

Scr. Romae K. Sext. a. 703/51.

CAELIVS CICERONI SAL.

1. Inuideo tibi ; tam multa cotidie quae mirer*is* istoc perferuntur : primum illud, absolutum Messalam, deinde eundem condemnatum, C. Marcellum cos. factum, M. C*ali*dium ab repulsa postulatum a Galli*is* duobus, P. Dolabellam xv uirum factum. Hoc tibi non inuideo, caruisse te pulcherrimo spectaculo et Lentuli Cruris repulsi uultum non uidisse. At qua spe, quam certa opinione descenderat, quam ipso diffidente Dolabella ! Et hercules, nisi ... nostrisque acutius uidissent, paene concedente aduersario superasset.

2. Illud te non arbitror miratum, Seruaeum, designatum tr. pl., condemnatum ; cuius locum C. Curio petiit. Sane quam incutit multis, qui eum facilitatemque eius non norunt, magnum metum ; sed ut spero et uolo et ut se fert ipse, bonos et senatum malet ; totus, ut nunc est, hoc scaturit. Huius autem uoluntatis initium et causa est quod eum non mediocriter Caesar, qui solet infimorum hominum amici-

CCV. — M 120 r° ; G 58 v° ; R 90 r°.

1. 1 mireris *Burg* : mirer ω mirere ς || 2 istoc M : istuc GR || 4 calidium *Corradus* : claudium ω || galliis *Corradus* : gallis ω || 9 et hercules M : et me hercule R ut me hercules G || nostrisque ω : nostrique M^{corr} nostri equites ς nos nostrique *C. F. Hermann* ; *lacunam coniecit L.-A. Constans.*

2. 1 seruaeum M : seruium R, ς serium G || 2 cuius : <in> cuius *Orelli* cuius <in> *Markland* || 3 petiit : petit *Wesenberg* || 4 non norunt : non *del. Chamonard* || 5 et ut M, R : ut G.

rence, voici qui me semble avoir été une fort jolie chance (et les autres aussi ont si bien fait la même remarque!): que Curion, qui jamais n'agit avec réflexion, a donné l'impression d'user de calcul et de ruse pour déjouer les plans des gens qui s'étaient déclarés les ennemis de son tribunat, je veux parler des Lélius, des Antoine, et autres redoutables personnages de même force.

2. J'ai mis beaucoup d'intervalle entre ma dernière lettre et celle-ci, parce que les ajournements des comices me donnaient un surcroît d'occupation et m'engageaient à en attendre de jour en jour le résultat, si je voulais te donner des nouvelles une fois toutes les élections achevées. J'ai attendu jusqu'au 1er août. Les comices prétoriens ont été retardés par certains incidents. Quant aux miens, je ne sais quelle en sera l'issue ; mais les élections des édiles plébéiens leur ont apporté un pronostic remarquable en ce qui concerne Hirrus : on a vu M. Célius Vinicianus brusquement jeté bas par cette motion bouffonne dont nous avions ri jadis et par sa proposition de loi pour la nomination d'un dictateur ; elles l'ont poursuivi dans les clameurs qui saluèrent sa défaite [1]. A la suite de ces incidents chacun demande qu'il ne soit plus question de nommer Hirrus. J'espère que tu apprendras bientôt à mon sujet ce que tu espères, au sien ce que tu oses à peine espérer.

4. Pour les affaires publiques, j'avais cessé de plus rien attendre de nouveau ; mais voici que, comme il y avait une réunion du Sénat au temple d'Apollon * le 22 juillet, et qu'à l'ordre du jour figurait la solde des troupes de Cn. Pompée, on parla de la légion que Pompée a portée au compte de C. César, on demanda quel était son effectif, jusques à quand Pompée supporterait qu'elle restât en Gaule [2]. Pompée fut forcé de dire qu'il rappellerait la légion, — mais non pas immédiate-

1. M. Célius Vinicianus, tribun de la plèbe en 52, avait proposé de nommer Pompée dictateur. Hirrus, son collègue au tribunat, avait fait la même proposition : cf. *Q. fr.*, III, 6 [8], 4 (*CLIV*) ; 7 [9], 3 (*CLVII*) ; Plut., *Pomp.*, 54.

2. Voir la Notice, p. 17, note 1.

tiam sibi qualibet impensa adiungere, ualde contempsit. Qua in re mihi uidetur illud perquam uenuste ceci*d*isse, quod a reliquis quoque usque eo est animaduersum, ut Curio, qui nihil consilio facit, ratione et insidiis usus uideretur in euitandis iis consiliis, qui se intenderant aduersarios in eius tribunatum, Laelios et Antonios et id genus ualentis dico.

3. Has ego tibi litteras eo maiore misi interuallo, quod comitiorum dilationes occupatiorem me habebant et *ex*spectare in dies exitum cogebant, ut confectis omnibus te facerem certiorem. Ad K. Sext. usque exspectaui. Praetoriis mor*a*e quaedam inciderunt. Mea porro comitia quem euentum sint habitura nescio ; opinionem quidem, quod ad Hirrum attinet, incredibilem aed. pl. comitiis nacta sunt : nam M. Coelium Vi*nic*ianum mentio illa fatua, quam de*ri*seramus olim, et promulgatio de dictatore subito deiecit et deiectum magno clamore insecuta est. Inde Hirrum cuncti *i*am non faciendum flagitare. Spero te celeriter et de nobis, quod sperasti, et de illo, quod uix sperare ausus es, auditurum.

4. De re p. iam noui quicquam exspectare desieramus ; sed cum senatus habitus esset ad Apollinis a. d. XI. K. Sex. et referretur de stipendio Cn. Pompeii, mentio facta est de legione ea quam expensam tulit C. Caesari Pompeius, quo numero esset, quoa*d* p*a*teretur eam Pompeius esse in Gallia. Coactus est dicere Pompeius se legionem abducturum, sed non statim,

2. 11 cecidisse *uulg* : cecin- *codd.* || animaduersum GR : animatu- M || 13 iis M, R : *om.* G || 14 laelios M : lelius G laolius R || 15 antonios M : -ius GR.

3. 1 misi M : mihi GR || 3 exspectare *uulg.* : spectare ω || 5 morae : more ω || 9 uinicianum *Vrsinus* : uicini- ω [cf. *Dessau*, Inscr. lat. sel., 883] || deriseramus *uulg.* : desider- G deser- M, R || 12 iam ς : an ω || 14 es R : est M, G.

4. 5 quoad pateretur *C. F. Hermann* : quo appeteretur ω || 6 eam GR : eum M [« cum M » *falso Mendelssohn*] || 7 abducturum M : add- GR.

ment—, sous la pression d'une motion et en cédant au tapage de ses détracteurs. Là-dessus on lui a posé une question sur le remplacement de César : à ce sujet, c'est-à-dire au sujet des provinces [1], on décida que Cn. Pompée reviendrait le plus tôt possible près de Rome, afin que l'on traitât en sa présence la question de la succession des gouvernements provinciaux ; car il était sur le point de partir pour Ariminum, où est son armée, et il est parti aussitôt. Je pense que l'affaire viendra en discussion le 13 août ; à coup sûr, ou il se fera quelque transaction *, ou il se produira une intercession scandaleuse d'un tribun. Mais il n'est rien que j'attende avec plus de curiosité que Paullus, consul désigné, donnant le premier son avis : car, au cours de la discussion, il a jeté ce mot, destiné à Cn. Pompée : « Tout le monde doit obéir aux ordres du Sénat » *.

5. Je mets quelque insistance à te rappeler la créance de Sittius [2] : c'est que je voudrais que tu te rendes compte du grand intérêt que la chose a pour moi. De même pour les panthères : je voudrais que tu t'en fasses envoyer de Cibyra, et que tu t'occupes de leur transport à mon adresse. Autre chose : on m'a annoncé, et l'on donne dès maintenant pour certain, que le roi d'Alexandrie est mort [3] ; que me conseilles-tu ? quel est l'état du royaume ? qui exerce la régence ? Réponds-moi, je te prie, soigneusement là-dessus. Le 1er août.

1. *Hoc est de prouinciis.* Ces mots ne sont pas, comme le veulent certains éditeurs, une glose à supprimer. Glose, oui, mais de Célius, et pleine d'intérêt : il indique à Cicéron, par cette parenthèse, que la question de son remplacement en Cilicie viendra en discussion en même temps que celle du remplacement de César. Cf., plus loin, *de successione prouinciarum*, et *Fam.*, VII, 5, 2 (*CCIX*).

2. Cf. *Fam.*, VIII, 2, 2 (*CXCII*), et la note complémentaire à la p. 222 du tome III (p. 264).

3. Ptolémée XII Aulète, que Gabinius avait rétabli sur le trône d'Égypte en 55 (cf. t. II, p. 109 sq. et *Att.*, IV, 10, 1 [*CXXIV*]). Célius avait sans doute une créance sur le roi défunt.

sub mentionem et conuicium obtrectat*o*rum ; inde interrogatus de successione C. Caesaris : de qua, hoc est de prouinciis, placitum est ut quam primum ad urbem reuerteretur Cn. Pompeius, ut coram eo de successione prouinciarum ageretur ; nam Ariminum ad exercitum Pompeius erat iturus, et statim iit. Puto Idibus Sex. de ea re *a*ctum iri. Profecto aut transig*e*tur aliquid aut turpiter interced*e*tur. Ego tamen sic nihil exspecto quomodo Paullum, cos. designatum, primum sententiam dicentem : nam in disputando coiecit illam uocem Cn. Pompeio, omnes oportere senatui dicto audientis esse.

5. Saepius te admoneo de syngrapha Sittiana (cupio enim te intellegere eam rem ad me ualde pertinere) ; item de pantheris, ut Cibyratas accersas curesque ut mi uehantur. Praeterea nuntiatum nobis et pro certo iam habetur regem Alexandrinum mortuum ; qui*d* mihi suadeas, quomodo regnum illud se habeat, quis procuret, diligenter mihi perscribas. K. Sext.

4. 8 obtrectatorum *uulg.* : -aturum ω || 9-10 hoc est de prouinciis : *del. Ernesti* [*sed uide* Comm.] || 12 ariminum G² : arimenum M, R arimnum G || 14 actum *Lambin* : factum ω || 14-15 transigetur *uulg.* : -geretur ω || 15 aliquid GR : -it M || intercedetur *uulg.* : -deretur ω || 15-17 ego... dicentem *transposuit L.-A. Constans* [*cf.* R. de phil., 1928, p. 203-205] : *in* ω *post* audientis esse *scriptum est* || 16 paullum ς : paulum ω || 18 pompeio ω : -eius *uulg.* [*cf.* R. de phil., *l. c.*].

5. 3 cibyratas ς : cibur- M [*de genuina lectione dubitari potest* : *uide sis adn. ad* Fam., VIII, 9, 3 (= *CCX*)] || 5 alexandrinum M : -drum GR || 6 quid *uulg* : quidem ω || 7-8 k. sext. M : kal. sept. R *om.* G.

CCVI. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 15).

Laodicée, 3 *août* 51.

1. Je suis arrivé à Laodicée le 31 juillet. C'est à partir de ce jour que tu compteras mon année de proconsulat *. Rien de plus impatiemment attendu que mon arrivée, rien qui provoque plus de joie. Mais on ne saurait croire combien le métier me dégoûte, à quel champ étroit est limitée cette ardeur à entreprendre que tu connais si bien, comme en vient à chômer ma brillante activité ! Ah oui ! rendre la justice à Laodicée, quand à Rome c'est un A. Plotius qui la rend ! et, quand notre ami a une si grande armée, être, pour la forme, le chef de deux légions squelettiques * ! Pour tout dire, ce n'est pas cela qui me manque : le grand jour de la vie publique, le forum, la ville, ma maison, vous tous, voilà ce qui me manque. Cependant je supporterai mon sort comme je pourrai, pourvu que ce soit pour un an. Si on me proroge, c'en est fait de moi. Mais il sera très facile de s'y opposer, pourvu que tu sois à Rome.

2. Tu me demandes ce que je deviens ici ? Sur ma vie, je fais des dépenses somptuaires. Je me trouve à merveille de ce parti que j'ai adopté. La discrétion que j'observe suivant tes recommandations est quelque chose d'admirable : c'est au point que j'ai peur d'être obligé d'emprunter pour te rendre ce que tu m'as prêté par lettre de change [1]. J'évite de rouvrir les blessures qu'a faites Appius : mais elles sont bien visibles, et on ne peut les cacher.

3. Je quitte Laodicée le 3 août, au moment où je remets cette lettre, pour le camp en Lycaonie : de là j'ai l'intention d'aller dans le Taurus, pour livrer bataille à

1. Cf. *Att.*, V, 13, 2 (*CCII*) et t. II, note pour la p. 44, l. 15.

CCVI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 15)

Scr. Laodiceae a. d. III. Non. Sext. a. 703/51.

1. Laodiceam ueni pridie Kal. Sextiles. Ex hoc die clauom an*n*i mou*e*bis. Nihil exoptatius aduentu meo, nihil carius. Sed est incredibile quam me negotii taedeat, non habeat satis magnum campum ille tibi non ignotus cursus animi et industriae meae praeclara opera cesset. Quippe, *i*us Laodiceae me dicere, cum Romae A. Plotius dicat, et, cum exercitum noster amicus habeat tantum, me nomen habere duarum legionum exilium ! Denique haec non desidero : lucem, forum, urbem, domum, uos desidero. Sed feram ut potero, sit modo annuum. Si prorogatur, actum est. Verum perfacile resisti potest, tu modo Romae sis.

2. Quaeris quid hic agam. Ita uiuam ut maximos sumptus facio. Mirifice delector hoc instituto. Admirabilis abstinentia ex praeceptis tuis, ut uerear ne illud quod tecum permutaui uersura mihi soluendum sit. Appii uolnera non ref*ric*o, sed apparent nec occuli possunt.

3. Iter Laodicea faciebam a. d. III. Non. Sextiles, cum has litteras dabam, in castra in Lycaoniam.

CCVI. — *M* 93 v°; *R* 53 v°; *P* 72 r°; *G* 101 v° [*sed lacunas praebet*].

1. 1-2 ex... mouebis M^1, RPO^1 : *om.* (Δ), *G*, *uett.* || 2 clauom M^1 : clauon *R* clauo in M^{corr} clauum M^2 *om. P* || anni mouebis *Bosius* : animo uerbis *M*, *R*, Z^b animo urbis *P* || 4-6 taedeat, non habeat... cesset. *distinxit Müller* : taedeat. Non habet... cessat *post Graevium Boot, Orelli-Baiter* taedeat. Non habeat... cessat? *Tyrrell-Purser* || 5 cursus (Δ), *uett.* : -um M^1, *RPO*, Π || 6 quippe ius *uett. praeter Rom.* : quippetus *RP* quippe et iis (Δ) || 7 A. Plotius *uett. praeter Rom.* : aplotius (Ω).

2. 4 permutaui *bs*, *uett.* : permulta ui *M* permultaui *R* permultam *G* || uersura Δ : -am *RPO* || 5 refrico *uett. praet. Iens.* : reficio Δ, *RPO*.

3. 1 laodicea *M* : laud- *PR*, *G* || 2 castra *RPO* : castro (Δ) Π.

Mœragénès et, si possible, régler la question de ton esclave [1].

On a mis un bât à un bœuf :
Ce n'est point là, du tout, fardeau qui me convienne [2].

Je le porterai cependant, à une seule condition : fais, si tu m'aimes, que je ne sois pas ici pour plus d'un an, sois là au moment voulu pour mettre en branle le Sénat tout entier. Je suis prodigieusement inquiet d'être depuis longtemps déjà dans l'ignorance de tout ce qui se passe là-bas. Aussi, comme je te l'ai demandé dans mes lettres précédentes, tiens-moi au courant de tout, et spécialement de la politique. Je t'écrirai plus longuement une autre fois ; je sais que cette lettre te sera remise tard, mais je la confie à un ami, à quelqu'un de ma maison, C. Andronicus de Pouzzoles. Quant à toi, tu pourras en remettre souvent aux courriers des publicains, par l'entremise des directeurs des sociétés qui perçoivent l'impôt sur les pâturages et la taxe douanière dans mes diocèses [3].

CCVII — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 16)

Entre Synnade et Philomélium, 14 *août* 51.

1. Les courriers des publicains me quittent entre deux étapes, sur la route, pendant que nous sommes en marche : je crois devoir pourtant dérober quelques minutes à mon horaire, afin que tu ne penses pas que j'oublie ta recom-

1. Mœragénès était un chef de bande auprès duquel s'était réfugié un esclave d'Atticus. Cf. *Att.*, VI, 1, 13 (*CCXLV*).

2. Proverbe cité sous cette forme par Ammien Marcellin, XVI, 5, 10, et par Quintilien, V, 11, 21 sous une forme abrégée : *Non nostrum, inquit, onus* ; *bos clitellas.*

3. Les trois diocèses de Laodicée, Apamée et Synnade, qui avant 56 appartenaient à la province d'Asie. Voir t. III, p. 185 ; cf. R. Syme, *Observations on the province of Cilicia* (*Anatolian Studies pres. to W. H. Buckler*, Manchester, 1939), p. 301 sq.

Inde ad Taurum cogitabam, ut cum Mo*e*ragene signis collatis, si possem, de seruo tuo dec*id*ere*m*.

Clítellae boui súnt impositae ; *p*láne non est nós-
trum onus.

Sed feremus, modo, si me amas, si*m* annu*us*, adsi*s* tu a*d*tempus ut senatum totum excites. Mirifice sollicitus sum quod iam diu mihi ignota sunt ista omnia. Quare, ut ad te ante scripsi, cum cetera tum res p. cura ut mihi nota sit. Plura scribam *alias* ; *has sciebam* tarde tibi reditu*m* iri, sed dabam familiari homini ac domestico, C. Andronico Puteolano. Tu autem saepe dare tabellariis publicanorum poteris per magistros scripturae et portus nostrarum dioecesium.

CCVII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 16)

Scr. in itinere a Synnade ad Philomelium
XVII. Kal. Sept. a. 703/51.

1. Etsi in ipso itinere et uia discedebant publicanorum tabellarii et eramus in cursu, tamen surripiendum aliquid putaui spati, ne me immemorem

3. 3 moeragene *Bosius coll.* VI, 1, 13 : mofragine *M*[1] mofragene *M*[2], *PO*[1], *G* [*sed e* -nes *1ª manu corr.*] mofragenes R || 4 signis : ignis *R* || deciderem *Manutius* : decedere Ω || 5 clitellae... onus *apud* Amm. Marc., XVI, 5, 10 || clitell(a)e *uett.* : clitelle *G* [*1ª manu in* -llie *corr.*] clitelli(a)e Δ chitelie *R* clientelle *P* || boui sunt (Δ), *uett.* : bouis ut *M*[1]. boī sūt [= boni sunt] *R* bonis sunt *P* boui boui sunt *G* || plane Amm. Marc. : illa ne *RPO*,Π, *M*[3], *Cr.*[m] *Z*[b] illa *M*[1] || 7 sim annuus *Manutius* : sit annus (Ω) || adsis tu ad tempus *uett. praeter Iens.* : adsitua tempus *M* at sit uatempus *R* at si tu ad tempus *M*[2] ac sis tu at tempus *P* || 9 mihi ignota sunt *PO*, Π : ignota sunt mihi Δ mihi ignota *R* || 11 plura scribam < alias ; has sciebam > *Orelli* : plura sciebam *Kurfess* epistulam sciebam *Gronov* || 12 redditum iri *Gronov* : redditu iri *Z* redditu ire *G*, *M*[3] redituro Δ, *uett.* redditurus *R* rediturus *P*.

CCVII. — *M* 94 r° ; *R* 53 v° ; *P* 71 v° ; *G* 102 r° [*lacunam praebet a* § 1, *u.* 5 dum *usque ad* § 2, *u.* 8 immanis].

1. 3 spati *E* : pati *M*[1] spatii *M*[2], *RP om. G.*

mandation. Je m'arrête donc en pleine route, le temps de te dire en deux mots ce qui voudrait un assez long développement.

2. Je suis arrivé le 31 juillet, très impatiemment attendu, dans une malheureuse province complètement ruinée pour jamais ; je suis resté [1] trois jours à Laodicée, trois à Apamée, autant à Synnade. Je n'ai entendu parler que d'une chose, l'impossibilité où on est de payer la *capitation* exigée : partout la perception en a été cédée à des fermiers [2], les cités gémissent, pleurent : agissements monstrueux qui ne sont point d'un homme, mais de je ne sais quelle bête féroce. Que te dirai-je ? ils ont complètement perdu le goût de vivre. 3. Ce qui soulage cependant ces pauvres cités, c'est qu'elles ne font aucune dépense pour moi ni pour mes légats ni pour mon questeur ni pour personne. Sache que nous n'acceptons ni foin ni ce qu'on donne d'ordinaire en application de la loi Julia, même pas de bois, et que, sauf quatre lits et un toit, personne n'accepte rien, en bien des endroits pas même un toit : nous restons le plus souvent sous la tente. Aussi de tous les champs, villages ou maisons on accourt vers moi avec un empressement incroyable. Oui, ma parole ! c'est une résurrection que provoque notre approche, grâce à l'esprit de justice, au désintéressement, à la clémence de ton Cicéron, et la chose a dépassé l'attente de tous.

4. Appius, quand il a appris que j'arrivais, s'est jeté

1. Le *moratus* de nos manuscrits ne semble pas pouvoir être maintenu, fût-ce en admettant une anacoluthe, par glissement du singulier au pluriel. Nous faisons dépendre *moratos* de *scito*. Ou bien il faut lire : *Morati.... Synnade, audiuimus...* (L.-A. Constans), par une autre correction, plus difficile, des manuscrits. La force d'attaque de *audiuimus* semble de toute façon devoir être sauvegardée.

2. Qui feront rentrer avec usure ces taxes, que les cités d'ordinaire percevaient directement. C'est le sens proposé par Th. Mommsen, ὠνή signifiant « ferme » ou « prix de fermage », avec référence à l'expression purement latine *uenditio tributorum* de *Fam.*, III, 8, 5 (*CCXXII*), où il s'agit des mêmes faits. Cf. T. R. S. Broughton, *On two passages of Cic. referring to local taxes in Asia* (*Am. Journ. of*

mandati tui putares. Itaque subsedi in ipsa uia, dum haec quae longiorem desiderant orationem summatim tibi perscriberem.

2. Maxima expectatione in perditam et plane euersam in perpetuum prouinciam nos uenisse scito pridie Kal. Sext.; morat*o*s triduum Laodiceae, triduum Apameae, totidem dies Synnade: audiuimus nihil aliud nisi imperata ἐπικεφάλια soluere non posse, ὠνὰς omnium uenditas, ciuitatum gemitus ploratus, monstra quaedam non hominis sed ferae nescio cuius immanis. Quid quaeris? taedet omni*no e*os uitae. 3. Leuantur tamen miserae ciuitates quod nullus fit sumptus in nos neque in legatos neque in quaestorem neque in quemquam. Scito non modo nos foenum aut quod e lege Iulia dari solet non accipere sed ne ligna quidem, nec praeter quattuor lectos et tectum quemquam accipere quicquam, multis locis ne tectum quidem et in tabernaculo manere plerumque. Itaque incredibilem in modum concursus fiunt ex agris, ex uicis, ex *d*om*i*bus omnibus. Me hercule etiam aduentu nostro reuiuiscunt iustitia, abstinentia, clementia tui Ciceronis, i*d*que opiniones omnium superauit.

4. Appius ut audiuit nos uenire, in ultimam pro-

1. 5 desiderant Σ, *uett.* : se deserant (Δ).

2. 1 in perditam : imper- *M* per- *R* || 2 uenisse *E*, *PO*[1] : inuenisse *M* in uenisse *R* iam uenisse *Klotz* || 3 moratos *s*, *Faernus* : moratus (Ω), *uett.* morati *L.-A. Constans* [*uide sis* Comm.] || 4 apame(a)e *m*, *uett. praeter Iens.* : apame *M* apami(a)e Σ || 5 ἐπικεφάλια *uulg.* : epicephalia (Ω) ἐπικεφάλαια *ed. Asc*[2]. || 5-6 posse ὠνὰς *uulg.* : posse onas Δ, *RO*[2] posse omnia *E* possessiones *PO*[1] || 7 hominis *m*, *E*, *P*, *uett.* : -es (Δ), *RO* || 8 omnino eos *Malaspina* : omnium nos Ω, *uett.*

3. 4 e (Σ) (Π) : de (Δ) *om. m*, *O*[1], *uett.* || 7 ne *RPO*: nec Δ, *E*, Π, *uett.* || 9 ex domibus omnibus *ed. Asc.*[2], *Victorius* : ex domibus ex omnibus *m s*, *Tyrrell* ex nominibus ex omnibus *M*, ΣΠ || 10 me hercule etiam : et me hercule iam *Lambin* || 11 tui (Δ) : tua *M*[1], *R*, Π tuus *P* || idque *L.-A. Constans* : itque *M*[1] itaque (Ω) *del. Wesenberg*, *ante* me hercule *transposuit Sjögren*.

au fond de la province : il est allé jusqu'à Tarse, et il y tient ses assises. Sur les Parthes, on n'entend rien dire : cependant, les gens qui arrivent disent que notre cavalerie a été taillée en pièces par les barbares. Bibulus ne songe même pas, si tard qu'il soit, à arriver dans sa province. On dit que s'il agit ainsi, c'est qu'il veut reculer le moment où il la quittera. Quant à moi, je me hâte vers mon camp, qui est à deux jours d'ici [1].

CCVIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 17).

Entre Synnade et Philomélium, 15 *août* 51.

1. J'ai reçu de Rome un paquet de lettres où il n'y en avait aucune de toi : si seulement tu es en bonne santé, et à Rome, c'est Philotime, et non toi, que j'en rends responsable. Je dicte cette lettre assis dans ma voiture, tandis que je me dirige vers mon camp, qui est à deux journées d'ici [2]. J'ai, sous peu de jours, des hommes sûrs, à qui remettre des lettres. C'est pourquoi je me réserve pour ce moment-là.

2. En attendant, — et, bien sûr, je préfèrerais que ceci tu l'apprennes par d'autres que moi, — en fait de désintéressement, ma conduite en ma province est telle qu'on n'y dépense pas un sou [3] pour personne. C'est dû aussi à mes légats, à mes tribuns, à mes préfets, qui sont d'une conscience scrupuleuse : tous *s'intéressent* mer-

Philol., 1936, p. 173-176), qui précise ὠνή = « contrat de perception des impôts », et rapproche *Pro Flacco*, 91. — TYRRELL-PURSER, tout en hésitant (t. III², p. 328-329), inclinent à donner à ὠνή le sens de « propriété », que nous croyons forcé : il s'agirait alors d'une liquidation généralisée des biens des contribuables qui ne peuvent payer. — L'abbé Mongault semble, de sa traduction à sa note, hésiter entre l'un et l'autre sens.

1. En réalité, Cicéron n'y arriva que le surlendemain : cf. la lettre suivante, § 1, et la Notice, p. 12.

2. Voir la Notice, p. 12.

3. Littéralement : « un quart d'as ».

uinciam se coniecit Tarsum usque. Ibi forum agit. De Partho silentium est, sed tamen concisos equites nostros a barbaris nuntiabant ii qui ueniebant. Bibulus ne *cogit*abat quidem etiam nunc in prouinciam suam accedere ; id autem facere ob eam causam dicebant quod tardius uellet decedere. Nos in castra properabamus, quae aberant bidui.

CCVIII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 17).

Scr. in itinere a Synnade ad Philomelium
XVI *Kal. Sept. a.* 703/51.

1. Accepi Roma sine epistula tua fasciculum litterarum ; in quo, si modo ualuisti et Romae fuisti, Philotimi duco esse culpam, non tuam. Hanc epistulam dictaui sedens in reda, cum in castra proficiscerer a quibus aberam bidui. Paucis diebus habebam certos homines quibus darem litteras. Itaque eo me seruaui.

2. Nos tamen, etsi hoc te ex aliis audire malo, sic in prouincia nos gerimus, quod ad abstinentiam attinet, ut nullus terruncius insumatur in quemquam. Id fit etiam et legatorum et tribunorum et praefectorum diligentia ; nam omnes mirifice συμφιλο-

4. 5 ne cogitabat *s*: negotiabat (Δ) Σ negotiabatur *G* || 8 bidui : tridui *Schiche* [*uide supra, p.* 12].

CCVIII. — *M* 94 v° ; *R* 53 v° ; *P* 72 v° ; *G* 102 v° [*lacunas praebet*].

1. 1 roma *M*corr *bs*, *uett.* : rome *M*[1] *dm*, *RPO*, Π || 4 reda Ω : raeda *uulg.*

2. 3 nullus *RPO*[1] : nullius *M*, *G* || terruncius *uulg.* : terentius *M*[1] terrentius *RP* teruncius *M*corr te rectius *G*, *M*[2].

veilleusement à ma gloire. Notre ami Lepta est admirable [1]. Mais à présent je me hâte. Je te raconterai tout en détail dans quelques jours. **3.** Déjotarus le fils, qui a reçu du Sénat le titre de roi, a emmené mon fils et mon neveu avec lui dans son royaume. Pendant que je serais en campagne, il m'a semblé que ce serait là pour ces enfants le plus agréable des séjours. **4.** Sestius m'a écrit ce qu'il t'avait dit au sujet de la question de famille qui me préoccupe tant [2], et quelle avait été ton opinion. Je te serai bien reconnaissant de t'occuper de la chose et de me dire quelles sont les possibilités, ce que tu es d'avis de faire. **5.** Il m'a rapporté aussi je ne sais quels propos d'Hortensius sur la prorogation de mes pouvoirs. A moi, il m'a promis, dans ma villa de Cumes [3], qu'il mettrait tous ses soins à plaider la cause de la non-prorogation. Si tu as quelque amitié pour moi, fortifie cette position. On ne saurait dire à quel point il m'est pénible d'être loin de vous. Et puis aussi j'espère que ma gloire présente d'homme juste et désintéressé aura plus d'éclat si je ne reste pas longtemps dans ma province : c'est ce qui est arrivé à Scévola, qui n'a gouverné l'Asie que pendant neuf mois [4].

6. Notre ami Appius, voyant que j'approchais, a quitté Laodicée pour ne s'arrêter qu'à Tarse. Il y rend la justice, alors que je suis dans la province ; je ne demande pas raison de cette incorrection : j'ai bien assez à faire à guérir les blessures que la province a reçues ; je tâche, ce faisant, de le ménager le plus possible : mais dis, je te prie, à notre ami Brutus [5] que c'est un geste peu élégant d'être parti, à mon arrivée, le plus loin qu'il a pu.

1. C'était le *praefectus fabrum* de Cicéron. Cf. *Fam.*, III, 7, 4 (*CCXLI*).
2. Le troisième mariage de Tullia. Cf. t. III, p. 191.
3. Cf. *Att.*, V, 2, 1 (*CLXXXIV*). Hortensius parlait maintenant de porter à deux ans la durée du gouvernement de Cicéron (et sans doute des autres promagistrats qui étaient dans le même cas) : cf. *Fam.*, III, 8, 9 (*CCXXII*).
4. Q. Mucius Scévola, proconsul d'Asie en 99.
5. Gendre d'Ap. Claudius, il pourra au besoin faire sentir à son beau-père quelque chose du mécontentement de Cicéron.

δοξοῦσιν gloriae meae. Lepta noster mirificus est. Sed nunc propero. Perscribam ad te paucis diebus omnia. 3. Cicerones nostros Deiotarus filius, qui rex a senatu appellatus est, secum in regnum. Dum in aestiuis nos essemus, illum pueris locum esse bellissimum duximus. 4. Sestius ad me scripsit quae tecum esset de mea domestica et maxima cura locutus et quid tibi esset uisum. Amabo te, incumbe in eam rem et ad me scribe quid et possit et tu censeas. 5. Idem scripsit Hortensium de proroganda nostra prouincia dixi*sse* nescio quid. Mihi in Cumano diligentissime se ut annui essemus defensurum receperat. Si quicquam me amas, hunc locum muni. Dici non potest quam inuitus a uobis absim; et simul hanc gloriam iustitiae et abstinentiae fore in*l*ust*r*iorem spero si cito decesserimus, id quod Scaeuolae contigit qui solos nouem menses Asiae praefuit.

6. Appius noster cum me aduentare uideret, profectus est Tarsum usque Laodice*a*. Ibi forum agit, cum ego sim in prouincia. Quam eius iniuriam non insector. Satis enim habeo negotii in sanandis uolneribus quae sunt imposita prouinciae; quod do operam ut faciam quam *m*inim*a* cum illius contumelia. Sed hoc Bruto nostro uelim dicas, illum fecisse non belle qui aduentu meo quam longissime potuerit discesserit.

5. 1 hortensium (Δ) :- ius *RPO* || 2 dixisse *uett. praeter Iens.*: dixit Ω || 3 se ut annui essemus : tenuissemus *RP* || 4 muni *C.*[m] *Z*[b] : ama Ω, *uett.* || 6 inlustriorem *Victorius* : iniustiorem Ω || 8 solos.: -us *RP* || menses : -ibus *RP*.

6. 2 laodicea *ed. Asc*[2]. : -ce(a)e [-cie *RP*] Ω || 3 iniuriam *RPO*[1] : -ia ΔΠ || 6 quam minima cum *M*[4]*s* : quam inimicum (Ω) || 9 discesserit : cura ut ualeas *add. RO.*

CCIX. — A AP. CLAUDIUS.

(*Fam.*, III, 6)

En marche, le 1er *septembre* 51.

MARCUS CICÉRON SALUE APPIUS PULCHER.

1. Quand je compare nos façons d'agir, j'ai beau ne pas m'attribuer plus de zèle qu'à toi-même pour la préservation de notre amitié, je suis cependant beaucoup plus satisfait de ma conduite que de la tienne. J'ai en effet à Brindes demandé à Phanias — dont la fidélité à ton égard me paraissait certaine et dont je croyais savoir la place qu'il occupait auprès de toi — dans quelle partie de le province, à son avis, tu désirais me voir arriver quand je viendrais te remplacer. Il me répondit que je ne pouvais te faire plus grand plaisir qu'en allant par mer à Sidè. Une arrivée dans ces conditions n'était guère brillante, et à plusieurs points de vue ne me convenait que médiocrement[1] ; pourtant, je lui dis que je me conformerais à cet avis. **2.** Ayant ensuite rencontré à Corcyre L. Clodius, un homme qui est si lié avec toi qu'en lui parlant il me semblait te parler, je lui déclarai à nouveau mon intention de m'arranger pour aborder la province du côté où Phanias m'avait prié de le faire. Alors Clodius, après m'avoir remercié, me demanda instamment de me rendre tout droit à Laodicée : tu désirais être à la lisière de la province, pour pouvoir la quitter le plus tôt possible ; bien mieux, si ce n'eût été moi ton successeur, que tu souhaitais voir, tu l'aurais quittée avant d'avoir été remplacé. Et cela s'accordait avec la lettre que j'avais reçue à Rome, où je croyais avoir discerné combien était grande ta hâte de t'en aller. Je répondis à Clodius que je me conformerais à cet avis, et certes beaucoup plus volontiers

1. Cicéron ne tenait sans doute pas à prolonger le trajet par mer.

CCIX. — AD AP. CLAVDIVM.

(*Fam.*, III, 6).

Scr. in itinere Kal. Sept. a. 703/51

MARCVS CICERO SALVTEM DICIT APPIO PVLCHRO

1. Cum meum factum cum tuo comparo, etsi non magis mihi faueo in nostra amicitia tuenda quam tibi, tamen multo magis meo facto delector quam tuo. Ego enim Brundisii quaesiui ex Phania, cuius mihi uidebar et fidelitatem erga te perspexisse et nosse locum quem apud te is teneret, quam in partem prouinciae maxime putaret te uelle ut in succedendo primum uenirem. Cum ille mihi respondisset nihil me tibi gratius facere posse quam si ad Sidam nauigassem, etsi minus dignitatis habebat ille aduentus et ad multas res mihi minus erat aptus, tamen ita me dixi esse facturum. 2. Idem ego cum *L.* Clodium Corcyrae conuenissem, hominem ita tibi coniunctum ut mihi, cum illo cum loquerer, tecum loqui uiderer, dixi ei me ita facturum esse ut in eam partem quam Phania rogasset primum uenirem. Tunc ille, mihi cum gratias egisset, magnopere a me petiuit ut Laodiceam protinus irem : te in prima prouincia uelle esse, ut quam primum decederes ; quin, nisi ego successor essem, quem tu cuperes uidere, te antea quam tibi successum esset decessurum fuisse. Quod quidem erat consentaneum cum *iis* litteris quas ego Romae acceperam, ex quibus perspexisse mihi uidebar quam festinares decedere. Respondi Clodio me ita esse facturum, ac multo quidem libentius quam si

CCIX. — M 35 v° ; G 40 r° ; R 63 r°.

1. 4 phania M : phannia GR || 12 dixi esse GR : dixisse M.

2. 1 l. *uulg.* : lentulum ω || 7 laodiceam : laodoceam M laodiciam G laudiceam R || 8 decederes G : decedes M discederes R || 11 iis ς : his ω || 14-15 quam si illud M : *om.* GR.

que s'il me fallait faire ce que j'avais promis à Phanias. J'ai donc modifié mes plans, et je t'ai adressé aussitôt une lettre de ma main : d'après ta lettre, j'ai pu me rendre compte qu'elle t'était parvenue à temps.

3. La conduite que j'ai tenue en cette occasion me satisfait pleinement : car on n'aurait pu agir de façon plus amicale. Considère à présent, en revanche, ce que fut la tienne. Non seulement tu ne t'es pas trouvé à l'endroit où tu pouvais me voir au plus tôt, mais tu es parti pour une région où il ne m'était pas possible d'aller te rejoindre dans les trente jours que, si je ne me trompe, la loi Cornélia [1] te donnait pour quitter la province : si bien que ta conduite, aux yeux des gens qui ne connaissent pas nos sentiments mutuels, paraît être — pour employer le mot le moins grave — celle d'un indifférent, et qui cherche à éviter une rencontre, tandis que la mienne leur paraît être celle du meilleur des amis. **4.** Et pourtant, avant mon arrivée dans la province, on m'a remis une lettre de toi où, tout en me faisant savoir que tu partais pour Tarse, tu ne m'en laissais pas moins espérer de façon non douteuse que tu me rencontrerais ; là-dessus — c'est du moins ce que je crois — des malveillants (ils sont partout répandus et l'espèce en est nombreuse), mais qui pouvaient donner à leurs propos un fondement vraisemblable, ignorant la constance de mon amitié, s'efforçaient de me détacher de toi : tu tenais, disaient-ils, des assises à Tarse, tu prenais mainte décision, tu prononçais des arrêts, des jugements, à un moment où tu pouvais te douter que tu avais un successeur ; or, c'étaient là des choses dont s'abstenaient, à l'habitude, ceux même qui s'attendaient à être remplacés sous peu. **5.** Leurs propos ne me troublaient pas ; bien mieux — je te prie de m'en croire — j'estimais que ce que tu pouvais faire me soulageait d'une besogne ennuyeuse, et je me réjouissais de voir ma charge d'un an, qui me paraissait longue, réduite déjà à presque onze mois, si en mon absence on m'avait déchargé du travail d'un mois. Mais une chose me trouble, à franche-

1. Voir la Notice, p 20.

illud esset faciendum quod promiseram Phaniae. Itaque et consilium mutaui et ad te statim mea manu scriptas litteras misi ; quas quidem ex tuis litteris intellexi satis mature ad te esse perlatas.

3. Hoc ego meo facto ualde delector : nihil enim potuit fieri amantius. Considera nunc uicissim tuum. Non modo ibi non fuisti ubi me quam primum uidere posses, sed eo discessisti quo ego te ne persequi quidem possem triginta diebus, qui tibi ad *de*cedendum lege, ut opinor, Cornelia constituti essent : ut tuum factum, qui quo animo inter nos simus ignorent, alieni hominis, ut leuissime dicam, et fugientis congressum, meum uero coniunctissimi et amicissimi esse uideatur. 4. Ac mihi tamen, antequam in prouinciam ueni, redditae sunt a te litterae, quibus etsi te Tarsum proficisci demonstrabas, tamen mihi non dubiam spem mei conueniendi adferebas, cum interea, credo equidem, maleuoli homines (late enim patet hoc uitium et est in multis), sed tamen probabilem materiem nacti sermonis, ignari meae constantiae conabantur alienare a te uoluntatem meam ; qui te forum Tarsi agere, statuere multa, decernere, iudicare dicerent, cum posses iam suspicari tibi esse successum, quae ne ab *i*is quidem fieri solerent qui breui tempore sibi succedi putarent. 5. Horum ego sermone non mouebar ; quin etiam, credas mi uelim, si quid tu ageres, leuari me putabam molestia et ex annua prouincia, quae mihi longa uideretur, prope iam undecim mensuum prouinciam factam esse gaudebam

2. 15 phaniae M : phanniae GR.

3. 5 <de>cedendum *uulg.* : ced- ω || 7 qui : <iis> qui *Orelli.* || ignorent : -ant *Victorius* || 8 leuissime : leni- *Martyni-Laguna* || 10 uideatur GR : uidebatur M.

4. 2 etsi te M : etsi GR || 6 est GR : est enim M || 7 materiem M : -riam GR || 11 iis ς : his ω || solerent M, R : deberent G || sibi R^1 : tibi M, GR^{corr}.

5. 4 uideretur GR : uidetur M || 5 mensuum M : mensium GR.

ment parler : c'est, ayant si peu de troupes, de voir qu'il me manque trois cohortes — celles dont l'effectif est le plus complet — et d'ignorer où elles se trouvent. Et il m'est extrêmement pénible de ne pas savoir où je te verrai ; si j'ai tardé à t'écrire, c'est que chaque jour je m'attendais à te voir toi-même ; cependant, je n'ai pas reçu la moindre lettre qui me permît de savoir ce que tu devenais et où je te rencontrerais. Aussi t'ai-je envoyé un brave officier que j'ai en particulière estime, D. Antonius, préfet des évocats [1], afin que tu lui remettes, s'il te plaît, les cohortes, ce qui me permettrait de faire quelque chose pendant que le saison est propice. Et je m'étais flatté, fort de notre amitié et de ta lettre, qu'à ce sujet-là je pourrais profiter de tes conseils : c'est un espoir que même à présent je n'abandonne pas. Mais il est bien certain qu'à moins que tu ne m'écrives je suis incapable de soupçonner seulement quand et où je dois te voir.

6. Je ferai pour ma part le nécessaire afin que tous comprennent, bienveillants ou malveillants, que je te suis extrêmement attaché ; quant à toi, tu parais avoir fourni aux malveillants quelques raisons d'apprécier autrement les sentiments qui t'animent : si tu corriges cette impression, je t'en serai très reconnaissant. Et pour qu'il te soit loisible de calculer où tu pourrais me rencontrer sans que la loi Cornélia soit violée, je suis arrivé dans la province le 31 juillet, je fais route vers la Cilicie par la Cappadoce, j'ai levé le camp devant Iconium le 29 août. Et maintenant, de ton côté, d'après ces dates et d'après cet itinéraire, si tu crois devoir me rencontrer, tu décideras en quel lieu il est possible de le faire le plus aisément, et quel jour.

1. Les *euocati*, vétérans maintenus ou rappelés sous les drapeaux, étaient souvent groupés à part en une troupe d'élite, avec rang et solde de centurions.

si apsenti mihi unius mensis labor detractus esset. Illud, uere dicam, me mouet, in tanta militum paucitate abesse tris cohortis, quae sint plenissimae, nec me scire ubi sint. Molestissime autem fero quod te ubi uisurus sim nescio ; eoque ad te tardius scripsi quod cotidie te ipsum expectabam, cum interea ne litteras quidem ullas accepi quae me docerent quid ageres aut ubi te uisurus essem. Itaque uirum fortem mihique in primis probatum, D. Antonium, praefectum euocatorum, misi ad te, cui, si tibi uideretur, cohortis traderes, ut, dum tempus anni esset idoneum, aliquid negotii gerere possem ; in quo tuo consilio ut me sperarem esse usurum et amicitia nostra et litterae tuae fecerant ; quod ne nunc quidem despero. Sed plane, quando aut ubi te uisurus sim, nisi ad me scripseris, ne suspicari quidem possum.

6. Ego ut me tibi amicissimum esse et aequi et iniqui intellegant curabo ; de tuo in me animo iniquis secus existimandi uideris non nihil loci dedisse : id si correxeris, mihi ualde gratum erit. Et ut habere rationem possis quo loco me salua lege Cornelia conuenias, ego in prouinciam ueni pridie Kalendas Sextiles, iter in Ciliciam facio per Cappadociam, castra moui ab Iconio pridie Kalendas Septembres. Nunc tu et ex diebus et ex ratione itineris, si putabis me esse conueniendum, constitues quo loco id commodissime fieri possit et quo die.

5. 8 cohortis : cortis M cohortes GR || 9 fero M : perfero GR || 12 me GR : de me M || 13 uisurus GR : -rum M || essem M : sim GR || itaque uirum M : *om.* GR || 14 d. R : dedit M *om.* G || 15 uideretur : uidetur M[1].

6. 5 loco M, R : in loco G.

CCX. — DE M. CÉLIUS RUFUS.
(*Fam.*, VIII, 9).

Rome, 2 *septembre* 51.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. « Voilà donc, me diras-tu, comment tu as arrangé Hirrus ? » [1]. Eh ! oui ; mais il y a plus : si tu savais comme ce fut facile, comme il n'y eut même pas la moindre lutte à soutenir, tu aurais honte que cet homme-là ait jamais osé s'avancer pour te disputer, à toi, l'augurat. Quant à son attitude après l'échec, elle provoque les rires : il joue au bon citoyen et se prononce au Sénat contre César ; il malmène ceux qui mettent leurs espoirs en Curion [2] ; il va plus loin, il prend Curion à partie, sans ménagements : telle est la transformation qu'a opérée son échec. Avec cela, lui qui ne s'est jamais montré au forum, qui n'a guère l'expérience des tribunaux, il plaide des procès de liberté, mais rarement après midi *.

2. Au sujet des provinces, je t'ai écrit qu'on en parlerait le 13 août ; mais le procès de Marcellus, consul désigné, est venu déranger les choses [3]. L'affaire a été renvoyée au 1er septembre ; on n'a même pas pu réunir un nombre suffisant de sénateurs [4]. Je remets cette lettre le 2 septembre : à cette date, aucune solution n'est seulement en vue. Selon moi, la question sera renvoyée entière à l'année prochaine, et, pour autant que je puisse prévoir l'avenir, il te faudra laisser quelqu'un pour gérer ton gouvernement ; car on ne sort pas de cette affaire de la désignation des successeurs, pour la raison qu'on lie le sort des Gaules, au sujet desquelles il y a intercession, et celui des autres provinces. La chose pour moi ne fait point de

1. Célius venait d'être élu édile curule contre Hirrus. Voir la Notice, p. 13 sq.

2. D'après notre lecture *exspectationem... de Curione*. Cf. *Fam.*, VIII, 5, 3 (*CCXII*) et la note.

3. Voir la Notice, p. 17.

4. Voir la Notice. p. 17 et n. 4.

CCX. — M. CAELII RVFI.

(*Fam.*, VIII, 9).

Scr. Romae IV. Non. Sept. a. 703/51.

CAELIVS CICERONI SAL.

1. « Sic tu », inquis, « Hirrum tractasti ? » Immo, si scias quam facile, quam ne contentionis quidem minim*ae* fuerit, pudeat te ausum illum umquam esse incedere tamquam tuum competitorem. Post repulsam uero risus facit : ciuem bonum ludit et contra Caesarem sententias dicit, exspectationem corripit *de* Curione ; prorsus Curionem non mediocriter obiurgat : *sic* repulsa se mutauit. Praeterea, qui numquam in foro apparuerit, non multum in iudiciis uersatus sit, agit caus*as* liberalis, sed raro post meridiem.

2. De prouinciis quod tibi scripseram Idibus Sext. actum iri, interpella*uit* iudicium Marcelli cos. designati. In Kal. *res* reiecta est : ne frequentiam quidem efficere potuerant. Has litteras a. d. IIII. Non. Septembris dedi, cum ad eam diem ne profligatum quidem quicquam erat. Vt uideo, cau*sa* haec integra in proximum annum transferetur et, quantum diuino, relinquendum tibi erit qui prouinciam optineat; nam non expeditur successio, quoniam Galliae, quae

CCX. — M 126 r° ; G 60 r° [*in* spem § 3, *u.* 15 *desinit*]. *Deest* R.

1. 3 minimae *uulg.* : -me M -mum G || 6 caesarem *uulg.* : caes. M, *om.* G || 7 <de> curione *L.-A. Constans* : curionem M, G || curionem : *del. Riemann* culionem *coni. T. Franck*, Am. J. of philol., 1929 *p.* 241, *coll.* Fam. II, 10, 1 || 8 obiurgat G : -atus M || sic *Madvig* : ac M,G totus hac *Riemann* || 10 causas : -am M, G.

2. 2 interpellauit *Wesenberg* : -llat M, G || 3 <res> *add. Orelli* || 4 potuerant M, G [*uide supra*, p. 17, n. 4] : -runt *Ernesti* || iiii. M : iii. G || 6 causa *uulg.* : -am M,G || 8 relinquendum M,G : -dus ς.

doute ; c'est pourquoi j'y insiste, afin que l'événement ne te prenne pas au dépourvu.

3. Dans presque toutes mes lettres, je t'ai parlé des panthères. Tu seras honteux de penser que Patiscus [1] a envoyé à Curion dix panthères, et que tu ne m'en as pas envoyé un beaucoup plus grand nombre ; Curion d'ailleurs m'a fait cadeau des siennes, avec dix autres d'Afrique : ceci pour que tu ne croies pas qu'il ne sait donner que des domaines de campagne [2]. Pour toi, il te suffit de te souvenir de ma requête, de faire venir des panthères Cibyrates et d'écrire en Pamphylie (car on dit qu'il s'en prend là plus qu'ailleurs), et tu obtiendras ce que tu voudras. C'est actuellement pour moi un gros souci, parce que je pense qu'il me faudra pourvoir à tout en dehors de mon collègue [3]. Je te serai bien reconnaissant de faire cet effort. Tu aimes naturellement l'activité, autant que je préfère, pour l'ordinaire, ne rien faire ; et, en l'occurrence, tu n'as d'autre peine à prendre que de parler, c'est-à-dire d'ordonner et de faire porter ton ordre. Car dès qu'on les aura prises, tu as, pour les nourrir et les transporter, les gens que j'ai envoyés en vue de la créance de Sittius [4] ; je me propose même, au moindre espoir que fera luire une lettre de toi, de t'en envoyer d'autres.

4. M. Féridius, chevalier romain, fils d'un de mes amis, bon et brave jeune homme, va là-bas pour ses affaires : je te le recommande et te prie de le traiter en ami. Il désire que par ton obligeante intervention — cela t'est facile, et l'honnêteté n'y contredit pas — des terres qui paient redevance à des cités de ta province soient déclarées exemptes d'impôt : tu obligeras des hommes de cœur et capables de reconnaissance.

1. Chevalier romain, qui faisait des affaires en Cilicie. Il s'occupa de procurer des panthères à Célius : cf. *Fam.*, II, 11, 2 (*CCLII*).

2. S'agit-il d'une générosité un peu folle de Curion, dont la chronique romaine se serait emparée ? Ou d'une position politique déjà prise en matière de distributions de terres (cf. *Fam.*, VIII, 10, 4 [*CCXXVI*], et 6,5 [*CCXLVII*]) ?

3. M. Octavius, élu édile curule avec Célius : cf. *Fam.*, VIII, 2, 2 (*CXCII*) ; 3, 1 (*CXCVI*). Les édiles s'entendaient parfois pour donner des jeux en commun.

4. Cf. *Fam.*, VIII, 2, 2 (*CXCII*) ; 4, 5 (*CCV*).

habent intercessorem, in eandem condicionem quam ceterae prouinciae uocantur. Hoc mihi non est dubium ; quo tibi magis scripsi ut ad hunc euentum te parares.

3. Fere litteris omnibus tibi de pantheris scripsi. Turpe tibi erit Patiscum Curion*i* decem pantheras misisse, te non multis partibus pluris ; quas ipsas Curio mihi et alias Africanas decem donauit, ne putes illum tantum praedia rustica dare scire. Tu si modo memoria ten*u*er*i*s et Cib*y*ratas arcessieris itemque in Pamphyliam litteras miseris (nam ibi plures capi aiunt), quod uoles efficies. Hoc uehementius laboro nunc, quod seorsus a collega puto mihi omnia paranda. Amabo te, impera tibi hoc. Curare soles libenter, ut ego maiorem partem nihil curare ; in hoc negotio nulla tua nisi loquendi cura est, hoc est imperandi et mandandi ; nam simul atque erunt captae, qui alant eas et deportent, habes eos quos ad Sittianam syngrapham misi ; puto etiam, si ullam spem mihi litteris ostenderis, me isto missurum alios.

4. M. Feridium, eq. R., amici mei filium, bonum et strenuum adulescentem, qui ad suum negotium istoc uenit, tibi commendo et te rogo ut eum in tuorum numero habe*as*. Agros quos fructuarios habe*n*t ciuitates uult tuo beneficio, quod tibi facile et honestum fact*u* est, immunis esse. Gratos et bonos uiros tibi obligaris.

2. 13 parares *uulg.* : pararis M praepares G.
3. 2 patiscum M : parthis cum G || curioni *uulg.* : -e M, G. || 6 tenueris ς : teneres M,G || cibyratas *uulg.* : cybi- M cibi- G || 7-8 capi aiunt M : capiunt G || 9 seorsus M : -um G.
4. 4 habeas *uulg.* : -eat M || habent *uulg.* : -et M || 6 factu *uulg.* : -um M || est : sit *C.-F. Hermann.*

5. Il ne faudrait pas croire que Favonius ait dû son échec à nos piliers de place publique [1] : ce sont les meilleurs citoyens qui ont évité de voter pour lui. Ton ami Pompée est ouvertement opposé à ce que César soit nommé consul tout en gardant sa province et son armée. Pourtant, c'est lui-même qui a exprimé l'avis qu'il ne fallait pour le moment faire aucun sénatus-consulte ; Scipion a proposé que l'affaire des provinces de Gaule vînt en délibération le 1[er] mars, et sans qu'on liât aucune question à celle-là [2]. Balbus Cornélius en a été chagriné, et je sais que Scipion a reçu ses doléances. Calidius s'est défendu avec beaucoup d'éloquence ; comme accusateur, il a été bien froid [3].

CCXI. — A M. CATON.

(*Fam.*, XV, 3)

Au camp devant Iconium, 3 *septembre* 51.

M. CICÉRON SALUE M. CATON.

1. Des envoyés d'Antiochus de Commagène étant arrivés à mon camp devant Iconium le 3 septembre et m'ayant annoncé que le fils du roi des Parthes, qui est marié à la sœur du roi d'Arménie [4], avait atteint les bords de l'Euphrate avec de très importantes forces Parthes augmentées de bandes considérables de peuples divers [5] et déjà

1. *Columnarii* : le mot ne se retrouve que dans une inscription (*C. I. L.*, V, 2856), et peut-être avec un sens différent (tailleurs de pierre fabriquant des colonnes ?). Il désigne ici, par opposition à l'aristocratie gouvernementale (*optimus quisque*), le bas-peuple inoccupé qui passe son temps au forum, soit près de la colonne *Maenia*, où siégeait le tribunal de simple police des *tresuiri capitales*, soit, plus généralement, sous les colonnades des temples et des basiliques. — M. Favonius, *ille Catonis aemulus*, dit Suétone, était candidat à la préture : il y fut élu l'année suivante.

2. Voir la Notice, p. 17 sq.

3. M. Calidius était accusé par les deux Gallii : cf. *Fam.*, VIII, 4,1 (*CCV*). Il accusait Claudius Marcellus, consul désigné (cf. plus haut, § 2).

4. Artavasdès, qui avait succédé à Tigrane.

5. Des Arabes en particulier : cf. *Fam.*, III, 8, 10 (*CCXXII*), et XV, 4, 7 (*CCXXIX*).

5. Nolo te putare Fauo*ni*um a columnariis praeteritum ; optimus quisque eum non fecit. Pompeius tuus aperte Caesarem et prouinciam tenere cum exercit*u* et consul*em fieri non uolt* ; ipse tamen hanc sententiam dixit, nullum hoc tempore senatus consultu*m* faciendum, Scipio hanc, ut Kal. Marti*i*s de prouinciis Galli*i*s neu quid coniunctim referretur. Contristauit haec sententia Balbum Cornelium, et scio eum qu*e*stum esse cum Scipione. Calidius in defensione sua fuit disertissimus, in accusatione satis frigidus.

CCXI. — AD M. CATONEM.

(*Fam.*, XV, 3).

Scr. in castris ad Iconium
III. Non. Sept. aut paulo post a. 703/51.

M. CICERO [IMP.] S. D. M. CATONI.

1. Cum ad me legati missi ab Antiocho Commageno uenissent in castra ad Iconium a. d. III. Non. Sept. iique mihi nuntiassent regis Parthorum filium, quocum esset nupta regis Armeniorum soror, ad Euphratem cum maximis Parthorum copiis multarumque praeterea gentium magna manu uenisse

5. 1 fauonium *uulg.* : fauōlum M || 4 exercitu *uulg.* : -tus M || consul<em fieri non uolt> *Hirschfeld*, Kleine Schriften, p. 328, n. 2 : aperte <non uult> ... et consul<em esse> *suppl. Lambin* || 5 consultum *uulg.* : -tus M [s. c. *scribendum uidetur*] || 6 martiis *uulg.* : martis M [mart. *scribendum uidetur*] || 7 galliis *uulg.* : gallis M || 9 questum *uulg.* : quaestum M.

CCXI. — M 249 v° ; V 220 v° ; D 103 r° ; H 42 r°.

IMP *del. Manutius.*

1. 2 Non. : Kal. *Manutius* [*sed uide supra* p. 20-21] || 5 euphratem M,V : eufraten DHF || 6 manu uenisse M,VD : uenisse manu HF.

commencé à passer le fleuve, et que le roi d'Arménie, à ce qu'on disait, se disposait à attaquer la Cappadoce, j'ai pensé que nos relations d'amitié me faisaient un devoir de t'en avertir [1]. 2. De lettre officielle, je n'en écris pas pour deux raisons : d'abord les envoyés du roi de Commagène me disent qu'il s'est empressé d'envoyer lui-même au Sénat des messagers et une lettre ; d'autre part je pense que M. Bibulus, proconsul, qui est parti d'Éphèse pour la Syrie aux environs du 13 août, ayant eu des vents favorables, est maintenant arrivé dans sa province : une lettre de lui aura, j'imagine, apporté au Sénat des informations complètes et plus précises. Pour moi, devant une telle situation et une guerre aussi formidable [2], voici quelle est ma préoccupation essentielle : ce que les armes et la puissance matérielle ne me permettent guère de conserver, le conserver à force de douceur et de modération, et grâce à la fidélité de nos alliés. De ton côté, ne cesse pas, je t'en prie, de m'accorder en mon absence, comme tu le fais d'habitude, ton amicale protection [3].

CCXII. — DE M. CÉLIUS RUFUS.
(*Fam.*, VIII, 5).

Rome, entre le 3 *et le* 13 *septembre* 51.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. Quels soucis te donne la paix de ta province et des pays limitrophes, je l'ignore ; mais quant à moi, je suis inquiet. Si en effet nous étions maîtres des événements, capables de provoquer une guerre dont l'importance fût exactement proportionnée aux forces dont tu disposes et

1. La Cappadoce étant dans la clientèle de Caton : *CCXXIX*, 15.

2. Sur l'importance stratégique de la Cilicie, cf. R. Syme, *Obs. on the prov. of Cilicia*, in *Anat. Stud.* 1939, p. 303 sq. — Cf. lettre *CCXVII*, 5.

3. Pour le ton de cette lettre, où Cicéron s'applique à laisser à son collègue de Syrie les responsabilités de la guerre parthique, tout en intéressant un sénateur influent à ses propres périls, cf. *Fam.*, XV, 9, 2-3 (*CCXV*), avec son *post-scriptum* ambigu.

Euphratemque iam transire coepisse dicique Armenium regem in Cappadociam inpetum esse facturum, putaui pro nostra necessitudine me hoc ad te scribere oportere. 2. Publice propter duas causas nihil scripsi, quod et ipsum Commagenum legati dicebant ad senatum statim nuntios litterasque misisse et existimabam M. Bibulum procos., qui circiter Idus Sext. ab Epheso in Syriam nauibus profectus erat, quod secundos uentos habuisset, iam in prouinciam suam peruenisse ; cuius litteris omnia certiora perlatum iri ad senatum putabam. Mihi, ut in eius modi re tantoque bello, maximae curae est ut, quae copiis et opibus tenere uix possumus, ea mansuetudine et continentia nostra, sociorum fidelitate teneamus. Tu uelim, ut consuesti, nos apsentis diligas et defendas.

CCXII. — M. CAELII RVFI.

(*Fam.*, VIII, 5).

Scr. Romae inter III. Non. et Id. Sept. a. 703/51.

CAELIVS CICERONI SAL.

1. Qua tu cura sis, quod ad pacem prouinciae tuae finitimarumque regionum attinet, nescio ; ego quidem uehementer animi pendeo. Nam si hoc more moderari possemus ut pro uiribus copiarum tuarum belli quo-

1. 7 euphratemque V : euphratem quae M eufratenque HF || 8 cappadociam : -cia M.

2. 3 misisse VDHF : mississe M || et M,VH : *om.* DF || 5 nauibus M,V : *om.* DHF || 6 habuisset VDHF : habuit se M[1] habuisse Mcorr || 9-11 ut quae... teneamu(s) *adfert* Nonius p. 420 *Lindsay* || 10 tenere : ferre Nonius || tenere uix possumus M,VD : uix tenere possimus HF || continentia : contentia M || 11 teneamus HF : teneamur D, Nonius [tueamur *ed. a.* 1471] tenemus M, V.

CCXII. — M 121 r° ; G 59 r° ; R 90 r°.

1. 1 tu M : *om.* GR || 3 animi M : -is GR || more : more rem *Becher* modo rem *Bengel* modo ς, *Wesenberg* || 4 ut G : et M,R.

d'y gagner juste ce qu'il faut pour les lauriers [1] d'un triomphe, tout en évitant un conflit aussi dangereux et aussi grave que celui qui menace, rien ne serait plus souhaitable ; mais en fait, si le Parthe bouge, je sais bien que ce ne sera pas une petite guerre quelconque ; or, c'est à peine si ton armée peut tenir un seul défilé. Mais personne ne fait ce raisonnement, et on attend tout de l'homme à qui le pays a confié ses intérêts, comme si on ne lui avait rien refusé pour que sa préparation fût aussi complète que possible. **2.** A cela s'ajoute que je ne vois pas, en raison du différend qui existe sur la question des Gaules, comment on te donnera un successeur. Je crois que là-dessus tu as par avance une ligne de conduite arrêtée : néanmoins, je crois bon de t'informer, dès lors que je prévois l'événement, afin que tu prennes plus vite tes dispositions. Tu connais le rite en cette matière : on statuera au sujet des Gaules ; il se trouvera quelqu'un pour opposer son veto ; puis un autre surgira, qui, si on ne laisse pas le Sénat libre de décider sur toutes les provinces, empêchera qu'on règle le sort des autres. On jouera beaucoup à ce jeu, et longtemps, si longtemps qu'on passera plus de deux ans dans ces misérables intrigues.

3. Si j'avais quelque chose de neuf à te dire sur la situation politique, je ferais comme à mon habitude, je t'écrirais soigneusement tout au long ce qui s'est passé et ce que j'en augure pour l'avenir. Mais vraiment tout est pour le moment accroché et comme embourbé. Marcellus pousse toujours son projet sur les provinces, mais il n'a pu jusqu'à présent avoir un Sénat assez nombreux. Souhaitons qu'une fois cette année-ci écoulée Curion soit tribun [2], et que cette même question des provinces soit mise

1. La correction de Mendelssohn (*loreae* au lieu de *gloriae*) s'appuie sur la réponse de Cicéron, *Fam.*, II, 10, 2 (*CCXXV*) : *Velles enim, ais, tantum modo ut haberem negotii quod esset ad loreolam satis.* Il ne serait même pas impossible que le *triumphoque* de notre texte soit une glose du mot expressif et familier *lorea* (pour *laurea*).

2. Il était candidat à une élection complémentaire. Cf. *Fam.*, VIII, 4, 2 (*CCV*). Le parti aristocratique fondait alors de grands espoirs sur lui (cf. t. III, p. 151 sq.).

que exsisteret magnitudo et quantum *l*or*e*ae triumphoque opus esset adsequeremur, periculosam et grauem illam dimicationem euitaremus, nihil tam esset optandum ; nunc si Parthus mouet aliquid, scio non mediocrem fore contentionem ; tuus porro exercitus uix unum saltum tueri potest. Hanc autem nemo ducit rationem ; sed omnia desiderantur ab eo, tamquam nihil denegatum sit ei quo minus quam paratissimus esset, qui publico negotio praepositus est. 2. Accedit huc quod successionem futuram propter Galliarum controuersiam non uideo. Tametsi hac de re puto te constitutum quid facturus esses habere, tamen, quo maturius constitueres, cum hunc euentum prouidebam, visu*s*t ut te facerem certiorem. Nosti enim haec tralaticia : de Galli*i*s constituetur ; erit qui intercedat ; deinde alius exsistet qui, nisi libere liceat de omnibus prouinciis decernere senatui, reliquas impediat. Sic multum ac diu ludetur, atque ita diu ut plus biennium in his tricis moretur.

3. Si quid noui de re p. quod tibi scriberem haber*em*, usus essem mea consuetudine, ut diligenter et quid actum esse*t* et quid ex eo futurum sperarem perscriberem. Sane tamquam in quodam incil*i* ia*m* omnia adhaeserunt. Marcellus idem illud de prouinciis urget [et] neque adhuc frequent*ia*m senat*i* efficere potuit. Hoc si*t* praeterito anno Curio tribunus, et eadem actio de prouinciis intro*eat* : quam

1. 5 loreae triumphoque *Mendelssohn coll.* Fam. II, 10, 2 : gloriae triumphoque ω gloriae triumpho *Pluygers* || 7 tam M : tamen GR || 9 porro M,R : uero G.

2. 5 uisust *L.-A. Constans* : uisus est M uisum est GR || 6 tralaticia M : transla- GR || galliis *uulg.* : gallis ω || 10 moretur GR : moreretur M moremur *Ernesti.*

3. 2 haberem *uulg.* : habere ω || 3 esset *uulg.* : esse ω || 4 incili iam *Manutius* : incilicia ω || 5 marcellus GR : -is M || 6 urget *uulg.* : urget et ω || frequentiam senati [*uel* -tuis] *Bernays* : -ntem -atis M [*sic !*] -ntem -atus G -enter -atus R -ntem -atum ς || 7 sit *L.-A. Constans* : si ω || 8 et ω : erit *Mendelssohn* erit et *Wesenberg* || introeat *Cons-*

en délibération : car pour le moment, tu vois sans peine combien il est aisé de tout empêcher, quel avantage cela donne aux Césariens qui, préoccupés de leurs seuls intérêts, ne se soucient point de ceux de l'État.

CCXIII. — A C. MARCELLUS, CONSUL DÉSIGNÉ. (*Fam.*, XV, 7).

Sur la route de Cybistra, entre le 1er *et le* 18 *sept.* 51 [1].

M. CICÉRON, PROCONSUL, SALUE C [2]. MARCELLUS, CONSUL DÉSIGNÉ.

J'ai éprouvé une joie très vive en apprenant que tu avais été nommé consul ; je souhaite que les dieux favorisent ta charge et que tu t'en acquittes d'une façon digne de toi et de ton père. Car j'ai toujours eu pour toi beaucoup d'affection et d'estime, et j'ai pu apprécier, dans toutes les diverses circonstances de ma vie, avec quelle chaleur tu m'aimes ; ce n'est pas tout : ton père m'a comblé de ses bienfaits, soit qu'il m'ait défendu aux heures sombres, soit qu'il ait contribué à la gloire des jours heureux : aussi vous suis-je tout dévoué et ai-je le devoir de l'être, d'autant que ta mère [3], cette femme d'un si noble caractère et d'un si grand cœur, m'a montré, à propos de mon rappel et du maintien de mon rang, une sympathie plus active qu'on n'avait le droit de l'attendre d'une femme. Aussi je te demande très particulièrement ton amitié et ta protection pendant que je suis au loin.

1. Sur les incertitudes d'itinéraires de Cicéron, au départ d'Iconium, entre le 29 août et le 3 septembre, voir la Notice, p. 20-21 ; sur la datation des quatre lettres qui suivent, p. 21-22.

2. Correction nécessaire de Manutius, au lieu du *M*(*arco*) des mss. Trois Claudius Marcellus furent consuls en trois ans : Marcus, fils de Marcus, en 51 ; son cousin, Gaius fils de Gaius (auquel est adressée cette lettre), en 50 ; son frère, Gaius fils de Marcus, qu'eut plus tard à défendre Cicéron, en 49.

3. Junia : voir la lettre suivante (*Fam.*, XV, 8).

facile nunc sit omnia impedire et quam hoc Caesari*ani*, qui sua causa rem p. non curent, superent, non te fallit.

CCXIII. — AD C. MARCELLVM COS. DESIG. (*Fam.*, XV, 7).

Scr. in itinere ad Cybistra
inter Kal. Sept. et XIII. K. Oct. a. 703/51.

M. CICERO PROCOS. S. D. *C.* MARCELLO COS. DESIG.

Maxima sum laetitia adfectus cum audiui consulem te factum esse, eumque honorem tibi deos fortunare uolo atque a te pro tua parentisque tui dignitate administrari. Nam cum te semper amaui dilexique, tum mei amantissimum cognoui in omni uarietate rerum mearum, tum patris tui pluribus beneficiis uel defensus tristibus temporibus uel ornatus secundis et sum totus uester et esse debeo, cum praesertim matris tuae, grauissimae atque optimae feminae, maiora erga salutem dignitatemque meam studia quam erant a muliere postulanda perspexerim. Quapropter a te peto in maiorem modum ut me absentem diligas atque defendas.

tans : introi ut M,R ut G introibit ς || 9 nunc ω : tunc *Lambin* || caesari<ani> *L.-A. Constans* : caesari ω [*de qua emendatione necnon de toto hoc loco uide* R. de phil., 1928, p. 205-208] || 10 superent *L.-A. Constans* : -ret ω.

CCXIII. — M 254 r° ; V 224 r° ; D 106 r° ; H 44 v°. *Hanc epistulam in codd. praecedit ep.* 9.

C. ς : M. ψ.

4 te semper M,D : semper te VH || 5 cognoui M,V : te cognoui DHF || 6 pluribus M, HF : plurimis VD || 8 uester M, V : ut DHF || 12 in M, VD : ut HF.

CCXIV. — A C. MARCELLUS, AUGURE. (*Fam.*, XV, 8).

Sur la route de Cybistra, entre le 1er *et le* 18 *sept.* 51.

M. CICÉRON, PROCONSUL, SALUE C. MARCELLUS, SON COLLÈGUE [1].

Que ton cher Marcellus ait été nommé consul et que tu aies eu ce bonheur, si vivement souhaité, c'est pour moi un sujet de joie extrême ; je ne m'en réjouis pas seulement pour lui, mais parce que j'estime que tu mérites plus que personne tout ce qu'on peut éprouver de plus heureux, toi dont j'ai pu apprécier, soit à la peine, soit à l'honneur, l'exceptionnel dévouement, et dont toute la famille, qu'il s'agit de mon rappel ou du maintien de mon rang, m'a montré tant de sympathie active et d'attachement. Aussi te serai-je obligé de féliciter en mon nom ta femme, Junia, ce si noble caractère, ce si grand cœur. Quant à toi je te demande de m'accorder, comme tu l'as toujours fait, ton amitié et ta protection pendant que je suis au loin.

CCXV. — A M. MARCELLUS, CONSUL. (*Fam.*, XV, 9).

Sur la route de Cybistra, entre le 1er *et le* 18 *sept.* 51.

M. CICÉRON, PROCONSUL, SALUE M. MARCELLUS, CONSUL.

1. Ton affectueux dévouement envers les tiens, le zèle que tu déploies au service de l'État, les qualités brillantes que tu montres comme consul ont trouvé leur récompense dans l'élection de C. Marcellus [2] au consulat : j'en suis

1. A l'augurat (*De Diuinatione*, II, 75). C'est le père du consul qui vient d'être élu (cf. lettre *CCXIII*, et les n.).
2. Son cousin : voir p. 42, n. 3.

CCXIV. — AD C. MARCELLVM AVGVREM.
(*Fam.*, XV, 8).

Scr. in itinere ad Cybistra
inter Kal. Sept. et XIII. K. Oct. a. 703/51.

M. CICERO PROCOS. S D. C. MARCELLO COLLEGAE.

Marcellum tuum cos. factum teque ea laetitia adfectum esse quam maxime optasti mirandum in modum gaudeo, idque cum ipsius causa, tum quod te omnibus secundissimis rebus dignissimum iudico, cuius erga me singularem beneuolentiam uel in labore meo uel in honore perspexi, totam denique domum uestram uel salùtis uel dignitatis meae studiosissimam cupidissimamque cognoui. Quare gratum mihi feceris si uxori tuae Iuniae, grauissimae atque optimae feminae, meis uerbis eris gratulatus. A te, id quod consuesti, peto me absentem diligas atque defendas.

CCXV. — AD M. MARCELLVM COS.
(*Fam.*, XV, 9).

Scr. in itinere ad Cybistra
inter Kal. Sept. et XIII. K. Oct. a. 703/51.

M. CICERO PROCOS. S. D. M. MARCELLO COS.

1. Te et pietatis in tuos et animi in rem p. et clarissimi atque optimi cònsulatus C. Marcello consule

CCXIV. — M 254 v° ; V 224 r° ; D 106 r° ; H 44 v°.
9 grauissimae M, DV : grat-HF || 11 consuesti : suesti M.

CCXV. — M 254 r° ; V 224 r° ; D 105 v° ; H 44 r°.
Haec epistula in codd. ep. 7 praecedit.

extrêmement heureux. Je ne doute pas du sentiment de ceux qui sont à Rome ; quant à moi, qui suis au loin, que tu as toi-même envoyé aux confins du monde, je te porte aux nues, ma parole, par les louanges les plus sincères et les plus méritées. C'est que tu m'as toujours inspiré, depuis ton enfance, une particulière affection, et de ton côté tu n'as jamais cessé de souhaiter et de trouver juste que j'aie partout un rang éminent ; mais il y a plus : ce qui arrive aujourd'hui, que ce soit par ton intervention ou en raison de l'estime que tu inspires au peuple romain, avive et redouble mon affection et me cause une joie extrême : les juges les plus sûrs et les meilleurs esprits ne me disent-ils pas que toutes tes paroles et tous tes actes, toutes tes inclinations et tous tes principes établissent de moi à toi, ou, si tu préfères, de toi à moi une exacte ressemblance ? 2. Si tu ajoutes une seule chose à toutes celles qui ont tant illustré ton consulat, si tu fais qu'on me nomme au plus tôt un successeur ou en tout cas que l'on n'ajoute rien au temps que tu m'as fixé toi-même par un sénatus-consulte et par une loi, j'estimerai que je te dois tout. Prends soin de ta santé, et accorde-moi ton amitié et ta protection pendant que je suis au loin.

3. Les nouvelles que j'ai reçues au sujet des Parthes ne doivent pas encore, me semble-t-il, faire l'objet d'un rapport officiel ; c'est la raison pour laquelle je ne veux pas t'en parler, même à titre amical : ce que j'aurais dit à un consul pourrait passer pour nouvelle officielle.

facto fructum cepisse uehementer gaudeo. Non dubito quid praesentes sentiant ; nos quidem longinqui et a te ipso missi in ultimas gentis ad caelum mehercule tollimus uerissimis ac iustissimis laudibus. Nam cum te a pueritia tua unice dilexerim tuque me in omni genere semper amplissimum esse et uolueris et iudicaris, tum hoc uel tuo facto uel populi R. de te iudicio multo acrius uehementiusque diligo maximaque laetitia adficior, cum ab hominibus prudentissimis uirisque optimis omnibus dictis, factis, studiis, institutis uel me tui similem esse audio uel te mei. **2.** Vnum uero si addis ad praeclarissimas res consulatus tui, ut aut mihi succedat quam primum aliquis aut ne quid accedat temporis ad id quod tu mihi et senatus c. et lege finisti, omnia me per te consecutum putabo. Cura ut ualeas et me absentem diligas atque defendas.

3. Quae mihi de Parthis nuntiata sunt, quia non putabam a me etiam nunc scribenda esse publice, propterea ne pro familiaritate quidem nostra uolui ad te scribere, ne, cum ad consulem scripsissem, publice uiderer scripsisse.

1. 4 longinqui M,V : *om.* DHF || 7-8 in omni genere M : omni in genere VDHF || 11 laetitia : diligentia letitia M[1] || ab *om.* HF || 12 uirisque : utrisque HF.

3. 2 scribenda DHF : -das M, V || 3-5 propterea... publice *om.* HF.

CCXVI. — A L. AEMILIUS PAULLUS.
(*Fam.*, XV, 12).

Sur la route de Cybistra, entre le 1[er] *et le* 18 *sept.* 51.

M. CICÉRON, PROCONSUL, SALUE L. PAULLUS, CONSUL DÉSIGNÉ.

1. Il n'a jamais fait de doute pour moi que le peuple Romain, en raison des services éminents que tu as rendus à l'État et du haut rang qu'occupe ta famille, te nommerait consul avec le plus vif empressement, d'un vote unanime : je n'en ai pas moins éprouvé une joie incroyable à la nouvelle de l'évènement ; je souhaite que les dieux favorisent ta charge et que tu t'en acquittes d'une façon digne de toi et de tes ancêtres . 2. Plût au ciel que j'eusse été à Rome pour voir ce jour tant souhaité, et pour déployer en ta faveur une activité et un dévouement qui répondissent à tout ce que tu m'as donné d'aide dévouée et efficace ! Puisque cette possibilité m'a été enlevée par ce gouvernement provincial qui est tombé sur moi à l'improviste, pour que du moins je puisse te voir dans l'exercice de ta charge[1], gouvernant l'État d'une manière digne de toi, fais en sorte, je t'en supplie, obtiens[2] qu'on ne me fasse pas de tort, qu'on n'ajoute rien à mon année de gouvernement. Si tu obtiens cela, tu ajouteras beaucoup à la somme de tes dévouements passés.

1. Même à supposer qu'il quittât la province au terme exact de son commandement, Cicéron ne pouvait espérer être à Rome que dans les derniers mois de l'année civile 50.

2. Ou peut-être, en supprimant la virgule entre *des et efficias* : « fais en sorte... d'obtenir » (cf. Pompée, dans Cicéron, *Att.*, VIII 6, 2). Mais ce tour semble un peu lâché.

CCXVI. — AD. L. AEMILIVM PAVLLVM.
(*Fam.*, XV, 12).

Scr. in itinere ad Cybistra
inter Kal. Sept. et XIII. K. Oct. a. 703/51.

M. CICERO *PROCOS.* S. D. L. PAVLLO COS. DESIG.

1. Etsi mihi numquam fuit dubium quin te populus R. pro tuis summis in rem p. meritis et pro amplissima familiae dignitate summo studio cunctis suffragiis consulem facturus esset, tamen incredibili laetitia sum adfectus cum id mihi nuntiatum est, eumque honorem tibi deos fortunare uolo a teque ex tua maiorumque tuorum dignitate administrari. 2. Atque utinam praesens illum diem mihi optatissimum uidere potuissem proque tuis amplissimis erga me studiis atque beneficiis tibi operam meam studiumque nauare! Quam mihi facultatem quoniam hic necopinatus et improuisus prouinciae casus eripuit, tamen ut te consulem rem p. pro tua dignitate gerentem uidere possim magnopere a te peto ut operam des, efficias ne quid mihi fiat iniuriae neue quid temporis ad meum ann*u*um munus accedat. Quod si feceris, magnus ad tua pristina erga me studia cumulus accedet.

CCXVI. — M 255 r° ; V 224 v° ; D 106 v° ; H 45 r°.

PROCOS. *Wesenberg* : imp. ψ [*a uicinis epp.* 10, 11, 13, 14 *in codd. error ortus*] || PAULLO M : paulo VDHF.

1. 6 a teque M,D : atque VHF.

2. 5 et M : est VDHF || 8 efficias M : efficiasque VDHF || 9 annuum *uulg.* : annum ψ || munus M, V : minus DHF || 11 cumulus DHF : -les M,V.

CCXVII. — AUX MAGISTRATS ET AU SÉNAT.
(*Fam.*, XV, 1).

A la frontière de la Lycaonie et de la Cappadoce, le 18 *sept.* 51.

M. TULLIUS CICÉRON, FILS DE MARCUS, PROCONSUL, SALUE LES CONSULS, LES PRÉTEURS, LES TRIBUNS DE LA PLÈBE ET LE SÉNAT.

1. Si vous êtes en bonne santé, c'est bien ; pour moi, je suis en bonne santé [1]. Bien qu'on m'annonçât de source sûre que les Parthes avaient passé l'Euphrate avec presque toutes leurs troupes, néanmoins, pensant que le proconsul M. Bibulus pouvait vous renseigner là-dessus avec plus de certitude, j'estimais que je n'avais pas, pour ma part, à rapporter officiellement des nouvelles qui concernaient la province d'un autre. Mais ayant par la suite reçu les renseignements les plus sûrs, par députés, par messagers, par lettres, vu l'importance de la chose, et parce que nous n'avons pas encore entendu dire que Bibulus soit arrivé en Syrie, et aussi étant donné que la conduite de cette guerre m'est en quelque sorte commune avec Bibulus, je pense devoir vous écrire ce qui m'a été rapporté.

2. Tout d'abord des envoyés du roi Antiochus de Commagène sont venus m'annoncer que les Parthes s'étaient mis à passer l'Euphrate avec de grandes forces. Ayant reçu cette nouvelle, comme plus d'un pensait qu'on ne devait accorder à ce roi qu'une confiance médiocre, j'ai décidé d'attendre des informations plus sûres. Le 18 septembre, tandis que je conduisais mon armée en Cilicie, on m'a remis, aux confins de la Lycaonie et de la Cappadoce, une lettre de Tarcondimotus, qui est considéré comme le plus fidèle allié et le meilleur ami du peuple Romain au delà

1. Cf. les lettres *XIV* et *XV*, (où la formule, plus complète, unit l'armée au général) et t. I, p. 117, note 1.

CCXVII. — AD MAGISTRATVS ET SENATVM.
(*Fam.*, XV, 1).

Scr. in finibus Lycaoniae et Cappadociae
XIII K. Oct. a. 703/51.

M. TVLLIVS M. F. CICERO PROCOS. S. D. COS. PR. TR. PL. SENATVI.

1. S. u. u. b. e. e. q. u. Etsi non dubie mihi nuntiabatur Parthos transisse Euphratem cum omnibus fere suis copiis, tamen, quod arbitrabar a M. Bibulo procos. certiora de his rebus ad uos scribi posse, statuebam mihi non necesse esse publice scribere ea quae de alterius prouincia nuntiarentur. Postea uero quam certissimis auctoribus, legatis, nuntiis, litteris sum certior factus, uel quod tanta res erat uel quod nondum audieramus Bibulum in Syriam uenisse uel quia administratio huius belli mihi cum Bibulo paene est communis, quae ad me delata essent scribenda ad uos putaui.

2. Regis Antiochi Commageni legati primi mihi nuntiarunt Parthorum magnas copias Euphratem transire coepisse. Quo nuntio allato, cum essent nonnulli qui ei regi minorem fidem habendam putarent, statui exspectandum esse si quid certius adferretur. A. d. XIII. Kal. Oct., cum exercitum in Ciliciam ducerem, in finibus Lycaoniae et Cappadociae mihi litterae redditae sunt a Tarcondimoto, qui fidelissimus socius

CCXVII. — M 247 r°; V 219 r°; D 102 r°; H 40 v°.

1. 2 euphratem M, VD : eufraten HF || 3-4 a m. bibulo *uulg.* : ambibulo M, H an bib- F an marco bib- V a bib- D || 4 his ψ : iis *Wesenberg* eis *Mendelssohn.*

2. 2 euphratem M,V : eufraten DHF || 4 regi M : rei VDHF.

du Taurus [1] : Pacorus, fils du roi des Parthes Orode, avait franchi l'Euphrate avec une très nombreuse cavalerie parthe et avait établi son camp à Tyba ; une grande agitation régnait dans la province de Syrie. Le même jour, on me remit une lettre sur le même sujet de la part de Iamblichus, phylarque des Arabes [2], qui a la réputation d'avoir bon esprit et d'être l'ami de notre pays. 3. En possession de ces renseignements, tout en me rendant compte que les dispositions de nos alliés sont chancelantes et que l'attente d'événements nouveaux les tient en suspens, j'espère cependant que ceux avec qui je suis déjà entré en contact et qui ont pu apprécier mes habitudes d'intégrité sont devenus meilleurs amis du peuple Romain, que d'autre part la Cilicie sera plus sûre quand elle aura pu éprouver à son tour mon esprit de justice. Pour cette raison, pour réduire ceux des Ciliciens qui sont en armes, enfin pour faire savoir à l'ennemi qui est en Syrie qu'une armée romaine, loin de céder devant l'annonce de ces nouvelles, se rapproche de lui davantage, j'ai décidé de conduire mon armée vers le Taurus.

4. Mais si mon autorité est de quelque poids auprès de vous, surtout quand il s'agit de choses que vous ne connaissez que par ouï-dire tandis que je les ai presque sous les yeux, je vous adresse une exhortation pressante et un avertissement grave : pensez au sort de ces provinces ; sans doute est-il plus tard qu'il n'eût convenu : mais faites-le enfin. Quels moyens vous m'avez donnés en m'envoyant ici, quelles troupes vous m'avez octroyées pour affronter une guerre qui s'annonçait très importante, vous ne l'ignorez pas. Si je n'ai pas refusé une pareille mission, ce n'est pas que la sottise m'aveuglât, mais c'est que le sentiment de mon devoir m'en a détourné : jamais en effet aucun danger ne m'a paru si grand que je pusse aimer mieux m'y dérober qu'obéir à vos volontés. 5. Actuellement, la situation est telle que, si vous n'envoyez pas promptement

1. Tarcondimotus régnait sur le Mont Amanus. Établi par Pompée, il lui fut fidèle jusqu'à Pharsale, où il combattit de son côté.

2. Fils de Sampsicéramus, et dynaste d'Émèse, sur l'Oronte.

trans Taurum amicissimusque p. R. existimatur, Pacor*um* Orodi regis Parthorum filium cum permagno equitatu Parthico transisse Euphratem et castra posuisse Tybae, magnumque tumultum esse in prouincia Syria excitatum. Eodem die ab Iamblicho, phylarcho Arabum, quem homines opinantur bene sentire amicumque esse rei p. nostrae, litterae de isdem rebus mihi redditae sunt. **3.** His rebus allatis, etsi intellegebam socios infirme animatos esse et nouarum rerum exspectatione suspensos, sperabam tamen eos ad quos iam accesseram quique nostram consuetudinem integritatemque perspexerant amiciores p. R. esse factos, Ciliciam autem firmiorem fore si aequitatis nostrae particeps facta esset. Et ob eam causam et ut opprimerentur ii qui ex Cilicum gente in armis essent et ut hostis is qui esset in Syria sciret exercitum p. R. non modo non cedere iis nuntiis allatis sed etiam propius accedere, exercitum ad Taurum institui ducere.

4. Sed si quid apud uos auctoritas mea ponderis habet, in iis praesertim rebus quas uos audistis, ego paene cerno, magno opere uos et hortor et moneo ut his prouinciis serius uos quidem quam decuit, sed aliquando tamen consulatis. *N*os quemadmodum instructos et quibus praesidiis munitos ad tanti belli opinionem miseritis non estis ignari. Quod ego negotium non stultitia occaecatus, sed uerecundia deterritus non recusaui ; neque enim umquam ullum periculum tantum putaui quod subterfugere mallem quam uestrae auctoritati obtemperare. **5.** Hoc autem tempore res sese sic habet ut, nisi exercitum

2. 10 pacorum *Victorius* : pacorem VDHF parcorem M || 11 euphratem M,V : eufraten DHF.

3. 3 rerum M,V : *om.* DHF || 4 consuetudinem ψ, *Sjögren* : mansuet- *Ferrarius, uulg.* [*cf.* Caes., B. G., IV, 22, 1 ; *Sjögren*, Eranos, XIX (1919), p. 162].

4. 2 ego M, V : *om.* DHF || 5 nos *uulg.* : uos ψ || 7 ego M, V : *om* DHF.

dans nos provinces une armée aussi forte que vous en envoyez d'habitude pour une guerre de première importance, il y a tout lieu de craindre qu'on ne doive renoncer à toutes ces provinces dont dépendent les revenus du peuple romain. Or, il n'existe aucune raison pour que vous ayez le moindre espoir en une levée faite dans ma province. Les hommes n'y sont pas nombreux, et les recrues possibles, la perspective d'un danger les met en fuite ; et ce que vaut ce genre de soldats, un homme comme M. Bibulus l'a bien jugé en Asie : vous lui aviez permis de faire une levée, il s'y est refusé. Quant aux auxiliaires fournis par nos alliés, par suite de la cruauté et de l'injustice avec lesquelles nous avons exercé le pouvoir, ou bien leurs effectifs sont si faibles qu'ils ne peuvent guère nous aider, ou bien leurs sentiments nous sont si peu favorables qu'il ne semble pas qu'on puisse rien attendre d'eux ni leur faire la moindre confiance. **6.** Pour le roi Déjotarus, j'estime qu'il nous est tout acquis et que ses forces, si modestes soient-elles[1], sont à notre disposition. De la Cappadoce il n'y a rien à tirer. Les autres rois et petits souverains, du fait soit de leurs ressources, soit de leurs dispositions, offrent trop peu de garanties. Quant à moi, dans la pénurie d'effectifs où je me trouve, le courage du moins ne me manquera pas, ni non plus, je l'espère, l'esprit de décision. Qu'arrivera-t-il ? je ne sais. Plaise au ciel que nous puissions pourvoir à notre salut ! l'honneur, en tout cas, sera sauf.

CCXVIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 18).

Camp de Cybistra, 20 *septembre* 51.

1. Comme je voudrais que tu fusses à Rome, à supposer que tu l'aies quittée ! Car je n'ai aucune donnée certaine, sinon que j'ai reçu ta lettre du 19 juillet, où tu me

1. La nuance dépréciative de *quantaecumque* est probable, bien qu'elle ne réponde pas exactement à la réalité : cf. *CXVIII*, 2.

tantum quantum ad maximum bellum mittere soletis mature in has prouincias miseritis, summum periculum sit ne amittendae sint omnes hae prouinciae, quibus uectigalia p. R. continentur. Quamobrem autem in hoc prouinciali dilectu spem habeatis aliquam causa nullast. Neque multi sunt et diffugiunt qui sunt metu oblato ; et quod genus hoc militum sit iudicauit uir fortissimus M. Bibulus in Asia, qui, cum uos ei permisis*se*tis, dilectum habere noluerit. Nam sociorum auxilia propter acerbitatem atque iniurias imperii nostri aut ita imbecilla sunt ut non multum nos iuuare possint, aut ita alienata a nobis ut neque exspectandum ab iis neque committendum iis quicquam esse uideatur. **6.** Regis Deiotari et uoluntatem et copias, quantaecumque sunt, nostras esse duco ; Cappadocia est inanis ; reliqui reges tyrannique neque opibus satis firmi nec uoluntate sunt. Mihi in hac paucitate militum animus certe non deerit, spero ne consilium quidem ; quid casurum sit incertum est. Vtinam saluti nostrae consulere possimus ! dignitati certe consulemus.

CCXVIII. — AD ATTICVM (*Att.*, V, 18).

Scr. in castris ad Cybistra XI. Kal. Oct. a. 703/51.

1. Quam uellem Romae esses, si forte non es ! Nihil enim certi habebamus nisi accepisse nos tuas litteras a. d. XIII. Kal. Sextil. datas, in quibus scrip-

5. 5 hae V, *Mendelssohn* : heae M, DHF eae *Baiter*, *Sjögren* || 6 quibus M,VD : quae HF || 7 dilectu M,V : del- DHF || 8 nullast neque : nulla st neque M nulla si neque HF nulla sin eque D nulla. neque V || 11 permisissetis *uulg.* : permisistis ψ || 14 iuuare M : adiuuare V tutare DHF.

6. 6 ne M,V : *om.* DHF || 8 dignitati : -tate M[1], V.

CCXVIII. — *M* 95 r° ; *R* 54 r° ; *P* 73 r° ; *G* 103 r° [*lacunas praebet*].

disais ton intention d'aller en Épire aux environs du 1er août. Mais, que tu sois à Rome ou en Épire, une chose est sûre : les Parthes ont franchi l'Euphrate sous la conduite de Pacorus, fils du roi des Parthes Orode, avec presque toutes leurs forces. Quant à Bibulus, on n'entend pas dire encore qu'il soit en Syrie. Cassius est dans la ville d'Antioche avec toute l'armée ; moi, je suis en Cappadoce, dans la région du Taurus, avec mon armée, devant Cybistra ; l'ennemi est en Cyrrhestique, c'est la partie de la Syrie le plus proche de ma province. J'ai écrit à ce sujet au Sénat : cette lettre [1], au cas où tu serais à Rome, vois si tu es d'avis qu'il faut la remettre ; il te faudra voir aussi à bien des choses, — que dis-je ? à tout, et *principalement* à ce que je ne sois pas pourvu, entre la coupe et les lèvres [2], comme on dit, d'une charge supplémentaire ou d'une prorogation. En effet pour moi, avec une armée aussi faible, un tel manque d'alliés — surtout d'alliés fidèles —, l'hiver est ma ressource la plus certaine. S'il arrive sans que l'ennemi ait auparavant envahi ma province, je ne crains plus qu'une chose, c'est que le Sénat, inquiet de la situation intérieure, ne veuille pas laisser partir Pompée [3]. Que même il en envoie un autre pour le printemps, d'accord, pourvu qu'on m'épargne toute prorogation.

2. Voilà pour le cas où tu serais à Rome ; voici, au cas où tu n'y serais pas, ou même si tu y es, quel est l'état de mes affaires : solide assiette morale, et comme mes plans, à ce que je crois, sont bons, situation militaire, je l'espère du moins, solide aussi. La position que j'occupe est sûre, bien approvisionnée en blé, presque en vue de la Cilicie, offrant des facilités si je veux me déplacer ; l'armée est peu nombreuse, mais unanime, je l'espère, dans son dévouement à mon égard ; l'arrivée de Déjotarus avec toutes ses forces va la doubler. J'ai des

1. La lettre *CCXVII* : cf. la Notice, p. 22.

2. Proprement : entre l'égorgement et l'offrande des victimes.

3. Il était question d'envoyer Pompée combattre les Parthes. Cf. *Fam.*, VIII, 10, 2 (*CCXXVI*) ; *Att.*, V, 21, 3 (*CCXLI*) ; VI, 1, 3 et 14 (*CCXLV*).

tum esset te in Epirum iturum circiter Kal. Sextil. Sed siue Romae es siue in Epiro, Parthi Euphraten transierunt duce Pacoro, Orodis regis Parthorum filio, cunctis fere copiis. Bibulus nondum audiebatur esse in Syria; Cassius in oppido Antiochi*a* e*st* cum omni exercitu; nos in Cappadocia ad Taurum cum exercitu ad C*y*b*i*stra; hostis in *C*yrrhes*t*ica, quae Syriae pars proxima est prouinciae meae. His de rebus scripsi ad senatum, quas litteras, si Romae es, uidebis putesne reddendas, et multa, immo omnia, quorum κεφάλαιον ne quid inter caesa et p*orr*ecta, ut aiunt, oneris mihi addatur aut temporis. Nobis enim hac infirmitate exercitus, inopia sociorum, praesertim fidelium, certissimum subsidium est hiems. Ea si uenerit nec illi ante in meam prouinciam transierint, unum uereor, ne senatus propter urbanarum rerum metum Pompeium nolit dimittere. Quod si alium ad uer mittit, non laboro, nobis modo temporis ne quid prorogetur.

2. Haec igitur, si es Romae; sin abes, aut etiam si ades, haec negotia sic se habent. Stamus animis et, quia consiliis, ut uidemur, bonis utimur, speramus etiam manu. Tuto consedimus, copioso a frumento, Ciliciam prope conspiciente, expedito ad mutandum loco, paruo exercitu, sed, ut spero, ad beneuolentiam erga nos consentiente. Quem nos Deiotari aduentu cum suis omnibus copiis duplicaturi

1. 6 transierunt *RP*, Π : transiuerunt (Δ) || pacoro (Δ) : parco *M*[1] parto *G* partho *R* paceoro *P* || orodis (Δ) : ororodis *M*[1] ero rodis *G* rhodis *R* horodi *P* || regis parthorum *M*[1], *RP*, Π : parth- regis (Δ) || 7 fere *Cr.*[m] *Z*[b] : referto (Ω) || 8 antiochia est *Heraeus* : anthiocie *M* antiochie *R* anthiochie *P* antinocie *G* antiochia *Wesenberg* || 10 cybistra *ed. Asc.*[2] : cibrustra Δ tibrustra *uel*-tera *R* tybustram *P* || cyrrhestica *uulg.* [*cf.* Att. V, 21, 2] : chyrresteica *M* churisteica *R* chyriestrica *P* || 14 inter caesa (Δ) : intercesa *M*[1], *R* intercessa *P* || porrecta *ed. Asc.*[2] : proiecta Ω || 17 hiems : hiemps *M*[1] hyemps *R*.

2. 1 es romae *M*[1] *m*, *RPO* : romae es *M*[corr] *bds*, *G* || 4 copioso : quo piso *M*[1] || a *Mbd* : *om. ms*, *RPO*[1], *uett.* || 6 loco *Z*[b] : locum Ω, *uett.*

alliés beaucoup plus fidèles que personne n'en a jamais eu : ma bonté et mon désintéressement les émerveillent. On procède à une levée de citoyens romains ; on enlève le blé de la campagne pour le transporter en lieu sûr. Si l'occasion se présente, nous nous défendrons par les armes ; sinon, par la seule force de nos positions. **3.** Ainsi, sois tranquille. C'est qu'en effet je te vois, et, tout comme si tu étais devant moi, j'entends l'*écho de mes sentiments* dans ton cœur d'ami. Mais je t'en prie, fais tout le possible, au cas où la question qui me concerne resterait entière devant le Sénat jusqu'au 1er janvier, pour te trouver à Rome au mois de janvier. Je suis sûr qu'on ne me fera pas de tort si tu es là. J'ai pour moi l'amitié des consuls [1], et un tribun de la plèbe, Furnius, qui m'est tout acquis. Mais il y faut aussi ta persévérance, ta sagesse, ton crédit. Le moment est critique. Mais j'aurais honte avec toi d'insister davantage.

4. Mes petits Cicéron sont chez Déjotarus ; mais, si c'est nécessaire, on les emmènera à Rhodes. Si tu es à Rome, envoie-moi très exactement, comme tu en as l'habitude, quelqu'un de tes gens comme courrier ; et si tu es en Épire, que cela ne t'empêche pas de le faire, afin que nous puissions savoir, toi ce que je deviens, moi ce que tu deviens et quelles sont tes intentions. Je m'occupe des intérêts de ton ami Brutus mieux qu'il ne le ferait lui-même. D'ailleurs désormais je livre mon pupille [2] à ses créanciers et me refuse à le défendre ; car ils ne sont, lui et ses gens, qu'atermoiement et impécuniosité [3]. Je te donnerai satisfaction cependant, à toi qui es plus difficile à contenter que Brutus lui-même ; ou plutôt, certainement, je vous donnerai satisfaction à tous deux.

1. Les consuls désignés pour l'année 50. C. Claudius Marcellus et L. Aemilius Paullus.

2. Ariobarzane, roi de Cappadoce, qui devait de grosses sommes à Brutus et à Pompée : cf. *Att.*, VI, 1, 3 sq. (*CCXLV*). Le Sénat l'avait placé sous la protection de Cicéron : cf. *Fam.*, XV, 2, 4 (*CCXX*).

3. Plutôt que : « car ce sont des affaires qui se traînent et ne donnent rien ». Pour l'emploi de *negotium* appliqué à des personnes, cf. *Att.*, I, 12, 1 (*XVII*) ; *Q. fr.*, II, 11, 4 (*CXXXIII*).

eramus. Sociis multo fidelioribus utimur quam quisquam usus est ; quibus incredibilis uidetur et nostra mansuetudo et abstinentia. D*i*lectus habetur ciuium Romanorum ; frumentum ex agris in loca tuta comportatur. Si fuerit occasio, manu, si minus, locis nos defendemus. 3. Quare bono animo es. Video enim te et, quasi coram adsis, ita cerno συμπάθειαν amoris tui. Sed te rogo, si ullo pacto fieri poterit, si integra in senatu nostra causa ad Kal. Ianuarias manserit, ut Romae *sis* mense Ianuario. Profecto nihil accipiam iniuriae, si tu aderis. Amicos consules habemus, nostr*um* tribunum pl. Furnium. Verum tua est opus assiduitate, prudentia, gratia. Tempus est necessarium. Sed turpe est me pluribus uerbis agere tecum.

4. Cicerones nostri sunt apud Deiotarum; sed, si opus erit, deducentur Rhodum. Tu si es Romae, ut soles, diligentissime, si in Epiro, mitte tamen ad nos de tuis aliquem tabellarium, et ut tu quid nos agamus et nos quid tu agas quidque acturus sis scire possimus. Ego tui Bruti rem sic ago ut suam ipse non ageret. Sed iam exhibeo pupillum neque defendo ; sunt enim negotia et lenta et inania. Faciam tamen satis tibi quidem, cui difficilius est quam ipsi ; sed certe satis faciam utrique.

2. 10 est *Faërnus* : esset Ω, *uett.* || uidetur : uideretur *Mbd* || 11 dilectus *uulg.* : del- Ω, *uett.*

3. 4 senatu ΣΠ : -tum Δ || 5 sis *uulg.* : essent M^1 *bd*, ΣΠ esses M^{corr} *ms*, *uett.* || 7 nostrum *Manutius* : nostros (Ω) *om. G.*

4. 3 si in : sine *R* siue in *P* || 4 et ut tu ΣΠ : et ut *M bd* ut et *ms* [*cf. Sjögren*, Comm. Tull., p. 138] || 6 suam RPO^1, M^{corr} : si iam (Δ) sic iam *G* || 10 utrique : cura ut ualeas *add. RO.*

CCXIX. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 19).

Camp de Cybistra, 21 *septembre* 51.

1. J'avais déjà fermé la lettre que, je pense, tu viens de lire, celle qui est écrite de ma main, et où je t'ai tout dit[1], quand soudain un courrier d'Apella[2] m'a remis une lettre de toi, le 20 septembre : elle est venue vite, étant partie de Rome il y a quarante sept jours. Ah ! quelle distance ! Cette lettre ne me laisse pas douter que tu n'aies attendu Pompée retour d'Ariminum, et qu'à présent tu ne sois parti pour l'Épire ; et elle me fait redouter davantage que, comme tu me l'écris, tu ne sois pas moins soucieux en Épire que je ne le suis ici.

Au sujet de la dette d'Atilius, j'ai écrit à Philotime de ne pas se retourner contre Messalla[3]. **2.** Je suis heureux que le bruit de ce qu'a été mon voyage soit parvenu jusqu'à toi, et je serai plus heureux encore que tu connaisses la suite. Je me réjouis qu'à présent ta petite fille te donne la satisfaction de la voir enfant *vigoureuse* ; je ne l'ai jamais vue, mais je l'aime et je suis sûr qu'elle mérite d'être aimée. Adieu, encore une fois adieu.

3. Au sujet de Patron et de tes amis « de collège »[4], je suis heureux de t'avoir fait plaisir en me donnant de la peine pour les ruines de Mélitè[5]. Tu t'es réjoui, me dis-tu,

1. La lettre *CCXVIII* (*Att.*, V, 18).
2. Apella était un affranchi de M. Fadius Gallus (cf. *Fam.*, VII, 25, 2) qui se trouvait alors en Syrie et était tout dévoué à Cicéron (cf. *Fam.*, XV, 14, 1).
3. M. Valérius Messalla, consul de 53. Il devait avoir donné sa garantie à Atilius ; mais Cicéron ne veut pas qu'on ajoute aux ennuis qu'il éprouve en ce moment (cf. t. III, p. 197).
4. La plaisanterie déguise d'une apparence scolaire la communauté de doctrine philosophique : ici l'Épicurisme.
5. Les ruines de la maison d'Épicure, dans le dè mede Mélitè : cf. t. III, p. 196.

CCXIX. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 19).

Scr. in castris ad Cybistra X. Kal. Oct. a. 703/51.

1. Obsignaram iam epistolam *e*am quam puto te modo perlegisse, scriptam mea manu, in qua omnia continentur, cum subito Apell*ae* tabellarius a. d. XI. Kal. Octobres septimo quadragesimo die Rom*a* celeriter (*hui* tam longe !)mihi tuas litteras reddidit. Ex quibus non dubito quin tu Pompeium expectaris dum Arimino rediret et iam in Epirum profectus sis, magisque uereor, ut scribis, ne in Epiro sollicitus sis non minus quam nos hic sumus.

De Atiliano nomine scripsi ad Philotimum ne appellaret Messallam. **2.** Itineris nostri famam ad te peruenisse laetor magisque laetabor si reliqua cognoris. Filiolam tuam tibi iam ῥώμῃ iucundam esse gaudeo, eamque quam numquam uidi tamen et amo et amabilem esse certo scio. Etiam atque etiam ua*le*.

3. De Patrone et tuis condiscipulis quae de *parie*tinis in Meli*t*a laboraui, ea tibi grata esse gaudeo

CCXIX. — *M* 95 v° ; *R* 54 v° ; *P* 73 v° ; *G* 103 v°.

1. 1 epistolam eam *M*corr : ep- meam (Δ), *RO*, Π, *uett.* eam ep- *P* || 3 apellae *Moll coll.* Fam. VII, 25,2 : appelli Δ, *RO* apelli *G* applicuit *P* appii *Victorius* || 4 roma *uett. praeter Iens.* : romam Ω || 5 hui tam *Victorius* : iuit tam Δ(Π) mittam *RP*, *uett.* || longe mihi : mihi longe *M*¹*m*, *uett.* || 6 tu *Victorius* : ut ΔΠ, *uett.* et *RP* || 7 et iam *s*, *PO* : etiam (Δ) Π, *uett. om. R* || 10 atiliano *G* : atelliano *M* attelliano *R* atteliano *P*.

2. 3 iam ῥώμῃ *L.-A. Constans* [*ex codd.* ; *sed incertum uid.*] : iam romae Ω [*sic Baiter, Sjögren* ; *defendit Kurfess*, Berl. phil. Woch., 1919, p. 1174] tanta ῥώμῃ *coni. Tyrrell* iam ὁρμῇ *Purser* iam natura *Lehmann* caram ac *Müller* || 5 certo Δ, *G*, *Cr.*m : certe *RPO* || ual<e>. de *Manutius* : ualde Ω.

3. 1 condiscipulis Δ, *G* : cum disc-*RPO* || parietinis *Manutius coll.* Fam., XIII, 1, 3 : tarentinis Ω, *uett.* || 2 melita *Gassendi coll.* Diog. Laert. ,X, 17 : militia Ω, *uett.*

de voir échouer celui qui était le rival de l'oncle de ton neveu [1] : c'est la marque d'une grande affection. Cela m'a fait penser à me réjouir moi aussi ; car l'idée ne m'en était pas venue. « Je n'en crois rien », me dis-tu. A ton aise. Toujours est-il que je me réjouis fort, la *juste indignation* étant autre chose que la *malveillance*.

CCXX. — AUX MAGISTRATS ET AU SÉNAT.

(*Fam.*, XV, 2).

Camp de Cybistra, 22 *septembre* 51.

M. TULLIUS CICÉRON, FILS DE MARCUS, PROCONSUL, SALUE LES CONSULS, LES PRÉTEURS, LES TRIBUNS DE LA PLÈBE ET LE SÉNAT.

1. Si vous êtes en bonne santé, c'est bien ; pour moi, je suis en bonne santé [2]. Arrivé dans ma province le 31 juillet — les difficultés du voyage et de la navigation ne m'avaient pas permis d'arriver plus tôt —, j'ai pensé que je ne pouvais mieux répondre aux devoirs de ma charge et à ce qu'exigeait l'intérêt de l'État qu'en mettant sur pied mon armée et en préparant la campagne. Ces préparatifs une fois faits, plus à force d'activité diligente que grâce à l'abondance des moyens, recevant presque chaque jour des messagers et des lettres qui me parlaient d'une invasion des Parthes dans la province de Syrie, j'ai pensé que je devais faire route par la Lycaonie, le pays des Isaures et la Cappadoce. Il y avait en effet tout lieu de supposer que les Parthes, s'ils tentaient de sortir de la Syrie et de faire irruption dans ma province, passeraient par la Cappadoce, qui leur offrait l'accès le plus facile. 2. J'ai donc fait route avec mon armée à

1. C'est-à-dire de Cicéron, oncle du fils de Quintus et de Pomponia, sœur d'Atticus. Sur le rival auquel il est fait allusion, M. Calidius plutôt qu'Hirrus, voir la Notice, p. 14, n. 3.

2. Voir plus haut, p. 46, n. 1.

Quod scribis libente *te* repulsam tulisse eum qui cum sororis tuae filii patruo certaret, magni amoris signum. Itaque me etiam admonuisti ut gauderem ; nam mihi in mentem non uenerat. « Non credo » inquis. Vt libet. Sed plane gaudeo, quoniam τὸ νεμεσᾶν interest τοῦ φθονεῖν.

CCXX. — AD MAGISTRATVS ET SENATVM. (*Fam.*, XV, 2).

Scr. in castris ad Cybistra IX. Kal. Oct. a. 703/51.

M. TVLLIVS M. F. CICERO PROCOS. S. D. COS. PR. TR. PL. SENATVI.

1. S. u. u. b. e. e. q. u. Cum pr. K. Sext. in prouinciam uenissem neque maturius propter itinerum et nauigationum difficultatem uenire potuissem, maxime conuenire officio meo reique p. conducere putaui parare ea quae ad exercitum quaeque ad rem militarem pertinerent. Quae cum essent a me cura magis et diligentia quam facultate et copia constituta nuntiique et litterae de bello a Parthis in prouinciam Syriam inlato cotidie fere adferrentur, iter mihi faciendum per Lycaoniam et per Isauros et per Cappadociam arbitratus sum. Erat enim magna suspicio Parthos, si ex Syria egredi atque inrumpere in meam prouinciam conarentur, iter eos per Cappadociam, quod ea maxime pateret, esse facturos. 2. Itaque

3. 3 libente te *Juste-Lipse* : libenter Ω, *uett.* || 4 filii *M*corr *s* : -iis (Ω) || patruo : patronô *G* || certaret : -rat *Lambin, Wesenberg* -rit *Müller* [*uide supra*, p. 14, n. 3].

CCXX. — M 248 r° ; V 219 v° ; D 102 v° ; H 41 r°.

1. 1 b. DH : p. F *om.* M || 2 uenissem neque M,D : uenissetque HF || 9-10 mihi faciendum : mihi ad f- M.

2. 1-3 itaque... iter feci *adfert* NONIVS p. 420 Lindsay.

travers la région de la Cappadoce qui touche à la Cilicie, et j'ai établi mon camp devant Cybistra, ville qui est proche du mont Taurus : ainsi le roi Arménien Artuasdès [1], quelles que fussent ses dispositions [2], saurait qu'il y avait une armée romaine à proximité de ses frontières, et je serais en liaison étroite avec Déjotarus, ce roi si fidèle ami de notre pays ; ses avis et son concours pourraient être utiles à la république.

3. Campant à cet endroit et ayant envoyé ma cavalerie en Cilicie afin que d'une part l'annonce de mon approche aux cités de cette région fortifiât la fidélité de tous les habitants et que d'autre part je pusse, quant à moi, être promptement informé des événements de Syrie, j'ai cru devoir consacrer les trois jours que je viens de passer dans ce camp à une tâche importante et de première nécessité. 4. Vous aviez pris l'initiative de m'inviter à prendre sous ma protection le roi Ariobarzane Eusèbe Philorhoméus [3], à assurer la défense de sa vie et de ses droits et l'intégrité de son royaume, à être le gardien de sa personne et de son trône ; vous aviez ajouté que le peuple et le Sénat s'intéressaient beaucoup au salut de ce roi, déclaration qui n'avait encore jamais été faite par notre assemblée au sujet d'aucun roi : dans ces conditions, j'ai estimé que je devais porter votre décision à la connaissance du roi et lui promettre ma sauvegarde loyale et attentive, en l'invitant, puisque vous m'aviez confié le soin de veiller sur sa vie et sur l'intégrité de son royaume, à me faire part de ses désirs. 5. J'ai tenu ce langage au roi dans mon conseil ; et lui commença par de vifs remerciements à votre adresse, comme il le devait, puis à la mienne : il se sentait très grandement honoré

1. Ou Artavasdès, selon la lecture commune. Nous gardons, dans ce texte très officiel, la graphie des mss. unanimes.

2. On pouvait légitimement s'en inquiéter : si sa fille était fiancée au fidèle Déjotarus (*Att.*, V, 21, 2 = *CCXLI*), sa sœur avait épousé Orode, roi des Parthes (*Fam.*, XV, 3, 1 = *CCXI*).

3. Ariobarzane III, dont le second surnom stipule l'inféodation aux Romains. Il devait, dans les guerres civiles, soutenir Pompée jusqu'au bout, mais se rallier ensuite complètement à César. Cassius le fit périr en 42.

cum exercitu per Cappadociae partem eam quae cum Cilicia continens est iter feci castraque ad Cybistra, quod oppidum est ad montem Taurum, locaui, ut Artuasdes rex Armenius, quocumque animo esset, sciret non procul a suis finibus exercitum p. R. esse, et Deiotarum, fidelissimum regem atque amicissimum rei p. nostrae, maxime coniunctum haberem, cuius et consilio et opibus adiuuari posset res p.

3. Quo cum in loco castra haberem equitatumque in Ciliciam misissem, ut et meus aduentus iis ciuitatibus quae in ea parte essent nuntiatus firmiores animos omnium faceret et ego mature quid ageretur in Syria scire possem, tempus eius tridui quod in iis castris morabar in magno officio et necessario mihi ponendum putaui. **4.** Cum enim uestra auctoritas intercessisset ut ego regem Ariobarzanem Eusebem et Philorhomaeum tuerer eiusque regis salutem et incolumitatem regnumque defenderem, regi regnoque praesidio essem, adiunxissetisque salutem eius regis populo senatuique magnae curae esse, quod nullo umquam de rege decretum esset a nostro ordine, existimaui me iudicium uestrum ad regem deferre debere eique praesidium meum et fidem et diligentiam polliceri, ut, quoniam salus ipsius, incolumitas regni mihi commendata esset a uobis, diceret si quid uellet. **5.** Quae cum essem in consilio meo cum rege locutus, initio ille orationis suae uobis maximas, ut debuit, deinde etiam mihi gratias egit, quod ei permagnum et perhonorificum uidebatur senatui p. q.

2. 5 artuasdes : artauasdes *Wesenberg* [*cf.* Res gestae diui Aug., 27, 1 ; 33].
3. 3 firmiores DHF : -ris M, V.
4. 4 et DHF : *om.* M, V || 10 ipsius M : *om.* VDHF.
5. 1 essem Dcorr : esse M esset VD¹H essent F || 3 ei M : et DHF *om.* V.

que le Sénat et le peuple Romain eussent si grand souci de son salut, que de mon côté je prisse tant de soin de lui rendre sensible la loyauté de mon appui et le poids de votre recommandation. Et dans ce premier entretien — chose qui me remplit de joie — il me déclara qu'il ne voyait pas que ni sa vie ni son trône fussent le moins du monde menacés, qu'il n'en avait même pas le moindre soupçon. Je l'en félicitai, lui dis combien j'en étais heureux, non sans inviter toutefois ce jeune homme à se rappeler comment était mort son père, à veiller sur sa sûreté, à assurer sa protection suivant les conseils du Sénat : là-dessus, il me quitta et gagna la ville de Cybistra. 6. Mais le lendemain il vint me trouver au camp en compagnie d'Ariarathe, son frère, et d'amis de son père plus âgés qu'eux ; il était vivement ému et pleurait ; son frère et ses amis pleuraient aussi ; il se mit à implorer la protection que je lui avais promise, à invoquer la recommandation que j'avais reçue de vous. Comme je m'étonnais, demandant quel fait nouveau s'était produit, il dit qu'on lui avait dénoncé des machinations sur lesquelles le doute n'était pas permis : on les lui avait cachées avant mon arrivée, parce que ceux qui étaient en mesure de les lui révéler avaient eu peur et s'étaient tus ; mais à présent, soutenus par l'espoir de ma protection, beaucoup de gens avaient osé venir lui dire ce qu'ils savaient ; de ce nombre était son frère, qui l'aimait beaucoup, qui avait au plus haut degré conscience de ses devoirs de frère, et qui disait (il le répétait lui-même en ma présence) qu'on l'avait sollicité de prétendre au trône : il n'avait pas pu, du vivant de son frère, accueillir ces propositions ; mais jusqu'ici il s'était abstenu, parce qu'il craignait pour sa vie, de les rendre publiques. Ayant entendu ces déclarations, je conseillai au roi de veiller avec tout le soin possible à sa sûreté, et j'invitai ses amis, en hommes dont son père et son aïeul avaient éprouvé l'attachement, à protéger la vie de leur roi avec la vigilance la plus attentive, instruits qu'ils étaient par la fin tragique de son père.

R. tantae curae esse salutem suam meque tantam diligentiam adhibere ut et mea fides et commendationis uestrae auctoritas perspici posset. Atque ille primo, quod mihi maximae laetitiae fuit, ita mecum locutus est, ut nullas insidias neque uitae suae neque regno diceret se aut intellegere fieri aut etiam suspicari. Cum ego ei gratulatus essem idque me gaudere dixissem et tamen adulescentem essem cohortatus ut recordaretur casum illum interitus paterni et uigilanter se tueretur atque admonitu senatus consuleret saluti suae, tum a me discessit in oppidum Cybistra. **6.** Postero autem die cum Ariarathe, fratre suo, et cum paternis amicis maioribus natu ad me in castra uenit perturbatusque et flens, cum idem et frater faceret et amici, meam fidem, uestram commendationem implorare coepit. Cum admirarer quid accidisset noui, dixit ad se indicia manifestarum insidiarum esse delata, quae essent ante aduentum meum occultata quod ii qui ea patefacere possent propter metum reticuissent ; eo autem tempore spe mei praesidii compluris ea quae scirent audacter ad se detulissse ; in iis amantissimum sui, summa pietate praeditum fratrem dicere (ea quae is me quoque audiente dicebat) se sollicitatum esse ut regnare uellet, id uiuo fratre suo accipere non potuisse, se tamen ante illud tempus eam rem numquam in medium propter periculi metum protulisse. Quae cum esset locutus, monui regem ut omnem diligentiam ad se conseruandum adhiberet, amicosque, *ut* patris eius atque aui iudicio probatos, hortatus sum regis sui uitam docti casu acerbissimo patris eius omni cura custodiaque

5. 7 ille *uulg.* : illo ψ || 11 ei M : et VDHF || 12 et... essem VDHF : *om.* M || 14 tueretur VDHF : tuetur M.

6. 12 is me quoque V : me is quoque M is quoque me DHF || 14 accipere *Ernesti* : accidere ψ || 18 ut *L.-A. Constans* : in *codd.* iam *Lambin, del. Ernesti* || atque aui DHF : atque M fide atque M[oorr] atque aut V || 19 ut *post* hortatus sum *dubitanter coni. Wesenberg in app.*

7. Le roi me demanda de la cavalerie et un détachement de cohortes : il ne m'échappait point que votre sénatus-consulte m'autorisait à lui donner satisfaction, et même m'en faisait un devoir ; mais d'autre part l'intérêt de l'État, en raison des nouvelles qui arrivaient chaque jour de Syrie, m'obligeait à conduire mon armée aussitôt que possible aux frontières de la Cilicie, et il me semblait que le roi, à présent que le complot était découvert, n'avait pas besoin d'une armée romaine, mais pouvait se défendre par ses propres forces ; je l'invitai donc à trouver dans la nécessité de protéger sa vie une première occasion d'apprendre à régner ; à l'égard de ceux dont il serait sûr qu'ils avaient comploté contre lui, qu'il usât des droits que lui conférait sa souveraineté royale : qu'il punît ceux qu'il serait indispensable de punir, et délivrât les autres de la crainte ; que l'appui de mon armée lui servît à faire trembler les coupables plutôt qu'à engager la lutte : tous, connaissant le sénatus-consulte, comprendraient qu'en cas de besoin je serais au côté du roi en vertu de votre volonté.

8. Après l'avoir ainsi réconforté, j'ai levé le camp et me suis mis en route pour la Cilicie ; je laisse dans les esprits, en quittant la Cappadoce, cette idée que, grâce à votre politique, et par un concours de circonstances invraisemblable et presque providentiel, un roi auquel vous avez donné les titres les plus flatteurs sans que personne vous le demandât, que vous avez confié à ma protection et dont vous avez officiellement déclaré que vous attachiez une grande importance à sa sécurité, a été sauvé par mon arrivée d'un complot qui se tramait à ce moment-là. J'ai pensé qu'il n'était pas hors de propos que ces événements vous fussent rapportés par moi, afin que vous vous rendiez compte par ce qui a failli se produire que vous aviez su prendre longtemps à l'avance les mesures nécessaires pour que cela ne se produisît pas ; et j'ai mis d'autant plus d'empressement à vous en instruire que je crois avoir reconnu chez le roi Ariobarzane des qualités de caractère, d'intelligence, de droiture et de dévouement à votre égard qui ne sont pas sans justifier le soin attentif que vous avez pris de son salut.

defenderent. **7.** Cum rex a me equitatum cohortisque de exercitu meo postularet, etsi intellegebam uestro senatus cons*ulto* non modo posse me id facere sed etiam debere, tamen, cum res p. postularet propter cotidianos ex Syria nuntios ut quam primum exercitum ad Ciliciae fines adducerem, cumque mihi rex patefactis iam insidiis non egere exercitu p. R. sed posse suis opibus defendere uideretur, illum cohortatus sum ut in sua uita conseruanda primum regnare disceret ; a quibus perspexisset sibi insidias paratas, in eos uteretur iure regio : poena adficeret eos quos necesse esset, reliquos metu liberaret ; praesidio exercitus mei ad eorum qui in culpa essent timorem potius quam ad contentionem uteretur ; fore autem ut omnes, quoniam senatus consultum nossent, intellegerent me regi, si opus esset, ex auctoritate uestra praesidio futurum.

8. Ita confirmato illo ex eo loco castra moui ; iter in Ciliciam facere institui, cum hac opinione e Cappadocia discederem ut consilio uestro, casu incredibili ac paene diuino, regem, quem vos honorificentissime appellassetis nullo postulante quemque meae fidei commendassetis et cuius salutem magnae uobis curae esse decressetis, meus aduentus praesentibus insidiis liberar*it*. Quod ad uos a me scribi non alienum putaui, *ut* intellegeretis ex iis quae paene acciderunt uos multo ante ne ea acciderent prouidisse, eoque uos studiosius feci certiores quod in rege Ariobarzane ea mihi signa uideor uirtutis, ingenii, fidei beneuolentiaeque erga uos perspexisse, ut non sine causa tantam curam in eius uos salutem diligentiamque uideamini contulisse.

7. 3 consulto *uulg.* : consilio ψ || posse me id M : id me posse V posse id me H || 6-7 mihi rex M,VD : rex mihi HF || 8 posse ψ : posse se ς, *Wesenberg*.

8. 7 decressetis M : decreuissetis DHF || 8 liberarit *Ernesti* -aret ψ -asset *Lambin* || 9 ut *add.* ς || 11 certiores DHF : -ris MV.

CCXXI. — DE M. CÉLIUS RUFUS.
(*Fam.*, VIII, 8).

Rome, début d'octobre 51.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. J'ai de quoi t'écrire sur les événements politiques, mais rien qui doive, me semble-t-il, te faire plus de plaisir que ceci : C. Sempronius Rufus, oui, Rufus, ton chéri, tes délices, a été reconnu calomniateur, et la sentence a été fort applaudie. Dans quel procès ? me demandes-tu. Il a accusé de violence, en vertu de la loi Plotia, après les Jeux Romains [1], M. Tuccius, son accusateur : c'est qu'il voyait bien que, s'il ne surgissait pas quelque accusé hors rang *, il lui faudrait plaider son procès cette année-ci ; or, il n'avait point de doute sur ce qui arriverait. Ce gentil petit cadeau, il aima mieux l'offrir à son accusateur qu'à toute autre personne. C'est pourquoi, sans autre nom que le sien au bas de l'acte d'accusation, il vint au forum et accusa Tuccius. Mais à peine l'eus-je appris que, sans être appelé, je me précipite au banc de l'accusé, je me lève, et je ne dis mot du fond de l'affaire, mais j'attaque Sempronius sans merci, au point de faire intervenir même Vestorius et de raconter cette vieille histoire : comment il prétendit te faire un cadeau en consentant que, †... †, Vestorius le gardât [2].

2. Il y a aussi une grande lutte qui occupe actuellement le forum. M. Servilius, continuant à se ruiner, avait

1. Les *ludi Romani* se célébraient du 4 au 19 septembre.

2. Sur Sempronius Rufus et ses rapports avec Vestorius, cf. *Att.*, V, 2, 2 (*CLXXXIV*) et t. III, note * pour la p. 208, l. 20. — L'état du texte ne permet pas de préciser en quoi avait consisté la balourdise (ou la maladroite rouerie ?) de Rufus le jour où Vestorius et lui recoururent à Cicéron, comme arbitre apparemment, en un débat d'intérêts. S'il y a quelque réalité dans le bizarre *iniuriis suis*, et si *suis* y renvoie à Rufus (comme semble l'indiquer la reprise *ut Vestorius*), on peut supposer que ce personnage présentait comme une concession de sa part l'abandon d'usurpations manifestes.

CCXXI. — M. CAELII RVFI.

(*Fam.*, VIII, 8).

Scr. Romae in. m. Oct. a. 703/51.

CAELIVS CICERONI SAL.

1. Etsi de re p. quae tibi scribam habeo, tamen nihil quod magis gauisurum te putem habeo quam hoc: scito C. Sempronium Rufum, Rufum, mel ac delicias tuas, calumniam maximo plausu tulisse. *Qua* quaeris in causa ? M. Tuccium, accusatorem suum, post ludos Romanos reum lege Plotia de ui fecit hoc consilio, quod uidebat, si extraordinarius reus nemo accessisset, sibi hoc anno causam esse dicendam ; dubium porro illi non erat quid futurum esset. Nemini hoc deferre munusculum maluit quam suo accusatori ; itaque sine ullo subscriptore descendit et Tu*cc*ium reum fecit. At ego, simul atque audiui, inuocatus ad subsellia rei occurro ; surgo neque uerbum de re facio : totum Sempronium usque eo perago ut Vestorium quoque interponam et illam fabulam narrem, quem ad modum tibi pro beneficio dederit, † si quod iniuriis suis esset †, ut Vestorius teneret.

2. Haec quoque magna nunc contentio forum tenet : M. Seruilius postquam, ut coeperat, omnibus

CCXXI. — M 123 r° ; G 59 v° ; R 91 r° [*hic codex desinit* § 6 *u.* 9 *in* moram].

1. 3 rufum rufum M : rufum GR || 4 qua quaeris in causa *C.Fr. Hermann* : quaeris qua in causa ς quaeris an causa M,R an queris causas G || 5 m. tuccium M : m. tuctium R mutium G || 9 quid M : quod GR || 10 deferre GR : diff- M || 12 tuccium *uulg.* : tuctium G tuncium M tuscium R || 17 si quod iniuriis suis esset *codd.*, *corruptum necdum satis probabiliter emendatum* : si quid iniuria ipsius esset *Wesenberg.*

fini par une banqueroute complète *, il ne lui restait plus rien à vendre à personne *; il était des plus mal vus quand il me tomba entre les mains ; Latérensis, préteur, ne voulut pas accepter la plainte en restitution [1] que formulait contre lui Pausanias, dont j'étais l'avocat ; alors Q. Pilius, parent par alliance de notre ami Atticus [2], l'accusa de concussion. Il se produisit aussitôt un grand mouvement d'opinion, et on commença à parler avec chaleur d'une condamnation. Ce vent emporte Appius le jeune [3] et le pousse à dénoncer qu'une somme d'argent provenant des biens de son père est entre les mains de Servilius, qui a reçu trois millions de sesterces * pour obtenir la complicité de l'accusateur. Tu savoures la démence d'une telle conduite ; mais que serait-ce si tu avais entendu sa déposition et ses aveux, stupides en ce qui le concerne, criminels à l'égard de son père ? **3.** Il appelle à en délibérer * ceux-là mêmes qui avaient fixé le montant de l'indemnité qu'il devait payer. Les voix ayant été à égalité, Latérensis, qui ne connaît pas les lois, proclama séparément le vote des trois ordres de juges et finalement prononça, selon la formule : « Je ne réclamerai pas la somme ». L'audience levée, et la nouvelle de l'acquittement commençant à se répandre, il prit connaissance de l'article 101 de la loi, qui disait : « Le jugement rendu par ces juges à la pluralité des voix constitue la décision de justice ». Alors il n'afficha pas l'acquittement et se contenta de donner la liste des votes qui avaient été émis dans les trois ordres *. Comme Appius revenait à la charge, il dit que Servilius avait transigé avec L. Lollius et que, pour sa part, il consignerait la chose [4]. C'est ainsi que

1. QVO EA PECVNIA PERVENISSET : « où était allé cet argent ». C'est la formule même de l'accusation. C. Claudius Pulcher, frère du tribun P. Clodius, propréteur d'Asie de 56 à 53, fut condamné *de repetundis* en 51 ; il mourut, et ses héritiers ne purent payer l'indemnité allouée aux Asiatiques. Pausanias, qui est sans doute le représentant de ces derniers, se retourne alors contre Servilius, qui avait reçu de l'argent de Claudius.

2. On sait que la femme d'Atticus s'appelait Pilia.

3. Le second fils de C. Claudius.

4. Ce passage, corrompu et très controversé, semble se moquer d'une nouvelle dérobade de Latérensis, cette fois-ci après entente

in rebus turbarat nec quod n*unc* uenderet quoiquam reliquerat, maxim*a*que nobis traditus erat inuidi*a*, neque Laterensis praeto*r* postulante Pausania nobis patronis QVO EA PECVNIA PERVENISSET recipere uoluit, Q. Pilius, necessarius Attici nostri, *de* repetundis eum postulauit. Magna ilico fama surrexit et de damnatione feruenter loqui est coeptum. Quo uento proicitur Appius minor, ut in*di*cet [de] pecuniam ex bonis patris peruenisse ad Seruilium praeuaricationisque caus*a* diceret depositum HS |xxx|. Admiraris amentiam ; immo, si actionem stultissimasque de se, nefarias de patre confessiones audisses. **3.** Mittit in consilium eosdem illos qui litis aestimarant iudices. Cum aequo numero sententiae fuissent, Laterensis leges ignorans pronuntiauit quid singuli ordines iudicassent, et ad extremum, ut solent, NON REDIGAM. Postquam discessit et pro absoluto Seruilius haberi coeptus leg*i*sque unum et centesimum caput legit, in quo ita erat : QVOD EORVM IVDICVM MAIOR PARS IVDICARIT, ID IVS *R*ATVMQVE ESTO, in tabulas absolutum non rettulit, ordinum iudicia perscripsit ; postulante rusus Appio, cum L. Lollio *illum* transegisse, *se rem* relaturum dixit. Sic nunc neque absolutus

2. 3 nec GR[corr] : ne M, R[1] || nunc *J. Bayet, dubitanter* : non ω || quoiquam M : quo inquam G quoquam R quicquam *Lambin* || 4 maximaque... inuidia *Manutius, Madvig* : maxim(a)eque... inuidi(a)e ω || 5 praetor *uulg.* : -or(a)e ω || 7 q. M : quae GR quod ς || de ς : *om.* ω || 8 ilico M, R : ill- G || 10 indicet *uulg.* : inpicet ω || pecuniam *Ernesti* : depecuniam M de pecunia GR || 11 peruenisse R : peruenis G,R || 12 causa *uulg.* : -am ω || |xxx| *L.-A. Constans* : lxxxi ω [*cf. app. crit. in* Att., I, 13, 6 (*XIX*)] || 13 stultissimasque *G* : -mas qui M -mas R || 14 patre GR : -is M.

3. 4 leges M, G : -is R. || 5 solent : -et ς || 7 cœptus legisque *uulg.* : cœtus legesque M ceptus legensque G ceptus legens R || 8 iudicum G : -cium M, R || 9 id ius G : idius R idus M || ratumque *uulg.* : iurat- ω || 10-11 postulante rusus [*uel* rursus] *uulg.* : postulanter usus M,R postulanter G || 11 l. *uulg.* : lucio [-tio G] ω || 11-12 <illum> transegisse <se rem> *L.-A. Constans* : transegisset ω transegisse et rem *Purser* transegit et se *uulg.*

maintenant Servilius, sans être absous ni condamné, va tomber, avec du plomb dans l'aile, entre les mains de Pilius, qui l'accuse de concussion. Car pour ce qui est du choix de l'accusateur, Appius, qui avait déjà prêté le serment d'accusation non calomnieuse, n'a pas osé entrer en lutte et s'est retiré devant Pilius ; et voici qu'à son tour il est accusé de concussion par les Servilii, sans compter une accusation de violence portée par Sextus [1] Tettius, qui était un de ses agents. Le couple est bien assorti.

4. Quant à la situation politique, pendant bien des jours à la vérité, en raison de l'attente où l'on est au sujet des Gaules, rien n'a été fait ; on a fini pourtant, après plusieurs ajournements, après une sérieuse discussion, et quand on se fut bien assuré que Pompée admettait une décision du Sénat faisant cesser son commandement [2] après le 1er mars, par faire un sénatus-consulte et rédiger les résolutions que je t'envoie.

5. Sénatus-consulte. Résolution [3].

Le 29 septembre, dans le temple d'Apollon. Assistèrent à la rédaction : L. Domitius, fils de Gnéus, de la tribu Fabia, Ahénobarbus ; Q. Cécilius, fils de Quintus, de la tribu Fabia, Métellus Pius Scipio ; L. Villius, fils de Lucius, de la tribu Pomptina, Annalis ; C. Septimius, fils de Titus, de la tribu Quirina ; C. Lucilius, fils de Gaius, de la tribu Pupinia, Hirrus ; C. Scribonius, fils de Gaius, de la tribu Poplilia, Curio ; L. Atéius, fils de Lucius, de la tribu Aniensis, Capito ; M. Eppius, fils de Marcus, de la tribu Térétina.

Le consul M. Marcellus ayant été entendu sur les provinces

(de Servilius ?) avec un certain L. Lollius, que nous ne connaissons pas : peut-être un des juges les plus notables ; peut-être un *subscriptor* de l'accusation.

1. Ou Spurius : l'abréviation est ambiguë.

2. Proconsulaire en Espagne : voir la Notice, p. 18 et note 3. — C'est précisément parce que Pompée, en tant que proconsul, ne peut pénétrer à l'intérieur du *pomerium* romain, et parce que sa présence à la délibération apparaît indispensable, que le Sénat a été convoqué au temple d'Apollon, en dehors des limites religieuses de la ville.

3. Nous conservons en tête du § 5 le singulier *auctoritas*, qui est donné par tous les mss. Ce singulier correspond au fait que la *praescriptio* (date et noms des témoins) ne figure qu'en tête du sénatus-

neque damnatus Seruilius de repet*u*ndis saucius Pilio tradetur. Nam de diuinatione Appius, cum calumniam iurasset, contendere ausus non est Pilioque cessit; et ipse de pecuniis repetundis a Seruiliis est postulatus et praeterea de ui reus a quodam suo emissar*io*, S. Te*t*tio, factus. Recte hoc par habet.

4. Quod ad rem publicam pertinet, omnino multis diebus exspectatione Galliarum actum nihil est; aliquando tamen saepe re dilata et grauiter acta et plane perspecta Cn. Pompei uoluntate in eam partem ut eum decedere post Kal. Martias placeret, senatus consultum, quod tibi misi, factum est auctoritatesque perscriptae.

5 Senatus consult*um*. Auctoritas.

Pr. Kal. Octobris in aede Apollinis. Scrib. adfuerunt L. Domitius Cn. f. Fa*b*. Ahenobarbus, Q. Caecilius Q. f. Fa*b*. Metellus Pius Scipio, L. *Vil*lius L. f. Pom. Annalis, C. Septimius T. f. Quir., C. Luc*il*ius C. f. Pup. Hirrus, C. Scribonius C. f. Pop. Curio, L. Ateius L. f. An. Capito, M. *E*ppius M. f. Ter. [sal.]

Quod M. Marcellus cos. u. f. de prouinciis consularibus,

3. 13 repetundis *uulg.* : -endis ω || 18 emissario s. tettio *amicus quidam Manutii* : emissa rustetio [-cio R] ω.

4. 2 est M : *om.* GR || 6 consultum : -tus M [*item* 5, *u.* 1] || consultum ... consultum [§ 5, *u.* 1]*om.* GR.

5. 1 auctoritas *codd.* : auctoritates *Manutius* (-tatesque *Wesenberg*) [senatus ... auctoritas] *del. Mendelssohn* || 3 fab. *Orelli* : fabius ω || fab... q. f. *om.* GR || q. caecilius *uulg* : quintus caelius M || 4 fab. *Orelli* : fabius M || uillius *uulg.* : iul. M, G iulius R || 5 quir. *L.-A. Constans* : quirina [-ni G] ω qui. *Mendelssohn* || lucilius *Nipperdey* : lucius ω lucceius ς || 7 eppius *edd.* [*cf.* § 6, *u.* 6] : oppius ω || ter(etina) *Baiter* : ter. sal. M tullio sal. G ter. s. R [sal. *interpolatum esse a scriba quodam, cum epistulam ab Oppio ad Tullium scriptam post* capito *incipere credidisset, in* R. de phil., 1928, p. 208-210 *demonstrauit L.-A. Constans*] || 8-9 cos... Marcellus *om. G.*

consulaires, il a été décidé à ce sujet : que les consuls L. Paulus[1] et C. Marcellus, une fois qu'ils seraient entrés en charge, à partir du 1er mars de l'année de leur consulat, porteraient devant le Sénat la question des provinces consulaires, et ne lui soumettraient, à partir du 1er mars, aucune question avant celle-là, et ne la lieraient à aucune autre ; qu'ils pourraient convoquer le Sénat et faire un sénatus-consulte, à cette fin, même les jours comitiaux[2], et qu'il leur serait permis, quand la question serait à l'ordre du jour, d'enlever aux jurys et de faire venir au Sénat, sans encourir le reproche d'illégalité, ceux des sénateurs qui feraient partie des 300 juges. Que s'il y avait lieu de faire des propositions à ce sujet au peuple ou à la plèbe[3] les consuls Servius Sulpicius et M. Marcellus, les préteurs et les tribuns de la plèbe, ceux de ces magistrats qui le jugeraient bon, feraient des propositions au peuple ou à la plèbe ; que s'ils ne les avaient point faites, leurs successeurs les feraient. A l'unanimité.

6. Le 29 septembre, dans le temple d'Apollon. Assistèrent à la rédaction : L. Domitius, fils de Gnéus, de la tribu Fabia, Ahénobarbus ; Q. Cécilius, fils de Quintus, de la tribu Fabia, Métellus Pius Scipio ; L. Villius, fils de Lucius, de la tribu Pomptina, Annalis ; C. Septimius, fils de Titus, de la tribu Quirina ; C. Lucilius, fils de Gaius, de la tribu Pupinia, Hirrus; C. Scribonius, fils de Gaius, de la tribu Poplilia, Curio ; L. Atéius, fils de Lucius, de la tribu Aniensis, Capito ; M. Eppius, fils de Marcus, de la tribu Térétina.

Le consul M. Marcellus ayant été entendu sur les provinces consulaires, il a été décidé à ce sujet : le Sénat estime qu'aucun des magistrats qui ont le pouvoir d'intercession ou de prohibition[4] ne doit empêcher qu'on puisse au plus tôt saisir

consulte (§ 5) et de la première *auctoritas* (§ 6) ; aussi, bien que le mot *senatus consultum* soit répété à chacun des §§ 6, 7 et 8 — ce qui justifie le pluriel *auctoritates* employé par Célius au § 4 —, ces §§ peuvent être considérés comme trois articles d'une seule résolution. Cf. L.-A. Constans, *R. de phil.*, 1928, p. 208.

1. Graphie archaïque officielle de *Paullus*.

2. Auxquels le Sénat ne pouvait dans le principe se réunir. Liberté est prise par ce texte même à l'égard de la réglementation prévue par la loi *Pupia* (cf. Tyrrell-Purser, t. III², Ap. IV, p. 330), que l'on croit pouvoir attribuer à M. Pupius Piso, consul en 61.

3. C'est-à-dire : devant les comices centuriates, pour aboutir au vote d'une loi, ou devant un *concilium plebis*, pour un plébiscite.

4. Voir la Notice, p. 19, note 1. Mais la généralité de la formule constitutionnelle déguise ici très spécialement l'appréhension du veto tribunicien, qui empêche un sénatus-consulte de devenir exécutoire.

d. e. r. i. c., uti *L.* Paulus C. Marcellus coss., cum magistratum inissent, ex Kal. Mart., quae in suo magistratu futurae essent, de consularibus prouinciis ad senatum referrent, neue quid prius ex Kal. Mart. ad senatum referrent neue quid coniunctim [de ea re referretur a consiliis], utique eius rei causa per dies comitialis senatum haberent senatusque cons. facerent et, cum de ea re ad senatum referretur, a consiliis, qui eorum in ccc iudicibus essent, s. *f.* s. adducere liceret ; si quid d. e. r. ad populum pl. ue lato opus esset, uti Ser. Sulpicius M. Marcellus coss., praetores tr. q. pl., quibus eorum uideretur, ad populum pl. ue ferrent ; quod *si* non tulissent, uti quicumque deinceps essent ad populum pl. ue ferrent. I. u.

6. Pr. Kal. Octobris in aede Apollinis. Scri*b*. adfuerunt L. Domitius Cn. *f*. Fab. A*h*enobarbus, Q. *Caecilius* Q. f. *Fab*. Metellus Pius Scipio, L. *Vil*lius L. f. Pom. Annalis, C. Septimius T. f. Quir., *C. Lucilius C. f. Pup. Hirrus*, C. Scribonius C. f. Po*p*. Curio, L. Ateius L. f. An. Capito, M. Eppius M. f. Te*r*.

Quod M. Marcellus cos. *u*. f. de prouinciis, d. e. r. i. c., senatum existimare neminem eorum qui potestatem habent intercedendi impediendi moram adferre oportere

5. 9 l. *uulg.* : c. M, R || paulus M, R : paullus *uulg.* || 10 ex kal. mart. *Wesenberg* : a. d. ex.x. kal martias M,G ad ex [e *exp.*] kal. mart. R || 13 quid GR : quis M || de... consiliis *del. Hofmann* [*ut ex u.* 16 *sumpta*] || consiliis : consulibus ς || 14-15 senatum... facerent : *is locus in codd. uarie corruptus est* || 15 et M : ut GR || 16 referretur GR : -entur M -ent ut *Hofmann* || consiliis : consulibus ς || 17 s. f. s. [= sine fraude sua] *Hirschfeld* : ses ω || d. e. r. [= de ea re] *edd.* : de .r. MR [*sed* dere M[1]l de. p. G || 17-18 pl. ue lato opus *edd.* : pl. uelatopus M pl. uel ad opus GR || 20-21 quod... ferrent *om.* GR || 20 quod si *Klotz* : quodii M quodsi ii *coni. Orelli* || 21 i. u. M,R [*quod L.-A. Constans* i(ta) u(niuersi) *legendum censet, coll.* VAL. PROB., Gramm. lat. *Keil*, IV, p. 273 ; *uide* R. de phil., 1928, p. 210] : I. u. G i(ntercessit) n(emo) *Sigonius* i(ta) u(ti e re publica) *Hirschfeld* c *uel* cen(suere) *Mommsen*.

6. 1 scrib. *uulg.* : scripta ω || 2 f. fab. *uulg.* : fab. M fabius G *t* R || ahenobarbus *uulg.* : athe- [ate- G] ω || q. caecilius... pius : *is locus in codd. uarie corruptus est* || 3 uillius *uulg.* : iulius M, R Iulius G || 4 quir. *L.-A. Constans* : quirina ω qui. *Mendelssohn* || <c. lucilius... hirrus> *ex* § 5 *suppleuit Wesenberg* || 5 pop. *edd. ex* § 5 : pom. ω || ateius *uulg.* : atilius ω || 6 m. eppius M, G : p. oppius R || ter. *edd.* : terentina ω.

le Sénat et faire un sénatus-consulte sur une affaire qui intéresse l'État romain ; celui qui y aura mis obstacle, le Sénat estime qu'il aura agi contre l'État. Si quelqu'un fait intercession à ce sénatus-consulte, le Sénat ordonne que le texte de sa résolution soit rédigé et que le Sénat soit à nouveau saisi au plus tôt [1]. Ont fait intercession à ce sénatus-consulte : C. Célius, L. Vinicius, P. Cornélius, C. Vibius Pansa, tribuns de la plèbe.

7. Également, le Sénat décide ce qui suit au sujet des soldats qui servent dans l'armée de C. César : pour ceux d'entre eux qui ont achevé leur temps de service ou qui ont des motifs légitimes de mise en congé, qu'un rapport soit fait à cette assemblée invitant à tenir compte de leurs droits et à examiner les motifs qu'ils font valoir. Si quelqu'un fait intercession à ce sénatus-consulte, le Sénat décide que le texte de sa résolution soit rédigé et que cette assemblée soit à nouveau saisie au plus tôt. Ont fait intercession à ce sénatus-consulte : C. Célius, C. Pansa, tribuns de la plèbe.

8. Également le Sénat décide : que la province de Cilicie, que les huit autres provinces que d'anciens préteurs gouvernent en qualité de propréteurs [2], soient tirées au sort entre ceux qui, bien qu'ayant été préteurs, n'ont pas été gouverneurs de province, et qui doivent, en vertu d'un sénatus-consulte [3], être envoyés dans des provinces en qualité de propréteurs ; si, de ces anciens préteurs qui doivent, en vertu du sénatus-consulte, recevoir un commandement, il n'y a pas le nombre voulu pour assurer le gouvernement des provinces

1. La procédure envisagée ici (comme dans l'*auctoritas* suivante, § 7 ; moins complètement dans la dernière, § 8) s'éclaire par *Fam.*, VIII, 13, 2 (*CCLXII*) et *Att.*, VII, 7, 5. Le Sénat appelle d'abord solennellement l'attention des tribuns sur la gravité d'un veto ; il les prévient aussi qu'au cas où ils passeraient outre, lui-même reprendrait la question. Cette reprise se faisait par un rapport (*relatio*) sur l'intercession ; en suite de quoi, le Sénat pouvait décider d'*agere cum tribunis*, afin de réduire leur opposition : un tribun isolé pouvait être amené à renoncer à son veto par cette seule perspective. Cf. Th. Mommsen, *Droit public r.*, I, p. 320 sq. et VII, p. 189 sq.

2. La Cilicie était province consulaire avant Cicéron ; elle fut gouvernée après lui par l'ancien préteur P. Sestius.

3. Ce sénatus-consulte avait été fait en 53 (cf. Dio, XL, 46, 2) et confirmé l'année suivante par la *lex Pompeia de prouinciis.* Il décidait qu'un ancien consul ou ancien préteur ne pourrait aller gouverner une province que cinq ans après sa sortie de charge. Les préteurs visés ici sont donc ceux de l'année 55.

quo minus de r. p. *p. R.* q. p. ad senatum referr*i* senatique c. fieri possit ; qui impedierit prohibuerit, *e*um senatum existimar*e* contra rem publicam fecisse. Si quis huic *s. c.* intercesserit, senatui placere auctoritatem perscribi et de ea re ad senatum p. *q. t.* referr*i*. Huic *s. c.* intercessit C. Caelius, L. Vi*ni*cius, P. Corn*elius*, C. Vibius Pansa, *tr. pl.*

7. Item senatui placere de militibus, qui in exercitu C. Caesaris sunt, qui eorum stipendia emerita aut causas, quibus de causis missi fieri debeant, habeant, ad hunc ordinem referr*i*, ut eorum ratio habeatur causaeque cognoscantur. Si quis huic *s. c.* intercessisset, senatui placere auctoritatem perscribi et de ea re p. *q. t.* ad hunc ordinem referri. Huic *s.* c. intercessit *C.* C*a*elius, C. Pansa, t*r*. pl.

8. Itemque senatui placere in Ciliciam prouinciam, in VIII reliquas prouincias quas praetorii pro praetore optinerent, eos qui praetores fuerunt neque in prouincia cum imperio fuerunt, quos eorum ex *s. c.* cum imperio in prouincias pro praetore mitti oporteret, eos sortito in prouincias mitti placere ; si ex eo numero, quos *ex* s. c. in prouincias ire oporteret, ad numerum non essent qui in eas prouincias proficiscerentur, tum, uti quodque conlegium primum pr*aetorum* fuisset neque in prouincias profecti essent, ita sorte in prouinciam proficiscerentur ;

6. 10 q (am) p (rimum) *Th. Mommsen* || referri *uulg.* : -e M, G -ei *Mendelssohn* || senatique c. M : senatumque G || 11 impedierit M : -diret G || eum *uulg.* : tum M, G || 12 existimare *uulg.* : -i M,G || s.c. *uulg.* : senatus consultus M -us -um G || 13 senatui M : -tu G || 14 p(rimo) q(uoque) t(empore) *Willems*, Le Sénat, II, p. 229 : populumque M,G *del. Mommsen* || referri *uulg.* : -e M,G -ei *Mendelssohn* || s. c. *uulg.* : senatus consultus M -us -um G || 15 uinicius *uulg.* : uicinius M, G || p. cornelius *uulg.* : publius corn. [cor. G] M, G || tr(ibuni) pl(ebis) *Orelli* [*cf.* § 7 *et* 8] : *om.* M, G.

7. 4 referri *uulg.* : -e M,G -ei *Mendelssohn* || 5 s. c. *uulg.* : senatus consultus M -us -um G || 6 re p(rimo) q(uoque) t(empore) *Mendelssohn* : republica M re p. G re ς || 7 s. c. *uulg.* : senato .c. M, G || c. caelius *uulg.* : coelius M celius G || 8 tr pl. *uulg.* : tribunus pl. M, G.

8. 3 prouincia G : prouiniam M prouinciam *Orelli, Mendelssohn* -cias *Wesenberg* || 4 fuerunt : iuerunt *Wesenberg* || s. c. *uulg.* : senatu consultu M -us -o G || 6 <ex> s. c. *uulg.* : s. c. M *om.* G || 9 praetorum *uulg.* : p. r. M *om.* G || 10 prouinciam : -as ς.

en question, qu'alors on remonte aux préteurs de l'année précédente et que ceux d'entre eux qui n'ont pas gouverné de province partent pour celle que le sort leur désignera ; s'ils ne sont pas en nombre suffisant, qu'alors on remonte d'année en année et que les préteurs qui n'auront pas gouverné de province participent au tirage au sort, jusqu'à ce que soit atteint le nombre des gouverneurs dont on a besoin. Si quelqu'un fait intercession à ce sénatus-consulte, qu'on rédige la résolution. Ont fait intercession à ce sénatus-consulte : C. Célius, C. Pansa, tribuns de la plèbe.

9. Avec cela, on a remarqué certains propos de Pompée, qui ont bien ranimé la confiance : il ne pouvait, disait-il, sans injustice, statuer sur les provinces de César avant le 1er mars [1] ; mais après cette date, il n'hésiterait pas. Comme on lui demandait : « Et si à ce moment il se produit des intercessions ? », il répondit qu'il ne voyait aucune différence, que César refusât d'obéir au Sénat, ou qu'il se procurât l'appui d'un tribun qui ne laisserait pas cette assemblée prendre une décision. « Et, dit un autre, s'il prétend être nommé consul tout en gardant son armée ? » A quoi Pompée, avec une douceur incroyable : « Et si mon fils prétend me donner le fouet ? » Par de tels propos, il a donné à penser qu'il y avait quelque chose [2] entre Pompée et César. J'en conclus, pour ma part, que César est dès maintenant disposé à accepter l'une ou l'autre condition : ou rester dans sa province et n'être pas inscrit comme candidat cette année [3], ou bien la quitter à condition de pouvoir être nommé. **10.** Curion prépare toutes ses forces contre lui : ce qu'il est capable d'obtenir, je l'ignore ; mais je prévois une chose, c'est que, s'il pense bien, n'obtînt-il aucun résultat, il ne saurait broncher.

Curion me traite en ami généreux, mais son cadeau m'embarrasse ; car s'il ne m'avait pas donné les panthères

1. Voir la Notice, p. 18 et note 1.
2. *Negotium.* On entend généralement : « des difficultés » ; mais le contexte, et particulièrement la phrase suivante, nous invite à comprendre : « une affaire, des négociations engagées ». Cf. la Notice, p. 18 (et cf. p. 17).
3. Aux élections de 50 : *hoc anno*, c'est l'année « électorale » dans laquelle on vient d'entrer après les comices de 51.

si ii ad numerum non essent, tunc deinceps proximi cuiusque collegi qui praetores fuissent neque in prouincias profecti essent, in sortem coicerentur, quoad is numerus effectus esset, quem ad numerum in prouincias mitti oporteret. Si quis huic *s. c.* intercessisset, auctoritas perscriberetur. Huic *s. c.* intercessit C. Caelius, C. Pansa, *tr.* pl.

9. Illa praeterea Cn. Pompei sunt animaduersa, quae maxime confidentiam attulerunt hominibus, ut diceret se ante Kal. Martias non posse sine iniuria de prouinciis Caes*aris* statuere, post Kal. Martias se non dubitaturum. Cum interrogaretur, si qui tum intercederent, dixit hoc nihil interesse utrum C. Caesar senatui dicto audiens futurus non esset an pararet qui senatum decernere non pateretur. « Quid, si », inqui*t* alius, « et consul esse et exercitum habere uolet ? » A*t* ille quam clementer : « Quid, si filius meus fustem mihi impingere uolet ? » His uocibus ut existimarent homines Pompeio cum Caesare esse negotium effecit. Itaque iam, ut uideo, alteram utram ad condicionem descendere uult Caesar, ut aut maneat neque hoc anno sua ratio habeatur aut, si designari poterit, decedat. **10.** Curio se contra eum totum parat. Quid adsequi possit nescio ; illud uideo, bene sentientem, etsi nihil effecerit, cadere non posse.

Me tractat liberaliter Curio et mihi suo munere negotium imposuit ; nam si mihi non dedisset eas

8. 11 tunc : tum *Wesenberg* || 12 collegi M : -ii G, *uulg.* || 14 effectus M : *om.* G || 15 s. c. *uulg.* : senatus consultus M -us -um G [*item u.* 16] || 17 tr. *uulg.* : tribunus M, G || pl. G : plebis M.

9. 4 caesaris *uulg.* : caes. M censum G || 5 tum M : tunc G || 9 inquit *uulg.* : -is M, G || consul G : cos. M || 10 uolet M : uellet G || at *uulg.* : ad M [at... uolet *om.* G] || 13 effecit G : efficit M || 14 caesar : caesar<em> *coni. Holzapfel (Pompeium significans uelle ut Caesar alteram utram ad condicionem descendat), improb. Mendelssohn.*

10. 2 quid M : quod an G || 6 eas M : *om.* G.

qu'on lui avait amenées d'Afrique pour ses jeux, on aurait pu s'abstenir ; mais ce n'est pas le cas, et, puisque je ne peux plus me dispenser de donner des jeux, je voudrais que tu t'occupes, comme je n'ai jamais cessé de t'en prier, de me faire avoir quelques bêtes de là-bas. Je te recommande aussi la créance de Sittius. Je t'envoie l'affranchi Philon et le Grec Diogène[1], avec des commissions et une lettre pour toi. Prends soin d'eux, je te prie, et de l'affaire pour laquelle je les envoie. Quel intérêt elle a pour moi, je l'explique dans la lettre qu'ils te remettront.

CCXXII. — A AP. CLAUDIUS.

(*Fam.*, III, 8).

Camp de Mopsuhestia, 8 *octobre* 51.

CICÉRON SALUE APPIUS PULCHER.

1. Je vois bien, autant que je puis m'en rendre compte par ta lettre, que quand tu liras celle-ci tu seras aux portes de Rome[2] et qu'alors les bavardages frivoles de nos provinciaux auront perdu leur venin ; cependant, les longs commentaires que tu consacres aux propos des malveillants me font un devoir de répondre brièvement à ta lettre. **2.** Mais les deux premiers paragraphes, il faut que je les laisse à peu près sans réponse ; car ils ne comportent rien de précis ni de positif : simplement, mon air, mon silence auraient marqué que je n'étais pas ton ami ; je l'aurais laissé voir du haut de mon tribunal, au cours

1. Cf. *Fam.*, II, 12, 2 (*CCLXV*) : *Diogenes tuus, homo modestus, a me cum Philone Pessinunte discessit.*

2. L'expression sous-entend : « dans l'attente du triomphe ». Nul magistrat revêtu de l'*imperium* ne pouvant entrer dans Rome, le général qui aspirait à cette consécration attendait hors-ville le décret du Sénat qui, en la lui accordant, lui permettait de garder l'*imperium* jusqu'au soir de la cérémonie. Cf. *Fam.*, VIII, 6, 1 (*CCXLVII*).

quae ad ludos ei aduect*ae* erant Africanae, potuit superseder*i* ; nunc quoniam dari necesse est, uelim tibi curae sit, quod a te semper petii, ut aliquid istinc bestiarum habeamus. Sittianamque syngrapham tibi commendo. Libertum Philonem istoc misi et Diogenem Graecum, quibus mandata et litteras ad te dedi. Eos tibi et rem de qua misi uelim curae habeas ; nam quam uehementer ad me pertineat, in i*i*s quas tibi illi reddent litteris descripsi.

CCXXII. — AD AP. CLAVDIVM.

(*Fam.*, III, 8).

Scr. in castris in agro Mopsuhestiae a. d. VIII. Id. Oct. a. 703/51.

CICERO SALVTEM DICIT APPIO PULCHRO.

1. Etsi, quantum ex tuis litteris intellegere potui, uidebam te hanc epistolam cum ad urbem esses esse lecturum, refrigerato iam leuissimo sermone hominum prouincialium, tamen, cum tu tam multis uerbis ad me de improborum oratione scripsisses, faciendum mihi putaui ut tuis litteris breui responderem. 2. Sed prima duo capita epistolae tuae tacita mihi quodammodo relinquenda sunt ; nihil enim habent quod definitum sit aut certum, nisi me uultu, taciturnitate significasse tibi non esse amicum, idque

10. 7 aduectae *uulg.* : -ti M -ta G || 8 supersederi *uulg.* : -ere M,G -erei *Mendelssohn* || 11 istoc M : *om.* G || 13 uelim M : uelim ut G || 14 iis ς : is M, *Mendelssohn* eis G || 15 descripsi M,G : persc- *Wesenberg*.

CCXXII. — M 38 v° ; G 40 v° ; R 64 r°.

1. 1 etsi GR : ut si M [*sed* ut *in rasura*] || 2 esses M : isses G issem R || 4 tu tam M : totam GR || 5 ad me de M : adde G ac de R || oratione Mcorr : morat- M[1] hortac- GR.

2. 3 uultu M : uultu et GR.

de certaine affaire, et dans plusieurs banquets. Ce que je vois pour ma part, c'est qu'il n'y a rien dans tout cela ; il n'y a rien, mais je ne comprends même pas de quoi l'on parle[1]. En revanche, il est une chose que je sais bien : j'ai tenu maints propos, au grand jour, tant officiellement que dans le privé, où je faisais de toi le plus grand éloge, où je marquais un vif souci d'affirmer notre amitié ; là-dessus, on aurait pu te faire des rapports véridiques.

Quant aux députations [2], quelle conduite aurais-je pu tenir qui fût ou plus délicate ou plus juste ? j'ai diminué les dépenses de cités très misérables (sans rien diminuer des honneurs auxquels tu avais droit), et cela sur les réclamations mêmes de ces cités [3]. D'ailleurs, ce qu'étaient dans leur ensemble ces députations qui allaient parler de toi à Rome, je ne le savais pas. Étant à Apamée, je reçus les notables de nombreuses cités venant me dire qu'on votait aux députés des crédits trop élevés, alors que les cités étaient incapables de payer. **3.** Là-dessus maintes réflexions se présentèrent ensemble à mon esprit. D'abord, toi, qui es un homme intelligent et au surplus, comme nous disons aujourd'hui, un raffiné, je ne pensais pas que des députations de ce genre fissent ton bonheur, et c'est ce que je crois avoir développé longuement à Synnade du haut de mon tribunal : en premier lieu, si un Ap. Claudius s'honorait aux yeux du Sénat et du peuple Romain, ce n'était point grâce au témoignage des gens de Midéum (c'est en effet à propos de cette cité que la question fut posée), mais par ses propres mérites ; en second lieu, j'avais vu maintes fois le fait se produire de délégations venant à Rome pour louer un ancien gouverneur, mais je n'avais pas souvenir qu'on donnât jamais à ces députations un moment ni un endroit pour faire entendre leurs éloges ; j'approuvais leur empressement,

1. On verra plus loin, §§ 3 et 7, qu'il sait au contraire fort bien ce dont il s'agit.

2. Sur lesquelles comptait Ap. Claudius (qui ne pouvait manquer de les avoir suscitées) pour répondre aux accusations dont il se sentait menacé à son retour de sa province.

3. Cf., plus bas, § 5

pro tribunali cum aliquid ageretur et nonnullis in conuiuiis intellegi potuisse. Hoc totum nihil esse possum intellegere ; sed, cum sit nihil, ne quid dicatur quidem intellego. Illud quidem scio, meos multos et inlustris et ex superiore et ex aequo loco sermones habitos cum tua summa laude et cum magna sollicit*aque* significatione nostrae familiaritatis ad te uere potuisse deferri.

Nam quod a*d* legatos attinet, quid a me fieri potuit aut elegantius aut iustius quam ut sumptus egentissimarum ciuitatum minuerem sine ulla imminutione dignitatis tuae, praesertim ipsis ciuitatibus postulantibus ? Nam mihi totum genus legationum tuo nomine proficiscentium notum non erat ; Apameae cum essem, multarum ciuitatum principes ad me detulerunt sumptus decerni legatis nimis magnos, cum soluendo ciuitates non essent. **3.** Hic ego multa simul cogitaui. Primum te, hominem non solum sapientem, uerum etiam, ut nunc loquimur, urbanum, non arbitrabar genere isto legationum delectari, idque me arbitror Synnadis pro tribunali multis uerbis disputauisse, primum A*p*. Cl*au*dium senatui populoque Romano non Mid*aeen*sium testimonio (in ea enim ciuitate mentio facta est), sed sua sponte esse laudatum ; deinde me ista uidisse accidere multis ut eorum causa legationes Romam uenirent, sed iis legationibus non meminiss*e* ullum tempus laudandi aut locum dari ; studia mihi eorum

2. 5 in M : *om.* GR || 7 quid : qui *Orelli* || 10 sollicitaque *Constans* : -citudine ω *del.* M[2], *Cratander* -citudine et *cod. Harl.* 2591, *Tyrrell* || 11 significatione : -nis *cod. Pal. tert.*, *ed. Neap.*, *Orelli* || 13 ad legatos : allegatos (ω) || 21 cum M : *om.* GR || soluendo M : -d(a)e GR.
3. 2-4 te... urbanum *adfert* QUINT., VIII, 3, 35 || 6 ap. claudium *uulg.* : apud clodium ω || 7 midaeensium *Rubenius* : mideaesium M mihi deaesium GR midaeium *Lachmann* [*ad Lucr.*, V, 85] || 8 in : de *Lambin* || 9 ista : ita *Martyni-Laguna* || 11 meminisse *uulg.* : -issem ω -isse me *Orelli* || 12 aut... mihi : *om.* GR.

car tu méritais bien leur reconnaissance, mais tout ce qu'ils prétendaient faire était fort loin de répondre à une nécessité ; voulaient-ils par là rendre publique leur gratitude ? j'y applaudirais, si quelqu'un s'acquittait de cette mission à ses frais ; j'y consentirais, si les frais étaient maintenus dans les limites légales * ; je ne le permettrais pas, s'ils étaient sans bornes. Vraiment, que peut-on me reprocher ? à moins qu'on n'ajoute, comme tu fais, que mon édit a donné à certaines personnes l'impression d'avoir été arrangé tout exprès pour empêcher ces députations. Eh bien ! j'ai l'impression, moi, que ceux qui argumentent de la sorte me font moins injure que celui qui peut prêter l'oreille à de semblables arguments.
4. C'est à Rome que j'ai rédigé mon édit ; je n'y ai rien ajouté, sauf ce que les publicains, quand ils vinrent me voir à Samos, me prièrent de transcrire mot pour mot de ton édit dans le mien. Le plus grand soin a présidé à la rédaction du paragraphe qui vise la diminution des dépenses des cités ; il y a là certaines dispositions nouvelles qui leur apportent le salut, et dont je suis fort content ; quant à ce qui a fait naître le soupçon que j'avais cherché quelque occasion de t'offenser, c'est une clause qui se transmet d'édit en édit. Je n'étais pas assez fou, en effet, pour croire avoir affaire à des députations privées quand on envoyait des gens exprimer leur gratitude envers toi, qui n'es pas un homme privé, au nom d'intérêts qui ne sont pas proprement les leurs, qui sont publics, et non privés, devant une assemblée qui n'a elle-même rien de privé, mais qui forme les assises publiques de l'univers, je veux dire le Sénat. Quand, d'autre part, j'ai ordonné que personne ne partît sans mon autorisation, je n'ai pas prétendu mettre dans l'impossibilité de partir ceux qui ne pourraient pas courir après moi d'un camp à l'autre et franchir le Taurus pour m'atteindre. Car c'est là ce qu'il y a de plus risible dans ta lettre. Voyons ! qu'avaient-ils besoin de courir après moi d'un camp à l'autre ou de franchir le Taurus ? n'ai-je pas réglé ma marche de Laodicée jusqu'à Iconium de manière que magistrats et délé-

placere, quod in te bene merito grati essent, consilium totum uideri minime necessarium ; si autem uellent declarare in eo officium suum, laudaturum me si qui suo sumptu functus esset officio, concessurum si legitimo, non permissurum si infinito. Quid enim reprehendi potest ? nisi quod addis uisum esse quibusdam edictum meum quasi consulto ad istas legationes impediendas esse accommodatum. Iam non tantum mihi uidentur iniuriam facere ii qui haec disputant quam si cuius aures ad hanc disputationem p*a*tent. **4.** Romae composui edictum ; nihil addidi, nisi quod publicani me rogarunt, cum Samum ad me uenissent, ut de tuo edicto totidem uerbis transferrem in meum. Diligentissime scriptum caput est quod pertinet ad minuendos sumptus ciuitatum. Quo in capite sunt quaedam noua salutaria ciuitatibus, quibus ego magnopere delector ; hoc uero, ex quo suspicio nata est me exquisisse aliquid in quo te offenderem, tr*a*laticium est. Neque enim eram tam desipiens ut priuatae rei causa legari putarem, qui et tibi non priuato et pro re non priuata sua, sed publica, non in priuato, sed in publico orbis terrae consilio, id est in senatu, ut gratias agerent mittebantur ; neque, cum edixi ne quis iniussu meo proficisceretur, exclusi eos qui me in castra et qui trans Taurum persequi non possent. Nam id est maxime in tuis litteris inridendum. Quid enim erat quod me persequerentur in castra Taurumue transirent, cum ego Laodicea usque ad Iconium iter ita fecerim, ut me omnium illarum dioecesium quae

3. 15 si qui M : qui GR || 17 enim : in me *Orelli* || 20 accommodatum G accomo- M,R || tantum : tam *Victorius* tantam *Orelli* || 22 patent *uulg.* : putent ω.

4. 9 priuatae M : si priuate R si prauitate G || 10-11 et pro... priuato *om.* GR || 12 consilio M : conc- GR || 17 taurumue M : taurum ut GR || 19 dioecesium *uulg.* diocensium [dyo-R] M,R diocesim G.

gations de tous les diocèses qui sont en deçà du Taurus, de toutes les cités de la région, pussent venir me trouver ? **5.** A moins peut-être qu'on ne se soit mis à former des députations une fois que j'eus franchi le Taurus ? mais ce n'est certainement pas le cas. En effet, quand j'étais à Laodicée, à Apamée, à Synnade, à Philomélium, à Iconium, toutes villes où j'ai séjourné, toutes les députations de ce genre étaient dès lors constituées. Et pourtant, sache-le bien, je n'ai pris aucune mesure touchant ces dépenses des députations, soit pour qu'on les diminuât, soit pour qu'on y renonçât, qui ne m'ait été demandée par les notables des cités : il s'agissait d'éviter qu'on ne demandât l'argent de dépenses qui ne s'imposaient pas le moins du monde à des soumissionnaires d'impôts * et à cette impitoyable perception, que tu connais bien, de la taxe personnelle et de la taxe sur les portes. Moi, qui m'étais donné pour tâche, non seulement par esprit de justice, mais aussi dans un sentiment de pitié, de soulager la misère de cités ruinées, et ruinées surtout par leurs propres magistrats, je ne pouvais pas, à propos de cette dépense non nécessaire, fermer les yeux.

Quant à toi, si l'on t'a rapporté sur mon compte les propos que tu dis, tu n'aurais pas dû y croire ; et si tu te plais à attribuer à autrui ce qui te passe par la tête, c'est faire intervenir dans l'amitié un genre de propos bien peu digne d'hommes bien élevés. Si, moi, j'avais jamais eu l'intention de nuire à ta réputation dans la province, je n'aurais pas † ... † consulté ton affranchi à Brindes, ton chef du génie à Corcyre [1], pour savoir où tu désirais que je vinsse te trouver. Tu peux donc, sur la foi de très savants auteurs qui ont écrit sur la pratique de l'amitié des livres fort remarquables, renoncer à tout langage de ce genre : « Ils argumentaient, je disputais contre eux ; ils affirmaient, je niais » [2]. **6.** Eh !

1. L'un était Phanias, l'autre L. Clodius. Cf. *Fam.*, III, 5, 3 (*CCIV*) et 6, 1-2 (*CCIX*). — Mais le texte reste incertain.

2. Cicéron cite les termes de la lettre d'Appius ; et il lui représente qu'un véritable ami ne discute pas avec les médisants, mais leur impose silence.

cis Taurum sunt omniumque earum ciuitatum magistratus legationesque conuenirent ? 5. Nisi forte postea coeperunt legare quam ego Taurum transgressus sum. Quod certe non ita est. Cum enim Laodiceae, cum Apameae, cum Synnadis, cum Philomeli, cum Iconi essem, quibus in oppidis omnibus commoratus sum, omnes iam istius generis legationes erant constitutae. Atque hoc tamen te scire uolo, me de isto sumptu legationum aut minuendo aut remittendo decreuisse nil nisi quod principes ciuitatum a me postulassent, ne in uenditionem tributorum et illam acerbissimam exactionem, quam tu non ignoras, capitum atque ostiorum inducerentur sumptus minime necessarii. Ego autem, cum hoc suscepissem non solum iustitia, sed etiam misericordia adductus, ut leuarem miseriis perditas ciuitates, et perditas maxime per magistratus suos, non potui in illo sumptu non necessario neglegens esse.

Tu, *si* istiusmodi sermones ad te delati de me sunt, non debuisti credere ; si autem hoc genere delectaris, ut, quae tibi in mentem ueniant, aliis adtribuas, genus sermonis inducis in amicitiam minime liberale. Ego, si in prouincia de tua fama detrahere umquam cogitassem, non † generum † tuum libertum Brundisii neque ad praefectum fabrum Corcyrae, quem in locum me uenire uelles, retulissem. Quare potes, doctissimis hominibus auctoribus quorum sunt de amicitia gerenda praeclarissime scripti libri, genus hoc totum orationis tollere : « Disputabant, ego contra disserebam ; dicebant, ego negabam. » 6. An mihi de te nihil esse

5. 4 apameae R : pameae M apamiae G || synnadis *uulg.* : synadeis M sinnadis R sinadis G || 10 a me GR : mane M || 18 tu <si> *Orelli* : tui R tu M,G [*sed* sermonibus ad te delatis de me non G] || 23-24 generum ω : *add.* conuenissem *Mendelssohn* equidem eam rem ad *L.-A. Constans* non ad generum tuum... neque ad libertum *Victorius, Wesenberg* [*qui* Romae *uel* Tarenti *excidisse putat*].

crois-tu que de mon côté je n'aie jamais rien entendu dire sur ton compte ? Quand ce ne serait que ceci : m'ayant donné rendez-vous à Laodicée, tu as, pour ta part, franchi le Taurus ? ou encore : les mêmes jours où je tenais mes assises à Apamée, à Synnade, à Philomélium, tu tenais les tiennes à Tarse [1] ? Je n'en dirai pas plus : je ne veux pas avoir l'air de faire à ton exemple ce que précisément je te reproche. Mais il est une chose que je dirai, telle que je la pense : si les propos que tu prêtes à d'autres ne sont que l'expression de ton propre sentiment, tu es gravement coupable ; et si vraiment l'on te tient ces propos, tu l'es quelque peu d'y prêter l'oreille. Dans ma conduite à moi, pour tout ce qui touche à notre amitié, on ne trouvera rien que fidélité et conscience de mes devoirs. Veut-on me prêter quelque particulière astuce ? Ah ! oui, vraiment, la belle habileté ! moi qui t'ai toujours défendu quand tu étais au loin, et cela sans penser qu'il pût m'arriver d'avoir besoin, à mon tour, d'être défendu par toi dans les mêmes conditions, je me mettrais aujourd'hui dans le cas de pouvoir, étant moi-même au loin, être abandonné de toi avec les meilleures raisons du monde ?
7. Je ne fais d'exception que pour un seul genre de propos, qui très souvent comporte un langage que tu aimerais mieux, je pense, qu'on ne tînt pas : c'est quand on dit du mal de quelqu'un de tes légats, ou de tes préfets ou de tes tribuns militaires ; si d'ailleurs, jusqu'ici, la chose s'est produite en ma présence, ce fut — je le jure — sans que j'eusse à entendre rien de plus grave ni qui visât plus de personnes que ce que m'a dit Clodius à Corcyre, quand il se plaignait spécialement que la malhonnêteté des gens eût compromis ta réussite. Ces propos, vu leur fréquence et parce que, à mon avis, ils n'entament pas ta réputation, sans jamais les provoquer, je ne les ai pas non plus très vigoureusement réprimés.

Si quelqu'un s'imagine qu'une réconciliation loyale est chose impossible, ce n'est pas notre déloyauté qu'il dénonce, mais la sienne qu'il laisse voir ; en même temps, il n'est pas plus sévère pour moi que pour toi.

1. Cf. *Att.*, V, 17, 6 *(CCVIII)*.

dictum umquam putas ? Ne hoc quidem, quod, cum me Laodiceam uenire uoluisses, Taurum ipse transisti ? quod isdem diebus meus conuentus erat Apameae, Synnade, Philomeli, tuus Tarsi ? Non dicam plura, ne, in quo te obiurgem, id ipsum uidear imitari. Illud dicam ut sentio : si ista, quae alios loqui dicis, ipse sentis, tua summa culpa est ; sin autem alii tecum haec locuntur, tua tamen, quod audis, culpa nonnulla est. Mea ratio in tota amicitia nostra constans et grauis reperietur. Quod si qui me astutiorem fingit, quid potest esse callidius quam, cum te absentem semper defenderem, cum praesertim mihi usu uenturum non arbitrarer ut ego quoque a te absens defendendus essem, nunc committerem ut tu iure optimo me apsentem deserere posses ? **7.** Vnum genus excipio sermonis, in quo persaepe aliquid dicitur quod te putem nolle dici, si aut legatorum tuorum cuipiam aut praefectorum aut tribunorum militum male dicitur ; quod tamen ipsum non mercule adhuc accidit me audiente ut aut grauius diceretur aut in pluris quam mecum Corcyrae Clodius est locutus, cum in eo genere maxime quereretur te aliorum improbitate minus felicem fuisse. Hos ego sermones, quod et multi sunt et tuam existimationem, ut ego sentio, non offendunt, lacessivi numquam, sed non ualde repressi.

Si quis est qui neminem bona fide in gratiam putet redire posse, non nostram is perfidiam coarguit, sed indicat suam, simulque non de me is peius quam de te existimat ; sin autem quem mea

6. 3 me *uulg.* : meam M me iam GR || 7 ista M,G : ita R || 13-15 semper... absens *om.* GR || 15 essem M : esset GR || committerem ω : -re *uulg.* || 16 posses M,R : -em G -is *Martyni-Laguna.*

7. 4 cuipiam *uulg.* : quipiam M quippiam GR quoipiam *Mendelssohn* || 5 mercule M : meherc- GR || 7 in pluris : liberius *Wesenberg* || 14 coarguit GR : comarguit M, *Mendelssohn.*

Et si quelqu'un n'est pas satisfait de mes principes d'administration provinciale, s'il se croit victime de je ne sais quelle différence entre les miens et les tiens, alors que, sans suivre la même ligne de conduite, nous avons l'un et l'autre agi en conscience, je ne me soucie pas d'avoir cet homme-là pour ami. **8.** Ta libéralité, comme il est naturel chez un homme de si haut lignage, s'est ouverte largement sur la province ; la mienne est plus serrée (encore que le malheur des temps t'ait fait, dans la seconde année, retrancher quelque chose de ta générosité et de ta bienfaisance natives) ; mais les gens ne doivent pas s'étonner qu'ayant toujours été par tempérament peu porté à faire des largesses avec le bien d'autrui, et ne réagissant pas autrement que les autres,

Je m'occupe peu de leur plaire,
Afin d'être content de moi [1].

9. Je te suis reconnaissant de m'avoir informé de ce qui se passe à Rome, et particulièrement de m'avoir marqué que tu ne négligeras aucune de mes recommandations. Il y en a une sur laquelle j'appelle très particurement ton attention : fais qu'on n'ajoute rien au fardeau ni à la durée de ma charge présente et demande à notre collègue [2] et ami Hortensius, s'il m'a jamais voulu ou fait quelque bien, de renoncer aussi à cette opinion qu'il soutient présentement sur les deux ans [3] : car on ne saurait rien me faire de plus inamical.

10. Tu veux savoir de mes nouvelles : j'ai quitté Tarse le 7 octobre pour marcher vers l'Amanus ; je t'écris ces lignes le lendemain, campant dans le territoire de Mopsuhestia. Si je fais quelque chose, je te l'écrirai, et je n'enverrai jamais de lettre chez moi sans en joindre une à ton adresse. Quant à ta question sur les Parthes, je crois qu'il n'y en a eu aucun ; il y a eu des Arabes, dont certains

1. Sénaire ïambique, d'auteur inconnu.
2. Cicéron, Appius et Hortensius faisaient tous trois partie du collège des augures.
3. Cf. *Att.*, V, 17, 5 (*CCVIII*) et p. 33, n. 3.

instituta in prouincia non delectant et quadam dissimilitudine institutorum meorum ac tuorum laedi se putat, cum uterque nostrum recte fecerit, sed non idem uterque secutus sit, hunc ego amicum habere non curo. 8. Liberalitas tua ut hominis nobilissimi latius in prouincia *pa*tuit ; nostra si angustior (etsi de tua prolixa beneficaque natura limaui*t* aliquid posterior annus propter quandam tristitiam temporum), non debent mirari homines, cum et natura semper ad largiendum ex alieno fuerim restrictior et temporibus quibus alii mouentur isdem ego mouear,

me*d* ésse acerbum síbi, ut*i* sim dulcís mihi.

9. De rebus urbanis quod me certiorem fecisti, cum per se mihi gratum fuit, tum quod significasti tibi omnia mea mandata curae fore. In quibus unum illud te praecipue rogo, ut cures ne quid mihi ad hoc negotii aut oneris accedat aut temporis, Hortensiumque, nostrum conlegam et familiarem, roges ut, si umquam mea causa quicquam aut sensit aut fecit, de hac quoque sententia bima decedat, qua mihi nihil potest esse inimicius.

10. De nostris rebus quod scire uis, Tarso Nonis Octobribus Amanum uersus profecti sumus ; haec scripsi postridie eius diei, cum castra haberem in agro Mo*p*s*u*hestiae. Si quid egero, scribam ad te neque domum umquam ad me litteras mittam quin adiungam eas quas tibi reddi uelim. De Parthis quod quaeris, fuisse nullos puto ; Arabes qui fuerunt

8. 2 patuit *uulg.* : potuit M posuit GR || angustior : <est> *add. Lambin* || 3 limauit *uulg.* : limauitabit M lima uitabit GR || 8 med *Martyni-Laguna* : me ω || uti *Ribbeck* : ut ω || dulcis GR : pulcis M.

9. 5 oneris M : honoris GR.

10. 2 amanum : <ad>am- *Wesenberg* || profecti sumus GR : profectissimus M || 4 mopsuhestiae *uulg.* : moshestie M hostiae GR || 5 ad me M : a me R ad te G ad meos ς [*cf.* Att. IV, 14, 1 (*CXXXVI*)].

pourvus d'équipements parthes, et l'on dit qu'ils sont tous rentrés chez eux ; d'ennemis en Syrie, aucune trace, assure-t-on.

Écris-moi, je te prie, le plus souvent possible, sur tes propres affaires, sur les miennes, sur l'ensemble de la situation politique ; elle m'inquiète d'autant plus que j'ai appris par ta lettre le prochain départ de notre ami Pompée pour l'Espagne.

CCXXIII. — A M. CÉLIUS RUFUS.

(*Fam.*, II, 9).

Camp de Mopsuhestia, vers le 8 *octobre* 51 [1].

M. CICÉRON, PROCONSUL, SALUE M. CÉLIUS, ÉDILE CURULE DÉSIGNÉ.

1. En premier lieu je te félicite, ainsi que je le dois, et te dis combien je suis heureux non seulement de la dignité que tu viens d'obtenir, mais encore de celle qui t'est désormais promise * ; si je suis en retard, ce n'est point par négligence, mais parce que je ne suis au courant de rien : je me trouve en effet dans un pays où, à cause de l'éloignement et à cause du brigandage, tout parvient fort lentement. C'est peu de te féliciter : les mots me manquent pour te remercier d'avoir été élu dans des conditions telles que tu nous as donné, comme tu me l'écrivais *, de quoi rire éternellement. Aussi, dès que j'appris la nouvelle *, me voilà devenu lui-même, tel qu'Il [2] est (tu sais de qui je parle) et me mis à jouer tous ces rôles de jeunes gens dont il a plein la bouche *. **2.** Il m'est difficile de

1. Voir la Notice, p. 14, note 1.
2. Il semble qu'ici s'ébauche le jeu de mots sur Hirrus, qui atteint sa perfection dans la lettre *CCXXV*, 1 (*de Hilo*). Hirrus, qui bégayait ou zézayait (*balbus*), prononçait son propre nom *Hillus* ; au vocatif, et l'aspiration ne se sentant guère ou point en latin, cela donne *Ille*, qui apparaît quatre fois dans cette lettre, ici et au § 2. — La plaisanterie n'a-t-elle pas été suggérée à Cicéron par Célius lui-même, *Fam.*, VIII, 4, 3 (*CCV*) : *et de nobis . et de illo* (R. Durand) ?

admixto Parthico ornatu dicuntur omnes reuertisse ; hostem esse in Syria negant ullum.

Tu uelim ad me quam saepissime et de tuis rebus scribas et de meis et de omni rei publicae statu ; de quo sum sollicitus eo magis quod ex tuis litteris cognoui Pompeium nostrum in Hispaniam iturum.

CCXXIII. — AD M. CAELIVM RVFVM.
(*Fam.*, II, 9).

Scr. in castris in agro Mopsuhestiae circa a. d. VIII. Id. Oct. a. 703/51.

M. CICERO PROCOS. S. D. M. CAELIO AEDILI CVRVLI DESIGNATO.

1. Primum tibi, ut debeo, gratulor laetorque cum praesenti tum etiam sperata tua dignitate, serius, non neglegentia mea, sed ignoratione rerum omnium : in *i*is enim sum locis quo et propter longinquitatem et propter latrocinia tardissime omnia perferuntur. Et cum gratulor tum uero quibus uerbis tibi gratias agam non reperio, quod ita factus sis ut dederis nobis, quemadmodum scripseras ad me, quod semper ridere possemus. Itaque, cum primum audiui, ego Ille ipse factus sum (scis quem dicam) egique omnis illos adulescentis quos ille iactitat. 2. Difficile est

10. 12 quod GR : utquod M utquo Mcorr.

CCXXIII. — M 23 v° ; G 37 r° ; R 58 v°.

Haec epistula bis exstat in MGR, *et suo loco et iterum post* VIII, 5 : *alterum exemplum litteris* M′ G′ R′ (= ω′) *significauimus :* M′ 121 v° ; G′ 59 r° ; R′ 90 v°.

1. 4 iis ς : his ω ω′ || 8 quod ω′ : quem ω || 10 ipse ω : *om.* ω′ || factus [-urus GR] sum ω : sum factus ω′ || 10-11 omnis... adulescentis ω : -es... -es ω′ || 11 iactitat : actitat *Victorius.*

te faire entendre ma voix [1] ; mais je me mettais par la pensée en ta présence et, imaginant que je te parlais :

> Ah ! par Pollux ! pourrai-je jamais dire
> Ce que tu fis et quel fut ton exploit ?

Comme l'événement avait dépassé mon attente, je me reportais à l'exclamation fameuse :

> Que voilà donc une chose incroyable !

Mais soudain je m'avançai,

> Joyeusement ivre de toutes joies.

Sur ce, comme on me reprochait que l'excès d'allégresse me fît perdre la raison, je me défendais en ces termes :

> Je le crois, l'excès de bonheur... [2]

Que veux-tu ? à force de me moquer de lui, j'ai presque pris son personnage. Mais je te parlerai de cela plus longuement et te dirai bien d'autres choses, à ton sujet et à ton intention, dès que j'aurai un moment de loisir. Tu m'es bien cher, Rufus, toi que la fortune m'a donné pour accroître mon prestige, pour me venger de mes ennemis [3], mais aussi de mes envieux [4], et faire repentir les uns de leurs crimes, les autres de leurs sottises même.

1. Peut-être avec allusion au défaut de prononciation d'Hirrus. Mais Ribbeck (*Com. rom. fragm.*[2], p. 118 ; cf. 3[e] éd., p. 139) voit dans « *Difficile est loqui* » déjà un fragment de vers dramatique, de sens suspendu, et qui rebondirait sur « *Non edepol...* » (= « Impossible, par Pollux, de dire... »).

2. Cette citation est empruntée au poète comique Trabéa ; on la retrouve, sous une forme plus complète, dans *Tusc.*, IV, 15, 35 : <*ego*> *uoluptatem animi nimiam summum esse errorem* <*arbitror*>. — Pour les diverses citations de cette lettre, cf. Ribbeck, *Com. rom. fr.*[3], p. 139, 87, 36 (2[e] éd., p. 119, 75, 32).

3. Cicéron pense au rôle de Célius pendant son tribunat, en 52, lors de l'affaire de Milon.

4. Ici il pense à Hirrus, et à l'échec que Célius vient de lui infliger

loqui; te autem contemplans apsentem et quasi tecum coram loquerer :

Non édepol, quantam rem égeris neque quántum facinus féceris...

Quod quia praeter opinionem mihi acciderat, referebam me ad illud :

Incredibile hoc fáctu obicitur ;

repente uero incessi,

Ómnibus laetítiis laetus.

In quo cum obiurgarer, quod nimio gaudio paene desiperem, ita me defendebam :

Égo uoluptatem *ánimi* nimiam....

Quid quaeris ? dum illum rideo, paene sum factus ille.

3. Sed haec pluribus multaque alia et de te et ad te, qu*o*m primum ero aliquid nactus otii. Te uero, mi Rufe, diligo, quem mihi fortuna dedit amplificatorem dignitatis meae, ultorem non modo inimicorum sed etiam inuidorum meorum, ut eos partim scelerum suorum, partim etiam ineptiarum paeniteret.

2. 4 rem egeris ω' : egeris rem ω || 6 referebam : referam G'R' || 8 incredibile ω : -em M',G' -e mihi R' || factu MM' : -to GR G'R' -tum ς || 10 laetitiis laetus *Martyni-Laguna* : laetitiis ω laetus ω' || 11 nimio gaudio ω : -ium -deo ω' || 12 desiperem ω : desid- ω' || 13 uoluptatem ω : uoluntatem [-e G'] ω' || animi *Victorius* : homini ω ω'.

3. 1 et ad te : ad te R *om.* R' || 2 quom *Mendelssohn* : quam ω cum ω' || aliquid nactus ω : nactus aliquid ω' || otii ω : doti M' docti G'R' || 3 mi rufe MM' : mirifice GR G'R' || 6 paeniteret : pertineret M[1].

CCXXIV. — A CASSIUS.

(*Fam.*, XV, 14).

Camp des Autels d'Alexandre, milieu d'octobre 51.

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE C. CASSIUS, PROQUESTEUR.

1. Tu me recommandes M. Fadius pour que j'en fasse mon ami : mais cette acquisition n'en est pas une ; il y a bien des années en effet qu'il est tout à moi et que je l'aime pour ses sentiments si délicats et ses façons si déférentes. N'empêche que d'avoir vu la place de choix que tu occupes dans son cœur, cela m'a fait son ami davantage. Ta lettre n'a pas été vaine ; mais ce qui l'a recommandé beaucoup plus encore à mes yeux, ce sont ses propres sentiments, quand j'ai pu apprécier par moi-même et connaître combien il t'aime.

2. Laissons cela : je ferai pour Fadius avec empressement ce que tu me demandes. Mais pour bien des raisons je voudrais que tu eusses pu te rencontrer avec moi : d'abord pour te voir, après tant de temps écoulé, toi qui m'inspires une si haute estime, et qui ne date pas d'hier ; puis pour pouvoir te féliciter de vive voix, comme je l'ai fait par lettre ; et puis encore pour nous entretenir l'un l'autre, à notre gré, de nos affaires respectives ; pour enfin que notre amitié, que nous avons tous deux cultivée en nous rendant mutuellement les plus grands services, mais dont la pratique a subi de longues interruptions, fût consolidée et fortifiée. 3. Puisque cette rencontre n'a pas eu lieu, nous userons des facilités que nous offre la correspondance, et tâcherons d'obtenir à distance à peu près les mêmes avantages que nous aurait procurés un entretien. Le premier, cette satisfaction du cœur que j'aurais eue à te voir, une lettre ne

CCXXIV. — AD C. CASSIVM (*Fam.*, XV, 14).

Scr. in castris ad Aras Alexandri med. m. Oct. a. 703/51.

M. CICERO IMP. S. D. C. CASSIO PROQ.

1. M. Fa*d*ium quod mihi amicum tua commendatione das, nullum in eo facio quaestum; multi enim anni sunt cum ille in aere meost et a me diligitur propter summam suam humanitatem et obseruantiam. Sed tamen, quod *te* ab eo egregie diligi sensi, multo amicior ei sum factus; itaque, quamquam profecerunt litterae tuae, tamen aliquanto plus commendationis apud me habuit animus ipsius erga te mihi perspectus et cognitus.

2. Sed de Fa*d*io faciemus studiose quae rogas; tu multis de causis uellem me conuenire potuisses, primum ut te, quem iamdiu plurimi facio, tanto interuallo uiderem, deinde ut tibi, quod feci per litteras, possem praesens gratulari, tum ut quibus de rebus uellemus, tu tuis, ego meis, inter nos communicaremus, postremo ut amicitia nostra, quae summis officiis ab utroque culta est, sed longis interuallis temporum interruptam consuetudinem habuit, confirmaretur uehementius. 3. Id quoniam non accidit, utemur bono litterarum et eadem fere absentes quae si coram essemus, consequ*e*mur. Vnus scilicet *animi*

CCXXV. — M 256 r°; V 225 v°; D 106 v°; H 45 r°.

1. 1 fadium *Orelli* : fab- ψ || 3 meost et : meostet *uel* meo stet ψ || 5 te *uulg.* : *om.* ψ [« te D» *perperam Mendelssohn*].

2. 1 de M,VD : te FH || fadio *Orelli* : fab- ψ || 8 utroque VDF : utraque M,H.

3. 3 consequemur ς : consequeremur ψ || animi *Orelli* : uni M *om.* VDHF.

peut me le donner ; le second, qui consiste à te féliciter, assurément il est plus mince que si je t'exprimais mes félicitations directement, les yeux dans les yeux ; mais enfin je te les ai déjà exprimées, et je les renouvelle aujourd'hui ; et elles ne vont pas seulement aux grandes actions que tu as accomplies, mais aussi à la situation particulièrement heureuse où tu te trouves, ayant été accompagné, quand tu as quitté ta province *, par la réputation la plus flatteuse et la plus chaude reconnaissance.

4. En troisième lieu, il faut que nous nous communiquions mutuellement par lettres ce que nous nous serions dit de vive voix au sujet de nos affaires respectives. Je crois que pour des raisons qui ne te sont point personnelles tu dois rentrer à Rome en toute hâte. Les choses, quand je suis parti, étaient au calme pour toi, et d'autre part je vois bien que la victoire éclatante que tu viens de remporter te vaudra un retour glorieux. Mais si les tiens éprouvent quelques difficultés [1], au cas où elles seraient telles que tu sois capable d'y faire face, hâte-toi : rien ne sera pour toi plus brillant que cette intervention, rien ne te vaudra plus de gloire ; si en revanche ces difficultés dépassent tes forces, prends bien garde que ton arrivée ne tombe pas au moment le plus défavorable. La décision là-dessus t'appartient tout entière : car c'est toi qui connais la mesure de tes moyens. Te permettent-ils d'agir, tu as là une occasion de te distinguer et de plaire au peuple ; mais si vraiment tu ne le peux pas, il te sera plus facile de braver la malignité publique en restant éloigné.

5. Quant à moi, ce que je te demande dans cette lettre, c'est ce que te demandaient les précédentes : applique-toi de toutes tes forces à empêcher qu'on proroge si peu que ce soit mon commandement, dont le Sénat et le peuple ont fixé la durée à un an. Je mets dans cette prière l'insistance de quelqu'un pour qui c'est tout son sort qui est en jeu. Tu as mon ami Paullus qui m'est très dévoué ; il y a Curion, il y a Furnius. Je voudrais que tu t'emploies à cette affaire comme si tout, pour moi, dépendait d'elle.

1. En particulier, son frère Q. Cassius : cf. *Att.*, V, 20, 8 (*CCXXVIII*).

fructus, qui in te uidendo est, percipi litteris non potest; alter gratulationis est is quidem exilior quam si tibi te ipsum intuens gratularer, sed tamen et feci antea et facio nunc, tibique cum pro rerum magnitudine quas gessisti tum pro opportunitate temporis gratulor, quod te de prouincia decedentem summa laus et summa grati*a* prouinciae prosecuta est.

4. Tertium est ut id quod de nostris rebus coram communicassemus inter nos confici*a*mus idem litteris. Ego ceterarum rerum causa tibi Romam properandum magnopere censeo ; nam et ea quae reliqui tranquilla de te erant et hac tua recenti uictoria tanta clarum tuum aduentum fore intellego ; sed si quae sunt onera tuorum, si tanta sunt ut ea sustinere possis, propera: nihil tibi erit lautius, nihil gloriosius ; sin maiora, considera ne in alienissimum tempus cadat aduentus tuus. Huius rei totum consilium tuum est ; tu enim scis quid sustinere possis. Si potes, laudabile atque popularest ; sin plane non potes, absens hominum sermones facilius sustinebis. 5. De me autem idem tecum his ago litteris quod superioribus egi, ut omnis tuos neruos in eo contendas ne quid mihi ad hanc prouinciam, quam et senatus et populus annuam esse uoluit, temporis prorogetur. Hoc a te ita contendo ut in eo fortunas meas positas putem. Habes Paullum nostrum nostri cupidissimum ; est Curio, est Furnius. Sic uelim enitare quasi in eo mihi omnia.

3. 6 gratularer M : -uler VDHF || 10 gratia *uulg.* : gratiae M, H[1]F gratae VDH[2].

4. 2 conficiamus *uulg.* : -cimus ψ || 6-7 si quae M,V : si qua DHF || 7 sunt ut M,V : sint ut DHF || 8 propera : -re M || 9 alienissimum M,F : -sumum D alienis summum V,H || 12 popularest *Mendelssohn* : popular est M populare est VD(H)F || sin M,DF : si VH.

5. 5-6 hoc... putem *adfert* Nonius, p. 396, 23 *Lindsay* || 5 conendo DHF : contundo M,V || 6 paullum M : paulum VDHF.

6. Le dernier article de mon programme, c'est la consolidation de notre amitié : là-dessus, il n'est pas besoin de beaucoup de paroles. Tu t'es senti attiré vers moi dès l'enfance, et de mon côté j'ai toujours pensé que tu me ferais honneur. Tu m'as aussi défendu quand le malheur m'accablait. Avec cela, après ton départ, je me suis lié intimement avec ton cher Brutus [1]. C'est pourquoi j'estime que votre intelligence et votre activité sont pour moi le plus sûr garant de l'agrément et de la dignité de ma vie. Travaille par ton zèle à me confirmer dans ces avantages, c'est ce que je te demande instamment ; réponds-moi tout de suite et, quand tu seras arrivé à Rome, écris moi le plus souvent possible.

CCXXV. — A M. CÉLIUS RUFUS.
(*Fam.*, II, 10).

Camp de Pindénissus, 14 *novembre* 51.

MARCUS CICÉRON, IMPERATOR, SALUE M. CÉLIUS, ÉDILE CURULE DÉSIGNÉ.

1. Vois combien j'ai raison de dire que les lettres ne me parviennent pas ; car je ne puis me résoudre à penser que tu ne m'aies pas écrit après avoir été nommé édile, pour une chose de cette importance et qui appelait de telles congratulations : à ton égard, parce que c'est ce que j'espérais, à l'égard du... « hile » (tu vois, j'ai un défaut de langue) *, parce que c'est plus que je n'escomptais. Eh oui ! sache que je n'ai reçu aucune lettre de toi après ces comices fameux, qui m'ont transporté de joie : et cela me fait craindre que mes lettres n'aient le même sort. Or, en vérité, je n'ai jamais fait partir une lettre pour Rome sans qu'il y en eût une seconde à ton adresse, et rien n'est

1. Cassius avait épousé la sœur de Brutus.

6. Extremum illud est de iis quae proposueram confirmatio nostrae amicitiae ; de qua pluribus uerbis nihil opus est. Tu puer me adpetisti, ego autem semper ornamento te mihi fore duxi ; fuisti etiam praesidio tristissimis meis temporibus ; accessit post tuum discessum familiaritas mihi cum Bruto tuo maxima. Itaque in uestro ingenio et industria mihi plurimum et suauitatis et dignitatis constitutum puto. Id tu ut tuo studio confirmes te uehementer rogo, litterasque ad me et continuo mittas et, cum Romam ueneris, quam saepissime.

CCXXV. — AD M. CAELIVM RVFVM.

(*Fam.*, II, 10)

Scr. in castris ad Pindenissum
a. d. XVII K. Decembr. a. 703/51.

MARCVS CICERO IMP. SALVTEM DICIT M. CAELIO AEDILI CVRVLI DESIGNATO.

1. Tu uide quam ad me litterae non perferantur ; non enim possum adduci ut abs te, postea quam aedilis es factus, nullas putem datas, praesertim cum esset tanta res tantae gratulationis, de te, quia quod sperabam, de Hilo (balbus enim sum), quod non putaram. Atq*i* sic habeto, nullam me epistolam accepisse tuam post comitia ista praeclara, quae me laetitia extulerunt ; ex quo uereor ne idem eueniat in

6. 4 semper M,V : semper te DHF (te *denuo post* ornamento *scr.*) || 10 romam M : roma VDH romae F.

CCXXV. — M 24 r° ; G 37 r° ; R 58 v°.

1. 3 es factus GR : effactus M effectus es M³ || 4 gratulationis GR : -nes M || 5 Hilo *J. Bayet, uel* Hillo *Manutius* : nihilo ω [*uide sis* Comm.] || putaram M : -rem G -remus R || 6 atqui *uulg.* : atque ω.

plus doux, plus cher à mon cœur que toi-même. Mais (sans défaut de langue cette fois) revenons au sujet.

2. Tes vœux sont exaucés. Tu aurais voulu, me dis-tu, que je n'eusse de difficultés que juste ce qu'il faut pour une petite couronne de lauriers * ; tu crains les Parthes, parce que nos forces ne t'inspirent pas confiance. Eh bien, les choses se sont passées comme tu voulais. A la nouvelle que les Parthes nous faisaient la guerre, confiant dans l'avantage que me donnaient certains défilés et la nature du relief, je partis pour l'Amanus avec une armée assez bien pourvue d'auxiliaires et parée d'un prestige que lui valait mon nom auprès de populations qui ne m'avaient jamais vu. Car on entend souvent ici ces questions : « N'est-ce pas ce Cicéron à qui Rome doit... ? celui que le Sénat... ? » Tu connais la suite. Quand j'arrivai à l'Amanus, montagne qui est commune à ma province et à celle de Bibulus — c'est la ligne de partage des eaux qui fait la frontière —, notre ami Cassius, ce dont je conçus une grande joie, venait de repousser brillamment l'ennemi qui menaçait Antioche * ; Bibulus avait pris possession de sa province. 3. Cependant avec toutes mes troupes je m'attaquai aux gens de l'Amanus, qui sont en état d'hostilité permanente avec nous : on en tua un grand nombre, on fit beaucoup de prisonniers, le reste fut dispersé ; ils avaient des postes fortifiés, mais, survenant à l'improviste, je les pris et les incendiai. La victoire était de celles qui valent le titre d'imperator * ; on me le décerna devant Issus, à l'endroit où, comme tu l'as lu dans Clitarque * et me l'as souvent raconté, Darius fut vaincu par Alexandre ; j'emmenai ensuite mes troupes vers la région de la Cilicie qui nous est le plus hostile. C'est là que depuis vingt-cinq jours *, à grand renfort de terrassements, de mantelets, de tours, j'assiège une ville très forte, Pindénissus ; je mets en œuvre tant de moyens et déploie tant d'activité que ma gloire, pour être complète, n'est en défaut que d'un nom de ville [1] :

1. Cicéron souffre, et rit, du peu de notoriété et de l'aspect barbare du nom de sa future conquête : cf. *CCXXVIII*, 1.

meas litteras. Equidem numquam domum misi unam epistolam quin esset ad te altera, nec mihi est te iucundius quicquam nec carius. Sed (balbi non sumus) ad rem redeamus.

2. Vt optasti, ita est. Velles enim, ais, tantum modo ut haberem negotii quod esset ad laureolam satis; Parthos times, quia diffidis copiis nostris. Ergo ita accidit. Nam Parthico bello nuntiato locorum quibusdam angustiis et na*tu*ra montium fretus ad Amanum exercitum adduxi satis probe ornatum auxiliis et quadam auctoritate apud eos qui me non norant nominis nostri; multum est enim in his locis: « Hiccine est ille, qui urbem... ? quem senatus... ? » Nosti cetera. Cum uenissem ad Amanum, qui mons mihi cum Bibulo communis est diuisus aquarum diuertiis, Cassius noster, quod mihi magnae uoluptati fuit, feliciter ab Antiochea hostem reiecerat, Bibulus prouinciam acceperat. 3. Interea cum meis copiis omnibus uexaui Amaniensis, hostis sempiternos: multi occisi, capti, reliqui dissipati; castella munita improuiso aduentu capta et incensa. Ita uictoria iusta imperator appellatus apud Issum, quo in loco, saepe ut ex te audiui, Clitarchus tibi narrauit Dareum ab Alexandro esse superatum, abduxi exercitum ad infe*s*tissimam Ciliciae partem. Ibi quintum et uicesimum iam diem aggeribus, uiniis, turribus oppugnabam oppidum munitissimum, Pindeni*s*sum, tantis opibus tantoque negotio, ut mihi ad summam gloriam nihil desit nisi nomen oppidi: quod si, ut spero, cepero, tum uero

2. 5 natura M[3] : nara ω || 8 hiccine ω : hicine *uulg.* || 11 diuertiis M : diuor- GR || 13 antiochea M,R[1] : -ia GR[corr].

3. 6 dareum M : darium GR || 7 infestissimam *uulg.* : infect- ω || 9 uiniis *M* : uineis GR,M[3] || 10 pindenissum *uulg* : -ninsum M -nuisum G -mnsum _ || opibus : operibus M[3].

si, comme je l'espère, je m'empare de celle-ci, alors ce sera le moment d'envoyer un rapport officiel. **4.** Toi, je te raconte ces choses dès maintenant pour te donner à penser que tu es en train d'obtenir ce que tu as souhaité. Mais pour en revenir aux Parthes, cette saison s'est terminée, comme tu vois, assez heureusement ; la prochaine, en revanche, est des plus inquiétantes. Aussi, mon cher Rufus, veille d'abord à ce qu'on me donne un successeur ; si la chose, comme tu me le mandes et comme je le crois de mon côté, offre trop de difficultés, attache-toi à obtenir, ce qui est facile, qu'on ne me proroge pas d'un jour. J'attends de tes lettres, comme je te l'ai déjà écrit, qu'elles me fassent connaître l'avenir politique plus encore que la situation présente : aussi je te demande instamment de m'informer de tout avec la plus diligente exactitude.

CCXXVI. — DE M. CÉLIUS RUFUS.

(*Fam.*, VIII, 10).

Rome, 17 *novembre* 51.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. Les lettres de C. Cassius et de Déjotarus nous ont vivement émus ; Cassius, en effet, a écrit que les Parthes étaient en deçà de l'Euphrate, et Déjotarus qu'ils s'étaient mis en route pour gagner notre province en traversant la Commagène. Pour ma part, ce que j'ai craint surtout, en ce qui te touche, c'est, n'ignorant point l'état de tes préparatifs militaires, que ta réputation n'eût à souffrir de cette attaque soudaine. Je ne parle pas de ta vie : j'eusse craint pour elle si tu étais plus prêt du point de vue militaire ; mais la présente insuffisance de tes forces m'a fait prévoir pour toi une retraite, et non pas une bataille rangée. Comment on prendrait la chose, comment on accepterait l'inévitable, je me le demande encore avec inquiétude, et je ne cesserai pas de trembler avant d'avoir appris

litteras publice mittam. 4. Haec ad te in praesenti scripsi ut sperares te adsequi id quod optasses. Sed ut redeam ad Parthos, haec aestas habuit hunc exitum satis felicem ; ea quae sequitur magno est in timore. Quare, mi Rufe, uigila, primum ut mihi succedatur ; sin id erit, ut scribis et ut ego arbitror, spissius, illud, quod facile est, ne quid mihi temporis prorogetur. De re publica ex tuis litteris, ut antea tibi scripsi, cum praesentia tum etiam futura magis expecto : quare ut ad me omnia quam diligentissime perscribas te uehementer rogo.

CCXXVI. — M. CAELII RUFI.

(*Fam.*, VIII, 10).

Scr. Romae XIIII. Kal. Dec. a. 703/51.

CAELIVS CICERONI SAL.

1. Sane quam litteris C. Cass*i* et Deiotari sumus commoti ; nam Cassius cis Euphraten copias Parthorum esse scripsit, Deiotarus profectas per Commag*e*ne*n* in prouinciam nostram. Ego quidem praecipuum metum, quod ad te attinebat, habui, qui scirem quam paratus ab exercitu esses, ne quod hic tumultus dignitat*i* tuae periculum adferret ; nam de uita, si paratior ab exercitu esse*s*, timuisse*m* ; nunc haec exiguitas copiarum recessum, non dimicationem mihi tuam praesagiebat. Hoc quomodo acciperent homines, quam probabilis necessitas futura esset, uereor etiam nunc neque prius desinam formidare quam tetigisse t*e*

4. 2 sperares GR : speras M[1] speres M[3] || 5 uigila G : -lia M,R.

CCXXVI. — M 127 v°. *Desunt* G *et* R.

1. 1 cassi *uulg.* : caesaris M || 3 commagenen ς, *Wesenberg* : -inem M || 6 dignitati *uulg.* : -tatis M || 8 esses timuissem *uulg.* : -et -et M || 12 tetigisse te *uulg.* : tetigisset M.

que tu as touché le sol italien. **2.** Toujours est-il que les nouvelles relatives au passage de l'Euphrate par les Parthes ont fait naître une grande variété de propos : l'un veut qu'on envoie Pompée, l'autre estime que Pompée ne doit pas être éloigné de Rome ; celui-ci tient pour César et son armée, celui-là pour les consuls ; personne toutefois ne veut de simples particuliers désignés par sénatus-consulte *. Les consuls, eux, craignant aussi bien le vote du sénatus-consulte qui les enverrait en guerre[1] que l'humiliation de se voir laisser de côté au profit d'un autre, ne veulent pas entendre parler d'une réunion du Sénat ; c'est au point qu'on les trouve médiocrement empressés au bien de l'État. Mais parlons franc : qu'il y ait chez eux négligence, ou apathie, ou la crainte que j'ai dite, cette apparence de désintéressement cache le désir de n'avoir pas de gouvernement provincial.

On n'a pas reçu de lettre de toi, et Cassius, si la lettre de Déjotarus n'était arrivée tout de suite après la sienne, était en train de passer pour avoir imaginé une guerre afin de faire attribuer à l'ennemi ses propres pillages, pour avoir fait entrer des Arabes dans sa province et avoir annoncé au Sénat que c'étaient des Parthes. Aussi je te conseille, quelle que soit la situation là-bas, de tout écrire avec soin et en homme qui se méfie : il ne faut pas qu'on dise que tu as voulu favoriser quelqu'un ou que tu as gardé le silence sur quelque chose qu'il importait de connaître.

3. C'est maintenant le fin de l'année : car j'écris cette lettre le 17 novembre. Je ne vois vraiment pas qu'on puisse rien faire avant le 1er janvier. Tu connais Marcellus, sa lenteur, le mal qu'il a à aboutir, et tu sais aussi comme Servius aime à temporiser. Quelle espèce de gens penses-tu que ce soit là, et comment crois-tu qu'ils puissent mener à bien une chose dont ils ne veulent pas, quand ce qu'ils désirent, ils le font si mollement qu'ils donnent l'impression de n'en pas vouloir ? Quant aux

1. Au propre : « qui les ferait sortir de Rome en *paludamentum* », manteau rouge que revêt le chef de guerre en campagne.

Italiam audiero. 2. Sed de Parthorum transitu nuntii uarios sermones *ex*citarunt : alius enim Pompeium mittendum, alius ab urbe Pompeium non remouendum, alius Caesarem cum suo exercitu, alius consules, nemo tamen ex senatu*s* consult*o* priuatos. Consules autem, quia uerentur ne illud senatus consultu*m* fiat ut pa*lu*dati exeant, et contumeliose praeter eos ad alium res transferatur, omnino senatum haberi nolunt, usque eo ut parum diligentes in re publica uideantur ; sed honeste, siue neglegentia siue inertiast siue ille quem proposui metus, latet sub hac temperantiae existimatione nolle prouinciam.

A te litterae non uenerunt et, nisi Deiotar*i* subsecutae essent, in eam opinionem Cassius ueni*eb*at, quae diripuisset ipse ut uiderentur a*b* hoste uastata, finxisse bellum et Arabas in prouinciam inmisisse eosque Part*h*os esse senatui renuntiass*e*. Quare tibi suadeo, quicumque est istic status rerum, diligenter et caute perscribas, ne aut *u*elificatus ali*c*ui dicaris aut aliquid quod referre*t* scir*e* reticuiss*e*.

3. Nunc exitus est anni : nam ego has litteras a. d. xiiii. Kal. Decembris scripsi. Plane uideo nihil ante Kal. Ianuarias agi posse. Nosti Marcellum, quam tardus et parum efficax sit, itemque Seruius quam cunctator. Cuius modi putas ho*s* esse aut quam id quod nolint conficere posse, qui qu*a*e cupiunt tamen ita frigide agunt ut nolle existimentur? No*u*is

2. 2 excitarunt *uulg.* : exerc- M || 5 senatus consulto *uulg.* : -tu -tu M || 6 consultum *uulg.* : -tus M || 7 paludati *uulg.* : plaudati M || et M : aut *Ernesti* || praeter eos M : praeter os *Pluygers* <se> praeteritis *Madvig* || 13 deiotari *uulg.* : deiotar M || 14 ueniebat [*uel* uenerat] ς : ueniat M || 15 ab *uulg.* : ad M || 17 parthos *uulg.* : -tos M || renuntiasse *uulg.* : -sset M || 19 uelificatus *uulg.* : bel- M || alicui *uulg.* : -qui M -quoi *Mendelssohn* || 20 referret scire reticuisse *uulg.* : -rretur sciret -sset M -rret scirei -sse *Mendelssohn*.

3. 5 hos *uulg.* : hoc M || 6 qui quae *uulg.* : quique M || 7 agunt *uulg.* : aiunt M || nouis *uulg.* : nobis M.

nouveaux magistrats, s'il y a la guerre avec les Parthes, cette affaire accaparera les premiers mois ; si vous n'avez pas de guerre, ou si elle n'est pas si importante que vous ne puissiez, vous [1] ou vos successeurs, avec de modestes renforts, y faire face*, je vois Curion se pousser doublement, enlevant d'abord quelque chose à César, puis donnant quelque chose à Pompée, si peu que ce soit, le plus mince petit cadeau. Paullus, lui, tient sur le chapitre province un langage qui n'a rien d'humain [2]. Sa violence passionnée trouvera un obstacle en notre ami Furnius : c'est le seul que je puisse imaginer. **4.** Voilà ce que je sais ; je ne distingue pas ce qui peut arriver d'autre. Que le temps apporte avec lui bien des choses et modifie ce qu'on a préparé, je ne l'ignore pas ; mais c'est à l'intérieur des limites que je viens de tracer que tourneront tous les événements, quels qu'ils soient. A ce que prépare C. Curion, j'ajoute ses projets sur l'*ager Campanus* [3] : on dit que César n'en a cure, mais que Pompée ne veut pas en entendre parler, de peur que ce terroir ne s'offre vide à César à son arrivée.

5. Quant à ton départ de la province, je ne puis te promettre d'obtenir qu'on te donne un successeur ; du moins ferai-je en sorte qu'on ne te proroge point. Il t'appartient de décider, au cas où les circonstances, où le Sénat se feraient pressants, où nous ne pourrions, pour notre part, décemment refuser, si tu veux ou non t'obstiner ; il est de mon devoir de ne pas oublier ce que fut ta prière quand, au moment de ton départ, tu m'as donné mission de ne pas souffrir que cette prorogation se fasse.

1. Cicéron et Bibulus.

2. Nous dirions qu'il « hurle » contre César. La suite du texte, et le ton même, excluent l'interprétation (accueillie avec faveur par TYRRELL-PURSER) de MOMMSEN (*Rechtsfrage*, p. 47), qu'Aemilius Paullus, désireux d'obtenir une province, et peut-être la Cilicie (cf. *CCXLV*, 7), aussitôt après son consulat, s'élevait violemment contre la *lex Pompeia* des cinq ans d'intervalle.

3. César, pour complaire à Pompée, avait pendant son consulat affecté le territoire campanien à ses vétérans. Curion semble avoir voulu revenir sur la mesure avec l'arrière-pensée d'en annuler les effets : il paraissait ainsi s'en prendre à César, dont peut-être dès ce moment il jouait au contraire le jeu.

magistratibus autem, si Parthicum bellum erit, haec causa primos menses occupa*b*it ; sin [aut sit] aut non erit istic bellum aut *tan*tum erit ut uos aut successores paruis additis copiis sustinere possint, Curionem uideo se dupliciter ia*c*taturum, primum ut aliquid Caesari adimat, inde ut aliquid Pompeio tribuat, quiduis quamlibet tenue munu*s*culum. Paullus porro non human*e* de prouincia loquitur. Huius cupiditati occursurus est Furnius noster ; pluris suspicari non possum. **4.** Haec noui ; alia quae possunt *a*ccidere non cerno. Multa tempus adferre et praeparata m*u*tare scio ; sed intra finis hos quaecumque acciderint uer*t*entur. Illud addo ad actiones C. Curionis, de agro Campano ; de quo negant Caesarem laborare, sed Pompeium ualde no*l*le, ne uacuus aduenienti Caesari pateat.

5. Quod ad tuum decessum attinet, illud tibi non possum polliceri, me curaturum ut tibi succedatur ; illu*d* certe praestabo, ne amplius prorogetur. Tui consilii e*s*t, si tempus, si senatus coget, si honeste a nobis recusari non poterit, uelisne perseuerare ; me*i* officii est meminisse qua obtestatione dec*e*dens mihi ne paterer fieri mandaris.

3. 9 occupabit *uulg.* : -uit M || aut sit *del. Baiter* : autem ς || 10 aut tantum *uulg.* : autem tum M || 12 iactaturum *uulg.* : iast- M || 14 quiduis M : quoduis *uulg.* [*cf. app. crit. ad* Fam. VIII, 3, 3, l. 2 et 4 *(CXCVI)*] || munusculum *uulg.* : munuc- M || 15 humane *uulg.* : -nae M.

4. 2 accidere *uulg.* : occ- M || 3 mutare scio *C. F. Hermann* : multarescio M || 4 uertentur *uulg.* : uerterentur M || 6 nolle *uulg.* : nole M.

5. 3 illud *uulg.* : illuc M || 4 est *uulg.* : et M || 5 mei *uulg.* : me M || 6 decedens *Orelli* : decendens M discedens *alii.*

CCXXVII — A C. CURION.
(*Fam.*, II, 7).

Camp de Pindénissus, peu après le 17 décembre 51.

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE C. CURION, TRIBUN DE LA PLÈBE.

1. Arriver tard pour féliciter, ce n'est point une chose dont à l'ordinaire on vous fasse grief, surtout s'il n'y a eu en cela nulle négligence : je suis loin, les nouvelles arrivent tard. En tout cas, je te félicite ; ce n'est pas tout : je souhaite que ton tribunat te vaille une gloire éternelle, et je te conseille vivement de ne consulter dans toute la conduite des affaires que ta sagesse, de ne pas te laisser entraîner par des avis étrangers. Il n'est personne qui te puisse guider plus sagement que toi-même : tu ne broncheras jamais, si tu n'écoutes que toi. Je n'écris pas cela à la légère : je sais à qui j'écris, je connais ton cœur, ta raison ; je ne crains pas que tu manques jamais de courage ni de jugement dans ta conduite, si tu te fais le défenseur de ce que tu auras par toi-même reconnu juste. 2. Dans quelles graves conjonctures tu trouves, ou, pour mieux dire, tu es venu trouver la république (car c'est par choix, non par hasard que tu as placé ton tribunat en pleine crise), cela, certes, ne t'échappe point ; la force des circonstances en politique, la variété des événements, l'incertitude du succès, l'humeur changeante des hommes, les pièges, les mensonges de la vie, je ne doute point que tu ne penses à tout cela. Mais, je t'en prie, n'aie qu'un souci et qu'une pensée ; ce n'est rien de nouveau, c'est ce que je t'ai dit en commençant : sois ton propre interlocuteur, ton propre conseiller, n'écoute que toi, n'obéis qu'à toi [1]. Trouver quelqu'un qui puisse con-

1. Cette insistance à mettre Curion en garde contre toute influence extérieure est étrange. On peut se demander si, dès ce moment, Cicéron ne soupçonne pas une pression des « césariens » sur lui : cf. *Fam.*, II, 13, 3 (*CCLIX*) : *Caesarem nunc defendit Curio ? Quis hoc putaret praeter me ? Nam, ita uiuam, putaui* (des premiers jours de mai 50).

CCXXVII. — AD C. CVRIONEM
(*Fam.*, II, 7).

Scr. in castris ad Pindenissum
paulo post XIIII. Kal. Ian. a. 703/51.

MARCVS CICERO IMP. SALVTEM DICIT C. CVRIONI TR. PL.

1. Sera gratulatio reprehendi non solet, praesertim si nulla neglegentia praetermissa est : longe enim absum, audio sero ; sed tibi et gratulor et ut sempiternae laudi tibi sit iste tribunatus exopto teque hortor ut omnia gubernes et moderere prudentia tua, ne te auferant aliorum consilia. Nemo est qui tibi sapientius suadere possit te ipso ; numquam labere, si te audies. Non scribo hoc temere : cui scribam uideo ; noui animum, noui consilium tuum ; non uereor ne quid timide, ne quid stulte facias, si ea defendes quae ipse recta esse senties. **2.** Quod *in* rei publicae tempus non incideris, sed ueneris (iudicio enim tuo, non casu in ipsum discrimen rerum contulisti tribunatum tuum), profecto uides ; quanta uis in re publica temporum sit, quanta uarietas rerum, quam incerti exitus, quam flexibiles hominum uoluntates, quid insidiarum, quid uanitatis in uita, non dubito quin cogites. Sed, amabo te, cura et cogit*a*, nihil noui, sed illud idem quod initio scripsi : tecum loquer*e*, te adhibe in consilium, te audi, tibi optem-

CCXXVII. — M 22 r° ; G 36 v° ; R 58 r°.
IMP. *Wesenberg* : PROCOS. M *inscriptionem om.* GR.

1. 1 sera M,G : uera R || 5 et GR : ut M || moderere M : -are GR || 11 ipse GR : -a M || senties M : -ias GR.

2. 1 in *add. Wesenberg* : in id *add.* M³ || 8 cogita *uulg.* : -tationi M [ni *ab* M³, *ut uidetur, eras.*] -tacione GR cogita, Curio *Klotz* || 10 loquere te *Aldus* : loquere et te ω.

seiller autrui mieux que tu ne fais, ce n'est pas facile ; mais pour te conseiller toi-même, il est bien certain que personne ne le fera mieux. Dieux immortels ! pourquoi suis-je absent ? Que ne puis-je être le témoin de ta gloire, ou participer à tes desseins, ou m'y associer, ou les servir ? Certes, tu as fort peu besoin de cela ; néanmoins, la grandeur et la vivacité de mon amitié seraient capables de rendre utiles mes avis.

3. Je t'en écrirai davantage une autre fois : je dois sous peu de jours faire partir des courriers privés, car je veux, ayant géré les affaires publiques avec bonheur, vraiment, et selon mes vœux, informer le Sénat, par une seule lettre, des opérations de toute la campagne [1]. Quant à ton sacerdoce [2], tu apprendras par la lettre que j'ai remise à ton affranchi Thrason les soins que j'y ai donnés, et de quelle affaire difficile, de quelle cause délicate il s'agit là.

4. De ton côté, mon cher Curion, je te prie et te supplie au nom de l'exceptionnelle amitié que nous avons l'un pour l'autre, de ne pas souffrir la moindre prorogation de ma corvée provinciale. Je t'en ai parlé de vive voix, à un moment où je ne pensais pas que tu serais tribun de la plèbe cette année, et je t'ai souvent renouvelé ma prière par lettre ; mais alors je ne m'adressais qu'à un sénateur questorien [3], d'ailleurs jeune homme de haute noblesse et de grande influence ; aujourd'hui je parle à un tribun de la plèbe, et ce tribun est Curion : ce que je veux, ce n'est point une mesure d'exception — chose qui est naturellement plus difficile à obtenir —, mais au contraire qu'on ne fasse rien d'exceptionnel, que tu prennes la défense du sénatus-consulte et de la légalité, que les conditions auxquelles je suis parti soient respectées. Voilà ce que je te demande avec les plus vives instances.

1. Voir la Notice, p. 24, n. 5.

2. On suppose que Curion voulait entrer dans le collège des pontifes.

3. D'après notre lecture *quaest(orio) a senatore*. Un ancien questeur ne jouissait au Sénat que d'une influence très restreinte, étant parmi les plus jeunes et au dernier degré de la hiérarchie.

pera. Alteri qui melius consilium dare possit quam tu, non facile inueniri potest ; tibi uero ipsi certe nemo melius dabit. Di immortales ! cur ego apsum uel spectator laudum tuarum uel particeps uel socius uel minister consiliorum ? *T*ametsi hoc minime tibi deest ; sed tamen efficeret magnitudo et uis amoris mei consilio te ut possem iu*u*are.

3. Scribam ad te plura alias ; paucis enim diebus eram missurus domesticos tabellarios, ut, quoniam sane feliciter et ex mea sententia rem publicam gessimus, unis litteris totius aestatis res gestas ad senatum perscriberem. De sacerdotio tuo quantam curam adhibuerim quamqu*e* difficili in re atque causa, cognosce*s* ex iis litteris quas Thrasoni, liberto tuo, dedi.

4. Te, mi Curio, pro tua incredibili in me beniuolentia meaque item in te singulari rogo atque oro ne patiare quicquam mihi ad hanc prouincialem molestiam temporis prorogari. Praesens tecum egi, cum te t*r*. p*l*. isto anno fore non putarem, itemque petiui saepe per litteras, sed tum qua*est*. a senatore, nobilissimo tamen adulescente et gratiosissimo, nunc a t*r*. p*l*. et a Curione tribuno, non ut decernatur aliquid noui, quod solet esse difficilius, sed ut ne quid noui decernatur, ut et senati consultum et leges defendas eaque mihi condicio maneat qua profectus sum. Hoc te uehementer etiam atque etiam rogo.

2. 11 alteri M[1], G : alter R, Mcorr || 13 apsum M[1] : absum M[2], GR non adsum ς absum <et non potius adsum> *coni. Purser* || 15 tametsi *uulg.* : iam etsi ω || 16 et : *om.* M || 17 iuuare : iurare M.

3. 4 unis R,Mcorr : unius M[1], G || 6 quamque *ed. Neap.* : quamquam ω || 7 thrasoni Mcorr : tharas- M[1] tras- GR.

4. 2 item in te M [*sed fortasse* in te item in te M[1]] : in te item GR || 5 tr. pl. *uulg.* : tyrannus publio lentulus ω [*cf.* Fam. I, 2, 1 (*XCV*) ; 9, 15 (*CLIX*)] || 6 quaest. [*id est* quaestorio] *L.-A. Constans* : quasi ω || senatore R : senatuore M,G || 8 tr. pl. *uulg.* : tiranno publio lentulo ω || 10 senati M : -us G,M[3] s. R || 11 profectus M : -turus GR.

CCXXVIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 20).

Camp de Pindénissus, 19 *décembre* 51 [1].

1. Le jour des Saturnales [2], au matin, les gens de Pindénissus se sont rendus, le cinquante-septième jour après le début du siège. « Mais qui diantre sont-ils, me diras-tu, ces gens de Pindénissus ? c'est un nom que je n'ai jamais entendu. » — Eh ! qu'y puis-je ? il n'était pas en mon pouvoir de faire que la Cilicie fût l'Étolie ou la Macédoine ! C'est ce que tu ne dois pas oublier, et qu'avec l'armée dont je dispose, dans ce pays-ci, je ne pouvais faire de bien grandes [3] choses. Voici un *bref résumé* qui t'apprendra ce que j'ai fait. Car c'est là ce que ta dernière lettre m'autorise à te donner [4].

Tu sais dans quelles conditions je suis arrivé à Éphèse : tu m'as même félicité de l'affluence de ce jour-là, qui fut pour moi une joie comme je n'en ai jamais connu de plus grande. Ensuite, merveilleusement accueilli par les villes où je passais, je suis arrivé à Laodicée le 31 juillet. J'y suis resté deux jours, comblé d'honneurs éclatants, et témoignant aux habitants par mon langage une estime qui a effacé le souvenir de toutes les injures antérieures ; il en fut de même ensuite à Apamée où je restai cinq jours, à Synnade, à Philomélium, à Iconium, où je restai trois, cinq et dix jours [5]. Ma façon de rendre la justice est sans rivale pour l'équité, la douceur, le sérieux.

1. Sur la date de cette lettre et sur son post-scriptum, voir la Notice, p. 24 et n. 6.
2. Le 17 décembre.
3. Ou « d'aussi grandes » qu'il s'en était fait jadis dans les provinces d'antique renom qu'étaient l'Étolie et la Macédoine.
4. Sur cette lettre, voir la Notice, p. 24, n. 6. Cicéron reprend l'expression grecque dont s'était servi Atticus et feint plaisamment de trouver que son ami impose de bien étroites limites à ses récits. Comparer, de fait, les autres relations écrites par Cicéron pour le Sénat (*Fam.*, XV, 2 =*CCXX*) ou à Caton (*Fam.*, XV,4 =*CCXXIX*).
5. Sur la durée de ces différents séjours, voir la Notice, *l. c.*

CCXXVIII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V, 20).

Scr. in castris ad Pindenissum a. d. XII. Kal. Ian.

1. Saturnalibus mane se mihi Pindenissi*t*ae dediderunt septimo et quinquagesimo die postquam oppugnare eos coepimus. « Qui, malum ! isti P*i*nden*issitae* qui sunt ? » inquies ; « nomen audiui numquam. » Quid ego faciam ? non potui Ciliciam Aetoliam aut Macedoniam reddere. Hoc iam sic habeto nec hoc exercitu hic tanta negotia geri potuisse. Quae cognosce ἐν ἐπιτομῇ ; sic enim mihi concedis proximis litteris.

Ephesum ut uenerim nosti, qui etiam mihi gratulatus es illius diei celebritate*m*, qua nihil me umquam delectauit magis. Inde oppidis iis quae erant mirabiliter accepti Laodiceam pridie Kal. Sextiles uenimus. Ibi morati biduum perillustres fu*imus* honorificisque uerbis omnis iniurias reuellimus superior*e*s ; quod idem dein Apameae quinque dies morati et Synnadis triduum, Philomeli quinque dies, Icon*i* decem fecimus. Nihil ea iuris dictione aequabilius,

CCXXVIII. — *M* 96 r°; *R* 54 v°; *P* 74 r°; *G* 103 v° [*sed incipit* § 4 *in fine* tr. mil. sane plagam... *plurimasque postea praebet lacunas*].

1. 1 pindenissitae *Lambin* : -nissae Z^b pendentiss(a)e (Ω) || 3 qui Δ : quid (Σ) || pindenissitae *Lambin* : pendenti (Ω) || 5 non Σ, *L.-A. Constans* : num Δ, *uulg.* : || 7 hic : <nec> hic *Orelli, edd. recc.* || cognosce M^{corr} *s* : -scere (Ω) || 8 mihi concedis Σ : concedis mihi Δ, *uett.* || 11 celebritatem *m*, *codd. Malaspinae* : -tate (Ω) || 12 oppidis : <in> opp- *Wesenberg, W. J. Sedgefield* || 12-13 quae erant : <in itinere> *add. Wesenberg* qua iter erat *coni. Boot* (*quod forsitan melius facias scribens* qua erat iter) quae quierant *W. J. Sedgefield* || 13 accepti M^{corr} *ms, uett.* : -pi M^1, *RPO* || 14 fuimus *ed. Asc*[2]., *uulg.* : fuerunt Δ, *RP* || 15 superiores *uulg.* : -ris Ω, *uett.* || 16 quod idem : quod M^1 [*spatium decem fere litt. reliquit* M^1, idem *add.* M^2] quod dem M^{corr}, *R* quidem *P* quod idem <Colossis> *coni. Schiche* || dein Δ : *om. RPO* || 17 iconi *uulg.* : (i)con(a)e Ω iconii ed. *Rom.*

2. Ensuite, le 24 août, je suis arrivé au camp. Le 28, j'ai passé l'armée en revue devant Iconium. De ce camp, comme des nouvelles graves me parvenaient au sujet des Parthes, je me suis dirigé vers la Cilicie à travers la partie de la Cappadoce qui touche à la Cilicie : mon but était de donner à penser et à l'Arménien Artavasdès et aux Parthes eux-mêmes que la Cappadoce leur était interdite. Je campais depuis cinq jours devant Cybistra, ville de Cappadoce, quand j'appris que les Parthes étaient loin de vouloir entrer, comme on me l'avait dit, en Cappadoce, qu'ils menaçaient davantage la Cilicie. Je me hâtai donc de gagner la Cilicie par les portes du Taurus. 3. J'arrivai à Tarse le 5 octobre. De là je me dirigeai vers l'Amanus, dont la ligne de partage des eaux sépare la Syrie de la Cilicie : cette montagne regorgeait d'hommes qui sont nos éternels ennemis. Nous en avons là, le 13 octobre, fait un grand massacre. Des fortins redoutables, abordés de nuit par Pomptinus, au matin par moi, ont été pris et incendiés ; j'ai été salué imperator. J'ai campé quelques jours sur l'emplacement même où avait campé, devant Issus, dans sa campagne contre Darius, Alexandre, un général qui valait autrement mieux que toi ou moi. Je suis resté là cinq jours : l'Amanus a été pillé et dévasté, après quoi je me suis retiré. Sur ces entrefaites (tu ne l'ignores pas : il y a, comme on dit, des mouvements *paniques*, et il y a, comme on dit encore, *les hasards aveugles de la guerre*[1]), le bruit de mon approche rendit courage à Cassius, qui se tenait enfermé dans Antioche, et fit prendre peur aux Parthes[2]. C'est ainsi qu'ils levèrent le siège et que Cassius, s'étant lancé à leur poursuite, les battit. Au cours de cette déroute Osacès, un chef Parthe de grande autorité, fut blessé et mourut de sa blessure peu de jours après. En Syrie, mon nom est en

1. Cicéron semble se moquer ici des formules de style convenu des historiens hellénistiques.

2. On notera que les détails ici donnés sur le succès de Cassius, l'arrivée et les premiers actes de Bibulus, ne sont pas conformes à ce qui en est dit à Caton, *Fam.*, XV, 4, 7 (*CCXXIX*) ; le ton aussi étant très différent.

nihil lenius, nihil grauius. 2. Inde in castra ueni a. d. VII. Kalendas Septembres. A. d. III. exercitum lustraui apud Iconium. Ex his castris, cum graues de Parthis nuntii uenirent, perrexi in Ciliciam per Cappadociae partem eam quae Ciliciam attingit, eo consilio et ut Armenius Artauasdes et ipsi Parthi Cappadocia se excludi putarent. Cum dies quinque ad C*y*b*i*stra Cappadociae castra habuissem, certior sum factus Parthos ab illo aditu Cappadociae longe abesse, Ciliciae magis imminere. Itaque confestim iter in Ciliciam feci per Tauri pylas. 3. Tarsum ueni a. d. III. Nonas Octobres. Inde ad Amanum contendi, qui Syriam a Cilicia in aquarum diuertio diuidit; qui mons erat hostium plenus sempiternorum. Hic a. d. III. Idus Octobres magnum numerum hostium occidimus. Castella munitissima nocturno Pomptini aduentu, nostro matutino cepimus, incendimus. Imperatores appellati sumus. Castra paucos dies habuimus ea ipsa quae contra Darium habuerat apud I*s*sum Alexander, imperator haud paulo melior quam aut tu aut ego. Ibi dies quinque morati direpto et uastato Amano inde discessimus. Interim (scis enim dici quaedam πανικά, dici item τὰ κενὰ τοῦ πολέμου) rumore aduentus nostri et Cassio qui Antiochia tenebatur animus accessit et Parthis timor iniectus est. Itaque eos cedentis ab oppido Cassius insecutus rem bene gessit. Qua in fuga magna auctoritate Osaces dux Parthorum uolnus accepit eoque interiit

2. 1 in *M*corr *m s* : *om. M*¹ *bd*, *RPO* || 2 uii : uiii *RP* || 4 parthis : et ceris *add. E*, *O*¹ ceteris *add. RP* || 6 et ut *RPO* : ut et *E* ut Δ, *uett.* || 8 cybistra *ed. Asc.*² : cibustra (Ω) || cap(p)adociae : *secl. Ernesti* || 9 aditu : aud- *M*¹, *RO*.

3. 3 a cilicia in Δ, *Z*b : ac cili(c)iam *E*, *RPO* || aquarum : quarum *M*corr, *R* || diuertio *M m*, (*P*) : diuortio *bds*, *E*, *RO*, *uett.* || 4 erat *M*corr, *PO* : erit (Δ), *E*, *R* || 9 issum *b*, *uett. praeter Iens.* : ipsum (Ω) || 10 haud : aut *M*¹, *R* || 12 interim Σ : *om.* Δ || 15 accessit Σ : cessit Δ || 18 interiit : etiam *add. RPO*¹.

grande faveur. **4.** Là-dessus Bibulus est arrivé. Il a voulu, je crois bien, ne pas rester en arrière de moi et recevoir le même vain titre que j'ai reçu. Il s'est donc mis, dans le même Amanus, à chercher un brin de laurier dans le gâteau. Mais il a perdu toute sa première cohorte, un centurion primipile, Asinius Denton, qui s'était acquis de vrais titres de noblesse dans sa classe, les autres centurions de la même cohorte, et Sex. Lucilius, tribun militaire, fils de T. Gavius Cépion, homme riche et de situation brillante. C'est vraiment un coup humiliant qu'il a reçu : les circonstances ajoutent à ce que les faits ont de pénible. **5.** Je suis, quant à moi, devant Pindénissus, place très forte des Éleuthérociliciens, qui a toujours été, du plus loin qu'on se souvienne, en état de guerre. Hommes farouches, belliqueux, munis de tous les moyens de défense. J'ai investi la place : retranchement et fossé, énorme terrasse d'attaque, mantelets, tour très haute, importante artillerie, archers en grand nombre ; à force de pénibles travaux de siège, au prix de beaucoup de blessés, mais sans pertes, je suis venu à bout de l'entreprise. Joyeuses Saturnales, pour les soldats aussi, à qui, sauf les chevaux, j'ai abandonné le butin ; aujourd'hui, troisième jour des Saturnales, pendant que j'écris cette lettre, on procède à la vente des prisonniers : à mon tribunal, c'est une affaire d'environ 120.000 sesterces *. Je remets l'armée entre les mains de mon frère Quintus qui lui fera prendre ses quartiers d'hiver dans une région encore mal pacifiée. Quant à moi, je retourne à Laodicée.

6. Voilà pour le moment. Mais revenons en arrière. Ce qui fait l'objet de tes plus pressantes exhortations et qui a plus d'importance que tout, ce que tu t'inquiètes de me voir accomplir à la satisfaction de la *critique* ligure [1]

1. Allusion probable à P. Aelius Ligur, auquel Cicéron n'a pas pardonné d'avoir pris aigrement parti contre lui au moment de son exil (*Pro Sestio*, 68 et 94 ; *Pro domo*, 49), avec jeu de mots sur les Ligures, population rude et peu civile. On a pu penser, avec moins de vraisemblance, à Caton, dont l'âpreté critique (μῶμος) est bien connue et qui représente pour Cicéron le type du juge sévère : mais l'épithète *ligurinus*, en ce cas, ne s'explique guère.

paucis post diebus. Erat in Syria nostrum nomen in gratia. **4.** Venit interim Bibulus; credo, uoluit appellatione hac inani nobis esse par. In eodem Amano coepit loreolam in mustaceo quaerere. At ille cohortem primam totam perdidit centurionemque primi pili nobilem sui generis Asinium Dentonem et reliquos cohortis eiusdem et Sex. Lucilium, T. Gauii Caepionis locupletis et splendidi hominis filium, tribunum militum. Sane plagam odiosam acceperat cum re tum tempore. **5.** Nos ad Pindenissum, quod oppidum munitissimum Eleutherocilicum omnium memoria in armis fuit. Feri homines et acres et omnibus rebus ad defendendum parati. Cinximus uallo et fossa; aggere maximo, uineis, turre altissima, magna tormentorum copia, multis sagittariis, magno labore, apparatu, multis sauciis nostris, incolumi exercitu negotium confecimus. Hilara sane Saturnalia militibus quoque, quibus equis exceptis reliquam praedam concessimus. Mancipia uen*i*bant Saturnalibus tertis, cum haec scribebam: in tribunali res erat ad HS $\overline{\text{cxx}}$. Hinc exercitum in hiberna agri male pacati deducendum Q. fratri dabam; ipse me Laodiceam recipiebam.

6. Haec adhuc. Sed ad praeterita reuertamur. Quod me maxime hortaris et quod pluris est quam omnia, in quo laboras ut etiam Ligurino μώμῳ satis faciamus, moriar si quicquam fieri potest elegantius.

4. 3 loreolam in mustaceo (Σ), *Cr.*[m], *M*[corr] *m*: loreola minus taceo (Δ) || 6 eiusdem Σ : eius. dein Δ.

5. 1 pindenissum *Z*[b], *uett. praeter Rom.*: pend- Ω || 5 aggere Δ Π : et aggere Σ || 9 quibus equis *Baiter* : equibus *superscr.* equis *M*[1] quibus *RPO*, *M*[2] equis *bdms*, *uett. praeter Iens.* [quibus exceptis <mancipiis> *Tyrrell*] || 10 uenibant *ed. Asc.*[2] : ueniebant Δ, *RPO* || 11 tertis (Ω) [ter tis *M* tertis *dm* terris *bs* certis *RPO*] : tertiis *uulg.*

elle-même, je veux bien mourir si je ne m'y distingue d'une façon qu'on ne saurait surpasser. Et je n'appelle plus cela contrôle de soi-même, vertu qui implique une résistance au plaisir : je n'ai jamais éprouvé dans ma vie aucun plaisir qui égalât celui que je goûte actuellement dans la pratique de l'honnêteté. Et ce qui m'enchante, ce n'est pas tant la réputation qu'elle me vaut, et qui est des plus hautes, que l'honnêteté pour elle-même. Que te dirai-je de plus ? Cela valait bien le prix que j'y ai mis : je ne me connaissais pas et je ne savais pas bien ce dont j'étais capable en cette matière. *J'en crève d'orgueil*, et à bon droit : il n'y a rien de plus beau. Et avec cela, un autre *exploit* : Ariobarzane, grâce à moi, vit et règne. Oui, *au passage*, à force d'habileté politique, d'autorité, et parce que ceux qui complotaient contre lui m'ont vu *inaccessible à leurs présents* et *à leur visite* même, j'ai sauvé le roi et son trône. Pendant ce temps, je ne faisais pas tort d'un cheveu à la Cappadoce. J'ai ranimé autant que j'ai pu Brutus, qui était bien bas : je ne l'aime pas moins que tu ne fais toi-même, — j'ai failli dire : que toi-même. Je vais jusqu'à espérer que durant toute mon année de gouvernement il ne se fera pas dans ma province un sou de dépenses inutiles.

7. Je t'ai tout dit. Je m'apprête maintenant à envoyer une lettre officielle à Rome ; elle sera plus fournie que si je l'avais envoyée de l'Amanus. Mais quand je pense que tu ne seras pas à Rome ! Que se passera-t-il le 1er mars ? c'est toute la question. Je redoute en effet que, au moment où on parlera de son gouvernement provincial, si César résiste, je ne sois maintenu. Si tu étais là pour défendre mes intérêts, je ne craindrais rien.

8. Je reviens [1] aux événements de Rome : je les ai ignorés longtemps, et ne les ai connus que le 26 décembre, par ta bien bonne lettre. Philogène, ton affranchi, s'est donné beaucoup de mal pour la faire parvenir par une voie fort longue et médiocrement sûre ; quant à celle que

1. Cette dernière partie de la lettre est un post-scriptum ajouté après un intervalle de 7 jours.

Nec *i*am ego hanc continentiam appello, quae uirtus uoluptati resistere uidetur : ego in uita mea nulla umquam uoluptate tanta sum adfectus quanta adficior hac integritate, nec me tam fama quae summa est quam res ipsa delectat. Quid quaeris ? fuit tanti. Me ipse non noram nec satis sciebam quid in hoc genere facere possem. Recte πεφυσίωμαι. Nihil est praeclarius. Interim haec λαμπρά : Ariobarzanes opera mea uiuit, regnat ; ἐν παρόδῳ, consilio et auctoritate et quod insidiatoribus eius ἀπρόσιτον me, non modo ἀδωροδόκητον praebui, regem regnumque seruaui. Interea e Cappadocia ne p*il*um quidem. Brutum abiectum quantum potui excitaui ; quem non minus amo quam tu, paene dixi quam te. Atque etiam spero toto anno imperii nostri terruncium sumptus in prouinci*a* nullum fore.

7. Habe*s* omnia. Nunc publice Romam litteras mittere parabam. Vberiores erunt quam si ex Amano misissem. A*t* te Romae non fore ! Sed est totum quid Kalendis Martiis futurum est. Vereor enim ne, cum de prouincia ag*e*tur, si Caesar resistet, nos retineamur. His tu si adesses, nihil timerem.

8. Redeo ad urbana quae ego diu ignorans ex tuis iucundissimis litteris a. d. v. Kal. Ianuarias denique cognoui. Eas diligentissime Philogenes, libertus tuus, curauit perlonga et non satis tuta uia

6. 5 iam *Bosius* : tam Ω || 11 πεφυσίωμαι *Victorius* : ΠΕΦΕCΙωaΙ *M* ΘΠΕΦΕΠωaΙ *R* (*P*) [*uerborum graecorum quae sequuntur uarias lectiones, cum leuiores praebeant corruptiones, non notauimus*] || 16 pilum *ed. Asc.*[2] : pilleum [pileum *E*] Ω || 19 terruncium *N* : terun(t)ium, Δ, *uett.* terentium *R*(*P*)*O*[1] || 20 prouincia *uulg.* : -iam (Ω).

7. 1 habes omnia *M*corr *s*, *uett.* : habeo somnia (Ω) || romam litteras *RPO* : litt- rom- (Δ), *uett.* || 3 misissem : missem siue misissem *R* || at *m*, *N*, *uett. praeter Iens.* : ac (Ω) || 4 quid... est (Ω) [*cf. Gaffiot*, Pour le vrai latin, p. 71] : quid... sit *m*, *uett. praeter Iens.* <in eo> quid... sit *Koch* quod... est *ed. Iens.*, *Baiter* || 5 agetur *P*, *uett. praeter Iens.* : ageretur *RO*[1] geretur Δ, *O*[2].

8. 1 ex : et *M*[1], *R*, Π || 2 u. Ω, *uett.* : xu *Schütz* || 4 tuta uia : ut auia *R* auia itinera *P*.

tu as remise, me dis-tu, aux esclaves de Lénius *, je ne l'ai pas reçue. J'ai appris avec plaisir, au sujet de César, et la décision du Sénat et quelles sont tes espérances : s'il s'incline, me voilà sauvé. Que l'incendie subi par Plétorius ait roussi Séius *, je n'en suis guère affecté. Pourquoi Luccéius a-t-il été si sévère pour Q. Cassius *, et qu'a-t-on fait ? je voudrais bien le savoir.

9. Quand je serai à Laodicée, je suis invité à donner la toge virile à Quintus, ton neveu * ; je lui tiendrai la bride avec une attention redoublée. Déjotarus, dont l'aide m'a été précieuse, se propose — il me l'a écrit — de venir me trouver à Laodicée avec mes deux Cicéron. Je compte recevoir de toi une lettre d'Épire aussi, car il ne me suffit pas d'être au courant de tes travaux, je veux encore connaître l'emploi de tes loisirs. Nicanor travaille bien, et je le traite avec bienveillance : je pense l'envoyer à Rome avec une lettre officielle, pour que le transport en soit mieux assuré et en même temps pour qu'il me rapporte des nouvelles certaines à ton sujet et de ta part. Je suis heureux qu'Alexis ajoute si souvent un bonjour pour moi à tes lettres ; mais pourquoi ne fait-il pas ce que mon Alexis [1] fait pour toi, que ne m'écrit-il lui-même une lettre ? On cherche *une flûte* pour Phémius [2]. Mais en voilà assez sur ce chapitre. Prends soin de ta santé, et fais-moi savoir quand tu penses rentrer à Rome. Adieu encore une fois.

10. J'ai chaudement recommandé tes intérêts et tes gens à Thermus, de vive voix, à Éphèse, et je viens encore de le faire par lettre [3] ; j'ai pu me rendre compte qu'il t'est personnellement tout dévoué. Je t'en prie, comme je te l'ai écrit antérieurement, occupe-toi de la maison de Pamménès * et veille à ce qu'on ne trouve pas le moyen d'arracher à l'enfant ce que, grâce à toi et à moi, il possède. J'estime que notre honneur à tous deux y est engagé ; pour moi, de plus, j'en serai très heureux.

1. Cicéron désigne ainsi Tiron.

2. Sans doute un esclave musicien d'Atticus, désigné sous ce nom en souvenir d'Homère, *Od.* I, 154 ; XXII, 331. — Cf. *Att.*, V, 21, 9 (*CCXLV*) et VI, 1, 13 (*CCXLI*). — Sur le κέρας, voir p. 131, n. 2.

3. Cette lettre ne nous est pas parvenue.

perferendas. Nam quas Laeni pueris scribis datas non acceperam. Iucund*a* de Caesare et quae senatus decreuit et quae tu speras. Quibus ille si cedit, salui sumus. Incendio Plaetoriano quod *S*eius adustus est minus moleste fero. Lucceius de Q. Cassio cur tam uehemens fuerit et quid actum sit aueo scire.

9. Ego cum Laodiceam uenero, Quinto sororis tuae filio togam puram iubeor dare ; cui moderabor diligentius. Deiotarus, cuius auxiliis magnis usus sum, ad me, ut scripsit, cum Ciceronibus Laodiceam uenturus erat. Tuas etiam Epiroticas exspecto litteras, ut habeam rationem non modo negoti uerum etiam oti tui. Nicanor in officio est et a me liberaliter tractatur. Quem, ut puto, Romam cum litteris publicis mittam, ut et diligentius perferantur et idem ad me certa de te et a te referat. Alexis quod mihi totiens salutem adscribit est gratum ; sed cur non suis litteris idem facit quod meus ad te Alexis facit ? Ph*e*m*i*o quaeritur κέρας. Sed haec hactenus. Cura ut ualeas et ut sciam quando cogites Romam. Etiam atque etiam uale.

10. Tua tuosque Thermo et praesens Ephesi diligentissime commendaram et nunc per litteras, ipsumque intellexi esse perstudiosum tui. Tu uelim, quod antea ad te scripsi, de domo Pammeni des operam ut quod tuo meoque beneficio puer habet cures ne qua ratione conuellatur. Vtrique nostrum honestum existimo ; tum mihi erit pergratum.

8. 6 iucunda *Ernesti* : -de Ω, *uett.* || 8 seius *Ernesti* : leius *M*, *G*, *P* leuis *RO* || adustus : amb- *Ernesti* || 10 aueo (Δ), *uett.* : habeo *M*¹, *RPO*, Π.

9. 3 deiotarus *Z*, *ed. Asc.*² : *om.* Ω || 13 phemio *Victorius* : phameo Ω [*uide comm.*] || κέρας *ed. Asc.*² : ΚΕΡΑ (Ω) || 14 romam : uenire *add. RPO*.

10. 6 nequa (Δ), *uett.* : neque *M*¹, *GH*, *RPO*¹ || 7 honestum *Z*ᵇ : *om.* Ω || existimo tum : ex h(i)s motum *M*¹, *RP* motum *G*.

CCXXIX. — A CATON.

(*Fam.*, XV, 4).

Tarse, fin de 51 *ou début de* 50.

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE M. CATON.

1. Ta haute autorité et l'opinion que j'ai toujours eue de tes mérites exceptionnels m'ont amené à penser que j'avais grand intérêt à ce que mon activité militaire soit connue de toi et à ce que tu n'ignores point avec quel esprit de justice et quel désintéressement je protège nos alliés et administre la province. Car si tu es au courant de ces faits, il me sera, je suppose, plus facile d'obtenir ton adhésion à ce que je désire.

2. Étant arrivé dans ma province le 31 juillet, et voyant bien qu'à cette époque de l'année il me fallait rejoindre en hâte mon armée, je suis resté deux jours à Laodicée, puis quatre à Apamée, trois à Synnade, autant à Philomélium. Il se tint dans ces villes de grandes assises, et j'ai libéré bon nombre de cités d'impôts exorbitants, de taux d'intérêt accablants, de dettes fictives. Avant mon arrivée, je ne sais quel mouvement séditieux avait dispersé l'armée [1] : cinq cohortes sans légat, sans tribun militaire, — que dis-je ? — sans même un centurion, s'étaient établies aux abords de Philomélium ; le reste de l'armée était en Lycaonie. J'ai donné l'ordre au légat M. Annéius de rallier ces cinq cohortes au reste de l'armée et, après avoir opéré la concentration des troupes, de camper en Lycaonie devant Iconium. 3. C'est ce

1 Selon Plutarque (*Vie de Cicéron*, 36), le Sénat avait attribué la province de Cilicie à Cicéron avec une armée de « 12.000 légionnaires et 2.600 cavaliers ». Les termes de cette donnée n'excluent pas, au contraire, qu'il s'agît là de chiffres théoriques : 12.000 hommes représentent deux légions à effectifs renforcés. Il n'y est, en revanche, point question de l'infanterie auxiliaire qui pouvait, en principe, être recrutée sur place : mais cf. *Fam.*, XV, 1, 5 (*CCXVII*).

CCXXIX. — AD M. CATONEM.

(*Fam.*, XV, 4).

Scr. Tarsi ex. a. 703/51 *aut in.* 704/50.

M. CICERO IMP. S. D. M. CATONI.

1. Summa tua auctoritas fecit meumque perpetuum de tua singulari uirtute iudicium ut magni mea interesse putarem et res eas quas gessissem tibi notas esse et non ignorari a te qua aequitate et continentia tuerer socios prouinciamque administrarem. Iis enim a te cognitis arbitrabar facilius me tibi quae uellem probaturum.

2. Cum in prouinciam pr. K. Sext. uenissem et propter anni tempus ad exercitum mihi confestim esse eundum uiderem, biduum Laodiciae fui, deinde Apameae quadriduum, triduum Synnadis, totidem dies Philomeli. Quibus in oppidis cum magni conuentus fuissent, multas ciuitates acerbissimis tributis et grauissimis usuris et falso aere alieno liberaui. Cumque ante aduentum meum seditione quadam exercitus esset dissipatus, quinque cohortes sine legato, sine tribuno militum, denique etiam sine centurione ullo apud Philomel*i*um consedissent, reliquus exercitus esset in Lycaonia, *M.* Anneio legato imperaui ut eas quinque cohortes ad reliquum exercitum duceret coactoque in unum locum exercitu castra in Lycaonia apud Iconium faceret. **3.** Quod cum ab illo diligenter esset

CCXXIX. — M 249 v° ; V 221 r° ; D 103 v° ; H 42 r°.

2. 3 laodiciae M : laudiciae DF laodicee V || 4 quadriduum M,V : quatri- DHF triduum *Ruete* [*sed uide supra*, p. 12] || 10 etiam M,V : *om.* DHF || 11 philomelium *uulg.* : -leum M,V -neum DHF || 12 m. anneio *uulg.* : m. manneio ψ || 13-15 coactoque... faceret *habet Nonius*, p. 404 *Lindsay* || 14 locum : *om. Nonius.*

qu'il fit diligemment, et le 24 août j'arrivai au camp, après avoir dans les jours précédents, conformément au sénatus-consulte, recruté une solide troupe d'évocats [1], une cavalerie vraiment bonne et des auxiliaires volontaires fournis par nos alliés — peuples libres ou rois. Sur ces entrefaites, comme, après avoir passé l'armée en revue, je m'étais mis en route pour la Cilicie, le 1er septembre [2] des envoyés du roi de Commagène vinrent m'annoncer, en proie à une grande agitation — mais la nouvelle n'en était pas moins vraie —, que les Parthes avaient envahi la Syrie. **4.** A cette nouvelle, j'éprouvai de vives alarmes, non seulement pour la Syrie, mais aussi pour ma province, et enfin pour l'Asie entière. J'ai estimé en conséquence que je devais faire passer mon armée à travers la partie de la Cappadoce qui touche à la Cilicie. En effet, si j'étais descendu tout droit en Cilicie, ce pays, grâce à la barrière naturelle du mont Amanus, m'aurait été facile à tenir (il y a en effet deux accès pour pénétrer de Syrie en Cilicie, et tous deux, en raison de l'étroitesse des défilés, il suffit de postes peu importants pour les interdire : il n'y a rien qui soit mieux défendu que la Cilicie contre une attaque venant de Syrie) ; mais la Cappadoce m'inquiétait : elle est ouverte du côté de la Syrie, et elle a pour voisins des rois qui, même s'ils sont en secret nos amis, n'osent pas se déclarer ouvertement contre les Parthes. J'ai donc campé à l'extrémité de la Cappadoce, non loin du Taurus, devant la ville de Cybistra, afin de pouvoir à la fois protéger la Cilicie et, tenant la Cappadoce, empêcher ses voisins de nous trahir.

5. Là-dessus, au milieu de tout ce trouble et tandis qu'on s'attendait d'un jour à l'autre à voir éclater une grande guerre, le roi Déjotarus, que non sans motif nous avons toujours, le Sénat, toi et moi, tenu en très haute estime — c'est un homme qui n'est pas seulement d'un dévouement et d'une loyauté hors de pair à l'égard du

1. Cf. p. 36, note 1.
2. Voir la Notice, p. 20, et L.-A. CONSTANS, *Un correspondant de Cicéron*, p. 68 sq.

actum, ego in castra a. d. vii. K. Sept. ueni, cum interea superioribus diebus ex s. c. et euocatorum firma*m* manum et equitatum sane idoneum et popu*lor*um liberorum regumque sociorum auxilia uoluntaria comparauissem. Interim cum exercitu lustrato iter in Ciliciam facere coepissem, K. Sept. legati a rege Commageno ad me missi pertumultuose neque tamen non uere Parthos in Syriam transisse nuntiauerunt, **4.** quo audito uehementer sum commotus cum de Syria tum de mea prouincia, de reliqua denique Asia. Itaque exercitum mihi ducendum per Cappadociae regionem eam quae Ciliciam attingeret putaui. Nam si me in Ciliciam demisissem, Ciliciam quidem ipsam propter montis Amani naturam facile tenuissem (duo sunt enim aditus in Ciliciam ex Syria, quorum uterque paruis praesidiis propter angustias intercludi potest, nec est quicquam Cilicia contra Syriam munitius), sed me Cappadocia mouebat, quae patet a Syria regesque habet finitumos qui, etiam si sunt *cl*am amici nobis, tamen aperte Parthis inimici esse non audent. Itaque in Cappadocia extrema non longe a Tauro apud oppidum Cybistra castra feci, ut et Ciliciam tuerer et Cappadociam tenens noua finitimorum consilia impedirem.

5. Interea in hoc tanto motu tantaque exspectatione maximi belli rex Deiotarus, cui non sine causa plurimum semper et meo et tuo et senatus iudicio tributum est, uir cum beneuolentia et fide erga populum R. singulari tum praes*tant*i magnitudine et animi

3. 2 actum M,V : factum DHF || 4 firmam manum *uulg.* : —a -um M,V -a -u DHF || populorum *uulg.* : -lum ψ || 5 regumque *uulg.* : regnumque ψ || 7 k. : <iii> k. *Manutius* [*sed uide supra*, p. 20].

4. 7 sunt enim M,VD : enim sunt HF || 11 finitumos M : -timos VDHF. || 12 clam *Orelli* : etiam M, D *om. HF*.

5. 4 uir cum M,VD : cur cum H cur non F || 5 praestanti *Cratander, edd. nonnulli* : praesentia ψ praesentia et *Manutius*.

peuple romain, mais dont le cœur et l'intelligence sont fort au-dessus du commun — m'envoya une députation pour m'avertir qu'il allait arriver à mon camp avec toutes ses forces. Ému de tant d'empressement et de zèle, je lui adressai une lettre de remerciement en l'invitant à faire diligence. **6** Je suis resté cinq jours [1] devant Cybistra, ainsi que le voulait mon plan de campagne ; pendant ce temps le roi Ariobarzane, dont le Sénat sur ton initiative m'avait recommandé la sûreté, s'est vu, à sa grande surprise, délivré par moi d'un complot qui se tramait contre lui ; et non content de lui sauver la vie, j'ai affermi son autorité. Métras et cet Athénée que tu m'avais si fort recommandé avaient été condamnés à l'exil par suite de l'acharnement d'Athénais [2] : je les ai établis dans une forte position d'influence et de faveur auprès du roi ; et, comme une grande guerre menaçait d'éclater en Cappadoce si le prêtre * — un jeune homme bien pourvu de cavalerie, de fantassins et d'argent, et protecteur de ceux qui souhaitaient quelque changement de régime — se défendait, comme on s'y attendait, par les armes, j'ai obtenu qu'il quittât le royaume et que le roi, sans troubles ni guerre, dans un renforcement général de l'autorité royale, exerçât un pouvoir digne de son trône.

7. Sur ces entrefaites j'appris de plusieurs côtés, par lettres et messagers, que des forces considérables de Parthes et d'Arabes s'étaient approchés de la ville d'Antioche et qu'un fort contingent de leur cavalerie, ayant passé en Cilicie, avait été taillé en pièces par des escadrons de ma cavalerie et par la cohorte prétorienne, qui tenait garnison à Épiphanée[3]. Voyant donc que les Parthes s'étaient détournés de la Cappadoce et qu'ils n'étaient pas loin des frontières de la Cilicie, je conduisis mon armée vers l'Amanus à marches forcées. Une fois là, j'appris que l'ennemi avait quitté les abords d'Antioche et s'était replié, que Bibulus était dans la ville ; Déjotarus, faisant diligence, était déjà près de me rejoindre

1. Voir la Notice, p. 22, note 4.
2. La reine-mère, fille de Mithridate.
3. Ancienne Oiniandos, à la frontière sud-est de la Cilicie « Seconde »,

et consilii, legatos ad me misit se cum omnibus suis copiis in mea castra esse uenturum. Cuius ego studio officioque commotus egi *ei* per litteras gratias idque ut maturaret hortatus sum. **6.** Cum autem ad Cybistra propter rationem belli quinque dies essem moratus, regem Ariobarzanem, cuius salutem a senatu te auctore commendatam habebam, praesentibus insidiis necopinantem liberaui neque solum ei saluti fui, sed etiam curaui ut cum auctoritate regnaret. Metram et eum quem tu mihi diligenter commendaras, Athenaeum, inportunitate Athenaidis exsilio multatos *in* maxima apud regem auctoritate gratiaque constitui, cumque magnum bellum in Cappadocia concitaretur, si sacerdos armis se, quod facturus putabatur, defenderet—adulescens et equitatu et peditatu et pecunia paratus et tuto*r* iis qui nouari aliquid uolebant —, perfeci ut e regno ille discederet rexque sine tumultu ac sine armis omni auctoritate aulae communita regnum cum dignitate optineret.

7. Interea cognoui multorum litteris atque nuntiis magnas Parthorum copias *et* Arabum ad oppidum Antiocheam accessisse magnumque eorum equitatum, qui in Ciliciam transisset, ab equitum meorum turmis et a cohorte praetoria, quae erat Epiphaneae praesidii causa, occidione occisum. Qua re cum uiderem a Cappadocia Parthorum copias auersas non longe a finibus esse Ciliciae, quam potui maximis itineribus ad Amanum exercitum duxi. Quo ut ueni, hostem ab Antiochea recessisse, Bibulum Antiocheae esse cognoui. Deiotarum confestim iam ad me uenientem cum magno

5. 8 ei *uulg.* : et ψ.
6. 9 <in> *add. Hofmann* || 13 tutor iis *nos* [*cf.* Verr., 4, 17, 37 ; Att., XII, 28, 3] : toto iis M toto his V tuto his DHF *alii alia coni.*
7. 2 <et> *add.* ς : <atque> *Wesenberg* || 4 equitum V : equitatum M[1] equitatu M corr eo qui tum DHF || 11 ad me uenientem M : uenientem ad me VDH uenientem F.

avec des forces nombreuses et solides de cavalerie et d'infanterie et toutes les ressources dont il disposait : je l'avisai qu'il me paraissait ne pas y avoir lieu qu'il laissât son royaume et que, s'il y avait du nouveau, je l'avertirais aussitôt par lettres et messagers. 8. Étant venu avec l'intention de secourir l'une et l'autre province si les circonstances l'exigeaient, je me mis alors en devoir de réaliser sans désemparer le programme que j'avais établi auparavant comme intéressant au plus haut point l'une et l'autre : pacification de l'Amanus, suppression de l'éternel ennemi qui habitait cette montagne. Je feignis de quitter la montagne et de gagner une autre région de la Cilicie ; j'étais à une journée de marche de l'Amanus et je campais devant Épiphanée quand le 12 octobre, à la tombée du jour, ayant fait déposer les bagages, j'entrepris une marche de nuit qui m'amena à l'aube du 13 sur les pentes de l'Amanus ; je distribuai mes cohortes et les auxiliaires en trois corps, l'un sous le commandement de mon frère Quintus, mon légat, et de moi-même, le second avec le légat C. Pomptinus, le troisième avec les légats M. Annéius et L. Tullius; la plupart des ennemis furent surpris et écrasés : mis dans l'impossibilité de fuir, ils furent tués ou faits prisonniers. Érana, qui ressemblait plus à une ville qu'à une bourgade — c'était la capitale de l'Amanus—, et de même Sépyra et Commoris [1], opposèrent une résistance longue et acharnée — c'était Pomptinus qui tenait ce secteur — depuis l'aube jusqu'à la dixième heure [2] ; nous nous en emparâmes cependant, avec grand massacre des ennemis, et nous incendiâmes un très grand nombre de fortins enlevés de haute lutte. 9. Ayant ainsi mené ces opérations, nous avons campé au pied de l'Amanus, devant les Autels d'Alexandre, pendant quatre jours, employant tout ce temps à détruire ce qui restait encore debout dans l'Amanus et à dévaster

à une journée de marche au delà de l'Amanus (§ 8) sur la route d'Alexandrie de Syrie.

1. Ces « villes » ne sont pas identifiées. L'hypothèse de Tyrrell, qu'au lieu d'*Erana* on doive lire *Amana*, est toute gratuite.

2. Jusque vers 15 heures 30.

et firmo equitatu et peditatu et cum omnibus suis copiis certiorem feci non uideri esse causam cur abesset a regno meque ad eum, si quid noui forte accidisset, statim litteras nuntiosque missurum esse. **8.** Cumque eo animo uenissem ut utrique prouinciae, si ita tempus ferret, subuenirem, tum id quod iam ante statueram uehementer interesse utriusque prouinciae, pacare Amanum et perpetuum hostem ex eo monte tollere, agere perrexi. Cumque me discedere ab eo monte simulassem et alias partis Ciliciae petere abessemque ab Amano iter unius diei et castra apud Epiphaneam fecissem, a. d. IIII. Id. Oct., cum aduesperasceret, expedito exercitu ita noctu iter feci ut a. d. III. Id. Oct., cum lucisceret, in Amanum ascenderem distributisque cohortibus et auxiliis, cum aliis *Q.* frater legatus mecum simul, aliis C. Pom*p*tinus legatus, reliquis *M.* Anneius et L. Tul*l*ius legati praeessent, plerosque necopinantis oppressimus, qui occisi captique sunt interclusi fuga. Eranam autem, quae fuit non uici instar sed urbis, quod erat Amani caput, itemque Sep*y*ram et Commorim, acriter et diu repugnantibus, Pom*p*tino illam partem Amani tenente, ex antelucano tempore usque ad horam diei x. magna multitudine hostium occisa cepimus castellaque *ui* capta conplura incendimus. **9.** His rebus ita gestis castra in radicibus Amani habuimus apud Aras Alexandri quadriduum et in reliqui*i*s Amani delendis

8. 6 discedere : discere M^1 [M^2 *corr.*] V^1 [*manu prima corr.*] || 11 lucisceret : luce- VHF || 12 q. *uel* quintus *uulg.* : q' M que DHF que unicus V || 13 pomptinus *uulg.* : pomitinus ψ || 14 m. anneius *uulg.* : m. manneius [-mn- M] (ψ) || tullius *uulg.* : tulleius [tuelle- D] (ψ) || 16 fuga. eranam *uulg.* : fugae ranam M fuger- VD fugerunt anam H(F) || 18 sepyram *uulg.* : sepi- ψ || repugnantibus : -tes *Lambin* <hostibus> *add. Orelli* <oppidanis> *add. Wesenberg* || 19 pomptino *uulg.* : pomitino ψ || tenente (ψ) [*sed* -tem H^2F] : -ti *Gronov* || 21 ui *Madvig* : sex (ψ) [*sed* uii F].

9. 3 reliquiis *uulg.* : -quis ψ -quis <uicis> *Hirschwälder.*

les champs, pour la partie du moins de cette montagne qui appartient à ma province. **10.** L'affaire terminée, j'ai dirigé mon armée sur Pindénissus, ville des Éleuthérociliciens : la position est très élevée et très forte, et les habitants n'avaient jamais été soumis, même aux rois * ; ils donnaient asile aux esclaves fugitifs et attendaient avec la plus vive impatience l'arrivée des Parthes ; j'ai pensé qu'il importait au prestige de notre empire de mettre un frein à leur audace, afin de briser plus aisément l'esprit de résistance chez ceux qui n'acceptaient pas notre autorité *. J'ai entouré la place d'un retranchement et d'un fossé, j'ai disposé autour d'elle six redoutes et grands camps, j'ai construit pour l'attaquer un terrassement avec mantelets de protection et tours, et, grâce à l'emploi d'une nombreuse artillerie, de nombreux archers, me dépensant beaucoup, mais épargnant aux alliés tout ennui et tous frais, le cinquante-septième jour je suis venu à bout de l'entreprise : la ville ayant été dans toutes ses parties démolie ou incendiée, ses habitants furent acculés à la reddition. Ils avaient pour voisins les Tébarans, aussi dangereux et de pareille audace : après la prise de Pindénissus, ceux-ci m'ont envoyé des otages. J'ai fait prendre à mes troupes leurs quartiers d'hiver ; j'ai chargé mon frère Quintus de les faire cantonner dans les bourgs qui avaient été pris ou qui étaient encore mal pacifiés.

11. Et maintenant je voudrais que tu te persuades bien de ceci : au cas où l'on présenterait un rapport au Sénat sur ces événements, j'estimerai avoir reçu la plus haute marque d'honneur si tu approuves par ton vote la distinction proposée. Il est courant, je le sais, qu'en pareille matière les plus grands personnages sollicitent et soient sollicités : pourtant je crois que de moi à toi un simple avis convient mieux qu'une sollicitation. Tu es en effet l'homme dont les explications de vote m'ont le plus souvent honoré, qui par son langage, ses propos publics, ses grands éloges devant le Sénat et dans les assemblées populaires m'a porté aux nues, dont les paroles m'ont toujours semblé d'un tel poids qu'un seul mot de toi venant s'associer à mon éloge comblait, à mon sens,

agrisque uastandis, quae pars eius montis meae prouinciae est, id tempus omne consumpsimus. **10.** Confectis his rebus ad oppidum Eleutherocilicum Pindenissum exercitum adduxi. Quod cum esset altissimo et munitissimo loco ab iisque incoleretur qui ne regibus quidem umquam paruissent, cum et fugitiuos reciperent et Parthorum aduentum acerrime exspectarent, ad existimationem imperii pertinere arbitratus sum comprimere eorum audaciam, quo facilius etiam ceterorum animi qui alieni essent ab imperio nostro frangerentur. Vallo et fossa circumdedi, sex castellis castrisque maximis saepsi, aggere, uiniis, turribus oppugnaui, ususque tormentis multis, multis sagittariis, magno labore meo sine ulla molestia sumptuue sociorum, septimo quinquagensimo die rem confeci, ut omnibus partibus urbis disturbatis aut incensis compulsi in potestatem meam peruenirent. His erant finitimi pari scelere et audacia Tebarani : ab iis Pindenisso capto obsides accepi. Exercitum in hiberna dimisi ; *Q.* fratrem negotio praeposui ut in uicis aut captis aut male pacatis exercitus conlocaretur.

11. Nunc uelim sic tibi persuadeas, si de iis rebus ad senatum relatum sit, me existimaturum summam *mihi* laudem tributam si tu honorem meum sententia tua comprobaris, idque, etsi talibus de rebus grauissimos homines et rogare solere et rogari scio, tamen admonendum potius te a me quam rogandum puto. Tu es enim is qui me tuis sententiis saepissime ornasti, qui oratione, qui praedicatione, qui summis laudibus

10. 4 ne regibus DV [*in marg.*] : negeribus M,H ne generibus V generibus F || 11 uiniis M : uineis VDHF || tormentis multis M : m- t- VDHF || 12 meo M, DH : *om.* VF || 13 septimo : sept- et D || quinquagensimo M : -gesimo VDHF || 18 q. *uel* quintum *uulg.* : que M,V *om.* DHF || 19 pacatis : pactis DHF patis M.

11. 3 mihi *uulg.* : tibi ψ.

mes désirs. Enfin il me souvient qu'en refusant de voter des prières d'actions de grâces en faveur de certain personnage illustre et plein de mérites, tu disais que tu les voterais si on les proposait pour ce qu'il avait fait à Rome comme consul [1]. Et c'est toi encore qui m'as voté des prières d'actions de grâces quand j'étais magistrat civil, non point, selon la formule ordinaire, pour avoir bien administré les affaires de la cité, mais — formule sans précédent — pour l'avoir sauvée. **12.** Je passe : n'as-tu pas partagé avec moi l'impopularité, les dangers, toutes les tempêtes qui m'ont assailli, et n'étais-tu pas tout prêt, si je l'avais permis, à t'exposer encore bien davantage ? n'as-tu pas enfin regardé mon ennemi [2] comme le tien ? tu as même approuvé sa mort en défendant la cause de Milon devant le Sénat, et il m'était aisé de voir quelle estime, ce faisant, tu me marquais. De mon côté, qu'ai-je fait pour toi ? je ne prétends point avoir voulu te rendre service, je n'ai fait que produire un témoignage véridique et une opinion sincère : au lieu d'admirer en silence (qui ne le fait ?) tes éminentes vertus, je t'ai donné dans tous mes discours — explications de vote ou plaidoyers — dans tous mes ouvrages — grecs ou latins —, enfin dans tout ce que j'ai pu écrire de si divers, la première place, non seulement avant tous nos contemporains, mais avant tous ceux dont parle l'histoire.

13. Tu me demanderas peut-être pour quelle raison j'attache tant d'importance à ce vain témoignage de satisfaction et à ce semblant d'honneur décerné par le Sénat. Je vais maintenant t'ouvrir mon cœur : notre dévouement mutuel, tout ce que nous avons fait l'un pour l'autre, notre grande amitié, les liens même qui unissaient nos pères, tout m'y invite. Si jamais quelqu'un fut éloigné par sa nature et, plus encore — je crois du moins en avoir le sentiment —, par ses convictions philosophiques de la gloriole et de l'encens populaire, je suis assurément celui-là.

1. Il s'agit de Lentulus Spinther, qui avait précédé Ap. Claudius dans le gouvernement de Cilicie ; consul en 57, il s'était activement employé au rappel de Cicéron.
2. Clodius.

in senatu, in contionibus ad caelum extulisti ; cuius ego semper tanta esse uerborum pondera putaui ut uno uerbo tuo cum mea laude coniuncto omnia adsequi me arbitrarer ; te denique memini, cum cuidam clarissimo atque optimo uiro supplicationem non decerneres, dicere te decreturum, si referretur ob eas res quas is consul in urbe gessisset ; tu idem mihi supplicationem decreuisti togato non ut multis re p. bene gesta, sed ut nemini re p. conseruata. **12.** Mitto quod inuidiam, quod pericula, quod omnis meas tempestates et subieris et multo etiam magis, si per me licuisset, subire paratissimus fueris, quod denique inimicum meum tuum inimicum putaris, cuius etiam interitum, cum facile intellegerem mihi quantum tribueres, Milonis causa in senatu defendenda adprobaris. A me autem haec sunt profecta, quae non ego in beneficii loco pono sed in ueri testimonii atque iudicii, ut praestantissimas tuas uirtutes non tacitus admirarer (quis enim id non facit ?), sed in omnibus orationibus, sententiis dicendis, causis agendis, omnibus scriptis Graecis, Latinis, omni denique uarietate litterarum mearum te non modo iis quos uidissemus sed iis de quibus audissemus omnibus anteferrem.

13. Quaeres fortasse quid sit quod ego hoc nescio quid gratulationis et honoris a senatu tanti aestimem. Agam iam tecum familiariter, ut est et studiis et officiis nostris mutuis et summa amicitia dignum et necessitudine etiam paterna. Si quisquam fuit umquam remotus et natura et magis etiam, ut mihi quidem sentire uideor, ratione atque doctrina ab

12. 5 cum VDHF : *om.* M [*post* interitum *per pseudo-haplographiam*] ut M[3] || 8 non *ante* ego VDHF : *ante* pono M || 14 id DHF : te id M,V de te id M[3] in te id *Lambin* || 11 in M : *om.* VHDF || 15 sed M : sed etiam VHDF.

13. 2 aestimem M,V : estimemus F estumemus DH.

Témoin mon consulat, au cours duquel, comme dans le reste de ma vie, j'ai poursuivi, je l'avoue, avec passion ce qui était de nature à engendrer la vraie gloire, mais sans jamais penser que l'on doive rechercher la gloire elle-même et pour elle-même. C'est pourquoi je suis resté indifférent devant un gouvernement provincial fort bien pourvu * et qui m'offrait la certitude du triomphe ; enfin je n'ai pas cherché à obtenir un sacerdoce, alors que — je pense que c'est ton avis — cela ne m'eût pas été très difficile *. Mais en revanche, après l'injustice subie — cette injustice que tu nommes constamment malheur public, en disant que pour moi, loin d'être un malheur, elle est un titre de gloire —, je me suis attaché à obtenir du Sénat et du peuple romain les jugements les plus éclatants. C'est pour cette raison que j'ai voulu, par la suite, être nommé augure, ce dont, antérieurement, je ne m'étais pas préoccupé ; et qu'à présent je crois devoir rechercher cet honneur dont le Sénat récompense d'ordinaire les exploits guerriers, et que j'avais jadis négligé.

14. Cette ambition que j'ai aujourd'hui, et où entre pour une part le désir de guérir la blessure ouverte par l'injustice, je te demande instamment, après avoir il y a un instant déclaré que je ne te le demanderais pas, de l'accueillir avec faveur et de la seconder : à condition toutefois que le peu que j'ai fait te paraisse non point maigre et négligeable, mais d'une qualité et d'une importance telles qu'il a suffi de beaucoup moins pour que bien des gens aient obtenu du Sénat les plus grands honneurs Je crois aussi avoir remarqué (tu sais avec quelle attention je t'écoute d'ordinaire) que lorsqu'il s'agit d'accorder ou de refuser des honneurs tu regardes moins les actions accomplies par les généraux que leur caractère, leurs principes de conduite et leur vie. Si tu examines mon cas de ce point de vue, tu verras qu'ayant une armée faible, j'ai trouvé mon plus solide appui, en face des menaces d'une guerre très redoutable, dans la pratique de la justice et de l'honnêteté. Le secours de ces vertus m'a permis d'atteindre des résultats que toutes les légions du monde n'auraient pu me procurer : des

inani laude et sermonibus uulgi, ego profecto is sum. Testis est consulatus meus, in quo sicut in reliqua uita fateor ea me studiose secutum ex quibus uera gloria nasci posset, ipsam quidem gloriam per se numquam putaui expetendam. Itaque et prouinciam ornatam et spem non dubiam triumphi neglexi, sacerdotium denique, cum, quemadmodum te existimare arbitror, non difficillime consequi possem, non appetiui ; idem post iniuriam acceptam, quam tu rei p. calamitatem semper appellas, meam non modo non calamitatem sed etiam gloriam, studui quam ornatissima senatus populique R. de me iudicia intercedere. Itaque et augur postea fieri uolui, quod antea neglexeram, et eum honorem, qui a senatu tribui rebus bellicis solet, neglectum a me olim nunc mihi expetendum puto.

14. Huic meae uoluntati, in qua inest aliqua uis desiderii ad sanandum uulnus iniuriae, ut faueas adiutorque sis, quod paulo ante me negaram rogaturum, uementer te rogo, sed ita si non ieiunum hoc nescio quid quod ego gessi et contemnendum uidebitur, sed tale atque tantum ut multi nequaquam paribus rebus honores summos a senatu consecuti sint. Equidem etiam illud mihi animum aduertisse uideor (scis enim quam attente te audire soleam), te non tam res gestas quam mores, instituta atque uitam imperatorum spectare solere in habendis aut non habendis honoribus. Quod si in mea causa considerabis, reperies me exercitu inbecillo contra metum maximi belli firmissimum praesidium habuisse aequitatem et continentiam. His ego subsidiis ea sum consecutus

14. 1 aliqua uis *uulg.* : -ua ius M -uid ius V -uid uis DHF || 4 uementer M : uehe- VDHF || 6 paribus M^{corr} : partibus ψ || 10 instituta atque ψ : institutamque *Lehmann* || 11 aut non habendis M,V : *om.* DHF || 13 exercitu inbecillo M : -tu in bello V -tum in bello DHF || 15 ego M,V : ergo D[*sic* !] HF || ea sum M,V : earum DHF.

alliés les plus hostiles faire les meilleurs des amis, des plus infidèles les plus sûrs, et amener leurs esprits, que tenait en suspens l'attente d'un changement politique, à considérer avec sympathie l'antique souveraineté de Rome.

15. Mais c'est trop parler de moi, surtout à toi, qui plus que personne entends les plaintes de nos alliés : ils te renseigneront, eux qui estiment avoir été rendus à la vie par mes méthodes. Tous, pour ainsi dire d'une seule voix, te tiendront le langage que je peux le plus souhaiter ; mais particulièrement tu l'entendras tenir par tes deux principaux protégés, l'île de Chypre et le royaume de Cappadoce ; et aussi, je pense, par le roi Déjotarus, avec qui tu es si intimement lié. Et s'il est vrai que la réalité est encore au delà de ce qu'ils te diront, si dans tous les siècles il s'est trouvé moins d'hommes pour vaincre leurs passions que pour vaincre l'ennemi, il t'appartient assurément, à toi qui as ajouté aux actions militaires ce genre de vertus plus rares et plus difficiles, d'estimer que ces actions d'éclat elles-mêmes en tirent un surcroît de valeur et d'importance.

16. Il ne me reste plus qu'à faire parler en ma faveur, comme si je n'avais pas confiance dans ma prière, la philosophie, qui m'a été plus chère que toute autre chose dans ma vie et qui est le plus beau présent que les dieux aient fait aux hommes. Donc ces goûts communs et ces études semblables qui nous lient l'un à l'autre, auxquels nous fûmes dès notre enfance si fortement attachés que nous avons été à peu près les seuls à introduire au forum, dans la vie politique et presque sur le champ de bataille même la vraie et antique philosophie, qui aux yeux de certains n'est bonne que pour de paresseux loisirs, cette communauté spirituelle plaide devant toi la cause de ma gloire, et je ne crois pas qu'il soit permis à un Caton de lui opposer un refus. Aussi persuade-toi bien, je te prie, que si, à la suite de ma lettre, ton vote m'accorde l'honneur que

quae nullis legionibus consequi potuissem, ut ex alienissimis sociis amicissimos, ex infidelissimis firmissimos redderem animosque nouarum rerum exspectatione suspensos ad ueteris imperii beneuolentiam traducerem.

15. Sed nimis haec multa de me, praesertim ad te, a quo uno omnium sociorum querelae audiuntur. Cognosces ex iis qui meis institutis se recreatos putant; cumque omnes uno prope consensu de me apud te ea quae mihi optatissima sunt praedicabunt, tum duae maximae clientelae tuae, Cyprus insula et Cappadociae regnum, tecum de me loquentur, puto etiam regem Deiotarum, qui uni tibi est maxime necessarius. Quae si etiam maiora sunt et in omnibus saeculis pauciores uiri reperti sunt qui suas cupiditates quam qui hostium copias uincerent, est profecto tuum, cum ad res bellicas haec quae rariora et difficiliora sunt genera uirtutis adiunxeris, ipsas etiam illas res gestas iustiores esse et maiores putare.

16. Extremum illud est ut, quasi diffidens rogationi meae, philosophiam ad te adlegem, qua nec mihi carior ulla unquam res in uita fuit nec hominum generi maius a deis munus ullum est datum. Haec igitur, quae mihi tecum communis est, societas studiorum atque artium nostrarum, quibus a pueritia dediti ac deuincti soli propemodum nos philosophiam ueram illam et antiquam, quae quibusdam otii esse ac desidiae uidetur, in forum atque in rem p. atque in ipsam aciem paene deduximus, tecum agit de mea laude ; cui negari a Catone fas esse non puto. Quamobrem tibi sic persuadeas uelim, si mihi tua sententia tributus honos ex meis litteris fuerit, me sic existi-

14. 16 ut ex M^3, V : ut DHF || 17 infidelissimis : -mos M^1, V^1.
15. 14 iustiores ψ : illustriores *Manutius*.
16. 3 unquam res M : res unquam VDHF || 5 communis VDHF -ne M.

je sollicite, j'estimerai devoir à l'autorité de ta parole et à ton amitié pour moi ce qui m'aura tenu le plus à cœur.

CCXXX. — A C. MARCELLUS.
(*Fam.*, XV, 10)

Tarse (?), fin de l'année 51 *ou début de* 50.

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE C. MARCELLUS, FILS DE GAIUS, CONSUL.

1. Puisque par un événement qui comble tous mes vœux, le dévouement de tous les Marcellus [1], et des Marcellinus aussi [2] — quel cœur en effet n'ont cessé de me montrer votre race, votre nom ! —, puisque donc ce dévouement de vous tous trouve l'occasion de se satisfaire en ton consulat, qui a justement à accueillir l'annonce et l'éclat de mon action militaire et l'honneur que j'en attends, je te demande une chose facile à réaliser sans aucune opposition, j'en suis sûr, du Sénat ; c'est, après la lecture officielle de ma lettre [3], de faire voter le sénatus-consulte le plus honorifique qu'il se pourra. **2.** Si j'étais moins lié à toi qu'à tous les tiens, je te nommerais ceux de qui tu sais que je suis particulièrement aimé. Les bienfaits dont ton père m'a favorisé sont immenses : ni ma vie ni ma gloire ne sont redevables à personne de plus d'amitié ; l'estime que ton cousin [4] fait et a toujours faite de moi, il n'est personne, je pense, qui l'ignore ; ta maison enfin tout entière m'a toujours entouré des prévenances les plus diverses et les plus distinguées. Mais toi-même ne l'as cédé à aucun des tiens dans cette

1. Voir, plus haut, les lettres *CCXIII* à *CCXV*.
2. En particulier Cn. Cornélius Lentulus Marcellinus, consul en 56 et adversaire de Clodius. Il était petit-fils d'un M. Marcellus : son père, adopté par un Cornélius Lentulus, avait fait souche de *Marcellini*.
3. Un rapport, qui ne nous est pas parvenu.
4. Nous supposons qu'il s'agit ici de M. Marcellus, le consul de 51. Un « frère » de C. Marcellus nous est inconnu.

maturum, cum auctoritate tua tum beneuolentia erga me mihi quod maxime cupierim contigisse.

CCXXX. — AD C. MARCELLVM.

(*Fam.*, XV, 10).

Scr. Tarsi, ut uid., ex. a. 703/51 *aut in. a.* 704/50.

M. CICERO IMP. S. D. C. MARCELLO C. F. COS.

1. Quoniam id accidit, quod mihi maxime fuit optatum, ut omnium Marcellorum, Marcellinorum etiam — mirificus enim generis ac nominis uestri fuit erga me semper animus —, quoniam ergo ita accidit ut omnium uestrum studio tuus consulatus satis facere posset, in quem meae res gestae lausque et honos earum potissimum incideret, peto a te, id quod facillimum factust non aspernante, ut confido, senatu, ut quam honorificentissime senatus consultum litteris meis recitatis faciundum cures. 2. Si mihi tecum minus esset quam est cum tuis omnibus, adlegarem ad te illos a quibus intellegis me praecipue diligi. Patris tui beneficia in me sunt amplissima ; neque enim saluti meae neque honori amicior quisquam dici potest ; frater tuus quanti me faciat semperque fecerit esse hominem qui ignoret arbitror neminem ; domus tua denique tota me semper omnibus summis officiis prosecuta est. Neque uero tu in me diligendo cui-

16. 15 contigisse M : -et HF -e. uale VD.
CCXXX. — M 254 v° ; V 224 v° ; D 106 r° ; H 44 v°.

1. 3 mirificus enim DHF : mirificis enim M mirificiis V || 8 factust M : factus HF factu VD || 9 honorificentissime senatus DHF : h- senatum V (*qui* norificentissime *supra rasuram, eadem tamen manu scriptum profert*) D[1] honorificentis sesenatum M honorificentissimum senatus ς || 10 faciundum : fatiundum D facundum M, HF faciend' V.

2. 5 saluti meae neque honori M,V : salutis m- n- honoris DHF || 6 fecerit : faciet V || 7 ignoret : ignorat M || 8 officiis M, DH : beneficiis VF.

affection que vous me montrez. Aussi te demandé-je avec instance de vouloir bien porter mon nom au plus haut et de croire que, soit pour une supplication d'actions de grâces soit pour toutes autres choses, je m'en suis remis à toi de ma considération.

CCXXXI. — A L. AEMILIUS PAULLUS.
(*Fam.*, XV, 13).

Tarse (?), fin de l'année 51 *ou début de* 50.

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE L. PAULLUS, CONSUL.

1. J'aurais vivement souhaité être à Rome avec toi pour bien des raisons, mais surtout pour manifester à tes yeux le dévouement que je te dois, et au moment où tu briguais et pendant que tu gères le consulat. Et sans doute le succès de ta candidature n'a jamais fait de doute à mes yeux ; mais cependant j'aurais voulu te prêter mon concours. Quant à ton consulat, je désire qu'il ne te cause pas trop de souci ; mais quel ennui pour moi, après avoir pendant mon consulat éprouvé de façon si manifeste ton dévouement d'adolescent, de ne pouvoir te manifester le mien, à l'âge où je suis parvenu ! **2.** Mais c'est une sorte de fatalité, je pense, qui te donne à chaque fois le moyen d'accroître mon renom, en ne me laissant rien que la bonne volonté quand il s'agit de te prouver ma reconnaissance. Tu as ajouté à l'éclat de mon consulat, à l'éclat de mon retour. Et voici que mes succès militaires coïncident justement avec ton consulat. Ainsi, de ton côté le rang suprême et le prestige, du mien un haut degré d'honneur et de considération semblent demander qu'avec toute l'ampleur désirable je te sollicite et te prie de faire voter

quam concessisti tuorum. Quare a te peto in maiorem modum ut me per te quam ornatissimum uelis esse, meamque et in supplicatione decernenda et in ceteris rebus existimationem satis tibi esse commendatam putes.

CCXXXI. — AD L. AEMILIVM PAVLLVM.
(*Fam.*, XV, 13).

Scr. Tarsi, ut uid., ex. a. 703/51 *aut in. a.* 704/50.

M. CICERO IMP. S. D. L. PAULLO COS.

1. Maxime mihi fuit optatum Romae esse tecum multas ob causas, sed praecipue ut et in petendo et in gerendo consulatu meum tibi debitum studium perspicere posses. Ac petitionis quidem tuae ratio mihi semper fuit explorata, sed tamen nauare operam uolebam ; in consulatu uero cupio equidem te minus habere negotii, sed moleste fero me consulem tuum studium adulescentis perspexisse, te meum, cum id aetatis sim, perspicere non posse. 2. Sed ita fato nescio quo contigisse arbitror ut tibi ad me ornandum semper detur facultas, mihi ad remunerandum nihil suppetat praeter uoluntatem. Ornasti consulatum, ornasti reditum meum ; incidit meum tempus rerum gerendarum in ipsum consulatum tuum. Itaque, cum et tua summa amplitudo et dignitas et meus magnus honos magnaque existimatio postulare

CCXXXI. — M 255 v° ; V 225 r° ; D 106 v° ; H 45 r°.

PAULLO *ex* M *indice* : paulo ψ || cos. M : cons. VHF cos. desig. D.

1. 3 consulatu meum : consulatum eum M,V || 5 nauare M,D (*qui* uel nouare *superscripsit*) H ? : nouare VF.

2. 7 tua summa : tuas summas M (-summa M[2]).

le sénatus-consulte le plus honorifique qu'il se pourra sur mes succès militaires : et je n'ose pourtant te solliciter de façon pressante, par crainte ou de paraître avoir moi-même oublié l'amitié sans défaillance que tu m'as toujours montrée ou bien de supposer que c'est toi qui l'as oubliée. **3.** Ainsi je me conformerai, je crois, à tes désirs, en abrégeant ma prière, puisqu'elle s'adresse à un homme auquel personne au monde n'ignore tout ce que je dois. Si d'autres étaient consuls, c'est à toi, Paullus, que de préférence je m'adresserais pour que tu me rendes leurs esprits le plus amicaux possible. Aujourd'hui que tu as le pouvoir suprême et la plus haute autorité, comme aussi tous connaissent les liens qui nous unissent, je te demande instamment de provoquer le décret le plus honorifique qu'il se pourra sur mes succès, et au plus tôt : la lettre que j'ai adressée officiellement à ton collègue et à toi ainsi qu'au Sénat suffit à te montrer qu'ils méritent honneurs et actions de grâces. Et je voudrais que tu acceptes de te charger de tout le reste de mes intérêts, mais avant tout du soin de ma considération, et particulièrement, comme je te l'ai demandé dans ma lettre précédente, que tu aies à cœur d'empêcher qu'on ne proroge mon commandement : car je désire voir ton consulat et, sous ton consulat, la réalisation de toutes mes espérances, de loin d'abord, mais aussi, et surtout, près de toi [1].

1. Comparer *Fam.*, XV, 12 (*CCXVI*).

uideatur ut a te plurimis uerbis contendam ac petam ut quam honorificentissimum senatus consultum de meis rebus gestis faciendum cures, non audeo uehementer a te contendere, ne aut ipse tuae perpetuae consuetudinis erga me oblitus esse uidear aut te oblitum putem. **3.** Quare ut te uelle arbitror ita faciam, atque ab eo quem omnes gentes sciunt de me optime meritum breuiter petam. Si alii consules essent, ad te potissimum, Paulle, mitterem, ut eos mihi quam amicissimos redderes : nunc, cum tua summa potestas summaque auctoritas notaque omnibus nostra necessitudo sit, uehementer te rogo ut et quam honorificentissime cures decernendum de meis rebus gestis et quam celerrime : dignas res esse honore et gratulatione cognosces ex îs litteris quas ad te et conlegam et senatum publice misi. Omniumque mearum reliquarum rerum maximeque existimationis meae procurationem susceptam uelim habeas, in primisque tibi curae sit, quod abs te superioribus quoque litteris petiui, ne mihi tempus prorogetur : cupio te consulem uidere omniaque quae spero cum absens tum etiam praesens te consule adsequi.

2. 9 plurimis : pluribus ς || ac petam VD : acceptam M, HF || 11 faciendum ψ *uel* faciundum [*ut* Fam. XV, 10, 1 (*CCXXX*)] || 12 a te contendere : contendere a te F || 13 consuetudinis DHF : -nes M, V.
3. 4 Paulle D : paule *cett.* || 6 omnibus *om.* F || 8 decernendum *om.* V || 10 cognosces *uulg.*, *perbene* : cognoscas ψ || îs : iis M his VDHF || 11 publice *om.* F || 17 consule : consulem V || adsequi : uale *add.* V.

LE PROCONSULAT DE CICÉRON EN CILICIE

DEUXIÈME PARTIE

LES MOIS D'ADMINISTRATION CIVILE : DE FIN DÉCEMBRE 51 AU 7 MAI 50

II. — LETTRES DE DÉCEMBRE 51 A MAI 50.

NOTICE

L'approche de l'hiver, en mettant un terme aux opérations militaires, ouvre la période d'administration civile et la série des sessions judiciaires [1]. Cicéron y pourvoit d'abord à Tarse, qu'il quitte le 5 janvier 50, afin de franchir les cols du Taurus avant l'enneigement : il laisse en Cilicie son frère Quintus pour le représenter. Il arrive à Laodicée le 11 février, y tient ses assises à partir du 13 ; il en repartira pour la Cilicie le 7 mai, huit jours plus tôt qu'il ne l'avait prévu [2].

Tel est le cadre d'une activité épistolaire intense dont il ne nous reste que des débris. Car Cicéron ne cesse de correspondre avec les princes « protégés », Déjotarus, Ariobarzane... ; et surtout avec les gouverneurs des provinces voisines : car eux aussi siègent sur leur tribunal, et c'est le moment d'attirer leur attention sur les affaires des familiers, des amis de passage ou des administrés qui ont leurs intérêts sur plusieurs ressorts. Si nous possédions l'ensemble de ces lettres, les relevés statistiques qu'on en pourrait extraire compenseraient la monotonie des formules de recommandation. Dans l'état actuel de la tradition, nous n'avons que quelques lettres de ce genre, toutes adressées par Cicéron aux deux gouverneurs dont il appréciait le plus l'honnêteté : Q. Minucius Thermus, plébéien du parti des optimates, propréteur d'Asie ; et P. Silius, propréteur de Bithynie et du Pont. Elles suffisent à faire deviner la diversité et l'importance des intérêts en jeu : ceux d'amis comme Atticus [3] ou de

1. *Att.*, V, 14, 2 (*CCIII*) ; VI, 2, 4 (*CCLVIII*).
2. *Att.*, V, 21, 4 et 9 (*CCXLI*) ; VI, 2, 4 et 6 (*CCLVIII*).
3. Cf. *Att.*, V, 20, 10 (*CCXXVIII*) ; 21, 14 (*CCXLI*).

légats, point fâchés certes de se trouver sur place et appuyés de l'autorité de leur proconsul [1] ; ceux aussi d'un Pompée, plus ou moins déguisés, mais dont le poids économique et la valeur politique exigent une particulière attention [2]. Ces lettres sont difficiles à dater. Comme il semble qu'il y avait nécessité à saisir les gouverneurs le plus tôt possible, et dès le début de leurs assises, des cas qu'on désirait leur recommander, la plupart d'entre elles sont groupées par nous au début de la période d'hiver et supposées (symboliquement) avoir été écrites à Tarse [3], bien qu'elles aient pu aussi bien être acheminées d'un point quelconque de la route entre Tarse et Laodicée, ou même de Laodicée [4]. Quelques indices appuient parfois cette vraisemblance [5]. Le plus ou le moins de précautions ou de liberté dans les formules de recommandation aide peut-être à les échelonner [6]. Bien entendu les mêmes destinataires recevront quelques lettres postérieurement, comme l'indiquent soit l'allusion aux services déjà rendus, soit l'indication que le voyage du protégé de Cicéron a été retardé, soit l'objet même de correspondances qui traitent de la campagne d'été ou de l'intérim gouvernemental [7]. Mais l'atmosphère des recommandations réciproques s'évoque avec certitude à l'entrée de la saison « judiciaire ».

1. M. Annéius : *Fam.*, XIII, 55 (*CCXXXII*) ; XIII, 57 (*CCLIII*) ; — Q. Cicéron : *Fam.*, XIII, 62 (*CCXXXVIII*).

2. *Att.*, VI, 1, 3 (*CCXLV*) ; *Fam.*, *XIII*, 56 (*CCXXXIV*).

3. Certaines pouvant être même antérieures à l'arrivée à Tarse : cf. l'allusion *CCXXVIII*, 10 (du 26 décembre).

4. Lettres *CCXXXII* à *CCXXXIX* (cette dernière indatable).

5. M. Annéius n'a pu gagner l'Asie qu'après la campagne militaire (et aussitôt après ? la lettre *CCXXXII*, qui le recommande, étant assez alambiquée encore) ; il est réclamé par Cicéron dès que se dessine, au printemps, le péril parthique (*CCLIII*). — Q. Cicéron n'a pu aller trouver Silius (*CCXXXVIII*) qu'avant de prendre le commandement des quartiers d'hiver de Cilicie, que lui laissait son frère en quittant Tarse (*CCXLI*, 6).

6. Est-ce aussi parce qu'il n'est pas encore très à son aise avec le propréteur de Bithynie que Cicéron s'adresse au questeur de Silius, P. Furius Crassipès (son ancien gendre), pour la sauvegarde générale des intérêts de la Compagnie Bithynienne ?

7. Lettres *CCXLVIII*, *CCL*, *CCLIII*, *CCLX*. — La lettre *CCLI* (*Fam.*, XIII, 64) pose un problème qui sera discuté plus bas, p. 104 s.

C'est dès ce moment, à Tarse, donc entre le 19 décembre et le 5 janvier, que Cicéron est saisi au fond du conflit entre M. Scaptius—P. Matinius et la ville de Salamine de Chypre : une affaire dont la complexe gravité ne lui apparut que plus tard, et dont il s'explique longuement avec Atticus [1]. Il s'agissait d'un prêt important (mais dont nous n'avons nul moyen de retrouver le montant originel) consenti en 56 — période de crise — à 48 % aux Salaminiens ; il est probable que la ville essaya, au moins partiellement et pendant un certain temps, de payer cet intérêt exorbitant ; il est sûr qu'elle n'y put suffire et qu'une nouvelle obligation (*syngrapha*), deux ans sans doute [2] avant que Cicéron eût à s'en occuper, capitalisa avec la dette primitive les intérêts non payés, en maintenant le même taux usuraire. Mais ni les vexations ni les cruautés de Scaptius, pourvu de cavalerie par Ap. Claudius, n'avaient pu contraindre Salamine à rien payer, lorsque Cicéron eut à trancher. Il stipula, aux termes de son Édit, que la dernière obligation serait au taux non de 48 % (à intérêts simples), mais de 12 % (à intérêts composés, calculés année par année [3]). Le compte total, contrôlé, s'élevait à 106 talents ; Scaptius en aurait voulu 200 [4], et

1. *Att.*, V, 21, 10-12 (*CCXLI*), du 13 février ; VI, 1, 5-7 (*CCXLV*), du 20-21 février : VI, 2, 7 (*CCLVIII*), entre le 1er et le 7 mai. — Dans la mise au point qui suit, nous admettons la plupart des conclusions de W. Sternkopf, *Der Zinswucher des M. Brutus*, (Progr. Dortmund, 1900, p. 9-23), dont la discussion est d'une limpidité admirable,

2. D'après la correction, très vraisemblable, de l'impossible *sexennii* en *biennii* (*Att.*, VI, 1, 5).

3. *Cum anatocismo anniuersario* ou *centesimis renouatis quotannis* : la précision est nécessaire du fait que l'intérêt du principal est calculé par les Romains mensuellement. L'intérêt simple est dit *fenus perpetuum* (= revenu constant). — Par une singulière erreur (et toute personnelle), Th. Mommsen a voulu intervertir les sens de ces expressions : W. Sternkopf le réfute, *o. c.*, p. 19 ss.

4. En s'en tenant au taux de 48 % (Sternkopf) ? Mais il a pu seulement, à l'origine et avant tout calcul, vouloir profiter du mot imprudent des Salaminiens, « qu'ils solderaient très facilement leur dette avec le *uectigal praetorium* » que Cicéron ne voulait pas accepter pour lui-même ; or ce *uectigal* était peut-être précisément de 200 talents attiques (*Att.*, V, 21, 7). Merveilleuse coïncidence qui a dû l'allécher, et le pousser ensuite à n'en point démordre.

s'obstinait impudemment [1]. Cicéron eut la faiblesse de laisser les choses en l'état, sans permettre même aux Salaminiens de déposer la somme dans un temple : ce qui au moins eût empêché les intérêts de courir, en libérant définitivement la cité.

Sans doute l'avait-il fait à la considération de M. Brutus, qui lui avait recommandé les deux forbans comme des amis (*familiares*) qu'il cautionnait. Mais quelle ne fut pas sa stupéfaction quand — entre le 13 et le 20 février, et sûrement plus près de cette dernière date — Scaptius lui mit brusquement sous les yeux une lettre de Brutus qui se déclarait le véritable créancier (ou usurier) des Salaminiens ! Dans le même temps, une lettre d'Atticus avouait la même découverte et la même surprise [2]. Cicéron se trouvait dès lors devant l'évidence d'une camarilla politico-financière : Ap. Claudius, son prédécesseur en Cilicie, était le beau-père à la fois de Brutus et de Gnéus, fils de Pompée ; c'est pourquoi il avait prêté de la cavalerie à Scaptius contre les Salaminiens ; mais il ne devait pas moins veiller aux immenses investissements de Pompée en Orient. Or Cicéron, bien que de même tendance politique, se trouvait en position délicate avec Ap. Claudius et venait de prendre assez légèrement son parti qu'Ariobarzane sacrifiât les créances de Brutus à celles de Pompée [3]. Il fut profondément troublé, bien qu'il

1. *Att.*, V, 21, 12 fin, W. Sternkopf garde le texte des mss. : *nam aut bono nomine centesimis contentus erat aut non bono quaternas centesimas sperabat*, en interprétant : « car, de deux choses l'une : ou Scaptius consentait, si l'on estimait la dette au plus haut (200 talents), à un intérêt de 12 % ; ou, si on l'estimait au plus bas (106 talents), il espérait (sous un autre gouverneur) du 48 % ». Mais c'est forcer à la fois le sens de *nomen* et des épithètes (*bonum*, *non bonum*) et ne pas tenir compte que les estimations chiffrées prétendent arrêter le compte, capital et intérêts, aux fins de réglement.

2. *Att.*, VI, 1, 5-6. Brutus avait dû écrire, et Atticus être mis au courant, dès l'été 51, quand Scaptius avait avisé que Cicéron lui avait retiré les cavaliers dont il se servait pour pressurer les Salaminiens (il s'agirait d'une lettre postérieure à celle qu'Atticus remit le 21 septembre aux esclaves de Lénius et à laquelle Cicéron répond le 13 févier).

3. *Att.*, VI, 1, 3-4. Bien entendu les on-dit sur un prochain commandement confié à Pompée contre les Parthes l'y engageaient.

eût fait le geste de recommander à Ariobarzane de satisfaire Brutus avec les sommes que le roi lui réservait à lui-même en tant que gouverneur (pot-de-vin quasi-officiel [1]), comme de leur côté l'avaient proposé les Salaminiens. On voit croître son embarras et à la fois son irritation dans les vives « apologies » qu'il oppose aux conseils ou aux adjurations d'Atticus en faveur de Brutus [2] : doit-il se féliciter d'avoir laissé le problème intact, au risque de le voir trancher contre Salamine par un autre gouverneur moins scrupuleux ? ou se réjouir qu'un récent sénatus-consulte réduisant le taux légal à 12 %, intérêts simples, Scaptius maintenant aille tête basse, avec le regret de n'avoir pas accepté la transaction de Tarse [3] ? Vexé à coup sûr, et mécontent de lui-même, il n'en veut pas moins faire croire qu'il reste dans les meilleurs termes avec tout le monde [4]

Ainsi se prolongeait l'obsession d'une fausse manœuvre. Par bonheur, Cicéron réussissait mieux avec les puissantes sociétés de publicains, leurs conseils d'administration et leurs directeurs régionaux [5]. En refusant les sommes énormes par lesquelles les provinciaux et les rois clients cherchaient à s'assurer la bienveilllance des gouverneurs ou l'exemption des quartiers d'hiver, en amenant par une pression modérée les magistrats des villes grecques à

1. Peut-être 100 talents : cf. *Att.*, VI, 3, 5 (*CCLXI*).
2. Comparer *Att.*, V, 21, 13 ; VI, 1, 3-4 et 7-8 ; VI, 2, 8-9.
3. Cf. *Att.*, VI, 1, 7 ; V, 21, 13 ; VI, 2,7.
4. *Att.*, VI, 2, 10 (*CCLVIII*).
5. Elles avaient la ferme des pâturages (*scriptura*), des dîmes (*decumae*), des douanes (*portoria*), certaines représentant un consortium (ainsi la Compagnie Bithynienne de la lettre *CCXXXVI*). Le capital leur était apporté par des *participes* (actionnaires) et des *socii* (ces derniers participant à l'administration) ; un *magister*, nommé pour un an, dirige de Rome la société ; des *promagistri* le représentent dans les provinces ; des courriers (*tabellarii*) assurent d'excellentes liaisons. Les banquiers et prêteurs ou escompteurs (*negotiatores* et *feneratores*), dont se méfie Cicéron, ont bien entendu, dans les provinces, partie liée avec les publicains. Voir Marquardt, *Röm. Staatsverwaltung*, II³, p. 300 ss. ; Deloume, *Les manieurs d'argent à Rome jusqu'à l'Empire* (2ᵉ éd., Paris, 1892) ; G. Salvioli, *Il capitalismo nel mondo antico* (Bari, 1929) ; Laurent-Vibert, *Les publicains d'Asie en* 51 (*Mélanges d'Arch. et d'Hist. de l'École française de Rome*, 1908, p. 171-184).

rendre à leur cité partie au moins de leurs concussions perpétrées depuis dix ans, il recréa une circulation monétaire qui permit de satisfaire les fermiers de l'État, dont il flattait d'ailleurs le haut personnel avec une subtile politesse.

A peine arrivé à Laodicée, le 11 février [1], il dut recevoir les confidences de son *accensus* Pausanias, trop heureux de lui transmettre les plaintes auxquelles s'était abaissé devant lui Ap. Claudius, passant à Laodicée [2]. De là l'admirable lettre *Fam.*, III, 7 (*CCXL*), visiblement écrite de verve et *ab irato*. Cicéron ignorait que, depuis plusieurs semaines déjà, son prédécesseur, approchant de Rome, et sentant sans doute la nécessité de s'appuyer sur lui contre les attaques virulentes qu'il prévoyait, lui avait adressé, très diplomatiquement, *litteras... plenas humanitatis*, auxquelles il s'empressera de répondre dans les derniers jours de février (*Fam.*, III, 9 = *CCXLVI*) [3]. Mais qu'aurait-ce été s'il avait su que, avant la mi-janvier [4], soudain accusé par P. Cornélius Dolabella, Ap. Claudius, renonçant au triomphe, s'était hâté d'entrer dans Rome pour se défendre; s'il avait pu prévoir surtout

1. La lettre *Fam.*, VII, 32 (*CCXXXIX*) nous semble, quoi qu'en pensent Purser et Mendelssohn, antérieure. Les vœux qu'y forme Cicéron pour le succès de la magistrature de Curion se comprennent mieux peu après l'entrée en charge des tribuns de la plèbe (10 décembre).

2. C. Springer, *Suppl. Tullianum* (Diss. Berlin, 1927), p. 178. Mais le *uolumen* de Claudius, relatif aux constructions des *Appiani* (*CCXL*, 2-3), écrit certainement à la belle saison, avait été remis à Cicéron bien avant son arrivée à Laodicée, soit à Tarse soit, au plus, sur la route de Cilicie à Laodicée, *post brumam* (= après le solstice d'hiver). Voir p. 123, n. 2.

3. Cf. C. Springer, *Suppl. Tull.*, p. 198-199.

4. Cette date ressort de *Fam.*, VIII, 6 (*CCXLVII*), écrite par Célius vers la fin de février (on est en plein hiver ; la question de l'intercalation est réglée ; on ne parle pas de l'importante séance sénatoriale anxieusement attendue pour le 1er mars : ainsi F. Antoine). Célius suppose qu'au moment où il écrit, Cicéron a appris l'accusation de Dolabella : il doit tenir compte des 6 ou 7 semaines nécessaires à la transmission la plus rapide. — C. Springer (*op. laud.*, p. 204), à la suite d'Hofmann-Sternkopf (*Ausgew. Briefe*, 1898, p. 179), ne précise pas entre janvier et février.

que bientôt, à son insu, l'accusateur deviendrait son gendre et le mettrait ainsi dans le pire embarras, non seulement moral, mais politique ?

On désirerait être plus au clair sur les prétendants de Tullia et sur les démarches et contre-démarches matrimoniales, au travers desquelles Cicéron voudrait désespérément se faire entendre, tout assuré pourtant que ses avis arriveront trop tard et que tout se fera sans lui, sans qu'Atticus même, retenu en Épire ou en Grèce, puisse donner son avis. La chronologie des Lettres en serait bien éclairée. On ne peut qu'essayer de gagner sur les vraisemblances, en convenant que l'incertitude des délais de route des courriers, surtout pendant l'hiver, laissera toujours trop large la marge de l'hypothèse.

Tard dans l'automne de 51, deux prétendants se sont déclarés : Ser. Sulpicius Rufus, contre le gré de son père, le consul, mais avec l'appui de sa mère Postumia et de l'active Servilia ; et un chevalier d'Arpinum sans doute, dont nous ignorons le nom, mais que patronnait Pontidia et que préférait Atticus : raisons de milieu, de fortune peut-être. Mais les obscurités et les répugnances qui, en mai déjà, gênaient les projets ne paraissent pas dissipées [1]. En décembre, les « sornettes » (*nugatur*) de Pontidia portent Cicéron à préférer Sulpicius (*CCXLI*, 14 : 13 février) ; le 29 du même mois, Atticus lui écrit une « palinodie », qui le porte en sens contraire (*CCXLV*, 10 : 20 février) [2]. Sans enthousiasme. On espérait que d'autres candidats se déclareraient. S'il nous paraît très incertain que, dès le mois d'octobre, Célius eût recommandé P. Cornélius Dolabella (marié : mais dont on aurait attendu le divorce) [3], ce jeune homme à coup sûr tâchait

1. Voir *Att.*, V, 4, 1 (*CLXXXVI*), et Cicéron, *Correspondance*, t. III, Notice, p. 191-192.

2. Cf. C. Springer, *Suppl. Tull.*, p. 187-188. — Purser suppose, sans raison, que Pontidia favorisait Dolabella.

3. Ainsi C. Springer, *ib.*, p. 180-181, en « reconstituant » une lettre de Célius à laquelle répondrait *CCLXXIII* (*Fam.*, II, 15, 2), qui en fait se réfère toute à *CCLXII* (*Fam.*, VIII, 13, 1), de la fin mai ou du début de juin 50. Mais Springer a construit tout ce système à partir d'une correction de *Att.*, V, 4, 1 (*CLXXXVI*), qui ferait remonter

de se faire bien voir, et Cicéron tenait à ne pas le décourager [1] ; mais il n'en guettait pas moins d'autres possibilités. Il crut en trouver une dans la visite du très noble Ti. Claudius Néron, qui séjourna auprès de lui, alors qu'il ignorait encore que Dolabella fût devenu libre (sa femme l'ayant quitté au moment même où il se déclarait accusateur d'Ap. Claudius) [2].

Il serait important de pouvoir dater avec précision *Fam.*, XIII, 64 (*CCLI*), qui recommande Néron à P. Silius avec une chaleur intime au moment même de son passage à Laodicée. Cicéron dira lui-même à Atticus qu'il avait engagé des pourparlers avec le jeune homme et en avait écrit à « ses femmes », en choisissant bien ses courriers, « au temps où Atticus séjournait en Grèce » [3] ; mais la lettre n'arriva qu'après les fiançailles de Tullia avec Dolabella. Or il est probable qu'Atticus ne s'achemina vers Athènes qu'au début d'avril, pour y passer les mois de mai et de juin [4] ; mais, le 20 février, Cicéron prévoit qu'il y sera dès la fin de mars [5]. Rien n'empêche donc de dater la lettre *CCLI* de la fin mars ou du début d'avril. Alors la chronologie du mariage de Tullia s'éclaircit sensiblement. Dès le départ de sa femme (mi-janvier), Dolabella, comptant peut-être se servir de Cicéron contre Ap. Claudius, a vivement pressé Tullia et Térentia ; bientôt il a pu se vanter d'avoir quelque espoir ; Cicéron l'apprend dans la première quinzaine d'avril, et s'en défend [6] : il doit

jusqu'à mai 51 les vues de Cicéron sur Dolabella (*ib.*, p. 147) : sans aucune vraisemblance.

1. Voir *CCXXXIX* (*Fam.*, VII, 32, 3) ; *CCXLVII* (*Fam.*, VIII ; 6, 1-2).

2. *Fam.*, VIII, 6, 1-2 (*CCXLVII*) : Célius joint à la nouvelle des conseils de prudence qui auraient dû suffire à ne point précipiter de très vagues projets.

3. *Att.*, VI, 6, 1 (*CCXLV*) et VI, 4, 2 (*CCLXIII*).

4. *Att.*, VI, 2, 10 (*CCLVIII*), des premiers jours de mai, où il est question d'une lettre remise à Corcyre. Cf. C. Springer, *Suppl. Tul.*, p. 218.

5. Voir *Att.*, VI, I, 24 (*CCXLV*), du 20/21 février. Et pour être à Rome au début de juin : *Att.*, VI, 3, 2 (*CCLXI*) et VI, 4, 2 (*CCLXIII*). — Cf. C. Springer, *ib.*, p. 207.

6. *Fam.*, III, 10, 5 (*CCLIV*

espérer que son courrier sur Néron arrivera à temps [1]. Vain espoir : avril et mai voient les fiançailles, puis le mariage de Tullia : Célius en félicite Cicéron, non sans réserves, fin mai ou début juin (*CCLXII* = *Fam.*, VIII, 13) ; Cicéron lui accuse réception entre le 3 et le 5 août (*CCLXXIII* = *Fam.*, II, 15) [2]. — Encore une affaire manquée, et qui n'est point indifférente politiquement : à l'avocat maintenant et à l'homme de lettres de multiplier les souplesses pour s'en tirer du moins mal possible.

Cependant l'hiver s'était écoulé [3], apportant au moins à Cicéron la joie de ne point voir allongé son exil proconsulaire par l'insertion du mois intercalaire qui eût été fort nécessaire pour rétablir tant soit peu l'ordre des saisons, mais qu'il redoutait de longtemps [4]. C'est à cette crainte [5], ou au soulagement malicieux de la sentir évanouie, qu'il faut rapporter les étranges datations de la lettre *CCXLV* (*Att.*, VI, 1).

Cicéron commence par y aviser Atticus qu'il a reçu sa lettre « le cinquième jour avant les Terminalia », au lieu d'indiquer la date en fonction des kalendes du mois suivant ; c'est évidemment qu'il ignore, ou feint d'ignorer, si un mois intercalaire (*Merkedonius*) a été ou non prévu cette année : car ce mois supplémentaire était précisément inséré entre les *Terminalia* (23 février) et le *Regifugium* (24 février en année normale). Il finit par dater la sienne, si l'on en croit les manuscrits, du 765e jour « après la bataille de Leuctres », c'est-à-dire après la délivrance apportée par la bagarre où Clodius avait péri (le 18 jan-

1. Contre E. Ciaceri, *Cicerone e i suoi tempi*, II (1930), p. 210-211, qui croit Cicéron de connivence avec Dolabella et traite de fabulations ce qui nous est dit de Claudius Néron.

2. L.-A. Constans (*Un correspondant de Cicéron : Ap. Claudius Pulcher*, p. 107-108) abaisse la date des fiançailles jusqu'à la fin mai ou le début de juin.

3. Les lettres qui s'occupent joliment à recommander à Rome le procès de M. Fadius (*CCXLII* à *CCXLIV*) se datent à peu près par la mention du cœur de l'hiver (*propter hiemis magnitudinem*) et par la légèreté (explicable en cette saison !) avec laquelle Cicéron s'amuse de ses fonctions militaires.

4. Cf. *Att.*, V, 9 (*CXCV*) ; V, 13, 3 (*CCII*) ; V, 21, 14 (*CCXLI*).

5. Il ignore encore le 13 février s'il y en aura un (*CCXLI*, 14).

vier 52). L'année préjulienne comptant 355 jours, et comme il y faut ajouter un mois intercalaire qui, en 52, fut de 23 jours [1], ce 765e jour est le 20 février 50 avant le lever du soleil. On voit que cette date aurait pu, comme celle du début, être notée par référence aux *Terminalia*, puisqu'elle est encore antérieure au début d'un mois intercalaire hypothétique ; et le sel d'une plaisanterie aussi compliquée ne se révèle pas plus que son utilité. Une correction, paléographiquement aisée, qui supposerait dans l'archétype, au lieu de *DCCLXVmo*, la notation *DCCLXXme*, lui rendrait l'une et l'autre : le 770e jour après la mort de Clodius, c'est en effet ou le 25 février d'une année courte, ou le 2 *Merkedonius* d'une année avec intercalation ; Cicéron, laissé dans l'embarras par les computistes officiels, se référerait spirituellement à un calendrier privé, ou, mieux, à une ère toute personnelle... Mais peut-on jamais être sûr de la portée d'une plaisanterie antique [2] ? Même en gardant la lecture des manuscrits, ne peut-on d'ailleurs supposer (trop subtilement peut-être) que Cicéron raille non l'ignorance où il se trouve lui-même, mais la possibilité qu'à Rome même, et trois jours seulement avant le début d'un mois intercalaire, on n'ait encore rien décidé sur l'intercalation ? Désirant d'ailleurs diversifier l'effet qu'il avait cherché au début de sa lettre par son allusion aux *Terminalia*.

Dans l'un et l'autre cas, d'ailleurs, on app:éciera, sous ces gaietés un peu précieuses, la joie d'un homme qui, vivant depuis bien longtemps dans l'anxiété d'une échéance redoutable, se sent juste sur le point d'en être entièrement délivré.

1. Comme le prouve le recoupement de Cic., *pro Mil.*, 98, et d'Asconius dans son *Commentaire* (ed. Kiessling-Schœll, p. 27) : le procès de Milon s'étant plaidé le 102e jour après le meurtre de Clodius », et le 8 avril 52 (*Cn. Pompeio cos. a. d.* VI *Id. Apriles*). Résultat confirmé par la lettre de Cicéron à Atticus V, 13, 1 (*CCII*).

2. Celle de *CCII*, 1, du même genre (*Ephesum uenimus a. d. XI. Kal. Sext. sexagesimo et quingentesimo post pugnam Bouillanam*), paraît être une gaieté toute gratuite. R. Durand fait remarquer en outre que cette correction supposerait que Cicéron ne répond à Atticus que six jours après réception de sa lettre : ce qui paraît peu vraisemblable, et ce dont sans doute il s'excuserait.

Cependant, à Rome, il n'y avait eu jusque-là — sauf la surprise des procès, de ceux en particulier (de « majesté », puis de « brigue ») intentés à Ap. Claudius — que languissante inertie. En apparence au moins : car les tractations plus ou moins secrètes en vue de la redoutable échéance du 1er mars [1] ne devaient pas chômer. Célius en est-il dupe quand il commence la lettre *CCXLVII*, sans doute tout à la fin de février ? ou bien est-ce exprès qu'il la suspendit pour la reprendre quelques jours plus tard, sur un effet de surprise (« Tout était gelé.... Mais maintenant, cela brûle ») — qu'il dégustait d'avance ? Nous croirions volontiers à cette seconde hypothèse, et que la lettre partit vers Cicéron dans les premiers jours de mars [2]. Personne encore à cette date ne cancanait apparemment sur les achats de conscience pratiqués par César, solde des énormes dettes de Curion, 1500 talents au consul Paullus pour l'achèvement de la Basilique Aemilia [3] : sinon, que n'en eût dit Célius ! Mais ainsi s'explique que le débat sénatorial *De prouinciis*, prévu pour mars, et dont Cicéron attend avec impatience les conclusions le 4 avril (*CCLII* : à Célius), n'ait pu s'instaurer qu'en avril : non seulement Curion (peut-être de connivence avec Paullus [4]) menait un jeu d'obstructions d'une admirable variété, mais Paullus, qui

1. Voir la Notice, p. 18.

2. Cicéron y répond avant le 7 mai (*CCLIX*). Les autres éléments de datation sont l'échec de Curion dans sa proposition d'intercalation et son « passage au peuple », brutalement noté par Célius. Les lois *uiaria* et *alumentaria*, dont il parle ensuite, sont présentées par Appien (*Civil.*, II, 27) comme une manœuvre du tribun, certain de ne rien obtenir et comptant présenter son échec comme le motif de sa volte-face politique ; leur proposition serait donc antérieure non seulement à la grave délibération sénatoriale d'avril, mais à la prise de position personnelle de Curion (avant le 7 mars : *CCLVIII*, 6) sur la question des provinces.

3. Appien, *Civil.*, II, 26. J. Carcopino pense que Curion était depuis des années, de façon volontairement couverte, dans le jeu de César.

4. Dans *Fam.*, VIII, 11, 1 (*CCLV*), on apprécierait alors pleinement l'ironie secrète de la boutade de Curion, rapportée à coup sûr en ses propres termes (... *ne, quod furore Pauli adeptus esset boni, sua culpa uideretur amisisse*...).

présidait en mars [1], ne devait pas faire grand effort pour que la question fût mise à l'ordre du jour.

Rome allait ainsi commencer à vivre avec intensité l'imminence du conflit entre César et Pompée. Mais Cicéron ne semble pas en avoir très nette conscience. Cette question même des provinces, qui ne vise à rien de moins qu'à sacrifier le proconsul des Gaules à son rival [2], Cicéron n'en considère que les conséquences sur la durée de son gouvernement. Car, à l'abri du sénatus-consulte qui l'a nommé pour un an en Cilicie, il entend bien n'y pas rester un jour de plus ; et la crainte d'une nouvelle campagne d'été, où pourrait se jouer son titre d'Imperator, le hante au milieu même des assises pacifiques de Laodicée [3]. Aussi, dès qu'il lui vient à l'esprit qu'on pourrait discuter *de prouinciis*, c'est-à-dire (qui sait ?) remettre en question le texte qui est sa sauvegarde, est-il pris d'une nostalgie aiguë de la ville et des amis qu'il y a laissés (*CCLII* : du 4 avril). Et lorsque, dans les premiers jours de mai, les *acta urbana* du début de mars lui ont fait espérer que la « fermeté » de son ami Curion ne cessera de faire remettre le débat « sur les provinces », il ne se tient plus de joie (*CCLVIII*, 6).

1. Ce point, très important, se déduit du fait que la séance d'avril où est mise en délibération la succession de César, est présidée par Marcellus, et que Paullus y garde un silence significatif (APPIEN, *Civil.*, II, 27) ; mais aussi de ce que l'*intercessio* de Curion *de prouinciis*, c'est-à-dire la suite de ce débat avorté, n'aboutit finalement qu'en juin (*CCLXII*), c'est-à-dire quand Marcellus, ayant recouvré la présidence, que constitutionnellement il avait dû céder à son collègue le mois précédent, put revenir à la question qui lui tenait tant à cœur (c'est la séance que résume imparfaitement APPIEN, *Civil.*, II, 29). — Cf. C. SPRINGER, *Suppl. Tull.*, p. 217 : en sens contraire, mais sans discussion.

2. Sur le système qui pouvait faire espérer à César, même s'il était pourvu à son remplacement le 1er mars 50, de ne quitter son commandement que le 29 décembre 49, c'est-à-dire la veille du jour où il comptait revêtir son second consulat, voir J. CARCOPINO, *César* [3], p. 841-842 ; et sur les mesures prises en son absence, en 52 et 51, et qui permettaient de ruiner ses espérances : *ib.*, p. 843-847. — Tandis que Pompée, illégalement consul pour la troisième fois, s'était fait proroger jusqu'au 1er janvier 45 son commandement proconsulaire en Espagne.

3. Voir *Att.*, V, 21, 3 (*CCXLI*), du 13 février.

Quand on songe aux événements qui suivirent, cet égoïsme paraît enfantin. Mais il faut se représenter l'isolement et l'impuissance auxquels la lenteur des courriers réduisait un homme habitué jusqu'ici à la vie publique la plus ardente. Il se rend compte douloureusement que, tandis qu'un César, un Pompée, si leurs intérêts sont menacés, trouveront aussitôt un tribun pour prononcer son veto, une mesure particulière prorogeant son proconsulat ne susciterait pas la moindre intercession (*CCXLI*, 3).

Or une telle mesure n'est pas impossible [1] pour peu que le danger parthique se précise aux frontières de Syrie, et qu'aucune disposition n'ait été prise à temps (là est le revers du renvoi *sine die* de la discussion « sur les provinces ») pour assurer sa succession. Et l'imagination de Cicéron de flotter au hasard des impressions du moment, entre l'espoir et le doute, les nouvelles de Rome et celles de Syrie, la jalousie militaire et le désir de paix. Il est envieux du succès de Cassius, qu'il minimise ; on dirait qu'il veut avoir peur d'un ennemi dont il surestime sans doute les forces [2]. Pompée ne viendra-t-il pas prendre le commandement en Orient, pour rajeunir sa gloire en face de celle de César ? On en parle avec insistance (*CCXVIII*, 1 ; *CCXLV*, 3). Le 13 février, pourtant, Cicéron craint que les complications politiques de Rome ne le retiennent en Italie (*CCXLI*, 3) ; mais, entre le 13 et le 20, il a reçu une lettre de Pompée (écrite vers la mi-novembre 51 ?), qui se réserve ce théâtre d'opérations et présente sa venue comme sûre (*CCXLV*, 14). Cependant Cicéron n'en parle pas avec la ferveur qu'on attendrait. Soupçonne-t-il un jeu diplomatique ? Combien de temps, en Italie même, crut-on au prétexte dont se couvrit la réclamation de deux légions césariennes ? Elles achevèrent l'hiver à Capoue ; elles devaient, disait-

1. Dès le mois de décembre 51 sans doute, le tribun de la plèbe Furnius avait proposé une *exceptio* à la limitation de durée des gouvernements provinciaux dans les régions menacées (*Att.*, VI, I, 11 = *CCXLV*).

2. *Att.*, V, 21, 2 (*CCXLI*) ; VI, 1, 14 (*CCXLV*). — Sur les faiblesses militaires des Parthes, voir J. Carcopino, *César* [3], p. 800-801.

on, partir avec le nouveau gouverneur de Syrie... Cicéron n'en fut pas longtemps dupe ; le 18 juillet, il aura perdu toutes illusions [1]. Cependant, à Rome, il se trouvera encore des gens, d'une imagination quasi désespérée, pour se figurer en la guerre Parthique (juste au moment où elle s'évanouit) une sorte d'ostracisme honorable qui serve à éloigner l'un des deux rivaux : il leur est égal que ce soit Pompée ou César (*CCLXXIV*, de Célius, entre le 5 et le 10 août). Tant ce phantasme avait de prestiges ! — Mais alors Cicéron, qui avait eu belle peur au printemps [2], puis s'était demandé s'il fallait en vouloir à Bibulus de ne pas solliciter son secours ou lui savoir gré de ne pas l'obséder d'inquiétudes [3], Cicéron du moins était libéré de toute responsabilité.

Cependant, l'honneur des « supplications » lui avait été accordé pour sa campagne de l'an passé, en une séance typiquement parlementaire dont Célius retrace la vive physionomie (*CCLV*). A la fin d'avril ? Marcellus paraît bien présider encore. Mais en intermède aux débats *de prouinciis*, qui ne sont pas clos (et qui se révèlent ainsi s'être prolongés au cours de ce mois, de séances sénatoriales en tractations plus ou moins officieuses) [4]. Célius maintenant domine le problème politique : autant le détail de la discussion sur les supplications est immédiat et grouillant, autant est lucide la synthèse qui suit, prophétique la perspective qu'il ouvre sur l'avenir. Mais les craintes ne l'obsèdent pas encore au point de l'empêcher,

1. *Fam.*, II, 17, 5 (*CCLXIX*). Cf. J. Carcopino, *ib.*, p. 849. — Il semble, d'après Cicéron, qu'il vaille mieux placer cet épisode des légions avant la maladie de Pompée (Appien, *Civil.*, II, 29) qu'après (Plut., *Pompée*, 56,3).

2. Voir *CCLIII* (début d'avril) ; *CCLVIII*, 6 (premiers jours de mai). Mêmes inquiétudes à Rome, au même moment : *CCLVI*, 1 (de Célius).

3. Voir *Fam.*, II, 17, 6 (*CCLXIX*) ; *Att.*, VI, 5, 3 (*CCLXVI*).

4. Les *ludi* relatés dans les *acta urbana* (§ 3) sont à coup sûr les Jeux Mégalésiens, qui se célébraient du 4 au 10 avril. — La demande de supplications n'a pu être introduite qu'au reçu du second rapport officiel sur les opérations, parti de Laodicée en février (le premier, parti de Tarse en décembre, n'étant pas parvenu) : Moll, *Quaest. selectae* (Diss. Breslau, 1883), p. 54 s.

le lendemain, d'écrire encore à son ami un mot alerte sur les scandales mondains de Rome (*CCLVI*) [1]. — On imagine la conversation la plus spontanée et la plus rapide, faite pour être sans retard objet de réflexion et guide d'action. A quoi bon, dira-t-on ? Cicéron ne recevra ces lettres qu'à Sidè, dans les premiers jours d'août, quand il quitte sa province (*CCLXXIII*), et en même temps qu'un autre courrier de Célius, acheminé en juin (*CCLXII*). Si des nouvelles plus promptes sur le même objet, peut-être même la lettre où Caton lui explique son attitude avec une raideur si digne (*CCLVII*), l'ont atteint à Tarse quelques jours plus tôt, avec quel retard les sénateurs qui ont voulu le servir recevront-ils les remerciements auxquels Célius l'invite à songer [2] !

Cicéron, du moins, hâte ses réponses, ne se décourage pas même de demander à Atticus, à Célius, des informations supplémentaires si une lettre venue de Rome a piqué sa curiosité sans la satisfaire [3]. Avec Ap. Claudius, il est sur les dents, obligé de le flatter en vue des supplications ou de le féliciter de son acquittement dans le procès de majesté, et tout en même temps d'effacer dans son esprit l'effet de mesures administratives ou de lettres antérieures, des plus piquantes, pour ne pas dire plus (*CCXLVI* ; *CCLIV* ; *CCLXVII*). Il est servi par une sorte d'instinct, fortifié par son ardent désir du triomphe : il sait qu'il lui faut s'assurer beaucoup d'amitiés, en vue même du succès de sa demande de supplications ; il sent qu'il est un des hommes (très rares) sur le nom duquel — et pour combien de temps ? — peut se faire au Sénat une quasi-unanimité (au moins sur une question secondaire). Alors, il est toujours prêt aux réconciliations, à déclarer son amour sans réserves pour Pompée, Ap. Claudius,

1 Cette lettre est à rattacher à *Fam.*, VIII, 11, plutôt qu'à *Fam.*, VIII, 6 (*CCXLVII*), comme Tyrrell-Purser en ont eu la tentation : Célius y prévoit déjà le retour de Cicéron.

2. Voir *CCLXX* (à Marcellus) ; *CCLXXI* (à Caton) ; *CCLXXVI* (à Ap. Claudius). Cf. la Notice, p. 201 s.

3. Cf., sur une lettre vraisemblablement écrite par Brutus vers la mi-mars et les réactions de Cicéron (*CCLXI*, 4, et *CCLXV*, 1) : C. Springer, *Suppl. Tull.*, p. 208-209.

Brutus — dont pourtant il parle si librement avec Atticus ; de l'autre bord, si César n'apparaît presque pas (mais combien de lettres ont disparu ?), Curion reste l'ami dont Cicéron se fait fort d'avoir même prévu le retournement politique [1], et il n'hésite pas à marquer dans une lettre à Thermus quels ménagements il convient de garder avec les Antonii, que protège le proconsul des Gaules [2].

Ayant ainsi, et au milieu de beaucoup d'embarras privés — incartades de son frère, voleries d'affranchis —, atteint le moment de rejoindre son camp (huit jours plus tôt qu'il ne l'avait prévu), il peut penser avoir du mieux possible conduit ses intérêts romains. Mais il ne sait rien, en fait, des prodromes les plus graves de la guerre civile, ni même des embarras politiques où les fiançailles de sa fille l'engagent.

1. *CCLIX* (des premiers jours de mai : répondant à *CCXLVII*, de Célius).
2. *CCLX*, 2 (même date).

LETTRES CCXXXII A CCLX

CCXXXII. — A Q. MINUCIUS THERMUS.
(*Fam.*, XIII, 55).

Tarse (?), *fin de l'année* 51 *ou début de* 50.

CICÉRON SALUE THERMUS, PROPRÉTEUR.

1. J'ai cru comprendre, en parlant avec toi à Éphèse de l'affaire de M. Annéius, mon légat, que sa personne même t'engageait vivement à ne lui rien refuser : pourtant M. Annéius m'inspire tant d'estime que je crois ne devoir négliger rien qui soit de son intérêt, et je crois aussi être assez avant dans ton estime pour ne point douter que ta bonne volonté ne se trouve fort accrue par une recommandation de moi. Il y a déjà longtemps que j'aime M. Annéius et que mon jugement sur lui est arrêté : la preuve en est que de moi-même je lui ai confié une lieutenance après l'avoir refusée à maints solliciteurs. Mais, depuis que je l'ai eu à mes côtés à l'armée et en guerre, j'ai reconnu en lui tant de courage, de prévoyance, de conscience, tant de dévouement pour moi qu'il n'est personne que j'estime davantage.

Il est en contestation avec les habitants de Sardes, tu le sais : je t'ai exposé l'affaire à Éphèse ; mais il te sera plus facile de la connaître, et mieux, de sa propre bouche. 2. Au reste je me suis, pardieu, longtemps demandé que t'écrire vraiment. Car ta façon de rendre la justice a un éclat et une renommée qui te couvrent de gloire[1] ; et nous, dans cette affaire, n'avons besoin que d'une justice rendue suivant tes principes[2]. Pourtant, n'ignorant pas la portée d'une décision de préteur, surtout quand

1. L'éloge qui suit n'est pas de pure politesse, mais exprime un jugement ressenti : cf. *Att.*, VI, 1, 13 (*CCXLV*).

2. L'expression *instituto tuo*, toute générale qu'elle soit, peut recouvrir aussi l'idée de l'Édit, qui formulait juridiquement les « intentions » du propréteur : cf. *Fam.*, XIII, 56, 3 (*CCXXXIV*), XIII, 59 (*CCXLIV*), et la n. 3 de la p. 117.

CCXXXII. — AD Q. MINVCIVM THERMVM.
(*Fam.*, XIII, 55).

Scr. Tarsi, ut uid., ex. a. 703/51 *aut in. a.* 704/50.

CICERO THERMO PROPR. S.

1. Etsi mihi uideor intellexisse, cum tecum Ephesi de re M. *'A*nnei, legati mei, locutus sum, te ipsius causa uehementer omnia uelle, tamen et M. Anneium tanti facio ut mihi nihil putem praetermittendum quod illius intersit, et me a te tanti fieri puto ut non dubitem quin ad tuam uoluntatem magnus cumulus accedat commendationis meae. Nam, cum iam diu diligerem M. Anneium deque eo sic existimarem ut res declarat, qu*i* ultro ei detulerim legationem cum multis petentibus denegassem, tum uero, postea quam mecum in bello atque in re militari fuit, tantam in eo uirtutem, prudentiam, fidem tantamque erga me beneuolentiam cognoui ut hominem neminem pluris faciam.

Eum cum Sardianis habere controuersiam scis. Causam tibi exposuimus Ephesi ; quam tu tamen coram facilius meliusque cognosces. **2.** De reliquo mihi me hercule diu dubium fuit quid ad te potissimum scriberem. Ius enim quem ad modum dicas clarum et magna cum tua laude notum est ; nobis autem in hac causa nihil aliud opus est nisi te ius instituto tuo dicere. Sed tamen cum me non fugiat quanta sit in praetore auctoritas, praesertim ista inte-

CCXXXII. — M 230 r° ; D 94 v° ; V 209 r° ; H 34 r°.

1. 2 re *om.* D || m. annei *uulg.* (*ut infra codd.*) : m. nanneii M nannehi H anne hi V m. manutii (*supra scr.* anneii) D || 6 cumulus : cumulis M (*in fine uersus*) V || 9 qui *Baiter* : quae ψ || ei M : et HV etiam D || 12 uirtutem prudentiam fidem MV : fidem uirt- prud- DH.

elle se fonde sur l'intégrité, le sérieux, la douceur, que tous reconnaissent en toi, je te demande, au nom de notre étroite amitié et de notre constant échange de bons offices, de mettre bon vouloir, autorité, activité si bien en œuvre que M. Annéius comprenne et ton amitié pour lui (d'ailleurs il n'en doute pas : souvent il m'en a parlé) et qu'elle s'est fort accrue à la suite de cette lettre. En toute la province qui est sous tes ordres [1], tu ne peux rien faire qui me soit plus agréable ; quant à l'intéressé lui-même, sa volonté de gratitude et sa loyauté ne te laissent, je pense, aucun doute sur la façon tout à fait sûre dont tu vas placer [2] ton activité et tes bons offices.

CCXXXIII. — A Q. MINUCIUS THERMUS.
(*Fam.*, XIII, 53).

Tarse (?), *fin de l'année* 51 *ou début de* 50.

CICÉRON SALUE THERMUS, PROPRÉTEUR.

1. L. Génucilius Curvus est depuis longtemps déjà mon ami intime ; il a les plus grandes qualités et n'oublie pas les bienfaits. Je te le recommande à fond et m'en remets à toi, d'abord de l'aider en tout dans la mesure où te le permettront ta conscience et ta dignité ; elles te le permettront toujours : car il ne te demandera jamais rien à quoi répugne ton caractère comme, aussi bien, le sien. **2.** Mais je te recommande surtout ses affaires de l'Hellespont : pour qu'il conserve d'abord en ses domaines ruraux la condition juridique que lui a accordée la cité

1. L'expression latine *in tuo toto imperio atque prouincia* dépasse la valeur d'un hendiadyin : Cicéron insiste d'abord sur la plénitude des pouvoirs que confère au préteur l'*imperium*.

2. La métaphore bancaire, et les formules analogues des lettres suivantes, trahissent avec simplicité la confusion des activités économiques et administratives et l'échange de « bons procédés » entre financiers et magistrats toujours en peine de leur prochaine candidature.

gritate, grauitate, clementia, qua te esse inter omnis constat, peto aps te pro nostra coniunctissima necessitudine plurimisque officiis paribus ac mutuis ut uoluntate, auctoritate, studio tuo perficias ut M. Anneius intellegat te et sibi amicum esse (quod non dubitat ; saepe enim mecum locutus est) et multo amiciorem his meis litteris esse factum. In tuo toto imperio atque prouincia nihil est quod mihi gratius facere possis ; iam apud ipsum gratissimum hominem atque optimum uirum quam bene positurus sis studium tuum atque officium dubitare te non existimo.

CCXXXIII. — AD Q. MINVCIVM THERMVM. (*Fam.*, XIII, 53).

Scr. Tarsi, ut uid., ex. a. 703/51 *aut in. a.* 704/50.

CICERO THERMO PROPR. S.

1. L. Genucilio Curuo iam pridem utor familiarissime, optimo uiro et homine gratissimo. Eum tibi penitus commendo atque trado, primum ut omnibus in rebus *ei* commodes, quoad fides tua dignitasque patietur ; patietur autem in omnibus : nihil enim aps te umquam quod sit alienum tuis aut etiam suis moribus postulabit. **2.** Praecipue autem tibi commendo negotia eius quae sunt in Hellesponto, pri-

2. 9 necessitudine MV : -tate DH || 10 plurimisque VH : plurissimisque M, D || 11-12 m. anneius *uulg.* : m. manneius M,VH m. manucius D || 13 mecum M : mihi V *om.* DH || 16 iam ψ : nam *C.F.W. Müller.*

CCXXXIII. — M 229 v° ; D 94 v° ; V 209 r° ; H 34 r°.

1. 1 l. *om.* H || curuo : curulo V || 4 ei *Manutius* : ei te (ψ) et te V || 5 patietur *alterum om.* V || abs te umquam *bis* V (*post* autem *et post* nihil enim).

de Parion [1] par décret et en fait, et qui n'a jamais été contestée ; puis, s'il a quelque contestation avec quelque Hellespontien, pour que tu la fasses rentrer dans les termes dudit *statut*. Mais il ne me semble pas nécessaire, après t'avoir recommandé de la façon la plus pressante l'homme tout entier, de t'énumérer tout au long ses affaires. En résumé : tous les services, les bienfaits, les marques de considération que tu accorderas à Génucilius, je considérerai que tu les as accordés à moi-même et que j'en ai eu le profit.

CCXXXIV. — A Q. MINUCIUS THERMUS. (*Fam.*, XIII, 56).

Tarse (?), *fin de l'année* 51 *ou début de* 50.

CICÉRON SALUE THERMUS, PROPRÉTEUR.

1. Cluvius de Pouzzoles [2] a bien des égards pour moi et il est bien de mes amis. Le voilà qui se persuade, ayant des intérêts dans ta province, que si, grâce à mes recommandations, il n'en vient pas à bout du temps où tu y gouvernes, il n'a plus qu'à les classer au compte des pertes sans recours. Ainsi, puisqu'un ami des plus serviables me charge d'une si lourde responsabilité, à mon tour de t'en charger au nom des services si importants... que tu m'as rendus, — sans pourtant vouloir t'en ennuyer.

Les *Mylasiens* et les *Alabandiens* [3] doivent de l'argent à Cluvius. Euthydème m'avait dit, quand j'étais à Éphèse, qu'il veillerait à ce que des fondés de pouvoir fussent envoyés à Rome par les Mylasiens. Cela n'a pas été fait. On me dit qu'ils ont envoyé des « délégués » [4] ; mais je

1. A l'est de Lampsaque, dans le district de l'Hellespont.

2. M. Cluvius, riche banquier, de vieille famille campanienne. Cicéron était en relations d'affaires et d'amitié avec lui : cf. *Att.*, VI, 2, 3 (*CCLVIII*) et VI, 8, 5 (*CCLXXVIII*).

3. Mylasa et Alabanda étaient d'antiques villes de Carie, et « villes libres » dans la province d'Asie.

4. Les ἔκδικοι et les *legati* représentent à Rome les intérêts des villes : mais seuls les premiers peuvent juridiquement plaider et décider en leur nom (cf. *B.C.H.*, V, 1881, p. 103 ss.).

mum ut optineat id iuris in agris quod ei Pariana ciuitas decreuit et dedit, et quod semper optinuit sine ulla controuersia, deinde, si quid habebit cum aliquo Hellespontio controuersiae, ut in illam διοίκησιν reicias. Sed non mihi uideor, cum tibi totum hominem diligentissime commendarim, singulas ad te eius causas perscribere debere. Summa illa sit : quicquid officii, beneficii, honoris in Genucilium contuleris, id te existimabo in me ipsum atque in rem meam contulisse.

CCXXXIV. — AD Q. MINVCIVM THERMVM. (*Fam.*, XIII, 56).

Scr. Tarsi, ut uid., ex. a. 703/51 *aut in. a.* 704/50.

CICERO THERMO PROPR. S.

1. Cluuius Puteolanus ualde me opservat ualdeque est mihi familiaris. Is ita sibi persuadet, quod in tua prouincia negotii habeat nisi te prouinciam obtinente meis commendationibus confecerit, id se in perditis et desperatis habiturum. Nunc quoniam mihi ab amico officiosissimo tantum oneris imponitur, ego quoque tibi imponam pro tuis in me summis officiis, ita tamen ut tibi nolim molestus esse.

Μυλασεῖς et 'Αλαβανδεῖς pecuniam Cluuio debent. Dixerat mihi Euthydemus, cum Ephesi essem, se curaturum ut ecdici a Mylasinis Romam mitteren-

2. 3-4 id iuris... optinuit *om.* H || 4 semper *om.* D || 5 hellespontio : -tino H -ticio V || 9 debere *om.* D || illa sit M,DH : illa fit V illast *C.F.W. Müller* || 10 officii *om.* DH.

CCXXXIV. — M 231 r° ; D 95 r° ; V 209 v° ; H 34 r°.

1. 1 cluuius M (*post unam litt. eras.*), V : c. cluius D[2] c. cluinus D[1] || 2 est mihi : mihi est H || is ita : is ta M || 8 officiis : officiis uel beneficiis H || nolim : nolem M,V || 9 Μυλασεῖς et 'Αλαβανδεῖς *Orelli* : mylasis et alabandis ψ || 11 a mylasinis : mylas. ii M mylas hi V

préfère des fondés de pouvoir, pour qu'on puisse aboutir à quelque chose de sûr. Aussi te demandé-je de leur ordonner, et aussi aux *Alabandiens*, d'envoyer à Rome des fondés de pouvoir. **2.** En outre, Cluvius a des *hypothèques* sur Philoclès d'Alabanda ; et elles sont exécutoires [1]. Je désirerais que, par tes soins, Philoclès vide les lieux hypothéqués pour les remettre aux intendants de Cluvius ou qu'il solde sa dette ; et puis que les Héracléotes et les Bargyliètes [2], qui doivent aussi, ou bien soldent la dette, ou bien lui engagent leurs revenus. **3.** Et puis les Cauniens doivent : mais ils affirment que la somme a été déposée. Je désirerais que tu t'en informes et, si tu trouves qu'il n'y a eu de dépôt régulier ni conformément à l'Édit ni sur décret [3], que tu t'emploies à ce que, conformément à tes principes, les créances de Cluvius continuent à être assurées.

De ces questions je m'inquiète d'autant plus qu'il s'agit des intérêts de Cn. Pompée aussi, qui nous est si cher, et qu'il me paraît s'en inquiéter encore plus que Cluvius : je tiens beaucoup à ce qu'il ait par nous satisfaction. J'insiste encore, vivement, auprès de toi pour le réglement de ces questions.

CCXXXV. — A P. SILIUS.
(*Fam.*, XIII, 65).

Tarse (?), *fin de l'année* 51 *ou début de* 50.

M. CICÉRON SALUE P. SILIUS, PROPRÉTEUR.

1. J'ai l'amitié la plus intime et la plus suivie avec P. Térentius Hispon [4], sous-directeur des fermes pour les

1. Étant arrivées à échéance.
2. Héraclée Salbakè et Bargylia sont aussi en Carie, de même que Caunos.
3. Conformément à l'Édit général par lequel, en prenant possession de sa province, Minucius Thermus a fixé les règles juridiques qu'il suivrait pendant son commandement ; ou sur autorisation particulière (mais officielle) dérogeant aux principes généraux de l'Édit.
4. Par sa femme Térentia.

tur. Id factum non est. Legatos audio missos esse, sed malo ecdicos, ut aliquid confici possit. Qua re peto a te ut et eos et Ἀλαβανδεῖς iubeas ecdicos Romam mittere. 2. Praeterea Philo*cl*es Alabandensis ὑποθήκας Cluuio dedit. Eae commissae sunt. Velim cures ut aut de hypothecis decedat easque procuratoribus Cluuii tradat aut pecuniam soluat, praeterea Heracleotae et Bargyl*i*etae, qui item debent, aut pecuniam soluant aut fructibus suis satis faciant. 3. Caunii praeterea debent, sed aiunt se depositam pecuniam habuisse. Id uelim cognoscas et, si intellexeris eos neque ex edicto neque ex decreto depositam habuisse, des operam ut usurae Cluuio instituto tuo conseruentur.

His de rebus eo magis laboro quod agitur res Cn. Pompei etiam, nostri necessarii, et quod is magis etiam mihi laborare uidetur quam ipse Cluuius ; cui satis factum esse a nobis ualde uolo. His de rebus te uehementer etiam atque etiam rogo.

CCXXXV. — AD P. SILIVM.
(*Fam.*, XIII, 65).

Scr. Tarsi, ut uid., ex. a. 703/51 *aut in. a.* 704/50.

M. CICERO S. D. P. SILIO PROPR.

1. Cum P. Terentio Hispone, qui operas in scriptura pro magistro dat, mihi summa familiaritas

mylasis *dubitanter Mendelssohn* || 12 audio missos esse : missos audio esse *H* || 14 peto a te : a te peto H || Ἀλαβανδεῖς *Orelli* : alabandis ψ.

2. 1 philocles *Orelli* : philocies M,VH philoties D || 2 eae M : he V hee D haec H || 5 Bargylietae *Ernesti* : bargyletae (*uel* -gi-) ψ || item M,V : idem DH.

3. 2-4 id uelim... ut usurae *om.* V || 7 etiam, nostri : nostri etiam H || 8 mihi *om.* V || 9 his de rebus : de rebus V.

CCXXXV. — M 233 v° ; D 96 r° ; V 211 r° ; H 35 r°.

pacages* ; et il y a entre nous réciprocité de services, dont l'importance égale le nombre. Sa réputation est intéressée au plus haut degré à la conclusion de contrats avec le restant des cités *. Et je n'oublie pas l'expérience que j'ai faite à ce sujet à Éphèse sans avoir rien pu obtenir, par quelque procédé que ce fût, des Éphésiens ; mais puisque (c'est l'opinion générale, et je le conçois) ta parfaite intégrité jointe à une humanité et à une douceur exceptionnelles t'ont valu d'obtenir des Grecs, sans la moindre contrainte et sur un simple signe, ce que tu désires, je te demande de façon particulièrement pressante de vouloir bien, à ma considération, faire qu'Hispon ait l'honneur de régler cette affaire. 2. Si d'ailleurs, j'ai tant de relations avec les actionnaires de ces fermes, ce n'est point seulement parce que l'ensemble de la société m'a confié la défense de ses intérêts *, mais je suis fort ami de la plupart des actionnaires. Ainsi, c'est pour moi que tu avanceras mon cher Hispon, et tu resserreras les liens que cette société a avec moi ; mais toi-même, tu trouveras le plus grand profit à t'assurer les bons offices d'un homme qui se souvient parfaitement des bienfaits et la reconnaissance des actionnaires, qui sont fort influents, tout en m'ayant obligé au plus haut point. Représente-toi bien, en effet, qu'en toute ta province et en tout ce que comporte ta charge, tu ne saurais rien faire qui me soit plus agréable.

CCXXXVI. — A P. FURIUS CRASSIPÈS[1]. (*Fam.*, XIII, 9).

Tarse (?), *fin de l'année* 51 *ou début de* 50.

CICÉRON A CRASSIPÈS, SALUT.

1. Je t'ai recommandé de vive voix, avec tout le soin possible, les actionnaires de Bithynie*; et j'ai compris

1. Le deuxième mari de Tullia (56-53 environ), séparé d'elle sans rupture de relations avec Cicéron. Il était questeur de Bithynie et du Pont, dont P. Silius était gouverneur.

consuetudoque est, multaque et magna inter nos officia paria et mutua intercedunt. Eius summa existimatio agitur in eo ut pactiones cum ciuitatibus reliquis conficiat. Non me praeterit nos eam rem Ephesi expertos esse neque ab Ephesis ullo modo impetrare potuisse ; sed quoniam, quemadmodum omnes existimant et ego intellego, tua cum summa integritate tum singulari humanitate et mansuetudine consecutus es ut libentissimis Graecis nutu quod uelis consequare, peto a te in maiorem modum ut honoris mei causa hac laude Hisponem adfici uelis. **2.** Praeterea cum sociis scripturae mihi summa necessitudo est non solum ob eam causam quod ea societas uniuersa in mea fide est, sed etiam quod plerisque sociis utor familiarissime. Ita et Hisponem meum per me ornaris et societatem mihi coniunctiorem feceris ; tuque ipse et ex huius opseruantia, gratissimi hominis, et ex sociorum gratia, hominum amplissimorum, maximum fructum capies et me summo beneficio adfeceris. Sic enim uelim existimes, [ex] tota tua prouincia omnique isto imperio nihil esse quod mihi gratius facere possis.

CCXXXVI. — AD P. FVRIVM CRASSIPEDEM. (*Fam.*, XIII, 9).

Scr. Tarsi, ut uid., ex. a. 703/51 *aut in. a.* 704/50.

CICERO CRASSIPEDI S.

1. Quamquam tibi praesens commendaui, ut potui diligentissime, socios Bithyniae teque cum mea

1. 5 reliquis : de reliquis *Boot* || 7 ab ephesis M,V : ab ephesiis DH || 12 a te *om.* H || 13 hac laude : hac laudem M.

2. 10 tota tua *Baiter* : ex tota tua ψ (*sed* ex tua tota H) in t- t- *Kleyn* || 11 isto imperio : imperio isto H.

CCXXXVI. — M 215 r° ; D 87 r° ; H 28 r°. [*Deest* V].

que, tant de ton chef que sur ma recommandation, tu désirais vivement dans toute la mesure du possible rendre service à leur société [1] ; comme cependant ceux dont les affaires sont en jeu jugent très essentiel à leurs intérêts que je t'exprime par lettre mes sentiments à leur égard, je n'ai pas hésité à t'écrire aujourd'hui. **2.** Sois bien sûr, en effet, que, si j'ai toujours bien volontiers montré le cas que je faisais de la classe des publicains en général (et je le devais, pour répondre à tout ce qu'elle avait fait pour moi), j'ai une particulière affection pour cette société Bithynienne : la seule qualité de ses membres lui donne une très grande place dans Rome (elle résulte en effet d'un consortium de toutes les autres), et le hasard veut que j'aie un très grand nombre d'amis très intimes dans cette société, au premier rang celui qui actuellement y exerce la plus haute charge, P. Rupilius, fils de Publius, de la tribu Ménénia, son directeur-administrateur [2].

3. Cela étant, je mets une particulière instance à te demander pour Cn. Pupius, agent de la société, l'appui le plus généreux de tous tes bons offices, et tes soins pour que ses services — cela t'est facile — lui méritent la reconnaissance la plus complète des actionnaires ; à te prier de défendre et d'accroître personnellement le plus possible les intérêts et avantages des actionnaires : car je n'ignore pas tout ce que peut un questeur en pareille matière [3]. Ce sera me faire le plus grand plaisir ; mais aussi je te promets et garantis, après expérience, que, si tu rends service aux actionnaires de Bithynie, tu reconnaîtras qu'ils ne sont ni oublieux ni ingrats.

1. Voir la Notice, p. 104 s.
2. Qui réside à Rome, au contraire du directeur-délégué (*promagister*), ou sous-directeur provincial, de l'activité duquel P. Térentius Hispon donne une idée (*CCXXXV*, 1).
3. Le questeur s'occupe de toute la partie financière de l'administration provinciale.

commendatione tum etiam tua sponte intellexi cupere ei societati quibuscumque rebus posses commodare, tamen cum ii quorum res agitur magni sua interesse arbitrarentur me etiam per litteras declarare tibi qua essem erga ipsos uoluntate, non dubitaui haec ad te scribere. **2.** Volo enim te existimare me, cum uniuerso ordini publicanorum semper libentissime tribuerim idque magnis eius ordinis erga me meritis facere debuerim, tum in primis amicum esse huic Bithynicae societati, quae societas [ordine] ipso hominum genere pars est maxima ciuitatis (constat enim ex ceteris societatibus), et casu permulti sunt in ea societate ualde mihi familiares in primisque is cuius praecipuum officium agitur hoc tempore, P. Rupilius P. f. Men., qui est magister in ea societate.

3. Quae cum ita sint, in maiorem modum a te peto Cn. Pupium, qui est in operis eius societatis, omnibus tuis officiis atque omni liberalitate tueare curesque ut eius operae, quod tibi facile factu est, quam gratissimae sint sociis, remque et utilitatem sociorum (cuius rei quantam potestatem quaestor habeat non sum ignarus) per te quam maxime defensam et auctam uelis. Id cum mihi gratissimum feceris, tum illud tibi expertus promitto et spondeo, te socios Bithyniae, si iis commodaris, memores esse et gratos cogniturum.

1. 4 posses commodare *uulg.*: posse commendare ψ || 7 ipsos M,D : illos H.

2. 1 te existimare : existimare H || 3 tribuerim ψ : tribuerim plurimum *Kayser* || idque : id quae M || 5 ordine *ut glossema eiec. Ernesti:* ordine, ipso *dist. Mendelssohn* || ipso M : ipso et DH || 10 qui est... societate *del. Boot.*

3. 1 in maiorem modum : in maioremodum M || 4 facile factu est D : f- factus est M (*ex* factust, *ut uid.*) factum facile est H || 7 quam maxime : quem maxime M.

CCXXXVII. — A P. SILIUS.
(*Fam.*, XIII, 61).

Tarse (?), *fin de l'année* 51 *ou début de* 50.

M. CICÉRON SALUE P. SILIUS, PROPRÉTEUR.

T. Pinnius, — tu le sais, je pense — était de mes intimes : il l'a bien montré par son testament, qui m'a institué tuteur et même héritier en second. Son fils, dont le goût pour les études, les connaissances, la retenue sont de premier ordre, a une grosse créance sur les Nicéens [1], dans les huit millions de sesterces ; et, à ce que j'apprends, ils ont hâte de le rembourser. Tu agiras de la façon la plus aimable pour moi (car les autres tuteurs qui savent de quelle estime tu m'honores, et même le jeune homme [2], se sont persuadé que tu es disposé à tout faire pour moi), si tu t'emploies, dans la mesure où le permettront ta conscience et ta dignité, à ce que Pinnius touche de la part des Nicéens la plus forte somme possible.

CCXXXVIII. — A P. SILIUS.
(*Fam.*, XIII, 62).

Tarse (?), *fin de l'année* 51 *ou début de* 50.

M. CICÉRON SALUE P. SILIUS, PROPRÉTEUR.

Si l'affaire d'Atilius [3] t'a rendu cher à mon cœur (venu trop tard, c'est grâce à toi que cependant j'ai sauvé ce chevalier distingué), j'ai aussi, pardieu, toujours été persuadé

1. Nicaea était une des villes importantes de la Bithynie.
2. Le nom de *puer* est donné jusqu'à 17 ans (Octave est même ainsi appelé à 19 ans, et Pallas dans Virgile).
3. Affaire à nous inconnue : financière ou judiciaire ?

CCXXXVII. — AD P. SILIVM.
(*Fam.*, XIII, 61).

Scr. Tarsi, ut uid., ex. a. 703/51 *aut in. a.* 704/50.

M. CICERO S. D. P. SILIO PROPR.

T. Pinnio familiarissime me usum esse scire te arbitror ; quod quidem ille testamento declarauit, qui me cum tutorem tum etiam secundum heredem instituerit. Eius filio mire studioso et erudito et modesto pecuniam Nicaeenses grandem debent, ad sestertium octogies, et, ut audio, in primis ei uolunt soluere. Pergratum igitur mi feceris, quoniam non modo reliqui tutores, qui sciunt quanti me facias, sed etiam puer ipse sibi persuasit te omnia mea causa facturum esse, si dederis operam, quoad tua fides dignitasque patietur, ut quam plurimum pecuniae Pinnio soluatur Nicaeensium nomine.

CCXXXVIII. — AD P. SILIVM.
(*Fam.*, XIII, 62).

Scr. Tarsi, ut uid., ex. a. 703/51 *aut in. a.* 704/50.

M. CICERO S. D. P. SILIO PROPR.

Et in Atilii negotio te amaui (cum enim sero uenissem, tamen honestum equitem R. beneficio tuo con-

CCXXXVII. — M 232 r° ; D 95 v° ; V 212 r° ; H 34 v°.

2 qui M : cum VDH || 4 mire ψ, *Mendelssohn* : <mei> mire *Orelli* || 6 ei M : et D eius V *om.* H || uolunt : noluit V || 7 mi M : mihi $M^{1.2}$ || 8 qui sciunt : qui sciant V || 10 dederis : dederit H || 11 plurimum pecuniae : primum pecunia D || 12 pinnio soluatur : soluatur pinnio D.

CCXXXVIII. — M 232 v° ; D 95 v° ; V 212 r° ; H 35 r°.

que tu étais tout à moi [1], à cause de l'amitié et des liens tout particuliers qui nous attachent à notre cher Lamia [2]. Aussi, je te rends grâces d'abord de m'épargner tout ennui ; et puis, sans pudeur, je continue à t'importuner ; mais je réparerai aussi : car j'aurai pour toi toujours la considération et les attentions les plus vives qui soient. Si tu m'aimes, veuille en user avec mon frère Quintus comme avec moi-même. Ainsi à grand bienfait tu apporteras digne couronnement.

CCXXXIX. — A P. VOLUMNIUS EUTRAPÉLUS [3].
(*Fam.*, VII, 32).

De Cilicie (ou Laodicée), fin de l'année 51 *ou début* 50.

MARCUS CICÉRON SALUE VOLUMNIUS.

1. Point de prénom dans la suscription de ta lettre : cette familiarité te convient ; mais je me suis demandé, un instant, si ta lettre venait de Volumnius le sénateur [4], avec qui je suis en relations suivies ; l'*enjouement* [5] du contenu m'a fait comprendre qu'elle était de toi. Elle m'a comblé d'aise d'un bout à l'autre, ceci excepté : tu t'acquittes avec bien peu de diligence de la délégation que je t'ai confiée pour défendre la propriété de mon fonds... de bons mots *. A peine étais-je parti que, dis-tu, on mettait à mon compte tous les mots de tout le monde, et, dans le tas, même ceux de Sestius *. Et tu le souffres ? tu ne me défends pas, tu ne résistes pas ? J'espérais pourtant avoir

1. L'expression *esse in aere meo*, déjà rencontrée *Fam.*, XV, 14, 1 (*CCXXIV*), paraît assimiler une « dépendance d'amitié », métaphoriquement exprimée, à une « dépendance d'intérêts ». Mais, ici, l'idée de l'obligation peut être plus marquée ; comme si à P. Silius Cicéron disait : « Tu es [inscrit] dans mes créances », donc : « tu es mon débiteur (tout comme je reconnais être le tien) ».

2. L. Aelius Lamia, chevalier, vigoureux partisan de Cicéron.

3. Riche chevalier du grand monde, ami d'Antoine, diversement apprécié selon les moments par Cicéron.

4. L. Volumnius.

5. Nous ne pouvons rendre le jeu de mots entre le grec εὐτραπελία et le surnom, *Eutrapelus*, du correspondant de Cicéron.

seruaui) et me hercule semper sic in animo habui, te in meo aere esse propter Lamiae nostri coniunctionem et singularem necessitudinem. Itaque primum tibi ago gratias quod me omni molestia liberas, deinde impudentia prosequor, sed idem sarciam : te enim semper sic colam et tuebor ut quem diligentissime. Quintum, fratrem meum, si me diligis, eo numero cura ut habeas quo me. Ita magnum beneficium tuum magno cumulo auxeris.

CCXXXIX. – AD P. VOLVMNIVM EVTRAPELVM. (*Fam.*, VII, 32).

Scr. in Cilicia aut Laodiceae, ex. a. 703/51 *aut in. a.* 704/50.

MARCVS CICERO SALVTEM DICIT VOLVMNIO.

1. Quod sine praenomine familiariter, ut debebas, ad me epistulam misisti, primum addubitaui num a Volumnio senatore esset, quocum mihi est magnus usus ; deinde εὐτραπελία litterarum fecit ut intellegerem tuas esse. Quibus in litteris omnia mihi periucunda fuerunt praeter illud, quod parum diligenter possessio salinarum mearum a te procuratore defenditur. Ais enim, ut ego discesserim, omnia omnium dicta, in is etiam Sestiana, in me conferri. Quid ? tu id pateris ? non *me* defendis, non resistis ?

3 habui te M,V : te habui DH || 5 et singularem necessitudinem *om.* V || 6 liberas ψ : liberasti *Ernesti* || 8 ut quem M,V : ut quam DH || diligentissime : diligenter V || 9 Quintum : q. D¹H que M,D sicut V.

CCXXXIX. — M 116 v° ; G 58 r° ; R 88 v°.

1. 2 addubitaui (abd- M²) num M¹ (*cf.* Pro Sulla, 68) : addubitaui R habui dubium utrum G addubitaui an *Madvig* || 3 est magnus : magnus est G || 4 εὐτραπελία : ΕΥΤΡΑΠΕΛΕΙΑ M || 10 non me ς : nonne ω || defendis M : defendes GR || non resistis : nonne resistis G.

si bien étiqueté avant mon départ mes catégories de bons mots qu'ils se feraient reconnaître d'eux-mêmes. **2.** Mais il y a dans Rome une telle tourbe ! Il n'est rien, si *dépourvu de grâce* soit-il, qui n'y paraisse joli * à tel ou tel. Aussi, courage ! au nom de notre amitié : à moins que l'on n'y trouve la finesse dans l'*allusion amphibologique*, le bon goût dans l'*hyperbole*, que le *mot ne soit dénaturé* joliment, *l'attente trompée* plaisamment, si aucun des autres procédés que, sous le masque d'Antoine, j'ai examinés à propos des moyens de faire rire dans le second livre de mon ouvrage « Sur l'orateur » * n'apparaît mis en œuvre *avec art* et ingéniosité, affirme avec énergie et sous serment que ces mots ne sont point de moi. Quant aux procès, dont tu te plains, je m'en soucie beaucoup moins. Soient tirés au croc * tous les accusés, cela m'est égal ; que Sélius * soit assez éloquent pour pouvoir prouver qu'il est un homme libre, je ne m'en soucie pas. Mais la propriété de mon fonds d'esprit, ah ! je t'en prie, défendons-la, quelque « interdit » qu'il y faille *. Sur ce point, tu es le seul que je craigne ; les autres, je m'en moque. Tu crois que je te railles ? Je vois bien, maintenant, que tu as du sens.

3. Mais, pardieu, assez badiné : ta lettre m'a paru tout a fait spirituelle et du plus joli goût. Mais ce que tu me rapportes, tout plaisant qu'il soit (et il l'est), pourtant ne m'a pas fait rire. Je désire que ce bon ami que nous avons [1] montre dans son tribunat la fermeté la plus sérieuse, tant pour lui-même (je l'aime fort, tu le sais) que, pardieu, pour la patrie aussi : elle a beau m'être ingrate, je ne cesserai de l'aimer. Pour toi, mon Volumnius, puisque tu t'y es mis et que tu vois quel agrément j'y trouve, écris-moi aussi souvent que tu le pourras sur ce qui se passe à Rome et dans la politique. C'est une joie pour moi que le ton de ta lettre. Et puis, il y a Dolabella [2] : je le vois, je le juge plein d'attachement et

1. Curion. Les allusions suivantes ne sont malheureusement pas assez claires pour préciser, après la mi-décembre 51, la date de cette lettre. Voir la Notice, p. 15, n. 6.

2. Le futur gendre de Cicéron.

Equidem sperabam ita notata me reliquisse genera dictorum meorum ut cognosci sua sponte possent. **2.** Sed quoniam tanta faex est in urbe ut nihil tam sit ἀκύθηρον quod non alicui uenustum esse uideatur, pugna, si me amas, nisi acuta ἀμφιβολία, nisi elegans ὑπερβολή, nisi παράγραμμα bellum, nisi ridiculum παρὰ προσδοκίαν, nisi cetera, quae sunt a me in secundo libro « de oratore » per Antonii personam disputata de ridiculis, ἔντεχνα et arguta apparebunt, ut sacramento contendas mea non esse. Nam de iudiciis quod quereris, multo laboro minus. Trahantur per me pedibus omnes rei ; sit uel Selius tam eloquens ut possit probare se liberum, non laboro : urbanitatis possessionem, amabo, quibusuis interdictis defendamus, in qua te unum metuo, contemno ceteros. Derideri te putas ? Nunc demum intellego te sapere.

3. Sed mercules extra iocum : ualde mihi tuae litterae facetae elegantesque uisae sunt ; illa quamuis ridicula essent, sicut erant, mihi tamen risum non mouerunt. Cupio enim nostrum illum amicum in tribunatu quam plurimum habere grauitatis, id cum ipsius causa (est mihi, ut scis, in amoribus) tum me hercule etiam rei p. ; quam quidem, quamuis in me ingrata sit, amare non desinam. Tu, mi Volumni, quoniam et instituisti et mihi uides esse gratum, scribe ad me quam saepissime de rebus urbanis, de re p. Iucundus est mihi sermo litterarum tuarum. Praeterea Dolabellam, quem ego perspicio et iudico cupi-

1. 11 reliquisse : relinquisse M || 12 ut GR : ita ut M || sua sponte : sponte sua R.

2. 6-7 per Antonii personam *del. Lambin ,Schütz* per C. Iulii pers- *Manutius* per alienam pers- *Klotz* || 7 personam disputata : disputata personam G || 9 laboro M : labore GR || 12 urbanitatis : uerba- M || amabo M : amalo GR.

3. 4 nostrum illum R : nostrus illum M illum nostrum G || 9 quoniam et : quoniam G.

d'amour pour moi. Encourage, fortifie ces sentiments ; rends-le tout à fait mien. Non, pardieu, qu'il y manque rien. Mais le désir que j'en ai est si vif que je ne saurais, je crois, être trop en souci.

CCXL. — A APPIUS CLAUDIUS.
(*Fam.*, III, 7).

Laodicée, le 11 février 50, ou peu après.

CICÉRON SALUE APPIUS PULCHER.

1. Je t'écrirai plus longuement lorsque j'aurai plus de loisir. Ceci en hâte, en profitant du passage à Laodicée des esclaves de Brutus, qui disent vouloir gagner Rome sans délai. Aussi ne leur confié-je des lettres que pour toi et pour Brutus.

2. Les « ambassadeurs appiens »[1] m'ont remis en mains propres tout un volume de toi, plein de la récrimination la plus injuste, prétendant que je les ai, par écrit, empêchés de construire. Tu me demandes dans la même lettre de lever le plus tôt possible les obstacles qui s'opposaient à ce qu'on pût bâtir avant l'hiver, et te plains, très subtilement, que je leur aie défendu de percevoir une contribution avant enquête et permission subséquente de moi : c'était là, dis-tu, façon d'interdire, puisque je ne pouvais connaître de la question qu'après être rentré de Cilicie pour l'hiver[2]. **3.** Voici réponse à tout, par quoi tu apprécieras le bien-fondé de ta réclamation. D'abord, puisque j'avais donné audience à des gens qui affirmaient qu'on voulait leur imposer une

1. Jeu de mots, semble-t-il. En fait, une délégation venue d'Appia, bourg de Phrygie, dans la circonscription de Synnade.

2. Le *uolumen* et l'*epistula* dont il est question dans cette phrase sont une seule et même chose. Supposer (d'après le *post brumam* du § 3) une lettre d'Appius antérieure au « volume » apporté par la délégation d'Appia, ce serait ne pas tenir compte que, si la date officielle du retour de Cicéron à Laodicée est fictive (le 11 février du calendrier désaccordé correspondant, selon les computs, au 2 ou au 24 janvier), la *bruma*, ou solstice, est une réalité astronomique d'observation sûre, vers le 21 décembre (R. Durand).

dissimum esse atque amantissimum mei, cohortare et confirma et redde plane meum. Non me hercule quo quicquam desit ; sed quia ualde cupio, non uideor nimium laborare.

CCXL. — AD AP. CLAVDIVM.

(*Fam.*, III, 7).

Scr. Laodiceae post III. Id. Febr. a. 704/50.

CICERO S. D. APPIO PULCHRO.

1. Pluribus uerbis ad te scribam cum plus otii nactus ero ; haec scripsi subito, cum Bruti pueri Laudiceae me conuenissent et se Romam properare dixissent. Itaque nullas iis praeterquam ad te et ad Brutum dedi litteras.

2. Legati Appiani mihi uolumen a te plenum querelae iniquissimae reddiderunt, quod eorum aedificationem litteris meis impedissem. Eadem autem epistula petebas ut eos quam primum, ne in hiemem inciderent, ad facultatem aedificandi liberarem et simul peracute querebare quod eos tributa exigere uetarem prius quam ego re cognita permisissem : genus enim quoddam fuisse impediendi, cum ego cognoscere non *possem* nisi cum ad hiemem me ex Cilicia recepissem. 3. Ad omnia accipe et cognosce aequitatem expostulationis tuae. Primum, cum ad

3. 15 ualde ω : ualde ei *Orelli.*

CCXL. — M 37 r° ; G 40 v° ; R 63 v°.

1. 3 Laudiceae M,R : laodiciae G.

2. 3 eadem... epistula : eandem... epistolam G || 7 prius quam M, GR[2] : quod eos R[1] || 8 quoddam M, R[2] : quodam R[1] quiddam G || 9 cognoscere : cognoscerem R || possem *om.* ω || 9-10 ex cilicia recepissem *G* (*et sic uoluit* M[2], *dum* ci *super* ia *addit*) : exilia recepissem R excilliare cœpissem M[1].

contribution intolérable, qu'y avait-il d'injuste à prescrire de ne point y procéder avant que j'eusse pris connaissance de l'affaire et du litige ? Je ne le pouvais pas, sans doute, avant l'hiver : c'est toi qui l'écris. Comme si l'enquête eût exigé vraiment que je vinsse vers eux, et non eux vers moi ! « Si loin ? », dis-tu. Eh bien ! Quand tu leur remettais une lettre pour me demander de ne pas les empêcher de construire avant l'hiver, ne pensais-tu pas qu'ils viendraient me trouver ? Il est vrai qu'ils s'y sont pris de plaisante façon : cette lettre qui visait à permettre le travail pendant l'été, ils me l'ont remise après le solstice d'hiver ! Mais sache qu'il y a beaucoup plus de gens pour s'opposer aux taxes que pour désirer qu'on les fasse rentrer ; et que, néanmoins, je suis tout prêt à me conformer à ce que je jugerai être ton désir. Sur les Appiens [1], il suffit.

4. Pausanias, affranchi de Lentulus et mon appariteur [2], m'a fait entendre que tu t'étais plaint à lui : je ne m'étais pas, disais-tu, porté à ta rencontre. Certes quel dédain, quelle inimaginable outrecuidance de ma part ! Ton esclave m'était arrivé à peu près à la seconde veille [3] et m'avait annoncé que tu arriverais à Iconium avant le jour ; ne sachant quelle route tu prenais, puisqu'il y en a deux, j'envoyai à ta rencontre, sur l'une Varron *, ton intime, sur l'autre Q. Lepta, mon chef du génie. Ordre à l'un comme à l'autre, dès qu'il t'aurait touché, de revenir vers moi assez vite pour que je pusse me porter à ta rencontre. Tout courant Lepta revint m'annoncer que tu avais déjà dépassé mon camp. Sur l'heure je me rendis à Iconium. Le reste, tu le connais. Moi, ne pas aller à ta rencontre, au-devant d'un Appius Claudius, d'un imperator, faire fi de la coutume ancestrale et, ce qui est le

1. Avec jeu sur l'ambiguïté du genre : « affaires appiennes », révélatrices du caractère d'Appius ?

2. Homme de confiance. Tyrrell-Purser font remarquer justement que ce Pausanias avait dû être déjà l'*accensus* (cf. t. I, p. 288, note compl. à la p. 204, l. 28) de Lentulus durant son gouvernement de Cilicie (56-53). Du moins devait-il avoir l'expérience du pays. Voir la Notice, p. 102.

3. Entre 21 heures et minuit, le 29 août. Voir la Notice, p. 20-21.

me aditum esset ab *ii*s qui dicerent a se intolerabilia tributa exigi, quid habuit iniquitatis me scribere ne facerent ante quam ego rem causamque cognossem? Non poteram, credo, ante hiemem : sic enim scribis. Quasi uero ad cognoscendum ego ad illos, non illi ad me uenire debuerint. « Tam longe ? » inquis. Quid ? cum dabas *ii*s litteras, per quas mecum agebas ne eos impedirem quo minus ante hiemem aedificarent, non eos ad me uenturos arbitrabare ? Tametsi id quidem fecerunt ridicule : quas enim litteras adferebant ut opus aestate facere possent, eas mihi post brumam reddiderunt. Sed scito et multo pluris esse qui de tributis recusent quam qui exigi uelint, et me tamen quod te uelle existimem esse facturum. De Appianis hactenus.

4. A Pausania, Lentuli liberto, acce*n*so meo, audiui cum diceret te secum esse questum quod tibi obuiam non prodissem. Scilicet contempsi te, nec potest fieri me quicquam superbius ! Cum puer tuus ad me secunda fere uigilia uenisset isque te ante lucem Iconium mihi uenturum nuntiasset, incertumque utra uia, cum essent duae, altera Varronem, tuum familiarissimum, altera Q. Leptam praefectum fabrum meum tibi obuiam misi. Mandaui utrique eorum ut *a* te ad me excurrerent, ut tibi obuiam prodire possem. Currens Lepta uenit mihique nuntiauit te iam castra praetergressum esse. Confestim Iconium ueni. Cetera iam tibi nota sunt. An ego tibi obuiam non prodirem, primum Ap. Claudio, deinde imperatori,

3. 3 iis : his ω || 6 poteram : poterant R || 8 illi ad me : ad me illi R || 9 iis : his ω || 11 uenturos M,G[2] : uenturus R uenires G[1] || 15 recusent *om.* GR || quam qui *om.* G.

4. 1 accenso *uulg.* : accesso M, R[1] accessu G accessi R[2] || 2 *et* 5 te *om.* R *bis* || 7 uarronem : M. Varronem *Wesenberg* A. Varronem *dubitanter Purser* || 9 a te ad me *dubitanter Mendelssohn* : ante ad me M, R ad me ante G || 11 te iam : etiam R || 13 iam *om.* R || 14 ap. : apud M.

comble, de l'amitié, alors qu'en pareille matière je pousse même la complaisance plus loin que ne le comportent mon rang et ma dignité ! Mais il suffit. **5.** Pausanias encore me rapportait ce mot de toi : « Comment ! Un Appius est allé au-devant d'un Lentulus, un Lentulus d'un Ampius * ; et un Cicéron n'en a pas fait autant pour un Appius ? » Allons, tu ne vas pas prendre à ton compte ces niaiseries, toi que j'estime la sagesse même, qui es si instruit au surplus, qui as tant d'expérience du monde et, j'ajoute, de savoir-vivre, une vertu, selon l'avis, très fondé, des Stoïciens [1] ? Penses-tu qu'il y ait noblesse d'Appii ou de Lentuli qui vaille à mes yeux plus que la parure du mérite ? Quand je n'avais pas encore atteint ce que l'opinion publique considère comme les sommets, vos noms glorieux pourtant n'ont jamais suscité mon admiration ; les hommes qui vous les ont laissés, eux, je les jugeais grands. Mais une fois que j'eus assumé et géré les plus hauts commandements, au point de n'avoir plus rien, pensais-je, à désirer en fait d'honneur et de gloire, j'eus l'espoir d'être devenu non point certes ni en aucun cas votre supérieur, mais votre égal. Et ainsi, par Hercule, sous mes yeux en jugeaient soit Cn. Pompée, que je mets au-dessus de tous les héros du passé, soit P. Lentulus, que je fais passer avant moi-même. Si toi, tu en juges autrement, tu ne feras pas mal, pour comprendre ce qu'est la *qualité de race*, ce qu'est la noblesse *, de porter une attention un peu plus soigneuse à ce que dit, sur ce propos, Athénodore, fils de Sandon *.

6. Mais, pour en revenir au fait, je voudrais que tu m'estimes ton ami, et même des meilleurs. A coup sûr je ne négligerai rien, dans ma conduite envers toi, pour que tu puisses penser qu'il en est réellement ainsi. Si, d'ailleurs,

1. Voir R. Ausfeld, *De libro* περὶ τοῦ πάντα σπουδαῖον εἶναι ἐλεύθερον (Diss. Göttingen, 1887), p. 42 ; et O. Ribbeck, *Abhandl. der sächsischen Gesellschaft d. Wissenschaften*, XXIII, 1888, p. 47 (Mendelssohn). Cf. les amples développements du *De officiis*, I (20, 42-52, 142-143, 159), relatifs à la seconde des *uirtutes*, consistant « dans le maintien du lien social » (*in hominum societate tuenda*), non seulement par la justice, mais par la *beneuolentia*, la *benignitas*, la *liberalitas*, la *temperantia* et la *modestia*.

deinde more maiorum, deinde, quod caput est, amico, cum in isto genere multo etiam ambitiosius facere soleam quam honos meus et dignitas postulat ? Sed haec hactenus. **5.** Illud idem Pausania dicebat te dixisse : « Quidni ? Appius Lentulo, Lentulus A*m*pio processit obuiam, Cicero Appio noluit ? » Quaeso, etiamne tu has ineptias, homo me*a* sententi*a* summa prudentia, multa etiam doctrina, plurimo rerum usu, addo urbanitatem, quae est uirtus, *u*t Stoici rectissime putant, ullam Appietatem aut Lentulitatem ualere apud me plus quam ornamenta uirtutis existimas ? Cum ea consecutus nondum eram quae sunt hominum opinionibus amplissima, tamen ista uestra nomina numquam sum admiratus ; uiros eos, qui ea uobis reliquissent, magnos arbitrabar. Postea uero quam ita et cepi et gessi maxima imperia ut mihi nihil neque ad honorem neque ad gloriam adquirend*u*m putarem, superiorem quidem numquam, sed parem uobis me speraui esse factum. Nec mehercule aliter uidi existimare uel Cn. Pompeium, quem omnibus qui umquam fuerunt, uel P. Lentulum, quem mihi ipsi antepono ; tu si aliter existimas, nihil errabis si paulo diligentius, ut quid sit εὐγένεια, quid sit nobilitas intellegas, Athenodorus, Sandonis filius, quid de his rebus dicat, adtenderis.

6. Sed ut ad rem redeam, me tibi non amicum modo, uerum etiam amicissimum existimes uelim. Profecto omnibus officiis meis efficiam ut ita esse

4. 15 est *om.* G || 16 cum *om.* M.

5. 3 Ampio *C.F. Hermann* (Philol., II, 114) : appio M, R *om.* G || 4 homo : aut GR || 5 mea sententia : meas sententias ω || 6 plurimo : plurima M || 7 ut *uulg.* : et ω || 8 appietatem M : ap̄ pietatem R aut pietatem G || 10 nondum : non R || eram G : erat M erant R || 11 ista : ipsa R || 15 adquirendum *uulg.* : -dam M,R-da G || 23 adtenderis : attenderes GR.

6. 1 redeam M², GR : redeas M¹ || 3 officiis meis: meis officiis GR.

tu te proposes d'avoir l'air d'être moins tenu envers mes intérêts, pendant mon absence, que je ne me suis mis en peine des tiens, de ce soin je te tiens quitte :

Auprès de moi j'en aurai d'autres
Qui sauront m'honorer ;
Et, plus que tous, le prudent Zeus [1].

Mais si de nature tu es *chicaneur*, tu ne m'amèneras pas pour cela à te vouloir moins de bien ; tu obtiendras ceci, que je me mette moins en peine de la façon dont tu accueilles mes intentions. Je t'ai écrit en toute liberté, fort de la conscience que j'ai de t'avoir montré une amitié active et bienveillante : l'ayant fondée sur un jugement assuré, je te la conserverai aussi longtemps que tu le voudras.

CCXLI. — A ATTICUS.

(*Att.*, V, 21).

Laodicée, 13 *février* 50.

1. Que tu sois bien arrivé en Épire et que tu aies eu, comme tu me l'écris, une traversée conforme à tes vœux, c'est ce qui me remplit de joie ; mais que tu ne sois pas à Rome à un moment où ta présence me serait fort nécessaire, j'ai quelque peine à m'y résigner. Voici pourtant de quoi me consoler : j'espère maintenant que tu passes là-bas un bon hiver et que tu y jouis d'un agréable repos.

2. Cassius [2], frère de ton ami Q. Cassius, avait montré plus de pudeur dans son premier rapport — à propos duquel tu me demandes où il voulait en venir — que dans le suivant, où il annonce que c'est lui qui a achevé la guerre contre les Parthes. Sans doute ils

1. Comme répond Agamemnon à Achille, dans l'*Iliade* (I, 174-175). « Le prudent Zeus » paraît signifier Pompée.

2. Il ne semble pas nécessaire de spécifier par son prénom — ce qui serait paléographiquement aisé — C. Cassius Longinus, proquesteur de Syrie, dont il est souvent question dans la correspondance de cette époque (cf. *CCXVIII*, 1 ; *CCXXIV* ; *CCXXVI*, 1 ; *CCXXVIII*, 3). Sur son frère Quintus, cf. *CCXXVIII*, 8, et la note complémentaire à la p. 83, l. 6.

uere possis iudicare. Tu autem si id agis ut minus mea causa, dum ego apsim, debere uidearis quam ego tua laborarim, libero te ista cura :

πάρ' ἐμοί γε καὶ ἄλλοι,
Οἵ κέ με τιμήσουσι, μάλιστα δὲ μητίετα Ζεύς.

Si autem natura es φιλαίτιος, illud non perficies quo minus tua causa uelim ; hoc adsequere ut, quam in partem tu accipias, minus laborem. Haec ad te scripsi liberius fretus conscientia officii mei beneuolentiaeque, quam a me certo iudicio susceptam, quoad tu uoles, conseruabo.

CCXLI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, V., 21).

Scr. Laodiceae Id. Febr. 704/50.

1. Te in Epirum saluum uenisse et, ut scribis, ex sententia nauigasse uehementer gaudeo, non esse Romae meo tempore pernecessario submoleste fero. Hoc me tamen consolor : n*unc* spero te istic iucunde hiemare et libenter requiescere.

2. Cassius, frater Q. Cassii familiaris tui, p*u*dentiores illas litteras miserat, de quibus tu ex me requiris quid sibi uoluerit, quam eas quas postea misit, quibus

6. 4 autem M, R : tamen G || 5 uidearis : uideris M || 7 παρ ἐμοί γε *uulg.* : ΠΑΡΕΜΟΥΓΕ M (*sed litteram* Υ *expunxisse uidetur* Mcorr) ΠΑΡΕΜΟΥΤΕ GR || 9 φιλαίτιος *uulg.* : ΦΙΑΑΙΤΙΟC M || 10 uelim : uel in GR || 10-11 quam in : in quam R || 12-13 beniuolentiaeque quam a me : beniuolentiae copiam a me GR.

CCXLI. — *M* 97 v° ; *R* 55v° ; *P* 75 r° ; *G* 104 r° [*qui* § 11, *u.* 9, *post* quod enim *deficit*].

1. 3 meo tempore : *om. G* || 4 nunc *Ramain* : non (*uel* nō) (Ω), *ed. Rom.* nam *P* quod non *uett. praeter Rom.* uno *Madvig.*

2. 1 cassius : C. Cassius *Boot* || pudentiores *Victorius* : prudentiores (*uel* -ris) Ω, *uett.* || 3 uoluerit *M ds*, Σ, G, *uett.* : uoluerint *uulg.*

s'étaient retirés des abords d'Antioche avant l'arrivée de Bibulus, mais sans que nous ayons remporté aucun *succès*. La vérité, c'est qu'à l'heure actuelle ils hivernent en Cyrrhestique, et qu'on est sous la menace d'une grande guerre. En effet, le fils d'Orode, roi des Parthes, est dans une province romaine [1], et Déjotarus, dont le fils, fiancé à la fille d'Arthavasdès [2], est un informateur sûr, ne doute pas qu'Orode lui-même ne doive passer l'Euphrate avec toutes ses troupes au début de la bonne saison. Et le jour où on a lu au Sénat le bulletin de victoire de Cassius — le 5 décembre [3] —, le même jour on lisait mon rapport qui annonçait l'alarme. Notre ami Axius m'affirme qu'on a accordé une grande autorité à ma lettre, et que l'autre a laissé les gens sceptiques. Celle de Bibulus n'était pas encore arrivée : je suis sûr qu'elle exprimera les plus vives craintes.

3. De là, pour moi, de vives appréhensions : comme on n'envoie Pompée nulle part, crainte de troubles civils, et que César n'est l'objet d'aucun hommage officiel, le Sénat ne va t-il pas, en attendant que ces difficultés soient débrouillées, estimer que nous ne devons pas quitter nos provinces avant d'y avoir été remplacés et qu'il ne convient pas, en des temps si agités, de laisser des provinces de cette importance sous les ordres chacune d'un simple légat ? Que l'on puisse ajouter à la durée de mon mandat — et cette mesure ne trouverait même pas devant elle le veto d'un tribun —, c'est une pensée qui me fait frémir : d'autant plus que tu n'es pas là, toi qui par ta sagesse, ton influence, ton dévouement pourrais écarter bien des menaces. Tu me diras que je me crée moi-même des sujets de tourment. Je suis réduit à souhaiter que tu dises vrai : mais je crains tout. Il y a pourtant un char-

1. La Cyrrhestique faisait partie de la Syrie. Le fils d'Orode II, dont il est ici question, doit être un frère de Pacorus, tué devant Antigonéia par C. Cassius.

2. Dans les mss. la graphie de ce nom est variable : nous maintenons dans chaque cas la plus vraisemblable paléographiquement.

3. Texte incertain, qu'il est nécessaire de corriger, soit en gardant la date du 7 octobre (*Non. Octobribus*), mais en supposant qu'elle indique le jour où fut écrite (*datae*) la lettre de Cassius ; soit en main-

per se scribit confectum esse Parthicum bellum. Recesserant illi quidem ab Antiochia ante Bibuli aduentum, sed nullo nostro εὐημερήματι; hodie uero hiemant in Cyrrhestic*a*, maximumque bellum impendet. Nam et Orodi regis Parthorum filius in prouincia nostra est, nec dubitat Deiotarus — cuius filio pacta est Arthaua*s*dis filia, ex quo sciri potest — quin cum omnibus copiis ipse prima aestate Euphraten transiturus sit. Quo autem die Cassii litterae uictrices in senatu recitatae sunt, id est Nonis *Dec.*, eodem meae tumultum nuntiantes. Axius noster ait nostras auctoritatis plenas fuisse, illis negat creditum. Bibuli nondum erant adlatae; quas certo scio plenas timoris fore.

3. Ex his rebus hoc uereor ne, cum Pompeius propter metum rerum nouarum nusquam dimittatur, Caesari nullus honos a senatu habe*a*tur, dum hic nodus expe*d*iatur, non putet senatus nos ante quam successum sit oportere decedere nec in tanto motu rerum tantis prouinciis singulos legatos praeesse. Hic ne quid mihi prorogetur, quod ne intercessor quidem sustinere possit, horreo; atque eo magis quod tu abes, qui consilio, gratia, studio multis rebus occurreres. Sed dices me ipsum mihi sollicitudinem struere. Cogor *u*t uelim ita sit: sed omnia metuo. Etsi bellum

2. 6 εὐημερήματι M^corr *marg.* (*ubi et* egregio opere *adscribit*) : ΕΥΗΜΕΡΗΜΑΤΕ *M*[1]*P* -ΜΜΑΤΕ *R* -ΜΑΜΤΕ *G* || 7 cyrrhestica : chyrrestica *Cr.*[m] c(h)yrr(h)esticam Ω || impendet *M*[3] (Ω) : pendet *M*[1]*m*, *ed. Rom.* || 8 Orodi *Ernesti* : horodi *P* orodis *N* orode *M*,*E*,*RO*,*G* herode *H* orodes *s*, *uett.* || 9 nec : ne *GH* || 10 Arthauasdis *ed. Iens.* : -basdis *edd. Asc.*[2] *Crat.* art(h)auadis Ω, *ed. Rom.* || 11 copiis *omissum in marg. rest.* *M*[1] || 13 id est : idem *GH* i. *R* datae *Hofmann* || 14 Dec. *E. Ruete* : oct(obribus) Ω, *uett* || 17 certo : certe *E*,*RPO*[1] || fore : fuisse *bds*,*H*.

3. 2 dimittatur : dimittitur *E*,*G* || 3 habeatur *ms*, *uett.* : habetur *Mbd*, Σ,*G* || 4 nodus : modus *M*[3] (*ut alteram lect.*), *GH* nodum *E* nodis *N* || expediatur *bs*, (*uett.*) : experiatur *M*[corr] *d m*, Σ,*G*, *ed. Rom.* expiatur *R* experiantur *M*[1] || 9 qui : qui in Π || 10 sed *del. Ernesti* || 11 cogor ut *Lehmann* : c- et *codd.*, *post* cogor *lacunam quam*-

mant *mot de la fin* dans la lettre que tu m'as envoyée de Buthrote, alors que tu souffrais du mal de mer : « Tu ne subiras, je le vois, et je l'espère, aucun retard pour quitter ta province ». J'aurais mieux aimé « je le vois » tout court ; point n'était besoin du « je l'espère ». **4.** J'ai reçu aussi, bien rapidement, à Iconium, par les courriers des publicains, la lettre datée du triomphe de Lentulus [1]. J'y retrouve ce *doux-amer* : tu m'affirmes que je ne subirai aucun retard, pour ajouter ensuite que, dans le cas contraire, tu viendras me rejoindre. Tes incertitudes me mettent au supplice. Tu vois avec cela quelles sont les lettres que j'ai reçues. Celle que tu me dis toi-même avoir donnée à l'ordonnance du centurion Hermon, je ne l'ai pas reçue. Tu m'as souvent écrit que tu en avais confié une aux esclaves de Lénius [2]. Lénius me l'a enfin remise à Laodicée, quand j'y suis arrivé, le 11 février ; elle porte la date du 21 septembre. Je ferai sentir à Lénius, par mes paroles dès maintenant, par mes actes plus tard, ce que valent tes recommandations. **5.** Cette lettre ne contient que des nouvelles déjà anciennes, sauf ce qui concerne les panthères de Cibyra. Je te suis bien reconnaissant d'avoir répondu à M. Octavius sans lui donner d'espoir [3]. A l'avenir, pour tout ce qui ne sera pas bien droit, dis que c'est certainement non. Une résolution personnelle très ferme et aussi, ma foi, l'aiguillon de tes conseils m'ont mis au-dessus de tous (tu t'en rendras compte toi-même) non seulement pour le désintéressement, mais pour l'esprit de justice, l'affabilité, la bonté. Rien jamais — garde-toi d'en douter — n'a provoqué plus d'étonnement et d'admiration que de voir une province où, sous mon gouver-

tenant l'indication qu'il s'agit de sa lecture au sénat, mais en substituant le mois de décembre à celui d'octobre (*Non. Decembribus* = 5 décembre).

1. Ou « aussitôt après », « à partir de .... ». — Le triomphe de P. Cornélius Lentulus Spinther avait eu lieu sans doute avant la mi-décembre 51 : cf. C. Springer, *Suppl. Tullianum*, p. 191.

2. M. Laenius Flaccus : cf. *Fam.*, XIII, 63 (*CCL*).

3. Sous-entendu : « que je pourrais lui en envoyer ».

ἀκροτελεύτιον habet illa tua epistula quam dedisti nauseans Buthroto: « Tibi, ut uideo, et spero, nulla ad decedendum erit mora ». Mallem « ut uideo »; nihil opus fuit « ut spero ». **4.** Acceperam autem satis celeriter Iconi per publicanorum tabellarios a Lentuli triumpho datas. In his γλυκύπικρον illud confirmas, moram mihi nullam fore; deinde addi*s*, *si* quid secus, te ad me esse uenturum. Angunt me dubitationes tuae. Simul et uides quas acceperim litteras. Nam quas Hermonis centurionis ca*c*ulae ipse scribis te dedisse non accepi. Laenii pueris te dedisse saepe ad me scripseras. Eas Laodiceae denique, cum eo uenissem, III. Idus Februar. Laenius mihi reddidit datas a. d. x. Kal. Octobres. Laenio tuas commendationes et statim uerbis et reliquo tempore *re* probabo. **5.** Hae litterae cetera uetera habebant, unum hoc nouum de Cibyratis pantheris. Multum te amo quod respondisti M. Octauio te non putare. Sed posthac omnia quae recta non erunt pro certo negato. Nos enim et nostra spo*nt*e bene firmi et me hercule auctoritate tua inflammati uicimus omnes (hoc tu ita reperies) cum abstinentia tum iustitia, facilitate, clementia. Caue putes quicquam homines

dam suspicatur Schol. (« *Sententia Ciceronis requirit* fortasse»), *frustra ut uidetur* || 13 nauseans *M*corr, *RP* : nauseas *H* nausians *s* nausias *M*¹*bd, O, GN* || *post* buthroto *add.* uale *edd. Rom. Asc.*² *Crat.* ; *nouam ep. dist.* Δ, *RPO, N, uett. praeter Iens.* || tibi... putare (§ 5, *l.* 3) *om. GH* ; tibi... praefeci (§ 6 *l.* 2) *om. E* || 14 erit Z^b, *ed.Crat.* : *om.* Ω, *uett. praeter Crat.*

4. 4-5 addis si (*uett*) : addita Ω at ni ita *ed. Rom.* || 5 esse *RPO*¹, *N, Cr.*^m : fore Δ,*O*² (*ex proximo uersu*), *edd. Iens. Rom.* forte *edd. Asc*². *Crat.* || angunt *m,O*²,*N* : ungunt *M* pungunt *RPO*¹ || 7-8 caculae ipse *Gronov* : canule ipse *Mbd* canulei sed *N* canuleiser *R* canul cister *P* || 8-9 non... dedisse *om. P* || 11 a. d. *om. P*, a. d. x. *om. R* || 13 re probabo *ms,O*² : reprobabo *ed. Rom.* probabo *cett.*

5. 4 sed : et *R, GH* || recta Σ, *G, Z*^la *Cr.*^m : certa Δ,*O*², *uett.* || non *om. GH* || 5 nostra sponte *M*² : nostras pompe *GH* nostras pompei *M*¹,*RP* (*in quo* nostra) || 8 caue putes quicquam: c- quicquam putes *G*, caue ne putes q- *N*.

nement, il ne s'est pas fait un sou de dépense en prestations publiques ou au profit de quelqu'un de mon entourage, mon légat L. Tullius mis à part. Celui-ci, honnête au demeurant, a accepté †...† [1] conformément à la loi Julia, une seule fois d'ailleurs et pour un jour, non, comme d'autres le faisaient régulièrement, dans tous les villages (et sauf lui une fois, personne) ; il m'oblige à faire une réserve à son sujet, quand j'affirme qu'on n'a pas provoqué un sou de dépense. Sauf lui, personne n'a accepté. C'est à notre ami Q. Titinius que je dois cette éclaboussure [2].

6. La campagne d'été achevée, j'ai confié à mon frère Quintus le commandement des quartiers d'hiver et la Cilicie ; j'ai envoyé Q. Volusius, gendre de ton ami Tibérius, homme de confiance et qui est de plus d'une admirable honnêteté, dans l'île de Chypre, pour très peu de temps : c'est afin que les quelques citoyens Romains qui y font du commerce ne puissent dire qu'on ne leur a pas rendu la justice : car d'appeler des habitants de Chypre devant un tribunal extérieur à l'île, cela n'est pas permis [3]. **7.** De mon côté, j'ai quitté Tarse pour l'Asie le 5 janvier, laissant les villes de Cilicie, et Tarse en particulier, dans un émerveillement qui, vraiment, ne saurait se décrire. Et une fois que j'eus franchi le Taurus, ce fut de la part de mes diocèses d'Asie une étonnante impatience de me voir : depuis six mois que je les gouvernais, ils n'avaient jamais reçu de moi une

1. Texte de restitution incertaine : mais il s'agit évidemment de subsides ou de prestations de route (L.-A. Constans se demandait s'il ne fallait pas lire *transitoriam* (*pecuniam*) au lieu de * *transitam*) au bénéfice d'un membre quelconque de la *cohors* du gouverneur. Voir plus bas, § 7.

2. Parce qu'il lui a recommandé L. Tullius. — Il ne semble pas qu'il faille donner à *sordes* le sens d'« individu méprisable », étant donné l'éloge précédent accordé au légat (*ceteroqui abstinens*).

3. Les cités de l'île jouissaient d'une autonomie étendue ; il y avait même un Κοινὸν Κυπρίων. Cf. OBERHUMMER, dans *P.W.*, XXIII (1924), 105-106.

magis umquam esse miratos quam nullum terruncium me obtinente prouinciam sumptu*s* factum esse nec in rem publicam nec in quemquam meorum praeter quam in L. Tullium leg*atum*. Is cetero*q*ui abstinens ; sed Iulia lege † transitam †; semel tamen in diem, non ut alii solebant omnibus uicis, (praeter eum semel nemo) accepit : facit ut mihi excipiundus sit, cum terruncium nego sumptus factum. Praeter eum accepit nemo. Has a nostro Q. Titinio sordes accepimus.

6. Ego aestiuis confectis Q. fratrem hibernis et Ciliciae praefeci. Q. Volusium tui Tiberii generum, certum hominem, sed *et* mirifice abstinentem, misi in Cyprum ut ibi pauculos dies *e*sse*t*, ne ciues Romani pauci qui illic negotiantur ius sibi dictum negarent : nam euocari ex insula Cyprios non licet. **7.** Ipse in Asiam profectus sum Tarso Non. Ian., non me hercule dici potest qua admiratione Ciliciae ciuitatum maximeque Tarsensium. Postea uero quam

5. 9 umquam : numquam *RP* || miratos : iratos *M*¹ (*corr. M*²) mutatos *G* || nullum ter(r)uncium (*uel*-tium) *m* (*et sic uoluit, fortasse, M*²), *uett.* : nullum in ter(r)uncium *M*² *(alt. lect.) bds,N* nulla in t- *M*¹ nullum internuntium *PO*² nullam i- *R* nulla i- *O*¹(Π) || 10 sumptus *s,Cr.*ᵐ : sumptum *cett. om. N* || 12 legatum... Ian. (§ 7, *l.* 2.) *om. GH* || legatum. Is ceteroqui *Victorius* : legis ceteros qui Δ,*RP,N* || 13 transitam *codd.* (*sed* -tum *N*) : transitans *Manutius, optime* (transitam *ex* in transitu *ortum esse, Graecum autem quid ut* ἐν παρόδῳ *interpretari putat Tyrrell*) transitoriam (*scil.* summam) *dubitanter L.-A. Constans* transita *Ascensius* prandia *Madvig* (*om.* sed) || 15 nemo) accepit *sic interpungo* : praeter... accepit *post Ernesti multi secl.* || facit Δ,*O*², *ed. Rom.* : hic facit *R PO*¹,*N*, (*uett.*), *Sjögren* || 16 sumptus : sumptum *P, uett. praeter ed. Rom.*

6. 1 aestiuis : *om. P.* || q. (*uel* quintum) : que *RO*¹ que per *Mdms, O*² || 3 sed et *J. Bayet* : sed Δ,Σ, *uett.* et *N* || mirifice : mirifice etiam *RPO* || misi : *om. E* || 4 esset *uulg.* : sed Δ,Σ,*N*, *uett.* || ciues r(omani) *M*², *R* : ciuis romanus (*uel* c. r. *uel.* c. ro.) *M*¹, *cett.* || 5 pauci : paucis *M*¹ (*corr. M*²) *O*¹,*N*, *ed. Iens.* || negarent : negaret *M*¹ (*corr. M*²), *N*, *ed. Iens.*

7. 2 asiam : asia *Mbdm* || non. : nonas *M* || ian. : ianuarias *Mm, R* marcias *N.*

lettre [de réquisition] [1], ils n'avaient jamais eu un hôte à héberger. Or, chaque année avant moi, cette saison avait vu le trafic suivant : les cités riches, pour n'avoir pas à recevoir des soldats en quartiers d'hiver, payaient des sommes considérables : les Chypriotes avaient donné 200 talents attiques ; eh bien (je n'*exagère* rien, je dis la stricte vérité), sous mon gouvernement, on ne leur demandera pas un sou [2]. Pour de pareils bienfaits, qui les laissent muets d'étonnement, je ne permets pas qu'on me décerne d'autres honneurs que verbaux : statues, sanctuaires, *quadriges* [3], je les interdis, et il n'est rien où je n'évite d'ennuyer les cités ; mais je t'ennuie peut-être, toi, en étalant ainsi mes mérites. Supporte-le, si tu m'aimes ; n'est-ce pas toi qui as voulu que ma conduite fût ce qu'elle est ? **8.** Donc, j'ai voyagé à travers l'Asie dans des conditions telles que la famine même — le pire des maux — qui régnait dans la partie de l'Asie que je gouverne (la moisson avait été nulle) a été pour moi une chose heureuse. Partout où j'ai passé, sans employer la contrainte, sans rendre de jugement, sans humilier personne, simplement à force d'autorité et de persuasion, j'ai obtenu que Grecs et citoyens Romains qui avaient accaparé le blé prissent l'engagement d'en fournir une grande quantité aux populations.

9. Aujourd'hui 13 février, je commence à tenir mes assises à Laodicée pour les gens de Cibyra et d'Apamée ;

1. Le sens donné ici à *litterae* s'accorde au thème général du développement, et surtout à la précision qui suit : *numquam hospitem uiderat*. Cf. cependant *ad Q. fr.*, I, 2, 8-10 (*LIII*), par quoi on se rendra compte que toutes lettres émanant, sans contrôle administratif, du gouverneur et de sa *cohors* pouvaient passer pour des ordres arbitraires, odieux aux cités comme aux individus.

2. Plus exactement : « pas un sesterce », la plus petite monnaie d'argent frappée par les Romains (le mot *nummus* = νοῦμμος des Grecs de Sicile, signifiant d'abord la monnaie d'argent la plus habituelle, statère ou drachme, ou denier).

3. Les Grecs d'Asie étaient prodigues de ces flatteries, et l'héroïsation de ceux dont ils attendaient l'appui ne leur coûtait guère. Théophane, protégé de Pompée, en bénéficia de la part de ses compatriotes de Mytilène ; Cicéron avait en 59 déjà refusé un temple dont son frère Quintus lui ménageait l'érection dans sa province d'Asie : *ad Q. fr.*, I, 1, 26 (*XXX*) ; cf. t. I, p. 289, note à la p. 211, l. 29.

Taurum transgressus sum, mirifica exspectatio Asiae nostrarum diœcesium quae sex mensibus imperii mei nullas meas acceperat litteras, numquam hospitem uiderat. Illud autem tempus quotannis ante me fuerat in hoc quaestu : ciuitates locupletes, ne in hiberna milites reciperent, magnas pecunias dabant, Cypri*i* talenta Attica cc ; qu*a* ex insula (non ὑπερβολικῶς, sed uerissime loquor) nummus nullus me obtinente erogabitur. Ob haec beneficia quibus illi obstupescunt nullos honores mihi nisi uerborum decerni sino, statuas, *f*ana, τέθριππα prohibeo, nec sum in ulla re alia molestus ciuitatibus — sed fortasse tibi qui haec praedicem de me. Perfer, si me amas ; tu enim me haec facere uoluisti. **8.** Iter igitur ita per Asiam feci ut etiam fames, qua nihil miserius est, quae tum erat in hac mea Asia (messis enim nulla fuerat), mihi optanda fuerit. Quacumque iter feci, nulla ui, nullo iudicio, nulla contumelia, auctoritate et cohortatione perfeci ut et Graeci et ciues Romani qui frumentum compresserant magnum numerum populis pollicerentur.

9. Idibus Februariis, quo die has litteras dedi, forum institueram agere Laodiceae Cibyraticum et

7. 6 nostrarum : nostrarumque *N* || 7 acceperat : accepit *m*, *ed. Rom.* || 11 cyprii (*uett.*) : cypri *uel* cipri *codd.*, *ed. Iens.* || qua *s*, *Cr.*[m] : qu(a)e (Ω), *edd. Iens. Asc.*[2] quam *ed. Rom.* || 12 nummus nullus : nullus nummus *bds* || 13 erogabitur *RPO*,Π (*sed* erro- *N*, ro- *GH*), (*uett.*) : erogabatur Δ,*E*, *ed. Rom.* || 14 nisi : *om. P* || 15 sino : si nos *M*[1] (*corr. M*[2]) *bd* || 15-18 sino... uoluisti *om. GH* || fana, τέθριππα *Manutius* : ea nate ΘΡΙΠΙΠΑ *M*[1] -ΘΡΙΠCΙΑ *R* ΕΑΝΑΤΕΘΡΙΠΠΑ *m* (*et sic uoluisse uidetur M*[2], *scribens* gr. [*i.e.* graece ?] *super* ea) ea nate *bds*, *ed.Iens.* et τέθριππα *ed. Crat.* gr. *E om. P*, *ed. Roman.* (*spat. rel.*) *N*, *ed. Asc.*[2] (*sine spatio*) || in *om. ERP*, *ed. Iens.* || ulla : nulla *M*[1] (*corr. M*[2]), *N om. s* || 16 sed... exspecto (*in epistulae fine*) *om. E.*

8. 1 Iter... Asiam *om. P* || 4 quacumque... nulla ui : quacumque... nullam *R* quam cum iter feci in uillam *P.*

9. 1 quo die : quotidie *M*[3] (*marg. ut alt. lect.*), *GH* || 2 institueram : instruxeram *GH* || cibyraticum... postumia (§ 9, *fin.*) *om. GH.*

à partir du 15 mars, toujours à Laodicée, je jugerai pour Synnade, la Pamphylie[1] (c'est alors que j'aurai l'œil à une *flûte* pour Phémius[2]), la Lycaonie, l'Isaurie ; le 15 mai je partirai pour la Cilicie, afin d'y passer le mois de juin, et j'espère que les Parthes m'y laisseront tranquille. Juillet, si les choses vont comme je le désire, doit être employé au voyage de retour à travers ma province. Je suis arrivé en effet dans ma province, à Laodicée, sous le consulat de Sulpicius et de Marcellus, le 31 juillet : je dois donc partir de Laodicée le 30 juillet. J'aurai d'abord à solliciter mon frère Quintus de vouloir bien assumer le commandement, ce qui ne sera pas sans le contrarier beaucoup, et moi avec lui[3]. Mais il n'y a pas d'autre moyen de s'en tirer honorablement, étant donné surtout que Pomptinus, qui est parfait[4], m'échappe dès maintenant. Postumius me l'enlève, il le force à rentrer à Rome, — et peut-être aussi Postumia.

10. Voilà quels sont mes projets. Apprends maintenant ce qui concerne Brutus[5]. Ton ami Brutus est en relations étroites avec certains créanciers des habitants de Salamine de Chypre, M. Scaptius et P. Matinius, qu'il m'a

1. L'emploi du temps de Cicéron est scandé par les Ides des mois successifs. Il est à noter que les Ides d'avril ne sont pas mentionnées. Peut-être faut-il supposer une lacune après κέρας. Mais il se peut aussi que pour la Lycaonie encore et pour l'Isaurie Cicéron ait continué de tenir ses assises à Laodicée durant le mois d'avril.

2. Cf. *Att.*, V, 20, 9 (*CCXXVIII*). Le mot grec (= corne) suggère non la matière, semble-t-il, mais la forme de l'instrument : une « flûte » incurvée aux sons graves, *tibia sinistra* ou *Phrygia* (cf. Catulle, 63,22 ; 64, 263 ; Ovide, *Fast.*, IV, 181 ; Stace, *Théb.*, VI, 120 ; et : Lucien, *Dial. deor.*, 12, 1 ; Pollux, IV, 71). — Sur Phémius, voir p. 83, n. 2.

3. Sur la question de l'intérim, dont les difficultés dès ce moment n'échappent pas à Cicéron, bien qu'il n'y arrête pas son esprit, voir *infra* la Notice, p. 199-200.

4. C. Pomptinus (cf. t. III, p. 228, n. 2) était, du point de vue militaire, sans doute le plus sûr légat de Cicéron. Postumia, avec laquelle il est malicieusement supposé entretenir une intrigue, était femme de Ser.Sulpicius et fut la maîtresse de César (Suétone, *Iul.*, 50).

5. Sur l'affaire que Cicéron va vivement mettre en scène, voir la

Apamense ; ex Idibus Martiis ibidem Synnadens*e*, Pamphylium (tum *Ph*emio dispiciam κέρας), *Ly*cao*n*ium, Isauricum ; ex Idibus Maiis in Ciliciam, ut ibi I*u*nius consumatur, uelim tranquille a Parthis. Quinti*li*s, si erit ut uolumus, in itinere est per prouinciam redeuntibus consumendus. Venimus enim *in* prouinciam Laodiceam Sulpicio et Marcello consulibus pridie Kalendas Sextil*es*: inde nos oportet decedere a. d. III Kalendas Sextil*es*. Primum contendam a Quinto fratre ut se praefici patiatur, quod et illo et me inuitissimo fiet. *Sed* aliter honeste fieri non potest, praesertim cum uirum optimum Pomptinum ne nunc quidem retinere possim. Rapit hominem [enim] Postumius Romam, fortasse etiam Postumia.

10. Habes consilia nostra ; nunc cognosce de Bruto. Familiaris habet Brutus tuus quosdam creditores Salaminorum ex Cypro, M. Scaptium et P. Matinium ; quos mihi maiorem in modum commen-

9. 3 apamense : ap(p)amensem M^1 (*corr.* M^{corr}), *RP*,*N* || syn(n)adense *s*, (*uett.*) : synnadensem (Δ), *RPO*,*N*, *ed. Rom.* || 4 <ex Idibus Aprilib.> *post* Pamphylium *excidisse suspicantur Tyrrell-Purser* (1914), *recepit Frank* (1916) || tum *R*, *uulg.* : cum Δ, *PO*,*N*, *uett.* || phemio : semio Δ, *RPO*,*N* || dispiciam *d*, *uett. praeter Iens.* : dispiceam *Mbms*, *R*, *ed. Iens.* despiciam *N* displiceam *P* || κέρας), Lycaonium *Mongault*: κέρας aonium *Cr.*^{m} ΚΕΡΑCΑ omnium *Mm*, *RPO* κέρατα omnium (*uett.*) omnium (*incertis lineis ante scriptis*) *N* (*spatio ante relicto*) *bds*, *ed. Iens* || 5 iunius *uett. praeter Iens.* : in ius Ω, *ed. Iens.* || 6 quintilis *uett. practer Iens.* : quintius Mm^1, *R* (*qui pro* quintilis si erit *scribit* quinti iusserit), *P*,*N* quintus (*uel* q.) bdm^2s, *ed. Iens.* || 8-9 redeuntibus... prouinciam *om. bd*, *P* || in : *om. M ms* || 10-11 inde... sextiles *om. ed. Iens* || oportet : oporteret RPO^1 || 11 a. d. iii *Manutius* : a. d. iiii (Ω), *uett. praeter Iens.* a. d. quartas *d* || primum M^2bdms, O^2, *uett.* : primas M^1, RPO^1 (?), *N* || 13 sed *ed. Crat.* : et (Ω) *om. N* || 16 enim *secl. J. Bayet ut dittogr.* : *post* hominem Md^2, Σ, *ante* hominem bd^1ms, *N*, *uett.*

10. 2 tuus m^1, PO^2, *HN* : tuos *M bds*, RO^1, *G*, *uett.* || 3 salaminorum Ω (*sed* solam- *R*), *edd. Iens. Rom.* (*cf. Th. Mommsen*, Hermes, XXXIV, 1899, *p.* 150) : salaminiorum *edd.* Asc.^{2} *Crat.*, *uulg.* || scaptium : scriptium *P* scaphium *ed. Iens.* || 4 matinium M^1, *R* (*sed*

recommandés tout spécialement. Je ne connais pas Matinius ; mais Scaptius est venu me trouver à mon camp. Je lui ai promis que, pour faire plaisir à Brutus, je m'occuperais de le faire payer par les Salaminiens. Il m'a remercié et m'a demandé un brevet de préfet. J'ai dit que je ne donnais de préfecture à aucun homme d'affaires (c'est ce que je t'avais déclaré à toi-même ; Cn. Pompée, qui me sollicitait, s'était rendu sur ce point à mes raisons ; sans parler de Torquatus au sujet de ton ami M. Lénius, et de tant d'autres) ; mais si c'était pour recouvrer sa créance qu'il voulait être préfet, je ferais le nécessaire pour qu'il fût payé. Il me remercia et s'en alla. L'ami [1] Appius avait donné un certain nombre de pelotons de cavalerie à ce Scaptius, pour qu'il fît pression sur les Salaminiens, et avait fait de lui son préfet. Il maltraitait les Salaminiens [2]. Je donnai aux cavaliers l'ordre de quitter Chypre. Scaptius prit mal la chose. **11.** Abrégeons. Pour tenir la promesse que je lui avais faite, les Salaminiens étant venus me trouver à Tarse, et Scaptius avec eux, je leur donnai l'ordre de régler leur dette. Longues explications sur le billet, sur les procédés vexatoires de Scaptius. Je leur dis qu'à tout cela j'étais sourd ; je les invitai à en finir avec cette affaire, je les en priai même au nom de ce que j'avais fait pour leur cité ; finalement, je me déclarai disposé à les y contraindre. Eux, bien loin de refuser, disaient que c'était sur ma bourse qu'ils payaient. En effet, puisque j'avais refusé ce qu'ils donnaient d'habitude au gouverneur, c'était en quelque façon à mes frais qu'ils s'acquittaient, et même la créance de Scaptius était notablement inférieure à l'indemnité prétorienne. Je les félicitai vivement. « Soit, dit Scaptius, mais faisons le compte du

Notice, p. 99-101. Cf. J. Carcopino, *Les secrets de la Correspondance de Cicéron* (1947), t. II, p. 114-121.

1. *Noster* nous semble ici ironique. Cicéron a mené la conversation avec Scaptius en feignant d'ignorer ses violences à Chypre : il les connaissait dès son séjour à Éphèse (cf. *CCXLV*, 6). — Il subsiste un doute sur la date exacte du rappel des cavaliers (cf. *CCLVIII*, 9).

2. Détails supplémentaires sur ces mauvais traitements : *Att.*, VI, 1, 6 (*CCXLV*).

dauit. Matinium non noui. Scaptius ad me in castra uenit. Pollicitus sum curaturum me Bruti causa ut ei Salamini pecuniam soluerent. Egit gratias. Praefecturam petiuit. Negaui me cuiquam negotianti dare (quod idem tibi ostenderam ; Cn. Pompeio petenti probaram institutum meum, qu*i*d dicam Torquato de M. Laenio tuo, multis aliis ?) ; sin praefectus uellet esse syngraphae causa, me curaturum ut exigeret. Gratias egit, discessit. Appius noster turmas aliquot equitum dederat huic Scaptio per quas Salaminos coerceret, et eundem habuerat praefectum ; uexabat Salaminos. Ego equites ex Cypro decedere iussi. Moleste tulit Scaptius. **11.** Quid multa ? Vt ei fidem meam praestarem, cum ad me Salamini Tarsum uenissent et una Scaptius, imperaui ut pecuniam soluerent. Multa de syngrapha, de Scapti iniuriis. Negaui me audire ; hortatus sum, petiui etiam pro meis in ciuitatem beneficiis ut negotium conficerent, dixi denique me coacturum. Homines non modo non recusare, sed etiam hoc dicere, se a me soluere. Quod enim praetori dare consuesse*nt*, quoniam ego non acceperam, se a me quodam modo dare, atque etiam minus esse aliquanto in

uatinium *infra scribit*) *O*, *H*, *ed. Crat.* : -cinium *edd. Iens. Asc.*[2] uatinium *M*[2] *bdms*, *P*,*GN*, *ed. Rom.* || 6 pollicitus Δ, *GH*, *uett.*, *uulg.* : pollicitus ei *RPO*,*N* || 7 causa *GH*, *edd. Asc.*[2] *Crat.* : causam Δ,*RPO*, *edd. Iens. Rom.* casum *N* || ut : aut *M*[1], *GN* || 9-13 quod idem... gratias egit *om. GH* || 9-11 ostenderam — Cn.... aliis — ; sin *dist. Sternkopf* || 10 quid *uett. praeter Iens.* : quod Ω, *ed. Iens.* || 11 sin *P*, *ed. Rom.* : sim (Δ), *RO*, *N* sum *s* si (*uett.*).

11. 3 una : in iis *M*[1] (*corr. marg., sed postea deleuit M*[3]) *m*, *ed. Rom. om. H* || 6 petiui *R PO*, *ed. Iens.* : detiui *M*[1]*m* decium *M*[2] (*ut alt. lect*). *bd*, *N* demum *s*, (*uett.*) *om.* (*spatio relicto*) *GH* || 7 conficerent : conficeret *M*[1] (*corr. man. incerta*) *bd*, *N* || dixi denique (me coact-) Σ, *G* : denique dixi- (m- c-) Δ, *ed. Rom.* denique (coact-) dixi (me) (*uett.*) (*sed deinde Iens.*) || 8 non modo non : non modo *P* || 9 soluere : absoluere *H* || quod enim : *hoc loco deficiunt usque ad epistulae finem GH* || consuessent *s*, *edd. Asc.*[3] *Crat.* : consuessem (Δ), *RPO*, *N*, *edd. Iens. Rom.* || 11 esse *om. s.*

total. » Et là-dessus, tandis que dans l'édit traditionnel [1] j'avais stipulé que je reconnaîtrais comme légal l'intérêt d'un pour cent par mois avec *intérêts composés* d'année en année, notre homme, s'autorisant du billet, réclamait quatre pour cent. « Que dis-tu ? m'écriai-je, est-ce que je puis aller contre mon édit ? » Mais lui de sortir un sénatus-consulte fait sous le consulat de Lentulus et de Philippe [2], aux termes duquel « le magistrat qui gouvernait la Cilicie devait considérer ce billet comme juridiquement recevable » [3]. 12. Au premier moment, je frémis : c'était la mort de la cité de Salamine. Je découvre deux sénatus-consultes faits, sous le même consulat, au sujet du même billet. Les Salaminiens voulaient contracter un emprunt à Rome, et ils ne le pouvaient pas, parce que la loi Gabinia [4] s'y opposait. Alors les amis de Brutus, forts de l'influence de celui-ci, de consentir un emprunt à quatre pour cent par mois, à condition qu'ils fussent couverts par un sénatus-consulte. Grâce à l'influence de Brutus, un sénatus-consulte est voté, disant que « ni les Salaminiens ni leur prêteur ne seraient en faute ». Nos hommes leur versèrent la somme. Mais ensuite ils s'avisèrent que le sénatus-consulte ne leur servait de rien, parce que la loi Gabinia défendait qu'on dît le droit sur une reconnaissance de dette. Alors on fait un sénatus-consulte décidant que « cette reconnaissance-là serait juridiquement recevable » : il ne s'agissait pas de soustraire le dit billet au droit commun, mais de l'y soumettre. Quand j'eus développé cette thèse, Scaptius me prend à part : il n'a, déclare-t-il, rien à redire ;

1. Dispositions qui se transmettaient de préteur à préteur dans la même province.

2. En 698/56.

3. L'expression est ambiguë : le sénatus-consulte veut-il dire que la décision de justice entérinera l'acte privé (*syngrapha*) ? ou bien qu'exceptionnellement cet acte pourra être reçu en justice, mais sans exclure la discussion ? Cicéron a spontanément compris selon le premier sens ; mais il fait ensuite admettre à Scaptius le second.

4. De l'année 686/68.

Scapti nomine quam in uectigali praetorio. Conlaudaui homines. « Recte, inquit Scaptius, sed subducamus summam. » Interim cum ego in edicto translaticio centesimas me obseruaturum haberem cum ἀνατοκισμῷ anniuersario, ille ex syngrapha postulabat *quaternas*. « Quid ais ? inquam, possumne contra meum *e*dictum ? » At ille profert senatus consultum Lentulo Philippoque consulibus, VT QVI CILICIAM OBTINERET IVS EX ILLA SYNGRAPHA DICERET.

12. Cohorrui primo : etenim erat interitus ciuitatis. Reperio duo senatus consulta isdem consulibus de eadem syngrapha. Salamini cum Romae uersuram facere uellent, non poterant, quod lex Gabinia uet*a*bat. Tum iis Bruti familiares freti gratia Bruti dare *u*olebant quat*ernis*, si sibi senatus consulto caueretur. Fit gratia Bruti senatus consultum, VT NEVE SALAMINIS NEVE QVI EIS DEDISS*ET* FRAVDI ESSET. Pecuniam numerarunt. *A*t postea uenit in mentem feneratoribus nihil se iuuare illud senatus consultum, quod ex syngrapha ius dici lex Gabinia uetaret. Tum fit senatus consultum, VT EX EA SYNGRAPHA *IVS DICERETVR ; non ut alio iure ea syngrapha* esset quam

11. 12 conlaudaui (*uel* coll-) *s*, (*uett.*) : collaudauit (*uel* conl-) *M*[1] *b d m*, *RO*, *N*, *ed. Iens.* collaudarunt *M*corr, *P* || 16 ἀνατοκισμῷ *dubitanter Tyrrell-Purser* : antiochi(i)s Δ, *RPO*, *edd. Iens. Rom.* antiochicus *N* antiochi *edd. Asc.*[2] *Crat.* anatocismo *Corradus* || 17 quaternas *Victorius* : illo (*i. e.* iiii) Δ, *PO*, *edd. Iens. Rom.* ille *N* illud *edd. Asc.*[2] *Crat.* || 17-20 quaternas... ex illa syngrapha *om. R* || 18 edictum (*uett.*) : dictum Ω, *ed. Rom.* || 20 obtineret *om. N* || ius *uulg.* : ei ius *s* et ius *M*corr *m*[2], *PO*[2], *uett.* et eius (Δ), *O*[1] ? ut eius *N*.

12. 1 cohorrui : chorrui *R* horrui *P* || etenim erat *R*, (*uett.*) : et erat enim *M*[1] *m*, *PO*, *N*, *ed. Rom.* erat et enim *M*corr *d* erat enim *bs* || 3 salamini cum : salaminum cum *P* || 4 uetabat : uetebat *R* uertebat *M*[1] (*corr. M*[2] *et M*[3]), *N* || 6 uolebant *edd. Asc.*[2] *Crat.* : solebant Ω, *edd. Iens, Rom.* || quaternis *uulg.* : quat(t)uor Ω, *uett.* || 6-7 senatus... Bruti *om. RP* || 8 dedisset : dedissent *P* dedisse *M*[1] (*corr. M*[2]), *R* || 9 At *Ernesti* : et Ω, *uett. del. Orelli* || 11-13 ius dici... syngrapha *om. bds* || 12 <ius diceretur> *Malaspina* || 13 <non ut... syngrapha> *Boot* : <hoc est, ut nec deteriore nec meliore iure ea syngrapha> *Sternkopf* <nec tamen meliore iure ea syngrapha> *Schiche* || quam *Mm*, *RPO*,

mais les Salaminiens pensent qu'ils doivent 200 talents ; c'est ce qu'il désire toucher, leur dette étant d'ailleurs un peu inférieure ; que je veuille bien les amener au chiffre de 200. « Parfait », dis-je. Je fais comparaître les débiteurs, hors de la présence de Scaptius. « Eh bien, dis-je, combien devez-vous ? » Ils répondent : 106[1]. J'en réfère à Scaptius. Il pousse les hauts cris. « Quoi de mieux, dis-je, que de confronter vos calculs ? » Ils s'asseyent, ils calculent : on tombe d'accord à un sou près. Les Salaminiens voulaient payer, pressaient l'autre d'accepter. Scaptius de nouveau me prend à part : il me prie de laisser les choses en l'état. J'ai accordé à cet impudent la faveur qu'il voulait. Les Grecs protestaient, demandaient à déposer la somme dans un sanctuaire : je ne le leur ai pas concédé. Tout le public s'exclamait : quelle impudence de la part de Scaptius, qui ne se contentait pas d'un pour cent par mois à *intérêts composés* ; d'autres disaient « quelle sottise ». Pour moi, il me paraissait plus impudent que sot : si la créance était bonne, ne pas se contenter d'un pour cent * ; si elle n'était pas bonne, en attendre du quatre pour cent !

13. Je t'ai exposé mon point de vue. Si Brutus n'approuve pas mon attitude, notre amitié pour lui ne se comprend plus ; mais son oncle[2], certainement, l'approuvera ; d'autant plus qu'un sénatus-consulte récent — il

1. La différence entre les deux chiffres peut s'expliquer comme le proposent Tyrrell-Purser, t. III, *Addenda*, ix : au dernier relevé de compte, en février 52, la dette totale (capital et intérêts) aurait été arrêtée à 84 talents. Depuis cette date, les Salaminiens n'ont rien payé. En janvier 50, vingt-deux mois plus tard, ils doivent près de 200 talents selon Scaptius, qui calcule à 4 % d'intérêts (composés) mensuels, tandis qu'au taux de 12 % d'intérêts (composés) annuels leur dette ne se monte qu'à 106 talents. — Un autre calcul, chiffrant le prêt initial à 53 talents, a été établi dans un Mémoire inédit de J. Meuvret, dont fait état J. Carcopino, *César*[3], p. 634, n. 13 (et *Secrets de la Correspondance de Cicéron*, t. II, p. 120, n. 1). — Cf. la Notice, p. 99 et n. 4.

2. M. Caton, demi-frère de Servilia, mère de Brutus. Le magnifique buste de bronze trouvé à Volubilis (voir R. Thouvenot, *Fondation Eug. Piot : Monuments et Mémoires*, XLIII, 1949, p. 71-75 et pl. VIII) figure de façon frappante sa sérénité morale.

ceterae, sed ut eodem. Cum haec disseruissem, seducit me Scaptius ; ait se nihil contra dicere, sed illos putare talenta cc se debere ; ea se uelle accipere ; debere autem illos paulo minus. Rogat ut eos ad ducenta perducam. « Optime », inquam. Voco illos ad me remoto Scaptio.« Quid ? uos quantum, inquam, debetis ?» Respondent cvi. Refero ad Scaptium. Homo clamare. « Quid opus est, inquàm, potius quam rationes conferatis ? » Adsidunt, subducunt ; ad nummum conuenit. Illi se numerare uelle, urguere ut acciperet. Scaptius me rursus seducit, rogat ut rem sic relinquam. Dedi ueniam homini impudenter petenti ; Graecis querentibus, ut in fano deponerent postulantibus non concessi. Clamare omnes qui aderant : nihil impudentius Scaptio, qui centesimis cum ἀνατοκισμῷ contentus non esset ; alii : nihil stultius. Mihi autem impudens magis quam stultus uidebatur : nam aut bono nomine *non* centesimis contentus erat, aut non bono quaternas centesimas sperabat.

13. Habes meam causam. Quae si Bruto non probatur, nescio cur illum amemus. Sed auunculo

N, ed. Rom. : qua *bds, (uett.)* || 14 ceterae : cetera essent *RP, uett. praeter Rom.* || sed *om. P, ed. Iens.* || 16 ea se : eas *M*[1] (*corr. M*[2]) ea *RP* || 18 uoco *s, P, uett.* : uolo (Δ), *RO*, N || 19 Quid ? uos *sic interpunxit Müller* || 20 cvi *uulg.* : cui (Δ), *RPO, N, ed. Iens.* cccc *s* cc (*uett.*) || 21 clamare : clamabat *M*[3] (*ut alt. lect.*) *bds* || 21-22 Quid... conferatis ? *sic Sjögren* : Quid ? opus est, inquam, rationes conferatis *Mommsen* Quid potius est, inquam, quam rationes conferatis ? *Müller* || 22 potius *om.* Δ, *O*[2], *ed. Rom.* || quam : quas *s* quam quod *O*[3] || adsidunt *Mbd,N* : abscidunt *RP* adsunt *ms, ed. Rom.* assident *O*[3], (*uett.*) || 23 ad *om.* Δ, *O*[2], *ed. Rom.* || 27 clamare *M*[2](*ut alt. lect.*) *s, RPO*[1], *N, Cr.*[m] : id amare *M*[1] *bd* id clamare *m, O*[2], *uett.* || 28 aderant, <alii> *Sternkopf, improb. Sjögren* || 28-30 impudentius... alii nihil *om. N* || 30 alii *Manutius, O*[1] ? : aliis Δ,*O*[2], *uett.* (*sed* alius *ed. Rom.*) tal'. *R om. P* || 31-32 nomine non... erat *J. Bayet* : nomine... non erat *Ernesti* (*prob. Sternkopf, Ramain, Sjögren*) non *om.* Ω (*sed* non autem bono nomine... *R*), *uett.* (*prob. Tyrrell-Purser*).

13. 1 meam : in eam *M*[1] (*corr. M*[2]).

date, je crois, d'après ton départ — ordonne que dans les affaires de dettes le taux soit d'un pour cent par mois, à intérêt simple. Quelle différence cela fait, je connais assez ton habileté à compter sur tes doigts pour être sûr que tu l'as déjà calculé. A ce sujet, *soit dit en passant*, L. Luccéius fils de Marcus me fait par lettre ses doléances : il y a, dit-il, tout lieu de craindre que par la faute du Sénat, en raison de ces décrets, on en vienne à une révision générale des créances. Il rappelle le mal que fit jadis C. Julius [1] en reculant un peu les échéances : jamais on n'en fit plus à la république ! Mais je reviens au fait. Prépare ma défense contre Brutus, s'il est vrai que ma cause est de celles contre lesquelles on ne peut honnêtement rien dire : d'autant plus que j'ai laissé les choses et le procès en suspens.

14. Je n'ai plus qu'à te parler de mes affaires domestiques. Au sujet du *secret* [2], je suis du même avis que toi : c'est pour le fils de Postumia, puisque Pontidia ne prend pas les choses au sérieux. Mais j'aurais voulu que tu fusses là. De mon frère Quintus, n'attends rien ces mois-ci : le Taurus, à cause des neiges, ne peut être franchi avant le mois de juin. Je ne cesse d'écrire à Thermus, comme tu me le demandes, pour le fortifier. Le roi Déjotarus dit que P. Valérius [3] n'a pas le sou, et que c'est lui qui l'entretient. Quand tu sauras si à Rome on a fait ou non l'intercalation [4], dis-moi, je te prie, avec certitude quel jour doivent avoir lieu les mystères [5]. J'attends tes lettres avec un peu moins d'impatience que si tu étais à Rome, mais avec impatience cependant.

1. Autre que César, le futur dictateur.
2. Les projets de mariage pour Tullia : voir la Notice, p. 103 ss.
3. Un débiteur d'Atticus ?
4. Voir la Notice, p. 105.
5. Ceux de la Bonne Déesse, fixés d'ordinaire au début de mai (cf. Ovide, *F.*, V, 148 ss ; Macrobe, *S.*, I, 12, 18)? Cicéron tiendrait à ne pas manquer à un « vœu d'actions de grâce annuelles » à la déesse qui l'avait assisté contre Catilina (Plutarque, *Cic.*, 20, 1), et semblait avoir présidé à la mort de Clodius (p. 154, n. 4). Mais M. A. Piganiol y verrait plutôt les *Cerialia*, mystères grecs romanisés, du 19 avril (Société des Études Latines, 14 janvier 1950).

eius certe probabitur, praesertim cum senatus consultum modo factum sit, puto postquam tu es profectus, in credit*or*um causa ut centesimae perpetuo fenore ducerentur. Hoc quid intersit, si tuos digitos noui, certe habes subductum. In quo quidem, ὁδοῦ πάρεργον, *L.* Lucceius M. f. queritur apud me per litteras summum esse periculum ne culpa senatus his decretis res ad tabulas nouas perueniat ; commemorat quid olim mali C. Iulius fecerit cum dieculam d*u*xerit ; numquam rei publicae plus. Sed ad rem redeo. Meditare aduersus Brutum causam meam, si haec causa est contra quam nihil honeste dici poss*i*t, praesertim cum integram rem et causam reliquerim.

14. Reliqua sunt domestica. De ἐνδομύχῳ probo idem *quod* tu, Postumiae fili*o*, quoniam Pon*t*idia nugatur. Sed uellem adesses. A Quinto fratre his mensibus nihil exspectaris ; nam Taurus propter niues ante mensem Iunium transiri non potest. *T*hermum, ut rogas, creberrimis litteris fulcio. P. Valerium negat habere quicquam Deiotarus rex eumque ait *a* se sustentari. Cum scies Romae intercalatum sit necne, uelim ad me scribas certum quo die mysteria futura sint. Litteras tuas minus paulo exspecto quam si Romae esses, sed tamen exspecto.

13. 5 creditorum (*uett.*) : creditum Ω, *ed. Rom.* || ut *M*[corr], *P*, (*uett.*) : aut Ω, *RO*, *N*, *ed. Iens.* || 8 L. *add. Ellendt* || 11 duxerit *Corradus* : dixerit Δ, *RPO*[2], *uett.* dixerat *N om. O*[1] prodixerit *Klotz* || 12 rei publicae *Schütz* : r. p. (Δ) res p(ublica) *M*, *RPO*, *N*, *uett.* || 14 possit *J. Bayet* : posset *s*, *P*, *ed. Iens.* posse *Mbd*, *R*, *N* potest *m*, (*uett.*).

14. 2 quod *edd. Asc.*[2] *Crat.* : cum Ω, *edd. Iens. Rom.* || filio *Manutius* : fili(a)e Ω, *uett.* filium *Turn.* || pontidia *s*, *Victorius* ponidia (*uel* pomdia) *Mbd*, *PO*, *ed. Iens.* pondia *R*, *N*, pomelia *m*, *uett.* || 3 uellem : uelim *Tyrrell-Purser* (1914) || 6 Thermum *Manutius* : hermum Ω, *uett.* || 8 a se *Ascensius* : se Ω, *uett.* || sustentari : sustentare *ms*, *O*[2], *ed. Rom.*

CCXLII. — A L. PAPIRIUS PÉTUS.
(*Fam.*, IX, 25).

Laodicée, deuxième moitié de février 50.

CICÉRON IMPERATOR SALUE PÉTUS.

1. Me voici par ta lettre sacré grand général. Au vrai, je ne te savais pas si expert en matière militaire : je vois que tu as pratiqué assidûment les ouvrages de Pyrrhus et de Cinéas. Alors je songe à me rendre à tes préceptes ; mieux encore, à entretenir une escadre légère sur la côte : contre la cavalerie parthe, il n'est point, affirme-t-on, d'arme supérieure. Mais quelle idée, de plaisanter ! Tu ne sais pas à quel général tu as affaire. J'ai usé la *Cyropédie* à force de la lire, et l'ai mise en œuvre de bout en bout dans cette campagne. **2.** Mais nous rirons une autre fois, en tête à tête, et, j'espère, bientôt. Pour le moment, avance à l'ordre (ou plutôt viens obéir [1] !) : ainsi parlaient nos anciens.

Je suis en relations très suivies — je pense que tu le sais — avec M. Fadius[2], et lui suis très attaché : à cause de sa parfaite intégrité, de sa singulière discrétion ; et puis il m'est des plus utiles dans les disputes que je soutiens avec ce groupe de biberons épicuriens que tu fréquentes. **3.** Il est venu me voir à Laodicée, et je comptais le garder, quand soudain est tombée sur lui une lettre épouvantable : on y disait que son frère Q. Fadius avait mis en vente une propriété d'Herculanum, qui est indivise entre eux. M. Fadius l'a très mal pris ; il pense

1. Si l'on doit maintenir cette reprise corrective, il s'agit d'un rajeunissement (spirituel) de l'expression *ades ad imperandum* (cf. Sall., *Jug.*, 62, 8) qui, conformément à l'ancien usage de la langue, notait dans *imperandum* l'idée verbale pure sans spécifier ou suggérer le sujet.

2. M. Fadius Gallus, stoïcien (il écrivit un panégyrique de Caton d'Utique) : ce qui explique la plaisanterie suivante sur les épicuriens

CCXLII. — AD L. PAPIRIVM PAETVM.

(*Fam.*, IX, 25).

Scr. Laodiceae poster. parte m. Febr. a. 704/50.

CICERO IMP. PAETO.

1. Summum me ducem litterae tuae reddiderunt. Plane nesciebam te tam peritum esse rei militaris : Pyrrhi te libros et Cineae uideo lectitasse. Itaque obtemperare cogito praeceptis tuis, hoc amplius, nauicularum habere aliquid in ora maritima : contra equitem Parthum negant ullam armaturam meliorem inueniri posse. Sed quid ludimus ? Nescis quo cum imperatore tibi negotium sit : Παιδείαν Κύρου, quam contrieram legendo, totam in hoc imperio explicaui. **2.** Sed iocabimur alias coram, ut spero breui tempore ; ades nunc ad imperandum — uel ad parendum potius : sic enim antiqui loquebantur.

Cum M. Fa*d*io, quod scire te arbitror, mihi summus usus est ualdeque eum diligo cum propter summam probitatem eius ac singularem modestiam, tum quod in iis controversiis, quas habeo cum tuis combibonibus Epicurîs, optima opera eius uti soleo. **3.** Is cum ad me Laodiceam uenisset mecumque ego eum esse uellem, repente percussus est atrocissimis litteris, in quibus scriptum erat fundum Herculanensem a Q. Fa*d*io fratre proscriptum esse, qui fundus cum eo communis esset. Id M. Fa*d*ius pergrauiter tulit exis-

CCXLII. — M 149 r° ; D 67 r° ; V 161 v° ; H 6 r°.

1. 1 reddiderunt : -dere V || 5 in ora : einora M || 6 parthum : phartum ψ || 10 explicaui : implicaui *H*.

2. 2-3 uel ad parendum potius : uel ad imperandum potius V *secl. Cobet* || 3 sic... loquebantur *suspect. habet Tyrrell* || 4 Fadio *Orelli* : fabio ψ || 8 Epicurîs *J. Bayet* -ris ψ -riis *Baiter.*

3. 2 Laodiceam M : -ciam VDH || 3 esse uellem : uellem esse V

que son frère, qui manque de sens, en est venu là sous l'influence de ses ennemis. Alors, si tu es gentil, mon cher Pétus, prends toute l'affaire en main ; tire Fadius d'inquiétude. Nous avons besoin de ton influence, de ton habileté, de ton crédit même. Ne laisse pas s'engager entre deux frères un procès, une action judiciaire honteuse. Maton et Pollion [1], voilà les ennemis de Fadius. Cela suffit, n'est-ce pas ? tout ce que je pourrais, pardieu, t'en écrire ne saurait s'égaler à la gratitude que je t'aurai si tu rends à Fadius la tranquillité. Il pense que cela dépend de toi, et me le persuade.

CCXLIII. — A M. CÉLIUS.

(*Fam.*, II, 14).

Laodicée, deuxième moitié de février 50.

M. CICÉRON IMPERATOR SALUE M. CÉLIUS, ÉDILE CURULE.

Je suis des plus intimes avec M. Fadius, un homme excellent et fort instruit, et je l'aime de tout cœur pour ses hautes qualités et sa science, et plus encore sa discrétion singulière. Je voudrais que tu prennes en main son affaire, comme s'il s'agissait de mes propres intérêts. Je vous connais, vous autres grands avocats : il faut tuer un homme pour mériter vos soins. Mais pour celui dont il s'agit, je n'admets aucune excuse. Laisse tout, si tu veux me faire plaisir, quand Fadius désirera que tu t'occupes de lui.

J'attends, je désire avec impatience des nouvelles de

1. On a supposé qu'il pouvait s'agir d'Asinius Pollion, alors très jeune encore et au début de sa brillante carrière oratoire (il avait commencé à plaider en 54, à l'âge de 21 ans). Mais l'hypothèse manque de bases : il semble bien être question d'intrigues, non d'un procès, et moins encore d'une de ces accusations éclatantes qui séduisaient les jeunes orateurs avides de percer.

timauitque fratrem suum, hominem non sapientem, impulsu inimicorum suorum eo progressum esse. Nunc si me amas, mi Paete, negotium totum suscipe ; molestia Fa*d*ium libera. Auctoritate tua nobis opus est et consilio et etiam gratia. Noli pati litigare fratres et iudiciis turpibus conflictari. Matonem et Pollionem inimicos habet Fa*d*ius. Quid multa ? non mercule tam perscribere possum quam mihi gratum feceris si otiosum Fadium reddideris. Id ille in te positum esse putat mihique persuadet.

CCXLIII. — AD M. CAELIVM.

(*Fam.*, II, 14).

Scr. Laodiceae poster. parte m. Febr. a. 704/50.

M CICERO IMP. S. D. M. CAELIO AEDILI CVRVLI.

M. Fa*d*io, uiro optimo et homine doctissimo, familiarissime utor mirificeque eum diligo cum propter summum ingenium eius summamque doctrinam tum propter singularem modestiam. Eius negotium sic uelim suscipias ut si esset res mea. Noui ego uos magnos patronos : hominem occidat oportet, qui uestra opera uti uelit. Sed in hoc homine nullam accipio excusationem. Omnia relinques, si me amabis, cum tua opera Fa*d*ius uti volet.

Ego res Romanas uementer exspecto et desidero

3. 9 paete : paeto V || 12 iudiciis : iudicibus H.

CCXLIII. — M 26 v° ; M′ 229 r° [*Haec epistula enim bis exstat in* M, *et suo loco et iterum post XIII*, 49 : *quod exemplum littera* M′ *significauimus. Legitur etiam iterum in* V (*post XIII*, 48), D (*post XIII*, 77), H (*post XIII*, 49)] ; V 208 v° ; G 38 r° ; R 60 r°.

1 m. M′, D : *om. ceteri* || Fadio *Orelli* : fabio *codd.* || optimo *om.* D¹H || 2 propter *om.* GR || 8 accipio : recipio D || amabis : amas D || 9 Fadius : fabius *codd.* || 10 uementer M′.

Rome et brûle surtout de savoir ce que tu deviens ; car voilà longtemps que la rigueur de l'hiver m'a sevré de toute nouvelle.

CCXLIV. — A C. CURTIUS.
(*Fam.*, XIII, 59).

Laodicée, deuxième moitié de février 50.

M. CICÉRON SALUE C. CURTIUS PÉDUCÉANUS, PRÉTEUR.

J'aime de tout cœur M. Fadius ; j'ai avec lui les rapports les plus soutenus et une intimité fort ancienne. Dans les procès qu'il soutient, je ne prétends pas anticiper ta décision (tu te conformeras, selon ta conscience et ta dignité, aux termes de ton édit et à ta jurisprudence) ; je te demande de lui faciliter le plus possible tout accès auprès de toi, de mettre du tien à lui faire obtenir ce qui sera juste, afin qu'il sente que mon amitié, même de loin, lui est utile, surtout auprès de toi. Je t'en prie vivement, et avec insistance[1].

CCXLV. — A ATTICUS.
(*Att.*, VI, 1).

Laodicée, 20 (*ou* 21) *février* 50.

1. J'ai reçu ta lettre le cinquième jour avant les Ter-

1. Il paraît difficile d'échelonner dans le temps les trois lettres *CCXLII-CCXLIV*, bien que la première ne parle que de l'éventualité d'un procès, tandis que la seconde pressent déjà un avocat et que la troisième sollicite le préteur qui « dira le droit ». Les trois billets sont écrits du même ton alerte, dans le même mouvement ; aucun élément de fait nouveau n'apparaît dans les deux derniers ; enfin Fadius, étant à Laodicée quand il a appris la nouvelle qui l'a indigné (*CCXLII*, 3), n'a pas dû attendre trois mois (au minimum) une information sur les suites de l'action judiciaire envisagée ou engagée contre son frère avant de prendre ses précautions. Pour ces raisons,

inprimisque quid agas scire cupio ; nam iam diu propter hiemis magnitudinem nihil noui ad nos adferebatur.

CCXLIV. — AD C. CVRTIVM.

(*Fam.*, XIII, 59).

Scr. Laodiceae poster. parte m. Febr. 704/50.

M. CICERO C. CVRTIO PEDVCAEANO PR. SAL.

M. Fa*d*ium unice diligo summaque mihi cum eo consuetudo et familiaritas est peruetus. In eius controuersiis quid decernas a te non peto (seruabis, ut tua fides et dignitas postulat, edictum et institutum tuum), sed ut quam facillimos ad te aditus habeat, quae erunt aequa lubente te impetret, ut meam amicitiam sibi, etiam cum procul apsim, prodesse sentiat, praesertim apud te. Hoc te uehementer etiam atque etiam rogo.

CCXLV. — AD ATTICVM.

(*Att.*, VI, 1).

Scr. Laodiceae a. d. X. (*uel IX.*) *Kal. Mart. a.* 704/50.

1. Accepi tuas litteras a. d. quintum Termi*na*lia

11 inprimisque quid : in primis quidquid G in p- quicquid R || diu *om.* G || 12 noui ad nos : ad nos noui M′, DH.

CCXLIV. — M 232 r° ; D 95 v° ; H 34 v°.

PEDUCAEANO : peduceano ψ || 1 Fadium *Orelli* : fabium ψ || 6 lubente M : libente DH libenter V || 8 hoc te uehementer : hoc etiam uehementer te H.

CCXLV. — *M* 100 r° ; *R* 56 v° ; *P* 77 r° ; *G* 105 v°.

1. 1 Terminalia Z[la] *Cr.*[m] : ter milia Ω, *ed. Rom.* mil(l)iare (*uett.*).

minalia [1], à Laodicée ; toute pleine d'affection, de bonté, de dévouement, d'active sollicitude, elle m'a fait un plaisir extrême. Je vais donc y répondre, mais non *or pour bronze* *, comme tu me le demandes ; et je ne prétendrai pas suivre un *plan* à moi, mais je conserverai le tien. La dernière lettre que tu aies de moi, me dis-tu, était datée de Cybistra, 20 septembre ; et tu désires savoir quelles lettres j'ai reçues de toi. Presque toutes celles dont tu me parles, sauf celles que tu me dis avoir écrites d'Équus Tuticus [2] et de Brindes et confiées aux esclaves de Lentulus. Ainsi ta peine ne *se perd* pas, comme tu le crains, mais elle est admirablement placée, si du moins tu as visé à mon plaisir. Car rien ne m'a fait tant de plaisir.

2. Tu approuves ma *digne retenue* avec Appius, ma générosité aussi à l'égard de Brutus : j'en suis très heureux ; et je ne m'y attendais pas tout à fait. Oui, Appius m'a envoyé à deux ou trois reprises, au cours de son voyage, des lettres *quelque peu aigres*, parce que j'annulais certaines mesures prises par lui. Comme un médecin dont le malade aurait été confié à un autre médecin et qui prétendrait se fâcher contre son successeur si celui-ci changeait quelque chose au traitement institué par lui, de la même façon Appius, ayant traité sa province *chirurgicalement*,

nous pensons que les trois lettres ont été écrites ensemble, ou, au plus, à très peu d'intervalle l'une de l'autre.

Aussi bien, en s'adressant au préteur C. Curtius, Cicéron ne parle-t-il, en restant dans le vague, que « des procès » de Fadius, comme à Célius (et sans précision sur la cause) il présente au futur le recours de son ami. On peut se représenter Fadius repartant aussitôt pour l'Italie, où il espère que la menace d'un procès aura déjà amené son frère à plus de sagesse et où, en tout cas, l'auront précédé les mots de recommandation de Cicéron, écrits « à toutes fins utiles ».

1. Le 19 février : Cicéron se réfère aux *Terminalia* (23 février) faute de savoir si une intercalation a été ou non décidée (voir la Notice, p. 105). Le mois intercalaire (ou *Merkedonius*), dont le mécanisme a pu être élucidé d'après les *Fasti Antiates Veteres* (cf. V. Basanoff, *Regifugium, la fuite du roi*, Paris, 1943, p. 23-37), s'insérait en effet entre les *Terminalia*, dernier jour de l'année religieuse primitive, et le *Regifugium* (= *postridie Terminalia* en année non-intercalaire — tous les deux ans en principe —, ou *dies VI. Kal. Martias* dans tous les cas).

2. Ville du Samnium.

Laodiceae ; quas legi libentissime plenissimas amoris, humanitatis, officii, diligentiae. Iis igitur respondebo *non* χρύσεα χαλκείων (sic enim postulas) nec οἰκονομίαν meam instituam, sed ordinem conseruabo tuum. Recentissimas a Cybistris te meas litteras habere ais a. d. *XI*. Kalendas Octobres datas et scire uis tuas ego quas acceperim. Omnis fere quas commemoras, praeter eas quas scribis Lentuli pueris et Equotutico et Brundisio datas. Qua re non οἴχεται tua industria, quod uereris, sed praeclare ponitur, si quidem id egisti ut ego delectarer. Nam nulla re sum delectatus magis.

2. Quod meam βαθύτητα in Appio tibi, liberalitatem etiam in Bruto probo, uehementer gaudeo ; ac putaram paulo secus. Appius enim ad me ex itinere bis terue ὑπομεμψιμοίρους litteras miserat, quod quaedam a se constituta rescinderem. Vt si medicus, cum aegrotus alii medico traditus sit, irasci uelit ei medico qui sibi successerit, si quae ipse in curando constituerit immutet ille, sic Appius, cum ἐξ ἀφαιρέ-

1. 3-4 respondebo <non χρύσεα χαλκείων> *Wesenberg* (*cf. infra* § 22 *fin.*) r- <χρύσεα χαλκείων> *Lambin* r- <κατὰ μίτον> *Boo* <ἑξῆς> respondebo *Tucker, alii alia, notante defectum post* respondebo *iam Victorio* ; *codicum lect. seruat Sjögren praeeunte Lehmann* (*cf.* Jahresb. d. phil. Ver. XXIV, 1898, *p.* 168) || 4 postulas : postules *M*^{1} (*corr. M*^{2}), *G* || nec... paulo secus (§ 2 *u.* 3) *om. E,GH* || 6 cybistris te *O*^{1} ?, *N* (*sed* ci-), *Cr.*^{m} : cybitriste Δ tybis triste *R* tybis tristes *P* || 7 XI *Schiche* : x Ω, *uett., Hunter, Tyrrell-Purser* || 9 et (*post* pueris) Δ, (*uett.*) *uulg.* : et quas *RPO,N*, *Sjögren om. ed. Crat.*

2. 1 quod *M*^{1} : quam quod (*u.* quod *postea expuncto*) *M*^{corr}, *RO* quam *M*^{2} (*ut alt. lect* ; *post del.*) *bdms*, *P,N*, *uett.* || in appio tibi : Appio, tibi *Tyrrell-Purser* || tibi *del. M*^{corr} || liberalitatem : libertatem *RN*, *Victorius, Tyrrell-Purser* || 2 probo (Δ), *RPO, N* : probari *M*^{corr} (*cui uocabulo postea deleto superscriptum est* probas) *s, uett.* || 3 paulo *om.* Δ, *uett. practer Crat.* || 4 bis terue *M*^{2} *ms*, *O*^{2}, *H*, *uett.* : bis terne *M*^{1} *bd*, *ERP*, *GN* || miserat : etiam miserat *RP* || 6-7 traditus... medico *om. GH* || irasci... successerit *om. bds* || 8 constituerit : constituerim *M*^{1} (*corr. M*^{2}) || immutet *M*^{3}*b d s*, *ERPO*, *HN*, (*uett.*) : mutet *M*^{2} (*et denuo manus emendatrix post M*^{3}) *m*, *G* (*spatio ante rel.*), *ed. Rom.* ut et *M*^{1} || ille *om. RP* || cum : quin *R* quoniam *P om. b.*

l'ayant saignée, lui ayant ôté tout ce qu'il a pu, me l'ayant livrée dans un état de complet épuisement, me voit avec déplaisir lui *rendre des forces par un bon régime* [1] ; mais tantôt il jette feu et flamme, et tantôt il me remercie. J'évite en effet, dans tout ce que je fais, qu'il y ait rien de blessant pour lui ; c'est seulement le contraste de nos méthodes qui lui est pénible. Car peut-il y avoir contraste plus accusé que celui-ci ? Sous son gouvernement, la province avait été épuisée par les dépenses et le gaspillage ; sous le mien, on ne lui a pas demandé un sou, ni à titre privé ni officiellement. Et ses préfets, ses attachés [2], ses légats ! et puis leurs rapines, leurs actes arbitraires, leurs outrages ! Aujourd'hui, il n'y a pas, je le jure, une maison privée qui soit gouvernée avec autant de sagesse et autant d'ordre que ma province tout entière, ni où règne une aussi parfaite mesure. Plus d'un ami d'Appius explique ma conduite d'une façon ridicule : ils s'imaginent que si je veux avoir une bonne réputation, c'est pour qu'il en ait une mauvaise ; et que si je fais mon devoir, ce n'est pas pour m'honorer, mais pour le couvrir de honte. Si Appius, en revanche, comme donnait à entendre la lettre de Brutus à toi adressée, me rend grâces, je n'en suis pas fâché : n'empêche qu'aujourd'hui même où, avant le lever du soleil, je t'écris ces lignes, je pense à supprimer bon nombre d'ordonnances et de décisions de lui qui sont contraires à la justice.

3. J'en viens maintenant à Brutus : je l'ai entouré, suivant tes avis, de tout le dévouement possible, et je commençais même à l'aimer ; mais j'affirme que... [3] — Je

1. L'emploi, familier en général, du vocabulaire grec, a un sel particulier lorsqu'il s'agit de l'art médical, considéré comme spécialité hellénique, — à ce titre très mal vu par Caton l'Ancien.

2. Les *contubernales*, du cercle le plus intime de la *cohors*. Entre les *praefecti*, dont le titre est souvent honorifique, et les *legati*, dont le rôle est officiel et important, ces « compagnons » du gouverneur, d'activités non spécifiques, ont, bien entendu, une grosse influence sur lui. Tous ces hommes étant d'ailleurs choisis par le gouverneur, leurs actes engagent sa responsabilité.

3. Texte incertain. Nous supposons une réticence de Cicéron, qui se retient de formuler un jugement avant d'avoir exposé les faits.

σεως prouinciam curarit, sanguinem miserit, quicquid potuit detraxerit, mihi tradiderit enectam, προσανατρεφομένην *eam* a me non lubenter uid*et*, sed modo suscenset, modo gratias agit. Nihil enim a me fit cum ulla illius contumelia ; tantum modo dissimilitudo meae rationis offendit hominem. Quid enim potest esse tam dissimile quam illo imperante exhaustam esse sumptibus et iacturis prouinciam, nobis eam obtinentibus nummum nullum esse erogatum nec priuatim nec publice ? Quid dicam de illius praefectis, comitibus, legatis ? etiam de rapinis, de libidinibus, de contumeliis ? Nunc autem domus me hercule nulla tanto consilio aut tanta disciplina gubernatur aut tam modesta est quam nostra tota prouincia. H*ae*c non nulli amici Appii ridicule interpretantur, qui me idcirco putent bene audire uelle ut ille male audiat, et recte facere non meae laudis sed illius contumeliae causa. Sin Appius, ut Bruti litterae quas ad te misit significabant, gratias nobis agit, non moleste fero ; sed tamen eo ipso die quo haec ante lucem scribebam, cogitabam eius multa inique constituta et acta tollere.

3. Nunc uenio ad Brutum, quem ego omni studio te auctore sum complexus, quem etiam amare coeperam ; sed dico ...— Me reuocaui, ne te offenderem. Noli

2. 10 enectam : nec tam *GH* enectam et *uett. praeter Iens.* || προσανατρεφομένην... uidet *om. E, GH* || 11 eam a me *Cr.*[m] : et ama me *Ω, edd. Iens. et Rom.* Ama me *edd. Asc.*[2] *et Crat.* || uidet *Manutius* : uidi Ω, *uett.* || sed *om. GH* || 12 modo *M*[corr] *m* : et modo *M*[1] *bds*, Σ, *G, uett.* || 16 eam obtinentibus : illam tenentibus *E* || 17 er(r)ogatum Δ, *ERPO*[2], *uett.* : rogatum *O*[1], Π, *Cr.*[m] || 19 legatis ? etiam de Δ, *R, GH, Baiter Tyrrell-Purser Sjögren* : legatis etiam ? de *P, Wesenberg* || 20 nulla *om. M*[1], *add. M*[2] || 22 haec *Vrsinus, uulg.* : hanc *codd., seru. Lehmann Sjögren* [*qui* prouinciam *de administratione ut de terra dici posse monent*].

3. 3 dico (Ω), *uett., seruaui cum aposiopesi* : de eo *dubitanter Tyrrell-Purser* ilico *s, Faernus* || me reuocaui *M*[corr], Σ, *G, ed. Crat.* : reuocaui me Δ, (*uett.*) || 3-4 noli enim : noli enim te *R, ed. Iens.* nolui

me reprends, crainte de te déplaire. Crois-le bien : il n'est rien à quoi j'aie tenu davantage qu'à exécuter au mieux les commissions qu'on m'avait données, et rien où j'aie dépensé plus de peine. Or, il m'a remis tout un petit livre de commissions, et tu m'en avais toi-même entretenu. Je me suis acquitté de toutes très scrupuleusement. Je me suis d'abord employé auprès d'Ariobarzane pour qu'il lui remît les talents [1] qu'il me promettait. Tant que le roi fut avec moi, l'affaire était en très bonne voie ; puis les procurateurs de Pompée, en nombre infini, s'abattirent sur lui. Or Pompée, à lui seul, est plus puissant que tous les autres créanciers réunis, pour plusieurs raisons, et en particulier parce qu'on croit qu'il viendra conduire la guerre contre les Parthes. Et voici cependant comment on le paye actuellement : tous les 30 jours, 33 talents Attiques, et cela au moyen d'impôts extraordinaires : encore ce paiement ne suffit-il pas pour l'intérêt mensuel. Mais notre ami Gnéus supporte la chose avec mansuétude : il se passe du capital, se contente de l'intérêt, et même incomplet. Le roi ne paye aucune autre dette, et il est dans l'impossibilité de le faire : il n'a pas de trésor, pas de revenu régulier ; il ordonne des levées d'impôts suivant la méthode d'Appius. Elles produisent à peine de quoi payer l'intérêt dû à Pompée. Il y a deux ou trois amis du roi qui sont richissimes, mais ils sont aussi jaloux de conserver leur bien que toi ou moi. Je n'en continue pas moins, bien sûr, d'accabler le roi de lettres de prières, de conseils, de reproches. **4.** Déjotarus aussi m'a dit lui avoir envoyé des gens pour lui parler de l'affaire de Brutus ; ils lui avaient rapporté cette réponse : le roi était à sec. Et ma foi, c'est bien mon avis : un royaume tout ce qu'il y a de plus vidé, un roi tout ce qu'il y a de plus misérable. Aussi je médite ou bien de me démettre de la mission protectrice que j'ai assumée ou bien, comme pour Glabrion le fit Scévola, de refuser et le paiement et l'accu-

1. Peut-être un chiffre est-il tombé dans nos manuscrits avant ou après *talenta*.

enim putare me quicquam maluisse quam ut mandatis satisfacerem, nec ulla de re plus laborasse. Mandatorum autem mihi libellum dedit, isdemque de rebus tu mecum egeras. Omnia sum diligentissime persecutus. Primum ab Ariobarzane sic contendi ut talenta quae mihi pollicebatur illi daret. Quoad mecum rex fuit, perbono loco res erat ; post a Pompei procuratoribus sescentis premi coeptus est. Pompeius autem cum ob ceteras causas plus potest unus quam ceteri omnes, tum quod putatur ad bellum Parthicum esse uenturus. Ei tamen sic nunc soluitur, tricesimo quoque die talenta Attica XXXIII, et hoc ex tributis. Nec id satis efficitur in usuram menstruam. Sed Cn. noster clementer id fert : *s*orte caret, usura nec ea solida contentus est. Alii neque soluit cuiquam nec potest soluere : nullum enim aerarium, nullum uectigal habet ; Appi instituto tributa imperat. Ea uix in fenus Pompei quod satis sit efficiunt. Amici regis duo tresue perdiuites sunt, sed ii suum tam diligenter tenent quam ego aut tu. Equidem non desino tamen per litteras rogare, suadere, accusare regem. **4.** Deiotarus etiam mihi narrauit se ad eum legatos misisse de re Bruti ; eos sibi responsum rettulisse illum non habere. Et me hercule ego ita iudico, nihil illo regno spoliatius, nihil rege egentius. Itaque aut tutela cogito me abdicare aut, ut pro Glabrione Scaevola, fenus et impendium recusare. Ego tamen

enim te *PO* || 5 satisfacerem *M*² *bdms*, *EO*, *H*, *ed. Rom.* : tuis satisfacerem *P*, (*uett.*) facerem *M*¹, *R*, *GN* || 6 autem *om. GH* || 7 persecutus : prosecutus *RP*, *G*, || 8-9 primum... illi daret *om. GH* || 8 *post* talenta *aliquid* (*ut* c.) *excidisse putant Tyrrell-Purser* || 10 perbono : pro bono *RPO*² || post a *M*² (*ut uid.*) *ms*, *ERPO*, *uett.* : postea a *N* postea *M*¹ post *bd*, *GH* || 11 est *om. edd. Asc.*² *Crat.* || 12 cum : quin (*ex* qum) *M*¹ (*corr. M*²) || 14 ei : et *E* || 14-21 tricesimo... efficiunt. Amici *om. GH* || 17 sorte *uulg.* : forte Ω, *uett.* || 18 cuiquam : quicquam *ms*, *uett. praeter Iens.* || 22 duo tresue : ductores ne *GH* || ii (*uel* hi(i)) suum *ERP*, (*uett.*) : usum Δ, *O*², *N*, *ed. Rom.* hi *GH*.

4. 3 ita : ita uidi. et *RP* || 5 aut ut : aut *bd* || 6 ego... quaternas

mulation des intérêts [1]. J'ai néanmoins donné à M. Scaptius * et à L. Gavius, qui représentaient dans le royaume les intérêts de Brutus, les préfectures que je lui avais promises par ton intermédiaire. C'est que leurs affaires n'étaient pas dans ma province. Tu te rappelles mon principe : autant de préfectures qu'il voudrait, pourvu que ce ne fût pas pour un homme d'affaires. Ainsi je lui en avais donné deux. Mais ceux pour lesquels il les avait demandées avaient quitté la province.

5. Apprends maintenant ce qui concerne les Salaminiens *. Je vois que la chose t'a surpris toi aussi, tout comme moi. Jamais en effet je ne lui * ai entendu dire que cet argent lui appartînt. Bien mieux, je possède un mémoire de lui où il est dit : « Les Salaminiens doivent de l'argent à M. Scaptius et à P. Matinius, mes amis ». Il me recommande ces personnages ; il ajoute même, comme pour m'éperonner, qu'il leur a donné sa garantie* pour une somme considérable. J'avais réglé les choses de la façon suivante : les Salaminiens devaient payer au taux d'un pour cent par mois pour deux ans, à intérêts composés d'année en année *. Mais Scaptius réclamait du quatre pour cent. J'ai craint, s'il obtenait satisfaction, que toi-même tu ne me retires ton amitié : car je me serais mis en contradiction avec mon édit et j'aurais voué à la ruine complète une cité qui était placée sous la protection de Caton et de Brutus lui-même, et dont j'étais le bienfaiteur. **6.** Juste à ce moment-là, Scaptius m'assène une lettre de Brutus : l'affaire était sienne et à ses risques, chose que jamais Brutus n'avait dite ni à moi ni à toi ; de plus, j'étais invité à donner une préfecture à Scaptius. Or j'avais stipulé, par ton entremise, une réserve : pas de préfecture à un homme d'affaires ; et à supposer une

1. Pour le sens donné ici à *impendium*, cf. VARRON, *De lingua latina*, V, 183 (*a quo* [i. e. *pendere*] *usura*, *quod in sorte accedebat*, *impendium appellatum* ; *quae cum accederet ad sortem usu*, *usura dicta*). L'attitude envisagée par Cicéron semble viser à sauvegarder au moins le capital : en payant (évidemment avec irrégularité) les intérêts (*fenus*), le débiteur peut ajourner *sine die* le remboursement du principal ; en les laissant s'accumuler et grossir sans cesse le capital ((*impendium*), il se déclarera bien vite insolvable. Cf. la discussion, différente, de

quas per te Bruto promiseram praefecturas, M. Scaptio, L. Gavio, qui in regno rem Bruti procurabant, detuli : nec enim in prouincia mea negotiabantur. Tu autem meministi nos sic agere ut quot uellet praefecturas sumeret, dum ne negotiatori. Itaque duas ei [praefecturas] dederam. Sed ii quibus petierat de prouincia decesserant.

5. Nunc cognosce de Salaminis, quod uideo tibi etiam nouum accidisse tamquam mihi. Numquam enim ex illo audiui illam pecuniam esse suam ; quin etiam libellum ipsius habeo, in quo est : « Salamini pecuniam debent M. Scaptio et P. Matinio, familiaribus meis ». Eos mihi commendat ; adscribit etiam et quasi calcar admouet intercessisse se pro iis magnam pecuniam. Confeceram ut soluerent centesimis *bi*ennii ductis cum renouatione singulorum annorum. At Scaptius quaternas postulabat. Metui, si impetrasset, ne tu ipse me amare desineres ; nam ab edicto meo recessissem et ciuitatem in Catonis et in ipsius Bruti fide locatam meisque beneficiis ornatam funditus perdidissem. **6.** Atque hoc tempore ipso impingit mihi epistulam Scaptius Brut*i* : rem illam suo periculo esse (quod nec mihi umquam Brutus dixerat nec tibi), etiam ut praefecturam Scaptio deferrem. Id uero per te exceperamus, *ne* negotiatori ; quod si cuiquam, huic

postulabat (§ 5 *u.* 10) *om. GH* || 11-12 sumeret... praefecturas *om. P* || praefecturas *secl. J. Bayet* : praef- *M*[2] (Δ), Σ, *uett.* praeterea *M*[1], *N*, *Cr.*[m] || 12 dederam *om. bd.*

5. 1 quod... statim decederent (§ 6 *u.* 13) *om. E* || 3 illam *RPO,N* : ullam Δ, *uett.* || 5 matinio : mantinio *edd. Iens. Asc.*[2] uatinio *ms*, *ed. Rom.* || 7 se pro iis *om. R* || pro iis : pro piis *P* propter his *M*[1]? || 9 biennii *Sternkopf* : sex(s)en(n)ii (*ex* uiennii, *ut uid.*) Ω, *uett.*, *Winstedt*, *Holmes*, *Springer* || 11 tu ipse : tui ipse *M*[1] || 12 et ciuitatem : in ciuitatem *GHN* || in catonis : m. catonis *R* in m. catonis *P* catonis *bdms*, *H N*, *ed. Rom.*

6. 2 impingit : impigit *bd* || 3 bruti (*uett.*) : bruto Ω, *ed. Rom.* || 6 ne *Manutius* : *om.* Ω, *uett.*

exception, pas à celui-ci. Il avait été, en effet, préfet d'Appius, et il avait eu bel et bien des pelotons de cavalerie, lesquels lui avaient servi à assiéger, à Salamine, le Sénat enfermé dans la curie, si bien que cinq sénateurs étaient morts de faim. Aussi, le jour où je suis entré dans ma province, des envoyés de Chypre étant venus à ma rencontre à Éphèse, j'ai écrit une lettre donnant l'ordre que les cavaliers quittent l'île aussitôt. Je crois que Scaptius, mécontent, a écrit à Brutus certaines choses peu aimables à mon sujet. Quoi qu'il en soit, voici quel est mon état d'esprit : si Brutus pense que j'aurais dû fixer l'intérêt à quatre pour cent par mois, quand dans toute la province je m'en tenais au taux légal d'un pour cent, que c'était là le taux fixé par mon édit et qu'il était accepté même par les prêteurs les plus âpres, s'il se plaint de ce que j'ai refusé une préfecture à un homme d'affaires, quand j'ai opposé le même refus à notre cher Torquatus à propos de ton ami Lénius, à Pompée lui-même à propos de Sex. Statius, et que j'ai obtenu l'approbation des intéressés, s'il prend mal le rappel des cavaliers, je serai, à coup sûr, chagriné qu'il soit fâché contre moi, mais je le serai bien plus encore de voir qu'il n'est pas ce que j'avais imaginé.
7. Il y a une chose que devra avouer Scaptius, c'est que sous ma juridiction il lui eût été loisible de toucher tout l'argent licitement exigible aux termes de mon édit. J'ajoute encore ceci, que, je le crains, j'aurai du mal à te faire approuver à toi-même. L'intérêt aurait dû cesser de courir : les Salaminiens voulaient déposer la somme, au taux fixé par mon édit [1]. J'ai obtenu qu'ils ne parlent pas de cela. Ils se sont tus de bonne grâce ; mais qu'adviendra-t-il d'eux, si Paullus vient ici [2] ? J'ai cepen-

TYRRELL-PURSER, vol. III, p. 342-343, qui donnent à *impendium* le sens de « versements additionnels ».

1. Ponctuation incertaine (on pourrait écrire : ... *usura debuit quae erat in edicto meo ; deponere uolebant*, en donnant à *deponere* un sens absolu). Nous supposons une relation causale entre le second enoncé et le premier. De toute façon, par le dépôt de ces intérêts de 2 ans à 12 %, les Salaminiens espèrent donner à la proposition de Cicéron valeur de chose définitivement jugée (voir plus bas, § 16).

2. Comme successeur de Cicéron. Consul cette année, M. Aemi-

tamen non. Fuerat enim praefectus Appio et quidem habuerat turmas equitum quibus inclusum in curia senatum Salamine obsederat, ut fame senatores quinque morerentur. Itaque ego, quo die tetigi prouinciam, *cum* mihi Cyprii legati Ephesum obuiam uenissent, litteras misi ut equites ex insula statim decederent. His de causis credo Scaptium iniquius de me aliquid ad Brutum scripsisse. Sed tamen hoc sum animo : si Brutus putabit me quaternas centesimas oportuisse decernere, cum tota prouincia singulas obseruarem itaque edixissem idque etiam acerbissimis feneratoribus probaretur, si praefecturam negotiatori denegatam queretur, quod ego Torquato nostro in tuo Laenio, Pompeio ipsi in Sex. Statio negaui et iis probaui, si equites deductos moleste feret, accipiam equidem dolorem mihi illum irasci, sed multo maiorem non esse eum talem qualem putassem. **7.** Illud quidem fatebitur Scaptius, me ius dicente sibi omnem pecuniam ex edicto meo auferendi potestatem fuisse. Addo etiam illud, quod uereor tibi ipsi ut probem. Consistere usura debuit : quae erat in edicto meo deponere uolebant. Impetraui a Salaminis ut silerent. Veniam illi quidem mihi dederunt, sed quid iis fiet, si huc Paullus uenerit ? Sed totum hoc

6. 10 morerentur Ω (*sed* mori- *H*), *Cr.*[m], *ed. Rom.* : necarentur (*uett.*) || ego *om.* *M*[1] (*add M*[2]) *m*, *R*, *ed. Rom.* || quo die : quotidie *M*[3] (ti *suprascr.*, *post. delet.*) *bd*, *GH* || 10-11 tetigi prouinciam : prou- tet- *M*[1] (*corr. man. post.*) *m*, *ed. Rom.* || 11 cum *M*[3] (*post delet.*) *bd*[2], Π, *ed. Iens.* : quin *M*[1]*d*[1], *RO* qui in *M*[4] (*ut uid.*), *P* qui *ms*, *E*, (*uett.*) || 16 singulas : singula *bd*, *G* || 17 itaque : idque *M*[corr] *E*, *edd. Asc.*[2] *Crat.* que (*spatio ante rel.*) *P* || 17-21 itaque... iis probaui *om.* *GH* || edixissem : dixissem *M*[1] (*corr.* *M*[2]), *RPO,N* || 19 queretur *M,EO*[2], *N*, (*uett.*) : quereretur *bdms*, *RPO*[1], *ed. Iens.* || 20 tuo : tito *m* t. *uett. praeter Iens.* || 21 deductos : ductos *GH*, *ed. Iens.* || feret *ms*, *E*, (*uett.*) : ferret *Mbd*, *PO*[1], Π forret *R* ferrent *O*[2], *ed. Iens.* || 22-23 sed... putassem *om. H.*

7. 1-7 illud... paullus uenerit *om. E* || 1 quidem : equidem *P* || 4 debuit : quae *sic dist. J. Bayet* || quae : idque *Sternkopf* || quae erat in ed- meo *secl. Tyrrell-Purser.*

dant fait toutes ces concessions en faveur de Brutus, qui t'a écrit à mon sujet une lettre fort aimable, mais qui, à moi, m'écrit d'ordinaire, même quand il me demande quelque chose, d'un ton hargneux, arrogant, *qui n'a pas le sens commun.* Écris-lui, je te prie, au sujet de cette affaire, afin que je sache comment il prend les choses. Car tu voudras bien me tenir au courant.

Je t'avais déjà, dans une lettre antérieure, soigneusement exposé la question en détail, mais j'ai voulu te bien faire comprendre que je n'avais pas oublié ce qu'une de tes lettres me disait : que si, en fin de compte, je n'emportais de cette province rien d'autre que l'amitié de Brutus, ce serait assez pour moi. Soit, puisque tu le veux ainsi : à cette condition toutefois, je pense, que je n'aie pas, pour cela, à manquer à mes devoirs. Ainsi donc, par ma décision, affaire réglée pour Scaptius. De prime abord tu jugeras combien la mesure est juste ; je n'en appellerai même pas à Caton. **8.** Mais ne va pas croire que j'aie rejeté ces *exhortations* que tu m'as faites : elles restent inscrites dans mon cœur. Tu m'as recommandé avec des larmes ma réputation. Quelle est la lettre de toi qui n'y fasse pas allusion ? Aussi, se fâche qui voudra, je le supporterai : *car la vertu est de mon côté* [1]. Sans compter que je me suis lié moi-même par six livres [2] qui sont comme autant de cautions. Je suis heureux que tu les approuves si chaudement. Tu ne fais qu'une réserve, c'est sur un *point d'histoire*, au sujet de Cn. Flavius, fils d'Annius. Ce personnage, en vérité, n'est pas antérieur aux décemvirs, puisqu'il fut édile curule, magistrature qui a été instituée bien des années[3] après les décemvirs.— A quoi donc cela a-t-il servi qu'il rendît publics les fastes ? — On pense que cette table fut, à une certaine époque, tenue cachée, afin qu'il n'y eût que peu de gens [4] à qui l'on pût deman-

lius Paullus était frère adoptif de M. Aemilius Lépidus, qui avait épousé la sœur de Brutus.

1. ARISTOPH., *Acharniens*, 661.

2. Le *De re publica.*

3. Quatre-vingt-cinq : vers 365-363 av. J.-C. (TITE-LIVE, VII, 1, 1).

4. Les pontifes, après la prise de Rome par les Gaulois (TITE-LIVE, VI, 1, 10 et IX, 46,5). Cicéron semble ici faire état — non sans malice — d'une tradition ignorée de son érudit ami.

Bruto dedi ; qui de me ad te humanissimas litteras scripsit, ad me autem, etiam cum rogat aliquid, contumaciter, adroganter, ἀκοινονοήτως solet scribere. Tu autem uelim ad eum scribas de his rebus, ut sciam quo modo haec accipiat ; facies enim me certiorem.

Atque haec superioribus litteris diligenter ad te perscripseram ; sed plane te intellegere uolui mihi non excidisse illud quod tu ad me quibusdam litteris scripsisses, si nihil aliud de hac prouincia nisi illius beneuolentiam deportassem, mihi id satis esse. Sit sane, quoniam ita tu uis, sed tamen cum eo, credo, quod sine peccato meo fiat. Igitur meo decreto soluta res Scaptio. Statim quam *id rec*tum sit tu iudicabis ; ne ad Catonem quidem prouocabo. **8.** Sed noli me putare ἐγκελεύσματα illa tua abiecisse quae mihi in uisceribus haerent. Flens mihi meam famam commendasti ; quae epistula tua est in qua *non eius* mentionem facias ? Itaque irascatur qui uolet ; patiar. Τὸ γὰρ εὖ μετ' ἐμοῦ. Praesertim cum sex libris tamquam praedibus me ipsum obstrinxerim. Quos tibi tam ualde probari gaudeo. E quibus unum ἱστορικὸν requiris de Cn. Flavio, Anni filio. Ille uero ante Xuiros non fuit, quippe qui aedilis curulis fuerit, qui magistratus multis annis post Xuiros institutus est. — Quid ergo profecit quod protulit fastos ? — Occultatam

7. 11 autem *om. bds* || 12 facies : facias *RPO* || 13 haec : hoc *m, uett. praeter Crat.* || diligenter ad te Σ, *G* : ad te dil- Δ, *uett.* || 17 deportassem : reportassem *m, uett. praeter Iens.* || mihi id : id mihi *R*, *fortasse melius* || id *om. E,G* || 18 ita tu : tu ita *N* tu *bd* || 19 peccato : pretio *P* || 20 scaptio. statim Ω, *uett.* (*et sic interpung. M*) : Scaptio stat- *Madvig* <esset> Scaptio statim *dubitanter Purser* || id rectum *Corradus* : decretum Δ, *Z*[la], *uett.*

8. 4 non eius *Koch* : non *uett.* (*sed ante* facias *Rom.*, *et sic Tyrrell-Purser*), *Sjögren om.* Ω || 5 patiar : ego patiar *s*, *ed. Rom.* || 7 me ipsum : me *N om. G* || obstrinxerim : extinxerim *G* || 8 e quibus... publice litteras (§ 9 *fin.*) *om. H* || ἱστορικὸν *om. G* (*spatio rel.*) || 9 x uiros : septemuiros *E* || 10 qui *om. bd, G* || fuerit : fuerat *M*[1], *N* || magistratus : magistratum *M*[1] || 12 profecit *uulg.* : proficit Ω, *uett.*

der quels jours les procès étaient licites. Au surplus il ne manque pas d'autorités pour affirmer que Cn. Flavius, un scribe [1], porta les fastes à la connaissance du public et groupa en recueil les formules d'action judiciaire ; ne va donc pas croire que c'est une invention de moi, ou plutôt de l'Africain (car c'est lui qui a la parole). — *Tu sais très bien* de quelle mimique d'acteur j'ai voulu parler : tu mets une détestable malice dans tes soupçons ; moi j'ai écrit *tout bonnement* [2].

9. Tu as su, me dis-tu, par une lettre de Philotime [3] que j'avais été salué imperator. Mais il me semble que, déjà lorsque tu étais en Épire, tu as dû recevoir deux lettres de moi sur l'ensemble de ma campagne : l'une était datée de Pindénissus qui venait d'être pris, l'autre de Laodicée, toutes deux confiées à tes esclaves. Sur ces événements, à cause des hasards de la navigation, j'ai doublé le courrier chargé de porter à Rome la lettre officielle.

10. Pour ma Tullia, je suis de ton avis, et je lui ai écrit, ainsi qu'à Térentia, que j'approuvais. Tu m'avais déjà écrit, en effet : « Et je voudrais te voir rentré dans ton ancien milieu ». Le correctif apporté à la lettre de Memmius n'y a rien fait : car j'aime beaucoup mieux celui dont parle Pontidia que le parti proposé par Servilia [4]. Tu t'adjoindras donc notre cher Sauféius ; il a toujours eu de l'amitié pour moi ; aujourd'hui, je pense, il en a d'autant plus qu'en acceptant l'héritage de son frère Appius il a dû hériter, avec le reste, de l'affection que celui-ci me portait, affection qu'il a fait voir en mainte occasion, et particulièrement dans l'affaire de Bursa [5]. Ah ! tu m'auras soulagé d'un grand souci !

1. Scribe, dit-on, d'Appius Claudius Caecus, censeur en 312 av. J.-C. (les décemvirs datant de 450).
2. Sérieusement ou non, Atticus avait appliqué à l'orateur Hortensius une expression critique de Cicéron sur le jeu, apparemment forcé ou artificiel, d'un acteur.
3. L'affranchi de Térentia, sans doute.
4. Sur ces fluctuations matrimoniales, voir la Notice, p. 103.
5. T. Munatius Plancus Bursa, poursuivi par Cicéron tout à la fin de 52 ou plutôt au début de 51 (voir Tome II, p. 183-184) : cf. *Fam.*, VII, 2, 2-3 (*CLXXXI*).

putant quodam tempore istam tabulam, ut dies agendi peterentur a paucis. Nec uero pauci sunt auctores Cn. Flauium scribam fastos protulisse actionesque composuisse, ne me hoc uel potius Africanum (is enim loquitur) commentum putes. Οὐκ ἔλαθέ σε illud de gestu histrionis : tu sceleste suspicaris, ego ἀφελῶς scripsi.

9. De me imperatore scribis te ex Philotimi litteris cognosse ; sed credo te, iam in Epiro cum esses, binas meas de omnibus rebus accepisse, unas a Pindenisso capto, alteras Laodicea, utrasque tuis pueris datas. Quibus de rebus propter casum nauigandi per binos tabellarios misi Romam publice litteras.

10. De Tullia mea tibi adsentior, scripsique ad eam et ad Terentiam mihi placere. Tu enim ad me iam ante scripseras : « Ac uellem te in tuum ueterem gregem rettulisses ». Correcta uero epistula Memmiana nihil negotii fuit ; multo enim malo hunc a Pontidia quam illum a Seruilia. Quare adiunges *S*auf*e*ium nostrum, hominem semper amantem me*i*, nunc credo eo magis quod debet etiam fratris Appii amorem erga me cum reliqua hereditate creuisse ; qui declarauit quanti me faceret cum saepe tum in Bursa. Ne tu me sollicitudine magna liberaris.

8. 13 putant : putatur *P* || 15 actionesque *N*, (*uett.*) : auctionesque Δ, *RPO*, *G*, *ed. Iens.* autoresque *E* || 17 οὐκ ἔλαθέ σε *Malaspina* : ΟΥΚΕΛΛΘΕC *M* οὐκ ἔλαθες *M*[corr] *bdms*, *O* ΟΙΚΕΛΛΟΕC *RP* *om.* *G* (*spatio rel.*) || 18 ego... dignum canat (§ 13 *fin.*) *om.* *E* || 19 ἀφελῶς *om.* *G* (*spatio rel.*).

9. 4 alteras : alias *RP* || laodicea *RPO*, *N* : a laodicea (*uel* a lau-) Δ, *O*[2], *G*, *uett.* || 5 casum : casus *non male Wesenberg*, *Tyrrell-Purser* || 6 publice litteras *RPO*, *N*, *ed. Crat.* : litteras publice Δ, *G*, (*uett.*).

10. 3 ac : at *s*, *uett.* praeter *Iens.* || 4 memmiana : mem(m)iniana *M*[1] (*corr. man. inc.*) *bd*, *G* (*corr. man. inc.*) memimana *N* || 6 adiunges : adiungeres *H* || 7 Saufeium *Buecheler* : aufium Ω, *uett.* || mei *Malaspinae codd. plerique* : me Δ, *RO*, Π, *uett. om.* *P* || 10 cum : quin *P*.

11. La clause d'exception de Furnius ne me plaît pas : la seule période que je redoute, en effet, c'est justement la seule qu'il excepte [1]. Mais je t'écrirais plus longuement à ce sujet si tu étais à Rome. Que tu places en Pompée tout ton espoir de tranquillité, cela ne m'étonne pas : la situation est bien celle-là, et j'estime qu'il faut mettre de côté la formule « en dissimulant »... [2] Oui, *l'ordre* de ma lettre est quelque peu chaotique, mais c'est à toi qu'il faut t'en prendre : je suis à la remorque de tes *improvisations.*

12. Les jeunes Cicéron ont de l'affection l'un pour l'autre, ils s'instruisent, ils s'entraînent : mais l'un, comme l'a dit Isocrate à propos d'Éphore et de Théopompe, a besoin qu'on le freine, et l'autre qu'on l'éperonne. Je me propose de donner à Quintus la toge blanche le jour des Liberalia : son père m'en a prié. Je le ferai comme s'il n'y avait pas de mois intercalaire [3]. Denys [4] m'est extrêmement cher ; mais les enfants disent qu'il a des colères folles. On ne peut en tout cas être plus savant ni plus vertueux ni nous aimer, toi et moi, davantage. **13.** Les éloges que tu entends faire de Thermus, de Silius sont justifiés : ils se comportent tout à fait honnêtement. Ajoute M. Nonius, Bibulus [5], moi, si tu veux. Je voudrais maintenant que Scrofa [6] eût une province où il pût donner sa mesure : c'est en effet quelqu'un de très bien. Les autres ruinent *l'idéal politique* de Caton. Je te

1. L'été, où peut se déclarer la menace parthique. Cf. la Notice, p. 108.
2. Si on lit, avec la plupart des mss., *illum dissimulantem*, il faut comprendre non que Cicéron conseille une prise de parti ouverte en faveur de Pompée, mais qu'il croit pouvoir affirmer la franchise de position de Pompée lui-même. En lisant *illud*, on suppose que le mot *dissimulantem* figurait dans la lettre d'Atticus à laquelle Cicéron répond.
3. Voir la Notice, p. 105 s. Les *Liberalia* tombaient le 17 mars. La toge virile se donnait normalement aux premières fêtes de Liber suivant l'accomplissement de la quinzième année, et, en tout cas, avant dix-sept ans, âge militaire.
4. Affranchi de Cicéron, lettré. Cf. t. III, p. 16 et n. 2.
5. Nonius gouvernait la Crète et Cyrène ; Bibulus la Syrie.
6. Cn. Trémellius Scrofa, ami d'Atticus.

11. Furnii exceptio mihi non placet ; nec enim ego ullum aliud tempus timeo nisi quod ille solum excipit. Sed scriberem ad te de hoc plura, si Romae esses. In Pompeio te spem omnem otii ponere non miror. Ita res est ; remouendumque censeo illu*d* « dissimulantem ». Sed enim οἰκονομία si perturbatior est, tibi adsignato. Te enim sequor σχεδιάζοντα.

12. Cicerones pueri amant inter se, discunt, exercentur, sed alter, ut Isocrates dixit in Ephoro et Theopompo, frenis eget, alter calcaribus. Quinto togam puram Liberalibus cogitabam dare : mandauit enim pater. Ea sic obseruabo quasi intercalatum non sit. ' Dionysius mihi quidem in *a*moribus est ; pueri autem aiunt eum furenter irasci ; sed homo nec doctior nec sanctior fieri potest nec tui meique amantior. **13.** Thermum, Sil*i*um uere audis laudar*i*. Valde se honeste gerunt. Adde M. Nonium, Bibulum, me, si uoles. Iam Scrofa uellem haberet ubi posset : est enim lautum negotium. Ceteri infirmant πολίτευμα Catonis. Hortensio quod causam meam commendas

11. 1-2 enim ego *Mbds, GN, ed. Crat.* : ego enim *RPO, H* ego *m* (*uett.*) || 2 nisi : si *M*[1] (*corr. M*[2]) || quod ille : quod illud *R* illud quod *P* || 4 in pompeio : in pompeium *bds*, *Z*[b] || otii *om. M*[1] (*rest. M*[2]) || otii ponere : ponere otii *RPO, H* || 5 illud *Malaspinae duo codd.* : illum Ω, *uett.* || 6 enim : rerum *Müller, del. Wesenberg* (*add.* mea *post* οἰκονομίαν) || οἰκονομία *om. bd, G* (*qui et cetera uerba graeca, spatio rel., om.*).

12. 2 ut isocrates dixit *PO, ed. Crat.* (*in qua* uti) : utisocrates dixit *R* uti socrates dixit *NH* uti dixit isocrates *M, ed. Asc.*[2] ut dixit socrates *bdms, G, edd. Iens. Rom.* || 6 amoribus *Victorius* : moribus Ω, *uett.* || 7 eum : se *M*[1] (*corr. M*[2]) || nec doctior : doctior *bds om. m, ed. Rom.*

13. 1-5 thermum... catonis *om. H* || 1 thermum *N, edd. Asc.*[2] *Crat.* : termum *R* therinum *s* themum *Mbdm, G* then(n)ium *O*[2], *ed. Iens* t. (*spatio post relicto*) *P* || silium *Cr.*[m] : siluium (*uel* syl-) Δ, *O, G, uett. om. P* || laudari (*uett.*) : laudare Ω, *ed. Iens.* || 1-2 ualde se honeste Σ, (*uett.*) : ualde honeste Δ, *O*[2], *G, ed. Rom.* ualde honeste <se> *uulg.* || 3 haberet : habere *bd* || 4 ceteri infirmant *RPO*[1], (*uett.*) : ceterum firmant Δ, *O*[2], *G, ed. Rom.* ceter infirmant *N* || 5 causam meam : causam nostram *m, ed. Rom.* meam causam *P.*

suis bien reconnaissant de mettre Hortensius [1] dans mes intérêts. Au sujet d'Amianus [2], Denys pense qu'il n'y a rien à espérer. De Térentius [3], je n'ai pas trouvé trace. Mœragénès est certainement mort. J'ai traversé son domaine, où il ne reste plus âme qui vive. Je n'en savais rien quand j'ai parlé à ton Démocrite. J'ai commandé la vaisselle de Rhosus [4]. Mais voyons, à quoi penses-tu ? tu ne nous offres à manger que de vagues légumes dans des plats ciselés à feuilles de fougère et dans de splendides corbeilles ; que vas-tu servir, je me le demande, dans de la vaisselle d'argile [5] ? La *flûte* pour Phémius a été commandée : on la trouvera, pourvu qu'il nous fasse entendre quelque chose qui soit digne d'elle [6].

14. Une guerre avec les Parthes est imminente. Cassius a écrit une lettre déplacée, et celle de Bibulus [7] n'est pas encore parvenue : quand on l'aura lue, le Sénat, je pense, finira par s'émouvoir. Pour ma part, je suis très tourmenté. Si, comme je le souhaite, on ne me proroge pas, j'ai deux mois à passer dans les transes, juin et juillet. — Soit, mais Bibulus tiendra bien deux mois. — Et qu'adviendra-t-il de celui que j'aurai laissé derrière moi, surtout si c'est mon frère ? de moi-même, si je ne m'en vais pas aussitôt ? Mon embarras est grand. Il a été cependant convenu avec Déjotarus qu'il serait dans mon camp avec toutes ses troupes. Et il a 30 cohortes de 400 hommes armées à la romaine, 2000 cavaliers. Cela suffira pour tenir

1. Considéré comme peu sûr touchant une hypothétique prorogation du gouvernement provincial de Cicéron : cf. *Att.*, V, 9, 2 (*CXCV*) : or c'est un sénateur influent.

2. Peut-être un débiteur d'Atticus (Klebs).

3. Ce pourrait être l'esclave fugitif d'Atticus, qu'on soupçonnait réfugié auprès du chef de brigands Mœragénès.

4. Vaisselle de terre, mais de vives couleurs et de haut prix (cf. Athen., VI, p. 229 c), fabriquée à Rhosus, en Syrie. Sur les *felicatae lances* dont il est question dans la phrase suivante, voir Paul. *ex* Festo, p. 76 L.

5. Cf. *Paradoxa Stoïcorum*, II, 11.

6. Sur Phémius et cette flûte, voir *Att.*, V, 20, 9 (*CCXXVIII*) et *Att.*, V, 21, 9 (*CCXLI*).

7. Le rapport d'arrivée sans doute, qu'il avait adressé au Sénat Cicéron semble transmettre ici à Atticus, sous apparence d'informations directes, des nouvelles qui lui viennent de Rome.

ualde gratum. De Amiano spei nihil putat esse Dionysius. Terentii nullum uestigium adgnoui. Mœragenes certe periit. Feci iter per eius possessionem in qua animal reliquum nullum est. Haec non noram tum, cum Democrito tuo *cum* locutus sum. Rhosica uasa mandaui. Sed heus tu ! quid cogitas ? in feli*c*atis lancibus et splendidissimis canistris holusculis nos soles pascere ; quid te in uasis fictilibus appositurum putem ? Κέρας Phemio mandatum est ; reperietur, modo aliquid illo dignum canat.

14. Parthicum bellum impendet. Cassius ineptas litteras misit, necdum Bibuli erant adlatae. Quibus recitatis puto fore ut aliquando commoueatur senatus. Equidem sum in magna animi perturbatione. Si, ut opto, non prorogatur nostrum negotium, habeo Iunium et Quintilem in metu. Esto ; duo quidem menses sustinebit Bibulus. Quid illo fiet quem reliquero, praesertim si fratrem ? qui*d* me autem, si non tam cito decedo ? Magna turba est. Mihi tamen cum Deiotaro conuenit ut ille in meis castris esset cum suis copiis omnibus. Habet autem cohortis quadringenarias nostra armatura xxx, equitum cıɔ cıɔ. Erit

13. 6 gratum : gratum habeo *RP*, *ed. Iens.* || amiano : ainiano *Mdm*, *G* auiano *H* cumano *bs* || 9-11 haec... uasa mandaui *om. H* || 10 tum cum (*uel* quum) democrito (Δ), O^2, *G*, *uett.* : tamen cum democrito M^2 (*ut alt. lect.*), *N* tum cum demo erit M^1 (*superscr.* pro erat *manus recentior*), *RP* O^1 quum cum *Bosius* || tuo <cum> *Lambin* : tuo (Ω), *uett.* uo(lo) *R om. N* || 11 rhosica (*uel-* siaca) uasa Z^b : rhosi causa *RPO* rhosi(i) causam Δ, *G*, *uett.* trahosi causam *N* || 11-13 cogitas... holusculis *om. H* || 12 in felicatis *Fr. Iunius* : infelicitatis Ω, *uett.* || 14 κέρας *om. bds*, *G* || 15 reperietur : reperitur M^1 (*corr.* M^2) *m*, O^1 reperiatur *s.*

14. 1 impendet : pendet M^1 (*corr.* M^3) *m*, *ed. Rom.* || 3 commoueatur : commoueant *P* || 4 in magna Σ, *Cr.*^{m}: magna Δ, *G*, *uett.* || ut opto *om.* M^1 (*rest. marg.* M^2) || 6 duo Σ,*H* : duos Δ, EO^2, *G*, *uett.*, *uulg.* || 7 quem : quoniam *P* || 8 quid M^{corr}, (*uett.*) : qui Ω, *ed. Iens.* || 11 quadringenarias *Mm*, *ed. Rom.* : quadrigenarias *d*,*EPO*, *H* quadragenarias *bs*, *R*, *G N* || 12 eq. cıɔ cıɔ *Mm*, *ERPO* : eq ; eo *H* equit (*spatio post relicto*) *bds* eque (*lineis distortis seq.*) *N* q (*spat. p. rel.*) *G.*

jusqu'à l'arrivée de Pompée qui, dans les lettres qu'il m'écrit, me fait comprendre qu'il sera chargé de cette affaire. Les Parthes hivernent dans une province romaine. On attend l'arrivée d'Orode en personne. Eh ! oui : c'est une grosse affaire.

15. De l'édit de Bibulus je ne sais rien, sauf cette réserve dont tu m'as parlé, et qui constitue, me dis-tu, « un très grave précédent au préjudice de notre ordre ». J'ai cependant dans le mien une réserve *de même portée*, mais d'une forme plus enveloppée : je l'ai empruntée à l'édit de Q. Mucius, fils de Publius, pour l'Asie : « sauf dans le cas où une affaire a été menée de telle sorte que la bonne foi s'oppose à ce qu'on en respecte les conventions [1] ». J'ai adopté plusieurs dispositions de Scévola, en particulier celle qui invite les Grecs à régler leurs litiges entre eux suivant leurs lois propres, — et ils considèrent qu'ils y ont gagné la liberté. Mon édit est d'ailleurs court, à cause de la *division* suivante que j'ai adoptée ; j'ai pensé que je devais répartir mes articles en deux chapitres : l'un concerne l'administration particulière de la province : c'est là qu'il est question des comptes des cités, des dettes, du taux de l'intérêt, des contrats, et aussi de tout ce qui regarde les publicains ; l'autre traite de questions qu'il n'est pas bien facile de régler sans édit, les attributions d'héritages, la propriété et la vente des biens, la nomination de syndics [2], toutes questions dont, à l'ordinaire, on demande et obtient le réglement selon les termes de l'édit. Un troisième chapitre, relatif au reste du droit, je l'ai laissé *en blanc* : j'ai déclaré que là-dessus je conformerais mes décisions aux édits des préteurs urbains. Tel est le cadre de mes efforts, et jusqu'à présent tout le monde est satisfait. Quant aux Grecs, ils exultent d'avoir des juges pérégrins [3]. Oui, me diras-tu, des diseurs de

1. Il s'agit évidemment du respect des contrats privés et de mesures analogues à celles que note Ulpien, *Dig.*, II, 14, 7, 7.

2. Le *magister bonorum* est choisi par les créanciers pour procéder à la liquidation des biens d'un débiteur défaillant : cf. R. Monier *Manuel élémentaire de Droit Romain*, I (Paris, 1941), § 135.

3. C'est-à-dire d'être appelés eux-mêmes à faire fonction de jurés

ad sustentandum quoad Pompeius ueniat ; qui litteris quas ad me mittit significat suum negotium illud fore. Hiemant in nostra prouincia Parthi ; exspectatur ipse Orodes. Quid quaeris ? aliquantum est negoti.

15. De Bibuli edicto nihil noui praeter illam exceptionem de qua tu ad me scripseras « nimis graui praeiudicio in ordinem nostrum ». Ego tamen habeo ἰσοδυναμοῦσαν, sed tectiorem, ex Q. Mucii P. f. edicto Asiatico, EXTRA QVAM SI ITA NEGOTIVM GESTVM EST VT EO STARI NON OPORTEAT EX FIDE BONA, multaque sum secutus Scaeuolae, *in iis* illud, in quo sibi libertatem censent Graeci datam, ut Graeci inter se disceptent suis legibus. Breue autem edictum est propter hanc meam διαίρεσιν, quod duobus generibus edicendum putaui. Quorum unum est prouinciale, in quo inest de rationibus ciuitatum, de aere alieno, de usura, de syngraphis, in eodem omnia de publicanis ; alterum, quod sine edicto satis commode transigi non potest, de hereditatum possessionibus, de bonis possidendis uendendis, magistris faciendis, quae ex edicto et postulari et fieri solent. Tertium de reliquo iure dicundo ἄγραφον reliqui : dixi me de eo genere mea decreta ad edicta urbana accommodaturum. Itaque curo et satis facio adhuc omnibus. Graeci uero exsultant quod peregrinis iudicibus utuntur. « Nugatoribus quidem », inquies. Quid refert ?

14. 13 litteris *M² bdms, EO², G, (uett.)* : litteras *M¹, RPO¹, HN, ed. Iens.* || 15 exspectatur... suis legibus (§ 15 *u.* 9) *om. H.*

15. 1 de bibuli... mittas (§ 24 *fin.*) *om. E* || 4 tectiorem *M¹* : certiorem *Mcorr*, (Δ), *RPO¹?, G, ed. Rom.* rectiorem *O², N, (uett.)* || Mucii *Victorius* : municipi(i) Ω, *uett.* || 6 eo stari : eo strari *M (corr. man. inc.), G* costrari *RP* || 7 in iis *Manutius* : misi Δ, *RO, G, ed. Rom.* nisi *P,N* misi : nisi *(uett.)* || in quo : iquo *G* quod *bd* || 12 inest *Mcorr (postea deletum) bds, RPO*, Π, *(uett.)* : est *M¹ m, ed. Rom., uulg.* || 16 possidendis : *secl. Wesenberg* proscribendis *dubitanter Sjögren* || uendendis *ante* magistris *Lambin* : *post* faciendis Ω, *uett.* || 21 peregrinis : non peregrinis *M⁴* || iudicibus : iudicibus ut *R* iudicibus ut suis *P, uett. praeter Rom.* || 22 inquies... fenore et (§ 16 *u.* 8) *om. H.*

balivernes ! Eh ! qu'importe ? Ils n'en pensent pas moins qu'ils ont conquis l'*autonomie*. Le fait est que vos gens, à ce que je crois, ont des juges bien sérieux : un Turpion, ancien savetier, et un Vettius, courtier ! **16.** Tu t'inquiètes de savoir, il me semble, où j'en suis avec les publicains. Je les choie amoureusement, je m'empresse à leur plaire, je leur prodigue les éloges les plus flatteurs : et je m'arrange pour qu'ils ne fassent de tort à personne. *Voici le plus incroyable* : les taux d'intérêt qu'ils avaient stipulés dans leurs contrats, Servilius même [1] les a maintenus ; moi je procède ainsi : je fixe un délai assez large ; si on paye avant son expiration, je déclare que je calculerai l'intérêt à 12 pour 100 ; si on ne paye pas, ce sera suivant les termes du contrat. Ainsi d'un côté les Grecs s'acquittent à un taux supportable, et de l'autre les publicains sont très contents, parce qu'il y a telles choses dont ils ont maintenant pleine mesure : un langage plein d'égards, de nombreuses invitations. A quoi bon t'en dire davantage ? Ils sont tous mes amis, et chacun croit être le meilleur. Mais cependant, « *que rien ne leur...* » : tu sais la suite [2].

17. A propos de la statue de l'Africain — *ô le beau coq-à-l'âne* : mais cela même m'a enchanté dans ta lettre — hein ? que dis-tu ? Le Scipion Métellus d'aujourd'hui ne sait pas que son arrière-grand-père n'a pas été censeur ? Il est de fait pourtant que la statue haut placée du côté du temple d'Ops portait seulement COS. [3] ; mais à celle qui est près de l'Hercule *de Polyclès* [4] on a mis l'inscription CES. [5] : et la stature, le manteau, l'anneau, les

(les *peregrini* sont les habitants de l'Empire qui n'étaient ni citoyens ni de droit latin).

1. P. Servilius Isauricus l'ancien, qui avait conquis la Cilicie (en 76).
2. Quelque chose comme «... donne trop d'audace ».
3. C'est-à-dire : *Consul*.
4. Deux statuaires de ce nom sont mentionnés par Pline l'Ancien : l'un qui « fleurissait » dans la 102e Olympiade (XXXIV, 50), l'autre dans la 156e (XXXIV, 52). Du premier, le plus renommé, était sans doute un Hermaphrodite célèbre (XXXIV, 80) ; le second avait sculpté un Jupiter et une Junon, qui se trouvaient à Rome (XXXVI, 35).
5. Graphie archaïque, pour CENS(*or*).

Tamen se αὐτονομίαν adeptos putant. Vestri enim credo grauis habent : Turpionem sutorium et Veitium mancipem. **16.** De publicanis quid agam uideris quaerere. Habeo in deliciis, obsequor, uerbis laudo, orno ; efficio ne cui molesti sint. Τὸ παραδοξότατον : usuras eorum quas pactionibus adscripsera*nt* seruauit etiam Serui*li*us ; ego sic : diem statuo satis laxam, quam ante si soluerint, dico me centesimas ducturum ; si non soluerint, ex pactione. Itaque et Graeci soluunt tolerabili fenore et publicanis res est gratissima, si illa iam habent pleno modio, uerborum honorem, inuitationem crebram. Quid plura ? sunt omnes ita mihi familiares ut se quisque maxime putet. Sed tamen μηδὲν αὐτοῖς — scis reliqua.

17. De statua Africani (ὢ πραγμάτων ἀσυγκλώστων ! sed me id ipsum delectauit in tuis litteris) ain tu ? Scipio hic Metellus proauum suum nescit censorem non fuisse ? Atqui nihil habuit aliud inscriptum nisi *cos* ea statua quae ab Opis parte posita in excelso est. In illa autem quae est ad Πολυκλέους Herculem inscriptum est *CE*S ; quam esse eiusdem

15. 23 tamen M^{4} : tu Δ, O^{2}, *G* tum *s*, (*uett.*) hij *N* ipse (se *om.*) *RP* eos qui *ed. Iens.* || uestri : *an* nostri *?* || 24 grauis habent : h-graui *bds.*

16. 4 adscripserant M^{corr} : a(d)scripserat Ω, *uett.* || 5 Seruilius (*uett.*) : seruicius (*uel*-tius) Δ, *RPO*, *G*, *ed. Iens.* m seruicijs *N* || 6-7 dico... soluerint *om. RP* || 6 ducturum *sic uoluit* M^{1} : dicturum M^{corr} *et, supra lineam,* M^{2} (*quod deleuit manus posterior*) || 8 si : sic *Lambin* scilicet *Orelli* sed *Wesenberg om. P* || 9 illa M^{orr} *m*, *RPO* : illam M^{1} *bds*, *H*, *GN* || pleno modio : plena m- *bd* plenam odio *s*, *G* plena in o- *ed. Rom.* || inuitationem : mutationem *H*, *ed. Rom.*

17. 1 De statua : sequitur sed statua *RPO*, *N* || ὢ πραγμάτων ἀσυγκλώστων : ωΠΡΑΓΜΑΤΟΝΑCΥΤΚΑωCΤωΝ *M*, *R* ΟΠΡΑΓΜΑΤωΝΑΠΤΚΛωCΤωΝ *P* || 2 id *RP*, *N*, *Lambin* : *om.* Δ, *O*, *GH*, *uett.* || 4 non *om. P*, *uett. praeter Rom.* || 5 cos ea *Mommsen* : consol ea *Boot* censorea M^{4}, *RPO*, *G* censore a $M^{1}m$ censoria *bds*, *H*, *uett. praeter Rom.* cenciora *N* || parte *M ? bds*, *RPO*, Π, *ed. Iens.* : per te *M ? m*, (*uett.*) (ad Opi)ferae *Jordan* || 6 in illa... aueo scire (§ 19 *u.* 5) *om. H* || 7 herculem : hercule *RP*, *ed. Rom.* || CES *J. Bayet* : CENS. *Tyrrell* cos. *edd. Asc.*[2] *Crat.* consul Ω, *edd. Iens. Rom.*, *Sjögren* COS. <CENS.> *dubit. Purser.*

traits même dénoncent clairement qu'il s'agit du même personnage. Ma parole ! quand j'ai vu, dans l'escadron de statues équestres dorées que ledit Métellus a placées sur le Capitole, une inscription nommant Sarapion sous une statue représentant l'Africain, j'ai cru à l'erreur d'un ouvrier : je vois maintenant qu'elle est de Métellus [1]. O honteuse *ignorance de l'histoire* ! **18.** Car pour ce que j'ai dit de Flavius et des fastes, si ce n'est pas exact, il s'agit d'une erreur commune ; tu *as été*, toi, joliment *embarrassé*, et de mon côté je n'ai fait que suivre l'opinion quasi officielle : il y a de nombreux cas de ce genre chez les Grecs. Qui, en effet, n'a dit qu'*Eupolis*, *celui de la comédie ancienne*, a été jeté à la mer par Alcibiade allant en Sicile ? Opinion qu'a réfutée Ératosthène, en invoquant les pièces que l'auteur en question a fait représenter postérieurement à ce temps-là. Mais raille-t-on Douris de Samos, historien consciencieux, pour s'être trompé avec beaucoup d'autres ? Qui n'a dit que Zaleucus avait rédigé des lois pour les gens de Locres ? Théophraste n'est-il plus bon à rien parce que ton ami Timée a critiqué cette tradition ? Mais ne pas savoir que son arrière-grand-père n'a pas été censeur, c'est une ignorance déshonorante, d'autant plus qu'entre le consulat et la mort de ce Cornélius, personne de cette famille n'a été censeur.

19. Pour ce que tu m'écris au sujet de Philotime et

1. Le texte ici traduit intervertit les lectures des mss. cos et CES. Cette correction semble imposée par le *nihil... aliud... nisi* — qui ne peut précéder la mention de la censure : couronnement de carrière — et par l'opposition *autem* — que rien n'autorise à corriger en *item* (en lisant deux fois CES. ou deux fois COS. comme l'a fait, successivement, Boot). — Dans ces conditions, on comprend ceci : Q. Cécilius Métellus Scipion, voulant honorer son arrière-grand-père Scipion Nasica Sarapion, consul en 138 (et qui avait longtemps attendu l'hommage public d'une effigie : MACROBE, *In somn. Scip.*, I, 4, 2), a mis sans façon son nom sous trois statues, représentant toutes trois Scipion le second Africain, sans s'apercevoir que l'inscription de l'une d'elles, spécifiant la censure (gérée par l'Africain en 142), jointe à l'identité des traits, dénonçait la triple usurpation. Il faut admettre que la dernière, celle qui excite le scandale du chronographe Atticus et de Cicéron, portait précisément sur la statue voisine de l'Hercule de Polyclès, dont la titulature ne saurait convenir à Nasica (cf. TYRRELL-PURSER, vol. III, *Add.*, X).

status, amictus, anulus, imago ipsa declarat. At mehercule ego, cum in turma inauratarum equestrium quas hic Metellus in Capitolio posuit animaduertissem in Sarapionis subscriptione Africani imaginem, erratum fabrile putaui. Nunc uideo Metelli. Ὦ ἀνιστορησίαν turpem! **18.** Nam illud de Flauio et fastis, si secus est, commune erratum est; et tu belle ἠπόρησας et nos publicam prope opinionem secuti sumus, ut multa apud Graecos. Quis enim non dixit Εὔπολιν τὸν τῆς ἀρχαίας ab Alcibiade nauigante in Siciliam deiectum esse in mare? Redarguit Eratosthenes; adfert enim quas ille post id tempus fabulas docuerit. Num idcirco Duris Samius, homo in historia diligens, quod cum multis errauit, inridetur? Quis Zaleucum leges Locris scripsisse non dixit? Num igitur iacet Theophrastus si id a Timaeo tuo familiari reprehensum est? Sed nescire proauum suum censorem non fuisse turpe est, praesertim cum post eum consulem nemo Cornelius illo uiuo censor fuerit.

19. Quod de Philotimo et de solutione HS $\overline{\text{XX}}$DC

17. 8 ipsa : *hinc incipit unum e cod. W fragmentis* || 9 turma inauratarum *RPO*[1], *WCr.*[m]: turmam auratarum Δ, *GN*, *uett.* || 11 sarapionis *Mm*, *W*, *ed. Rom.* : serapionis *bds*, *RPO*, *G* (*uett.*) . africani (*uel* aphri-) imaginem *W*, *edd. praeter Rom.* : affricani imagi nem *RPO*[1] ?, *N* (*ubi* effr-) ne af(f)ricanum agmen Δ, *O*[2], *G*, *ed Rom.* || 13 ὦ (*uel* ω, *uel* ὧ) (Ω), Υ, *uett.* : o *uulg. om. G.*

18. 2 erratum: eratum *W* ratum *RP* || tu : tamen *P* || 3 prope *om. RP* || 6 eratost(h)enes *M*[3] (*ut uid.*) *bds*, *G*, *uett.* : frastos tenes *M*[1], *W* fastos tenes *m*, *P* f- tenet *R* fractosenes *N* || 8 duris samius : durissimus *P*,*N* || 10 zaleucum : zalencum *R* talentum *P* || leges locris : lege siocris *W* || 11 id a timaeo : idatumeo *M*[1] id a tumeo *M*corr, *N* a timeo *M*[3] (*ut uid.*, *ut alt. lect.*, *in marg.*) id datum meo *RP* || 13 non *del. M*corr, *om. PO*[1] *uett. praeter Rom.* || 14 post Δ, *O*, *G*, *uett.* : potest *RP*, *N*,*W* || illo : illo etiam *RPO* || censor : censore *Mbdm*, *R*, *G*.

19. 1 HS *om. N* || $\overline{\text{XX}}$DC (Δ) *et sic uoluit G* : |XX| d c̄ *M* $\overline{\text{XX}}$ d r̄ *R* .XX.DC *O*,*W*, *Tyrrell-Purser*, *Sjögren*; *lineas sine signific. scrips. N* $\overline{\text{XXDC}}$ (= 580000) *Mongault*, *Haywood.*

du paiement de 20.600 sesterces, j'entends dire que Philotime[1] est arrivé en Chersonèse vers le 1er janvier : mais je n'ai rien reçu de lui jusqu'à présent. Camille[2] m'écrit avoir reçu mes arrérages : de quoi s'agit-il, je ne sais, et je voudrais le savoir. Mais nous verrons cela plus tard ; et il sera plus facile peut-être d'en parler de vive voix.

19. Il y a, mon cher Atticus, vers la fin de ta lettre, quelque chose qui m'a troublé : tu écris : « *Quoi encore ?* » ; et après cela tu me conjures très affectueusement de ne pas oublier d'être sur mes gardes et d'être attentif à ce qui se fait. As-tu entendu dire quelque chose, sur quelqu'un ? Mais non, il n'y a rien de tel, *il s'en faut même de beaucoup*. Cela ne m'aurait pas échappé, ni ne m'échappera. Mais cet avertissement que tu t'es donné la peine de me donner a pris à mes yeux je ne sais quelle signification.

21. Au sujet de M. Octavius, je te répète ce que je t'ai déjà dit[3] : tu lui as bien répondu ; j'aurais seulement souhaité une réponse plus assurée. Car Célius m'a envoyé un affranchi et une lettre très précise demandant des panthères, et que j'obtienne des cités...[4] ! J'ai répondu que cette dernière requête m'était pénible, si je devais en conclure que je suis enfoui dans les ténèbres et qu'à Rome on ne sait pas que dans ma province il ne se prélève pas un sou, sauf pour le paiement des dettes ; je lui ai fait savoir que nous n'avions pas le droit, moi de procurer de l'argent, lui d'en recevoir ; enfin je l'ai averti, car je l'aime beaucoup, qu'ayant été accusateur il devait être particulièrement circonspect. Quant à sa première requête, il était incompatible avec ma réputation que les Cibyrates fissent officiellement des chasses sur mon ordre.

1. L'affranchi et homme de confiance de Térentia.
2. C. Camillus, homme d'affaires, ami de Cicéron.
3. *Att.*, V, 21, 5 (*CCXLI*).
4. Cicéron suspend la phrase, tant la chose lui semble énorme : il s'agit de contributions, soi-disant volontaires, pour les jeux donnés à Rome : cf. *ad Quint. fr.*, I, 1, 26 (*XXX*). La lettre de Célius à laquelle il est fait allusion ne nous est pas parvenue.

scribis, Philotimum circiter Kal. Ianuarias in Chersonesum audio uenisse. A*t* mi ab eo nihil adhuc. Reliqua mea Camill*us* scribit se accepisse. Ea quae sint nescio et aueo scire. Verum haec posterius et coram fortasse commodius.

20. Illud me, mi Attice, in extrema fere parte epistulae commouit: scribis enim sic, Τί λοιπόν; deinde me obsecras amantissime ne obliuiscar uigilare et ut animaduertam quae fiant. Num quid de quo inaudisti? Etsi nihil eius modi est; πολλοῦ γε καὶ δεῖ. Nec enim me fefellisset, nec fallet. Sed ista admonitio tua tam accurata nescio quid mihi significare uisa est.

21. De M. Octauio iterum iam tibi rescribo te illi probe respondisse; paulo uellem fidentius. Nam Caelius libertum ad me misit et litteras accurate scriptas et de pantheris et *ut* a ciuitatibus... ! Rescripsi alterum me moleste ferre, si ego in tenebris laterem nec audiretur Romae nullum in mea prouincia nummum nisi in aes alienum erogari, docuique nec mihi conciliare pecuniam licere nec illi capere, monuique eum quem plane diligo ut, cum alios accusasset, cautius uiueret; illud autem alterum alienum esse existimatione mea, Cibyratas imperio meo publice uenari.

19. 3 at (*uett.*): ac Ω, *W*, *ed. Rom.* || mi *uel* mihi: me *N* || 4 camillus (*uett.*): camil(l)is Δ, *RP* O^2, *GN*, *W*, *ed. Rom.* || scribit: scribis *W* || 5 aueo M^4 (*marg.*) *ms*, *uett.*: ab eo *Mbd*, *RPO*, *G* haueo (*ex* heu-) *W* habeo *N* || Verum *Victorius*: sed uerum Ω, *W*, *edd. Iens. Rom.* sed *edd. Asc.*[2] *Crat.*

20. 1 me *om.* M^1 (*rest.* M^2, *ut uid.*) || 4 inaudisti Δ, *RPO*[2], *GN*, *uett.*: audisti O^1, *W* iudicasti *H* || 5 πολλοῦ γε: ΠΟΛΛΟΕΥΤΕ *M* ΠΟΛΛΟΕΙΤΕ *RP* || 7 tua: etiam tua *RP*.

21. 1 iam *om.* M^1 (*rest.* M^2) *b* || iam tibi: tibi iam *R* || 4 et <ut> a ciuitatibus... ! *J. Bayet* (*praeeunte Sjögren*): et a ciuitatibus *W* sed a ciu- Δ, *RPO*, *GH*, Z^b, *uett.* et a ciuitate *N* et <de συμβολαῖς> a ciuitatibus *coni. Purser* (1901) et a ciuitatibus ut sibi pecuniam conciliarem *suppl. exempli causa Sjögren* || 6 nullum: ullum M^{corr}, *N* || 7 nisi *om.* *W* || 8 conciliare *om.* *uett.* *praeter Rom.*

22. Lepta est fou de joie de ta lettre : c'est que le tour en est charmant, et elle m'a mis dans ses bonnes grâces. Je suis reconnaissant à ta fillette du soin qu'elle a pris de te faire ajouter un bonjour pour moi ; je le suis aussi à Pilia, mais l'attention de ta fille est particulièrement aimable, s'adressant à moi, que depuis si longtemps... [1] elle n'a jamais vu. Donc, envoie-leur aussi un bonjour de ma part à l'une et à l'autre. La date de ta lettre, 29 décembre, a été un bien doux rappel de ce serment plein d'éclat [2], que je n'avais pas oublié pour ma part. Car je fus Grand [3], ce jour-là, sous la toge prétexte. — J'ai répondu à tout ; non pas, comme tu me l'as demandé, *or pour bronze*, mais du tac au tac.

23. Mais voici une autre petite lettre, que je ne laisserai pas *sans réponse*. Il a eu raison, pardieu, Luccéius, de « siffler » son « Tusculanum » [4], à moins que ce ne soit (l'habitude !) avec son joueur de flûte. Et je voudrais savoir dans quelle situation il se trouve. J'entends dire que notre ami Lentulus, lui, a tout mis en vente sauf son domaine de Tusculum. Je désirerais les voir, tout allégés, et aussi Sestius ; ajoute, si tu veux, Célius. A tous s'applique le vers :

Scrupule à refuser et crainte d'accepter [5].

1. Le parfait *uidit* étant certain et *numquam* non suspect (cf. *CCXIX*, 2), la contradiction apparaît avec *iam pridem*. Il faut donc soit modifier cette dernière expression, soit supposer après elle une lacune, très brève (comme *absentem* ou *eam amantem* ?).

2. Le dernier jour de l'année (préjulienne), à sa sortie de charge, de consul : cf. *Fam.*, V, 2, 7 (*XIV*) ; *In Pison.*, 3, 6. — Atticus y avait-il fait allusion dans sa façon même de dater la lettre (Strachan-Davidson : cf. *CCII*, 1, et ici, § 26) ? Mais on supprimera alors, comme glose (ce n'est pas impossible), *pr. Kal. Ianuar.*

3. Sans doute allusion au surnom *Magnus* de Pompée, en opposant grandeur civique à grandeur militaire.

4. Le mot signifie à la fois vin et domaine — vivement disparus. Il est parlé du *Tusculanum* de Luccéius au passé : *Fam.*, V, 15, 2 (en 45). — L'interprétation de Bentivoglio (en lisant *proposuit*) exprimerait la mise en vente d'une propriété ou d'une maison que Shuckburgh suppose en mauvais état (*tibicen* signifiant alors « étai »).

5. *Iliade*, VII, 93. Qu'il s'agisse d'offres d'argent de César ; ou (Tyrrell-Purser) de leurs dettes elles-mêmes, qu'ils ne se décident ni à répudier ni à reconnaître.

22. Lepta tua epistula gaudio exsultat ; etenim scripta belle est meque apud eum magna in gratia posuit. Filiola tua gratum mihi fecit quod tibi diligenter mandauit ut mihi salutem adscriberes, gratum etiam Pilia, sed illa officiosius quod mihi, quem iam pridem ... numquam uidit. Igitur tu quoque salutem utrique adscribito. Littera*r*u*m* dat*a*rum dies pr. Kal. Ianuar. suauem habuit recordationem clarissimi iuris iurandi, quod ego non eram oblitus. Magnus enim praetextatus illo die fui. Habes ad omnia. Non, ut postulasti, χρύσεα χαλκείων, sed paria paribus respondimus.

23. Ecce autem alia pusilla epistula quam non relinquam ἀναντιφώνητον. Bene mehercule *e*pot*a*uit Lucceius Tusculanum, nisi forte (solet enim) cum suo tibicine. Et uelim scire qui sit eius status. Lentulum quidem nostrum *omnia* praeter Tusculanum proscripsisse audio. Cupio hos expeditos uidere, cupio etiam Sestium, adde sis Caelium ; in quibus omnibus est

Αἴδεσθεν μὲν ἀνήνασθαι, δεῖσαν δ' ὑποδέχθαι.

22. 1 lepta *W* : lecta Δ, *RPO*, *GN*, *uett.* laeta M^3 (*marg.*), *H* || tua *om.* M^1 (*rest.* M^2) || gaudio exsultat : gaudeo exulto *P* || 5 pilia *s*, *P*, *ed. Rom.* : p. illa (Δ), *R*,Π, pylia (*uett.*). P. *W* || 5-6 iam pridem... numquam *Sjögren* (*qui aliquid inter* pridem *et* numquam *excidisse notat*) : iam pridem *secl. Manutius*, *Tyrrell-Purser* iam pridem, haec amabilius, quod homini ignoto, quem quidem numquam *coni. Lehmann* || 6 uidit *M*corr (*post del.*) *ms*, *RP*, *uett.* : uidet *Mbd*, *O*, Π, *W* || 7 litterarum datarum (*uett.*) : litteram daturum Ω,*W* litteras daturum *ed. Iens.* || dies Σ,*W* : *om.* Δ, O^2, *G*, *uett.*

23. 2 bene... etiam minori (§ 23 *fin.*) *om. H* || epotauit *J. Bayet* [*cf. Plaut.*, Trin., 406 ; Amph., 631 ; Trin., 249 ; *et gr.* ἐκπίνειν] : potuit Δ, *RPO*, *GN*, *uett.* poruit (*?*) *W* posuit s^2 proluit *Gurlitt* proposuit *Bentivolius* proscripsit *Kayser* ; *aliquid excidisse* (*ut* uendere *post* potuit, *uel* se ibi oblectare *post* solet enim... tibicine) *putant Tyrrell-Purser* || 4 qui *RPO*,*W* : quis Δ, *GN*, *uett.* || eius status *RPO*, *N*, *W* : status eius Δ, *G*, *uett.* || 5 <omnia> *Lambin*, *quod inutile iudicat Sjögren* : prae <dia omnia prae>ter *uel* prae<dium> *pro* praeter *maluerint Tyrrell-Purser* || 7 adde sis *W* : addes ijs *M*corr (*in ras.*) *b* (*in quo* his) *d*, *G* (*in quo* his) addes hic *N* adde his (*uel* iis) *ms* adsis *RP* || in quibus *RPO*,*W* : quibus Δ, *GN*, *uett.*

Tu as entendu parler, je pense, de la manière dont Curion songe à obtenir le rappel de Memmius *. Pour la créance sur Égnatius de Sidicinum, je ne suis pas sans espoir, mais je n'en ai pas beaucoup. Pinarius, que tu me recommandes, est soigné très attentivement par Déjotarus : il est gravement malade. J'ai répondu maintenant à ta petite lettre aussi.

24. Je voudrais, durant mon séjour à Laodicée, c'est-à-dire jusqu'au 15 mai, que tu t'entretiennes avec moi par lettres le plus fréquemment possible, et, quand tu seras arrivé à Athènes (car dès lors nous saurons ce qui aura été décidé touchant la politique intérieure, touchant l'attribution des provinces, toutes choses qui ont été reportées au mois de mars), envoie-moi, je te prie, à toute occasion des courriers. 25. Et, dis donc ? vous avez *bravement* arraché à César cinquante talents attiques grâce à Hérode * ? Sur quoi, me dit-on, grand ressentiment de Pompée contre vous. Il pense que c'est son argent à lui que vous avez mangé, vous, et que César sera plus regardant sur †... † que sur la construction de son forum [1]. C'est ce que j'ai appris de P. Védius, un grand brouillon, mais, tout de même, ami intime de Pompée. Ce Védius est venu à ma rencontre avec deux cabriolets et une berline attelée de chevaux *, et une litière, et une domesticité d'un nombre... : si la loi de Curion [2] passe, il en aura pour 100.000 sesterces d'impôts par an *. Et puis encore un cynocéphale sur un cabriolet ; sans oublier les onagres.

1. Passage très altéré et sens proposés peu satisfaisants. De toutes façons, on ne peut lire *in Nemore aedificando* : la maison que César fit construire à grands frais au *nemus* d'Aricie datant du temps « où il était encore peu riche et endetté » (Suétone, *Iul.*, 46). Ou bien (comme Boot) on suppléera une négation dans la proposition *Caesarem...* : alors Pompée a double crainte de gaspillage de « ses » deniers (prêtés à César et dont il attend le remboursement ?), par Atticus-Hérode et par César lui-même ; — ou bien, sans ajouter de négation, on pensera que Pompée espérait de César un apport de fonds quelconque (peut-être le remboursement supposé), et qu'après le prélèvement des 50 talents, suivant les dépenses excessives du *Forum Iulium*, il doit s'attendre à trouver César « plus circonspect ».

2 S'agit-il d'une loi somptuaire spéciale, ou de la *lex uiaria* dont il est question dans la lettre de Célius *Fam.*, VIII, 6, 5 (*CCXLVII*), et

De Memmio restituendo ut Curio cogitet te audisse puto. De Egnatii Sidicini nomine nec nulla nec magna spe sumus. Pinarium quem mihi commendas diligentissime Deiotarus curat grauiter aegrum. Respondi etiam minori.

24. Tu uelim, dum ero Laodiceae, id est ad Idus Maias, quam saepissime mecum per litteras colloquare et, cum Athenas ueneris (iam enim sciemus de rebus urbanis, de prouinciis, quae omnia in mensem Martium sunt conlata), utique ad me tabellarios mittas. **25.** Et heus tu ! γενναίως a Caesare per Herodem talenta Attica L extorsistis ? In quo, ut audio, magnum odium Pompei suscepistis : putat enim suos nummos uos comedisse, Caesarem in † me... † *quam in Foro* aedificando diligentiorem fore. Haec ego ex P. Vedio, magno nebulone, sed Pompei tamen familiari, audiui. Hic Vedius mihi obuiam uenit cum duobus essedis et r*a*eda equis iuncta et lectica et familia magna pro qua, si Curio legem pertulerit, HS centen*a* pendat necesse est. Erat praeterea cynocephalus in essedo

23. 10 nomine nec *s*, PO^1,*N* : nomin & nec *W* nominec *R* nomine et nec (Δ), O^2, *G*, *uett.* || 12 diligentissime *om. W* || curat Δ, PO^2, *G*, *uett.* : cura RO^1, *N*,*W* || aegrum... dum (§ 24 *u.* 1) *erasa in W*.

24. 2 -epissime... cum *in W eras.* || 5 — larios... Caesare (§ 25 *u.* 1) *in W erasum* || mittas... γενναίως (§ 25 *u.* 1) *om. RP*.

25. 1 et : sed Z^b || γενναίως *coni. Gurlitt* : genuarios Ω, $Cr.^m$, *edd. Iens. Rom.* ianuarios *edd.* $Asc.^2$ *Crat.* iamne uos Z^b, *Tyrrell-Purser*, *Sjögren* itane uos *Gurlitt*, Genuae uos *Turnèbe*, *Schmidt* Viennae uos *dubitanter Schiche* ἀγεννῶς *Reid* || 4-5 -edisse... dilige- *in W erasum* || Caesarem : nec Caesarem *Boot* || in † me... † <quam> in Foro aedificando *J. Bayet* : in mentor edificando M^1, *E* in merito reedificando M^2*bdms*, O^2, Π (*sed om.* in *bd*, *G* ; *scrips.* in mente *H*) inuentorem (h)edificando RPO^1 (*?*) in Nemore aedificando *Turnèbe*, *Tyrrell-Purser*, *Sjögren* || 6 -o nebulone... familiari *in W erasum* || 7 mihi obuiam uenit Σ,*W* : uenit mihi obuiam (Δ), *G*, *uett.* mihi uenit obuiam *s* || 8 r(h)eda equis iuncta Ω, *uett.* : praede. quisiuncta *W* || 8-10 pro ... necesse est *om. E* || 9 HS *om. H*, *lineas quasdam praebet N* || centena *m*, *uett.*, *Orelli-Baiter*, *Fr. Hofmann* : centenas (Δ), O^2, Π centenos RPO^1, *W*, *Boot* (« *centum nummos quotannis pr· singulis seruis* » *pendendos interpretans*), *Sjögren* || 10 est *om. N*, *W*.

Je n'ai jamais vu plus grand propre à rien. Mais attends la fin. Il était descendu à Laodicée chez Pompéius Vindillus [1] ; c'est dans cette maison qu'il laissa ses affaires lorsqu'il partit me trouver. Sur ces entrefaites meurt Vindillus. Ses biens revenaient, pensait-on, à Pompéius Magnus [2] ; C. Vennonius vient à la maison de Vindillus. En mettant partout les scellés, il tombe sur les affaires de Védius. Il s'y trouva cinq portraits-miniatures de dames : entre lesquelles la sœur de ton ami, assez « lourdaud » pour être bien avec notre homme, femme de cet autre, assez « petit-maître » pour prendre si légèrement ce genre de choses [3]. Voilà ce que j'ai voulu te raconter *en marge de l'histoire*. Car nous sommes tous deux de beaux indiscrets !

26. Encore un point sur lequel je voudrais que tu réfléchisses. On m'apprend qu'Appius fait un *propylée* à Éleusis. Serait-il déplacé que nous aussi en fassions un à l'Académie ? « Je le pense », diras-tu. Eh bien ! tu me l'écriras en toutes lettres. Oui, j'aime beaucoup la ville d'Athènes. Je désire y perpétuer de quelque façon mon souvenir ; je déteste les falsifications d'inscriptions sur des statues qui ne sont pas les vôtres. Mais comme il te plaira. Et tu me feras connaître quel jour tombent les mystères romains [4] et comment tu as passé l'hiver. Porte-toi bien. Le sept-cent-soixante-cinquième jour après la bataille de Leuctres.

qui aurait prévu, pour la remise en état des routes et leur entretien (Appien, *Guerre Civile*, II, 27), des taxes sur les charrois ou la circulation (Tyrrell-Purser) ? Mais, au moment où il écrit, Cicéron n'a pas reçu cette lettre de Célius, qui date de la fin février.

1. Ou Vindullus : Schulze, *Zur Gesch. lat. Eigennamen*, p. 22, n. 3.

2. Nous maintenons *Pompeius*, inutile auprès de *Magnus*, mais qui rappelle le droit d'héritage du patron sur les biens de son client (l'affranchi *Pompeius Vindillus*), mort intestat.

3. Junia, sœur de *Brutus* (= lourdaud), femme de *Lepidus* (= élégant).

4. Voir plus haut, p. 135, n. 5. S'il s'agit bien de la solennité de *Bona Dea* en mai, on s'explique que Cicéron, songeant au sacrifice *pro populo* à la déesse qu'avait profané Clodius dans la nuit du 3 au 4 décembre 62 (cf. *XVII*, 3 ; *XIX*, 3), évoque avec fantaisie la mort de son ennemi (blessé devant une chapelle de *Bona Dea* : *Milon.*, 86), en l'assimilant à la victoire libératrice des Thébains à Leuctres.

nec deerant onagri. Numquam uidi hominem nequiorem. Sed extremum audi. Deuersatus est Laodiceae apud Pompeium Vi*nd*i*l*lum. Ibi sua deposuit cum ad me profectus est. Moritur interim Vindillus. Quod res ad Magnum Pompeium pertinere putabatur, C. Vennonius domum Vindilli uenit. Cum omnia obsignaret, in Vedianas res incidit. In his inuentae sunt quinque i*ma*gunculae matronarum, in quibus una sororis amici tui hominis « bruti » qui hoc utatur et *uxoris* illius « lepidi » qui haec tam neglegenter ferat. Haec te uolui παριστορῆσαι. Sumus enim ambo belle curiosi.

26. Vnum etiam uelim cogites. Audio Appium πρόπυλον Eleusine facere. Num inep*t*i fuerimus si nos quoque Academiae fecerimus ? « Puto », inquies. Ergo id ipsum scribes ad me. Equidem ualde ipsas Athenas amo. Volo esse aliquod monumentum ; odi falsas inscriptiones statuarum alienarum. Sed ut tibi placebit. Faciesque me in quem diem Romana incidant mysteria certiorem, et quo modo hiemaris. Cura ut ualeas. Post Le*u*ctricam pugnam die septingentesimo sexagesimo quinto.

25. 11 deerant Ω, *uett.* : aderant *W* || 12 sed extremum... quinto (§ 26 *fin.*) *om. E*, sed extremum *om. W* || 14 Vindillum. Ibi *Victorius* (*sed* Vindul-), *Sjögren* : uidi illum ibi (Ω), *W*, *uett.* uidi ibi illum *H* || 14 uindillus *M*³, *R*, *H*, *W* : uindilijs *N* uindilus *P* uindulus Δ, *G* || 15 quod *W*, *Wesenberg*, *Sjögren* : quae Ω, *uett. del. Reid* || pompeium *secl. uult Tyrrell* || 16 uindilli *O*¹ (*?*), *H*, *W* : uinduli *M*corr (*ex* uindulli) *bdms*, *O*² *G* || 18 quinque : quaedam *M*² (*in marg.*, *post del.*), *H* || imagunculae : iã gunculae *W* languncul(a)e Ω, *uett.* || 20 uxoris *add. Schütz* || 21 belle *om. bds*, G.

26. 2 inepti *Cr.*m : in epi *W* in epiro (*uel-* yro) Ω, *uett.* || 2-3 si... fecerimus *om. bd* || 3 ac(h)ademiae *M*corr *ms*, *O*² *G*, *uett.* : acami(a)e *M*,*R*,*W* aca(n)ne *M*² (*ut alt. lect.*), *P*,*HN* || 4 ergo *om. P* || 5 uolo esse ali- *in W eras.* || 6-10 sed... quinto *om. RP* || 7 romana incidant: romanum cadant *W* || 9 leuctricam *m*¹, (*uett.*) : leutricam *s*, *ed. Rom.* lectricam *M bd m*², *O*, *GH*, *W* lettricam *N* || septingentesimo sexagesimo quinto Δ, *O*²,Π, *W*, (*uett.*) : s- uigesimo quinto *O* s. lxxu *ed. Rom.* ; *dubito an* septingentesimo septuagesimo (*i.e.* DCC LXX *pro* DCC LXV) *legendum sit* [*de qua re uide sis* Notice, *p.* 106].

CCXLVI. — A AP. CLAUDIUS.

(*Fam.*, III, 9).

Laodicée, peu après le 20 *février* 50 [1].

CICÉRON SALUE APPIUS PULCHER

1. Je viens enfin de lire une lettre digne d'un Appius Claudius, pleine de courtoisie, d'obligeance, d'attentions. Sans doute il t'a suffi de voir la Ville pour retrouver ton urbanité [2] d'autrefois ; car les lettres que tu m'adressas en chemin avant de quitter l'Asie, l'une sur mon interdiction aux délégations [3] de partir, l'autre sur les obstacles opposés à la construction des Appiens, il m'a fallu prendre beaucoup sur moi pour les lire ; aussi, ayant conscience de n'avoir jamais manqué de bonne volonté à ton égard, t'ai-je répondu avec quelque irritation. Mais après avoir lu cette lettre que tu as confiée à mon affranchi Philotime [4], j'ai vu, j'ai compris qu'il y avait eu dans la province beaucoup de gens qui voulaient troubler nos sentiments mutuels, tandis qu'approchant de Rome, ou plutôt dès que tu eus vu les tiens, tu as su par eux quelle fidélité je t'ai gardée en ton absence, avec quel scrupule et quelle constance j'ai observé en toute circonstance à ton égard les devoirs de l'amitié. Aussi quel prix ne penses-tu pas que j'attache à cette assurance de ta lettre, qu'au cas où quelque incident mettrait en question, chose peu probable, ma situation personnelle, tu n'hésiterais pas à me rendre la pareille ! Mais tu n'auras point de peine à le faire : car il n'est rien que n'obtienne une bienveillance dévouée, ou, pour mieux dire, l'amitié.

1. La date se déduit de l'arrivée de Philotime dont, le 20 février, Cicéron avait appris le passage en Chersonèse vers le 1er janvier, et qu'il attendait dès lors de jour en jour (*CCXLV*, 19). Cf. C. SPRINGER, *Suppl. Tullianum*, p. 198-199.

2. Jeu de mots sur *urbis*, *urbanitatem*.

3. Chargées par les cités de porter à Rome des motions en faveur d'Appius.

4. En fait, affranchi de Térentia.

CCXLVI. — AD AP. CLAVDIVM.

(*Fam.*, III, 9).

Scr. Laodiceae paulo post X. Kal. Mart. a. 704/50.

CICERO APPIO PVLCHRO S.

1. Vix tandem legi litteras dignas Ap. Claudio, plenas humanitatis, officii, diligentiae. Aspectus uidelicet urbis tibi tuam pristinam urbanitatem reddidit ; nam quas ex itinere ante quam ex Asia egressus es ad me litteras misisti, unas de legatis a me prohibitis proficisci, alteras de Appi*an*orum aedificatione impedita, legi perinuitus ; itaque conscientia mea*e* constantis erga te uoluntatis rescripsi tibi subiratus. His uero litteris lectis, quas Philotimo liberto meo dedisti, cognoui intellexique in prouincia multos fuisse, qui nos quo animo inter nos sumus esse nollent, ad urbem uero ut accesseris, uel potius ut primum tuos uideris, cognosse te ex iis qua in te absentem fide, qua in omnibus officiis tuendis erga te obseruantia et constantia fuissem. Itaque quanti illud me aestimare putas, quod est in tuis litteris scriptum, si quid inciderit quod ad meam dignitatem pertineat, etsi uix fieri possit, tamen te parem mihi gratiam relaturum ! Tu uero facile facies : nihil est enim quod studio et beneuolentia, uel amore potius, effici non possit.

CCXLVI. — M 41 v° ; G 41 v° ; R 65 r°.

1. 1 ap. : appio GR apud M || claudio R[2] : clodio M,G cloudio *R*[1] || 4 es : esses GR || 6 appianorum *uulg.* (*cf.* Fam. III, 7,2 [*CCXL*]) : appiorum ω || 7 meae *uulg.* : mea ω || 8 rescripsi : recripsi M || tibi *om.* R || his M : iis || 15 putas M : putes GR || 16 quid inciderit : quis incederit G || 18 possit GR : posset M, *Mendelssohn* || 19 est enim : enim est G.

2. J'avais beau en juger ainsi moi-même et voir mon opinion à maintes reprises confirmée par mes correspondants, l'espoir nullement douteux et tout assuré de ton triomphe, dont ta lettre me fait part, m'a causé la plus grande joie; et non point certes à la pensée qu'il me deviendrait par là plus facile d'y atteindre à mon tour (c'est un sentiment bien *épicurien* !) ; mais, pardieu, ta considération et ton prestige me sont chers pour eux-mêmes. Ainsi, puisque tu es plus au courant que personne des départs vers notre province — ceux qui s'y rendent, en effet, viennent presque tous te demander tes commissions —, tu seras tout à fait aimable de m'envoyer une lettre aussitôt que tu auras obtenu ce que tu espères fermement et que moi je souhaite. « Bien longues les banquettes » [1], comme dit notre ami Pompée, si la délibération traîne jusqu'à te faire perdre à toi aussi quelque un ou deux jours (que peut-il arriver de pis ?) : ta situation personnelle n'en perdra pas un pouce de terrain. Mais, si tu m'aimes et veux que je t'aime, envoie-moi une lettre, pour que j'en aie la joie le plus tôt possible.

3. Et je voudrais qu'en t'acquittant du restant de tes promesses, tu mettes le comble à tes dons. Sans doute je désire vivement acquérir, pour elle-même, la connaissance du droit augural ; mais, par Hercule, j'ai plaisir surtout à me sentir l'objet de tes soins, de tes dons *. Or tu désires quelque bon office du même genre : il me faut donc réfléchir au meilleur moyen de te payer de retour. Car, bien sûr, ce n'est pas à moi, qui m'applique tant quand j'écris (et tu t'en étonnes toujours), de risquer de paraître insouciant ; surtout en telle occasion où au reproche d'insouciance s'ajouterait celui d'ingratitude.

4. Mais ce sera pour plus tard. Ta promesse d'aujourd'hui, je voudrais que tu t'appliques à la tenir de tout

1. En admettant une métonymie : *subsellium* signifiant « séance ». Il n'y a pas lieu, pensons-nous, de restreindre ici (avec Willems) le sens du mot à celui de « banquette des tribuns » — d'où peut à chaque instant se manifester une « intercession » ; ni de supposer, avec Tyrrell-Purser, un « banc de l'opposition », où se grouperaient les sénateurs décidés à l'obstruction. Il s'agit de tous les sénateurs en séance : cf. AMBROISE, *Ep.* 48, 1 (cité par Mendelssohn).

2. Ego etsi et ipse ita iudicabam et fiebam crebro a meis per litteras certior, tamen maximam laetitiam cepi ex tuis litteris de spe minime dubia et plane explorata triumphi tui, neque uero ob eam causam, quo ipse facilius consequerer (nam id quidem ἐπικούρειον est), sed mehercule quod tua dignitas atque amplitudo mihi est ipsa cara per se. Qua re, quoniam pluris tu habes quam ceteri quos scias in hanc prouinciam proficisci, quod te adeunt fere omnes si quid uelis, gratissimum mihi feceris si ad me, simulatque adeptus eris quod et tu confidis et ego opto, litteras miseris. « Longi subsellii », ut noster Pompeius appellat, iudicatio et mora si quem tibi item unum alterumue diem abstulerit (quid enim potest amplius ?), tua tamen dignitas suum locum obtinebit ; sed, si me diligis, si a me diligi uis, ad me litteras, ut quam primum laetitia adficiar, mittito.

3. Et uelim reliquum quod est promissi ac muneris tui mihi persoluas. Cum ipsam cognitionem iuris augurii consequi cupio, tu*m* mehercule tuis incredibiliter studiis erga me muneribusque delector. Quod autem a me tale quiddam desideras, sane mihi considerandum est quonam te remunerer potissimum genere. Nam profecto non est meum, qui in scribendo, ut soles admirari, tantum industriae ponam, committere ut neglegens scribendo fuisse uidear, praesertim cum id non modo neglegentis sed etiam ingrati animi crimen futurum sit.

4. Verum haec uidebimus. Illud quod polliceris, uelim pro tua fide diligentiaque et pro nostra non ins-

2. 1 et ipse M, G[2] : ipse G[1]R || 6 sed *om.* G || 9 quod M : quo GR || 10 simulatque : simulque R.

3. 3 tum *uulg.* : tunc M tu GR || 9 scribendo ω : in scr- *Lambin* in rescr- *Madvig del. Baiter* || 10 neglegentis : necl- M || ingrati animi M : ingrām mihi GR.

ton dévouement, de tous tes soins, comme le demande notre amitié qui n'en est pas à ses débuts, mais remonte déjà si loin ; efforce-toi d'obtenir qu'on me décrète des supplications dans les termes les plus flatteurs et le plus tôt possible. J'ai envoyé, il est vrai, mon rapport plus tard que je n'aurais voulu (il y a eu beaucoup d'ennuis dus aux difficultés de la navigation ; et puis ma lettre est tombée, je crois, en pleines vacances sénatoriales). Mais, si j'ai ainsi fait, c'est à ton instigation et sur ton conseil ; et je ne pense pas avoir eu tort en n'adressant pas ce rapport aussitôt proclamé imperator, mais après d'autres actions et la campagne d'été achevée. Donc tu prendras soin de cette affaire, je le vois ; je m'en remets à toi, corps et biens, ainsi que les miens.

CCXLVII. — DE M. CÉLIUS RUFUS.
(*Fam.*, VIII, 6).

Rome, fin février 50.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. Je ne doute pas que tu ne saches maintenant qu'Appius est accusé[1] par Dolabella ; sans, bien sûr, le déchaînement d'hostilité que j'attendais. C'est qu'Appius ne s'est pas montré sot : quand Dolabella s'est présenté au tribunal[2], Appius était déjà entré en ville et avait laissé là sa demande de triomphe ; il a ainsi rabattu les caquets et il est apparu moins dépourvu que ne l'attendait l'accusateur. Et maintenant c'est en toi qu'il espère le plus. Je sais que tu ne le détestes pas ; il dépend de toi de l'obliger dans la mesure où tu voudras. S'il n'y avait pas eu

1. Procès de majesté, sans doute à propos de sa gestion provinciale (ou de sa lenteur à quitter la Cilicie ?). Il devait prendre pour avocats Hortensius et Brutus.

2. Comme il ressort du début de la lettre que Célius n'a pas écrit à Cicéron aussitôt connue l'initiative de Dolabella, il s'agit ici de la première démarche de l'accusateur, la *postulatio* (simple demande d'autorisation de poursuite) ; et il faut admettre qu'Appius a eu vent de l'affaire avant qu'elle fût engagée.

tituta sed iam inueterata amicitia cures, enitare ut supplicatio nobis quam honorificentissime quam primumque decernatur. Omnino serius misi litteras quam uellem (in quo cum difficultas nauigandi fuit odiosa, tum *in* ipsum discessum senatus incidisse credo meas litteras), sed id feci adductus auctoritate et consilio tuo, idque a me recte factum puto, quod non statim ut appellatus imperator sim, sed aliis rebus additis aestiuisque confectis litteras miserim. Haec igitur tibi erunt curae, quemadmodum ostendis, meque totum et mea et meos commendatos habebis.

CCXLVII. — M. CAELII RVFI.

(*Fam.*, VIII, 6).

Scr. Romae ex. m. Febr. a. 704/50.

CAELIVS CICERONI SAL.

1. Non dubito quin perlatum ad te sit Appium a Dolabell*a* reum factum, sanequam non ea qu*a* existimaueram inuidia. Neque enim stulte Appius, qui, simulatque Dolabella accessit ad tribunal, introierat in urbem triumphique postulationem abiecerat ; quo facto rettu*d*it sermones paratiorque uisus est quam sperauerat accusator. Is nunc in te maximam spem habet. Scio tibi eum non esse odio ; quam ueli*s* eum obligare in tua manu est. Cum quo *si* simultas

4. 3 sed iam : sed etiam G || cures enitare M : cures. enitere GR cures et enitare *Kayser* || ut : cur ut R || 7 <in> *om. codd.*

CCXLVII. — M 122 r° ; G 59 r° ; R 90 v°.

1. 1 quin : quid M || ad : at M || 1-2 a Dolabella *uulg.* : adolabellam R addolabellam M, G (*in quo* -lob-) || 2 sanequam : sane R || qua *Lambin* : quam ω || 6 facto rettudit *uulg.* : factor ettulit M,G facto retulit R || 8 quam uelis eum *uulg.* : q- uelim e- M q- eum uelim GR || 9 quo si simultas tibi *Graevius* : quo simultas tibi G quos si multa tibi R (*littera* s *post*-ta *om.*, *male post* quo *rest.*) quo simulatast ibi M.

différend entre vous, tu serais plus libre en tout dans cette affaire ; mais, dans l'état des choses, garde-toi de paraître, si tu pousses à l'extrême et jusqu'à la justice absolue tes légitimes exigences, avoir eu des arrière-pensées et avoir manqué de franchise dans la réconciliation. En allant droit dans le sens que je dis, tu pourras sans aucun risque faire le plaisir que tu voudras : personne n'ira dire que relations ou amitiés t'ont détourné de ton devoir.

Tiens, j'y songe : entre la demande d'autorisation de poursuite et l'accusation en forme [1], la femme de Dolabella l'a quitté.

2. Ce dont tu m'as chargé en me quittant [2], je m'en souviens ; et je ne pense pas que tu aies oublié ce que je t'ai écrit. Ce n'est pas le moment d'en dire plus. Mais, si j'ai un conseil à te donner, au cas où l'affaire [3] te plairait bien, ne laisse rien voir pour le moment de tes intentions et attends de voir comment il se tirera de ce procès. Tu aurais, en fin de compte, très mauvaise presse, s'il en filtrait quelque chose, si même il intervenait une allusion plus claire qu'il ne serait convenable ou utile. Et il [4] ne pourra taire un événement si avantageux à ses espérances et d'un éclat tout particulier dans l'affaire où il est engagé, surtout étant homme à pouvoir à peine se retenir, même s'il voyait un grave danger à en parler. 3. On dit Pompée très en peine pour Appius ; on pense même qu'il va envoyer vers toi l'un ou l'autre de ses fils *.

Ici nous ne faisons qu'absoudre ; d'ailleurs tout ce qui

1. La *nominis* (ou *criminis*) *delatio*, détaillée, quelques jours après la *postulatio*, visait à établir le droit juridique de l'accusateur à poursuivre tel homme sur tel chef.

2. Il s'agit des projets de mariage pour Tullia. Cicéron doit avoir prié Célius de bien mesurer d'avance, sur place, les répercussions politiques possibles de tel ou tel choix.

3. Le mariage avec Dolabella. J. Carcopino pense que le projet était patronné par Célius (*Les secrets de la Correspondance de Cicéron*, I, p. 263 ss.) : cela ne ressort pas du texte (cf. § 5).

4. Dolabella lui-même.

tibi non fuisset, liberius tibi de tota re esset ; nunc si ad illam summam ueritatem legitimum ius exegeris, cauendum tibi erit ne parum simpliciter et candide posuisse inimicitias uidearis. In hanc partem porro tutum tibi erit si quid uolueris gratificari : nemo enim necessitudine et amicitia te deterritum ab officio dicet.

Illud mihi occurrit, quod inter postulationem et nominis delationem uxor a Dolabella discessit.

2. Quid mihi discedens mandaris memini ; quid ego tibi scripserim te non arbitror oblitum. Non est iam tempus plura narrandi ; unum illud monere te possum, si res tibi non displicebit, tamen hoc tempore nihil de tua uoluntate ostendas et exspectes quem ad modum exeat ex hac causa. Denique inuidiosum tibi sit si emanarit, porro *si* significatio ulla intercess*er*it clarius quam deceat aut expediat [fiat]. Neque ille tacere eam rem poterit quae suae spei tam opportuna acciderit quaeque in negotio conficiendo tanto inlustrior erit, cum praesertim *is* sit qui, si perniciosum sciret esse loqui de hac re, uix tamen se contineret. 3. Pompeius dicitur ualde pro Appio laborare, ut etiam putent alterum utrum de filiis ad te missurum.

Hic nos omnes absoluimus ; et hercules consaepta

1. 10 de tota re *uulg.* : d- t- res M de uita res R deuotas G || 12 candide : candidi M || 13 porro *om.* G || 18 uxor a Dolabella *uulg.* : uxoreado bella M uxor ea dolàbella R uxore dolobella G.

2. 3-4 monere te : te monere G || 6 causa denique. Inuidiosum *interpung. Lehmann* || 7 si significatio *Orelli* : significatio ω || 8 intercesserit ς : intercessit M,R -set G || fiat *codd. secl. J. Bayet ut dittogr.* (*nisi forte quis putet hoc uoc. ex* deceat aut impediat *pendere posse*) : emanarit ; porro, si... intercesserit, clarius... fiat *Orelli, Baiter, Wesenberg, Tyrrell-Purser* emanarit porro significatio... intercessit, clarius... fiat *Mendelssohn* || 11 is sit *uulg.* : iussit M eius sit GR || 12 de hac re : de ea re R.

3. 2 alterum utrum M : alterutrum GR || 4 hercules M: hercule GR.

est malpropre et scandaleux, pardieu, est bien bouclé *. Nous avons des consuls d'une activité !... Jusqu'ici ils n'ont pu faire qu'un sénatus-consulte, sur les féries latines [1]. **4.** Le tribunat de notre ami Curion est pris en glace. Mais on ne saurait dire comme tout est à plat ici. Si je ne menais la guerre contre les boutiquiers et les agents du service des eaux [2], toute la ville serait en léthargie. Si les Parthes ne vous tiennent pas chaud, nous autres, ce n'est pas le froid qui nous refroidit [3]. Pourtant (je ne sais comment il a fait), Bibulus n'a pas eu besoin des Parthes pour perdre sur l'Amanus quelques vagues cohortes. C'est ce qu'on nous a annoncé.

5. Je t'écrivais à l'instant que Curion était congelé ; maintenant il a chaud : quelle ardeur à le mettre en pièces! Il a été assez léger, n'ayant rien obtenu sur l'intercalation, pour passer au peuple, pour se mettre à parler en faveur de César et brandir une loi « Sur les routes » [4], assez ressemblante à la loi agraire de Rullus, et une « Sur l'alimentation », qui charge les édiles de procéder à des mesures de rationnement. Ce n'était pas encore fait quand je t'écrivais la première partie de cette lettre. Tu seras bien aimable, si tu rends service de quelque façon à Appius, de me mettre dans ses bonnes grâces. Pour Dolabella, réserve ton entière liberté, crois-moi : l'affaire dont je parle, ta propre considération, ta réputation d'équité y trouveront leur compte. Ce sera à ta honte que je n'aie pas de panthères grecques.

1. Pure niaiserie : fixation de la date d'une fête mobile du début de l'année.

2. Sur les fraudes et les complicités en matière de distribution d'eau, voir FRONTIN, *De aquae ductibus*, 76.

3. Sans exclure du texte le *nihil* des manuscrits : il suffit de supposer que Célius fait allusion à la clémence de la température en cette fin d'hiver.

4. Cette loi sur la réfection des routes (APPIEN, *Guerre Civile*, II, 27) aurait ressemblé au projet de loi agraire de Rullus (selon Watson) par l'étendue ou la durée des pouvoirs conférés aux commissaires (et, parmi eux, à Curion).

omnia fœ*d*a et inhonesta sunt. Consules autem habemus summa diligentia ; adhuc s. c. nisi de feriis Latinis nullum facere potuerunt. **4.** Curioni nostro tribunatus conglaciat. Sed dici non potest quo modo hic omnia iaceant. Nisi ego cum tabernariis et aquariis pugnarem, ueternus ciuitatem occupasset. Si Parthi uos nihil calficiunt, nos nihil frigore frigescimus. Tamen, quoquo modo potuit, sine Parthis Bibulus in Amano nescio quid cohorticularum amisit. Hoc si*c* nuntiatum est.

5. Quod tibi supra scripsi Curionem ualde frigere, iam cal*e*t : nam feruentissime concerpitur. Leuissime enim, quia de intercal*a*ndo non optinuerat, transfugit ad populum et pro Caesare loqui coepit legemque uiariam non dissimilem agrariae Rulli et alumentariam, quae iubet aediles metiri, iactauit. Hoc nondum fecerat cum priorem partem epistulae scripsi. Amabo te, si quid quod opus fuerit Appio facies, ponito me in gratia. De Dolabella integrum tibi reserues suadeo. Et huic rei de qua loquor et dignitati tuae aequitatisque opinion*i* hoc ita facere expedit. Turpe tibi erit pantheras Graecas me non habere.

3. 5 fœda *uulg.* : federa GR fodera M fœdere (inhonesto) *C.F. Hermann.*

4. 2 conglaciat sed GR : conglaciat se M, *Lehmann* || 3 iaceant R : iaciant M lateant G || 5 calficiunt M : calfaciunt GR || nihil ω : non nihil *Baiter del. Becher* || 6 quoquo modo : quo modo R || potuit *Madvig* : hic omnia iaceant potuit M h- o- i- putauit GR || 6-7 sine parthis bibulus : bibulus sine parthis R || 8 sic *uulg.* : sit R[1] si M,GR[2].

5. 1 supra scripsi : scripsi supra G || frigere : frigescere G || 2 calet *uulg.* : calent ω || 3 intercalando *uulg.* -lendo ω || 5 uiariam M : uariam GR || agrariae rulli M : agitare G *om.* R || alumentariam M : alim- GR || 6 quae GR : quas M qua *Manutius* || 9 me`in : me ei in *Orelli* || 11 opinioni *uulg.* : -one M,G -onem R || 12 graecas me M : me graecas R graecas G Cibyratas *Orelli*, *Lehmann*.

CCXLVIII. — A Q. MINUCIUS THERMUS.

(*Fam.*, XIII, 54).

Laodicée, février-avril 50.

CICÉRON SALUE THERMUS, PROPRÉTEUR.

Je te sais gré de tout ce que tu as fait sur ma recommandation, mais surtout d'avoir montré tant de bienveillance à M. Marcilius, fils de mon interprète et ami. Il est venu à Laodicée, et il m'a exprimé toute la reconnaissance qu'il te porte et des remerciements personnels dont je te suis redevable. Aussi, pour le reste, te demandé-je, puisque tu n'as pas affaire à des ingrats, de leur rendre d'autant plus gentiment service et de donner tes soins, dans la mesure où le permettra ta conscience, pour que la belle-mère de ce jeune homme ne soit pas mise en accusation. Si je t'ai déjà recommandé chaudement Marcilius, je le fais aujourd'hui plus chaudement encore : car, dans ses longs services d'appariteur, son père m'a montré un dévouement, un désintéressement, une discrétion extraordinaires et presque incroyables.

CCXLIX. — A C. TITIUS.

(*Fam.*, XIII, 58).

Laodicée, février-avril 50 (?).

M. CICÉRON SALUE C. TITIUS RUFUS, FILS DE LUCIUS, PRÉTEUR URBAIN.

L. Custidius est de ma tribu, de mon municipe, de mes amis. Il a un procès, qu'il te soumettra. Je te le recom-

CCXLVIII. — AD Q. MINVCIVM THERMVM.
(*Fam.*, XIII, 54).

Scr. Laodiceae inter m. Febr. et m. Apr. a. 704/50.

CICERO THERMO PROPR. S.

Cum multa mihi grata sunt, quae tu adductus mea commendatione fecisti, tum in primis quod M. Marcilium, amici atque interpretis mei filium, liberalissime tractauisti. Venit enim Laodiceam et tibi apud me mihique propter te gratias maximas egit. Qua re, quod relicum est, a te peto, quoniam apud gratos homines beneficium ponis, ut eo libentius iis commodes operamque des, quoad fides tua patietur, ut socrus adulescentis rea ne fiat. Ego cum antea studiose commendabam Marcilium tum multo nunc studiosius, quod in longa apparitione singularem et prope incredibilem patris Marcilii fidem, apstinentiam modestiamque cognoui.

CCXLIX. — AD C. TITIVM.
(*Fam.*, XIII, 58).

Scr. fortasse Laodiceae
inter m. Febr. et m. April. a. 704/50.

M. CICERO C. TITIO L. F. RVFO PR. VRB. S.

L. Custidius est tribulis et municeps et familiaris

CCLVIII. — M 230 r° ; D 94 v° ; V 209 r° ; H 34 r°.

2 marcilium M : marcellium VH marcellum D || 3 amici ψ : accensi *Orelli* || 6 relicum M : - quum VDH || apud gratos M : gratos apud VDH || 7 eo libentius: eum l- V || 9 cum antea : cum ante V || 11 apparitione : apparatione M,V.

CCXLIX. — M 231 v° ; D 95 r° ; V 210 r° ; H 34 v°.

1 custidius M : custodius VDH custudius (*in litterarum indice*) MH.

mande, dans les limites de ton devoir et de la réserve qu'il me faut garder : qu'il ait auprès de toi facile accès, obtienne de ta bienveillance ce qu'il te demandera de juste, et sente que mon amitié, même de fort loin, lui est utile, surtout auprès de toi.

CCL. — A P. SILIUS.
(*Fam.*, XIII, 63).

Laodicée, février-avril 50 (?).

M. CICÉRON SALUE P. SILIUS, PROPRÉTEUR.

1. Je n'ai jamais pensé que je puisse me trouver à court de mots [1] ; c'est pourtant ce qui m'arrive en voulant te recommander M. Lénius [2]. Je vais donc t'exposer l'affaire en bref, mais de telle manière cependant que tu puisses voir bien clairement ce que je désire. On ne saurait croire à quel point, aussi bien mon frère, qui m'est très cher, que moi-même, nous estimons M. Lénius. C'est l'effet de tous les services qu'il nous a rendus, mais aussi et surtout de sa haute probité et de son exceptionnelle modestie. J'ai eu beaucoup de peine à le laisser partir [3], non seulement en raison de nos liens d'amitié et de l'agrément de son commerce, mais encore parce que j'aimais à profiter de ses conseils loyaux et excellents. 2. Mais tu vas penser, je le crains, que je dispose de plus de mots qu'il ne m'en faut, après avoir dit qu'ils allaient me manquer. Je te recommande Lénius comme tu imagines que je dois le recommander après avoir écrit ce que j'ai écrit plus haut ;

1. Cf. *CCLII*, 1 (du 4 avril). L'identité des formules doit-elle engager à rapporter la présente lettre à la même date ?
2. Voir t. II, p. 16 et n. 1.
3. De Laodicée sans doute, où il devait vivre dans la *cohors* de Cicéron, bien que l'amitié même d'Atticus ne lui ait pas obtenu le titre de *praefectus* (voir *Att.*, V, 21, 10 [*CCXLI*], VI, 1, 6 [*CCXLV*]; VI, 3, 5 [*CCLXI*]).

meus. Is causam habet, quam causam ad te deferet. Commendo tibi hominem, sic ut tua fides et meus pudor postulat, tantum ut facilis ad te aditus habeat, quae aequa postulabit ut libente te impetret, sentiatque meam sibi amicitiam, etiam cum longissime apsim, prodesse, in primis apud te.

CCL. — AD P. SILIVM.

(*Fam.*, XIII, 63).

Scr. fortasse Laodiceae
inter m. Febr. et m. April. a. 704/50.

M. CICERO S. D. P. SILIO PROPR.

1. Non putaui fieri posse ut mihi uerba dessent, sed tamen in *M*. Laenio commendando desunt. Itaque rem tibi exponam paucis uerbis, sed tamen ut plane perspicere possis uoluntatem meam. Incredibile est quanti faciamus et ego et frater meus, qui mihi carissimus est, M. Laenium. Id fit cum plurimis eius officiis tum summa probitate et singulari modestia. Eum ego a me inuitissimus dimisi cum propter familiaritatem et consuetudinis suauitatem tum quod consilio eius fideli ac bono lubenter utebar. **2.** Sed uereor ne iam superesse mihi uerba putes, quae dixeram defutura. Commendo tibi hominem sic ut intellegis me, quo*m* ea supra scripserim, debere com-

5 sentiatque DH : sentiat teque M teque sentiat V.

CCL.— M 232 v° ; D 95 v° ; V 212 r° ; H 35 r°.

1. 1 dessent M : deessent VDH || 2 in M. *Aldus* : inc. (*uel* in. c.) ψ || desunt ψ : deerunt *Kleyn* derunt *Mendelssohn* (*cf.* § 2 : defutura) || 3 sed tamen ψ : sic tamen *Bengel* || 5 et ego : ego V || 7 eius officiis : eius beneficiis uel officiis H || tum *om.* V || 9 suauitatem : suavitate M,H[1] || 10 lubenter M : libenter DH.

2. 4 me *om.* V || quom (*uel dubitanter* qui) *Mendelssohn* : quo ψ de quo ς eum de quo *Lambin* || ea : eum V || scripserim : scripseram VH.

et je te demande avec la plus vive insistance de faciliter les affaires qu'il peut avoir dans ta province, de lui dire à lui-même ce qui te paraîtra correct. Tu trouveras le plus accommodant et le plus courtois des hommes. C'est pourquoi je te demande de me le renvoyer le plus tôt possible libre, affranchi de toute entrave, ayant réglé, grâce à toi, ses affaires. Mon frère et moi nous t'en serons très reconnaissants.

CCLI. — A P. SILIUS.
(*Fam.*, XIII, 64).

Laodicée, fin mars ou début d'avril 50.

M. CICÉRON SALUE P. SILIUS, PROPRÉTEUR.

1. Mon cher Néron [1] m'a exprimé sa reconnaissance envers toi avec une chaleur rare, et même incroyable : il n'est point, dit-il, de marque de considération qu'il n'ait reçue de toi. Tu en auras de lui-même le bénéfice : car il n'est rien de plus reconnaissant que ce jeune homme ; mais, pardieu, moi aussi, je t'en sais le plus grand gré : car, de toute la noblesse, je n'estime personne plus que lui. Si donc tu fais ce dont il m'a prié de te parler, je t'en saurai le plus grand gré : il s'agit, d'abord, d'ajourner l'affaire de Pausanias d'Alabanda jusqu'à l'arrivée de Néron (il est très ardent en sa faveur, je l'ai compris : aussi j'insiste beaucoup) ; et puis d'avoir pour les Nyséens [2], auxquels Néron est des plus attaché et dont il assure avec beaucoup de dévouement la protection et la défense, des égards assez appuyés pour que cette cité comprenne qu'elle trouve en son patronage le plus grand secours.

1. Ti. Claudius Néro, qui paraît avoir, à ce moment, demandé à Cicéron la main de Tullia : cf. *Att.* VI, 6, 1 (*CCLXXV*). Voir la Notice, p. 104 s. — Plus tard marié à Livia Drusilla, dont il eut deux fils : Tibérius (le futur empereur) et Drusus.

2. Nysa de Carie, de Lycie ou de Cappadoce ? Aucune ne relève du gouvernement de Pont-Bithynie. Les intérêts étendus de la *Societas Bithynica*, qu'appuie P. Silius (cf. *CCXXXV* et *CCXXXVI*), l'amènent-ils à agir au dehors.

mendare, a teque uehementer etiam atque etiam peto ut quod habet in tua prouincia negotii expedias, quod tibi uidebitur rectum esse ipsi dicas. Hominem facillimum liberalissimumque cognosces. Itaque te rogo ut eum solutum, liberum, confectis eius negotiis per te, quam primum ad me remittas. Id mihi fratrique meo gratissimum feceris.

CCLI. — AD P. SILIVM.
(*Fam.*, XIII, 64).

Scr. Laodiceae, ex. m. Martio aut in. m. Apr. a. 704/50.

M. CICERO S. D. P. SILIO PROPR.

1. Nero meus mirificas apud me tibi gratias egit, prorsus incredibilis, ut nullum honorem sibi haberi potuisse diceret qui a te praetermissus esset. Magnum fructum ex ipso capies : nihil est enim illo adulescente gratius ; sed mercule mihi quoque gratissimum fecisti : pluris enim ex omni nobilitate neminem facio. Itaque si ea feceris quae ille per me tecum agi uoluit, gratissimum mihi feceris : primum de Pausania Alabande*n*si, sustentes rem dum Nero ueniat (uehementer eius causa cupere eum intellexi ; itaque hoc ualde te rogo) ; deinde Nysaeos, quos Nero in primis habet necessarios diligentissimeque tuetur ac defendit, habeas tibi commendatissimos, ut intellegat illa ciuitas sibi in Neronis patrocinio summum esse praesidium.

2. 7 uidebitur : uidetur H.

CCLI. — M 233 r°; D 96 r°; V 212 v° (*ab initio usque post* § 1 *u.* 18 : hominem nocentem [*sic*]) *et* 211 r° (*inde ab* : ad alicuius tui dissimilis..., *post priorem partem Ep.* XIII, 71) ; H 35 r°.

1. 8 Pausania Alabandensi : p- alabandesi M p- alabande si DH pansa mala praeadensis (*uel* pradensis) V || 14 in neronis... praesidium : in nerone patrocinium summum V.

Je t'ai souvent recommandé Servilius Strabon ; je le fais aujourd'hui avec d'autant plus d'insistance que Néron a pris en main sa cause. Nous ne te demandons qu'une chose : faire en sorte de ne pas laisser un innocent à exploiter à quelqu'un qui ne te ressemblerait pas. Non seulement je t'en saurai gré ; mais j'y verrai un nouvel exemple de ton humanité.

2. Au total, cette lettre te demande de ne rien négliger en faveur de Néron, comme tu y es disposé, comme tu l'as fait. Ta province n'est pas comme la nôtre : un jeune homme noble, qui a talent et désintéressement, y trouve une vaste scène pour se mettre en valeur et s'acquérir une renommée. Si donc en toi il trouve un appui, qu'à coup sûr il trouvera comme il l'a déjà trouvé, il pourra affermir et enchaîner par ses bienfaits les immenses clientèles que lui ont laissées ses aïeux. Si en ce sens tu l'aides toujours avec le même zèle, tu te mettras très haut dans son esprit ; et je t'en saurai moi-même le plus grand gré [1].

CCLII. — A M. CÉLIUS.

(*Fam.*, II, 11).

Laodicée, 4 avril 50.

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE M. CÉLIUS, ÉDILE CURULE.

1. Aurais-tu cru que jamais il pût m'arriver de manquer de mots : non seulement ces beaux mots de vous autres orateurs, mais ce fretin même de notre crû [2] ? Or

1. Cette lettre semble signaler l'engouement de Cicéron pour T. Claudius Néron, auquel il ne paraît pas avoir pensé auparavant comme candidat possible à la main de sa fille.

2. Sur cette formule, qui enchérit sur celle de la lettre *CCL*, voir p. 161, n. 1.

Strabonem Seruilium tibi saepe commendaui ; nunc eo facio id impensius, quod eius causam Nero suscepit. Tantum a te petimus ut agas eam rem ne relinquas hominem innocentem ad alicuius tui dissimilis quaestum. Id cum gratum mihi erit tum etiam existimabo te humanitate tua esse usum.

2. Summa huius epistulae haec est, ut ornes omnibus rebus Neronem, sicuti instituisti atque fecisti. Magnum theatrum habet ista prouincia, non ut haec nostra, *ad* adulescentis nobilis, ingeniosi, apstinentis commendationem atque gloriam. Qua re si te fautore usus erit, sicut profecto et utetur et usus est, amplissimas clientelas acceptas a maioribus confirmare poterit et beneficiis suis obligare. Hoc in genere si eum adiuueris eo studio quo ostendisti, *te* apud ipsum praeclarissime posueris, sed mihi etiam gratissimum feceris.

CCLII. — AD M. CAELIVM.

(*Fam.*, II, 11).

Scr. Laodiceae prid. Non. Apr. a. 704/50.

M. CICERO IMP. S. D. M. CAELIO AEDILI CVRVLI.

1. Putaresne umquam accidere posse ut mihi uerba dessent, neque solum ista uestra oratoria, sed

1. 17 ut agas : ut tu agas *Baiter an* ut ita agas ? || ne : neu *Klotz* || 18 tui *om.* H.

2. 1 summa huius epistulae: summ(a)e huius epistula M,V || 3-4 non ut haec nostra : non item haec nostra *Wesenberg del. Ernesti* || 4 ad adulescentis *Bengel* : adulescentis ψ, *Mendelssohn* angustum ad adulescentis *Wesenberg* || 6 sicut profecto et : s- p- ut V || utetur : utitur H || 7 a maioribus : amatoribus H || 9 te *add. René Durand* (*cf.* Fam., XIII, 41, 2 [*LV*] ; Att., VI, 6, 4 [*CCLXXV*]) || 10 sed : et *Orelli.*

CCLII. — M 24 v° [*Haec epistula bis exstat in* M, *et suo loco et iterum post* VIII, 8, *fol.* 125 v° : *quod exemplum littera* M' *significauimus*] ; G 37 v° ; R 59 r°.

1. 1 -ne umquam accidere ω : numquam occidere M' || posse MM' : posset GR || 2 dessent M¹ : deesent M'M², GR.

ils me manquent, et voici pourquoi : je suis merveilleusement inquiet de ce que l'on décrète touchant les provinces. J'ai désir merveilleux de Rome, incroyable des miens, et de toi au premier rang ; quant à la province, j'en ai plus qu'assez : soit que j'aie acquis, il me semble, telle réputation qu'il y a moins à chercher à l'accroître qu'à craindre un coup du sort ; ou que toute cette besogne soit indigne de mes forces, qui sont capables de supporter (et j'en ai l'habitude) de plus lourdes charges politiques ; ou que me fasse trembler l'imminence d'une grande guerre, que je crois éviter si je quitte mon gouvernement au jour fixé.

2. Des panthères les chasseurs de profession s'occupent activement sur ma recommandation. Mais elles sont d'une étonnante rareté, et celles qui restent, on affirme qu'elles se plaignent fort d'être les seuls êtres dans ma province dont la sécurité soit en danger ; aussi ont-elles décidé, dit-on, de quitter notre province pour la Carie [1]. Malgré tout on fait les choses sérieusement, surtout Patiscus [2]. Tout ce qu'il y aura sera pour toi ; mais quoi ? nous l'ignorons tout à fait. Je me soucie, pardieu, beaucoup de ton édilité, ce jour même où je t'écris m'y fait penser : c'est en effet celui des jeux de la Grande Déesse [3]. Tu serais gentil de m'écrire longuement, et dans le plus grand détail, sur l'ensemble de la situation politique : c'est dans les nouvelles que tu me donneras que j'aurai le plus de confiance.

1. Le tour spirituel de ce demi-refus lui a valu d'être reproduit intégralement par PLUTARQUE (*Cic.*, 36).

2. Chevalier romain, qui négociait en Cilicie : cf. *Fam.*, VIII, 9, 3 (*CCX*).

3. L'organisation des Jeux Mégalésiens (4-10 avril) incombait aux édiles curules. C'était la « pierre de touche » qui établissait leur popularité et assurait leur avenir politique.

haec etiam leuia nostratia ? Desunt autem propter hanc causam quod mirifice sum sollicitus quidnam de prouinciis decernatur. Mirum me desiderium tenet urbis, incredibile meorum atque in primis tui, satietas autem prouinciae, uel quia uidemur eam famam consecuti ut non tam accessio quaerenda quam fortuna metuenda sit, uel quia totum negotium non est dignum uiribus nostris, qui maiora onera in re publica sustinere et possim et soleam, uel quia belli magni timor impendet, quod uidemur effugere si ad constitutam diem decedemus.

2. De pantheris per eos qui uenari solent agitur mandatu meo diligenter ; sed mira paucitas est, et eas quae sunt ualde aiunt queri , quod nihil cuiquam insidiarum in mea prouincia nisi sibi fiat : itaque constituisse dicuntur in Cariam ex nostra prouincia decedere. Sed tamen sedulo fit, et in primis a Patisco. Quicquid erit, tibi erit, sed quid esset plane nesciebamus. Mihi me hercule magnae curae est aedilitas tua ; ipse dies me admonebat : scripsi enim haec ipsis Megalensibus. Tu uelim ad me de omni rei publicae statu quam diligentissime perscribas : ea enim certissima putabo quae ex te cognoro.

1. 3 leuia : deuia M′ || 5-6 tenet urbis : tenet turbis R tenetur uis M′ || 6 meorum M′M[2], GR : eorum *M*[1] || tui satietas : tuis atletas M′ || 7 uel quia : uel qui GR || famam : iam M′ || 8 tam M′, R : iam M,G || 9 sit *om.* M′ || 11 possim M,G : possum R possemus M′ || soleam : solemus M′ || belli : uelli M′ || 13 decedemus M,R : decedamus M′ descendissemus G.

2. 1 agitur : igitur M′ || 2 mandatu meo *Lambin* : mandatum eo MM′ -to meo GR || 3 eas M′ M[corr] : ea ω || 4 mea prouincia : prouincia mea M′ || 6 decedere : dicere M′ || fit : fiet M′ || a : ad M′ || 9 ipse dies *M*[corr] : ipsees ω ipsa dies M′ || 11 perscribas M,G : scribas M′, R || ea *om.* M′ || 12 cognoro M : congnouero R cognouero. uale. G cognosco M′.

CCLIII. — A Q. MINUCIUS THERMUS.
(*Fam.*, XIII, 57).

Laodicée, début d'avril 50.

CICÉRON A THERMUS, PROPRÉTEUR, SALUT.

1. Plus j'apprends, par lettres et messages quotidiens, qu'il y a grande guerre en Syrie, plus vivement j'insiste au nom de notre amitié pour que tu me renvoies au plus prochain jour M. Annéius, mon légat : son activité, ses conseils, sa science militaire peuvent, je le sais pertinemment, être de la plus grande aide à l'intérêt national et à moi. S'il ne s'était agi d'une chose de si grande conséquence pour lui, jamais nous n'aurions consenti, lui à me quitter, moi à me séparer de lui. Je compte partir pour la Cilicie vers le premier mai : il faut qu'avant cette date M. Annéius revienne auprès de moi. **2.** Je n'ai rien négligé, en tête-en-tête et par lettres, pour que tu sois au courant [1] ; mais aujourd'hui encore j'insiste et te prie de t'occuper de l'affaire qu'il a avec les Sardiens afin qu'elle vienne pour lui à bonne fin, comme il est juste et comme il le mérite. Tes propos m'ont fait comprendre, quand nous nous entretenions à Éphèse, que la personne même de M. Annéius t'engageait à lui vouloir du bien ; je voudrais aussi que tu te dises ceci : rien de toi ne peut m'être plus agréable que d'apprendre qu'il a, grâce à toi, terminé personnellement [2] son affaire selon ses vœux ; et je te demande avec une nouvelle insistance d'y aboutir dans le plus bref délai.

1. Cf. *Fam.*, XIII, 55 (*CCXXXII*).
2. Interprétation de Lehmann et Tyrrell-Purser. L'importance même des intérêts en jeu invite Annéius à ne pas en laisser la gestion à des *procuratores* ; mais l'argument doit aussi aboutir à brusquer la décision du propréteur, Annéius n'étant plus « sur place » (*ipsum*) que pour peu de jours.

CCLIII. — AD Q. MINVCIVM THERMVM.
(*Fam.*, XIII, 57).

Scr. Laodiceae in. m. Apr. a. 704/50.

CICERO THERMO PROPR. S.

1. Quo magis cotidie ex litteris nuntiisque bellum magnum esse in Syria cognosco, eo uehementius a te pro nostra necessitudine contendo ut mihi M.Anneium legatum primo quoque tempore remittas : nam eius opera, consilio, scientia rei militaris uel maxime intellego me et rem p. adiuuari posse. Quod nisi tanta res eius ageretur, nec ipse adduci potuisset ut a me discederet, neque ego ut eum a me dimitterem. Ego in Ciliciam proficisci cogito circiter K. Mai. : ante eam diem M. Anneius ad me redeat oportet. **2.** Illud quod tecum et coram et per litteras diligentissime egi, id et nunc etiam atque etiam rogo curae tibi sit, ut suum negotium, quod habet cum populo Sardiano, pro causae ueritate et pro sua dignitate conficiat. Intellexi ex tua oratione, cum tecum Ephesi locutus sum, te ipsius M. Annei causa omnia uelle ; sed tamen sic uelim existimes, te mihi nihil gratius facere posse quam si intellexero per te illum ipsum negotium ex sententia confecisse, idque quam primum ut efficias te etiam atque etiam rogo.

CCLIII. — M 231 v° ; D 95 r° ; V 210 r° ; H 34 v°.

1. 2 cognosco : cognosco et uehementius a te pro nostra necessitudine cognosco M (et uehementius... cognosco *del.* M[3]) || eo H : et M,VD || 3 m. anneium : m. manneium (maneium D) ψ || 4 tempore : rem p. V || nam... militaris (*u.* 5) *om.* V || 10 M. Anneius : manneius VDH nanneius M.

2. 2 egi, id et ψ : egi, id te *Lambin*, *Müller* egi, te *Baiter* || 7 mihi nihil M[3] : nihil mihi M || 9 ipsum ψ : suum *Wesenberg*.

CCLIV. A AP. CLAUDIUS.
(*Fam.*, III, 10).

Laodicée, première moitié d'avril 50.

CICÉRON A APPIUS PULCHER, SALUT.

1. Quand on m'a appris la témérité des gens qui cherchent à te créer des ennuis, à la première nouvelle, certes, j'ai été très ému, car je ne m'attendais à rien moins ; mais, une fois de sang-froid, je pense que sur tout le reste * la riposte est très facile, comptant beaucoup sur les tiens, mais sur toi plus que sur personne ; et il me vient aussi à l'esprit une foule de raisons pour conclure que ce tracas servira ta gloire. Mais une chose dont j'ai été tout à fait fâché, c'est de voir le complot de ces envieux t'arracher le triomphe le plus sûr et le plus juste [1]. Si tu y attaches le prix exact qu'il convient, ainsi que je l'ai toujours pensé, d'y attacher, tu agiras en sage et, vainqueur, c'est sur la douleur de tes ennemis que tu célèbreras le plus juste triomphe. Car, j'en suis très sûr, tu as la vigueur, les ressources, la sagesse propres à faire repentir sûrement tes ennemis de leur démesure. Pour moi — j'appelle tous les dieux en attestation d'une promesse solennelle — je serai, dans cette province que tu as gouvernée, à ton service pour assurer, je préfère ne pas dire ton salut, mais ton prestige : on reconnaîtra dans mes prières un intercesseur, dans mes démarches un ami aussi dévoué qu'un parent, à mon autorité un homme qui a, je l'espère, le cœur des cités, à ma dignité un imperator. Je désire que de moi tu exiges et attendes tout ; et ce que tu peux rêver sera dépassé par mes bons offices.

1. Il y avait renoncé lui-même (cf. *Fam.*, VIII, 6, 1 = *CCXLVII*). Cicéron feint de croire que c'était le but essentiel poursuivi par ses adversaires. Mais, en fait, Ap. Claudius en était automatiquement forclos, pour avoir quitté sa province plus de trente jours après l'arrivée de son successeur : en ce cas-là, en effet, le gouverneur était déchu de son pouvoir proconsulaire et ne se présentait pas aux portes de Rome avec l'*imperium* qui l'eût habilité au triomphe (cf. L.-A. Constans, *Un correspondant de Cicéron* : *Ap. Claudius Pulcher*, p. 98). Sa décision de rentrer brusquement dans la Ville s'en explique mieux.

CCLIV. — AD AP. CLAVDIVM.

(*Fam.*, III, 10).

Scr. Laodiceae priore parte m. April. a. 704/50.

CICERO APPIO PVLCHRO S.

1. Cum est ad nos adlatum de temeritate eorum qui tibi negotium facesserent, etsi grauiter primo nuntio commotus sum, quod nihil tam praeter opinionem meam accidere potuit, tamen, ut me conlegi, cetera mi facillima uidebantur, quod et in te ipso maximam spem et in tuis magnam habebam, multaque mihi ueniebant in mentem quam ob rem istum laborem tibi etiam honori putarem fore ; illud plane moleste tuli, quod certissimum et iustissimum triumphum hoc inuidorum consilio esse tibi ereptum uidebam. Quod tu si tanti facies quanti ego semper iudicaui faciendum esse, facies sapienter et ages uictor ex inimicorum dolore triumphum iustissimum. Ego enim plane uideo fore neruis, opibus, sapientia tua, uehementer ut inimicos tuos paeniteat intemperantiae suae. De me tibi si*c* contestans omnis deos promitto atque confirmo me pro tua dignitate (malo enim dicere quam « pro salute ») in hac prouincia cui tu praefuisti rogando deprecatoris, laborando propinqui, auctoritate cari hominis (ut spero) apud ciuitates, grauitate imperatoris suscepturum officia atque partis. Omnia uolo a me et postules et *ex*spectes ; uincam meis officiis cogitationes tuas.

CCLIV. — M 42 v° ; G 41 v° ; R 65 r°.

1. 1 cum : dum G || 2 facesserent M : -rint R facesse rupit G || 5 quod et : quod G || 7-8 tibi etiam *om.* R || 12 ex : et ex M || 14 neruis *om.* R || 16 sic contestans *uulg.* : si contestans M sicut testans GR || 22 exspectes *uulg.* : spectes ω.

2. Q. Servilius m'a remis de toi une lettre fort brève, mais qui pourtant m'a paru trop longue : c'est me faire injure que me prier. Je n'aurais pas voulu que se présentât une occasion pour toi de voir à plein quelle estime je fais de toi, et de Pompée (que je mets au plus haut, comme je dois, et au-dessus de tous) et de Brutus — encore que, dans nos relations quotidiennes, tu eusses pu le voir, comme tu le verras — ; mais, puisqu'elle s'est présentée, si j'omets quelque chose, je m'avouerai coupable et déshonoré. 3. Pomptinus [1], auquel tu as assuré une protection si rare, si exceptionnelle — et je suis témoin de ce que tu as fait pour lui —, ne cache pas qu'il s'en souvient et te veut du bien, comme il le doit. De graves intérêts l'avaient forcé à me quitter, à mon très grand regret ; pourtant, dès qu'il vit qu'il y allait de ton intérêt, le pied déjà sur le navire, il a quitté Éphèse pour revenir à Laodicée. Quand je te vois assuré de dévouements aussi zélés, et ils sont innombrables, il m'est tout à fait impossible de douter que ce tracas doive finalement accroître ta situation ; mais si tu arrives à faire créer des censeurs [2], et que tu gères la censure comme tu le dois et le peux, je pressens que tu fortifieras magnifiquement et pour toujours non ta position seule, mais celle de tous les tiens. Seulement lutte de toutes tes forces pour qu'aucune prorogation ne me soit imposée : ainsi, après avoir ici fait pour toi tout le nécessaire, à Rome aussi je pourrai mettre en œuvre l'amitié que j'ai pour toi.

4. Ce que tu m'écris du zèle que te manifestent tous les particuliers, toutes les classes de l'État, ne m'étonne pas du tout et me fait le plus grand plaisir ; mes correspondants habituels m'écrivent la même chose. Aussi suis-je ravi, d'abord qu'on rende ce qui est dû à un homme dont l'amitié me charme autant qu'elle m'honore, et puis

1. C. Pomptinus, légat de Cicéron, avait vaincu les Allobroges en 61, mais avait dû attendre le triomphe jusqu'en 54, et ne l'avait obtenu que grâce à Ap. Claudius, alors consul : cf. *Q. fr.*, III, 4, 6 (*CLI*) et *Att.*, IV, 18, 4 (*CLII*). Il avait quitté Cicéron pour des motifs privés : *Att.*, V, 21, 9 (*CCXLI*), deux mois plus tôt.

2. Si le texte doit être conservé, il faut le prendre pour une flatterie — un peu grosse : la question dépendant de l'ensemble du Sénat.

2. Q. Seruilius perbreuis mihi a te litteras reddidit, quae mihi tamen nimis longae uisae sunt ; iniuriam enim mihi fieri putabam, cum rogabar. Nollem accidisset tempus in quo perspicere posses quanti te, quanti Pompeium (quem unum ex omnibus facio, ut debeo, plurimi), quanti Brutum facerem — quamquam in consuetudine cotidiana perspexisses, sicuti perspicies —; sed, quoniam accidit, si quid a me praetermissum erit, commissum facinus et admissum dedecus confitebor. **3.** Pom*p*tinus, qui a te tractatus est praestanti ac singulari fide, cuius tui beneficii sum ego testis, praestat tibi memoriam beneuolentiamque, quam debet. Qui cum maximis suis rebus coactus a me inuitissumo decessisset, tamen, ut uidit interesse tua, conscendens iam nauem Epheso Laodiceam reuertit. Talia te cum studia uideam habiturum esse innumerabilia, plane dubitare non possum quin tibi amplitudo ista sollicitudo futura sit ; si uero efficis ut censores creentur, et si ita gesseris censuram ut et debes et potes, non tibi solum, sed tuis omnibus uideo in perpetuum summo te praesidio futurum. Illud pugna et enitere, ne quid nobis temporis prorogetur, ut, cum hic tibi satis fecerimus, istic quoque nostram in te beneuolentiam nauare possimus.

4. Quae de hominum atque ordinum omnium erga te studiis scribis ad me, minime mihi miranda et maxime iucunda acciderunt, eademque ad me perscripta sunt a familiaribus meis. Itaque capio magnam uoluptatem cum tibi, cuius mihi amicitia non solum ampla sed etiam iucunda est, ea tribui quae debeantur,

2. 3 accidisset M, G^{2}R : accidisse G^{1} || 7 perspexisses : perspexisti *Wesenberg* || 8 a M^{corr}, GR : ad M.

3. 1 Pomptinus *uulg.* : pomitinus ω || 2 tui M^{2}, GR : tua M^{1} || 5 inuitissumo M^{1} : -issimo M^{corr}, R *om.* G || decessisset M, G^{2}R : discessisset G^{1}, *Pluygers* || 6 iam *om.* G || laodiceam M : laodiciam G laudiceam R || 9 ista sollicitudo : sollicitudo ista R.

4. 2 mihi *om.* G || 5 solum *uulg.* : solum etiam ω || 6 debeantur :

qu'en notre ville un accord quasi unanime puisse encore se manifester chaudement en faveur des hommes énergiques et actifs : c'est en cela que moi-même j'ai toujours trouvé l'unique récompense de mes peines et de mes veilles.

5. Mais ceci m'étonne prodigieusement, qu'un jeune homme [1], au salut duquel j'ai consacré tout l'effort de mon éloquence en deux procès capitaux, ait eu assez de témérité pour s'exposer à ta haine, sans songer [2] à tous les risques de fortune, sans considérer ses intérêts ; alors surtout que tu surabondes de ressources, d'appuis, et qu'à lui, sans insister davantage, on peut dire qu'il manque bien des choses. M. Célius, mon ami, m'avait déjà rapporté dans une lettre son propos, d'une niaiserie enfantine [3] ; sur ce sujet aussi tu m'écris longuement. Mais avec un homme qui s'expose à ta haine j'aurais plutôt rompu d'anciennes relations que d'en nouer de nouvelles. De mon zèle pour toi tu ne dois pas douter : il est évident pour tout le monde dans ma province, et l'a été à Rome.

6. Mais pourtant il perce dans ta lettre une sorte de soupçon et un doute, dont ce n'est pas le moment de me plaindre, mais dont il faut me disculper. En quelle occasion ai-je donc empêché qu'une délégation fût envoyée à Rome pour faire ton éloge ? ou comment aurais-je pu, en cas de haine ouverte, moins te nuire, en cas de haine couverte, mieux révéler mon inimitié ? Si ma perfidie égalait celle des gens qui lancent contre nous ces accusations, je n'aurais certes pas été assez sot pour de deux choses l'une, ou bien révéler par des actes hostiles une haine cachée, ou, sans pouvoir te nuire en rien, montrer une si grande

1. Dolabella : il avait 19 ans, au témoignage d'Appien (*Guerre Civile*, II, 129 : il n'aurait eu que 25 ans en l'année 44).

2. Malgré un léger accident dont a souffert le texte, le sens de la phrase n'est pas douteux.

3. Apparemment sur le projet de mariage avec Tullia. La lettre dont il est question ici ne nous est pas parvenue. Il faut bien entendu en tenir compte pour interpréter *Fam.*, VIII, 6, 2 (*CCXLVII*) : il paraîtra douteux que Célius ait « patronné » la candidature de Dolabella, comme le pense J. Carcopino. Mais que la faveur de Cicéron lui-même à ce projet se fût assez déclarée pour qu'on en parlât à découvert, c'est ce que dénonce la dénégation embarrassée qui suit.

tum uero remanere etiam nunc in ciuitate nostra studia prope omnium consensu erga fortis et industrios uiros, quae mihi ipsi una semper tributa merces est laborum et uigiliarum mearum.

5. Illud uero mihi permirum accidit, tantam temeritatem fuisse in eo adulescente, cuius ego salutem duobus capitis iudiciis summa contentione defendi, ut tuis inimicitiis suscipiendis obliuisceretur † pro † omnium fortunarum ac rationum suarum, praesertim cum tu omnibus uel ornamentis uel praesidiis redundares, *ipsi*, ut leuissime dicam, multa dessent. Cuius sermo stultus et puerilis erat iam ante ad me a M. Caelio, familiari nostro, perscriptus ; de quo item sermone multa scripta sunt abs te. Ego autem citius cum eo qui tuas inimicitias suscepisset ueterem coniunctionem diremissem quam nouam conciliassem ; neque enim de meo erga te studio dubitare debes, neque id est obscurum cuiquam in prouincia, nec Romae fuit.

6. Sed tamen significatur in tuis litteris suspicio quaedam et dubitatio tua, de qua alienum tempus est mihi tecum expostulandi, purgandi autem mei necessarium. Vbi enim ego cuiquam legationi fui impedimento, quo minus Romam ad laudem tuam mitteretur ? aut in quo potui, si te palam odissem, minus quod tibi obesset facere, si *cl*am, magis aperte inimicus ess*e* ? Quod si essem ea perfidia qua sunt *ii* qui in nos haec conferunt, tamen ea stultitia certe non fuissem ut aut in obscuro odio apertas inimicitias, aut in quo tibi nihil nocerem summam ostenderem

debentur G || 7 tum : tunc M || 9 ipsi *om.* G.

5. 3 duobus : in duobus *Wesenberg* || 4 pro ω patroni ς prope *Müller* prosus *dubitanter Mendelssohn* ; *fort., ut scribae fortuitus error, delendum* ; *an* porro ? || 7 < ipsi > *add. Orelli, lac. ind.* Mcorr || leuissime ω : len- *Martyni-Laguna* || 10 scripta sunt : sunt scripta G.

6. 1 suspicio : suscipio M || 7 si clam *uulg.* : siciam M sit iam G si iam R || 8 esse *uulg.* : essem ω || ea : ex M || ii ς : hi ω || 11 in quo :

volonté de te nuire. Il est venu me trouver certaines personnes, je m'en souviens, oui, de la Phrygie Adjointe [1] : ils disaient qu'on décrétait de trop grosses subventions aux délégations. Je leur ai moins donné un ordre qu'un avis, d'avoir en pareille matière à se conformer autant que possible à la loi Cornélia [2] ; et même je ne m'en suis pas tenu obstinément à cela : témoin les comptes des cités, où chacune a fait figurer comme versée à tes délégations la somme qu'elle a voulu. **7.** Mais sous quelle masse de mensonges t'ont submergé les hommes les moins sérieux ! crédits non seulement supprimés, mais réclamés et arrachés aux agents de ceux qui étaient déjà partis ! ce qui en aurait radicalement empêché beaucoup de se mettre en route ! Je m'en plaindrais et réclamerais auprès de toi, si je ne préférais, comme je te le disais plus haut, me disculper, dans la situation où tu te trouves, plutôt que t'accuser : c'est plus correct, il me semble. Ainsi nul reproche à toi de l'avoir cru ; quelques mots sur moi, comme quoi tu n'aurais pas dû le croire. Car si tu es assuré que je suis un homme honnête, digne des études et de la culture auxquelles je me suis donné dès l'enfance, d'assez de cœur et de quelque sagesse dans les plus grandes occasions, tu dois t'attendre à ne trouver en moi je ne dis pas seulement nulle trace de perfidie, de traîtrise, de fausseté en amitié, mais de mesquinerie même ou de sécheresse.

8. Mais s'il te plaît d'imaginer en moi un fourbe hypocrite, quoi de moins conforme à ce caractère que de dédaigner la bienveillance d'un homme dont la situation est éclatante, ou d'attaquer dans une province une réputation dont à Rome on a défendu la gloire, ou de manifester de l'inimitié sans pouvoir faire du tort, ou de choisir en fait de perfidie ce qui peut le mieux dénoncer la haine tout

1. La « Petite Phrygie » (*Phrygia Minor*, ou *Secunda* ou *Salutaris*), contiguë à la Bithynie, avait été rattachée (ἐπίκτητος) au royaume de Pergame, par décision des Romains contre Prusias et au bénéfice d'Eumène I.

2. Loi de Sylla *De prouinciis ordinandis* (en 81).

uoluntatem nocendi. Ad me adire quosdam memini, nimirum ex Epicteto, qui dicerent nimis magnos sumptus legatis decerni. Quibus ego non tam imperaui quam censui sumptus legatis quam maxime ad legem Corneliam decernendos ; atque in eo ipso me non perseuerasse testes sunt rationes ciuitatum, in quibus, quantum quaeque uoluit, legatis tuis datum induxit. **7.** Te autem quibus mendaciis homines leuissimi onerarunt ! non modo sublatos sumptus, sed etiam a procuratoribus eorum qui iam profecti essent repetitos et ablatos, eamque causam multis omnino non eundi fuisse. Quererer tecum atque expostularem, ni, ut supra scripsi, purgare me tibi hoc tuo tempore quam accusare te mallem idque putarem esse rectius. Itaque nihil de te, quod credideris, de me, quam ob rem non debueris credere, pauca dicam. Nam si me uirum bonum, si dignum *i*is studiis eaque doctrina cui me a pueritia dedi, si satis magni animi, non minimi consilii in maximis rebus perspectum habes, nihil in me non modo perfidiosum et insidiosum et fallax in amicitia, sed ne humile quidem aut ieiunum debes agnoscere.

8. Sin autem me astutum et occultum *l*ubet fingere, quid est quod minus cadere in eius modi naturam possit quam aut florentissimi hominis aspernari beneuolentiam, aut eius existimationem oppugnare in prouincia cuius laudem domi defenderis, aut in ea re animum ostendere inimicum in qua nihil obsis, aut

iniquo M || 12 ad me adire : adire ad me G || 13 epicteto M : epictote G epito te R || 14-15 legatis decerni... quam censui sumptus *iterat* M || imperaui M : imperam R imperatu G || 16 decernendos M : -nendo GR || 17-18 in quibus ω : in quas *Wesenberg* || 18 quantum quaeque : quantumcumque G || 19 induxit : induxi G.

7. 2 onerarunt M : onerauerunt GR || 13 et insidiosum *om.* GR || 14 in amicitia *R* : inimicitia M in nnicicia G || 15 ieiunum M, R[2] : ieiunium GR[1].

8. 1 me *om.* G || lubet *uulg.* : iubet ω.

en pouvant le moins la satisfaire ? Mais pourquoi serais-je, moi, si acharné contre toi, quand mon frère m'a fait connaître qu'au moment même où il était presque fatal que tu le fusses[1], tu ne t'es pas montré mon ennemi ? Mais, après qu'un élan réciproque nous eut réconciliés, as-tu jamais en vain pendant ton consulat manifesté devant moi le souhait que j'agisse ou vote de telle ou telle façon ? De ce dont tu me chargeas, quand je te faisais conduite vers Pouzzoles, est-il un point sur lequel mes soins n'aient pas surpassé ton attente ? 9. Si la fourbe a en propre de tout rapporter à son utilité, qu'y avait-il de plus utile pour moi, de plus convenable à mes intérêts, que de me lier à un homme de la plus grande naissance et de la plus haute considération, dont la richesse, la valeur personnelle, les enfants, les parents, les proches pouvaient me mettre en valeur ou affermir ma position ? Toutes choses vers lesquelles il est vrai que j'ai tendu en aspirant à ton amitié, mais non point par fourbe, bien plutôt par sûr jugement. Et ces liens, mes plus douces chaînes, certes : similitude de goûts, charme des relations, douceur de l'existence et de la manière de vivre, échange de propos accordés, raffinements de culture ! Ce sont là liens privés ; et ceux qui sont publics ? Une réconciliation éclatante, qui ne permet pas un faux pas, même d'imprudence, sans qu'on soupçonne la perfidie, le partage du sacerdoce le plus considérable[2], dans lequel une atteinte à l'amitié paraissait sacrilège à nos ancêtres, bien plus, où il n'était point permis d'appeler par cooptation un homme qui eût quelque inimitié dans le collège ?

10. Supposé que je laisse de côté tant d'arguments d'une telle portée : qui jamais mit, et dut mettre personne aussi haut que moi je mets Cn. Pompée, le beau-père de ta fille ? Fait-on valoir les mérites ? je compte que je lui dois d'avoir recouvré patrie, enfants, ma situation civile, mon rang social, moi-même enfin ; — l'agrément des relations personnelles ? quels consulaires eurent jamais en notre

1. Lorsque Cicéron était en conflit aigu avec le frère d'Ap. Claudius, le tribun P. Clodius.

2. L'augurat.

id eligere ad perfidiam quod ad indicandum odium apertissimum sit, ad nocendum leuissimum ? Quid erat autem cur ego in te tam implacabilis essem, cum te ex fratre meo ne tunc quidem, cum tibi prope necesse esset eas agere partis, inimicum mihi fuisse cognossem ? Cum uero reditum nostrum in gratiam uterque expetisset, quid in consulatu tuo frustra mecum egisti quod me aut facere aut sentire uoluisses ? quid mihi mandasti, cum te Puteol*os* prosequerer, in quo non exspectationem tuam diligentia mea uicerim ? 9. Quod si id est maxime astuti, omnia ad suam utilitatem referre, quid mihi tandem erat utilius, quid commodis meis aptius quam hominis nobilissimi atque honoratissimi coniunctio, cuius opes, ingenium, liberi, adfines, propinqui mihi magno uel ornamento uel praesidio esse possent ? quae tamen ego omnia in expetenda amicitia tua non astutia quadam, sed aliqua potius sapientia secutus sum. Quid ? illa uincula, quibus quidem libentissime astringor, quanta sunt, studiorum similitudo, suauitas consuetudinis, delectatio uitae atque uictus, sermonis societas, litterae interiores ! Atque haec domestica ; quid illa tandem popularia, reditus inlustris in gratiam, in quo ne per imprudentiam quidem errari potest sine suspicione perfidiae, amplissimi sacerdotii collegium, in quo non modo amicitiam uiolari apud maiores nostros fas non erat, sed ne coptari quidem sacerdotem licebat qui cuiquam ex collegio esset inimicus ?

10 Quae ut omittam tam multa atque tanta, quis umquam tanti quemquam fecit aut facere potuit aut debuit quanti ego Cn. Pompeium, socerum tuae filiae ? Etenim si merita ualent, patriam, liberos, salutem,

8. 9 erat M : erit GR || 15 Puteolos *Orelli* : puteolis ω.
9. 3 nobilissimi GR : nobilissime(i *supra* e *scripto*) M || 16 maiores : maioris M || 17 ne coptari *uulg.* : nec optari ω.
10. 1 quae ut : qui ut G || 3 tuae GR : turae M.

cité plus étroits rapports d'amitié ? — les preuves d'affection et d'obligeance ? que ne m'a-t-il pas confié, quel projet ne m'a t-il pas fait partager, quelle question le concernant a-t-il, en son absence, préféré voir traiter au Sénat par un autre que moi, de quel comble d'honneurs n'a t-il pas toujours accru mon prestige, avec quelle courtoisie enfin, quelle bonne grâce a-t-il supporté mon action en faveur de Milon, bien qu'elle fût par moments contraire à sa politique, avec quel dévouement il pourvut à ce que la haine ne vînt pas me toucher, en ces moments tragiques où il me couvrit de sa sagesse, de son autorité, de ses armes enfin [1] ? En ces circonstances, certes, il eut assez de fermeté et d'élévation d'esprit pour ne pas croire, je ne dis pas à quelque Phrygien ou Lycaonien, ce que tu as fait quand il s'est agi des délégations, mais aux propos malveillants que tenaient sur moi des hommes même du plus haut rang [2]. Du moment donc que le fils de cet homme est ton gendre, et que, outre cette alliance qui vous unit, je sais combien tu es cher à Cn. Pompée et combien tu lui plais, quels doivent être enfin mes sentiments pour toi ? D'autant plus qu'il m'a envoyé une lettre, qui suffirait, même si, au lieu d'être ton ami très dévoué, j'étais ton ennemi mortel, à m'apaiser, me retourner et me plier au vouloir et au moindre signe d'un homme qui a tant mérité de moi.

11. Mais en voilà assez ; car j'en ai peut-être même écrit beaucoup plus long qu'il n'était nécessaire. Voici maintenant ce que j'ai mis en train et organisé [3]... . Ce

1. Déguisement psychologique : en fait la mise sur pied de guerre de Rome après le meurtre de Clodius et le jour du procès de Milon avait fortement ému Cicéron (*Mil.*, 1-3 ; cf. Ascon., *ad Milonian.*, 16, 21-22 ; mais aussi, *contra*, 27 et 31).

2. Moins peut-être encore les tribuns de la plèbe T. Munatius Plancus Bursa, Q. Pompeius Rufus, C. Sallustius (Ascon., *ib.*, 19-22) que les fils de C. Claudius, les Valerius (Népos et Léo), L. Herennius Balbus, Q. Metellus Scipio, P. Cornificius... (Id., *ib.*, 10-11, 17).

3. La lacune doit être due à une suppression volontaire, au moment de la publication des Lettres (à moins qu'un Mémoire joint à cette lettre n'ait été égaré ou détruit par Ap. Claudius : L.-A. Constans, *Un correspondant de Cicéron...*, p. 101-102) : cf. J. Carcopino, *Les secrets de la Correspondance de Cicéron*, II, p. 441-443.

dignitatem, memet ipsum mihi per illum restitutum puto ; si consuetudinis iucunditas, quae fuit umquam amicitia consularium in nostra ciuitate coniunctior ? si illa amoris atque officii signa, quid mihi ille non commisit, quid non mecum communicauit, quid de se in senatu, cum ipse abesset, per quemquam agi maluit, quibus ille me rebus non ornatissimum uoluit amplissime, qua denique ille facilitate, qua humanitate tulit contentionem meam pro Milone aduersantem interdum actionibus suis, quo studio prouidit ne quae me illius temporis inuidia attingeret, cum me consilio, cum auctoritate, cum armis denique texit suis ? Quibus quidem temporibus haec in eo grauitas, haec animi altitudo fuit, non modo ut Phrygi alicui aut Lycaoni, quod tu in legatis fecisti, sed ne summorum quidem hominum maleuolis de me sermonibus crederet. Huius igitur filius cum sit gener tuus cumque, praeter hanc coniunctionem adfinitatis, quam sis Cn. Pompeio carus quamque iucundus intellegam, quo tandem animo in te esse debeo ? Cum praesertim eas ad me is litteras miserit quibus, etiam si tibi, cui sum amicissimus, hostis essem, placarer tamen totumque me ad eius uiri ita de me meriti uoluntatem nutumque conuerterem.

11. Sed haec hactenus ; pluribus enim etiam fortasse uerbis quam necesse fuit scripta sunt. Nunc ea, quae a me profecta quaeque instituta sint cognosce...

10. 5 restitutum : restituturum ω || 11 maluit : uoluit G || me M,R : in G || ornatissimum ω : ornatum esse *Orelli* || 13 aduersantem M,G : -sante R, *Mendelssohn* || 14 quo GR : quod M || 15 ne quae : neque M ne qua GR || 16 denique *om.* G || 19 aut *om.* G || 24 intellegam : intellegebam M || 25 eas *om.* R || me is *uulg.*: meis M meas GR || 27 hostis GR : hostes (i *supra* e *scr.*) M || tamen totumque : totum tamen G || me ad M[3], GR : mea de *codd.*

11. 3 a me R : ante G me M || profecta M, R : profecto G perfecta *uulg.* || quaeque : quoque G || sint M : sunt GR || cognosce : agnosce R || *lacunam non significant codd.*

faisant, maintenant comme plus tard, j'ai plus égard à ton prestige qu'à un risque que tu courrais. Sous peu, en effet, je l'espère, nous apprendrons que tu es censeur : et à mon sens, tu auras à songer aux devoirs de cette magistrature, — qui demandent la plus grande noblesse d'âme et une haute raison — avec plus de scrupules et d'attention qu'à ma façon d'agir à ton sujet.

CCLV. — DE M. CÉLIUS RUFUS.
(*Fam.*, VIII, 11).

Rome, fin avril ou début de mai 50.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. Tes « supplications » nous ont donné du tourment ; ce n'a pas été long, mais dur : nous étions arrivés à une impasse difficile. Car Curion, tout disposé à te faire plaisir, mais qu'on empêche par tous les moyens de réunir le peuple en supprimant des jours comitiaux, affirmait que d'aucune façon il ne pouvait permettre le vote de « supplications » [1] : autrement il paraîtrait par sa propre faute avoir perdu l'avantage que lui donnait la frénésie de Paullus et passerait pour avoir trahi l'intérêt public. Nous nous sommes alors rabattus sur un compromis ; et les consuls prirent l'engagement de ne pas faire porter ces « supplications » sur l'année présente. Tu as bien à remercier les deux consuls, mais Paullus surtout : car si Marcellus lui [2] répondit que ce n'était pas sur ces « supplications » qu'il comptait [3], Paullus promit formellement de ne pas les ordonner pour cette année. **2.** On nous avait annoncé qu'Hirrus [4] comptait faire de l'obstruction. Nous l'avons chapitré dans un coin ; il y a renoncé ; bien plus, comme il était question des victimes et qu'il pouvait cau-

1. La *supplicatio* devant encore supprimer un jour comitial.
2. A Curion.
3. Pour contrarier son action politique.
4. Lucilius Hirrus, très chaud partisan de Pompée (cf. *CLIV*, 4 et *CLVII*, 3). Voir plus haut pp. 37, 68, 72 s.

Atque haec agimus et agemus magis pro dignitate quam pro periculo tuo. Te enim, ut spero, propediem censorem audiemus, cuius magistratus officia, quae sunt maximi animi summique consilii, tibi diligentius et accuratius quam haec quae nos de te agimus cogitanda esse censeo.

CCLV. — M. CAELII RVFI.

(*Fam.*, VIII, 11).

Scr. Romae ex. m. Apr. aut in. m. Mai. a. 704/50.

CAELIVS CICERONI S.

1. Non diu, sed acriter nos tuae supplicationes torserunt : incideramus enim in difficile*m* nodum. Nam Curio tui cupidissimus, qu*o*i omnibus rationibus comitiales *dies* eripie*b*antur, negab*a*t se ullo modo pati posse decerni supplicationes, ne qu*o*d furore Pauli ade*p*tus esset boni sua culpa uideretur amisisse et praeuaricator causae publicae existimaretur. Itaque ad pactionem descendimus, et confirmarunt consules se his supplicationibus in hunc annum non usuros. Plane quod utrisque consulibus gratias agas est, Paulo magis certe : nam Marcellus sic respondit ei, spem in istis supplicationibus non habere ; Paulus, se omnino in hunc annum non edicturum. **2.** Renuntiatum nobis erat Hirrum diutius dicturum. Prendimus eum ; non modo non fecit, sed, cum de

11. 5 te enim M corr, GR : tetenim M || 7 summique : sumique M || 8 accuratius M : accius G aptius R.

CCLV. — M 128 v°. *Desunt* GR.

1. 2 difficilem : difficile M || 3 quoi : qui M || 4 dies *add. Wesenberg* || eripiebantur, negabat : eripiantur negabant M || 5 quod : quid M || 6 adeptus : ademptus M ademptum *Drumann, F. Hofmann, alii* || 8-9 consules se : cons. esse M || 11-12 ei spem M : se spem ς ei se spem *Lambin.*

ser de l'embarras en demandant le pointage [1], il s'est tu ; il s'est seulement rangé à l'avis de Caton qui, tout en parlant de toi avec honneur, avait voté contre les « supplications ». Il y en eut un troisième avec eux, Favonius. Tu as donc à les remercier tous, compte tenu de leur caractère et de leurs principes : ceux-ci pour s'être contentés de montrer leurs sentiments, sans batailler pour leur opinion quand ils pouvaient mettre obstacle à l'affaire ; mais Curion pour avoir fait fléchir en ta faveur sa ligne de conduite politique. Quant à Furnius et Lentulus [2], ils ont fait leur devoir et, comme s'il s'agissait d'eux, ont couru de l'un à l'autre et se sont dépensés avec nous. Les démarches et l'empressement de Cornélius Balbus aussi méritent des louanges : il a parlé vivement à Curion, lui a dit qu'en agissant autrement il ferait tort à César, a été jusqu'à jeter un doute sur sa loyauté. Avaient voté pour, mais en désirant que l'affaire ne passât pas, les Domitii, les Scipions ; comme donc, pour provoquer l'intercession tribunicienne, ils interrompaient violemment le débat, Curion eut une bien jolie réponse : qu'il aurait d'autant plus de plaisir à ne pas opposer son veto qu'il voyait des gens voter « oui » en voulant « non ».

3. Quant à la politique générale, tout le débat sur les provinces s'est centré sur un seul point — vers quoi jusqu'ici semble tendre l'effort de Pompée, d'accord avec le Sénat : rappel de César aux ides de novembre [3]. Curion est résolu à tout subir plutôt que de souffrir une telle décision ; il a laissé en plan toutes les autres affaires politiques dont il s'occupe. Pour nos gens, que tu connais bien, ils n'osent pas mener la chose jusqu'au conflit déclaré. La mise en scène, d'ensemble, est la suivante : Pompée, comme s'il ne s'en prenait pas à César, mais s'en tenait à

1. En lisant, avec le *Mediceus*, *hostis* = *hostiis* : le texte alors, faisant allusion à l'engagement de dépenses en vue des « supplications », indique que pour un vote de cette sorte un quorum était exigé. La correction *hostibus* supposerait que, pour les « supplications » comme pour le triomphe, était exigé un minimum d'ennemis tués dans la bataille.

2. P. Cornélius Lentulus Spinther, le père.

3. Le 13 novembre. Voir la Notice, p. 107-108.

hosti*is* ageretur et poss*et* rem impedire si ut numeraretur postularet, tacuit ; tantum Catoni adsensus est, qui *d*e t*e* locutus honorifice non decrerat supplicationes. Tertius ad hos Fauonius accessit. Qua re pro cuiusque natura et instituto gratiae sunt agendae : his, quod tantum uoluntatem ostenderunt, pro sententia, cum impedire possent, non pugnarunt ; Curioni uero, quod de suarum actionum cursu tua causa deflexit. Nam Furnius et Lentulus, ut debuerunt, quasi eorum res esset, una nobiscum circumierunt et laborarunt. Balbi quoque Cornelii operam et sedulitatem laudare possum ; nam cum Curion*e* uehementer locutus est et eum, si aliter fecisset, iniuriam Caesari facturum dixit, *t*um eius fidem in suspicionem adduxit. De*cr*erant qui*dem* n*e*que transigi uolebant Domitii, Scipiones. Quibus *a*cre ad intercessionem euocandam interpellantibus, uenustissime Curio respondit se eo libentius non intercedere, quod quosdam qui decernerent uideret confici nolle.

3. Quod ad rem publicam attinet, in unam causam omnis contentio conlecta est de prouinciis ; in quam adhuc incubuisse cum senatu Pompeius uidetur, ut Caesar Id. Nou. decedat. Curio omnia potius subire constituit quam id pati, ceteras suas a*b*iecit actiones. Nostri porro, quos tu bene nosti, ad extremum certamen rem deducere non aude*b*ant. Scaena rei totius haec : Pompeius, tamquam Caesarem non impugnet,

2. 4 hostiis : hostis M hostibus ς || posset : possit M || 6 de te ς : et M etsi *Schütz* || 15 curione : curionem M || 17 tum : cum M || 18 Decrerant *Manutius* : deserant M || quidem neque *Lehmann*, *Madvig* : quiniq. M qui inique *Harl. 2591* qui... neque *Wesenberg* || 19 acre *Mendelssohn* : hac re M.

3. 3 adhuc : adhuc est M (in qua) adhuc eo *Madvig* (in qua) adhuc est. (Incubuisse) *Baiter* || 4 id. : idus M || 5 abiecit : adiecit M || 7 audebant : audeant M.

une solution qui, à son avis, sauvegarde équitablement ses intérêts, dit que Curion cherche des occasions de discorde ; en fait il ne veut pas, il a bonne peur que César soit désigné consul avant d'avoir remis son armée et sa province. Curion le reçoit fort mal, et le harcèle sans ménager aucun point de son second consulat [1]. Écoute-moi bien : s'ils ne cessent de tomber en toute occasion sur Curion, César viendra à l'aide de son tribun ; si, comme il le semble, la crainte les fait reculer, César restera [en Gaule] tant qu'il voudra.

4. L'avis exprimé par chaque sénateur se trouve dans le Journal de Rome ; prends-y ce que tu juges bon ; passe sur quantité de choses, surtout les manifestations aux jeux, les comptes-rendus des enterrements et autres fariboles [2].... Mais il s'y en trouve davantage dont on tire profit ; et puis je préfère me tromper en te faisant connaître ce dont tu n'as cure plutôt que rien omettre de ce qui t'importe. Que tu te sois occupé des intérêts de Sittius [3], j'en suis ravi ; mais, puisque tu soupçonnes qu'on ne peut parfaitement se fier aux gens que je t'ai envoyés [4], agis, je t'en prie, en fondé de pouvoirs.

CCLVI. — DE M. CÉLIUS RUFUS.
(*Fam.*, VIII, 7).

Rome, fin avril ou début de mai 50.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. Si tu es pressé de quitter ta province, je l'ignore ; mais plus tu y as eu du bonheur jusqu'ici, plus je me tour-

1. En 55. Ce consulat, qui sanctionnait l'accord de Lucques entre les « triumvirs », était très impopulaire ; acquis par pression, il s'était poursuivi au milieu des scandales. Comme César, son auteur, était dans les Gaules, et que Crassus, l'autre consul, avait péri, tout le poids des mauvais souvenirs pouvait retomber sur Pompée.
2. Quelques mots, non essentiels au sens, peuvent avoir disparu ici.
3. Cf. *Fam.*, VIII, 2, 2 (*CXCII*).
4. Texte incertain.

sed quod illi aequum putet constituat, ait Curionem quaerere discordias ; ualde autem non uult et plane timet Caesarem cos. desig. prius quam exercitum et prouinciam tradiderit. Accipitur satis male a Curione et totus eius secundus consul*atus* exagitatur. Hoc tibi dico : si omnibus rebus prement Curionem, Caesar defende*t* intercessorem ; si, quod uidentur, reformidar*i*nt, Caesar qu*o*ad uolet manebit. **4.** Quam quisque sententiam dixerit, in commentariost rerum urbanarum ; ex quo tu quae digna sunt selige ; multa transi, in primis ludorum explosiones et funerum et ineptiarum ceterarum... ; plura habet util*i*a ; denique malo in hanc partem errare, ut quae non desideres audias, quam quicquam quod opus est praetermittatur. Tibi curae fuisse de Sittiano negotio gaudeo ; sed quoniam suspicaris minus certa fide *qu*os tibi *m*is*i*, tamquam procurator sic ag*a*s rogo.

CCLVI. — M. CAELII RVFI.
(*Fam.*, VIII, 7).

Scr. Romae ex. m. Apr. aut in. m. Mai. a. 704/50.

CAELIVS CICERONI S.

1. Quam cito tu istinc decedere cupias nescio ; ego quidem eo magis quo adhuc felicius res gessisti,

3. 12 prouinciam M : prouincias *Wesenberg* || 13 consulatus : consul M || 15 defendet intercessorem ; si ς : defendetur i- s- M offendetur ; i- s- *Mommsen* || reformidarint ς : -runt M || 16 quoad : quod ad M.

4. 4 explosiones M : explicationes *Holzapfel* || 5 *post* ceterarum *lacunam suspicor* || utilia : utilla M futilia *Weiske* || 7 est M : sit *Wesenberg* || 9-10 fide quos tibi misi *Becher* : fide eos tibi uisos M fide esse quos tibi misi *Baiter* fide eos esse quos tibi misi *Wesenberg* fide eos, quos tibi misi, usos *Klotz* fide eos ibi usos *dubitanter Mendelssohn* || 10 agas : agros M.

CCLVI. — M 123 r° ; G 59 v° ; R 91 r°.

menterai, tant que tu y resteras, du péril de la guerre Parthique : j'aurai des appréhensions, et c'en sera fini de ma gaîté. Cette lettre est bien courte : c'est que je la confie au pied levé à un courrier des publicains, qui est pressé. J'en ai remis une plus longue, hier, à ton affranchi. 2. Mais il n'est assurément rien arrivé de nouveau, à moins que tu ne veuilles apprendre... Eh, bien sûr, tu le veux ! Donc le jeune Cornificius s'est fiancé à la fille d'Orestilla [1] ; Paulla Valéria, sœur de Triarius, a divorcé sans motif, le jour où son mari allait rentrer de sa province : elle est pour épouser D. Brutus. C'est une chose que je ne t'avais pas encore rapportée [2] ! En ce genre il est arrivé bien des choses incroyables en ton absence. Servius Ocella n'aurait fait croire à personne qu'il était un débauché, si en trois jours il n'avait été deux fois pris sur le fait. Chez qui ? demanderas-tu. Chez qui, pardieu, je n'aurais pas voulu, moi. Je te laisse des questions à poser à d'autres, car il ne me déplaît pas qu'un imperator s'informe de ci de là avec quelle femme tel ou tel a été surpris.

CCLVII. — DE M. PORCIUS CATO.

(*Fam.*, XV, 5).

Rome, fin avril ou début de mai 50.

M. CATON SALUE M. CICÉRON, IMPERATOR.

1. L'intérêt public et notre amitié m'engagent, et je le fais volontiers, à me réjouir de voir ta valeur, ton désin-

1. Qui avait été la maîtresse, puis la femme de Catilina.

2. Texte et sens incertains. Nous traduisons d'après la correction *rettuleram*, et avec valeur affirmative ; on pourrait aussi supposer au même texte un sens interrogatif (« Je ne te l'avais pas encore rapporté ? »). Le *rettuleras* des mss. (= « tu ne l'avais pas encore noté ». F. Antoine) ne peut être conservé qu'avec une valeur ironique. *Rettulerat*, positif, signifierait que Valéria n'avait pas encore notifié sa demande de divorce aux pontifes (Ernesti, Schütz) : ce qui est peu cohérent. La substitution de *mundum* à *nondum* (Pantagathus, approuvé par Manuce), l'adjonction arbitraire de *dotem* ou *res suas* (Manuce, Wesenberg) donneraient des sens très différents : renvoi de la garde-robe et des bijoux ou retard à la récupération de la dot.

dum istic eris, de belli Parthici periculo cruciabor, ne hunc risum meum metus aliqui perturbet. Breuiores has litteras properanti publicanorum tabellario subito dedi ; tuo liberto pluribus uerbis scriptas pridie dederam. 2. Res autem nouae nullae sane acciderunt, nisi haec uis tibi scribi... quae certe uis : Cornificius adulescen*s* Orestillae fili*am* sibi despondit ; Paula Valeria, soror Triarii, diuortium sine causa, quo die uir e prouincia uenturus erat, fecit ; nuptura est D. Bruto. Nondum rettulera*m*. Multa in hoc genere incredibilia te absente acciderunt. Se*r*uius Ocella nemini persuasisset se moechum esse, nisi triduo *b*is deprensus esset. Quaeres, ubi . *Vbi* hercules ego minime uellem. Relinquo tibi quod ab aliis quaeras : neque enim displicet mihi imperatorem singulos percontari cum qua sit aliqui deprensus.

CCLVII. — M. PORCII CATONIS.

(*Fam.*, XV, 5).

Scr. Romae ex. m. Apr. aut in. m. Mai. a. 704/50.

M. CATO S. D. M. CICERONI IMP.

1. Quod et res p. me et nostra amicitia hortatur libenter facio, ut tuam uirtutem, innocentiam, dili-

1. 3 istic M², GR : istinc M¹ || 4 aliqui M : aliquis GR.
2. 3 adulescens Orestillae *uulg.* : -centior est illae M adolescentior est ille GR || filiam *uulg.* : filium ω || 6 nondum M,R : non modum G mundum (rettulerat) *Pantagathus* || rettuleram *Baiter, Klotz, C. F. Hermann* : rettuleras ω <dotem> *uel* <res suas> rettulerat *Manutius, Wesenberg* || 7 Seruius *uulg.* : seuius ω || 8 bis *uulg.* : uis M uix GR || 9 Quaeres, ubi. Vbi *Wesenberg* : quaeres ubi ω || 10 relinquo : relino M || 11 percontari R : -cuntari G -contrari M || 12 aliqui : aliquid G || deprensus M : deprehensus esset G d- est *R* (*seru. in utroque* sit).

CCLVII. — M 253 r° ; V 223 r° ; D 105 r° ; H 43 v°.

1. 1 et res p. M,V (*iterat* M) : et re publica DHF || me *om.* DHF || hortatur V,F : hortatus M,DH.

téressement, ton application, reconnus à Rome dans les plus grandes circonstances de la vie civile, s'employer dans l'administration provinciale et sous les armes avec une semblable activité. Aussi ai-je fait tout ce que me permettait ma conviction : en formulant mon avis, en proposant un décret, j'ai loué le désintéressement et la sagesse des mesures par lesquelles tu as protégé ta province, sauvé le royaume et la personne même d'Ariobarzane, rallié les cœurs des alliés à l'amour de notre empire. **2.** Quant au décret d'actions de grâces, si, en telle matière où l'intérêt public a été sauvegardé sans que le hasard y fût pour rien, mais par tes hautes qualités de méthode et de modération, tu préfères que nous en félicitions les dieux immortels plutôt que de t'en reporter le mérite, j'en suis bien content. Mais si tu crois que les actions de grâces sont le prélude du triomphe et si telle est la raison pour laquelle tu préfères que les louanges s'adressent moins à toi qu'au hasard [1], d'abord les actions de grâces ne sont pas toujours suivies du triomphe, et puis un triomphe est beaucoup moins glorieux qu'un jugement du Sénat reconnaissant qu'une province a été maintenue et sauvée plutôt par la douceur et le désintéressement de son chef suprême que par la force de ses troupes ou la bienveillance des dieux : tel était l'avis qu'exprimait mon vote.

3. Et si je t'écris ainsi plus longuement que je n'en ai l'habitude, c'est pour que tu sentes, j'y tiens beaucoup, mon désir de te persuader que j'ai voulu contribuer à ta gloire de la façon que je jugeais la plus honorable et que je me réjouis de voir réalisé ce que tu as préféré. Porte-toi bien ; aime-moi ; et, poursuivant dans la voie que tu t'es tracée, assure aux alliés et à l'État le secours de ton austérité [2] et de ton application.

1. Cette insistance sur la notion de hasard (*fortuito, casus*) est d'autant plus notable que l'on attendrait plutôt du stoïcien Caton une allusion au déterminisme cosmique (*fatum*), à défaut de la providence divine.

2. La qualité la plus chère sans doute à Caton, mais qui n'est guère cicéronienne : le mot peut viser, avec quelque excès ironique, son seul désintéressement.

gentiam cognitam in maximis rebus domi togati, armati foris pari industria administrar*e* gaudeam. Itaque, quod pro meo iudicio facere potui, ut innocentia consilioque tuo defensam prouinciam, seruatum Ariobarzanis cum ipso rege regnum, sociorum reuocatam ad studium imperii nostri uoluntatem sententia mea et decreto laudarem, feci. **2.** Supplicationem decretam, si tu, qua in re nihil fortuito sed summa tua ratione et continentia rei p. prouisum est, dis immortalibus gratulari nos quam tibi referre acceptum mauis, gaudeo ; quod si triumphi praerogatiuam putas supplicationem et idcirco casu*m* potius quam te laudari mauis, neque supplicationem sequitur semper triumphus, et triumpho multo clarius est senatum iudicare potius mansuetudine et innocentia imperatoris prouinciam quam ui militum aut benignitate deorum retentam atque conseruatam esse : quod ego mea sententia censebam.

3. Atque haec ego idcirco ad te contra consuetudinem meam pluribus scripsi ut, quod maxime uolo, existimes me laborare ut tibi persuadeam me et uoluisse de tua maiestate quod amplissimum sim arbitratus et quod tu maluisti factum esse gaudere. Vale et nos dilige et instituto itinere seueritatem diligentiamque sociis et rei p. praesta.

1. 3 domi : domo V || 4 administrare *Crat., Lehmann, Müller* administrari ψ, *ser ant Wesenberg, Mendelssohn* || 5 facere potui M : potui facere VDHF || 7 ipso *om.* V || reuocatam : reuocatum V.
2. 1-2 supplicationem decretam M,VD : supplicationem HF || 2 qua in M,V : in qua DHF || 3 tua ratione M,VD : ratione tua HF || continentia M,VD : conscientia HF || 4 nos : *ex* uos M¹ || 5 mauis M,D : maius V,HF || 6 casum potius : casu potius M,VDF potius casu H || 7 te *om.* HF || sequitur semper M : semper sequitur VDHF || 8 clarius : clariur *ex* clarior M¹ || 9 iudicare potius : potius iudicare F || 10 militum M,V : multum DHF.
3. 1-2 consuetudinem meam M : meam consuetudinem VDHF || 4 sim M : sis VDHF sum ς, *Wesenberg* || 5 tu maluisti M,V: maluisti tu DHF.

CCLVIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, VI, 2).

Laodicée, début de mai 50, *avant le* 7.

1. Comme Philogène ton affranchi est venu me saluer à Laodicée et dit qu'il va tout de suite reprendre la mer pour te rejoindre[1], je lui donne cette lettre en réponse à celle que m'a remise le courrier de Brutus. Et je répondrai d'abord à ta dernière page, qui m'a bien ennuyé, sur ce que t'a écrit Cincius[2] des propos de Statius ; et le plus ennuyeux, c'est que Statius[3] prétende que ce projet[4] a aussi mon approbation. Mon approbation ! Là-dessus il me suffira de dire que je souhaite être uni à toi par les liens les plus multipliés et les plus étroits, si serrés que soient déjà ceux de l'amitié ; tant s'en faut que je consente à relâcher quoi que ce soit de ce qui nous attache l'un à l'autre. **2.** Pour mon frère, il parle beaucoup et avec violence de ces questions, je l'ai souvent éprouvé, souvent aussi j'ai apaisé sa colère. Cela, je pense que tu le sais. Or, dans cette randonnée ou campagne que nous faisons, je l'ai vu souvent enflammé de colère, souvent apaisé. Ce qu'il a écrit à Statius, je l'ignore. Quoi qu'il comptât faire à ce sujet, il n'avait pourtant pas à l'écrire

1. Ces termes semblent bien indiquer que Philogène, qui avait apporté une lettre d'Atticus (*Att.*, V, 20, 8 = *CCXXVIII*), était venu en Asie pour des affaires urgentes de son patron.

2. L. Cincius, homme d'affaires ou courtier d'Atticus : voir t. I, p. 67, n. 2 ; t. II, p. 133, n. 1.

3. Cf. t. I, p. 186 s.

4. De divorce, semble-t-il. A peine mariés Quintus Cicéron et Pomponia (en 68 vraisemblablement, comme le suppose le recoupement d'*Att.*, I, 5, 2 [II] et *Att.*, V, 1, 12 [*CCXLV* : voir p. 146, n. 3]), la mésentente avait empoisonné le ménage. Les absences répétées et prolongées de Quintus n'étaient point faites pour l'apaiser. Aboutit-elle au divorce en 44 ? Cela paraît probable, bien que l'étrange psychologie de ces crises répétées (cf. *CLXXXIII*, 3-4) et sans cesse conjurées puisse appuyer l'opinion inverse de M. J. Carcopino. (voir : *Les secrets de la Correspondance de Cicéron*, t. I, p. 307, n. ; t. II, p. 232-236).

CCLVIII. — AD ATTICUM.

(*Att.*, VI, 2).

Scr. Laodiceae in. mens. Maio (ante Non.) a. 704/50.

1. Cum Philogenes libertus tuus Laodiceam ad me salutandi causa uenisset et se statim ad te nauigaturum esse diceret, has ei litteras dedi quibus ad eas rescripsi quas acceperam a Bruti tabellario. Et respondebo primum postremae tuae paginae quae mihi magnae molestiae fuit, quod ad te scriptum est a Cincio de Statii sermone ; in quo hoc molestissimum est, Statium dicere a me quoque id consilium probari. *Probari* autem ? De isto hactenus dixerim, me uel plurima uincla tecum summae coniunctionis optare, etsi *sunt* amoris artissima ; tantum abest ut ego ex eo quo astricti sumus laxari aliquid uelim. 2. Illum autem multa de istis rebus asperius solere loqui saepe sum expertus, saepe etiam leniui iratum. Id scire te arbitror. In hac autem peregrinatione militiaue nostra saepe incensum ira uidi, saepe placatum. Quid ad Statium scripserit nescio. Quicquid acturus de tali re fuit,

CCLVIII. — *M* 104 r° ; *R* 59 r° [*a* § 7, *u.* 14 Brutum cupere, *nulla distinctione*] ; *P* 80 v° [*a* § 2, *u.* 6 quicquid acturus, *sed cum crebris maximisque lacunis usque ad* § 7 *u.* 14 Brutum] ; *G* 110 r°.

In § 1, *u.* 2, *post* uenisset *desinit W* ; *in* § 10, *u.* 5, *post* diligo *desinit E.*

1. 1 cum philogenes... non fecerunt (§ 8, *u.* 13) *om. E* || ad me salutandi : salutandi ad me *W* || 2 ad te nauigaturum : nauigaturum ad te *bd*, *GH* nauigaturum *s* || 4 rescripsi Δ, *O*, *G*[2] *N*, *Cr.*[m], *edd. Iens. Rom.* : scripsi *G*[1]*H*, *edd. Asc.*[2] *Crat.* || 6-9 fuit. Quod... sermone, in quo... — probari autem ? —, de isto... *dist. Sjögren* || 9 probari *alterum add. ed. Rom.* || hactenus dixerim *Kayser* : hactenus. Dixerim *uulg.* || 10 dixerim *om. bd*, *G* || 11 etsi sunt *Pius* : et sint Δ, *O*, Π, *edd. Rom. Crat.* et sunt *edd. Iens. Asc.*[2] || amoris *O*, *uett.* : amori Δ, Π || 12 abest adest *M*[1] (*corr. M*[2]) *dm*, *O*, Π.

2. 2 asperius : asperrime *M*[2] (*marg.*, *ut alt. lect.*, *post del.*), *H* || 5 ad *om. H* || 6 scripserit *M*[corr] *s*, *N* : adscripserit (*uel* ass- *uel* as-) (Δ) *O*, *GH*, *uett.*

à un affranchi. Je veillerai en tout cas avec le plus grand soin à ce qu'il ne se passe rien autrement que nous ne le désirons et qu'il ne convient. Et il ne suffit pas, en une affaire de ce genre, de s'engager personnellement : le jeune Cicéron, qui n'est déjà plus un enfant, a une très grande part de cette tâche à assumer ; je ne cesse de l'y encourager. Et il me semble avoir pour sa mère une grande affection, comme il se doit ; pour toi une affection qui dépasse l'imagination. Mais, si l'enfant est bien doué, il est aussi fort changeant ; j'ai beaucoup de mal à le tenir dans la droite voie.

3. Ma première page répond à la dernière de ta lettre ; je reviens maintenant à la première. En disant[1] que les cités du Péloponnèse étaient toutes maritimes, j'en ai cru les relevés de Dicéarque[2], qui n'est pas une non-valeur, mais une autorité recommandable à t'en croire toi-même. Dans le récit qu'il fait faire à Chaeron d'une consultation de Trophonius[3], il reproche pour bien des raisons aux Grecs de s'être attachés à la mer seulement ; et il n'excepte aucune région du Péloponnèse. J'ai beau apprécier son autorité (il a l'esprit *très historique* et a vécu dans le Péloponnèse), je m'étonnais ; et, en croyant à peine mes yeux, j'en fis part à Denys[4]. Et lui, d'abord, eut un sursaut ; et puis, comme de cet auteur *estimable*[5] il n'a

1. Dans un passage du *De re publica* (II, 7-10) où, à la plus grande gloire de la sagesse de Romulus, fondateur d'une cité continentale, les villes maritimes sont déclarées vouées à la corruption et à l'instabilité morale.

2. Peut-être des cartes géographiques ; mais plus probablement les commentaires statistiques qu'en avait tirés Dicéarque, disciple d'Aristote.

3. Ancienne divinité infernale, Trophônios avait en Béotie, près de Lébadée, un antre oraculaire, où le consultant « descendait » seul (aussi la *narratio* dont parle ici Cicéron, et sur laquelle il revient à plusieurs reprises, semble-t-elle avoir porté le titre de Κατάβασις). Chaeron, dans la bouche duquel la fiction de Dicéarque mettait le récit, peut être le héros éponyme de Chéronée, qui n'était qu'à 8 km. environ de Lébadée.

4. Sur cet affranchi, mis par Atticus auprès de Cicéron, voir t. III, p. 16 et n. 2 ; p. 75, n. ; p. 211, n. 1.

5. Dicéarque.

scribendum tamen ad libertum non fuit. Mihi autem erit maxumae curae ne quid fiat secus quam uolumus quamque oportet. Nec satis est in eius modi re se quemque praestare ac maxumae partes istius officii sunt *p*ueri Ciceronis siue iam adulescentis ; quod quidem illum soleo hortari. Ac mihi uidetur ualde matrem, ut deb*e*t, amare teque mirifice. Sed est magnum illud quidem, uerum tamen multiplex pueri ingenium ; *in* qu*o* ego regendo habeo negotii satis.

3. Quoniam respondi postremae tuae paginae prima mea, nunc ad primam reuertar tuam. Peloponnesias ciuitates omnis maritimas esse hominis non nequam, sed etiam tuo iudicio probati, Dicaearchi tabulis credidi. Is multis nominibus in Trophoniana Chaeronis narratione Graecos in eo reprendit quod mare t*ant*um secuti sunt, nec ullum in Peloponneso locum excipit. Qu*o*m mihi auctor placeret (*et*enim erat ἱστορικώτατος et uixerat in Peloponneso), admirabar tamen, et uix ad*c*redens communicaui cum Dionysio. Atque is primo est commotus, deinde, quod de δοκίμῳ isto [Dicaearcho]

2. 7-13 mihi autem... mirifice. sed *om.* P || 11 pueri *M*[4], *edd. Asc.*[2] *Crat.* : ueri Δ, *O*, Π, *ed. Iens.* uiri *ed. Rom.* || 12 ac : *secl. Ernesti*, at *dubitanter Purser* || 12-13 ualde matrem ut *O,HN*, *Sjögren* : matr- ut ualde Δ, *G* matr- ualde ut *Manutius*, *uulg.* || 13 debet *Manutius*, *uulg.* : debeat Ω, *uett.* || 15 in quo *Lambin*[2] (*marg.*) : quod Ω, *edd. Iens. Rom.* quo *edd. Asc.*[2] *Crat.*

3. 2 peloponnesias... Σιπούντιοι. sed (§ 3 *fin.*) *om. H* || peloponnesias... et clemens (§ 5, *u.* 10) *om. P* || 5-6 trophoniana chaeronis : trophonia nac(c)h(a)eronis Δ,*O,G* (*in quo* triphonia n-) trophonia nata cronis *N* || 7 mare tantum *Orelli* : m- tum *M,O*[2] m- tam (Δ), *O*, *G* maretani *N* || 8 sunt : sint *Ernesti* || quom : qum *M*[1] quin *M* corr *bdms*, *O*, *G* qui *N* || 9 etenim erat *edd Asc.*[2] *Crat.* : enim erat (Δ), *O*, *GN*, *ed. Iens.* erat enim *s* erat enim et *ed. Rom.* || 10 adcredens *Bosius* : adgredens *M*[1] adgrediens (*uel* agg- *uel* ag-) *M* corr *bdms*, *O*, *GN*, *uett.* || 12 de δοκίμῳ (*ex* docimo) *Kurfess* : de deo cum *M*[1] cum de *M*corr *bdm*, *O*[2] (*in ras.*), *ed. Iens.* tum de *s*, (*uett.*), *Klotz* cum *GN* de *Orelli*, *Wesenberg*, *Gurlitt* tamen de *dubitanter Sjögren* de Chaerone (isto Dicaearcho) *dubitanter Purser* || dicaearcho *ut glossema secl. J. Bayet.*

pas moins bonne opinion que toi de C. Vestorius ou moi de M. Cluvius [1], il n'hésitait pas à nous recommander de lui faire crédit. L'Arcadie, opinait-il, a bien Lépréon [2], qui est sur la mer ; quant à Ténéa, Aliphéra, Tritia [3], ce sont, à son avis, *fondations récentes* ; et la preuve, c'est qu'il n'en est pas fait mention *dans le catalogue des vaisseaux*. Alors, tout ce passage, je l'ai traduit mot pour mot de Dicéarque. Je savais qu'on dit « Phliasiens », et tiens-le pour sûr ; pour moi, je m'y tiens. Mais une *analogie* m'avait d'abord induit en erreur : *Phlionte*, *Oponte*, *Siponte* ; parce qu'on dit *Opontiens*, *Sipontiens*.... Mais j'ai corrigé tout de suite [4].

4. Je te vois tout joyeux de la modération et de la retenue que j'observe dans mon gouvernement. Tu le serais bien davantage, si tu étais ici. Dans les assises que j'ai tenues à Laodicée des ides de février aux kalendes de mai pour toutes les circonscriptions sauf celles de Cilicie, nous avons fait des merveilles. Beaucoup de cités ont été libérées de toute dette, beaucoup sérieusement soulagées ; toutes, avec l'usage de leurs lois et de leurs tribunaux ayant obtenu l'*autonomie*, se sont prises à revivre. J'ai employé deux moyens pour leur permettre de se libérer de leurs dettes ou de les alléger : le premier, c'est que mon gouvernement n'a entraîné pour elles absolument aucune dépense, et, quand je dis aucune, ce n'est point *par hyperbole*, c'est aucune, oui, pas un sou. Il est incroyable comme cela seul a permis aux cités de reprendre le dessus. 5. Il y a

1. Plaisanterie : ces deux hommes d'affaires étaient de Pouzzoles, autrefois fondée par les Grecs sous le nom de Dicaearchia. Tyrrell-Purser font remarquer que tout le passage est plein de jeux de mots sur le langage des affaires (*tabulis*, *credidi*, *multis nominibus*, *adcredens*, *crederemus*) : fantaisie d'humour sur les préoccupations disparates, à la fois érudites et pratiques, d'Atticus.

2. En fait, dans l'Élide (Triphylie).

3. Districts sans aucun accès maritime (de Corinthie, d'Arcadie occidentale et d'Achaïe méridionale), qui permettraient donc de contester l'opinion de Dicéarque.

4. Cependant le manuscrit d'où dérive notre palimpseste du *De re publica* portait encore *Phliuntii* (II, 8). Mais, dans les *Tusculanes* (V, 8), nous lisons *Phliasii*.

non minus bene existumabat quam tu de C. Vestorio, ego de *M*. Cluuio, non dubitabat quin ei crederemus. Arcadiae censebat esse Lepreon quoddam maritumum ; Tenea autem et Aliphera et Tritia νεόκτιστα ei uidebantur, idque τῷ τῶν νεῶν καταλόγῳ confirmabat ubi mentio non fit istorum. Itaque istum ego locum totidem uerbis a Dicaearcho transtuli. « P*h*liasios » autem dici sciebam, et ita fac ut habeas : nos quidem sic habemus. Sed primo me ἀναλογία deceperat, Φλιοῦς, 'Οποῦς, Σιποῦς, quod 'Οπούντιοι, Σιπούντιοι. Sed hoc continuo correximus.

4. Laetari te nostra moderatione et continentia uideo. Tum id magis faceres, si adesses. Atque hoc foro quod egi ex Idibus Februariis Laodiceae ad Kal. Maias omnium diœcesium praeter Ciliciae mirabilia quaedam eff*e*cimus. Ita multae ciuitates omni aere alieno liberatae, multae ualde leuatae sunt, omnes suis legibus et iudiciis *us*ae αὐτονομίαν adeptae reuixerunt. His ego duobus generibus facultatem a*d* se aere alieno liberandas aut leuandas dedi, uno quod omnino nullus in imperio meo sumptus factus est — nullum cum dico, non loquor ὑπερβολικῶς : nullus, *in*quam, ne terruncius quidem. Hac autem re incredibile est quantum ciuitates emerserint. 5. Accessit altera. Mira erant in ciuitatibus ipso-

3. 14 ego *O, N*, : ergo Δ, *G*, *uett* || M. Cluuio *uulg.* : incluuio (*uel* -uino *uel*-umo) *Mbd*, *O*, *G N* meluino *ms* || dubitabat : dubitauit *s* || || 16 tenea *O,N* : tene Δ, *G* || 17 idque... καταλόγῳ *om. bd*[1] || 20 phliasios (*uett.*) : philiasios (*uel* phy-) Δ, *O*, *GN*, *ed. Iens.*

4. 4 diœcesium *ed. Iens.* : -sum *edd. Asc.*[2] *Crat.* diocensium *Mbd*, *O*,*GN* -cesium *s*,*H* -cesum *m*, *ed. Rom.* || 5 effecimus *bms*, *uett.* : efficimus *Md*, Π || 7 usae *Cr.*[m] : su(a)e Δ, *O*, Π, *ed. Rom.* suetae (*uett.*) || 8 ego : ergo *H* || ad *ms* : ab (*uel* a) *Mbd*, *O*, Π || 9 uno *M*[2] *d*, *O*[1], *HN* : imo *M*[1] immo *ms*, *O*[2], *uett.* urio *G* unus *b* || 11 nullum : nullum quidem *H* || 12 inquam *edd. Asc*[2]. *Crat.* : umquam (*uel* un-) Δ, *O*, Π, *edd. Iens. Rom.*

eu autre chose. On avait volé étonnamment dans les cités : des Grecs eux-mêmes, leurs propres magistrats. J'ai enquêté personnellement sur les magistrats des dix dernières années. Ils avouaient sans détours. Alors, sans aucun scandale, ils ont rapporté de leurs mains [1] l'argent aux caisses publiques. Et celles-ci à leur tour, sans aucun gémissement, ont rendu aux publicains, auxquels elles n'avaient rien payé du bail quinquennal en cours, jusqu'à l'arriéré du bail précédent. Aussi les publicains ont pour moi des yeux ! « Des gens reconnaissants », dis-tu. Je m'en suis aperçu. Quant au reste des fonctions judiciaires, du savoir-faire, de l'indulgence accompagnée d'une facilité qui étonne ; audiences de genre tout ce qu'il y a de moins « gouverneur » ; rien par huissier de la chambre ; avant le jour je me promène chez moi [2], comme autrefois lorsque j'étais candidat. On est reconnaissant, on trouve cela grand ; et je ne le trouve pas encore pénible, en vétéran que je suis.

6. Mon projet est de gagner la Cilicie le 7 mai ; et, lorsque j'y aurai passé tout le mois de juin (en paix, plaise au ciel ! car une grosse guerre menace du côté des Parthes), d'employer juillet à revenir. Car mon année « de service » sera accomplie le 30 juillet. Or j'ai grand espoir qu'on ne me prorogera pas d'un jour. J'ai le Journal de Rome jusqu'au numéro du 7 mars ; je comprends d'après lui que la fermeté de l'ami Curion permettra de régler n'importe quelle question plutôt que celle des commandements provinciaux. Donc, j'espère, je te verrai bientôt.

7. J'en viens à Brutus, ton ami, ou mieux le nôtre, puisque ainsi tu préfères. J'ai fait tout ce que j'ai pu ou régler définitivement dans ma province ou tenter dans le royaume [3]. J'ai négocié de toute façon avec le roi et

1. Le latin dit « sur leurs épaules ». Le texte a paru incertain. L'image peut se référer pourtant à des jeux de scène comiques et à des attitudes d'esclaves (cf. par ex., PLAUTE, *Asin.*, 277, 657 s., 661...).

2. L'imparfait « épistolaire » semble bien évoquer le moment même où Cicéron écrit sa lettre (cf. § 10, *sub fin.*). Il est difficile pourtant de lui dénier une valeur de répétition ou d'habitude.

3. De Cappadoce, avec le roi Ariobarzane.

rum furta Graecorum, quae magistratus *s*ui fecerant. Quaesiui ipse de iis qui annis x proximis magistratum gesserant. Aperte fatebantur. Itaque sine ulla ignominia suis umeris pecunias populis rettulerunt. Populi autem nullo gemitu publicanis, quibus hoc ipso lustro nihil soluerant, etiam superioris lustri *reliqua* reddiderunt. Itaque publicanis in oculis sumus. « Gratis, inquis, uiris. » Sensimus. Iam cetera iuris dictio nec imperita et clemens cum admirabili facilitate ; aditus autem ad me minime prouinciales ; nihil per cubicularium ; ante lucem inambulabam domi ut olim candidatus. Grata haec et magna mihique nondum laboriosa ex illa uetere militia.

6. Nonis Maiis in Ciliciam cogitabam ; ibi cum Iunium mensem consumpsissem (atque utinam in pace ! magnum enim bellum impendet a Parthis), Quintilem in reditu ponere. Annuae enim mihi operae a. d. III Kal. Sextil. emerentur. Magna autem in spe sum mihi nihil temporis prorogatum iri. Habebam acta urbana usque ad Nonas Martias ; e quibus intellegebam Curionis nostri constantia omnia potius actum iri quam de prouinciis. Ergo, ut spero, prope diem te uidebo.

7. Venio ad Brutum tuum, immo nostrum, sic enim mauis. Equidem omnia feci quae potui au*t* in mea prouincia perficere *aut* in regno experiri. Omni igitur

5. 2 sui *Manutius* : ui Δ, *O*, *GH*, *uett.* uim *N* || 4 ignominia : ignorantia *H* || 5 umeris : crumenis *coni. Purser* || 6-8 quibus... itaque publicanis *om. N* || 7 reliqua *add. Wesenberg* || 9 gratis... de prouinciis (§ 6 *u.* 9) *om. H* || 10 et clemens : nec clemens *m* nec demens *uett. praeter Iens.* || facilitate : facultate *bds* || 12 inambulabam : in ambulando *M*[1] (*corr. M*[2]).

6. 2 iunium : unum *P* || 4-10 quintilem... uidebo *om. P* || ponere : pondere *M*[1] (*corr. M*[2]) || 8 constantia : constituta *G* || 9 ergo *M*[1]*m*, (*uett.*) : ego *M*[corr] *bds*, *O*, Π, *ed. Iens.*

7. 2-14 equidem... tu qui ais *om. P* || 2 aut (*uett.*) : autem *M m*, *O*, *HN*, *ed. Iens* equidem *bd*, *G om. s*, || 3 perficere *om. H* || aut (*uett.*) : *om.* Δ, *O*, Π, *ed. Iens.* || experiri omni *M*[2]*ms*, *N*, (*uett.*) : experire

négocie chaque jour, par lettres s'entend. Je l'ai eu en effet auprès de moi lui-même pendant trois ou quatre jours, au moment de ces troubles dont je l'ai délivré [1]. Que ce soit de vive voix alors, ou, plus tard, par une foule de lettres, je n'ai cessé de lui adresser prières et réclamations en mon nom, de le conseiller et de le presser dans son propre intérêt. J'ai obtenu beaucoup, mais combien ? je ne le sais au juste : l'éloignement en est cause. Les Salaminiens, eux, je pouvais les contraindre : aussi les ai-je amenés à bien vouloir solder toute leur dette à Scaptius, mais à un pour cent par mois à partir du dernier contrat seulement, et non à intérêts simples, mais à intérêts composés sur calcul annuel. On comptait sur table : Scaptius a refusé. Comment peux-tu dire que Brutus est prêt à faire un sacrifice ? Le contrat portait quatre pour cent par mois. Ce n'était pas possible, et, si ce l'avait été, c'est moi qui n'aurais pu le souffrir. On me dit que Scaptius s'en repent bien. Il arguait du sénatus-consulte qui ordonne de prononcer compte tenu du contrat ; mais ce sénatus-consulte n'a été fait que parce que les Salaminiens avaient emprunté contrairement à la loi Gabinia et que cette loi défendait de prononcer sur des sommes empruntées dans ces conditions : alors le Sénat a décidé qu'on prononcerait en tenant compte [2] de ce contrat particulier. Mais il n'est pas juridiquement différent de tous les autres ; pas trace de droit privilégié. 8. J'ai fait les choses régulièrement : Brutus m'approuvera, je pense ; toi, je ne sais ; Caton, à coup sûr.

Mais, maintenant, je reviens à toi en propre personne. Comment donc, Atticus, toi qui loues mon intégrité et ma correction, c'est toi qui

de ta propre bouche as osé... —

1. En septembre 51, à Cybistra. Cf., pour le détail circonstancié des faits, *Fam.*, XV, 2, 6-7 (*CCXX*).

2. Il semble nécessaire d'ajouter *ex* au texte des mss. : en entendant que le contrat en question serait reçu comme « point de départ » de la discussion juridique, au lieu d'être considéré comme nul et non avenu.

modo egi cum rege et ago cotidie, per litteras scilicet. Ipsum enim triduum quadriduumue mecum habui turbulentis in rebus quibus eum liberaui. Sed et tum praesens et postea creberrimis non destiti rogare et petere mea causa, suadere et hortari sua. Multum profeci; sed quantum, non plane, quia longe absum, sci*o*. Salaminos autem (hos enim poteram coercere) adduxi ut totum nomen Scaptio uellent soluere, sed centesimis ductis a proxuma quidem syngrapha, nec perpetuis sed renouatis quotannis. Numerabantur nummi : noluit Scaptius. Tu qui ais Brutum cupere aliquid perdere ? Quaternas habebat in syngrapha. Fieri non poterat, nec, si posset, ego pati possem. Audio omnino Scaptium paenitere. Nam quod S. C. esse dicebat ut ius ex syngrapha diceretur, eo consilio factum est quod pecuniam Salamini contra legem Gabiniam sumpserant, uetabat autem *e*a lex ius dici de ita sumpta pecunia : decreuit igitur senatus ut ius diceretur *ex* ista syngrapha. Nunc ista habet iuris idem quod ceterae, nihil praecipui. **8.** Haec a me ordine facta puto me Bruto probaturum, tibi nescio, Catoni certe probabo.

Sed iam ad te ipsum reuertor. Ain tandem, Attice, laudator integritatis et elegantiae nostrae,

ausus es hoc ex ore tuo...

omnia *M¹bd, G* experiere omnia *H* experiri omnia. Omni *ed. Iens.* || 4 rege : caesare *bds, G* || 5 triduum *O¹, HN, Cr.*ᵐ : *om.* Δ, *O², G, uett.* || quadriduumue : quatriduum ue *Cr.*ᵐ quadriduum nec (*uel* quatri- n) Δ, *O*, Π || 7 creberrimis Δ, *O*, Π : creberrimis litteris *Faërni codex* (*ex Malaspina*) creberrimus *Ramain* || 8 mea *M²ms, O, H*, (*uett.*) : in ea *M¹bd, GN, ed. Rom.* || 10 scio *edd. Asc.² Crat.* : sciam Δ, *O*, Π, *edd. Iens. Rom.* || salaminos... probabo (§ 8 *u.* 2) *om. H* || 14 tu qui : tu quid *N* Tun qui *Lambin* Tu <quis> qui *Tyrrell-Purser* Tuque *Purser dubitanter* heus tu *Sternkopf* || 16 nec si posset *om. N* || 20 ea lex ius *R. Durand* : alexius Δ, *RPO, GN, edd. Iens. Rom.* A <uli> lex ius *Victorius* A. Lexius *edd. Asc.² Crat.* || 22 ex *add. Lambin.*
8. 1 h(a)ec *s*, (*uett.*) : hac (Δ), *RPO, G, ed. Iens.* hoc *N* || 3 ain : iam *R P, ed. Iens.* || 5 ausus : usus *M¹* (*corr. M²*).

— ce sont les mots d'Ennius — me demander de donner de la cavalerie à Scaptius pour faire rentrer de l'argent ? Est-ce que, si tu étais avec moi, toi qui écris être parfois pincé du regret de n'être pas à mes côtés, est-ce que tu souffrirais que j'agisse ainsi, même si je le voulais ? « Pas plus de cinquante », dis-tu. Spartacus en avait moins, au début[1]. Quel dégât n'auraient-ils pas fait, ces gaillards, dans une île aussi délicate ! Ils n'en auraient pas fait ? Eh là ! que n'ont-ils pas fait avant mon arrivée ! Ils ont tenu le sénat de Salamine enfermé dans sa salle de délibérations tant de jours que plusieurs en sont morts de faim. C'est qu'à leur tête ils avaient un préfet d'Appius, oui, Scaptius ; et lui s'était fait donner ces pelotons par Appius. Alors toi, dont les traits se présentent toujours devant mes yeux lorsque je songe à quelque action de devoir et d'honneur, c'est toi qui me demandes, à moi, de donner un commandement à Scaptius ? Mais jamais à un trafiquant, ainsi en avions-nous décidé, et avec l'approbation de Brutus. A un homme comme lui des pelotons de cavalerie ! Plutôt que des cohortes[2], pourquoi ? Il se met à mener grand train[3], Scaptius ! **9.** « Ainsi le veulent, dit-il, les dirigeants[4]. » Je sais : ne sont-ils pas venus me trouver jusqu'à Éphèse[5] pour, tout pleurants, me dénoncer les brigandages des cavaliers et m'apporter leurs plaintes ? Aussi ai-je envoyé tout aussitôt une lettre avec ordre aux cavaliers de quitter Chypre avant un jour donné, et ce

1. Trente, dit en effet Florus (II, 8 [III, 20]). Mais Tite-Live donnait le chiffre de soixante-quatorze (*Periocha l. LXXXV*). Ce soulèvement de gladiateurs et d'esclaves était assez récent (73-71 av. J.-C.) pour que la tradition orale fût très vivante et précise sur lui. Il avait laissé le souvenir d'un danger atroce.

2. Forces d'infanterie régulières et importantes, mais moins spectaculaires que de la cavalerie.

3. Comme un dissipateur insouciant (*nepos*). L'entretien (par réquisitions, bien entendu) d'un corps de cavalerie étant infiniment plus dispendieux que celui d'une infanterie, même bien plus nombreuse.

4. De l'aristocratie municipale de Salamine : mais Scaptius emploie un mot à effet, pour signifier que les notables, qui ont mené la ville où elle en est, n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes.

5. Dès son arrivée en Asie, et sans attendre qu'il soit entré dans sa province et ait assumé officiellement ses fonctions de gouverneur, — tant ils sont aux abois.

inquit Ennius, ut equites Scaptio ad pecuniam cogendam darem me rogare ? An tu si mecum esses, qui scribis morderi te interdum quod non simul sis, paterere me id facere, si uellem ? « Non amplius, inquis, quinquaginta. » Cum Spartaco minus multi primo fuerunt. Quid tandem isti mali in tam tenera insula non fecissent ? Non fecissent autem ? Immo quid ante aduentum meum non fecerunt ? Inclusum in curia senatum habuerunt Salaminum ita multos dies ut interierint non nulli fame. Erat enim praefectus Appii Scaptius et habebat turmas ab Appio. Id me igitur tu, cuius me hercule os mihi ante oculos solet uersari cum de aliquo officio ac laude cogito, tu me, inquam, rogas praefectus ut Scaptius sit ? At hoc statueramus ut negotiatorem neminem, idque Bruto proba*ra*mus. Habeat is turmas ? cur potius quam cohortes ? Sumptu iam nepo*s* euadit Scaptius. 9. « Volunt, inquit, principes. » Scio ; nam ad me Ephesum usque uenerunt flentesque equitum scelera et miserias suas detulerunt. Itaque statim dedi litteras ut ex Cypro equites ante certam diem dece-

8. 7 rogare an tu si mecum *M*[2] *m*, *RP*, *uett.* : rogare an mecum tu si *s* rogarent tui mecum *M*[1] *bd*, *G* rogare in tuitu m- *H* rogare in tu m- *N* || 9 uellem : uellent *Cr.*[m] || 12 non fecissent ? non fecissent autem *sic uoluisse uidetur M*[corr] : non fecissent autem Δ, *RPO*, Π, *ed. Rom.* non fecissent ? Aut (*uett.*) non fecissent *ut uid.*, *corrector cod. M aliquis*, *ante M*[corr] || immo : animo *M*[2] (*del.*) *bd*, *G*[1] (ymo *ut alt. lect. G*[2]) *H* || quid : quod *bd*, *G* || 15 interierint : interirent *E* || 16 appio : oppio *M*[1] (*et* Oppius *in marg.*), *HN* || 17 igitur : ergo *E* || 18 officio : beneficio *R* || 19 at *M*[corr] (*post del.*) *bds*, *O*[2], *H*, (*uett.*) : ad *RPO*[1], *N* alias *M*[1] *m*, *ed. Rom.*, *uulg.* || at... ceteras salamini (§ 9, *u.* 5) *om. E* || 20 Bruto probaramus *Wesenberg* (*ex* probaueramus *Victorius*) : bruto probamus Δ, *RPO*. Π, *ed. Iens.* B- probauimus (*uett.*) Pompeio (*uel* Torquato) probamus *uel* Bruto probabimus *coni. Purser* || 21 habeat : habet *ms* || 22 sumptu iam : sumptum iam *bds*, *RP*, *G*[1] (*corr. man. inc.*) sumptui *H* || nepos euadit *Cr.*[m], *G*[corr] : ne posse uadit *M*[1] *m*, *R P* (*in quo* presse) *O* non posse uadit *M*[2] (*ut alt. lect.*) *bds*, *GN* posse uadit (*post spatium uacuum*) *H*.

9. 1 inquit : inquis *ed. Rom.* || 2 usque : is qui *R* || 3 suas : sua *M*[1] (*corr. M*[2]) *om. N*.

fut un des motifs, entre autres, pour lequel les Salaminiens m'ont porté aux nues dans leurs décrets. Mais maintenant qu'y a-t-il besoin de cavalerie ? Les Salaminiens paient ; à moins que nous ne prétendions obtenir par les armes qu'ils calculent les intérêts à quatre pour cent par mois ! Et j'oserai, moi, lire ou même seulement toucher les livres que tu vantes partout [1], si jamais j'agis ainsi ? Non, non, sur ce point tu montres, mon très cher Atticus, trop d'amour pour Brutus, et pas assez, je le crains, pour moi. Et j'ai écrit à Brutus que tu m'avais écrit dans le sens où tu l'as fait.

10. Je te mets maintenant au courant du reste. Pour Appius, nous faisons ici tout le nécessaire, avec honnêteté pourtant, mais bien volontiers. Lui, je ne le hais pas, j'aime Brutus, et Pompée me sollicite d'étonnante façon [2], lui que je chéris plus, pardieu, de jour en jour. Tu as appris que C. Cœlius, questeur, venait ici ? Je ne sais de quoi il s'agit [3]. Mais ces affaires de Pamménès [4] ne me plaisent guère. J'espère être à Athènes au mois de septembre. Je voudrais bien savoir les dates de tes déplacements. J'ai appris *la bêtise* de Sempronius Rufus [5] par ta lettre de Corcyre. Que veux-tu ? j'envie les possibilités de Vestorius [6].

J'aurais envie de bien bavarder encore ; mais il fait

1. Le *De re publica.*
2. Sur ce groupement d'influences, voir la Notice, p. 100.
3. Cf. *Att.*, V, 20, 10 (*CCXXVIII*). L'enchaînement des idées est très serré et très rapide en ce post-scriptum. Il ne s'impose pourtant pas de soupçonner une lacune (par exemple le *hominis* ajouté à *quid sit* par l'édition de Cratander, qu'ont suivie les éditeurs modernes). Nous supposons que Cicéron, ne sachant à quoi répond l'envoi de Cœlius comme questeur, s'en étonne interrogativement auprès d'Atticus avant d'avouer son ignorance. Cf. la Notice, p. 200. — Nous ne savons s'il y a un rapport entre cet énoncé et l'introduction par *Sed* de l'affaire intéressant le *puer* de Pamménès.
4. Cf. *Att.*, V, 20, 10 (*CCXXVIII*).
5. Cf. *Att.*, V, 2, 2 (*CLXXXIV*).
6. Le mot *potentia* joue à la fois sur le caractère, les richesses et les limites intellectuelles de Vestorius. — Cf. *Att.*, IV, 19, 1 (*CLVI*), et t. III, p. 120, n. 2.

derent, ob eamque causam, *tum* ob ceteras Salamini nos in caelum decretis suis sustulerunt. Sed iam quid opus equitatu ? soluunt enim Salamini ; nisi forte id uolumus armis efficere ut fenus quaternis centesimis ducant. Et ego audebo legere umquam aut attingere eos libros quos tu dilaudas, si tale quid fecero ? Nimis, nimis inquam, in isto Brutum amasti, dulcissime Attice, nos uereor ne parum. Atque haec scripsi ego ad Brutum scripsisse te ad me.

10. Cognosce nunc cetera. Pro Appio nos hic omnia facimus, honeste tamen, sed plane libenter. Nec enim ipsum odimus et Brutum amamus et Pompeius mirifice a me contendit, quem mehercule plus plusque in dies diligo. C. Coelium huc quaestorem uenire audisti ? Nescio quid sit. Sed Pammenia illa mihi non placent. Ego me spero Athenis fore mense Septembri. Tuorum itinerum tempora scire sane uelim. Εὐήθειαν Sempronii Rufi cognoui ex epistula tua Corcyraea. Quid quaeris ? inuideo potentiae Vestorii.

Cupiebam etiam nunc plura garrire, sed lucet :

9. 5 tum *s, uett.* : cum (Δ), *RP, GH* quom *O om. N* || salamini nos *M*² (*postea del. rest. M*⁴ *marg.*) *ms, RPO, N* : salaminos *M*¹ *d, G* salaminios *H* salamini me *b* || 7 equitatu *M*corr, *P*, (*uett.*) : equitatus Δ, *RO*, Π, *ed. Rom.* || 9 legere : legeres *M*¹, *H* || 10 quos tu dilaudas *M*¹ (*sed ex* quo studi laudas *corr.*) *m, PO, uett.* : quos tu laudas *M*² *bds, R, GN* quos tu studiose laudas *EH* || 11 nimis nimis *Z*b, *Sjögren* : nimis Ω, *uett.* || amasti... brutum (*u.* 13) *om. P* || 13 te ad me: teque ad me *P* me ad te *Sternkopf.*

10. 2 facimus *M*corr *bds, ER, G, Manutius* : faciamus *M*¹, *O, HN* faciemus *M*corr (*post del.*) *m, P* || 4 mirifice a me : a me mirifice *R* || 5 c. *om. H* || huc quaestorem *RPO, HN* : quaestorem huc (Δ), *G, uett.* quaestorem *s* || 6 audisti ? *sic distinxi dubitanter* (*uide sis adnot. ad loc.*) || sit sed *codd*: sit, sed... (*cum aposiopesi*) *Wesenberg, non male* sit hominis. Sed *Crat., edd. recentiores* || 7 illa mihi : mihi illa *bds* || 8 tempora *s, P, uett.* : tempore *bdm, RO*, Π, tpr *M* || 9 εὐήθειαν *edd. Asc.*² *Crat.* : ΕΥΘΕΙΑΝ *Mms* (*qui* rectitudinem *adscr.*), *RP, Cr.*m ; *om. bd, G* || 10 tua *om.* Δ, *O, G, ed. Rom.* || corcyraea : corcyre ea *Mbdm, G* corcire *N* || 12 etiam nunc : et nunc iam *RP* etiam nunc quam *N.*

jour : on se bouscule à ma porte, Philogène s'agite. Alors bonne santé ! et bonne santé à Pilia quand tu lui écriras, et à notre chère Cécilia ; et salut à toi de mon Cicéron.

CCLIX. — A M. CÉLIUS.

(*Fam.*, II, 13).

Laodicée, peu avant le 7 mai 50.

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE M. CÉLIUS, ÉDILE CURULE.

1. Elles sont rares, tes lettres (peut-être aussi ne me parviennent-elles pas ?), mais délicieuses ; notamment la dernière [1] : quelle sagesse, combien de dévouement et de raison ! Et, sans doute, j'avais réglé toute ma conduite comme tu me le conseilles ; mais je suis affermi dans mes desseins quand je sens qu'ils sont conformes à l'avis de personnes sages, de conseillers fidèles. **2.** Pour Appius, je te l'ai dit souvent, j'ai beaucoup d'affection, et j'ai senti qu'il a commencé à en avoir pour moi aussitôt que nous eûmes mis fin à notre différend [2] : car il me montra beaucoup de considération pendant son consulat *, une amitié pleine d'agrément, du goût même pour mes études ; de mon côté je ne lui ai point ménagé mes bons offices : tu en es témoin, flanqué maintenant d'un *témoin de comédie*, je pense, Phanias [3] ; et, pardieu, je l'ai estimé encore davantage quand j'ai compris qu'il t'aimait. Et puis tu sais que j'appartiens corps et âme à Pompée ; tu te rends compte que j'aime Brutus. Pourquoi l'un de mes vœux ne serait-il pas d'entourer de mes soins un homme dans la force de l'âge, dans tout l'éclat de la fortune, des honneurs,

1. *Fam.*, VIII, 6 (*CCXLVII*).

2. Grâce aux bons offices de Pompée, comme en témoigne un fragment de lettre à Brutus, conservé par Quintilien (*I. O.*, IX, 3, 41), en 54 : cf. *Fam.*, I, 9, 19 (*CLIX*). Le différend remontait à la préture d'Ap. Claudius, en 57 : voir L.-A Constans, *Un correspondant de Cicéron : Ap. Claudius Pulcher*, p. 16-25.

3. A la fois affranchi d'Appius, et en bons termes avec Cicéron.

urget turba, festinat Philogenes. Valebis igitur et ualere Piliam et Caeciliam nostram iubebis litteris et saluebis a meo Cicerone.

CCLIX. — AD M. CAELIVM.

(*Fam.*, II, 13).

Scr. Laodiceae paulo ante Non. Maias a. 704/50.

M. CICERO IMP. S. D. M. CAELIO AEDILI CVRVLI.

1. Raras tuas quidem (fortasse enim non perferuntur), sed suauis accipio litteras ; uel quas proxime acceperam, quam prudentis, quam multi et officii et consilii ! Etsi omnia sic constitueram mihi agenda ut tu admonebas, tamen confirmantur nostra consilia cum sentimus prudentibus fideliterque suadentibus idem uideri. **2.** Ego Appium, ut saepe tecum locutus sum, ualde diligo meque ab eo diligi statim cœptum esse ut simultatem deposuimus sensi ; nam et honorificus in me cos. fuit et suauis amicus et studiosus studiorum etiam meorum ; mea uero officia ei non defuisse tu es testis, quo*i* iam κωμικὸς μάρτυς, ut opinor, acc*e*dit Phania, et mercule etiam pluris eum feci quod te amari ab eo sensi. Iam me Pompei totum esse scis ; Brutum a me amari intellegis. Quid est causae cur mihi non in optatis sit complecti hominem florentem aetate, opibus, honoribus, ingenio, liberis, propinquis, adfinibus, amicis, conlegam meum praesertim et in ipsa collegii laude

CCLIX. — M 25 v° ; G 37 v° ; R 59 v°.

1. 4 sic M², GR : si M¹ || 5 ut M², GR: aut M¹ || 6 fideliterque : fideliter R.

2. 2 meque : me R || 3 simultatem deposuimus Mcorr, GR : simultate^ de.. posuimus (*duabus uel tribus litteris erasis*) M || 4 honorificus M², GR : horificus M¹ || cos. fuit *uoluisse uidetur* M², *sed ita fecit ut* cosifuit *legatur* : confuit M¹, G confluit R || 6 uero M,G : enim R || es *om.* GR || quoi iam : cui iam *Martyni-Laguna* quoniam ω || 7 comicos ω || accedit *Lambin* : accidit ω || 10 in *om.* GR¹ *rest.* R².

de l'intelligence, appuyé d'enfants, de proches, d'alliés, d'amis, mon collègue surtout[1] et qui a tant d'égards pour moi dans l'ouvrage même tout plein de science qu'il a écrit à la gloire de notre collège ?

J'ai été sur ce thème un peu long, parce que ta lettre trahit une espèce de doute sur les sentiments que j'ai pour lui. Tu as dû entendre quelque on-dit. Il est faux, crois-moi, s'il existe. Mes principes et mes méthodes diffèrent en une certaine mesure de la façon dont il a administré la province ; cela a pu faire soupçonner à certaines gens qu'un conflit nous séparait, là où il n'y a que différence d'opinion ; mais je n'ai jamais rien fait ni dit qui prétendît nuire à sa réputation ; et, depuis cette téméraire entreprise de notre ami Dolabella, je me porte intercesseur en faveur de l'accusé.

3. Il est question dans la même lettre de la « léthargie de la ville ». J'étais tout joyeux, et je me réjouissais que notre ami se fût congelé dans l'inaction. Mais l'extrême fin de ton papier, écrite de ta main, m'a fait sursauter. Que dis-tu ? Curion maintenant défend César ? Qui l'eût cru... en dehors de moi ? Car, les dieux me sauvent, je l'ai cru [2]. Dieux immortels, comme je voudrais rire en ta compagnie ! Je compte, puisque j'ai clos la session judiciaire, enrichi les cités, assuré aux publicains jusqu'au reliquat du bail précédent sans que les alliés s'en plaignent le moins du monde, que j'ai plu aux particuliers, grands et petits, partir pour la Cilicie le 7 mai et, aussitôt après avoir touché les quartiers d'été et mis en place les troupes, quitter ma province selon les termes du sénatus-consulte. Je désire te voir au cours de ton édilité, j'ai un étonnant désir de Rome, de tous les miens et de toi au premier rang.

1. Au collège des augures.
2. Cf. la Notice, p. 107 s.

et scientia studiosum mei ? Haec eo pluribus scripsi, quod *non* nihil significabant tuae litterae subdubitare qua essem erga illum uoluntate. Credo te audisse aliquid. Falsum est, mihi crede, si quid audisti. Genus institutorum et rationum mearum dissimilitudinem non nullam habet cum illius administratione prouinciae ; ex eo quidam suspicati fortasse sunt animorum contentione, non opinionum dissensione me ab eo discrepare ; nihil autem feci umquam neque dixi quod contra illius existimationem esse uellem, post hoc negotium autem et temeritatem nostri Dolabellae deprecatorem me pro illius periculo praebeo.

3. Erat in eadem epistula « ute*r*nus ciuitatis ». Gaudebam sane et congelasse nostrum amicum laetabar otio. Extrema pagella pupugit me tuo chirographo. Quid ais ? Caesarem n*unc* defendit Curio ? Qui*s* hoc putaret praeter me ? nam, ita uiuam, putaui. Di immortales, quam ego risum nostrum desidero ! Mihi erat in animo, quoniam iuris dictionem con*fec*eram, ciuitates locupletar*am*, publicanis etiam superiori*s* lustri reliqua sine sociorum ulla querela conserua*r*am, priuatis summis infimis fueram iucundus, proficisci in Ciliciam Nonis Mais et, cum prima aestiua attigissem militemque conloca*ss*em, decedere ex senatus consulto. Cupio te aedilem uidere, miroque desiderio me Vrbs adficit et omnes mei tuque in primis.

2. 15 non nihil *Victorius* : nihil ω mihi M^corr *marg.* || 16 qua : quam G || uoluntate M² (*ut uid.*), GR : uoluntatem M¹ || 21 dissensione M², GR : discensione M¹ || 22 discrepare M², R : increpare M¹, G || 23 uellem : nollem *R.*

3. 1 ueternus *uulg.* (*cf.* Famil., VIII, 6, 4 = *CCXLVII*) : ueteranus ω || 2 laetabar : -bor M || 4 nunc *uulg.* : non ω || 5 quis *uulg.* : qui ω || uiuam G : uiua M,R² uia R¹ || 7 confeceram *uulg.* : conferam ω || 8 locupletaram *uulg.* : locupletar in M -ter in GR || superioris *uulg.* : superioribus ω || 9 lustri : lustris *R* || conseruaram *uulg.* : conseruatam M conseruem tam GR || 11 mais M : maiis G maii R || 12 militemque GR : militaremque M || conlocassem *Orelli* : -arem ω || senatus : senatu M.

CCLX. — A Q. THERMUS.

(*Fam.*, II, 18).

Laodicée, peu avant le 7 mai 50.

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE Q. THERMUS, PROPRÉTEUR.

1. Du service que j'ai rendu à Rhodon et des autres marques de dévouement que je vous ai données, à toi et aux tiens, j'ai grand plaisir que tu me saches gré (tu es si plein de gratitude !). Et sois persuadé que, de jour en jour, je m'applique davantage à accroître ta position personnelle ; d'ailleurs ton intégrité et ta douceur l'ont déjà tellement rehaussée qu'il paraît difficile d'y rien ajouter.

2. Mais quand je pense — et je le fais chaque jour — aux dispositions que tu as à prendre, je m'attache de plus en plus à l'opinion dont j'ai d'abord fait part à notre ami Ariston, lorsqu'il est venu me trouver : tu t'exposerais à de graves inimitiés, si tu infligeais une flétrissure à un jeune homme puissant et noble [1]. Et c'en sera une, pardieu, sans aucun doute : tu n'as auprès de toi personne d'un rang supérieur ; et lui, au surplus, sans même parler de sa noblesse, a le pas sur les hommes d'élite et d'une haute moralité que sont tes légats, du seul fait qu il est questeur, et ton questeur. Je sais bien que tu n'as rien à craindre de la colère de personne ; cependant je ne désire pas que tu t'exposes à celle de trois frères de la plus haute naissance, résolus, éloquents, surtout si elle est justifiée ; et je les vois à la suite l'un de l'autre en possession du

1. Il s'agit de C. Antonius, frère de Marc-Antoine (le futur triumvir). La question qui se pose à Thermus est celle même dont va s'inquiéter vivement Cicéron : à qui, lorsqu'il quittera sa province, laisser le commandement par intérim, légat ou questeur ? — Voir la Notice, p. 199 s.

CCLX. — AD Q. THERMVM.
(*Fam.*, II, 18).

Scr. Laodiceae paulo ante Non. Maias a. 704/50.

M. CICERO IMP. S. D. Q. THERMO PROPR.

1. Officium meum erga R*h*odonem ceteraque mea studia, quae tibi ac tuis praestiti, tibi, homini gratissimo, grata esse uehementer gaudeo, mihique scito in dies maiori curae esse dignitatem tuam ; quae quidem a te ipso integritate et clementia tua sic amplificata est ut nihil addi posse uideatur.

2. Sed mihi magis magisque cotidie de rationibus t*uis* cogitanti placet illud meum consilium, quod initio Aristoni nostro, ut ad me uenit, ostendi, grauis te suscepturum inimicitias, si adulescens potens et nobilis a te ignominia adfectus esset. Et hercule sine dubio erit ignominia : habes enim neminem honoris gradu superiorem ; ille autem, ut omittam nobilitatem, hoc ipso uincit uiros optimos hominesque innocentissimos, legatos tuos, quod et quaestor est et quaestor tuus. Nocere tibi iratum neminem posse perspicio ; sed tamen tres fratres summo loco natos, promptos, non indisertos, te nolo habere iratos, iure praesertim : quos uideo deinceps tribunos pl. per

CCLX. — M 30 r° ; G 39 r° ; R 61 r°.

PROPR. M (*post ras.*) : propraetori S propter M (*ante ras.*), GR.
1. 1 rhodonem *uulg.* : rodonem ω || 2 praestiti tibi ω : praestitistibi M (*ante ras.*) praestiti S || 4 curae (*uel-* re) M², RS : cura M¹, G.
2. 2 tuis Mcorr (*supra u.*, *seru. uoc.* studiis) : studiis ω || 3 initio in isto S || nostro *om.* GR || 5 esset ω : est S || sine Mcorr (*supra u.*, *seru. uoc.* si), GR, S : si M || 8 ipso M², R, S : ipse M, G || 11 perspicio : perspicere S || 12 promptos GR,S : propromptos M² propromtos M¹ || te nolo : nolo te G.

tribunat de la plèbe durant trois ans. **3.** Or on ne peut sans doute savoir quelles seront les circonstances de la vie politique : mais il me semble qu'elles seront très agitées. Et pourquoi voudrais-je te voir en butte à la terreur d'attaques tribuniciennes, alors surtout que, sans que personne ait rien à te reprocher, tu peux faire passer un questeur devant des légats questoriens[1] ? S'il se montre alors digne de ses ancêtres, comme je l'espère et le souhaite, tu en auras, pour une part, l'éloge ; s'il manque sur quelque point, le manquement sera tout entier à sa charge, tu n'y auras pas la moindre part.

Je t'écris comme cela me vient à l'esprit, en pensant à ton intérêt ; partant pour la Cilicie, j'ai pensé que je devais le faire. A ta décision je souhaite l'appui des dieux ; mais, si tu veux m'en croire, tu t'épargneras des inimitiés et veilleras à la tranquillité de ta vie à venir.

1. Qui ne sont donc pas de rang supérieur. La question se posera différemment pour Cicéron lui-même, son frère étant « prétorien ».

triennium fore. **3.** Tempora autem rei publicae qualia futura sint, quis scit ? Mihi quidem turbulenta uidentur fore. Cur ego te uelim incidere in terrores tribunicios, praesertim cum sine cuiusquam reprehensione quaestori*is* legatis quaestorem possis anteferre ? Qui si *se* dignum maioribus suis praebuerit, ut spero et opto, tua laus ex aliqua parte fuerit ; sin quid offenderit, sibi totum, nihil tibi offenderit.

Quae mihi ueniebant in mentem, quae ad te pertinere arbitrabar, quo*m* in Ciliciam proficiscebar, existimaui me ad te oportere scribere ; tu quod egeris, id uelim di adprobent ; sed, si me audies, uitabis inimicitias et posteritatis otio consules.

3. 1-3 tempora... fore *om.* S || 2 quis : qui GR || 3 incidere *om.* S || 5 quaestoriis *uel* quaestoris ω *om.* S || 6 se dignum *Baiter* : dignum ω dignum se S || 8 sin quid : si quid S || 11 quom *nos* : quod ω cum S quo die *Lehmann.*

LE PROCONSULAT
DE CICÉRON EN CILICIE

TROISIÈME PARTIE

LES DERNIERS MOIS
JUSQU'AU DÉPART D'ASIE :
DU 8 MAI AU 1er OCTOBRE 50

III. — LETTRES DU 8 MAI AU 1er OCTOBRE 50.

NOTICE

La présence des Parthes en Cyrrhestique avait maintenu l'imagination de Cicéron en alerte pendant tout l'hiver. Dès le mois de mars, les nouvelles s'aggravèrent [1]. Il fallut non seulement prévoir de fortes garnisons aux points les plus menacés [2], mais songer à avancer la date primitivement prévue de départ pour les *aestiua*. Cicéron pensa d'abord quitter Laodicée dès le 1er mai (*CCLIII*, 1 = *Fam.*, XIII, 57), il ne partit en fait que le 7 [3]. Amorti par la tranquillité et les réussites de son administration civile, il ne rêve aucunement de gloire militaire et calcule son emploi du temps de façon à réduire au maximum sa présence à l'armée : en mai il rejoindra son camp, en juillet il quittera sa province ; juin suffira tout juste pour mettre en place le dispositif militaire, avant toute opération dangereuse [4]. Sur place, il devait, par bonheur, mieux prendre conscience de ses devoirs d'Imperator.

De Laodicée, il ne s'attarda pas en route : le 8 mai, il est à Apamée (*CCLXI*, 6 = *Att.*, VI, 3) ; le 5 juin, à Tarse (*CCLXIII*, 1 = *Att.*, VI, 4) ; avant la mi-juin, sans doute, il a dressé son camp au bord du Pyrame (le Djihan), au pied de l'Amanus, couvert par le fleuve et la montagne, mais aussi près de la Syrie qu'il lui était possible sans quitter sa province, au cas où Bibulus lui demanderait son aide. Il n'avait pas des troupes assez sûres pour désirer d'en faire l'épreuve [5] ; mais, à la fois flatté par les suggestions d'intervention que lui adressaient des offi-

1. Voir *Fam.*, XIII, 57, 1 (*CCLIII*), du début d'avril. Cf. O. E Schmidt, *Der Briefwechsel des M. Tullius Cicero* (Leipzig, 1893), p. 86.
2. Cf. *CCLXIX*, 3.
3. *Att.*, VI, 2, 6 (*CCLVIII*) ; *Fam.*, II, 13, 3 (*CCLIX*).
4. Voir : *Att.*, VI, I, 14 (*CCXLV*) ; *Fam.*, II, 13, 3 (*CCLIX*). Sans doute comptait-il revenir, sans se hâter, par Laodicée.
5. Cf. *CCXLV*, 4 (*Att.*, VI, I) et *CCLXVI*, 3 (*Att.*, VI, 5).

ciers de Bibulus, vexé et cependant heureux que son collègue lui-même évitât de recourir à lui [1], il supporta courageusement la dernière rafale de mauvaises nouvelles de la seconde quinzaine de juin, décidé à maintenir sa position de soutien jusqu'au terme légal de son commandement [2]. Ce n'est qu'en juillet que se dissipa contre toute attente, *incredibili felicitate*, la menace parthique : persuadé que les Parthes ne franchiront plus l'Euphrate, Cicéron peut retirer ses postes de sécurité et songer au retour [3].

Il passa sans doute d'abord à Issus, port niché dans les contreforts de l'Amanus, et y laissa Tiron malade (*Att.*, VI, 7, 2 = *CCLXVIII*). A partir du 18 juillet au plus tard (*Fam.*, II, 17 = *CCLXIX*), il est à Tarse. Il quitta son territoire provincial le 30 juillet comme il se l'était toujours promis, sans oser toujours l'espérer, par mer ; le 3 août, il aborde à Sidè, en Pamphylie. Il séjourna ensuite à Rhodes, où depuis longtemps il s'était promis de faire reposer « les enfants », son fils et son neveu ; passa le mois de septembre à Éphèse [4], et quitta enfin l'Asie le 1er octobre (*CCLXXVIII*).

A Rome, cependant, et dans les Gaules se joue le grand jeu politique : silence et activité (financière aussi [5]) du côté de César ; au Sénat, toutes les apparences d'une comédie [6]. Un seul des deux consuls, C. Marcellus, y travaille,

1. Voir *CCLXVI*, 3 (*Att.*, VI, 5) ; *CCLXIX*, 6 (*Fam.*, II, 17).
2. *CCLXVI*, 3 (*Att.*, VI, 5). Et même, prétendra-t-il (le danger passé !), au-delà ; *CCLXXV*, 3 (*Att.*, VI, 6).
3. *CCLXIX*, 1, 3, 5 (*Fam.*, II, 17) ; *CCLXXV*, 3 (*Att.*, VI, 6). Après le 15 (C. SPRINGER, *Suppl. Tull.*, p. 219) ? Ou un peu avant : dans *CCLXIX*, 3 (du 18 juillet), le mot *dimisi* peut ou non être pris avec la valeur d'un passé épistolaire.
4. C. SPRINGER, *Suppl. Tull.*, p. 225. Mais peut-être pas tout entier : nous ignorons la durée de son séjour à Rhodes. — L'ancien projet de Cicéron était de se trouver à Athènes en septembre (*CCLVIII*, 10).
5. Sans compter ce qui a pu être donné à Paullus et Curion (plus haut, p. 107), noter, *Att.*, VI, 1, 25 (*CCXLV*), le fort paiement de 50 talents au « groupe Atticus » (?), tandis que des remboursements à Pompée lui-même semblent différés.
6. *Scaena*, dit Célius (*CCLV*, 3), en notant l'hypocrisie de Pompée.

avec obstination et brutalité, pour la République, dit-il, ou pour les « honnêtes gens » (les « riches vieillards » de la haute bourgeoisie conservatrice [1]), en fait pour Pompée. Mais il ne peut essayer de faire progresser la question du rappel de César que pendant les « mois pairs », où il préside ; la mauvaise volonté de son collègue Paullus ne lui permet pas mieux. Aussi le débat *de prouinciis*, commencé en avril [2], s'achève-t-il — dans l'impuissance — en juin [3], en attendant qu'il renaisse. Dans l'intervalle, Pompée est malade, nerveux, se rapproche, s'éloigne de Rome, écrit au Sénat et rumine des combinaisons [4]. Il n'en manque pas : étant donné l'obscurité de la formule qui en 55 a prorogé le commandement de César dans les Gaules [5], ne pourrait-on lui nommer un successeur, sinon en mars, au moins le 13 novembre de cette année 50 [6] ? Si, pour souder sans interruption son commandement proconsulaire à un deuxième consulat, il compte encore sur le décret tribunicien qui lui assure le droit de se présenter « absent » au consulat et sur la combinaison des lois de C. Gracchus et de Sylla qui (au cas où sa succession serait ouverte dès le 1er mars 50) empêcherait un proconsul désigné des Gaules de prendre fonction avant le 1er janvier 48 [7], ne peut-on lui opposer le décret occasionnel de 53, devenu loi en 52, qui,

1. *Fam.*, VIII, 13, 2 (*CCLXII*).
2. *Fam.*, VIII, 11, 3 (*CCLV*). La séance dont parle Hirtius (*B.G.*, VIII, 52, 5) a dû suivre de près ; Appien l'a en vue (*Civil.*, II, 28), bien qu'il semble confondre dans une certaine mesure les débats d'avril et de juin et faire remonter trop haut la maladie de Pompée,
3. *Fam.*, VIII, 13, 2 (*CCLXII*) : le Sénat, excédé, laisse à César le droit de se porter candidat sans être présent et en gardant provinces et armée : les casuistes devaient essayer, contre César, de disjoindre les deux avantages.
4. *CCLXII*, 2, rapprochée d'Appien, *Civil.*, II, 28-29.
5. A. Piganiol, *La conquête romaine*, p. 397 : il cite l'aveu de Cicéron dans le *Pro Marcello*, 30 (« *Erat obscuritas quaedam...* » ; cf. *ib.*, 13).
6. *Fam.*, VIII, 11, 3 (*CCLV*). Dernier état des discussions sur ce problème dans G. R. Elton, *The terminal date of Caesar's Gallic proconsulate* (*Journ. of Rom. Stud.*, XXXVI, 1946, p. 18-42).
7. Les provinces proconsulaires étaient désignées par le Sénat avant l'élection des consuls, qui devaient en assumer l'administration seulement à leur sortie de charge, c'est-à-dire 18 mois plus tard environ. Cf. plus haut, Notice, p. 108, n. 2.

pour les commandements provinciaux, met à la disposition du Sénat des consulaires anciens [1] et donne ainsi la possibilité de le remplacer dans les Gaules dès le terme strict (1er mars 50) de son proconsulat, le livrant, simple citoyen, à toutes les attaques de ses ennemis avant même les élections de 50, *a fortiori* avant celles de 49 ? ou bien on commencera à lui réclamer des légions en vue, dit-on, de la guerre Parthique ; ou bien, il y aurait encore moyen de le diminuer en ne le prorogeant que dans l'une de ses provinces....

Contre toutes ces subtilités changeantes, César et Curion (qui à Rome manœuvre pour lui) se défendent par la simplicité immuable de leur position et de leurs armes : Curion ramène obstinément la question à une résiliation commune et simultanée de leurs pouvoirs exceptionnels par César et Pompée, au bénéfice de la liberté publique [2] ; il dispose, contre ses adversaires, de l'obstruction [3] et, en dernier recours, de l'intercession tribunicienne. César, que ses ennemis voulaient peut-être acculer à une candidature consulaire prématurée (et illégale) en cette année 50 [4], affirme sa volonté d'attendre un an de plus, en citoyen correct ; il se couvre des textes sur la *ratio absentis*, qui, s'ils ont un sens, doivent le proroger jusqu'à cette date, pour le plus grand bien au surplus de la domination de Rome dans les Gaules [5]. Il ne semble pas, quoi qu'on en ait

1. Cette loi rendait obligatoire un intervalle de 5 ans entre la sortie de magistrature et un gouvernement provincial : la nomination de Cicéron comme proconsul de Cilicie était une conséquence de cette *lex Pompeia* (voir t. III, Notice, p. 184-185). — Sur la « combinaison » ici décrite, voir J. Carcopino, *César* [3], p. 844.

2. Évidence dans Appien (*Civil.*, II, 27-30), jusqu'à la célèbre et absurde séance du 1er décembre ; confirmée par Hirtius (*B. G.*, VIII, 52, 4). S'est-il amusé à cette bouffonnerie de recommander que la République, au cas où les deux ambitieux refuseraient, prît les armes contre l'un et l'autre ?

3. Cf. *Att.*, VI, 2, 6 (*CCLVIII*) et Appien, *l. c.*

4. Ainsi J. Carcopino, *César* [3], p. 847-848.

5. Cf. Hirtius, *B. G.*, VIII, 49. Il lui faut, d'ailleurs, reprendre contact avec les électeurs, trop négligés depuis le soulèvement de Vercingétorix. L'échec de son candidat Ser. Galba aux élections consulaires de 50 (imparfaitement compensé par l'augurat de M. Antoine)

dit [1], qu'il pratique la politique du pire pour justifier le recours aux armes.

Telle peut se définir brièvement une situation qui, sous les apparences du piétinement, s'aggravait tous les jours, et que Cicéron, intime de Pompée et point hostile à César, avait tant d'intérêt à suivre de près. Célius n'était pas le seul à lui en écrire, avec caprice d'ailleurs et parfois avec retard [2] ; et les *Acta urbana* (ou *Commentarium rerum urbanarum*) lui apportaient — sans plus de délai que les courriers privés — une vue objective et détaillée des débats sénatoriaux [3]. Mais la comique inutilité de ces lettres, qui mettent au moins sept semaines à toucher le destinataire et arrivent par paquets disparates, apparaît d'autant plus que le drame devient imminent et que se rapproche le moment où Cicéron, rentrant dans la vie politique, y devra prendre ses responsabilités. A quoi sert la perspicacité aiguë de Célius ? Ses lettres du début de mai et du mois de juin (*CCLV* = *Fam.*, VIII, 11, et *CCLXII* = *Fam.*, VIII, 13) sont remises en même temps à Cicéron, le 3 août [4] ! Vers le même temps sans doute, Atticus reçoit de son ami (que n'a touché nul courrier de Célius) une lettre écrite avant le 5 juin, et où il s'inquiète des « bruits fâcheux » qui courent sur « ses amis » Paullus et Curion (*Att.*, VI, 3, 4 = *CCLXI*) : de quelle portée seront les renseignements qu'il pourra lui adresser sur ces on-dit périmés (volte-faces, corruption ?) ? Si, d'autre part, dans les premiers jours de mai, écrivant à Célius (*CCLIX*), Cicéron a escompté (comme nous le croyons) une certaine

prouve la nécessité d'une lente reprise en sous-œuvre (voir Hirtius, *ib.*, 50-52).

1. E. T. Salmon, en particulier (*Caesar and the consulship for 49 B. C.*, dans *Classical Journ.*, XXXIV, 1939, p. 388-395).

2. Voir, par exemple, *Fam.*, VIII, 6 (*CCXLVII*). Les lettres *Att.*, VI, 3, 4 (*CCLXI*), *Fam.*, II, 12 (*CCLXV* : à Célius lui-même), *Fam.*, III, 11, 4 (*CCLXVII* : à Ap. Claudius), font allusion à des faits romains dont Célius ne semble pas avoir écrit.

3. Cf. C. Springer, *Suppl. Tull.*, p. 212-213.

4. La lettre *Fam.*, II, 15 (*CCLXXIII*) y répond, ainsi qu'à *CCLVI* (*Fam.*, VIII, 7), mais non à *CCLXXVII* (*Fam.*, VIII, 12), comme le croit Springer, qui pense aussi que *CCLV* fut remise quelques jours plus tôt, à Tarse (*op. cit.*, p. 212 et 220 s.) : voir plus bas, p. 201 s.

publicité de ses excellents sentiments pour Ap. Claudius, Pompée et Brutus, quel effet produira la légèreté de ses derniers propos lus après la crise parlementaire de juin ?

Si bien que c'est seulement tout à la fin (juillet-août) de son proconsulat que Cicéron, abandonnant l'optimisme — un peu de commande — qu'il manifestait à Ap. Claudius un mois plus tôt (*CCLXVII*, 4), ne songe plus à déguiser ses appréhensions [1]. Que serait-ce si Célius avait pu lui communiquer de vive-voix l'impitoyable (et quasi prophétique) diagnostic et les conseils d'une cruelle objectivité qu'il jette par écrit à son adresse quelques jours plus tard [2] ? Du moins Cicéron est dès lors alerté. Il vit dans l'inquiétude de reparaître à Rome « comme un étranger » ; depuis des mois sans doute déjà. Mais, maintenant, il demande anxieusement à tous ses correspondants d'envoyer « à sa rencontre » des lettres aussi circonstanciées que possible, pour être au courant de tous les incidents, de toutes les fluctuations psychologiques et politiques des sénateurs [3]. Sans doute ces courriers mettront-ils encore du temps (de moins en moins !) pour le toucher. Mais il compte, à coup sûr, sur son flair, sur sa connaissance éprouvée du monde de la Curie pour deviner ce qu'on ne lui dira pas, pour pressentir ce qu'on ne pouvait encore lui dire.

Illusions : la paralysie constitutionnelle de l'État est dès lors complète ; et ce n'est plus dans le Sénat que se prennent les décisions d'où dépend l'avenir. Après son proconsulat de Cilicie, Cicéron rentrera à Rome subite-

1. *Fam.*, XV, 6, 2 (*CCLXXI* : fin juillet), à Caton ; *Fam.*, II, 15, 3 (*CCLXXIII* : début d'août), à Célius : mais il compte encore sur « l'honnêteté » de César.

2. *Fam.*, VIII, 14, 2-3 (*CCLXXIV*) : pour la date, voir plus bas, p. 204-207.

3. A Célius (*CCLXV*, 1 et 2), mais à Atticus surtout (*CCLXI*, 4 ; *CCLXVI*, 1 ; *CCLXVIII*, 2), dont il doit espérer une vue de la situation moins brutale, et autre, que celle de Célius. Aussi anticipe-t-il, avec une hâte quasi maladive, le retour d'Atticus à Rome, dès la fin mai ou le début de juin (*CCLXI*, 4 ; *CCLXIII*, 2) : le 26 juin, il l'y croit parvenu (*CCLXVI*, 1), alors qu'il n'y fut que le 19 septembre (cf. C. Springer, *Suppl. Tull.*, p. 221, qui cherche à préciser, indûment semble-t-il, la date de son débarquement à Brindes).

ment vieilli et dans un monde déconcertant. On dirait que parfois son instinct, ou, si l'on préfère, son extrême sensibilité l'en avertit, par éclairs : il se demande alors s'il a raison de se hâter vers Rome (*Att.*, VI, 7, 2 = *CCLXVIII*) ou s'affole aux bruits pessimistes derrière lesquels se révèle la véritable force de César (*Att.*, VI, 8, 2 = *CCLXXVIII*).

Mais il porte aussi, pendant ces mois-là, ses soucis particuliers, certains purement familiaux.

Il est facile de suivre[1] une crise aiguë et prolongée qui mit une fois de plus en péril l'union de Quintus, frère de Cicéron, et de la sœur d'Atticus. Elle s'était déclarée pendant la campagne d'été ; mais avait été soigneusement envenimée par Statius, l'affranchi homme de confiance de Quintus (qui ne lui cachait rien) : lettres, et sans doute propos, de cet honnête homme faisaient prévoir le divorce et compromettaient Cicéron lui-même. Il dut s'en défendre auprès d'Atticus, et encourager son neveu à préparer une réconciliation. Le jeune homme, durement ébranlé par la lecture d'une lettre qui ne lui était pas destinée, put fléchir les sentiments de son père, sur lequel la conformité de caractère lui permettait d'agir.

Les dessous d'une affaire d'intérêts, qui inquiéta beaucoup Cicéron quand il cheminait vers la Cilicie et campait sur le Pyrame, sont plus malaisés à préciser. L'origine de l'embarras est la *societas* que Cicéron avait formée avec Philotime, affranchi de sa femme Térentia, pour l'acquisition (à bon compte) des biens confisqués de son « libérateur » Milon : opération suspecte, même s'il s'agissait de sauvegarder la fortune de l'exilé pour sa femme ; et dangereuse, du fait que tout le maniement financier en était confié à l'affranchi, même si, comme Célius l'assurait, toutes dispositions avaient été prises pour qu'une honnête gestion donnât satisfaction à Milon et à ses proches [2]. Or Philotime apparut à Laodicée en février,

1. Voir : *Att.*, VI, 2, 1-2 (*CCLVIII*) ; VI, 3, 8 (*CCLXI*) ; VI, 7, 1 (*CCLXVIII*).
2. Voir t. III, lettre *CXCIII*, 2-3 (*Att.*, V, 8) et *CXCVI*, 2 (*Fam.*, VIII, 3).

et resta auprès de Cicéron jusqu'en mai [1] : non point certes simple porteur de nouvelles, mais pour le mettre au courant de comptes compliqués, sonder ses intentions et obtenir de lui des avantages personnels [2]. On devine un homme d'affaires roué, qui tient seul les fils d'affaires financières très diverses et se borne à en présenter à Cicéron le bilan, non sans en obscurcir, au surplus, l'exposé par l'intrication de ses propres comptes avec ceux de son *socius*, à la fois débiteur et créancier en des affaires diverses, si bien que toute vérification sérieuse devait être impossible, surtout à Laodicée. On comprend les soupçons et les inquiétudes de Cicéron, surtout au sujet des biens de Milon, mais sur d'autres créances aussi (à nous obscures, et de montant incertain) ; il charge Atticus de tout reprendre en mains. Le curieux est qu'il lui en écrit non seulement en grec, mais « par énigmes ». Quelque risque qu'il y eût à ce que Philotime en prît connaissance par hasard [3], un tel luxe de précautions s'explique mieux si le danger d'indiscrétion est plus intime : nous songeons à une collusion entre Philotime et la cupide Térentia [4] ; à la possibilité même qu'une lettre non déguisée, tombant sous les yeux de Pilia, donnât lieu à ce genre d'hypothèses et d'indiscrétions féminines qui confondent tout. De toutes façons, Atticus comprendra ; l'important est qu'il soit seul à comprendre [5]. Quant à Cicéron, il n'aura pas longtemps à attendre pour que tous ses doutes soient éclaircis

1. Cf. (d'après *CCXLV*, 19, et *CCLXI*, 1) C. Springer, *Suppl. Tull.*, p. 213.

2. *Att.*, VI, 4 (*CCLXIII*), et VI, 5 (*CCLXVI*).

3. On le voit, par exemple, se charger des lettres d'Atticus : *Att.*, VII, 3, 1.

4. Voir G. Boissier, *Cicéron et ses amis*, p. 101-102, Cf. J. Carcopino, *Les secrets de la Correspondance de Cicéron* (1947), I, p. 239-240.

5. Les vraisemblances qui précèdent nous ont engagé, dans le texte grec d'*Att.*, VI, 4, 3 (*CCLXIII*), à admettre une réticence voulue après μή τι νοήσῃς, et à préférer Εἷς, mieux attesté que Ἕν. Si on lisait Ἕν, il faudrait supposer que Cicéron craint d'abord que son ami ne le comprenne pas, puis ajoute : « Cette dernière expression (le Crotoniate tyrannicide) suffira pourtant à te faire comprendre le reste. »

sur cet admirable « brouille-tout » et cet impudent voleur qu'était Philotime [1].

D'autres embarras sont ceux d'un proconsul novice, consciencieux et timoré, qui veut n'avoir rien à se reprocher en quittant son gouvernement.

Et, certes, on partagera les inquiétudes de Cicéron sur le choix d'un intérimaire. Dès le 13 février, il y songe (*CCXLI*, 9), prévoyant sans doute que le débat *de prouinciis* achopperait sur de nombreuses difficultés ; mais il peut encore espérer qu'un remplaçant lui sera nommé assez à temps pour que l'intérim soit bref. Alors, et au défaut de C. Pomptinus, qui ne l'avait suivi que sous condition de rentrer à Rome avant l'échéance de son commandement [2], il compte laisser à sa place en Cilicie son frère Quintus, seul « prétorien » de ses légats, et qui avait l'expérience de la guerre. Sans aucun enthousiasme de part ni d'autre. De fait, lorsqu'il en écrit en ces termes à Atticus, il appelle un avis, peut-être un conseil de son ami [3]. La réponse fut très dubitative et arriva trop tard pour influer sur la décision [4]. Mais les mêmes scrupules, les mêmes doutes occupaient l'esprit de Cicéron, inquiet des on-dit, des prescriptions légales, surtout du caractère violent de son frère et des scandales qu'on en pouvait craindre, surtout s'il gardait auprès de lui (comme il y tiendrait) son fils, jeune homme de sentiments excessifs et difficile à conduire. Comme en des monologues de plus en plus précis, et d'une argumentation enfin définitive [5], Cicéron, sous couleur de consulter un ami dont il sait bien qu'il n'aura pas la réponse à temps, se donne les raisons

1. Voir *Att.*, VII, 1, 1 et 9 (sous jeux de mots grecs) ; 3, 7 (à découvert).
2. *Att.*, V, 21, 9 (*CCXLI*), dont les plaisanteries se corrigent par *Att.*, VI, 3, 1 (*CCLXI*). Pomptinus avait combattu et vaincu les Allobroges. Cf. aussi *CCLIV*, 3 (*Fam.*, III, 10), et p. 167, n. 1.
3. Et encore huit jours plus tard : *Att.*, VI, 1, 14 (*CCXLV*).
4. *Att.*, VI, 6, 3 (*CCLXXV*). Mais bien avant (*multo ante*) celle de juin à laquelle Cicéron répond (vers le 10 août).
5. *Att.*, VI, 3, 1-2 (*CCLXI*) ; 4, 1 (*CCLXIII*) ; et mieux encore quand il n'y a plus à revenir sur le fait accompli : *Fam.*, II, 15, 4 (*CCLXXIII*) ; *Att.*, VI, 6, 3-4 (*CCLXXV*).

les plus fortes de ne pas laisser son frère à sa place. Fin juin, Quintus, sondé, ou pressentant les réticences de son frère, a refusé ; Cicéron songe au nouveau questeur, L. Cœlius Caldus [1], qui, sans hâte excessive, s'acheminait vers lui [2]. Ce jeune homme, qu'il ne devait avoir auprès de lui que quelques semaines, était de noble famille plébéienne [3], affecté à la Cilicie non par libre choix, mais à la suite d'un tirage au sort : autant de raisons pour le ménager ; au surplus, le questeur était considéré comme le second du gouverneur, et le nouveau venu ne paraissait pas pouvoir être pire que L. Mescinius qu'il remplaçait [4]. Le décision n'en était pas moins fort légère : Cicéron s'en défendra en prétendant après coup que, si les Parthes étaient restés menaçants, il aurait bien décidé son frère à demeurer [5]. Ce n'est pas plus sérieux que lorsque, délivré de toute inquiétude et quittant sa province le cœur léger, il affirme qu'il y serait resté, s'il l'avait fallu, en violation même du sénatus-consulte qui l'y avait nommé pour un an. Il s'était arrêté au nom de Cœlius, sans même connaître l'homme, avant que le péril parthique fût dissipé.

Quant au dernier soin du bon administrateur que se piquait d'être Cicéron — celui de laisser, aux termes de la loi Julia, dans les deux villes les plus importantes de son gouvernement un exemplaire de ses comptes de gestion —, il ne s'y trouvait point de difficulté [6] : la balance laissait apparaître un bénéfice d'un million de sesterces, que Cicéron était décidé à reverser au Trésor,

1. *Att.*, VI, 5, 3 (*CCLXVI*), du 26 juin. Avant ou après le refus de Quintus (dont il n'est question que *CCLXXIII*, 4) ? Il ne semble pas qu'il y ait de raison suffisante de croire, avec Springer (*Suppl. Tull.*, p. 222-223), qu'une lettre d'Atticus (cf. p. 199, n. 4) fut déterminante. On ne peut non plus supposer avec quelque vraisemblance, d'après *CCLVIII*, 10, qu'Atticus lui ait écrit au sujet de Cœlius (le connaissant ou non) : l'hypothèse dépend de la ponctuation que l'on adopte après *audisti* ; et le *nescio quid* qui suit nous semble recommander un point d'interrogation (voir aussi la note 3, p. 183).
2. Rapprocher *Fam.*, II, 19 (*CCLXIV*), et *Att.*, VI, 5, 4 (*CCLXVI*).
3. Cf. Münzer. dans *P. W., Realencycl.*, t. IV (1901), col. 197, n° 14.
4. Rapprocher *CCLXIII*, 1 ; *CCLXXIII*, 4 ; *CCLXXV*, 4.
5. *CCLXXIII*, 4 (à Célius).
6. *Att.*, VI, 7, 2 (*CCLXVIII*).

au lieu de les partager entre les membres de sa « cohorte »[1]. Mais on appréciera l'humour de la lettre *CCLXIX* (*Fam.*, II, 17), qui répond à Salluste, proquesteur de Bibulus : ce jeune homme naïf, que son proconsul avait autorisé à ne pas obéir à une loi que, pour sa part, il ne reconnaissait pas [2], a des scrupules à adopter une attitude si commode ; mais sa caisse semble, au surplus, en déficit. Sur les deux points il sollicite l'avis, et l'aide, de Cicéron. Il ne pouvait mieux tomber, sans doute ! « La Cigale et la Fourmi » semble ici jouée au naturel.

Comme par un fait exprès, les derniers jours que Cicéron passa à Tarse et ceux où il gagna sa « villégiature » de Rhodes — en une navigation qu'on se figure, à cette saison, charmante de délassement — l'obligèrent à une abondante et délicate correspondance : les nouvelles lui arrivèrent, à la fois ou coup sur coup, du vote de ses « supplications » par le Sénat, du second acquittement d'Appius Claudius, du mariage de sa fille avec Dolabella, de la mort du grand orateur Hortensius. Il fallait remercier, féliciter, excuser, compatir avec des nuances, des transitions et des souplesses, dont nous n'avons plus que quelques témoignages, exquis à vrai dire. Mais quelques difficultés chronologiques subsistent.

Elles se résument en ceci : Cicéron a-t-il reçu à Tarse, fin juillet, et avant la lettre de Célius *Fam.*, VIII, 11 (*CCLV*) — qui ne lui a été remise avec d'autres qu'à Sidè le 3 août [3] —, des nouvelles de la séance du Sénat où lui

1. Voir *Att.*, VI, 7, 2 ; VII, 1, 6 ; *Fam.*, V, 20.

2. Ayant, pendant son consulat, frappé de nullité, au nom des auspices, toutes les mesures que prenait seul son collègue César.

3. D'après *Fam.*, II, 15, 2 (*CCLXXIII*), qui répond à plusieurs lettres de Célius (voir plus bas), et qui parle explicitement de la lettre d'explications sur le mariage de Tullia écrite auparavant (*tum ex tuis litteris*) à Ap. Claudius, certainement *Fam.*, III, 12 (*CCLXXII*). Or la présence, et l'émotion, de Q. Servilius, ami de Claudius (§ 4), obligeaient Cicéron à excuser sur-le-champ la conduite des siens. — *Contra* : C. Springer (suivant Schmidt), *Suppl. Tull.*, p. 212 et 220 : il pense que *Fam.*, VIII, 11 et 7 (*CCLV* et *CCLVI*) sont parvenues à Tarse en juillet, comme la lettre de Caton (*CCLVII*).

avaient été votées les « supplications », copie ou extraits du discours que Caton avait prononcé à cette occasion, et peut-être la lettre de Caton lui-même *Fam.*, XV, 5 (*CCLVII*) ? A-t-il aussitôt entrepris d'écrire à tous les sénateurs auxquels il se sentait obligé, en particulier au consul Marcellus (*CCLXX*) et à Caton (*CCLXXI*) ? Mais, d'autre part : si à Tarse déjà il s'est attelé à cette besogne, certainement longue et fastidieuse, pourquoi a-t-il différé jusque vers le 10 août [1] de remercier sur ce point Ap. Claudius, qu'il s'appliquait à s'attacher depuis des mois et avec tant de souples coquetteries ?

La première question ne recevra pas de réponse certaine : rien n'empêche absolument que les lettres à Marcellus et à Caton aient été écrites à Sidè, ou à Rhodes même. Il faudrait, pour décider, avoir au moins la lettre de Cicéron au consul Aemilius Paullus : on verrait si elle diffère de ton de celle qui s'adresse à Marcellus, et tient compte du conseil formel de Célius de remercier plus vivement Paullus [2]. Tout ce que l'on peut dire, c'est que des nouvelles officielles de la séance avaient eu tout le temps de parvenir à Cicéron avant la fin de juillet, que les deux lettres n'ont pas la « vibration » qu'on attendrait d'un Cicéron qui aurait lu le vivant compte-rendu de Célius, et que Célius lui-même n'est sans doute pas (il l'aurait dit) de ces *necessarii* qui ont fait parvenir à Cicéron le texte intégral de la harangue de Caton (*CCLXXI*, 1). Tous indices d'une fragilité certaine.

Le second problème admet une solution d'ordre psychologique. N'ayant pas encore remercié Ap. Claudius pour les « supplications », Cicéron reçoit à Sidè, outre une lettre d'Appius, qui lui apprend son acquittement du chef de brigue (*ambitus*) [3], des lettres « des siens » (sans doute

1. *Fam.*, III, 13 (*CCLXXVI*) : lettre certainement postérieure à l'excuse sur le mariage de Tullia, auquel il y est fait une allusion volontairement fuyante (§ 2).

2. *Fam.*, VIII, 11, 1 (*CCLV*) :... *Paulo magis certe : nam...*

3. Cf. *Fam.*, III, 12, 1 (*CCLXXII*). On ne sait sur quoi exactement avaient porté les deux procès de *maiestas* et d'*ambitus*. Le premier pouvait être de caractère très général, tout en précisant qu'Appius n'avait pas quitté sa province dans les délais légaux. Le second ne

sa femme et sa fille) qui lui parlent et du mariage de Tullia et des bons offices d'Appius [1], trois lettres de Célius, de dates diverses [2], la dernière sur le mariage encore. Il se trouve dans un grave embarras : obligé à la fois de remercier et de féliciter Ap. Claudius et de s'excuser d'être devenu beau-père de son accusateur. Impossible de tout faire à la fois. Il peut ou bien remercier et féliciter Appius comme s'il n'avait pas encore appris le mariage, quitte à l'excuser plus tard, ou bien écrire d'abord la lettre la plus pénible, de façon à pouvoir, quelques jours plus tard, remercier de façon plus digne et plus sereine. Il a choisi le deuxième procédé : et, aussi bien, la conversation impromptu avec Q. Servilius, au reçu du courrier, lui en faisait-elle une quasi-obligation.

A Sidè aussi, il a appris par Célius (*Fam.*, VIII, 13 2 = *CCLXII*) qu'Hortensius touchait à sa fin. Mais on sait par les premières lignes du *Brutus* que c'est à Rhodes que lui parvint la nouvelle du décès. Il ne faut point s'étonner, étant donné les scrupules de « mauvais augure » des anciens, que, bien que Célius ne laissât aucun espoir, Cicéron ait attendu, pour en parler, la nouvelle certaine que tout était fini. Il a donc reçu, en débarquant à Rhodes, d'autres courriers, et sans doute une lettre d'Atticus [3], qui, à son tour (et avec le retard normal d'un « Athénien »), lui parlait du mariage de Tullia, en termes analogues à ceux qu'avait employés Célius. Il lui répond par la lettre *CCLXXV*, avec déjà le ton plus libre d'un homme qui a eu le temps de peser le pour et le contre d'un événement si imprévu.

visait certainement pas (comme le dit imprudemment Ciaceri, *Cicerone...*, II, p. 210, n. 5) la candidature à la censure ; une loi de 52 permettait d'ailleurs de poursuivre le crime d'*ambitus* rétroactivement, en remontant jusqu'à l'année 70.

1. Cf. *Fam.*, III, 13, 1 (*CCLXXVI*) :... *domum ueniendo, conueniendis meis...*

2. *Fam.*, VIII, 11 ; 7 ; 13 (*CCLV* ; *CCLVI* ; *CCLXII*). Mais non pas *Fam.*, VIII, 12 (notre *CCLXXVII*), malgré Springer (*op. laud.*, p. 220-221) : voir plus bas.

3. Cf. C. Springer, *Suppl. Tull.*, p. 218-219. Mais cette lettre ne pouvait mentionner la mort d'Hortensius ; Cicéron, au contraire, lui répondant, est sous le coup de la nouvelle (*Att.*, VI, 6, 2).

Quelques datations d'ordre général pourront-elles être précisées avec l'aide des dernières lettres — si rares ! — qui nous restent de cette période ? En juillet au plus tard, sans doute, avaient été élus censeurs Ap. Claudius et L. Calpurnius [1]. Doit-on différer jusqu'en août l'élection de Marc-Antoine comme augure, en remplacement d'Hortensius ? Nous ne le pensons pas : l'opération fut certainement hâtée, puisque César, qui se rendait en Italie pour appuyer la candidature de son légat, apprit la nouvelle en chemin [2].

Mais une difficulté particulière, et qui nous intéresse de plus près, nous semble susceptible d'une solution précise : celle de la datation relative des lettres de Célius *Fam.*, VIII, 12 et 14. Nous suivons Tyrrell-Purser [3], en datant VIII, 14 entre le 5 et le 10 août ; VIII, 12, vers le 20 septembre 50 ; on admettra, ce faisant, que le déplacement qui, dans les *Familières*, a certainement affecté VIII, 13 (*CCLXII*, du début de juin) s'est étendu aussi à la lettre suivante.

On ne peut pourtant douter que cette lettre VIII, 14 n'ait été reçue par Cicéron, des mains d'Acaste, que le 14 octobre, comme il débarquait au Pirée [4]. Et cette date, certaine, avait engagé K. Springer à la supposer remise au porteur vers le 20 septembre, en même temps que VIII, 12, « écrite quarante jours plus tôt », comme l'indiquerait « son post-scriptum » (§ 4) : *Conturbat me mora serui huius qui tibi litteras attulit : nam acceptis prioribus litteris amplius dies quadraginta mansit* [5].

1. C. Springer, *op. laud.*, p. 227.
2. Hirtius, *B.G.*, VIII, 50 (aussitôt, prétend-il, après les quartiers d'hiver : l'erreur même est expressive). Dans la deuxième moitié de juillet, pensent avec raison Tyrrell-Purser (*Fam.*, VIII, 14 : t. III, p. 269).
3. Convaincus par l'argumentation de F. W. Sanford, *The narrative in Bell. Gall.* VIII, 50-55 : *a study in chronology* (1901). Bien qu'ils impriment VIII, 14 après VIII, 12.
4. Cf. *Att.*, VI, 9, 5 (rapprochée de *Fam.*, XIV, 5, 1).
5. *Suppl. Tull.*, p. 226-227 (en comprenant *priores litterae* = « le début de cette lettre ». Voir plus bas). Ed. Meyer et Sjögren veulent aussi dater *Fam.*, VIII, 14, de la fin septembre. De même L.-A. Constans, (éd. de César, *B.G.* (Budé), *ad* VIII, 50, t. II, p. 318, n. 2), qui

Mais que signifie ce post-scriptum ? Par *priores litterae* Springer entendait la 1re partie (§§ 1 à 3) de cette lettre VIII, 12, qui aurait été confiée au porteur quarante jours plus tôt, donc vers le 10 août, et qui, vers le 20 septembre, ne serait pas encore partie. Interprétation erronée, qui ne tient pas devant la mention, au § 3, des jeux donnés par Célius : *Circensibus ludis meis.* Ces jeux, en effet, ne sauraient être, comme le croyait Springer, les jeux Apollinaires — qui relevaient du préteur et se célébraient du 6 au 13 juillet —, mais sont à coup sûr les *ludi Romani*, dont étaient chargés les édiles curules et qui duraient quinze jours, du 4 au 19 septembre[1]. La lettre VIII, 12 n'a pu être écrite de bout en bout qu'aux environs du 20 septembre, et *priores litterae* doit dès lors nécessairement désigner une lettre antérieure.

Dans ces conditions, la seule question qui se pose est de savoir si cette « lettre antérieure », restée en souffrance plus de quarante jours, nous est parvenue. Il semble que rien ne s'oppose à ce que ce soit précisément *Fam.*, VIII, 14. On ne s'en représentera pas moins le § 4 de *Fam.*, VIII, 12 comme un post-scriptum hâtif : s'apercevant de la faute de son esclave, il est plus normal que Célius rouvre la lettre qu'il vient d'écrire plutôt que celle du mois d'août ; il n'est pas étrange qu'étant capable d'écrire à Cicéron deux lettres en 24 heures, la seconde sur des « potins »[2], il se demande, même après un ou deux jours, s'il n'a rien à ajouter à ce qui précède ; ni qu'obsédé par l'attitude de Domitius à son égard, il note la recrudescence de cette haine... Ainsi rien, croyons-nous, dans ces lignes, ne s'oppose à ce que la lettre retardée soit *Fam.*, VIII, 14 ; et, si elle est partie (avec *Fam.*, VIII, 12) peu après le 20 septembre, on s'explique

en infère pour l'élection d'Antoine à l'augurat une date bien postérieure à celle qui est proposée ci-dessus.

1. On ajoutera que si, dans les premiers jours d'avril, Cicéron peut écrire à Célius qu'on s'occupe à chasser pour lui des panthères (*CCLII*, 2), le délai de septembre n'est pas trop large pour qu'on les prenne, qu'elles lui parviennent et puissent, avant l'exhibition, se remettre d'une longue traversée.

2. Cf. *CCLV* (*Fam.*, VIII, 11) et *CCLVI* (*Fam.*, VIII, 7).

que Cicéron l'ait reçue seulement le 14 octobre. Mais il s'agit là d'une simple possibilité : on voudrait plus.

Or les vraisemblances psychologiques sont toutes en faveur de l'ordre VIII, 14 — VIII, 12. Qu'on lise sans parti pris les deux lettres, qui justement portent sur les mêmes hommes et les rapports qu'entretient Célius avec eux ; la liberté du ton de VIII, 14, la dispersion des détails qu'elle accumule sur Domitius et Ap. Claudius, la gaîté cavalière (et encore désintéressée !) avec laquelle il y est plaisanté sur la censure d'Appius, contrastent vivement avec l'amertume et la violence de VIII, 12, où est affirmée la collusion de L. Domitius et d'Ap. Claudius contre Célius, et où la guerre apparaît ouverte entre le correspondant de Cicéron et le censeur. La seule suite des expressions employées lorsqu'il s'agit de Domitius suffirait à confirmer cette vraisemblance [1] : Célius explique d'abord pourquoi Domitius l'a pris en haine (VIII, 14, 1) ; il revient ensuite, dans les mêmes termes, sur cette haine, mais sans en reprendre la cause (VIII, 12, 1) ; il en note enfin, en post-scriptum, l'accroissement (VIII, 12, 4). Le progrès est manifeste.

Ces vraisemblances s'appuient au moins d'un indice de fait. S'il est audacieux d'introduire en VIII, 14, 1, avec Gronov, *auguratum* avant (ou après) *ereptum*, il n'est guère douteux que les comices qui ont rejeté L. Domitius, candidat des optimates, et dont s'enthousiasme Célius comme d'un spectacle tout récent, ne soient l'assemblée tribute chargée de pourvoir à la succession d'Hortensius. Or nous avons vu que cette élection avait été hâtée et peut être datée de la deuxième moitié de juillet [2]. Compte tenu du temps qu'il a fallu pour que la haine de Domitius se déclare avec virulence contre Célius, le début d'août apparaîtra date probable pour *Fam.*, VIII, 14 ; elle se précise,

1. Remarque due à R. Durand. Comparer : ... *si in repulsa Domitii uultum uidisses... Itaque mihi est Domitius inimicissimus... quod per iniuriam sibi putat ereptum, cuius ego auctor fuerim* (VIII, 14, 1) ; — *Postea quam uero comperi eum (Appium)... cum quibusdam locutum, cum L. Domitio, ut nunc est, inimicissimo homine, deliberare...* (VIII, 12, 1) ; — *Scis Domitii odium in tumore esse* (VIII 12, 4).

2. Voir plus haut, p. 204, et n. 2.

mais de peu, si l'on admet notre interprétation de *prioribus litteris*. De toutes façons, les indices recoupent trop exactement l'impression littéraire pour qu'il nous semble subsister un doute sérieux sur l'ordre et la datation que nous proposons (*Fam.*, VIII, 14 = *CCLXXIV* ; *Fam.*, VIII, 12 = *CCLXXVII*).

S'il en est bien ainsi, le développement sur les affaires publiques qui occupe le centre de VIII, 14 (§§ 2-3), à la fois amer et froid en sa cruelle objectivité, sans détails nouveaux, sans notation de bruits tendancieux, prend sa nette valeur, comme témoignage du début d'août. Quelle différence avec les affolements de quelques semaines seulement postérieurs (du début de septembre au plus tard), avec les *miri* (ou *meri*) *terrores* qu'apportera Batonius, à Cicéron et à Lepta, le 29 septembre, à Éphèse (*CCLXXVIII*, 1) ! Affolements passagers, faut-il croire : sinon, quelque obsédé qu'il ait été par ses ennuis personnels, Célius n'y aurait-il pas fait allusion dans sa lettre du 20 ?

CCLXI. — A ATTICUS.
(*Att.*, VI, 3).

Entre Apamée et Tarse, fin mai ou début de juin 50.

1. Je n'ai rien de nouveau à te faire savoir depuis la lettre que j'ai remise à ton affranchi Philogène ; mais, comme je renvoie Philotime à Rome, c'est l'occasion de t'écrire quelques mots. Et d'abord ma plus grande inquiétude — non que tu puisses m'y aider ; bien sûr : la chose presse, et tu es loin, très loin ;

Au large entre nous mille et mille vagues
Ondulent sous le souffle du Notos [1] — :

insensiblement, le terme s'est rapproché, tu le vois — puisque je dois quitter ma province le 30 juillet ; et point de successeur ! Qui laisser à la tête de la province ? En principe, et l'on s'y attend, ce devrait être mon frère : d'abord cela fait figure d'un honneur, et personne ne le mérite plus que lui ; et puis je n'ai point d'autre « prétorien ». Pomptinus [2], sur convention en bonne et due forme (il avait mis cette condition à son départ de Rome), m'a déjà quitté. Mon questeur [3], personne ne l'en croit digne : un homme capricieux, débauché, et qui fait sa main [4]. **2.** Mais quant à mon frère, la première difficulté, c'est que je pense ne pas pouvoir l'y décider : il déteste l'administration provinciale ; et, de fait, rien de plus détestable, de plus assommant. Et puis, supposé qu'il ne veuille pas me refuser, où est mon devoir ? Au moment où l'on s'at-

1. D'un poète iambique inconnu, homérisant ; peut-être Archiloque (Bergk) ?
2. Voir *Att.*, V, 21, 9 (*CCXLI*). Il était cependant revenu (pour combien de temps?) d'Éphèse à Laodicée : *Fam.*, III, 10, 3 (*CCLIV*).
3. L. Mescinius Rufus.
4. Le souvenir d'un poète comique latin n'est pas impossible dans ces derniers mots.

CCLXI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, VI, 3).

Scr. inter Apameam et Tarsum,
ex. m. Maio aut in. m. Iun. a. 704/50.

1. Etsi nil sane habebam noui quod post accidisset quam dedissem ad te Philogeni liberto tuo litteras, tamen quom Philotimum Romam remitterem, scribendum aliquid ad te fuit. Ac primum illud quod me maxume angebat — non quo me aliquid iuuare posses ; quippe : res enim est in manibus, tu autem abes longe gentium ;

πολλὰ δ' ἐν μεταιχμίῳ
Νότος κυλίνδει κύματ' εὐρείης ἁλός — :

obrepsit dies, ut uides (mihi enim a. d. III. Kal. Sextil. de prouincia decedendum est), nec succeditur. Quem relinquam qui prouinciae praesit ? Ratio quidem, et opinio hominum postulat fratrem : primum quod uidetur esse honos, nemo igitur potior ; deinde quod solum habeo praetorium. Pomptinus enim ex pacto et conuentu (nam ea lege exierat) iam a me discesserat ; quaestorem nemo dignum putat : etenim est leuis, libidinosus, tagax. **2.** De fratre autem primum illud est : persuaderi ei non posse arbitror : odit enim prouinciam ; et hercule nihil

CCLXI. — *M* 106 r° ; *R* 59 r° ; *P* 81 v° ; *G* 112 r°. *Rursus incipiunt* § 2 De fratre *E* (*qui post* § 7 ad quem *denuo defit*), § 4, *u.* 2 doleo *W*.

1. 1 sane *ante* noui *RP*, *om. N* || 3 quom : quin *R* quoniam *P* cum *M*, *uett.* || philotumum *M* || 6 est *om. G* || 11 decedendum *RP*, (*uett.*) : disced- ·*M* (*ex* discend-, *quod ipsum ex* desc- *scriptum fuisse uid.*), O^{2}, Π *ed. Iens.* || 14 honos : bonus *RP* || 15 enim *om.* M^{1} (*rest.* M^{3}), *P* || 16 conuentu : -to *Lambin*, *uulg.* : || 18 libidi <nosus, ui> nosus, tagax *coni. Palmer* [*ut senarius fiat*] || tagax M^{1}, Z^{b} : taga *N* sagax M^{corr} (Δ), *RPO*, *GH*, *uett.* rapax M^{4}.

tend à une guerre en Syrie, très sérieuse, et qui, probablement, poussera jusqu'en cette province, alors qu'il n'y a ici aucune défense, que les crédits n'ont été décrétés que pour un an, n'aurais-je pas l'air de manquer aux affections familiales en laissant ici mon frère ou à la conscience du magistrat en y laissant une non-valeur ? Je suis donc fort tourmenté, tu le vois, et j'ai fort besoin de conseil. Que veux-tu ? de tout cet embarras je n'avais que faire [1]. Combien ton gouvernement [2] vaut mieux ! Tu partiras quand tu voudras, si ce n'est déjà fait ; tu préposeras à la Thesprotie et à la Chaonie qui te semblera bon. Je n'en ai pas encore parlé à Quintus, pour savoir enfin, la décision supposée prise, s'il y consentirait ; encore ne sais-je pas, s'il y consentait, à quelle décision m'arrêter.

3. La chose en est donc là. Mais pour le reste, plénitude jusqu'ici de gloire et de mérites, tout est digne des livres que tu vantes partout. Cités sauvées, satisfaction donnée à pleine mesure aux publicains, nul outrage à personne, très peu de condamnations justes et sévères, et encore sans que personne ose se plaindre, campagne digne du triomphe : et sur ce point même je ne veux apporter aucune passion, et en tout cas ne ferai rien, bien sûr, sans ton avis. C'est la conclusion qui est difficile, avec cette transmission de pouvoirs à opérer. Mais il y aura bien un dieu pour conduire l'affaire.

4. Sur ce qui se passe à Rome, certainement tu en sais plus que moi, tu reçois des nouvelles plus fréquentes et plus sûres : et je regrette que tes lettres ne m'en apprennent pas davantage. Car ce qui me parvient sur Curion, sur Paullus *, est déplaisant ; non que je voie aucun danger tant que Pompée tient, debout ou même assis [3], pourvu qu'il ne soit pas malade ; mais je suis, pardieu, fâché pour Curion et Paullus, mes bons amis. Aussi

1. Simple aveu qu'il n'a jamais désiré les responsabilités d'un gouvernement provincial.

2. *Prouincia* étant pris dans le sens de « intérêts à gérer », ironiquement même en ce sens, tant la liberté d'Atticus est complète.

3. Comme une idole inactive, ou parce que, même sans qu'il agisse, son ascendant moral et ses légions d'Espagne font équilibre à la puissance de César.

odiosius, nihil molestius. Deinde, ut mihi nolit negare, quidnam mei sit officii ? Cum bellum esse in Syria magnum putetur, id uideatur in hanc prouinciam erupturum, hic praesidii nihil sit, sumptus annuus decretus sit, uideaturne aut pietatis esse meae fratrem relinquere aut diligentiae nugarum aliquid relinquere ? Magna igitur, ut uides, sollicitudine adficior, magna inopia consilii. Quid quaeris ? toto negotio nobis opus non fuit. Quanto tua prouincia melior! Decedes cum uoles, nisi forte iam decessisti ; quem uidebitur praef*i*cies Thespro*t*iae et Chaoniae. Necdum tamen ego Quintum conueneram, ut iam, si id placeret, scirem possetne ab eo impetrari ; nec tamen, si posset, quid uellem habebam.

3. Hoc est igitur eius modi. Reliqua plena adhuc et laudis et gratiae, digna iis libris quos d*i*laudas : conseruatae ciuitates, cumulate publicanis satis factum, offensus contumelia nemo, decreto iusto et seuero perpauci nec tamen quisquam ut queri audeat, res gestae dignae triumpho : de quo ipso nihil cupide agemus, sine tuo quidem consilio certe nihil. Clausula est difficilis in tradenda prouincia. Sed haec deus aliquis gubernabit.

4. De urbanis rebus scilicet plura tu scis, saepius et certiora audis : equidem doleo non me tuis litteris certiorem fieri. Huc enim odiosa adferebantur de Curione, de Paulo ; non quo ullum periculum uideam stante Pompeio uel etiam sedente, ualeat modo ; sed me hercule Curionis et Pauli meo-

2. 4 mihi : mihi hic *RPO*, *edd. Iens. Asc.*[2] *Crat.* || 9 *prius* relinquere *secl. Manutius* || 11 quid quaeris... eius modi (§ 3, *u.* 1) *om. E* || toto negotio... chaoniae *om. H* || 14 praeficies Thesprotiae *uett.* (*sed* -fec- *Rom.*) : prefeci est hesprocie *M*[1], *RO*[1], *G N* prefecies thes- *M*corr prefici hesporcie *P* || 16 scirem : scire *M*, *RO* || possetne... si *om. H* || possetne : posset. nec *G* || 17 si : nisi *M*[1] (*corr. M inc. m.*).

3. 2 dilaudas *Victorius* : dii laudas *M*[1] diis l- *E* tu l- *M*[2] (Δ), *RPO*, *GN* dudum l- *H* tu dilaudas *Orelli* || 4 iusto *bis M*, *E*, *GH*.

désirerais-je un tableau complet de la situation politique ; que tu sois déjà à Rome ou dès que tu y seras, envoie-le à ma rencontre, pour que je puisse me modeler d'après lui et me mettre dans les dispositions d'esprit convenables avant d'approcher de la Ville : c'est quelque chose, quand on arrive, de ne faire figure ni d'étranger ni de passant.

5. Et j'allais oublier [1] : pour ton cher Brutus j'ai tout fait, comme je te l'ai souvent écrit. Chypre payait : mais Scaptius ne s'est pas contenté du 12 pour cent à intérêts composés. D'Ariobarzane Pompée n'obtient pas plus par lui-même que Brutus par moi ; au reste, je ne puis répondre de lui [2] : c'est un roi tout à fait pauvre et si lointain que je ne puis que lui écrire ; mais je n'ai pas cessé de mener la lutte par lettres. Au total : compte tenu de la somme, Brutus a été à proportion mieux traité que Pompée ; il a reçu cette année environ cent talents, à Pompée il en a été promis en six mois deux cents. Quant à l'affaire d'Appius [3], il est à peine possible de dire tout ce que j'ai accordé aux désirs de Brutus. Et à quoi bon en définitive me donner du mal ? Il n'a pour amis que des farceurs, un Matinius, un Scaptius. Celui-ci peut-être est courroucé de n'avoir pas obtenu de moi de la cavalerie pour maltraiter Chypre, comme il l'avait fait avant mon arrivée ; ou parce qu'il n'est pas préfet : mais je n'ai donné ce titre à aucun homme d'affaires, ni à C. Vennonius, mon ami intime, ni à M. Lénius, qui est le tien ; je t'ai fait comprendre à Rome que je garderais cette ligne de conduite, et je m'y suis tenu. Mais de quoi pourra-t-il se plaindre, après avoir refusé de prendre l'argent qu'on lui offrait ? « Mais le

1. Cette transition négligente semble ironique, les adjurations d'Atticus en faveur de Brutus devant être obsédantes : cf. *Att.*, V, 21, 10-13 (*CCXLI*) ; VI, 1, 3-7 (*CCXLV*) ; VI, 2, 7-9 (*CCLVIII*).

2. Il ne semble pas possible de donner un autre sens à *Quem* (i. e. *Ariobarzanem*)... *praestare.* Mais, en fait, l'opposition est entre *per me* qui précède et *ego* ; Cicéron glisse sous cette formule prudente une demi-menace : il pourrait fort bien se désintéresser des créances de Brutus. Cf. déjà, mais beaucoup plus brutalement, *CCXLV*, 4 : *itaque aut tutela cogito me abdicare aut, ut pro Glabrione Scaeuola, fenus et impendium recusare.*

3. Cf. *Att.*, VI, 2, 10 *(CCLVIII)*.

rum familiarium uicem doleo. Formam igitur mihi totius rei publicae, si iam es Romae aut cum eris, uelim mittas, quae mihi obuiam ueniat, ex qua me fingere possim et praemeditari quo animo accedam ad urbem. Est enim quiddam aduenientem non esse peregrinum atque hospitem.

5. Et quod paene praeterii, Bruti tui causa, ut saepe ad te scripsi, feci omnia. Cyprii numerabant : sed Scaptius centesimis renouato in singulos annos fenore contentus non fuit. Ariobarzanes non in Pompeium prolixior per ipsum quam per me in Brutum. Quem tamen ego praestare non poteram : erat enim rex perpauper, aberamque ab eo ita longe ut nihil possem nisi litteris ; quibus pugnare non destiti. Summa haec est : pro ratione pecuniae liber*al*ius est Brutus tractatus quam Pompeius ; Bruto curata hoc anno ta*l*ent*a* circiter c, Pompeio in sex mensibus promissa cc. Iam in Appii negotio quantum tribuerim Bruto dici uix potest. Quid est igitur quod laborem ? Amicos habet meras nugas, Ma*ti*nium, Scaptium. Qui, quia non habuit a me turmas equitum quibus Cyprum uexaret, ut ante me fecerat, fortasse suscenset, aut quia praefectus non est, quod ego nemini tribui negotiatori, non C. Vennonio meo familiari, non tuo M. Laenio, et quod tibi Romae ostenderam me seruaturum ; in quo perseueraui. Sed quid poterit queri is qui auferre pecuniam cum posset noluit ?

4. 7 formam : fortunam *E* || igitur : igitur etiam *N* || 8-9 si iam... obuiam *om. H* || 10 praemeditari *ut alt. lect. in marg. M*[1] : pr(a)editari *M*[1], *ERO*[1], *G*.

5. 2 cyprii... tribunatu (§ 5 *fin.*) *om. E, H* || 7 perpauper : pauper *W* || aberamque... pompeius *om. N* || 8 nisi *bds, P G, uett.* : ni *Mm, W* in *R* || 9 pecuniae *s, P, uett.* : pec(c)unia *Mbdm, RO, G, W* || liberalius *Victorius* : liberius Δ, *RPO, G, uett.* libeius *W* || 11 talenta *s, (uett.)* : tanti (Δ), *RPO, GN, W, ed. Iens.* || 14 Matinium *Corradus* : manium *M*[1]*d, O,G, WCr.*[m] m annium *P* in annium *R* matrium *N* m. *M*[corr] *bms* || 15 a *om. M*[1], *R, N* || a me *om. W* || 16 ut *M*[2], *O*[2], *G* : quod *P om. M*[1],*RO*[1], *W* || 17 succensset *ex* suscensset *M*[2] || 21 qui : quia

Scaptius[1] de Cappadoce ? » Je pense qu'il n'a rien à réclamer : après avoir accepté le tribunat que je lui avais offert sur lettre de Brutus, il m'a écrit n'en plus vouloir. **6.** Il y a un certain Gavius, à qui j'avais offert le titre de préfet, sur la prière de Brutus ; il n'a ménagé ma réputation ni en paroles ni en actions, en vrai chien[2] de P. Clodius. A mon départ d'Apamée[3] il ne m'a pas fait conduite ; venu plus tard au camp, il n'a pas pris congé de moi en s'en allant ; il a montré à découvert qu'il ne m'aimait pas, je ne sais pourquoi. Si je l'avais pourvu d'une préfecture, pour qui me prendrais-tu ? Moi qui, tu le sais, n'ai jamais laissé les plus puissants seigneurs prendre barre sur moi, je le tolérerais de ce valet ? Mais c'est plus que tolérer, d'aller jusqu'à accorder un avantage et un honneur. Ce Gavius donc, me voyant récemment à Apamée alors qu'il partait pour Rome, m'interpella... — à peine oserais-je ainsi parler à Culléolus[4] ! — : « Où dois-je, dit-il, me faire payer l'indemnité de vivres de préfet ? » Je répondis avec une modération que les personnes présentes trouvèrent excessive, que je n'avais pas pour règle de donner des indemnités à ceux dont je n'avais pas utilisé les services. Il s'en alla furieux. **7.** Si Brutus est sensible aux propos de ce garnement, libre à toi de continuer à l'aimer ; tout seul : je ne te ferai pas concurrence. Mais je pense qu'il se montrera tel qu'il le doit. J'ai voulu cependant te

1. Texte incertain : nous admettons une question supposée d'Atticus. Mais sur le personnage, il n'y a point de doute : cf. *Att.*, VI, 1, 4 (*CCXLV*), où cependant il est dit qu'à ce Scaptius Cicéron avait offert non un tribunat (prétendu militaire), mais une préfecture, et que cette offre ne l'avait pas touché parce qu'il avait quitté la Cappadoce.

2. Peut-être qu'à l'idée de docilité (cf., plus bas, *huius adseculae*) la métaphore joint celle de hargne.

3. Une autre lecture donnerait « pour Apamée ». Mais les deux premières impolitesses de Gavius, groupées, semblent bien se rapporter au mois d'août de l'année précédente : départ en campagne et camp d'Iconium. Par opposition à l'incident récent (*Apameae me nuper*) qui sera relaté ensuite.

4. Il ne s'agit pas, bien entendu, du « proconsul » auquel, avant l'année 58, Cicéron avait recommandé Luccéius : *Fam.*, XIII, 41 et 42 (*LV* et *LVI*).

« A*t* Scaptius qui in Cappadocia fuit ? » Puto esse satis factum : is a me tribunatum cum accepisset, quem ego ex Bruti litteris ei detulissem, postea scripsit ad me se uti nolle eo tribunatu. **6.** Gauius est quidam, cui cum praefecturam detulissem Bruti rogatu, multa et dixit et fecit cum quadam mea contumelia, P. Clodii canis. Is me nec proficiscentem Apamea prosecutus est nec, cum postea in castra uenisset atque inde discederet, num quid uellem rogauit et fuit aperte mihi nescio qua re non amicus. Hunc ego si in praefectis habuissem, quem tu me hominem putares ? Qui, ut scis, potentissimorum hominum contumaciam numquam tulerim, ferrem huius adseculae ? Etsi hoc plus est quam ferre, tribuere etiam aliquid beneficii et honoris. Is igitur Gauius, cum Apameae me nuper uidisset Romam proficiscens, me ita appellauit — Culleolum uix auderem ! — : « Vnde », inquit, « me iubes petere cibaria praefecti ? » Respondi lenius quam putabant oportuisse qui aderant me non instituisse iis dare cibaria quorum opera non essem usus. Abiit iratus. **7.** Huius nebulonis oratione si Brutus moueri potest, licebit eum solus ames, me aemulum non habebis. Sed illum eum futurum esse puto qui esse debet. Tibi tamen causam

Δ (*praet. b*), *O²*, *G*, *ed. Rom.* || 22 At Scaptius *dubitanter Tyrrell-Purser* : aut s- *N*, *W* an s- *RPO* scaptius Δ, *G*. *uett.* Scaptio *Manutius* alteri e Scaptiis *Madvig* || 24 postea... detulissem (§ 6, *u.* 2)*om. R*, *W*.

6. 1 Gauius *Zb*: gaius *M*, *EO*, *GN* caius (*uel* c:) (Δ), *H*, *uett.* grauis *P* || 4 clodi(i) canis : clodicanus *M³* (*ut alt. lect.*), *N* clodii causis *P edd. Asc.² Crat.* || 5 apamea *HN*, *ed. Rom.*, *Wesenberg*: apame *M¹* apameam *Mcorr* (Δ), *ERP*, *G*, *uett.* (*sed cf. Tyrrell-Purser, ad l.*) || 12 aliquid beneficii *N*, *W* : b- a- Δ, *RPO*, *GH*, *uett.* beneflcii *E* || gauius *uel* gaius *uel* caius,*ut supra* || 13-15 nuper... inquit, me *om. R* || 14 appellauit, <ut> *Schütz* || culleolum : -onum *W* || 15 cibaria... dare (*u.* 17) *om. P* || praefecti *WZb* : profecto Ω, *uett.* || 17 opera : operam *M¹ m*, *N*.

7. 1 nebulonis *om. W* || 2 oratione *Lambin* : operatione Ω, *W* (*sed* tione *abscisum*), *uett.* || solus Σ, *W*, (*uett.*) : solum Δ, *O²*, *G*, *ed. Iens.* || 3 aemulum : multum *W* || futurum : facturum *P*.

mettre au courant ; à lui-même j'ai tout écrit dans le plus grand détail. Pour tout dire — mais entre nous —, je ne reçois point de lettre de Brutus, pas même la toute récente sur Appius, où il n'y ait quelque outrecuidance, quelque *incivilité* [1]. Et toi-même ne répètes-tu pas bien souvent :

Granius n'a pour soi nul mépris,
Si l'orgueil des grands lui déplaît [2] ?

Cependant j'en ris plus que je ne m'en formalise ; mais il pense vraiment trop peu à ce qu'il écrit et à qui il s'adresse.

8. Le jeune Q. Cicéron a lu, je crois, j'en suis même sûr, la lettre adressée à son père. Il les ouvre en effet, et cela sur mon conseil, au cas où il y aurait quelque chose qu'il faudrait savoir. Or dans cette lettre tu répètes ce que tu m'écris sur ta sœur [3]. J'ai vu l'enfant tout bouleversé, il est venu en pleurant se plaindre auprès de moi. Et alors — j'ai vu au fond de lui un amour, une douceur, une délicatesse de sentiments admirables ; d'où je conçois meilleur espoir que rien ne se passera autrement qu'il ne convient. J'ai donc voulu te le faire savoir.

9. Encore une chose à te dire : Hortensius le fils a fait scandale à Laodicée, lors des spectacles de gladiateurs, et s'est couvert de honte. A cause de son père, je l'ai invité à dîner le jour de son arrivée, et à cause de son père j'en suis resté là. Il m'a dit qu'il m'attendrait à Athènes pour revenir avec moi. « Merci », ai-je répondu ; car que dire ? Ses paroles n'ont absolument aucune portée, je pense. Je ne le désire certes pas, j'ai peur d'offenser son père, que j'aime, pardieu, beaucoup ; mais si j'ai sa compagnie, je gouvernerai de façon que l'homme que j'appréhende le plus d'offenser [4] n'ait pas à en souffrir.

1. Cf. *Att.*, VI, 1, 7 *(CCXLV)*.
2. Granius est un *praeco*, mis en scène par Lucilius (fr. 1182 Marx) : Cf. *Att.*, II, 8, 1 *(XXXV)*.
3. Voir *Att.*, VI, 2, 1 *(CCLVIII)*.
4. L'orateur : un manque d'égards affiché, mais aussi l'apparence d'une considération hypocrite pour un fils qu'il sait indigne risquent de le rendre également malheureux.

notam esse uolui, et ad ipsum haec perscripsi diligentissime. Omnino (soli enim sumus) nullas umquam ad me litteras misit Brutus, ne proxime quidem de Appio, in quibus non inesset adrogans, ἀκοινονόητον aliquid. Tibi autem ualde solet in ore esse :

Granius autem
Non contemnere se et reges odisse superbos.

In quo tamen ille risum magis quam stomachum mouere solet. Sed plane parum cogitat quid scribat aut ad quem.

8. Q. Cicero puer legit, ut opinor, et certe, epistulam inscriptam patri suo. Sole*t* enim aperire, idque de meo consilio, si quid forte sit quod opus sit sciri. In ea autem epistula erat idem illud de sorore quod ad me. Mirifice conturbatum uidi puerum ; lacrimans mecum est questus. Quid quaeris ? miram in eo pietatem, suauitatem humanitatemque perspexi. Quo maiorem spem habeo nihil fore aliter ac deceat. Id te igitur scire uolui.

9. Ne illud quidem praetermittam. Hortensius filius fuit Laodiceae gladiatoribus flagitiose et turpiter. Hunc ego patris causa uocaui ad cenam quo die uenit, et eiusdem patris causa nihil amplius. Is mihi dixit se Athenis me exspectaturum ut mecum decederet. « Recte », inquam ; quid enim dicerem ? Omnino puto nihil esse quod dixit. Nolo quidem, ne offendam patrem quem me hercule multum diligo ; sin fuerit meus comes, moderabor ita ne quid eum offendam quem minime uolo.

7. 8 adrogans (*uel* arr-) Δ, *G*, (*uett.*) : adrogans et Σ, *W*, *ed. Crat. an ut glossema secludendum ?* || 10 granius *W* : grauius Ω, *uett.* || 11 superbos : super *M*[1] (*suppl. M*[2]), *HN*.

8. 2 inscriptam : scriptam *H* || solet *M*[2] (*del. M*[corr]) *ms*, *uett.* : soleo *M*[1] *bd*, *PO*, Π, *W* soles *R* || idque : id quod *N* || 4 idem illud *RPO*, *HN*, *W* : illud idem Δ, *G*, *uett.*

9. 2 gladiatoribus : cum g- *P*, *edd. Iens. Asc*[2]. *Crat.* || 3 ego : ego et *H* || 3-4 patris causa... et eiusdem *om. H* || quo die : quotidie *M*[2] *bd*, *G* || 4 is *om. N* || 9 sin : si *G* || quid : quidem Δ, *O*, *G*, *ed. Rom.*

10. Voilà. Et encore ceci : je voudrais que tu m'envoies le discours de Q. Céler contre M. Servilius [1]. Écris-moi le plus tôt possible ; si tu n'as rien à dire, fais-moi savoir qu'il ne se passe rien ; ne fût-ce que par ton courrier. Le bonjour à Pilia et à votre fille. Prends soin de ta santé.

CCLXII. — DE M. CÉLIUS RUFUS.

(*Fam.*, VIII, 13).

Rome, début de juin 50.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. Je te félicite d'une alliance avec un homme, pardieu, le meilleur qui soit. Car c'est ainsi que je le juge. Tous les traits de caractère qui, dans le passé, ne lui ont guère fait de bien [2], l'âge maintenant l'en a dépouillé ; et ta fréquentation, ton autorité, la dignité de Tullia auront tôt fait, s'il en reste, de les effacer, j'en suis sûr. Car il n'est point obstiné en ses défauts ni lent à comprendre ce qui vaut mieux. Et puis, l'essentiel, c'est que je l'aime bien.

2. Tu voudras bien reconnaître, Cicéron, que l'intercession de notre ami Curion sur les provinces [3] s'est brillamment conclue. Elle faisait l'objet d'un rapport — rapport prescrit par sénatus-consulte ; et M. Marcellus, qui donnait le premier son avis, estimait qu'il fallait en traiter avec les tribuns de la plèbe [4] : mais le Sénat en masse vota contre. Pour l'heure, Pompée [5] souffre d'une telle

1. Q. Pilius Céler, beau-père d'Atticus, avait accusé M. Servilius de concussion : *Fam.*, VIII, 8 (*CCXXI*).

2. Dolabella était un viveur, ruiné, de très mauvaise réputation.

3. Contre le sénatus-consulte d'avril, et pour que le cas de Pompée ne fût pas disjoint de celui de César. Voir les Notices, p. 107 s. et 193.

4. Des pourparlers pouvant les amener soit à faire pression sur Curion pour qu'il retire son intercession soit même à prendre parti contre lui.

5. Manuce, Baiter et Tyrrell ont toute raison de condamner *scilicet Pompeius,* comme glose à Magnus, ordinairement employé seul

10. Haec sunt. Etiam illud : orationem Q. Celeris mihi uelim mittas contra M. Seruilium. Litteras mitte quam primum ; si nihil, *nihil* fieri, uel per tuum tabellarium. Piliae et filiae salutem. Cura ut ualeas.

CCLXII. — M. CAELII RVFI.

(*Fam.*, VIII, 13).

Scr. Romae in. m. Iun. a. 704/50.

CAELIVS CICERONI S.

1. Gratulor tibi adfinitate*m* uiri medius fidius optimi ; nam hoc ego de illo existimo. Cetera porro, quibus adhuc ille sibi parum utilis fuit, et aetate iam sunt decu*s*sa, et consuetudine atque auctoritate tua, pudore Tulliae, si qua restabunt, confido celeriter sublatum iri : non est enim pugnax in uitiis neque h*e*bes ad id quod melius sit intellegendum. Deinde, quod maximum est, ego illum ualde amo.

2. Voles, Cicero, Curionem nostrum lautum intercession*i*s de prouinciis exit*u*m habuisse : nam cum *de* intercessione referretur, quae relatio fiebat ex senatus consulto, primaque M. Marcelli sententia pronuntiata esset, qui agendum cum tribun*i*s pl. censebat, frequens senatus in alia omnia iit. Stomach*ost* [scilicet Pompeius] Magnus nunc ita languenti ut uix id quod sibi plac*ea*t reperi*a*t. Transierant illuc, ratio-

10. 1 orationem : oratione *M*[1] *d*, *RO*, Π || 3 nihil *alt. add. Bosius* || 4 cura ut ualeas *om. H.*

CCLXII. — M 130 v°. *Desunt* G *et* R.

1. 1 adfinitatem *Lambin* [*cf.* Att., V, 20, 1 (*CCXXVIII*)] : adfinitate M || 4 decussa *Coluccius* : decursa ς de causa M || 6 pugnax M : pertinax *Pluygers* || 7 hebes : habes M || sit : est *Wesenberg.*

2. 2 exitum : exitium M || de ς : *om.* M || 6 stomachost : stomachus M || 8 placeat reperiat : placeant reperiant M || rationem eius habendam

langueur d'estomac qu'à peine trouve-t-il aliment qui lui plaise. On en est venu à décider d'admettre une candidature sans remise d'armée ni de provinces [1]. Comment Pompée va-t-il le prendre ? Attends que je le sache. Quant à ce qu'il en adviendra de la République s'il [2] ne se soucie pas du Sénat, à vous autres, les riches vieillards, d'y prendre garde [3]. Q. Hortensius, au moment où je t'écris, est à l'agonie.

CCLXIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, VI, 4).

En colonne, entre Tarse et le fleuve Pyrame, peu après le 5 *juin* 50.

1. Nous sommes arrivés à Tarse le 5 juin. J'y ai trouvé bien des motifs d'inquiétude : grande guerre en Syrie, grands brigandages en Cilicie, difficultés administratives du fait que je n'ai plus que quelques jours à rester en charge ; mais la principale difficulté, c'est que le sénatus-consulte m'oblige à laisser un gouverneur intérimaire. Rien de moins recommandable que mon questeur Mescinius ; et de Cœlius aucune nouvelle. Le mieux serait, il semble, de laisser le commandement à mon frère ; mais que de désagréments à cette solution : notre séparation, le danger de guerre, la mauvaise qualité des troupes, mille autres ! J'en suis totalement dégoûté. Mais à la Fortune d'y pourvoir, puisque la réflexion n'y a guère de part.

2. Tu es sans doute arrivé à Rome, en bon point j'espère. Alors veux-tu regarder, comme toujours, à tous nos intérêts ? — je t'en laisse juge ; il y a surtout ma chère

pour désigner Pompée : de toute façon l'ironie est évidente, sur le contraste de *Magnus* (= le grand homme) et de *stomacho... languenti*, expression de la langue commune, pour ne pas dire familière.

1. C'était favoriser ouvertement César.
2. Pompée, en prenant parti contre César.
3. Ils ont tout à perdre à une révolution.

nem eius habendam qui *neque* exercitum neque prouincias traderet. Quem ad modum hoc Pompeius laturus sit, cum cognoscam ; quidnam rei publicae futurum sit si *senatum* non curet, uos senes diuites uideritis. *Q.* Hortensius, cum has litteras scripsi, animam agebat.

CCLXIII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, VI, 4).

Scr. in itinere, inter Tarsum et Pyramum fl., paulo post Non. Iun. a. 704/50.

1. Tarsum uenimus Nonis Iuniis. Ibi me multa mouerunt, magnum in Syria bellum, magna in Cilicia latrocinia, mihi difficilis ratio administrandi, quod paucos dies habebam reliquos annui muneris, illud autem difficillimum, relinquendus erat ex senatus consulto qui praeesset. Nihil minus probari poterat quam quaestor Mescinius. Nam de Coelio nihil audiebamus. Rectissimum uidebatur fratrem cum imperio relinquere ; in quo multa molesta, discessus noster, belli periculum, militum improbitas, sescenta praeterea. O rem totam odiosam ! Sed haec Fortuna uiderit, quoniam consilio non multum uti licet.

2. Tu quando Romam saluus ut spero uenisti, uidebis, ut soles, omnia quae intelleges nostra inter-

Baiter : ut ratione eius habenda M || 9 neque *om.* M || 12 si senatum *Mendelssohn* [Neue Jahrbb., 1891, p. 80] : si aut M si...aut *lacunam denuntians Mendelssohn in ed.* si aut armis resistat aut *Wesenberg* si aut non ferat aut *Pluygers* si *Pantagathus* || 13 q. M[3] : que M.

CCLXIII. — *M* 108 r° ; *R* 60 r° ; *P* 82 v° ; G 114 r°. *Deest E* ; *defit* § 1, *u.* 5, *post* erat ex *W.*

1. 1 uenimus Δ, *O*[2], *G*, *uett.* : ueni *M*[3] (*ut alt. lect.*), *RPO*[1], *HN*, *W*, *Lambin* || 4 reliquos *P*, *edd. Asc.*[2] *Crat.* : aliq- Δ, *R* (*post* muneris) *O*, Π, *edd. Iens. Rom.* (*de W non liquet*) || 6 praeesset : exercitui p- *RP* || 8 fratrem *M*[1], *uulg.* : q. fratrem *M*[2], *RP*, *G* || 10 militum *om. M*[1], *rest. M*[2].

Tullia : sur ce qui la concerne, j'ai écrit mon sentiment à Térentia quand tu étais en Grèce [1]. Et puis la célébration de ma victoire [2] : du fait que tu étais absent, je crains qu'on ne se soit pas suffisamment occupé de ma lettre au Sénat.

3. Il y a en outre un point sur lequel je vais t'écrire *avec quelque mystère* ; tu y apporteras du flair : *l'affranchi de ma femme — tu sais qui je veux dire* [3] *— m'a semblé l'autre jour, d'après quelques propos vagues et incohérents, avoir cuisiné ses comptes en suite de l'achat des biens du Crotoniate tyrannoctone* [4] *; je crains certes que tu ne penses que...*[5]*; occupe t'en strictement seul et, après enquête complète, mets le reste en sûreté.* Je ne peux écrire tout ce que j'appréhende[6]. Mais toi, fais vite voler une lettre à ma rencontre. Je t'écris hâtivement en route, et en colonne. Tu diras le bonjour à Pilia et à la toute jolie fillette, Cécilia.

1. Peut-être s'agit-il ici du courrier, particulièrement recommandé à des « hommes sûrs », qui la mettait au courant d'une nouvelle candidature (déclarée ou seulement possible ?), celle de Ti. Néron, à la main de Tullia : cf. *Att.*, VI, 6, 1 (*CCLXXV*), et voir la Notice, p. 104 s.

2. Le vote des « supplications » est acquis à cette date : mais la nouvelle n'en est pas encore parvenue à Cicéron.

3. Il s'agit de Philotime : cf. *Att.*, V, 8 (*CXCIII*).

4. Jeu sur l'athlète (du VIe siècle) Milon de Crotone, et Milon meurtrier de Clodius, dont la « tyrannie » pesait sur Rome.

5. Le texte peut être mutilé ; et, dans ce cas, la correction de Lehmann, μή τι νοήσῃ = « (je crains) qu'il ne médite quelque (méchant tour) » est aisée et donne un sens excellent. Mais il se peut aussi que Cicéron suspende volontairement l'expression de soupçons qui ont chance de se présenter à l'esprit d'Atticus comme au sien (touchant sa femme Térentia sans doute) : cf. *Non queo tantum quantum uereor scribere.* — Sur ce point, et sur la lecture Εἴς, voir la Notice, p. 198 et n. 5.

6. Pour l'ensemble de la question, cf. *Att.*, VI, 5, 1-2 (*CCLXVI*), et voir la Notice, p. 197-199.

esse, imprimis de Tullia mea, cuius de condicione quid mihi placeret scripsi ad Terentiam, cum tu in Graecia esses ; deinde *de* honore nostro : quod enim tu afuisti, uereor ut satis diligenter actum in senatu sit de litteris meis.

3. Illud praeterea μυστικώτερον ad te scribam, tu sagacius odorabere. Τῆς δάμαρτός μου ὁ ἀπελεύθερος (οἶσθα ὃν λέγω) ἔδοξέ μοι πρώην, ἐξ ὧν ἀλογευόμενος παρεφθέγγετο, πεφυρακέναι τὰς ψήφους ἐκ τῆς ὠνῆς τῶν ὑπαρχόντων τοῦ Κροτωνιάτου τυραννοκτόνου. Δέδοικα δὴ μή τι νοήσῃς... Εἷς δήπου τοῦτο δὴ περισκεψάμενος τὰ λοιπὰ ἐξασφάλισαι. Non queo tantum quantum uereor scribere ; tu autem fac ut mihi tuae litterae uolent obuiae. Haec festinans scripsi in itinere atque agmine. Piliae et puellae Caeciliae bellissimae salutem dices.

2. 5 deinde de *edd. Asc.*[3] *Crat.* : deinde cum Ω, *edd. Iens. Rom.* || 6 uereor ut : u- ne *b*[1], *N*, *ed. Iens.*

3. 1 illud *om. R* || illud... scribere (*u.* 8) *om. H* || *Graeca omnia, spatio relicto, om. G* || 3 οἶσθα ὃν λέγω *M*[corr] (*qui in marg. inf. graeca uerba transcribit et in Latinum sermonem uertit*) : ΟΙCΘaCONa ΕΤωΙ *M*- || 4 πεφυρακέναι : πεφωρακέναι *M*[corr] (*supra interpretationem priorem* : διεφθαρκέναι, *quam praebent etiam bdms, edd. Rom. Asc.*[2] *Crat.*) ΠΕΦΡaKaΙΝΕ *M*[1], *RP* || 5 *post* ὑπαρχόντων *alterum* τῶν *add. Wesenberg* || 6 νοήσῃς *M*[corr] (Δ), *edd. Asc.*[2] *Crat.* : NOHCHC *R* NONCHC *M*[1] NOγCIC *P* νοήσῃ *Lehmann* (*cum* νοήσῃ *scribat ed. Rom., uerbum autem graecum* νοήσῃς *in* sentiat *praue uertat M*[corr]) οὐ νοήσῃς *Lambin* || Εἷς *ed. Crat. marg.* (*ut uid.*), *edd. recc* : Εἷς *M*[corr] (*ut alt. lect.*), *Lehmann* ΕΙC *M*, *R* ΕΥC *P* ἓν (*uel* ἒν) *M*[corr] *bdms, edd. Rom. Asc.*[2] *Crat.*, *Lambin* ὡς (... περισκεψόμενος) *dubitanter Sjögren* || περισκεψάμενος *M*[corr] : ΠΕΡΙCΚΕΨΗΜΕΝΟC *M*[1] *R* -ΜΕΝωC *P* || 7 queo *s*, *uett* : quo (Δ), *RP*, *GN* || 11 dices : dicas H.

CCLXIV. — A C. CŒLIUS CALDUS.

(*Fam.*, II, 19).

Camp du Pyrame, peu après le 21 *juin* 50.

M. TULLIUS CICÉRON,
FILS DE MARCUS, PETIT-FILS DE MARCUS, IMPERATOR,
SALUE C. CŒLIUS CALDUS,
FILS DE LUCIUS, PETIT-FILS DE GAIUS, QUESTEUR.

1. Ayant reçu la très heureuse nouvelle que tu m'étais échu comme questeur [1], j'espérais retirer de cette désignation du sort d'autant plus d'agrément que ton séjour auprès de moi dans la province aurait été plus long. J'attachais en effet le plus grand prix à ce que les étroites relations dont le sort nous donne l'occasion [2] se complétassent par une véritable intimité. Mais comme ni de toi ni de personne autre je ne recevais d'indication touchant ton arrivée, je craignais — et je le crains encore — qu'il ne me fallût quitter la province avant que tu y fusses parvenu. Or j'ai reçu à mon camp, en Cilicie, le 21 juin, une lettre de toi, dont l'extrême courtoisie laisse facilement voir la qualité de ton dévouement et de ton esprit ; mais elle ne porte indication ni de lieu ni de date et n'indique pas quand je dois t'attendre ; et le porteur, ne l'ayant pas reçue de tes mains, ne pouvait m'apprendre d'où et quand tu l'as expédiée.

1. Il devait sans doute remplacer L. Mescinius Rufus, le questeur de Cicéron. Il n'est pas impossible que, pour faciliter la passation des comptes, le questeur de l'année suivante fût invité à rejoindre son poste avant le départ de son prédécesseur : cf. *Fam.*, II, 17, 1 (*CCLXIX*).

2. Cicéron ne cesse d'insister dans toute cette lettre sur le fait que, la désignation du questeur s'étant faite par tirage au sort, ni sa volonté ni celle de Cœlius n'interviennent dans cette collaboration forcée (et qui devrait être intime) : le respect affecté pour une pratique dont l'ancienne valeur religieuse est perdue n'est plus qu'une forme de politesse assez artificielle.

CCLXIV. — AD C. COELIVM CALDVM.
(*Fam.*, II, 19).

Scr. in castris ad fluuium Pyramum
paulo post X. Kal. Quint. a. 704/50.

M. TVLLIVS M. F. *M. N.* CICERO IMP. S. D. *C.* COELIO *L. F. C. N.* CALDO *Q.*

1. Cum optatissimum nuntium accepissem te mihi quaestorem obtigisse, eo iucundiorem mihi eam sortem sperabam fore, quo diutius in prouincia mecum fuisses: magni enim uidebatur interesse ad eam necessitudinem, quam nobis sors tribuisset, consuetudinem quoque accedere. Postea, quom mihi nihil neque a te ipso neque ab ullo alio de aduentu tuo scriberetur, uerebar ne ita caderet, quod etiam nunc uereor, ne ante quam tu in prouinciam uenisses ego de prouincia decederem. Accepi autem a te missas litteras in Cilicia, cum essem in castris, a. d. x. K. Quintiles scriptas humanissime, quibus facile et officium et ingenium tuum perspici posset, sed neque unde nec quo die datae essent aut quo tempore te exspectarem significabant, nec is qui attulerat a te acceperat, ut ex eo scirem quo ex loco aut quo tempore essent

CCLXIV. — M 31 r°; G 39 r°; R 61 v°. *In* § 1, *u.* 11 castris *desinit* S.

M. TVLLIVS .... S. D. *om.* GR || M. F. <M. N.> : m. f. M[corr] (*ex* marcellus felix, *litt.* 8 *et* 4 *incerto tempore erasis*), S || C. COELIO L. F. : consule coelio lentulo (*litt.* entulo *erasis*) felici (*litt.* elici *eras.*) M consuli celio l. f. S consuli celio lucio figulo G consul celio l. f. R || C. N. CALDO Q. : gneus caldo que M gneus caldo quem S (*ut epistulae initium*) G. N. caldoque R G. N. caldo quinto G.

1. 1 accepissem : accipissem M || 3 quo M : quod GR, S || 5 sors R : fors M, G, S || 6 accedere R, S : accidere M,G || Postea, quom *Müller* : postea cum GR postea quam M,S || 8 ita ω, S : id ita ς || ne ante : nec ante G || 9 tu *om.* S || 10 decederem : discederem S || 11 essem in castris : esse in castris S || 14 aut quo GR : atq M || tempore te GR : temporatae M || 16 aut *ex* at M[1].

2. Dans une telle incertitude, je juge cependant nécessaire d'envoyer vers toi mes plantons [1] et des licteurs avec cette lettre. Si tu la reçois assez à temps, tu me feras le plus grand plaisir en venant aussitôt que possible me rejoindre en Cilicie. Car, si ton cousin germa Curius*, auquel. tu le sais, je suis tout à fait attaché, et C. Vergilius aussi, ton parent, et mon intime [2], m'ont écrit du mieux qui soit à ton sujet, et malgré toute la valeur que j'attache, comme il se doit, à la chaleureuse recommandation de pareils amis, c'est ta lettre qui me fait le plus attendre de ton mérite d'abord, et des étroites relations que nous entretiendrons. Le sort ne pouvait me donner questeur plus désiré. Aussi j'entends, en faisant partir d'ici tout ce qui peut contribuer à tes commodités et à ton prestige, faire sentir à tous quel cas je fais de ton mérite et de celui de tes ancêtres. Mais j'y aurai plus de facilités si tu me rejoins en Cilicie : et ceci est à la fois de la plus haute importance, à mon jugement, et pour moi et pour le bien de l'État et pour toi surtout.

CCLXV. — A M. CÉLIUS RUFUS.

(*Fam.*, II, 12).

Camp du Pyrame, vers le 25 *juin* 50.

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE M. CÉLIUS, ÉDILE CURULE.

1. Je suis soucieux, vraiment, de l'état politique de Rome : toutes ces réunions publiques tumultueuses, ces inquiétantes Quinquatries [3], dont on nous écrit... : car

1. Les *statores* étaient attachés au service immédiat du gouverneur : c'étaient des agents publics.

2. Il avait été le collègue de Quintus Cicéron comme édile (en 65) et comme préteur (en 62) Cf. *ad Q. fr.*, I, 2, 7 (*LIII*).

3. Pendant ces jours de fête (19 au 23 mars), Curion avait fait de l'agitation publique.

datae. 2. Quae cum essent incerta, existimaui tamen faciundum esse ut ad te statores meos et lictores cum litteris mitterem. Quas si satis opportuno tempore accepisti, gratissimum mihi feceris si ad me in Ciliciam quam primum ueneris. Nam, quod ad me Curi*us*, consobrinus tuus, mihi, ut scis, maxime necessarius, quod item *C*. Vergilius, propinquus tuus, familiarissimus noster, de te accuratissime scripsit, ualet id quidem apud me multum, sicuti debet, hominum amicissimorum diligens commendatio. sed tuae litterae de tua praesertim dignitate et de nostra coniunctione maximi sunt apud me ponderis. Mihi quaestor optatior obtingere nemo potuit. Quam ob rem quaecumque a me ornamenta ad te *proficisci poterunt* proficiscentur, ut omnes intellegant a me habitam esse rationem tuae maiorumque tuorum dignitatis. Sed id facilius consequar si ad me in Ciliciam ueneris : quod ego et mea et rei publicae et maxime tua interesse arbitror.

CCLXV. — AD M. CAELIVM RVFVM.
(*Fam.*, II, 12).

Scr. in castris ad fluuium Pyramum
circa VI. Kal.Quint. a. 704/50.

M. CICERO IMP. S. D. M. CAELIO AEDILI CVRVLI

1. Sollicitus equidem eram de rebus urbanis : ita tumultuosae contiones, ita molestae Quinquatrus adfe-

2. 4-5 si ad me GR : si me M || 6 ad me curius : ad me curis M, R a me curis G || 7 C. Vergilius : consul uirgilius ω || 14-15 <proficisci poterunt> proficiscentur *Madvig* : <proficiscentur, ita> proficiscentur *coni. Tyrrell-Purser* proficiscentur (*add. in marg.* elaborabo) *M*[2] proficiscentur ω || 16 maiorumque *ex* maioremque *M*[1].

CCLXV. — M 25 r°, *et iterum* (*post* Fam. VIII, 9) 127 r° [*m*] ; G 37 v° ; R 59 v°.

1. 1 ita tum- : tam tum- G || 2 contiones M, R (*ex* content- : con-

nous n'avons pour l'instant aucune nouvelle plus récente. Mais pourtant rien ne me peine davantage que de ne pouvoir, au milieu de ces tracas, rire avec toi de tout ce qui se rencontre de risible; car cela ne manque pas, mais je n'ose en écrire. Ce qui m'ennuie, c'est de n'avoir jusqu'ici sur ces événements pas la moindre lettre de toi. Aussi — bien que, au moment où tu me liras, mon année de gouvernement doive avoir pris fin — je voudrais que vienne à ma rencontre une lettre de toi, pour me mettre au courant de toute la situation politique, afin que je n'arrive pas tout à fait en étranger. Personne ne peut le faire mieux.

2. Ton Diogène, un homme bien, m'a quitté avec Philon[1] pour Pessinunte[2]. Ils vont auprès d'Adiatorix, sans ignorer d'ailleurs qu'ils n'y trouveront nulle bienveillance, nulle largesse. Ah Rome ! mon cher Rufus, c'est Rome qu'il faut habiter, dans cette lumière qu'il faut vivre. Il n'y a point de séjour à l'étranger — j'en ai ainsi jugé dès mon adolescence — qui ne soit obscur et misérable quand on peut à Rome faire briller son activité. Et, puisque je le savais si bien, que ne suis-je resté obstinément sur ma position ? Entre une seule petite promenade, parbleu, une seule de nos conversations, et tout le bénéfice d'un gouvernement provincial, je ne vois aucune comparaison possible. **3.** J'espère bien établi mon renom d'intégrité. Je ne le justifiais pas moins en dédaignant une province qu'en en sauvant une de la ruine. Mais, dis-tu, l'es-

1. Célius avait annoncé à Cicéron, *Fam.*, VIII, 8, 10 (*CCXXI*), le départ de son affranchi, « en compagnie du Grec Diogène ».

2. Diogène allait peut-être offrir ses services de précepteur à Adiatorix, fils de Domnéclios (ou Domnilaos), tétrarque de Galatie, plus tard mis à mort par Auguste, qui pourvut pourtant son fils Dyteutos du puissant sacerdoce de Comana (Strab., XII, 542-543 et 568 ; cf. *Fam.*, XV, 4, 6 [*CCXXIX*]). — La correction *Pessinuntem* (ou *Pessinunta*) s'impose au lieu de *Pessinunte*, Cicéron, auquel les deux hommes étaient envoyés et qu'ils viennent évidemment de mettre au courant de leurs projets, n'ayant pas quitté sa province.

rebantur (nam citeriora nondum audiebamus); sed tamen nihil me magis sollicitabat quam in *īs* molest*īs* non me, si quae ridenda essent, ridere tecum; sunt enim multa, sed ea non audeo scribere. Illud moleste fero, nihil me adhuc his de rebus habere tuarum litterarum. Qua re etsi, cum tu haec leges, ego iam annuum munus confecero, tamen obuiae mihi uelim sint tuae litterae, quae me erudiant de omni re publica, ne hospes plane ueniam. Hic melius quam tu facere nemo potest.

2. Diogenes tuus, homo modestus, a me cum Philone Pessinunte*m* discessit. Iter habebant *ad* Adiator*i*gem, quamquam omnia nec benigna nec copiosa cognorant. Vrbem, urbem, mi Rufe, cole et in ista luce uiue; omnis peregrinatio, quod ego ab adulescentia iudicaui, obscura et sordidast iis quorum industria Romae potest inlustris esse. Quod cum probe scirem, utinam in sententia permansissem! Cum una mercule ambulatiuncula atque uno sermone nostro omnis fructus prouinciae non confero. **3.** Spero me integritatis laudem consecutum; non erat minor ex contemnenda quam est ex conseruata prouincia.

tentiones *m*, G || quinquatrus M*m* : -tras G -tres R || 3 citeriora : certiora *m* || audiebamus : -eramus *m* || 4 me magis M*m* : magis me G magis R || īs : iis *m* his ω || molestis M*m* : -tiis GR || 7 his de ω : de his *m* || habere : haberem *m* || 10 me *om.* R.

2. 1 diogenes *m*, G : -nus M, R || modestus : molestus R || 2 Pessinuntem *Baiter* [*cf.* Har. resp., 28] : pessinunte, *m*, *Klotz*[2] (p. XLIII), *Mendelssohn* pessi nuncte M pessi nunc ante GR Pessinunta *Martyni-Laguna* || <ad> Adiatorigem *Taurellus* : adiatoregem M ad diatum regem GR ab lorigge *m* ab Adiatorige *Martyni-Laguna* || 3-4 quamquam — copiosa : qua nec benignam nec copiosam *m* quam nec benignum nec copiosum *Martyni-Laguna* || 4 cognorant : cognouerant G || mi rufe, cole M,G : miruficole R mirifice cole *m* || 5 in ista M*m* : ista R istic G || 5-6 ab adulescentia *m*, G : abul- M adul- R || 6 sordidast iis quorum : sordidast liquorum *m* sordida iis quorum M [*quod praeferas licet*] sordida est quorum GR || 9 una mercule ambulatiuncula *m*, G [mehercule] : unam herculeam bulatiumcula M una mehecule ambulat ungula R.

poir du triomphe ? Assez de gloire me tiendrait lieu de triomphe [1] ; et je ne serais pas si longtemps ni si douloureusement privé de ce qui m'est le plus cher. Mais, j'espère, sous peu je te verrai. Pour toi, envoie à ma rencontre des lettres dignes de toi.

CCLXVI. — A ATTICUS.

(*Att.*, VI, 5).

Camp du Pyrame, 26 *juin* 50.

1. Maintenant tu es bien sûr à Rome. Tu y es arrivé en bon point, j'espère ? Alors je m'en réjouis ; tant que tu en fus absent, tu me semblais plus loin de moi que si tu avais été chez toi : mes affaires m'étaient moins bien connues, moins aussi les affaires publiques. Aussi voudrais-je — même en comptant m'être sérieusement rapproché quand tu liras ces lignes — que tu n'en envoies pas moins à ma rencontre bien des lettres des plus bavardes sur tous sujets ; et surtout sur celui dont je t'ai déjà écrit [2] : *l'affranchi de mon épouse* [3] *m'a donné plusieurs fois l'impression, par ses bredouillages, son agitation dans nos entretiens et causeries, d'avoir tant soit peu cuisiné les comptes relatifs aux biens du Crotoniate.* **2.** Veux-tu suivre la piste, comme tu sais le faire ? Mais voici plus : *venant de la ville aux sept collines, il a remis un acompte sur les* 24 *et* 48 *mines* [4] *dues*

1. Cicéron semble jouer sur le double sens de *triumphare*, qui évoque à la fois la cérémonie du triomphe militaire et le comble de la joie, mais non sans se flatter que sa gloire acquise lui assurerait à Rome une position « triomphale ». — La lecture *triumpharam* ne retiendrait que le dernier sens, en l'aggravant d'une nuance de passé révolu, et romprait un peu durement la suite des idées.

2. Voir *Att.*, VI, 4, 3 (*CCLXIII*).

3. Philotime, arrivé de Rome.

4. La mine vaut 100 drachmes, et la drachme est assimilée au denier. Les chiffres sont incertains ou manquent dans nos manuscrits.

« Spem triumphi ?» inquis. Satis gloriose triumpharem ; non essem quidem tam diu in desiderio rerum mihi carissimarum. Sed, ut spero, propediem te uidebo ; tu mihi obuiam mitte epistulas te dignas.

CCLXVI. — AD ATTICVM.

(*Att.*, VI, 5).

Scr. in castris ad fluuium Pyramum
V. Kal. Quint. a. 704/50.

1. Nunc quidem profecto Romae es. Quo te, si ita est, saluum uenisse gaudeo ; unde quidem quam diu a*f*uisti, magis a me abesse uidebare quam si domi esses : minus enim mihi meae notae res erant, minus etiam publicae. Qua re uelim, etsi ut spero te haec legente aliquantum *i*am uiae processero, tamen obuias mihi litteras quam argutissimas de omnibus rebus crebro mittas, imprimis de quo scripsi ad te antea : τῆς ξυναόρου τῆς ἐμῆς οὐξελεύθερος ἔδοξέ μοι θαμὰ βατταρίζων, ἀλύων <ἐν> τοῖς ξυλλόγοις καὶ ταῖς λέσχαις ὑπό τι πεφυρακέναι τὰς ψήφους ἐν τοῖς ὑπάρχουσιν τοῖς τοῦ Κροτωνιάτου. **2.** Hoc tu indaga ut soles ; ast hoc magis : ἐξ ἄστεος ἑπταλόφου στείχων παρέδωκεν μνῶν

3. 4 spem M[1]*m*-: spes M[3], GR <At> spem *Wesenberg* || inquis satis *m* : inquisatis M in quo satis GR inquinisatis M[3] || triumpharem ω : -ram *m* || 7 mitte : -ere *m*.

CCLXVI. — *M* 108 v° ; *R* 60 r° ; *P* 83 r° ; *G* 114 v°. *In* § 3, *u.* 11, quoad mihi *defit E.*

1. 3 afuisti *Manutius* : abisti Ω, *uett.* || uidebare : uideare *M*[1] (*corr. M*[2]), *H* || 4 notae : tote *M*[1] (*corr. M*[2]), *H* || 6 aliquantum *s*, *P*, *uett.* : alio quantum (Δ), *ERO*, Π || iam uiae *Orelli* : tam uie *R* tū uie *E* tn̄ me *H* tū me *N* tamen ui(a)e (Δ), *PO*, *G*, (*edd.*) uiae *s*, *ed. Rom.*, *uulg.* || 8 imprimis... διδόμενα (§ 2 *s. fin.*) *om H* || de quo.... nos (§ 3 *in.*) *om. E* (*qui post* imprimis *adnotat* gr. longum per unam columnam *in exemplari suo fuisse*) || *graeca omnia, spatio relicto, om. G* || 10 ἀλύων : καὶ ἀλύων *ed. Rom. Asc.*[2] *Crat.* || ἐν *add. edd. Asc.*[2] *Crat.*, *Wesenberg* || ταῖς : TaICa *M*[1], *RP*.

2. 1-2 hoc tu... magis *om. GN*, *ed. Iens.* || 1 ast (h)oc Δ, *RO*, (*uett.*) : istec *P* et hoc *Reid* astu : hoc *non male Leo* || 2 ἑπταλόφου

à Camillus[1]*; s'il devait personnellement, disait-il, 24 mines sur les biens du Crotoniate et 48 sur les domaines de Chersonèse, il était d'autre part légataire de deux fois 640 mines, dont pas une obole n'avait été payée, alors que tout était dû pour le début du deuxième mois*[2]*; mais son affranchi, qui porte le même nom que le père de Conon* [3]*, ne s'était occupé d'absolument rien. Donc il te faut d'abord mettre à couvert toutes ces sommes; ensuite ne pas laisser perdre non plus les intérêts courant depuis la date d'échéance primitive*[4]*. Tous les jours que nous avons eu à le supporter, j'ai été fort inquiet: car il était venu pour nous épier et sans doute dans l'espoir de quelque chose. Il finit par renoncer et me quitter sans donner de raison, sur ces mots : « je m'en vais,*
ce serait déshonneur de s'attarder encore [5] » —, et il me fit reproche en citant le vieux proverbe : « *De ce que l'on vous offre...* [6] ». 3. Vois le reste et autant qu'il est possible tire-le au clair.

Pour moi, bien qu'ayant presque épuisé mon année — il n'en reste plus que trente-trois jours —, je suis au comble de l'inquiétude pour ma province. La Syrie est dans le feu de la guerre ; Bibulus, malgré son atroce douleur [7], en porte toute la charge ; ses légats, son questeur, ses amis m'écrivent de venir le soutenir ; bien que je ne

1. Homme d'affaires qui s'occupait particulièrement de biens immobiliers, et en qui Cicéron avait la plus grande confiance (aussitôt après Atticus : cf. *Fam.*, XIV, 5, 2). Il semble n'avoir été engagé que secondairement dans la liquidation des biens de Milon : cf. *Att.*, V, 8, 3 (*CXCIII*).

2. L'expression, toute grecque, énonce le début d'une lunaison (c'est-à-dire d'un mois). Mais il faut sans aucun doute transposer en latin et entendre « pour le 1er (kalendes) de février ».

3. Cet affranchi (de Milon, semble-t-il) s'appelait donc Timotheus.

4 Même les sommes que Philotime affirme lui avoir été léguées passant ainsi d'abord (par Atticus) entre les mains de Cicéron.

5. Citation de l'*Iliade*, II, 298. ; la fin du vers est κενεόν τε νέεσθαι («... et de revenir les mains vides»).

6. «... il faut se contenter » : cf. PLATON, *Gorgias*, 499 C.

7. Deux de ses fils avaient été massacrés en Égypte par les soldats de Gabinius révoltés (cf. CÉSAR, *B. C.*, II, 10, 6 ; VAL. MAX., IV, I, 15).

κδʹ, μηʹ ὀφειλημάτων Καμίλλῳ· ἑαυτόν τε ὀφείλοντα μνᾶς κδʹ ἐκ τῶν Κροτωνιατικῶν καὶ ἐκ τῶν Χερρονησιτικῶν μηʹ καὶ μνᾶς κληρονομῆσαι χμʹ, χμʹ· τούτων δὲ μηδὲ ὀβολὸν διευλυτῆσθαι, πάντων ὀφειληθέντων τοῦ δευτέρου μηνὸς τῇ νουμηνίᾳ · τὸν δὲ ἀπελεύθερον αὐτοῦ ὄντα ὁμώνυμον τῷ Κόνωνος πατρὶ μηδὲν ὁλοσχερῶς πεφροντικέναι. Ταῦτα οὖν πρῶτον μὲν ἵνα πάντα σῴζηται, δεύτερον δὲ ἵνα μηδὲ τῶν τόκων ὀλιγωρήσῃς τῶν ἀπὸ τῆς προεκκειμένης. Ἡμέρας ὅσας αὐτὸν ἠνέγκαμεν σφόδρα δέδοικα· καὶ γὰρ παρῆν πρὸς ἡμᾶς κατασκεψόμενος καί τι σχεδὸν ἐλπίσας. Ἀπογνοὺς δ' ἀλόγως ἀπέστη ἐπειπών· « Εἴκω· αἰσχρόν τοι δηρόν τε μένειν » —, meque obiurgauit uetere prouerbio : τὰ μὲν διδόμενα —. Reliqua uidc et quantum fieri potest perspice.

3. *Nos* etsi annuum tempus prope *i*am *e*meri*t*um habebamus (dies enim XXXIII erant reliqui), sollicitudine prouinciae tamen uel maxime urgebamur. Cum enim arderet Syria bello et Bibulus in tanto maerore suo maximam curam belli sustineret ad meque legati eius et quaestor et amici eius litteras mitterent ut subsidio uenirem, etsi exercitum infirmum habebam,

στείχων *Corradus* : ΥΠΓΑΛΟΦΟΥC ΤΕΙΧΩΝ *Mm*, *P* λόφους τειχῶν (*om.* ἐξ ... ἑπτα-) *M*corr *bds* || 2-3 μνῶν κδʹ, μηʹ *uulg.* : ΗΩΜΝΚaΜΝ *Mm*, *RP om.* (*usque ad* καμίλλῳ) *M*corr *bds* μνῶν κδʹ καὶ μηʹ *dubitānter Sjögren* || 3 ὀφειλημάτων *ed. Crat.*, *Sjögren* : ΟΦΙΛΗΜΑΤΩΜ *Mm* ὀφείλημα τῷ *Lambin* || 4 κδʹ *uulg.* : ΗΔ *M* ΗΑ*R*ΥΑ *P* Ηδ *ed. Crat. om. ceteri* || 5 μηʹ *uulg* : ΜΝ *M* ΜΙ *P* μν *ed. Crat. om. M*corr (Δ), *R*, *edd. Rom. Asc.*[2] || μνᾶς *uulg.* : τινας Δ, *RP*, *edd. Rom. Asc.*[2] *Crat.* || κληρονομῆσαι *Muecke* : κληρονομήσας *M*corr *d* (*sed.* ἀκλ-) *m* aΗΡΟΝΟΜΙCaC *M*[1] (-ΜΙΙC-), *RP* || χμʹ, χμʹ *uulg.* : ΧΜΚΜ *M*, *RP om. M*corr (Δ) || 6 διευλυτῆσθαι *M*corr (Δ) : ΔΙΕΥaΥΤΗCΘaΙ *M*[1] aΙΕaΥΤΗCΞaΙ *RP* διευλυτῶσθαι *Tyrrell-Purser* διευθετῆσθαι *Muecke* || 7 αὐτοῦ : αὐτῆς *coni. Wesenberg* || 11 προεκκειμένης. Ἡμέρας ὅσας *dist. Tyrrell-Purser* || αὐτὸν *M*corr (Δ), *uulg.* : aΥΤΟ *M*[1], *RP* αὐτοῦ *Sjögren* || 13 ἀπέστη : aΠΕΗ *M*[1], *R* aΠΕΝ *P* || 15 meque... διδόμενα *om. N*, *ed. Rom.* || 16 perspice. Nos *ed. Crat. marg.* : perspiciamus Ω, *uett.*

3. 1 prope iam emeritum *uulg.* : est prope tamen meritum *M*corr (*ex* merutum) *m s*[2], Σ, *uett.* e- p- t- meruciam *G* e- p- t- metutiam *bds* || 2 habebamus : habeamus *G* || 6 amici eius : amici *E*.

dispose que d'une armée débile, avec, il est vrai, de bons auxiliaires, mais Galates, Pisidiens, Lyciens — car ce sont là mes troupes d'élite —, j'ai cru de mon devoir de tenir mon armée aussi près que possible de l'ennemi [1], aussi longtemps que le sénatus-consulte me laisse mon commandement provincial. Mais, ce qui me fait le plus plaisir, c'est que Bibulus ne me presse pas d'importunités : il m'écrit plutôt de toutes autres choses. Et cependant le jour du départ approche *tout doucement* ; quand il sera arrivé, *autre problème* : qui mettre à la tête de la province, si le questeur Caldus n'arrive pas ? Or sur lui nous ne savons encore rien de certain. **4.** J'avais bonne envie de te faire une plus longue lettre ; mais je n'ai point matière dont t'écrire, ni le cœur à plaisanter. Alors, porte-toi bien ; et donne le bonjour à la mignonne Attica et à notre chère Pilia.

CCLXVII. — A AP. CLAUDIUS.
(*Fam.*, III, 11).

Camp du Pyrame, fin juin ou début de juillet 50.

M. CICÉRON SALUE AP. PULCHER,
QU'IL ESPÈRE CENSEUR.

C'est à mon camp, au bord du fleuve Pyrame, que m'ont été remises à la fois deux lettres de toi, que Q. Servilius [2] m'a fait parvenir de Tarse. L'une porte la date

1. Cette indication et la vraisemblance stratégique (voir la Notice, p. 191) engagent, de façon à vrai dire fragile, à penser que Cicéron ne change pas son camp de place (sinon de peu, et par nécessité d'hygiène) et que ses lettres partent des bords du Pyrame depuis celle qu'il a adressée à C. Cœlius Caldus (*CCLXIV*, 1), « de son camp », sans autre précision.
2. Cf. *Fam.*, III, 10, 2 (*CCLIV*).

auxilia sane bona, sed ea Galatarum, Pisidarum, Lyciorum (haec enim sunt nostra robora), tamen esse officium meum putaui exercitum habere quam proxime hostem quoad mihi praeesse prouinciae per senatus consultum liceret. Sed quo ego maxime delectabar, Bibulus molestus mihi non erat, de omnibus rebus scribebat ad me potius. Et mihi decessionis dies λεληθότως obrepebat. Qui cum aduenerit, ἄλλο πρόβλημα quem praeficiam, nisi Caldus quaestor uenerit, de quo adhuc nihil certi habebamus. 4. Cupiebam me hercule longiorem epistulam facere, sed nec erat res de qua scriberem nec iocari prae cura poteram. Valebis igitur et puellae salutem Attic*ulae* dices nostraeque Piliae.

CCLXVII. -- AD AP. CLAVDIVM.
(*Fam.*, III, 11).

Scr. in castris ad fluuium Pyramum ex. m. Iun. aut in. m. Quint. 704/50.

CICERO APPIO PVLCHRO, VT SPERO CENSORI, S. D.

1. Cum essem in castris ad fluuium Pyramum, redditae mihi sunt uno tempore a te epistulae duae, quas ad me Q. Seruilius Tarso miserat. Earum in altera

3. 15-17 qui cum... habebamus *om. H* || ἄλλο πρόβλημα *om. bd*[1]*s*, *P* Grecum *scribit R* || 16 pr(a)eficiam nisi *edd. Rom. Asc.*[2] *Crat.* : praetermisi *R* presi nisi *M bdm*, *G*[1] (*in quo* presi *corr. man. recens*) premisi *s* pre feci si *N* prefinxi *P*, *ed. Iens.* || caldus Δ, *G*, *ed. Rom.* : cal(l)idus *RPO*, *N*, *ed. Iens.* Caelius *edd. Asc.*[2] *Crat.*
4. 4 Atticulae *Malaspina* : articulate Ω (*sed* asti- *M*[1]), *uett.* atticolate *Z*[la] 'Αττικωτάτῃ *subtiliter Madvig.*

CCLXVII. — M 46 r° ; G 42 v° ; R 66 r°.
CICERO ... S. D. : cicero ... salutem dicit M *om.* GR.
1. 2 mihi sunt : sunt mihi G || 3 q. : que M *om.* GR.

du 5 avril ; l'autre, qui me paraît plus récente, n'est pas datée. Je vais donc répondre d'abord à la première, où tu me parles de ton acquittement au procès de majesté. Je l'avais appris depuis fort longtemps par lettres et messages oraux, et aussi par la voix publique (car rien n'a fait plus de bruit : non que personne en eût douté *, mais des hommes marqués pour la gloire on ne saurait rien annoncer sous le manteau) ; cependant ta lettre a accru la joie que j'en ressentais, d'abord parce qu'elle surpasse en précision et en détails les propos du commun, mais aussi parce que les félicitations que je t'adresse m'apparaissent plus immédiates au moment où j'apprends par toi-même ton succès. 2. Aussi t'ai-je embrassé en pensée, de si loin ; et, posant mes lèvres sur ta lettre, je me suis adressé aussi des félicitations à moi-même. Car l'hommage rendu par tout le peuple, par le Sénat, par les juges, au talent, à l'activité, à la vertu, — parce que, peut-être avec quelque complaisance, je me figure avoir ces qualités — je le prends pour moi aussi. Et ce que j'admire, ce n'est point que ton procès ait eu une issue si glorieuse, mais que tes ennemis aient fait preuve d'une si grande perversité. « Mais entre brigue, » diras-tu, « et majesté, quelle différence ? » Pour le fond, aucune : à la première tu n'as pas touché du bout du doigt ; l'autre, tu l'as accrue [1]. Cependant une question de majesté, malgré les peines édictées par Sylla contre ceux qui poursuivent d'invectives qui bon leur semble, reste équivoque [2] ; dans la brigue, point de mystère : aussi y a t-il malhonnêteté ou dans l'accusation ou dans la défense. Car, enfin, peut-on ignorer s'il y a eu, ou non, corruption ? D'autre part, le

1. Jeu sur le mot *maiestas*, qui, signifiant par abréviation le crime d'atteinte à la grandeur de l'État (pour : *laesae maiestatis crimen*), s'emploie aussi au sens propre de « grandeur de l'État », soit avec le verbe *minuere*, soit avec le verbe *augere*.

2. Le sens général de la phrase n'est pas douteux. Mais le texte même reste très incertain. Un neutre, tel que *uafrum* ou *ueteratorium*, substitué à *uerum*, ne paraît pas possible, avec *maiestas* comme sujet ; et la liaison, par *tamen* seul, serait dure. La correction de Purser, plus économique que celle de Lambin qui l'a inspirée, pourrait être retenue, si *ea... ut* ne paraissait un peu léger et imprécis en face de *ita apertam uim habet ut*.

dies erat ascripta Nonarum Aprilium, in altera, quae mihi recentior uidebatur, dies non erat. Respondebo igitur superiori prius, in qua scribis ad me de absolutione maiéstatis. De qua etsi permultum a*n*te certior factus eram litteris, nuntiis, fama denique ipsa (nihil enim fuit clarius : non quo quisquam aliter putasset, sed nihil de insignibus ad laudem uiris obscur*e* nuntiari solet), tamen eadem illa laetiora fecerunt mihi tuae litterae, non solum quia planius loquebantur et uberius quam uulgi sermo, sed etiam quia magis uidebar tibi gratulari, cum de te ex te ipso audiebam. 2. Complexus igitur sum cogitatione te absentem, epistulam uero osculatus etiam ipse mihi gratulatus sum : quae enim *a* cuncto populo, a senatu, a iudicibus ingenio, industriae, uirtuti tribuuntur, quia mihi ipse adsent*o*r fortasse cum ea esse in me fingo, mihi quoque ipsi tribui puto. Nec tam gloriosum exitum tui iudicii exstitisse, sed tam prauam inimicorum tuorum mentem fuisse mirabar. « De ambitu uero quid interest, » inquies, « an de maiestate ? » Ad rem nihil : alterum enim non attigisti, alteram auxisti. Verum tamen est maiestas, etsi Sulla uoluit ne in quemuis impune declamari liceret, *ambigua* ; ambitus uero ita apertam uim habet, ut aut accusetur improbe aut defendatur. Qu*i*d enim ? facta necne facta largitio, ignorari potest ? tuorum autem hono-

1. 7 permultum : -to *Lambin* || ante : a te ω || 9 aliter GR : alter M || 11 obscure *uulg* : -ra M -rum R || 12 tuae litterae : litterae tuae G || 14 ex te *om.* RG.

2. 3 <a> cuncto ς : cuncto ω || 5 mihi ipse : ipse mihi G || adsentor ς : adsentior ω || 6 tam : tamen R || 7 tui *om.* R || tam : iam R || 8 mentem : -te M || 11 uerum ω : uafrum *coni. O. Hirschfeld* ueteratorium *coni. Mendelssohn* || tamen *om.* R (uerum *in fine uers.*) || est maiestas ω : <ea> est maiestas *Lambin, Purser* || etsi sulla M (*et sic Purser*) : et sic silla R et sic si illa proprium nomen fuit illa G ut Sulla *Lambin* || uoluit ne ω : uoluit, ut *Lambin* noluit, ut *coni. Purser* || 12 <ambigua> *add. Lehmann* || 14 Quid *Mendelssohn* : quod ω Qui *Baiter* Quomodo *Wesenberg* || necne R : nec me G nec non M.

progrès de ta carrière a-t-il jamais été suspect à personne [1] ? Ah, je m'en veux de ne pas avoir été près de toi ; comme j'aurais fait rire ! **3.** Mais sur ce jugement de majesté deux points de ta lettre m'ont particulièrement charmé : d'abord, quand tu écris que la république elle-même s'est chargée de ta défense ; car, certes, même s'il y avait surabondance de citoyens honnêtes et courageux, elle devrait veiller sur des hommes tels que toi ; mais d'autant plus aujourd'hui, dans une telle pénurie, de bas en haut, en toutes les fonctions, à tous les âges, la patrie, si dépourvue d'enfants, doit-elle entourer de ses soins de tels défenseurs ; — et puis quand tu loues en termes magnifiques l'appui moral et la bienveillance de Brutus et de Pompée. C'est pour moi une joie de sentir le mérite et le dévouement d'hommes qui sont tes parents par alliance et mes intimes, bien plus, qui sont les premiers, l'un de toutes les nations et de tous les siècles, l'autre, depuis longtemps déjà, de notre jeunesse [2], et très vite, je l'espère, de notre patrie. Quant à obtenir des cités la flétrissure des témoins vénaux qui dépendent d'elles, si Flaccus [3] n'a encore rien fait en ce sens, je m'en occuperai à mon retour en traversant l'Asie.

4. J'en viens maintenant à la seconde lettre. Tu y as tracé pour moi comme le tableau de nos difficultés actuelles et de toute la situation politique ; et sa sagesse me remplit d'aise. Je vois en effet que les dangers sont moins graves que je ne craignais, et les soutiens plus considérables, si, comme tu l'écris, toutes les forces de l'État se sont ralliées au commandement de Pompée ; j'ai en même temps clairement reconnu ta résolution et ton ardeur à défendre la république ; et j'ai le plus vif plaisir à ce soin que tu as pris, malgré la lourdeur de tes occupations, de me faire connaître personnellement la situation politique. Les « Livres auguraux », bien sûr, réserve-les

1. Cependant, aussitôt après son acquittement du chef de *maiestas*, Ap. Claudius fut accusé de brigue (et encore acquitté) : cf. *Fam.*, III, 12, 1 (*CCLXXII*).

2. Titre honorifique, sous la République, du chef des *equites*.

3. C. Valérius Flaccus, qui faisait partie de l'état-major provincial d'Ap. Claudius : cf. *Fam.*, III, 4, 1 (*CXCIV*) ?

rum cursus cui suspectus umquam fuit ? Me miserum, qui non adfuerim ! quos ego risus excitassem ! 3. Sed de maiestatis iudicio duo mihi illa ex tuis litteris iucundissima fuerunt : unum, quod te ab ipsa re publica defensum scribis, quae quidem etiam in summa bonorum et fortium ciuium copia tueri tales uiros deberet, nunc uero eo magis, quod tanta penuria est in omni uel honoris uel aetatis gradu ut tam orba ciuitas talis tutores complecti debeat ; alterum, quod Pompei et Bruti fidem beneuolentiamque mirifice lauda*s*. Laetor uirtute et officio qu*o*m tuorum necessariorum, meorum amicissimorum, tum alterius omnium saeclorum et gentium principis, alterius iam pridem iuuentutis, celeriter ut spero ciuitatis. De mercennariis testibus a suis ciuitatibus notandis nisi iam factum aliquid est per Flaccum, fiet a me cum per Asiam decedam.

4. Nunc ad alteram epistulam uenio. Quod ad me quasi formam communium temporum et totius rei publicae misisti expressam, prudentia litterarum tuarum ualde mihi est grata : uideo enim et pericula leuiora quam timebam, et maiora praesidia, siquidem, ut scribis, omnes uir*e*s ciuitatis se ad Pompei ductum applicauerunt ; tuumque simul promptum animum et alacrem perspexi ad defendendam rem publicam, mirificamque cepi uoluptatem ex hac tua diligentia, quod in summis tuis occupationibus mihi tamen rei publicae statum per te notum esse uoluisti. Nam auguralis libros ad commune utriusque nostrum

3. 5 eo magis GR : eos magis M || tanta GR : tuante M || 6 honoris GR : oneris M || 9 laudas *uulg.* : laudat ω || quom : cum M[3], GR quam M[1].

4. 2 temporum GR : tempus eorum M || 4 et pericula : pericula G || 5 praesidia, <quam sperabam,> si *Lambin* || 6 uires M[1]? : uiros M[2] uiri GR || 9 mirificamque M : quam GR || 11 per te G : perite M, R || 12 commune G : communem M,R.

pour un moment où nous aurons, toi et moi, du loisir : quand, par lettre, je te sommais de tenir ta promesse, je m'imaginais que tu séjournais, en grand loisir, aux portes de Rome [1]. Je m'en vais pourtant, sur ta propre promesse, attendre, au lieu des «Livres auguraux», le recueil complet de tes discours, en édition définitive. **5.** D. Tullius, que tu avais chargé de commissions pour moi, ne s'est pas présenté ; et je n'ai maintenant auprès de moi aucun de tes gens, si ce n'est tous les miens, qui sont tous à toi.

Une de mes lettres [2], dis-tu, « trahissait de la mauvaise humeur » : je ne comprends pas de laquelle tu veux parler. Je t'ai écrit deux fois : je me disculpais en détail et te faisais un léger reproche d'avoir trop vite cru à des racontars sur moi. Ce genre de doléances me paraissait être du ton de l'amitié ; s'il te déplaît, je n'en userai plus. Mais si, comme tu l'écris, la lettre en question n'était pas « bien tournée », sois sûr qu'elle n'était pas de moi. Car de même qu'Aristarque enlève à Homère tous les vers qu'il ne trouve pas beaux, ainsi toi — laisse-moi plaisanter — garde-toi de m'attribuer quelque chose qui soit mal tourné. Porte-toi bien ; et dans ta censure (si déjà tu es censeur, comme je l'espère) songe bien à ton ancêtre [3].

CCLXVIII. — A ATTICUS.

(*Att.*, VI, 7).

Tarse, deuxième moitié (?) *de juillet* 50.

1. Le jeune Quintus, en très bon fils — je l'y ai beaubeaucoup poussé, bien sûr, mais il ne m'avait pas attendu —, a ramené son père à de meilleurs sentiments pour ta sœur. Ta lettre a été pour lui un vrai coup de

1. Dans l'attente du triomphe.
2. Sans doute *Fam.*, III, 7 (*CCXL*), l'autre étant *Fam.*, III, 8 (*CCXII*).
3. Ap. Claudius Caecus, censeur en 312.

otium serua : ego enim, a te cum tua promissa per litteras flagitabam, ad urbem te otiosissimum esse arbitrabar. Nunc tamen, ut ipse polliceris, pro auguralibus libris orationes tuas confectas omnis exspectabo. 5. D. Tullius, cui mandata ad me dedisti, non conuenerat me ; nec erat iam quisquam mecum tuorum, praeter omnes meos, qui sunt omnes tui.

« Stomachosiores » meas litteras quas dicas esse, non intellego. Bis ad te scripsi me purgans diligenter, te leuiter accusans in eo quod de me cito credidisses. Quod genus querelae mihi quidem uidebatur esse amici ; sin tibi displicet, non utar eo posthac. Sed si, ut scribis, eae litterae non fuerunt « disertae », scito meas non fuisse. Vt enim Aristarchus Homeri uersum negat quem non probat, sic tu (libet enim mihi iocari), quod disertum non erit, ne putaris meum. Vale et in censura, si iam es censor, ut spero, de proauo multum cogitato tuo.

CCLXVIII. — AD ATTICVM.

(*Att.*, VI, 7).

Scr. Tarsi poster. parte, ut uid., m. Quintil. a. 704/50.

1. Quintus *filius* pie sane, me quidem certe multum hortante, sed currentem, animum patris sui sorori tuae reconciliauit. Eum ualde tuae litterae

5. 1 d. GR : dicit M || 6 leuiter : leniter *Baiter* || 7 uidebatur : uidebantur G (*necnon* R ?) || 8 sin : si G || 9 disertae *et* (*u.* 12) disertum ; de- M || 13 es GR : est M.

CCLXVIII. — *M* 109 v° ; *R* 61 r° [*sine distinctione*] ; *P* 84 r° [*sine distinctione*] ; *G* 116 r°. *Deest E.*

1. 1 Quintus filius pie *Manutius* : Cicero Q. fratri. Pie *M* (*sed in marg. ante* Pie *adn.* Cicero. Q. filius *M*[2]) *m s* (fratri suo) Cicero attico s. pie *bd* Cicero Q. F. pie *RO* C- Cf. pie *N* C- q. fr. pie *P* pie *G* || Quintus filius... eum *om. H* || 3 eum : cum *bs* enim *R om. P* || me *addunt ante* tuae *M*[3] *bds*, *O*[2], *GH*, *ante* excitarunt *RP* || tuae : etiam tuae *RP*.

fouet [1]. Que veux-tu ? j'ai confiance que cela va comme nous le désirons.

Je t'ai écrit ces derniers temps deux fois sur mes affaires privées (as-tu reçu les lettres ?), en grec et *par énigmes* [2]. Évidemment il ne faut rien brusquer. Mais pourtant, par des questions sans façon sur les créances de Milon et en l'invitant à mettre de l'ordre dans ces comptes, comme il me l'a promis, tu obtiendras sans doute des résultats [3].

2. Je donne l'ordre à mon questeur Mescinius d'attendre à Laodicée, pour que je puisse me conformer à la loi Julia [4] en laissant dans deux villes mes comptes d'exercice une fois arrêtés. Je désire gagner Rhodes, à cause des garçons ; et de là, aussi vite que possible, Athènes, malgré les vents étésiens, qui sont tout à fait contraires. Mais je tiens par-dessus tout à retrouver en charge [5] ceux dont j'ai éprouvé la bonne volonté au sujet des « supplications ». N'en envoie pas moins, je te prie, une lettre à ma rencontre, pour me dire si tu penses que la situation politique doit m'inviter à un peu moins de hâte. Tiron t'aurait écrit, s'il n'était à Issus, où je l'ai laissé très malade. Mais on m'annonce qu'il va mieux. Je me tourmente pourtant : car ce jeune homme est l'honnêteté et la conscience mêmes.

1. Voir plus haut, *Att.*, VI, 3, 8 (*CCLXI*).
2. Les lettres *Att.*, VI, 4 (*CCLXIII*), et VI, 5 (*CCLXVI*).
3. La timidité de ces dernières indications achève de préciser l'état d'irritation et de nervosité dans lequel avaient été écrites les deux lettres précédentes « en énigmes ». — Sur l'ensemble de l'incident, comparer l'interprétation de J. Carcopino, *Les secrets de la Correspondance de Cicéron*, I, p. 183-189.
4. Voir la Notice, p. 200 s.
5. On aurait ici attendu la mention de son retour à Rome, que diverses conjectures permettraient de suppléer sans trop de difficultés, mais sans suffisante vraisemblance.

excitarunt. Quid quaeris ? confido rem ut uolumus esse.

Bis ad te antea scripsi de re mea familiari, si modo tibi redditae litterae sunt, Graece ἐν αἰνιγμοῖς. Scilicet nihil est mouendum ; sed tamen ἀφελῶς percontando *de* nominibus Milonis et ut expediat, ut mihi receperit, hortando aliquid † aut † proficies.

2. Ego Laodiceae quaestorem Mescinium exspectare i*u*ssi, ut confectas rationes lege Iulia apud duas ciuitates possem relinquere. Rhodum uolo puerorum causa, inde quam primum Athenas, etsi et*e*siae ualde reflant ; sed plane uolo his magistratibus quorum uoluntatem in supplicatione sum expertus. Tu tamen mitte mihi, quaeso, obuiam litteras numquid putes rei publicae nomine tardandum esse nobis. Tiro ad te dedisset litteras, nisi eum grauiter aegrum *Issi* reliquissem. Sed nuntiant melius esse. Ego tamen angor : nihil enim illo adulescente castius, nihil diligentius.

1. 6 antea ad te *N* || 7 sunt litterae *N* || graece *om. N* ; *an delendum ut glossema ?* || 8 sed tamen... expertus (§ 2, *u.* 6) *om. H* || 9 de *edd. Asc.*[2] *Crat.* : *om.* Ω, *edd. Iens. Rom.* || 10 receperit Ω, *ed. Rom.*, *Lehmann* (Woch. f. kl. Phil., XIII, 1896, p. 197) : -pit (*uett.*) || aut Ω, *ed. Rom.* : ita tu (*uett.*) *fort.* aut ualebis (*uel* ages) aut *Tyrrell-Purser*, caute (*uel* cito) *Mueller*, *non male* tu *Ernesti.*

2. 2 iussi *ed. Rom.*, *Lambin* : iussi modo si uenerit (*uett.*) is si uenerit *N* ipse uenerit *RP* misi Δ, O^2, *G* missi Z^{1a} || 3 possem *N*, *Wesenberg* : possim Δ, *O*, *G*, *uett.* possum *RP* || 4 athenas : Athenas <et ad urbem> *subtiliter coni. Purser* (*sed uide et infra*), *Lehmann* (*qui* nisi *pro* etsi *scribere uelit*) || etesiae : et asi(a)e *Mm*, *O* asi(a)e (*uel* asye) *bds*, *RP*, *G* || 5 reflant *N*, *ed. Rom.* : -flaui Δ, RPO^2, *G* || plane *om.* Δ, *ed. Rom.* || uolo : <ad urbem uenire> uolo *coni. Purser ed. Oxon.* || 7 mihi, quaeso Δ, *G*, *uett.*, *uulg.* : quaeso mihi Σ (*sed* quaeso mitte mihi *R*) || 9 aegrum *om. N* || Issi *Manutius* : esse (Δ), *RO*, *GHN om. s*, *P* || 11 enim *om. R.*

CCLXIX. — A CN. SALLUSTIUS.

(*Fam.*, II, 17).

Tarse, 17 *juillet* 50, *ou peu après.*

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE CN. SALLUSTIUS [1], PROQUESTEUR [2].

1. Tes lettres * m'ont été remises par ton planton à Tarse le 18 juillet. Je vais y répondre point par point, comme tu parais le désirer. Sur ma succession je n'ai rien appris, et je ne pense pas qu'il y sera pourvu. Il n'y a aucun motif pour que je ne quitte pas ma province au jour fixé, surtout du moment qu'il n'y a plus de crainte du côté des Parthes. J'ai bien l'intention de ne m'attarder nulle part; sauf une relâche à Rhodes, à cause des enfants, mon fils et celui de mon frère : encore n'est-ce pas sûr. Je désire arriver à Rome au plus tôt; mais l'intérêt public et la situation politique à Rome régleront mon voyage. Ton successeur aurait beau faire diligence, il est absolument impossible que tu me rejoignes en Asie.

2. Pour ce qui est de rendre les comptes, ce serait une grande commodité que de t'en dispenser, avec l'approbation, m'écris-tu, de Bibulus; mais j'ai grand'peine à penser que la loi Julia t'y autorise * : Bibulus a certaine raison à lui pour ne pas l'observer ; mais toi, mon avis est que tu es tenu de l'observer rigoureusement. 3. Tu m'écris qu'on n'aurait pas dû retirer la garnison d'Apamée * ; je m'aperçois que c'est l'avis général, et je suis fâché que sur cette affaire les malveillants aient bavardé mal à propos. Sur le passage de l'Euphrate par les Parthes *, les avis ne sont point partagés, tu es seul du

1. Le prénom n'est pas sûr : la lecture des mss. recommande pourtant plutôt *Gnaeus* que *Gaius* (qui assimilerait le correspondant de Cicéron à Salluste l'historien). Le nom garde dans nos mss. l'orthographe ancienne, avec une seule *l*.

2. Comme il n'était prévu légalement que 12 questeurs pour 15 provinces, les trois magistrats de cette compétence en surnombre portaient le titre de « proquesteurs ».

CCLXIX. — AD CN. SALVSTIVM.
(*Fam.*, II, 17).

Scr. Tarsi a. d. XVI. Kal. Sext., aut paulo post, a. 704/50.

M. CICERO IMP. S. D. *CN.* SALVSTIO PROQ.

1. Litteras a te mihi stator tuus reddidit Tarsi a. d. XVI. Kal. Sextiles. His ego ordine, ut uideris uelle, respondebo. De successore meo nihil audiui nec quemquam fore arbitror. Quin ad diem decedam nulla causa est, praesertim sublato metu Parthico. Commoraturum me nusquam sane arbitror ; Rhodum Ciceronum causa puerorum accessurum puto , neque id tamen certum. Ad urbem uolo quam primum uenire; sed tamen iter meum rei publicae et rerum urbanarum ratio gubernabit. Successor tuus non potest ita maturare, ullo modo ut tu me in Asia possis conuenire.

2. De rationibus referendis non erat incommodum te nullam referre, quam tibi scribis a Bibulo fieri potestatem ; sed id uix mihi uideris per legem Iuliam facere posse, quam Bibulus certa quadam ratione non seruat, tibi magnopere seruandam censeo. 3. Quod scribis Apamea praesidium deduci non oportuisse, uidebam item ceteros existimare molesteque ferebam de ea re minus commodos sermones maleuolorum fuisse. Parthi transierint necne praeter te uideo dubitare nemi-

CCLXIX. — M 29 r°; G 38 v°; R 61 r°. *In fine* § 4, *u.* 11, praefectis *rursus incipit* S.

CN. *Orelli* : canini ω c. *post alios Mommsen* (*Historiarum scriptorem intellegens*) || PROQ. M : proco. q. G Pro quo R.

1. 1 litteras : <Binas> litteras *Lambin* || 3 nec GR : ne M neque *Bücheler* || 6 ciceronum : -nem R || 10 gubernabit : *ex* -uit *corr.* M² || 11 ullo modo M : nullo modo G *om.* R.

2. 1 referendis : inf- R || 2 nullam ω : nullas ς || 3 id *om.* GR.

3. 3 item M : idem GR || 4 parthi M : pariter hi (*uel* hii) GR.

tien. Aussi, après avoir disposé nombre de postes, fournis et solides, sous l'impression de rapports verbaux très affirmatifs, je les ai licenciés. **4.** Les comptes de mon questeur, il ne serait pas raisonnable de te les envoyer, et ils ne sont pas encore arrêtés ; je me propose de les mettre en dépôt à Apamée [1]. Quant à mon butin, personne sauf les questeurs urbains, c'est-à-dire le peuple romain, n'y a touché, personne n'y touchera, s'agît-il d'un sou [2]. Je pense me faire donner à Laodicée des répondants de la totalité des fonds publics, de façon que les intérêts du peuple et les miens soient garantis sans risque de transport. Les trois mille drachmes [3] dont tu m'écris appartiennent à un fonds dont je ne puis aucunement disposer pour un prêt : en effet le maniement de tous les fonds est entre les mains des préfets [4] en ce qui concerne le butin, et du questeur pour les crédits qui m'ont été attribués. **5.** Tu me demandes mon opinion sur les légions dont on a décrété l'envoi en Syrie : je doutais déjà de leur venue ; je suis très sûr maintenant que, si l'on a déjà appris que le calme règne en Syrie, elles ne viendront pas [5]. Et l'arrivée de Marius [6], qui succède <à Bibulus>, se fera attendre, à mon sens, parce que le décret du Sénat porte qu'il se rendra dans la province avec les légions.

J'ai répondu à l'une de tes lettres ; je passe à la seconde. **6.** Tu me pries de te recommander très chaudement à Bibulus. J'y suis tout à fait disposé ; mais c'est l'occasion, il me semble, de me plaindre à toi : car tu es le seul, de tout l'entourage de Bibulus, à ne m'avoir jamais fait connaître combien Bibulus était, sans raison, mal disposé à mon égard. Bien des gens en effet m'ont rapporté qu'au

1. Faut-il ajouter « et à Laodicée » (cf. *Fam.*, V, 20, 2) ? Mais Cicéron peut ne songer qu'à la seconde des villes où il déposera ses comptes : Laodicée s'imposant en premier (voir *CCLXVIII*, 2).
2. *Terruncius* : 3 onces, ou un quart d'as.
3. La drachme grecque était assimilée au denier.
4. Des « préfets » militaires, pour être distribués aux soldats : cf. *Att.*, V, 20, 5 (*CCXXVIII*).
5. Voir la Notice, p. 109-110.
6. L. Marius.

nem. Itaque omnia praesidia, quae magna et firma paraueram, commotus hominum non dubio sermone dimisi. **4.** Rationes mei quaestoris nec uerum fuit me tibi mittere, nec t*um* erant confectae ; eas nos Apameae deponere cogitabamus. De praeda mea praeter quaestores urbanos, id est populum Romanum, terruncium nec attigit nec tacturus est quisquam. Laodiceae me praedes accepturum arbitror omnis pecuniae publicae, ut et mihi et populo cautum sit sine uecturae periculo. Quod scribis ad me de drach*m*um CCCIↃↃↃ, nihil est quod in isto genere cuiquam possim commodare : omnis enim pecunia ita tractatur, ut praeda a praefectis, quae autem mihi adtributa est a quaestore curetur. **5.** Quod quaeris quid existimem de legionibus quae decretae sunt in Syriam, antea dubitabam uenturaene essent ; nunc mihi non est dubium quin, si antea auditum erit otium esse in Syria, uenturae non sint ; Marium quidem successorem tarde uideo esse uenturum, propterea quod senatus ita decreuit ut cum legionibus iret.

Vni espistulae respondi ; uenio ad alteram. **6.** Petis a me ut Bibulo te quam diligentissime commendem. In quo mihi uoluntas non dest, sed locus esse uidetur tecum expostulandi. Solus enim tu, ex omnibus qui cum Bibulo sunt, certiorem me numquam fecisti quam ualde Bibuli uoluntas a me sine causa abhorre-

4. 2 tum ς ; tamen ω || 3 apameae : *an addendum* <et Laodiceae> [*cf.* Fam., V, 20, 2] ? || 5 terruncium ω : teruncium ς || 6 laodiceae M : -ciae G hac die R || 7 ut et : ut G || 8 drachmum *Wesenberg* : dracchum MG drachum R drachumum *uel* drachumarum *Bücheler, Ritschl* || 9 CCCIↃↃↃ : CCCLↃↃↃ M CCCLIII R CCCLIIII G || 11 praeda a M² : praede a G¹ (*ex* praedem) R praeda M¹ || mihi adtributa est : adtributa est mihi G || 12 curetur ω : curatur S.

5. 1 quid : *ex* quod *corr.* M² *uel* M³ || 2 quae decretae sunt in : -que decresunt in G que crete sunt ut R || 3 mihi non *om.* S || 4 erit otium *om.* R (*spatio relicto*) || esse : esset R || 6 tarde : tardius S.

6. 3 esse uidetur : uidetur esse S || 6 a me sine causa : sine causa a me S.

moment où à Antioche il y avait grande frayeur, et grand espoir en moi et en mon armée, il ne cessait de dire qu'il préférait subir n'importe quoi plutôt que de paraître avoir eu besoin de mon aide. Tu as pu sur ce point, questeur, par égard pour ton préteur, te faire un devoir du silence : je ne t'en voulais pas, bien que sachant par ouï-dire de quelle façon tu étais traité. Mais lui, qui écrivait cependant à Thermus [1] de la guerre Parthique, ne m'en a jamais touché un mot ; et pourtant il n'ignorait pas que cette guerre me mettait directement en danger. Il n'y à que l'augurat de son fils sur quoi il m'ait écrit : en cette occasion, ému de pitié et parce que j'ai toujours eu les meilleurs sentiments pour Bibulus, j'ai pris soin de lui écrire le plus humainement que j'ai pu [2]. **7.** S'il n'est personne qui n'éprouve sa malveillance (mais je ne l'ai jamais pensé), je me formalise moins d'en être aussi l'objet ; mais s'il m'en veut spécialement, une lettre de moi ne te servira de rien. Car dans la lettre que Bibulus a adressée au Sénat, il s'attribue à lui seul des mesures que nous avons prises en commun : il dit que par ses soins le change des monnaies s'est fait au profit de l'État ; mais d'une initiative qui m'est personnelle, d'avoir décliné l'envoi de cavalerie Transpadane [3], il se donne dans sa lettre le mérite comme d'une nouvelle charge épargnée par lui au peuple ; en revanche, ce qui lui était personnel, il me le fait partager : « Comme, pour la cavalerie auxiliaire, dit-il, nous réclamions un supplément de blé [4]... ». Mais voici enfin le trait d'un tout petit esprit, pauvre et mesquin jusque dans la malveillance : parce que c'est sur mon instance qu'Ariobarzane a reçu du Sénat le titre

1. Qui, propréteur d'Asie, était beaucoup moins intéressé que Cicéron aux mouvements des Parthes.

2. Cf. *Att.*, VI, 5, 3 (*CCLXVI*).

3. L'*ala* est un corps de cavalerie, généralement de cavalerie auxiliaire recrutée chez les « alliés » (*socii*).

4. Il s'agit évidemment de dépenses supplémentaires ou de réquisitions abusives.

ret. Permulti enim ad me detulerunt, quom magnus Antiochiae metus esset et magna spes in me atque in exercitu meo, solitum dicere quiduis se perpeti malle quam uideri eguisse auxilio meo ; quod ego officio quaestorio te adductum reticere de praetore tuo non moleste ferebam, quamquam quem ad modum tractarere audiebam. Ille autem, cum ad Thermum de Parthico bello scriberet, ad me litteram numquam misit, ad quem intellegebat eius belli periculum pertinere ; tantum de auguratu filii sui scripsit ad me ; in quo ego misericordia commotus, et quod semper amicissimus Bibulo fui, dedi operam ut ei quam humanissime scriberem. **7.** Ille si *in* omnis est maleuolus, quod numquam existimaui, minus offendor in me ; sin autem a me est alienior, nihil tibi meae litterae proderunt ; nam, ad senatum quas Bibulus litteras misit, in *îs* quod mihi cum illo erat commune sibi soli attribuit : se ait curasse ut cum quaestu populi pecunia permutaretur ; quod autem meum erat proprium, ut alariis Transpadanis uti negarem, id etiam populo se remisisse scribit ; quod uero illius erat solius, id mecum communicat : « equitibus auxiliariis », inquit, « cum amplius frumenti postularemus... ». Illud uero pusilli animi et ipsa maleuolentia ieiuni atque inanis, quod Ariobarzanem, quia senatus per me

6. 7 detulerunt : ret- S || quom : quum M[1] *(ut uid.)* *et* M[3] quam M[2], GR cum S || 8-9 in exercitu ω : exercitu S || 9 solitum <eum> *Baiter* || 10 eguisse : se eguisse S || officio quaestorio te ω : te off- quaest- S || 12 quemadmodum : admodum G || tractarere ω : tractare R[2] *(marg.)*, S || 14 litteram numquam : nullam litteram S || 15 ad : at M[1] *(corr.* M[2]*)* || eius belli periculum : periculum e- b- S || 18 amicissimus bibulo : bibulo am- S || quam : qui M[1] *(linea supra ducta male corr. M*[2]*)* || 19 scriberem : rescriberem *Lambin.*

7. 1 <in> omnis *Baiter* *(in M* in *supra lineam incerto tempore scriptum, postea autem eras.)* : omnis ω omnibus S || 5 îs : his ω iis S || 6 se : se autem G || 7 permutaretur : comm- S || 8 uti : uti <me> *Lambin* || 9 populo se : se populo *Wesenberg* || 10 inquit : egere se inquit S || 13 quia *om.* S.

de roi, à moi que le sénat l'a recommandé, lui dans sa lettre l'appelle non pas « roi », mais « fils du roi Ariobarzane ». Un homme de ce caractère, quand on le prie de quelque chose, devient pire. Mais je ne veux pas te contrarier : j'écris une lettre pour lui ; quand tu l'auras reçue, tu feras ce que tu voudras.

CCLXX. — A C. MARCELLUS.
(*Fam.*, XV, 11).

Tarse (?), *fin juillet* 50.

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE
C. MARCELLUS, CONSUL.

1. Tout le souci que tu as pris pour que fût sanctionnée ma victoire [1], la fidélité que tu as gardée, consul, lorsqu'il s'est agi de m'honorer et de me glorifier, à la bienveillance que tes parents, toute ta maison et toi-même avez toujours eue pour moi, le résultat suffisait à le proclamer: mais je l'ai aussi appris par les lettres de tous ceux qui me sont attachés. Aussi n'y a-t-il point de service que je ne te doive et que je ne sois prêt à te rendre — avec quel zèle et quel plaisir [2] ! 2. Car il n'y a point commune mesure aux obligations qu'on a ; mais il n'est personne à qui j'aime mieux être obligé qu'à toi-même : si en effet nos goûts communs, les bienfaits de ton père et les tiens déjà m'avaient attaché à toi, il s'y ajoute, à mon sens, le plus fort des liens : la façon dont tu conduis, dont tu as conduit cet État, que j'aime par-dessus tout, en faisant de tous les gens de bien tes débiteurs, m'engage à prendre pour moi seul une dette égale à la totalité de la leur. Aussi voudrais-je que tu aies le succès que tu mérites, — et que tu auras, j'en ai la ferme con-

1. Par les « supplications ». Voir les Notices, p. 110 et 201.
2. Texte incertain ; mais le sens est sûr, le degré de chaleur affective étant seul en cause.

regem appellauit mihique commendauit, iste in litteris non « regem », sed « regis Ariobarzanis filium » appellat. Hoc animo qui sunt, deteriores fiunt rogati. Sed *t*ibi morem gessi ; litteras ad eum scripsi, quas cum acceperis, facies quod uoles.

CCLXX. — AD C. MARCELLVM.

(*Fam.*, XV, 11).

Scr. Tarsi, ut uidetur, ex. m. Quintil. a. 704/50.

M. CICERO IMP. S. D. C. MARCELLO COS.

1. Quantae curae tibi meus hono*s* fuerit et quam idem exstiteri*s* consul in me ornando et amplificando qui fueras semper cum parentibus tuis et cum tota domo, etsi res ipsa loquebatur, cognoui tamen ex meorum omnium litteris. Itaque nihil est tantum quod ego non tua causa debeam facturusque sim — *qua*m studiose ac libenter ! **2.** Nam magni interest cui debeas ; debere autem nemini malui quam tibi, cui me cum studia communia, beneficia paterna tuaque iam ante coniunxerant, tum accedit mea quidem sententia maximum uinculum, quod ita rem p. geris atque gessisti, qua mihi carius nihil est, ut, quantum tibi omnes boni debeant, quo minus tantundem ego unus debeam non recusem. Quam ob rem tibi uelim

7. 16 fiunt rogati (*ex* f- rogatei, *ut uid.*) M : fiant rogant ei G fiant rogat (*ex* f- rogat et) R || 17 sed tibi M³ : sed ibi M¹, GR² si ibi R || morem : mortem G.

CCLXX. — M 255 r° ; V 224 v° ; D 106 r° ; H 44 v°.

1. 1 honos : hono M honor VDHF || et... exstiteris *om.* V || 2 exstiteris : exstiterit M, DHF || 6-7 quam studiose ac *Hand* : cum studiose ac ψ (*uidel.* cum *pro* quom) studiose ac *Orelli*, *Tyrrell-Purser* cum studio ac *Nipperdey* cum studiose tum ς.

2. 3 tuaque M,D : tua tuaque VHF || 5 geris VDHF : gesseris M || 6 carius nihil est : nihil carius est V || 7 omnes : omnes homines V || 8 unus : solus D.

viction. Je te verrai dans fort peu de temps, je l'espère, si je ne suis pas retardé dans ma traversée, qui coïncide tout juste avec les vents étésiens.

CCLXXI. — A M. CATON.

(*Fam.*, XV, 6).

Tarse (?), *fin juillet* 50.

M. CICÉRON SALUE M. CATON.

1. O père, il me réjouit d'être loué par toi,

dit l'Hector, je crois, de Naevius [1],

Par toi que la louange a souvent célébré.

Car il n'y a louange agréable, à coup sûr, que si elle vient d'hommes dont la vie même a mérité d'être louée. J'affirme, pour ma part, que soit les félicitations de ta lettre soit les témoignages <que tu m'as rendus> dans l'avis que tu as formulé au Sénat ont rempli tous mes vœux ; mais ce qui m'est le plus précieux et dont je te suis on ne peut plus reconnaissant, c'est que tu aies de bon cœur donné à l'amitié ce qu'en toute évidence tu donnais à la vérité. Et si, je ne dis pas tous nos concitoyens, mais beaucoup d'entre eux étaient des Catons, alors qu'il est déjà admirable qu'il s'en soit trouvé un dans Rome, quel char, quelle couronne de lauriers mettrais-je en balance avec ton éloge ? Car, à mon sentiment, et au jugement de ceux dont la conscience est pure et délicate, il n'est rien qui soit plus à ma louange que ton discours, tel qu'il m'a été envoyé, transcrit de bout en bout par mes amis. 2. Mais je t'ai exposé dans une lettre précédente les motifs de mon désir, désir sans passion, je puis l'affirmer ; même s'il t'a paru peu fondé, il se justifie en ce que cet honneur [2], sans être digne

1. Dans son « départ d'Hector » (*Hector proficiscens*) ?

2. Il s'agit ici non des supplications, mais du triomphe, dont l'idée a été introduite plus haut par l'évocation du char et de la couronne de lauriers.

ii sint exitus quos mereris et quos fore confido. Ego, si me nauigatio non morabitur, quae incurrebat in ipsos etesias, propediem te, ut spero, uidebo.

CCLXXI. — AD M. CATONEM.

(*Fam.*, XV, 6).

Scr. Tarsi, ut uidetur, ex. m. Quintil. a. 704/50.

M. CICERO S. D. M. CATONI.

1. « Laétus sum laudári me, » inquit Hector, opinor, apud Naeuium, « aps te, páter, a laudató uiro ». Ea est enim profecto iucunda laus, quae ab *ís* proficiscitur qui ipsi in laude uixerunt. Ego uero uel gratulatione litterarum tuarum uel testimoniis sententiae dictae nihil est quod me non adsecutum putem, idque mihi cum amplissimum tum gratissimum est, te libenter amicitiae dedisse quod liquido ueritati dares. Et, si non modo omnes uerum etiam multi Catones essent in ciuitate nostra, in qua unum exstitisse mirabile est, quem ego currum aut quam lauream cum tua laudatione conferrem ? Nam ad meum sensum et ad illud sincerum ac suptile iudicium nihil potest esse laudabilius quam ea tua oratio, quae est ad me perscripta a meis necessariis.

2. Sed causam meae uoluntatis, non enim dicam cupiditatis, exposui tibi superioribus litteris ; quae

2. 9 sint M, V : sunt HF || 11 ipsos etesias M, D (*corr. m.* 1) : ipso se te sias VD ipso se te scias HF || te ut spero : ut spero te D.

CCLXXI. — M 253 v° ; V 223 v° ; D 105 v° ; H 44 r°.

1. 1 inquit : inquid M,V || 3 ís : his ψ iis ς || 5 tuarum *om.* V || 6 me non adsecutum : meum ad sec- V || 9 non modo M,VD : modo HF || 11 aut quam M,VD : aut HF || 13 iudicium : indicium H (*ex* -cio) F (*ex* iud-) || 14 tua oratio M,V : tua curatio HF estimatio D || 15 a meis VD : a miis M amicis HF.

d'une convoitise sans mesure, n'apparaît pourtant point du tout méprisable, s'il est accordé par le Sénat. Or j'espère que ce corps, tenant compte de toutes les fatigues que j'ai assumées pour l'État, ne me jugera pas indigne de cet honneur, d'ailleurs assez usuel. Si cela se produit, je ne te demande qu'une chose : c'est, pour me servir de ta très amicale expression[1], et puisque tu juges m'avoir donné ce qui, à ton sens, est le suprême hommage, de «te réjouir» si mes propres préférences obtiennent satisfaction. Car sur ce point je vois qu'il y a accord entre tes actes, tes sentiments et ta lettre ; et le plaisir que tu as pris à me voir honorer de supplications s'affirme par ta présence à la rédaction du décret : car je n'ignore pas que les sénatus-consultes de ce genre sont d'ordinaire rédigés par les meilleurs amis de celui qui en est le bénéficiaire. Je te verrai, j'espère, un jour très prochain ; et plaise aux dieux que la situation politique soit alors meilleure que je ne le crains !

CCLXXII. — A AP. CLAUDIUS.

(*Fam.*, III, 12).

Sidè, 3 ou 4 août 50.

M. CICÉRON SALUE AP. PULCHER.

1. Je te féliciterai d'abord — c'est dans l'ordre ; et puis j'en viendrai à moi. De tout cœur, certes, je te félicite pour ce procès de brigue [2] ; et non point de ton acquittement, qui ne faisait doute pour personne ; mais plus s'imposent tes mérites de citoyen, ton illustration personnelle, la vigueur de tes amitiés, plus vif est l'éclat de

1. Voir *Fam.*, XV, 5, 2 (*CCLVII*).
2. Voir la Notice, p. 202, et p. 223, n. 1.

etiam si parum iusta tibi uisa est, hanc tamen habet rationem, non ut *nimis* concupiscendus honos, sed tamen, si deferatur a senatu, minime aspernandus esse uideatur. Spero autem illum ordinem pro meis ob rem p. susceptis laboribus me non indignum honore, usitato praesertim, existimaturum. Quod si ita erit, tantum ex te peto, quod amicissime scribis, ut, cum tuo iudicio quod amplissimum esse arbitraris mihi tribueris, si id quod maluero acciderit, « gaudeas ». Sic enim fecisse te et sensisse et scripsisse uideo, resque ipsa declarat tibi illum honorem nostrum supplicationis iucundum fuisse, quod scribendo adfuisti : haec enim senatus consulta non ignoro ab amicissimis eius cuius *de* honore agitur scribi solere. Ego, ut spero, te propediem uidebo, atque utinam re p. meliore quam timeo !

CCLXXII. — AD AP. CLAVDIVM.

(*Fam.*, III, 12).

Scr. Sidae a. d. III. aut prid. Non. Sext. a. 704/50.

CICERO APPIO PULCHRO S.

1. Gratulabor tibi prius : ita enim rerum ordo postulat ; deinde ad me conuertar. Ego uero uehementer gratulor de iudicio ambitus, neque id, quod nemini dubium fuit, absolutum esse te, sed illud, quod,

2. 3 *Ante* iusta tibi *scrips.* tibi iussa est M, *exp.* Mcorr || 4 nimis *uulg.* : minus ψ || 9 tantum ex te peto : ex te peto tantum V || 12 sic M,VD : et sic HF || 16 de honore ς : honore ψ honor *Gulielmus, Baiter* || ego M, VD : et ego HF || 17-18 re p. meliore : re p. meliorem M,V rei p. meliorem DHF || 18 timeo : timebo V.

CCLXXII. — M 47 r° ; G 42 v° ; R 66 v°.
CICERO ... S. : *om.* GR.

1. 1 gratulabor : gratulor G || prius M : primum GR || ita ... postulat *om.* G,R (*spatio circ.* 10 *litt. relicto*).

ta valeur et de ton activité, et plus il faut s'étonner que sous l'anonymat des bulletins ne se soit dissimulée aucune secrète malveillance pour s'aventurer à t'attaquer. C'est à ne plus reconnaître notre siècle, nos concitoyens, nos mœurs. Il y a longtemps que je n'ai éprouvé pareil étonnement.

2. Mais, en ce qui me concerne, prends, s'il te plaît, pour un instant mon rôle et figure-toi que tu es à ma place : si tu n'as nulle difficulté à trouver tes mots, libre à toi de condamner mon embarras. Pour ma Tullia et pour moi, bien sûr, je désire, comme tu le souhaites toi-même avec tant d'amitié et de bonne grâce, un heureux avenir à l'initiative qu'à mon insu ont prise les miens ; mais que cela se soit fait précisément à ce moment... [1] j'espère à la vérité que l'événement n'a pas été sans s'accompagner de quelque chance de bonheur, je le souhaite, mais enfin mon espérance trouve plus de réconfort en ta philosophie et ta bienveillance que dans l'opportunité de la date [2] ! Aussi suis-je en peine de trouver comment finir ce propos : car je dois éviter d'assombrir, fût-ce d'un mot, ce que toi-même tu accompagnes de vœux de bonheur ; mais je n'en sens pas moins comme une épine qui me blesse. Du moins n'ai-je pas à craindre que tu t'imagines que je suis pour quelque chose dans ce qui s'est fait : j'avais recommandé aux miens de ne pas me consulter, puisque j'allais être si loin, et d'agir selon leur jugement.
3. Mais ici je songe à l'objection : « Et donc, si tu avais été à Rome ? » J'aurais approuvé le mariage ; pour la date, je n'aurais rien décidé malgré toi, rien sans ton avis. Tu me vois depuis longtemps tout en nage, peinant à chercher comment défendre ce que je dois défendre, sans te

1. Après Tyrrell-Purser, nous préférons voir ici une anacoluthe, trahissant (avec beaucoup d'art) l'embarras de Cicéron, plutôt qu'une vive exclamation, d'ailleurs très possible (comme le veut Lehmann).

2. Les mots *opportunitas temporis* font allusion à la coïncidence — bien fâcheuse ! — entre les fiançailles de Tullia et l'accusation d'Appius par Dolabella. Mais ils nous semblent aussi (comme plus haut *felicitas*) retenir, de façon d'ailleurs usée, un sens partiellement religieux : il faut que fiançailles et mariage s'accomplissent sous des signes ou en des circonstances « de bon augure ».

quo melior ciuis, quo uir clarior, quo fortior amicus es, quoque plura uirtutis, industriae ornamenta in te sunt, eo mirandum est magis nullam ne in tabellae quidem latebra fuisse absconditam maleuolentiam, quae te impugnare auderet. Non horum temporum, non horum hominum atque morum negotium! Nihil iam sum pridem admiratus magis.

2. De me autem suscipe paulisper meas partis et eum te esse finge qui sum ego. Si facile inueneris quid dicas, noli ignoscere haesitationi meae. Ego uero uelim mihi Tulliaeque meae, sicut tu amicissime et suauissime optas, prospere euenire ea quae me insciente facta sunt a meis; sed ita cecidisse ut agerentur eo tempore — spero omnino cum aliqua felicitate et opto, uerum tamen plus me in hac spe tua sapientia et humanitas consolatur quam opportunitas temporis. Itaque, quem ad modum expediam exitum huius institutae orationis, non reperio: neque enim tristius dicere quicquam debeo ea de re quam tu ipse *ominibus* optimis prosequeris, neque non me tamen mordet aliquid. In quo unum non uereor, ne tu parum perspicias ea quae gesta sint ab aliis esse gesta: quibus ego ita mandaram, ut, cum tam longe afuturus essem, ad me ne referrent; agerent quod probassent. 3. In hoc autem mihi illud occurrit: « Quid tu igitur, si adfuisses? » Rem probassem, de tempore nihil te inuito, nihil sine consilio egissem tuo. Vides *sudare* me iam dudum, laborantem quo modo

1. 7 nullam : nulla G || 8 latebra : latebram M[2] (*ex* latebrae) || 10 non horum hominum *om. R*.

2. 1 meas M : per meas GR || 4 uelim : uellem G || tulliaeque meae *om.* G || 6 cecidisse M : accidisse GR || 7 eo tempore, spero *Tyrrell-Purser* : eo tempore | Spero *Lehmann, fort. recte* || omnino : tempore (*quod exp. manus prima*) omnimodis G || 13 ominibus : omnibus ω || 14 non uereor : uereor R || 15 ea quae R : ea M, G || sint ... gesta *om.* R[1] || sint ω : sunt ς.

3. 1 mihi illud : illud mihi G || 4 sudare *uulg.* : suadere M, G (*ex* -deto) R.

heurter ! Délivre-moi donc de ce fardeau : car jamais, je pense, je n'ai plaidé cause plus difficile. Tiens pourtant ceci pour assuré : si je n'avais dès lors prodigué mes soins pour mener à leur terme toutes les affaires en maintenant au plus haut ton prestige, et bien que rien ne semble pouvoir être ajouté au dévouement dont j'ai fait preuve à ton égard dans le passé, la nouvelle de ce mariage aurait accru non pas certes mon dévouement, mais l'ardeur, l'évidence, l'éclat de mes efforts pour défendre ton prestige.

4. Je quittais ma province et mon année de gouvernement était déjà terminée quand, le 3 août, au moment où j'allais aborder à Sidè, Q. Servilius[1] auprès de moi, on me remit la lettre des miens. Je dis aussitôt à Servilius, le voyant très ému, de compter sur moi encore plus et pour tout. En bref, ma bonne volonté pour toi n'a pu nullement s'en accroître, mais je m'attacherai beaucoup plus à la faire éclater. Car si notre ancienne contestation me faisait auparavant prendre garde que mon attitude ne fît soupçonner notre réconciliation d'être feinte, ce mariage maintenant me donne le souci de prendre garde que mon profond attachement pour toi ne paraisse avoir été en rien diminué.

CCLXXIII. — A M. CÉLIUS RUFUS.

(*Fam.*, II, 15).

Sidè, 3 ou 4 août 50.

M. CICÉRON, IMPERATOR, SALUE M. CÉLIUS, ÉDILE CURULE.

1. On ne pouvait apporter plus de soins et plus de sagesse que tu ne l'as fait à négocier avec Curion des

1. Agent d'Ap. Claudius : cf. *Fam.*, III, 10, 2 (*CCLIV*). Voir la Notice, p. 202-203.

ea tuear quae mihi tuenda sunt, et te non offendam. Leua me igitur hoc onere : numquam enim mihi uideor tractasse causam difficiliorem. Sic habeto tamen : nisi iam tunc omnia negotia cum summa tua dignitate diligentissime confecissem, tametsi nihil uidebatur ad meum erga te pristinum studium addi posse, tamen hac mihi adfinitate nuntiata non maiore equidem studio, sed acrius, apertius, significantius dignitatem tuam defendissem.

4. Decedenti mihi et iam imperio annuo terminato ante d. III. Nonas Sext., cum ad Sidam naui accederem et mecum Q. Seruilius esset, litterae a meis sunt redditae. Dixi statim Seruilio (etenim uidebatur esse commotus), ut omnia a me maiora exspectaret. Quid multa ? Beneuolentior tibi quam fui nilo sum factus, diligentior ad declarandam beneuolentiam multo. Nam, ut uetus nostra simultas antea stimulabat me ut cauerem ne cui suspicionem ficte reconciliatae gratiae darem, sic adfinitas noua curam mihi adfert cauendi ne quid de summo meo erga te amore detractum esse uideatur.

CCLXXIII. — AD M. CAELIVM RVFVM.

(*Fam.*, II, 15).

Scr. Sidae a. d. III. aut prid. Non. Sext. a. 704/50.

M. CICERO IMP. S. D. M. CAELIO AEDILI CVRVLI.

1. Non potuit accuratius agi nec prudentius quam

3. 5 et te ω : ut te ς, *C. F. W. Müller* || 6 leua me R : leuam M leua G || numquam : nam quam M.

4. 1 decedenti : -di M || 2 d. M : *om.* GR || sidam M : siciliam GR || 5 commotus : -mutus M || exspectaret ς : -rent ω || 8 stimulabat : simulabat M || 10 noua M[1] : nouam M[2], GR noua nunc *Kayser.*

CCLXXIII. — M 26 v° ; G 38 r° ; R 60 r°.

M. CICERO ... CAELIO *om.* GR || M. CAELIO : m celio *ex* marcellio M.

supplications, et, ma foi, l'affaire s'est achevée selon mes vœux : rapidement d'abord ; et puis celui qui nous en voulait, notre rival commun [1], a donné son adhésion au discours qui magnifiait de louanges divines ma conduite. Aussi ai-je de l'espoir, je te l'avoue, pour la suite : à quoi il faut te préparer.

2. Tu me fais plaisir en louant d'abord, et puis aussi en aimant Dolabella. Quant aux tempéraments pour lesquels tu espères en la sagesse de ma Tullia, je sais à laquelle de tes lettres tu fais allusion [2]. Et si tu lisais celle qu'après l'avoir reçue j'adressai à Appius [3] ! Mais que veux-tu ? c'est la vie. Puissent les dieux approuver ce qui est fait. J'espère trouver en lui un gendre agréable, et ton affable compréhension nous y aidera beaucoup.

3. La situation politique m'inquiète vivement. Je m'intéresse à Curion, je désire l'honneur de César, je puis donner ma vie pour Pompée ; pourtant, rien ne m'est plus cher que l'intérêt public. Mais toi, tu ne t'y portes pas de tout cœur : tu es partagé, il me semble, entre deux sortes de sentiments, bon citoyen et bon ami.

4. En quittant ma province, j'ai laissé à sa tête mon questeur Cœlius. « Un enfant ! » dis-tu. Oui : mais le questeur, mais un jeune noble [4], mais à l'exemple de presque tous les gouverneurs. Et je n'avais personne d'un rang supérieur à mettre à cette place : Pomptinus * m'a quitté il y a longtemps ; je ne pouvais y décider mon frère Quintus ; et d'ailleurs, si je l'avais laissé

1. Hirrus, concurrent de Cicéron pour l'augurat, de Célius pour l'édilité curule. Cf. *Fam.*, VIII, 11 (*CCLV*).

2. Une lettre antérieure à *Fam.*, VIII, 13 (*CCLXII*), à laquelle répond partiellement celle-ci ; mais non *Fam.*, VIII, 6, 2 (*CCXLVII*), à laquelle pensent Tyrrell-Purser. Voir la Notice, p. 201 ss.

3. *Fam.*, III, 10 (*CCLIV*), au § 5 de laquelle il est fait ici allusion, et qui a donc été écrite après réception d'une lettre perdue de Célius (voir n. 2).

4. Le mot *adulescentem* répond peut-être au *puerum* mis plus haut dans la bouche de Célius. Mais l'âge minimum requis pour la questure (29 ans) y répondait déjà. Ou bien faut-il comprendre (d'après la fin du paragraphe) qu'un jeune noble a devant lui le plus brillant avenir politique, et qu'il convient de le ménager non seulement « malgré » sa jeunesse, mais « à cause » d'elle ?

est actum a te cum Curione de supplicatione, et hercule confecta res ex sententia mea est cum celeritate, tum quod is qui erat iratus, competitor tuus et idem meus, adsensus *est* ei qui ornauit res nostras diuinis laudibus. Qua re scito me sperare ea quae secuntur : ad quae tu te para.

2. Dolabellam a te gaudeo primum laudari, deinde etiam amari ; nam ea quae speras Tulliae meae prudentia temperari posse, scio cui tuae epistulae respondeant. Quid si meam legas, quam ego tum ex tuis litteris misi ad Appium ? Sed quid agas ? sic uiuitur. Quod actum est, di adprobent. Spero fore iucundum generum nobis, multumque in eo tua nos humanitas adiuuabit.

3. Res publica me ualde sollicitat. Faueo Curioni, Caesarem honestum esse cupio, pro Pompeio emori possum ; sed tamen ipsa r*e* publica nihil mihi est carius. In qua tu non ualde te iactas : districtus enim mihi uideris esse, quod et bonus ciuis et bonus amicus es.

4. Ego de prouincia decedens quaestorem Coelium praeposui prouinciae. «Puerum !» inquis. At quaestorem, at nobilem adulescentem, at omnium fere exemplo. Neque erat superiore honore usus, quem praeficerem : Pomptinus multo ante discesserat ; a Quinto fratre impe*t*rari non poterat ; quem tamen si

1. 2 supplicatione M : dupl- GR || 4 is M[2], G : his M,R || competitor M : conpetitur R cum petitus G || 5 est M[2] : sed ω || 6 quare M[2], GR : quares M[1] || 7 secuntur ω : seruntur M[2] || ad quae M[2], R : atque M[1]G.

2. 2 Tulliae meae <pudore, mea> prudentia *dubitanter coni. Tyrrell-Purser, ex* Fam., VIII, 13, 1 (*CCLXI*), *non male.*

3. 2 caesarem honestum esse ω : caesari honestissime ς, *Cratand.*, *Boot* || 3 re M[3] (*ut uid.*) *ex* res M[1].

4. 1 coelium M : celium GR caelium ς || 2 at M[2], G : ad M[1],R || 3 at M[3], R : ad M[1], G || at M[2] : ad ω || 4 exemplo M[1] : -plum M[2], GR || usus ω : ullus (*sup. lineam*)M[2] || 5 pomptinus M[1] : pompinus M[2] protinus GR || a Quinto : a. q. M atque GR || 6 fratre M : fratri GR || impetrari : imperari M -rare GR.

dans la province, des malveillants me reprocheraient de n'avoir pas abandonné mon gouvernement au bout d'un an juste, comme l'a prescrit le Sénat, puisque j'y aurais laissé un autre moi-même ; peut-être même ajouteraient-ils que le Sénat a voulu réserver les gouvernements provinciaux à ceux qui n'en ont pas encore assumé, et que mon frère a été gouverneur de l'Asie pendant trois ans. Et puis, me voici sans inquiétude : si j'avais laissé mon frère en Cilicie, je ne vivrais plus. Pour en finir, et moins par goût personnel qu'à l'exemple de ces deux puissants, qui ont capté tous les Cassius et tous les Antonius [1], je n'ai pas tant voulu m'attirer les bonnes grâces d'un jeune homme qu'éviter de me l'aliéner. Il te faut, de toute nécessité, approuver ma décision : car on n'y peut rien changer.

5. Ce que tu m'as écrit sur Ocella * n'est pas clair, et il n'y a rien dans la gazette. Tes exploits sont si célèbres qu'on a entendu parler de Matrinius [2] jusqu'au delà du mont Taurus. Si les vents étésiens ne me retardent pas, je ne serai pas long, j'espère, à vous revoir.

CCLXXIV. — DE M. CÉLIUS RUFUS.
(*Fam.*, VIII, 14).

Rome, entre le 5 *et le* 10 *août* 50 [3].

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. La capture d'Arsacès * et la prise de Séleucie ne t'auraient point payé d'être privé du spectacle que nous avons eu ici. Tu aurais eu de la fraîcheur plein les yeux *, à voir la mine de Domitius après son échec *. Ce furent de grands comices, et les passions électorales se déclarèrent sans autres mobiles que politiques : bien peu se firent une

1. Contrairement à la loi, et pour éviter le tirage au sort, Pompée et César s'étaient choisi comme questeurs, le premier Q. Cassius, l'autre M. Antonius.

2. Est-ce le même que le *scriba aedilicius* mentionné dans le *Pro Cluentio*, 126 ?

3. Pour cette date, voir la Notice, p. 204-207.

reliquissem, dicerent iniqui non me plane post annum, ut senatus uoluisset, de prouincia decessisse, quoniam alterum me reliquissem. Fortasse etiam illud adderent, senatum eos uoluisse prouinciis praeesse qui antea non praefuissent, fratrem meum triennium Asiae praefuisse. Denique nunc sollicitus non sum : si fratrem reliquissem, omnia timerem. Postremo, non tam mea sponte quam potentissimorum duorum exemplo, qui omnis Cassios Antoniosque complexi sunt, hominem adulescentem non tam allicere uolui quam alienare nolui. Hoc tu meum consilium laudes necessest, mutari enim non potest.

5. De Ocella parum ad me plane scripseras et in actis non erat. Tuae res gestae ita notae sunt ut trans montem Taurum etiam de Matrinio sit auditum. Ego, nisi quid me etesiae morabuntur, celeriter, ut spero, uos uidebo.

CCLXXIV. — M. CAELII RVFI.

(*Fam.*, VIII, 14).

Scr. Romae inter Non. et IV. Id. Sextil. a 704/50.

CAELIVS CICERONI S.

1. Tanti non fuit Arsacen capere et Seleuceam expugnare ut earum rerum quae hic gestae sunt spectaculo careres ; numquam tibi oculi doluissent, si in repulsa Domitii uultum uidisses. Magna illa comitia fuerunt, et plane studia ex partium sensu apparuerunt :

4. 11 triennium : -nio G || 16 hominem ω : nobilem *Ernesti* || 17 nolui M,R : non potui G || 18 necessest : necessaest M necesse est GR || non *om.* M[1], *rest.* M[2].
5. 1 in *om.* G || 3 matrinio M : matrimonio GR.
CCLXXIV. — M 130 v°. *Desunt* G *et* R.

obligation de suivre leurs amitiés privées. Aussi Domitius m'en veut-il au point qu'il ne déteste aucun de ses amis autant que moi ; d'autant plus qu'il se croit dépouillé par une injustice, dont j'aurais eu l'initiative. Le voilà furieux de toute la joie qui accueille sa douleur, de la faveur que chacun montre à Antoine : Cn. Saturninus le jeune est accusé par Cn. Domitius en personne[1], et sa vie passée l'a fort déconsidéré ; mais on attend maintenant le jugement; on a même bon espoir depuis l'acquittement de Sex. Peducéus.

2. Sur l'ensemble de la situation politique je t'ai souvent écrit mon opinion : d'ici un an [2] je ne vois pas de paix possible ; et plus approche un conflit [3] qui est inévitable, plus clair apparaît le danger. La question qui mettra aux prises les maîtres de l'heure est telle : Cn. Pompée est résolu à ne pas souffrir que C. César devienne consul à moins qu'il ne remette armée et provinces ; mais César est persuadé qu'il n'y a pas de salut pour lui s'il se sépare de son armée. Il propose pourtant comme compromis qu'ils remettent tous les deux leurs armées. Ainsi ces grandes amours et cette union détestée [4] ne dégénèrent pas en récriminations secrètes, mais en sont venues à l'éclat d'une guerre. Et je ne sais quelle décision prendre pour parer à mes intérêts — ne doutant point d'ailleurs que ce débat sur le parti à prendre ne te jette, toi aussi, dans un grand trouble — : car aux uns m'attachent obli-

1. Fils de L. Domitius, qui ainsi ne cherche même pas à dissimuler que cette accusation est une vengeance de candidat évincé.

2. En lisant *ante annum*, plutôt que de garder le simple *annum* du ms., avec une valeur quasi adverbiale assez dure (cf. Caes., *B. G.*, VII, 32, 3) : les douze mois à venir mèneront en effet jusqu'aux élections consulaires pour 48, suprême échéance du « cas César » (voir la Notice, p. 108, n. 2). — L'adjonction d'une autre préposition modifierait le sens en l'obscurcissant : *ad annum* = « l'an prochain » ; *in annum* = « pour un an ».

3. *Contentio* semble signifier le débat parlementaire où les adversaires abattront enfin nettement leurs cartes ; *id periculum*, la guerre (annoncée plus haut par *pacem non uidere*) qui risque d'en résulter.

4. Le triumvirat. *Inuidiosa* pourrait aussi être interprété du point de vue des triumvirs eux-mêmes : « non sans jalousies cachées », mais en affaiblissant la fin de la phrase.

perpauci necessitudinem secuti officium praestiterunt. Itaque mihi est Domitius inimicissimus, *ut* ne familiarem quidem suum quemquam tam oderit quam me, atque eo magis quod per iniuriam sibi putat ereptum quoius ego auctor fuerim. Nunc f*u*rit tam gauisos homines suum dolorem, unumquem*que* studiosiorem Antoni*i*; nam Cn. Saturninum adulescentem ipse Cn. Domitius reum fecit, sane quam superiore a uita inuidiosum ; quod iudicium n*unc in* exspectation*e* est, etiam in bona spe post Sex. Peduc*ae*i absolutionem.

2. De summa re publica saepe tibi scripsi me an*te an*num pacem non uidere et, qu*o* propius ea contentio quam fieri necesse est accedit, eo clarius id periculum apparet. Propositum hoc est, de quo qui rerum potiuntur sunt dimicaturi, quod Cn. Pompeius constituit non pati C. Caesar*em* consulem aliter fieri nisi exercitum et prouincias tradiderit, Caesari autem persuasum est se saluum esse non posse *si* ab exercitu recesserit ; fert illam tamen condicionem, ut ambo exercitus tradant. Sic il*li* a*mo*res et *in*uidiosa coniunctio non ad occultam rec*i*dit obtrectationem, sed ad bellum se erupit ; neque mearum rerum qu*i*d consilii capiam reperio ; quod non dubito quin te quoque haec deliberatio si*t* perturbatur*a*. Nam mihi cum

1. 7 ut : aut M || 9 ereptum M : obreptum *dubitanter Mendelssohn* ereptum <auguratum> *Gronov* || 10 furit : fuerit M || 11 quam *post* dolorem *add. uoluit L.-A. Constans* [*infra* Antoni *ex* antonianam *scribens*] || unumquemque *Bettmann* : unumque moue M unumque me ς unumque modo me *Baiter* <inque ius uocat> unumquemque *coni. Mendelssohn* || 12 Antonii ; nam *edd.* : antonianam M Antoni *L.-A. Constans* (*qui* anam *praue lectum pro* quam *putabat et* quam, *prius om. deinde in mg. scriptum, post* dolorem *in textu restituendum*) || 14 nunc in exspectatione est *Victorius* : non exspectationem inest M.

2. 1-2 ante annum *R. Durand* : annum M <ad> an- *Wesenberg* <in> an- *Müller* annuam *Baiter* || 2 et quo : et quod M || 8 posse <si> : possem M || 10-11 sic illi... coniunctio : siciliam mores et uidios aconiunctio M || 11 recidit *Victorius* : -editM || 12 erupit M : erumpit *dett.* || quid : quod M || 14 sit : sic M || perturbatura : perturbatur M.

gations et amitiés ; l'autre cause, ma haine de certains hommes me la rend odieuse [1]. **3.** Je pense que tu n'oublies pas qu'en cas de discorde intestine on doit suivre le parti le plus honnête tant que la lutte reste sur le plan civil sans appel aux armes, mais, quand on en est venu à la guerre et aux batailles, le plus fort ; et que la meilleure décision, c'est alors la plus sûre. Dans ce conflit, je vois que Pompée aura avec lui le Sénat et ceux qui rendent la justice [2], qu'à César se rallieront tous ceux qui craignent ou désespèrent [3] ; en fait d'armées, point de comparaison possible. Puissions-nous seulement avoir le temps d'observer les forces de chacun et de choisir !

4. J'allais oublier l'essentiel. Sais-tu qu'Appius fait ici comme censeur des prodiges, qu'à propos de statues et de tableaux, de l'étendue des domaines, des dettes, il agit avec la plus grande vigueur ? Il est persuadé que la censure est pour lui savonnette et bonne lessive. Il se trompe, je crois : en voulant se décrasser, il s'écorche et se montre à vif. Accours, au nom des dieux et des hommes ! et viens au plus tôt rire avec nous, en voyant Drusus juger en vertu de la loi Scantinia *, Appius poursuivre l'abus des tableaux et des statues * ; crois-moi, il faut te hâter. Notre ami Curion a été sage, estime-t-on, de céder sur la solde de Pompée [4].

1. Nous restons le plus près possible du texte, pour lequel les corrections les plus arbitraires ont été proposées. Pour le sens, il nous semble que Célius, de plus en plus porté par amitiés personnelles vers les Césariens (*hominibus his*), se détache du parti du Sénat (*causam illam*) pour des raisons morales et à la suite d'expériences, personnelles aussi, particulièrement fâcheuses. On pourrait encore garder la lecture du ms. en donnant à *unde* le sens courant de « et par suite » ; il faudrait alors comprendre que la haine de Célius pour la cause sénatoriale entraîne pour lui des désaffections individuelles, tandis qu'il n'est attiré vers l'autre parti que par des amitiés et obligations particulières. Cf. *CCLXXIII*, 3.

2. La « bourgeoisie » riche des chevaliers et des *tribuni aerarii*, qui, avec les *senes diuites* du Sénat (*Fam.*, VIII, 13, 2 = *CCLXII*), constituent la classe des « nantis » conservateurs.

3. La *mala spes* est l'espoir dans le pire.

4. La question de la solde des troupes d'Espagne et d'Ariminum, posée un an plus tôt, avait provoqué le veto de Curion. Il renonça à son intercession en juin 50.

hominibus his et gratia et necessitudines *sunt*, causam illam, unde homines, odi. **3.** Illud te non arbitror fugere quin homines in dissensione domestica debeant, quam diu ciuiliter sine armis cer*t*etur, honestiorem sequi partem, ubi ad bellum et castra uentum sit, firmiorem et id melius statuere quod tutius sit. In hac discordia uideo Cn. Pompeium senatum quique res iudicant secum habiturum, ad Caesarem omnes qui cum timore aut mala spe uiuant accessuros ; exercitum conferendum non esse. Omnino satis *s*pati*i* sit ad considerandas utri*u*sque copias et eligendam partem.

4. Prope oblitus sum quo*d* maxime fuit scribendum. Scis Appium censorem hic ostenta facere, de signis et tabulis, de agr*i* modo, de aere alieno acerrime agere ? Persuasum est ei censuram lomentum aut nitrum esse. Errare mihi uidetur : nam sordes e*l*uere uult, uenas sibi omnis et uiscera aperit. Curre, per deos atque homines ! et quam primum haec risum ueni, leg*i*s Scantin*ia*e iudicium apu*d* Drusu*m* fieri, Appium de tabulis et signis agere ; crede mihi, est properandum. Curio noster sapienter id, quod remisit de stipendio Pompei, fecisse existimatur.

2. 15 necessitudines sunt *L.-A Constans, praeeunte Madvig* : -dinem cum M || 15-16 causam illam, unde homines, odi (*uoc.* unde = ex qua causa, *ut G. Ramain, interpretans, sed sententiam ad Pompeianos referens, quorum cum aliquos Caelius oderit, et senatus causam odisse coepit*) *J. Bayet* : causam illam unde homines odi M causam illam ualde, homines <minus> odi *H. A. Koch* (et gratia et neccessitudo est :) cum causam illam, non homines odi *Orelli* (e- g- e- n-, <iustiorem>) cum <censeam> c- i-, unde h- o- *ualde dubitanter Mendelssohn* (et gratiae et necessitudines sunt ;) causam illam <amo>, unde homines odi *Madvig* [*cf. Becher, qui* ualde *pro* unde *uoluit*] (et gratia et necessitudo est ;) cum c- i- <amo>, homines odi *Pluygers* (e- g- e- n- intercedit :) causam i-, non item h- o- *Wesenberg* (*ad Caesarianos referens*).

3. 3 certetur : cern- M || 6 Cn. : acneium M || 9 spatii : pati M || sit M : est *Orelli* || 10 utriusque : utrisque M || copias : ..copias et eligendas utrisque copias M (*duabus litteris erasis in initio uersus*).

4. 1 quod : quo M || 3 agri : agris M || 6 eluere : ei uere M || 8 legis Scantiniae : leges scantine M || apud : -ut M || Drusum : -us M.

En somme, tu me demandes mes prévisions ? A moins que l'un ou l'autre des deux ne parte pour la guerre parthique, je vois menace de graves discordes, qui seront tranchées par le fer et la force. Ils sont tous deux prêts : résolus et armés [1]. Si cela pouvait se faire sans périls extrêmes *, quel grand et beau spectacle te prépare la Fortune !

CCLXXV. — A ATTICUS.

(*Att.*, VI, 6).

Rhodes, vers le 10 *août* 50.

1. Je ne perdais, au fond de ma province, aucune occasion d'honorer Appius ; et me voici soudain beau-père de son accusateur [2] ! « Eh bien, dis-tu, que ce mariage ait la faveur des dieux. » Je le voudrais, et je suis sûr que tel est ton désir. Mais, tu peux m'en croire, je ne m'attendais à rien moins : j'avais envoyé à ma femme et à ma fille des personnes de confiance pour les mettre au courant des conversations que j'avais eues avec Ti. Néron [3] ; elles sont arrivées à Rome après les fiançailles. Mais je fais confiance à l'avenir. Ces femmes doivent naturellement être enchantées de la complaisance et de l'amabilité du jeune homme. Quant au reste, n'essaie pas d'*ôter les épines*.

2. Mais quoi, *du blé au peuple* d'Athènes ? tu n'y vois pas d'inconvénients ? Mes livres du moins * ne s'y opposaient point : car il ne s'agit pas d'une largesse à des concitoyens, mais d'une libéralité à des hôtes. Cependant tu m'invites à songer à mon *propylée* de l'Académie *, alors qu'Appius renonce à son projet d'Éleusis [4] ? Je suis sûr que la mort d'Hortensius [5] te peine beaucoup ; j'en suis

1. Nous entendons *copiis* au sens de « forces militaires » ; mais le mot peut signifier, de façon plus générale, les « ressources » dont disposent les deux adversaires.

2. Dolabella.

3. Voir la Notice, p. 104 s.

4. Voir cependant *Att.*, VI, 1, 26 (*CCXLV*). En fait, le *propylée* d'Appius et sa dédicace latine subsistent à Éleusis.

5. La lettre de Célius, *Fam.*, VIII, 13, 2 (*CCLXII*), reçue à Sidè, lui faisait attendre cette mort, qu'il a apprise à Rhodes (*Brutus*, 1). Voir la Notice, p. 203.

Ad summam, quaeris qu*i*d putem futurum ? Si alter ut*er* eorum ad Parthicum bellum non eat, uideo magnas inpendere discordias, quas ferrum et uis iudica*b*it : uterque et animo et copiis est paratus. Si sine su*mm*o periculo fieri posset, magnum et iucundum tibi Fortuna spectaculum parabat.

CCLXXV. — AD ATTICVM.

(*Att.*, VI, 6).

Scr. Rhodi circ. IV. Id. Sext. a. 704/50.

1. Ego dum in prouincia omnibus rebus Appium orno, subito sum factus accusatoris eius socer. « Id quidem », inquis, « dii approbent ! » Ita uelim teque ita cupere certo scio. Sed crede mihi, nihil minus putaram ego, qui de Ti. Nerone, qui mecum egerat, certos homines ad mulieres miseram ; qui Romam uenerunt factis sponsalibus. Sed hoc spero melius. Mulieres quidem ualde intellego delectari obsequio et comitate adulescentis. Cetera noli ἐξακανθίζειν.

2. Sed heus tu ! πυροὺς εἰς δῆμον Athenis ? placet hoc tibi ? Etsi non impediebant mei certe libri. Non enim ista largitio fuit in ciues, sed in hospites liberalitas. Me tamen de Academiae προπύλῳ iubes cogitare, quo*m* iam Appius de *E*leusine non cogitet ?

4. 12 quid : quod M || 13 uter : ut M || 15 iudicabit : -uit M || 16 summo *Victorius* : suo M tuo ς.

CCLXXV. — *M* 109 r° ; *R* 60 v° ; *P* 83 v° ; *G* 115 v° [*Deest E*].

1. 4 certo : certe *RP*, *H* || 5-6 qui de... miseram *codd.* : quin de... m- *Madvig* (*indicatiui causa, sed sine necessitate*) || 5 qui de... cogitet (§ 2, *u.* 5) *om. H* || Ti. Nerone : tinerone Δ, *RO*, *N om.* (*spatio rel.*) *P* || 6 ad mulieres *om. RP*.

2. 2 certe : te itcm *RP* || 5 quom iam : quoniam Ω, *uett.* cum iam *Manutius* || eleusine *M*² (*ut alt. lect.*) dm (*qui* -nae) *s*, *O*¹, *N* : cleusine *G* elusine *b* fleu sine *M*¹ flens sine *RP* || cogitet : cogi et *RP*.

douloureusement affecté : car je comptais vivre avec lui dans la plus grande intimité.

3. J'ai mis Cœlius à la tête de la province : « Un enfant, diras-tu ; et peut-être un sot et un garçon sans sérieux ni retenue. » D'accord. Mais on ne pouvait faire autrement. Sans doute j'avais reçu de toi longtemps auparavant une lettre, où tu me disais *hésiter* [1] sur les mesures que j'avais à prendre pour assurer l'intérim, et j'en étais tourmenté : car je voyais les raisons de ton *hésitation*, et c'étaient précisément les miennes. Laisser la province à un enfant ! — Alors, à mon frère ? Dangereux pour nous, cela [2]. — C'est qu'il n'y avait que mon frère à qui je pusse subordonner sans outrage mon questeur, un noble surtout [3]... Malgré tout, tant que dura la menace des Parthes, j'étais résolu à laisser à mon frère ma place ou même à rester personnellement à la tête de la province, malgré le sénatus-consulte, par nécessité d'État. Quand nous eûmes l'incroyable chance de les voir se retirer, c'en fut fini des incertitudes. Je croyais entendre les propos : « Ah oui ! il a laissé son frère ! Est-ce là ne pas se perpétuer plus d'un an dans sa province ? Et que fait-on de la volonté du Sénat, de réserver les gouvernements provinciaux à ceux qui n'en ont point assumé ? Or celui-là en a eu un pendant trois ans ». Voilà donc pour le public. **4.** Sans compter ce qu'à toi je puis confier : je n'aurais plus un instant de tranquillité, dans l'appréhension de colères, paroles offensantes, laisser-aller, toutes faiblesses qui sont bien humaines. Et si son fils s'en mêlait, un enfant, et un enfant qui n'en démord pas facilement ? quelle serait ma douleur ! Car son père ne voulait pas se séparer de lui et prenait mal ton conseil de le faire partir. Mais, pour en revenir à Cœlius, je ne dis pas, bien sûr, « quoi qu'il

1. Le mot grec, ἐπέχειν, a une valeur philosophique, et indique que l'on suspend son jugement.

2. L'extrême briéveté de l'expression peut justifier les compléments qui ont été proposés au texte par Purser et Madvig.

3. Notre traduction précise par la ponctuation les arguments d'un débat dont le latin laisse indistinct s'il est purement intérieur ou se poursuit avec Atticus.

De Hortensio te certo scio dolere ; equidem excrucior : decreram enim cum eo ualde familiariter uiuere.

3. Nos prouinciae praefecimus Coelium. « Puerum, » inquies, « et fortasse fatuum et non grauem et non continentem. » Adsentior ; fieri non potuit aliter. Nam quas multo ante tuas acceperam litteras, in quibus ἐπέχειν *te* scripseras quid esset mihi faciendum de relinquendo, eae me pu*nge*bant : uidebam enim quae tibi essent ἐποχῆς causae, et erant eaedem mihi. Puero tradere ! Fratri autem ? Illud non utile nobis. Nam praeter fratrem nemo erat quem sine contumelia quaestori, nobili praesertim, anteferrem. Tamen, dum impendere Parthi uidebantur, statueram fratrem relinquere aut etiam rei publicae causa contra senatus consultum ipse remanere. Qui postea quam incredibili felicitate discesserunt, sublata dubitatio est. Videbam sermones: « Hui, fratrem reliquit ! Non est hoc non plus annum obtinere prouinciam. Quid quod senatus eos uoluit praeesse prouinciis qui non praefuissent ? At hic triennium ! » Ergo haec ad populum. **4.** Quid quae tecum ? Numquam essem sine cura, si quid iracundius, contumeliosius aut neglegentius, quae fert uita hominum. Quid si quid filius puer, et puer bene sibi fidens ? qui esset dolor ! Quem pater non dimittebat teque id censere moleste

2. 6 certo : certe *RP* || 7 decreram *M*, *RO*, *N* : decreueram (Δ), *P*, *GH* || cum eo ualde Δ, *GN*, *uett.*, *uulg.* : ualde cum eo *RPO*, *H*.

3. 3 adsentior : assentio *H* assentiam *R* || 5 ἐπέχειν te scripseras *Manutius* : ΕΠΕΧΕ interscripseras *Mdm*, *RPO* intcrscripseras *bs*, *GHN* || 6 e(a)e me *Mbds* : eam *N* esse me *R*, *H* me *P* || pungebant s^{2}, $Cr.^{m}$: pugnabant (Ω) putabant *R* || 7 e(a)edem *P* : eadem Δ, *R*, *GH* eodem *N* || 8 tradere Ω : traderem Z^{b}, *Madvig* || fratri : <an fratri ?> fratri *coni. Purser* || illud <non rei p., hoc> non utile nobis *coni. Madvig* || 9 nam : iam *Reid* || 14 discesserunt : disserunt *H* || 15 est uidebam... eique (§ 4, *u.* 13) *om. H* || hui : hic *RP* || 16 non est $M^{1}m$, *RPO*, *N*, *ed. Rom.* : num est M^{corr} *ds*, *G*, (*edd.*), *uulg.*

4. 1 quid quae : quid quod *Mms* quid me *N* || 3 fert uita *N*, *Manutius* : fertuita *Mm* fortuita *bds*, *RPO*, *G*, *uett.* || 4 qui esset : qui esse *Mbd*, *G* || 5 id *om. R* || censere : censore *P* cupere *s.*

fasse[1]... », mais enfin, je m'en tourmente beaucoup moins. Ajoute ceci : Pompée est solide, il n'est point aisé à déraciner ; il s'est pourtant choisi Q. Cassius sans tirage au sort, et César, Antoine ; et moi j'offenserais un questeur que le sort m'a donné, au risque de le voir travailler à perdre celui que j'aurais laissé à ma place ? La solution que j'ai choisie est meilleure ; elle a maints précédents ; et, à coup sûr, elle convient mieux à ma vieillesse[2]. En tout cas, j'ai bien su, grands dieux ! te mettre dans ses bonnes grâces ; je lui ai même lu ta lettre, — non, la lettre de ton secrétaire.

Les lettres de mes amis m'appellent au triomphe : c'est une chose, je pense, à ne point négliger, à cause de cette *nouvelle naissance* [3] qui m'a rendu à la politique. Mets-toi donc aussi, mon cher Atticus, à le désirer : j'en aurai l'air moins impertinent.

CCLXXVI. — A APPIUS CLAUDIUS.
(*Fam.*, III, 13).

Rhodes, vers le 10 *août* 50.

M. CICÉRON SALUE AP. PULCHER.

1. Quand, au moment où il s'agissait de ton administration provinciale, je me dévouais à te faire rendre hommage, était-ce par une sorte de pressentiment que j'aurais un jour à solliciter de toi le même service et à recourir à ton dévouement ? Je dirai pourtant la vérité : tu m'as rendu plus que tu n'avais reçu. Qui ne m'a écrit en effet tout le détail : non seulement l'autorité de ton discours, l'affirmation de ton opinion, qui m'auraient amplement satisfait venant d'un homme tel que

1. La phrase latine suspendue (sur un futur antérieur) peut s'achever, par exemple, par : *id actum habebo.*

2. Il faut entendre sans doute « la tranquillité des années que me réserve encore mon âge ». Cf. *Fam.*, II, 18, 3 (*CCLX*) :... *posteritatis otio consules.*

3. Son retour d'exil.

ferebat. At nunc Coelius non dico equidem « quod egerit... », sed tamen multo minus laboro. Adde illud : Pompeius, eo robore uir, iis radicibus, Q. Cassium sine sorte delegit, Caesar Antonium ; ego sorte datum offenderem, ut etiam inquireret *in* eum quem reliquissem ? Hoc melius, et huius rei plura exempla, senectuti quidem nostrae profecto aptius. A*t* te apud eum, di boni, quanta in gratia posui, eique legi litteras non tuas, sed librarii tui.

Amicorum litterae me ad triumphum uocant, rem a nobis, ut ego arbitror, propter hanc παλιγγενεσίαν nostram non neglegendam. Qua re tu quoque, mi Attice, incipe id cupere quo nos minus inepti uideamur.

CCLXXVI. — AD AP. CLAVDIVM.

(*Fam.*, III, 13).

Scr. Rhodi circ. IV. Id. Sext. a. 704/50.

CICERO APPIO PVLCHRO S.

1. Quasi diuinarem tali in officio fore mihi aliquando expetendum studium tuum, sic cum de tuis rebus gestis agebatur inseruiebam honori tuo. Dicam tamen uere : plus quam acceperas reddidisti. Quis enim ad me non perscripsit te non solum auctoritate orationis, sententia tua, quibus ego a tali uiro contentus eram, sed etiam opera, consilio, domum uenien-

4. 6 quod : quid *bds, edd. Iens. Asc.*[2] *Crat.* nihil, quid *Madvig* || 7 egerit Ω [*cf. Lehmann*, De Cic. ad Att. epist., pp. 197-199. *Vide, sis :* Tusc., III, 50 ; Att., XV, 13, 3] : egeret *Cr.*[m] egerim *ed. Iens.* || 8 illud : illa *RPO*, *N* || uir *om. RP* || q. : que M^1,*R*,*N* *om. P* || 9 delegit : elegit *s*, *ed. Rom.* || 10 inquireret (Ω) Z^{la}, *edd. Iens. Rom.* : inquirerem *b*, *edd. Asc.*[2] *Crat.* || in eum : meum Δ, *RP*, G^1 (*ex* mecum) || 12 senectuti quidem : quidem senectuti *RP* || aptius. At te *uulg.* : aptius apte *Mdm*, *RPO*, *GN* optatius apte *b* aptius. ac te *s*, *uett.* || 14 tui : mei *coni. Purser.*

CCLXXVI. — M 48 r° ; G 43 r° ; R 66[bis] r°.

toi ; mais encore démarches, conseils, visites chez moi, rendez-vous avec les miens, et tous les services d'amitié dont tu n'as laissé la moindre charge à personne [1] ? Voilà des peines qui pour moi ont bien plus de prix que le but même qu'elles se proposent. Car les distinctions dues au mérite ont souvent été obtenues même sans mérite : mais pareils dévouements d'hommes tels que toi ne peuvent s'obtenir que par le mérite. 2. Aussi j'imagine que notre amitié trouvera sa récompense dans l'amitié même : il n'est rien de plus fécond, surtout quand elle s'appuie sur les goûts et les études auxquels nous sommes tous deux si fortement attachés. Car je me proclame hautement ton allié en politique, sur quoi nous avons mêmes sentiments, et dans la vie quotidienne ton compagnon assidu de science et d'études. Je voudrais que la Fortune eût accordé qu'à la grande estime que je porte à tous les tiens pût en répondre une semblable de toi aux miens : cependant de cela même je ne sais quel pressentiment m'engage à ne pas désespérer. Mais tu n'y peux rien : à nous la charge. Voici ce dont je voudrais que tu sois sûr : les faits te feront comprendre que ce coup d'État domestique [2] a plutôt accru, loin de le diminuer en rien, mon zèle envers toi, que rien cependant ne paraissait pouvoir accroître. En écrivant ces lignes, j'espère que tu es maintenant censeur. C'est la raison qui abrège ma lettre et l'oblige à plus de réserve, comme il sied quand on s'adresse au régent des mœurs.

CCLXXVII. — DE M. CÉLIUS RUFUS. (*Fam.*, VIII, 12).

Rome, vers le 20 *septembre* 50.

CÉLIUS A CICÉRON, SALUT.

1. Cela me gêne d'avoir à te faire confidence et à me plaindre des injures d'Appius, le plus ingrat des

1. Voir la Notice, p. 203.
2. Le mariage de Tullia et Dolabella.

do, conueniendis meis nullum onus officii cuiquam reliquum fecisse ? Haec mihi ampliora multo sunt quam illa ipsa propter quae haec laborantur. Insignia enim uirtutis multi etiam sine uirtute adsecuti sunt, talium uirorum tanta studia adsequi sola uirtus potest. 2. Itaque mihi propono fructum amicitiae nostrae ipsam amicitiam, qua nihil est uberius, praesertim in îs studiis quibus uterque nostrum deuinctus est. Nam tibi me profiteor et in re publica socium, de qua idem sentimus, et in cotidiana uita coniunctum, quam his artibus studiisque colimus. Vel*le*m ita Fortuna tulisset ut, quanti ego omnis tuos facio, *tan*ti tu meos facere posses, quod tamen ipsum nescio qua permotus animi diuinatione non *de*spero. Sed hoc nihil ad te : nostrum est onus. Illud uelim sic habeas, quod intelleges hac re nouata additum potius aliquid ad meum erga te studium, quo nihil uidebatur addi posse, quam quicquam esse detractum. Cum haec scribebam, censorem iam te esse sperabam. Eo breuior est epistula et, ut aduersus magistrum morum, modestior.

CCLXXVII. — M. CAELII RVFI.
(*Fam.*, VIII, 12).

Scr. Romae circ. XI. Kal. Oct. a. 704/50.

CAELIVS CICERONI S.

1. Pudet me tibi confiteri et queri de Appii, hominis ingratissimi, iniuriis, qui me odisse, quia magna

1. 8 onus M : munus G minus R || cuiquam M : umquam G quam R || 9 haec mihi : haec enim mihi R.
2. 1 mihi propono M : mihi nunc pr- G nunc mihi pr- R || 3 îs : his ω iis ς || 5 idem *om.* G || 6 quam GR : cum M || Vellem *uulg.* : uelim ω || 7 ut quanti M[3], GR : unquanti M[1] || tanti M[3] (*marg.*) : uti ω || 9 non despero M[3] : non spero M[1] nunc spero GR || 11 quod intelleges : quo int- G || re nouata : re noua R re noua iam *Klotz* || 12 quo M,R : cui ς *om.* G.

CCLXXVII. — M 129 v°. *Desunt* G *et* R.

1. 1-2 hominis M[2] (*ex* -nes).

hommes : il s'est pris à me détester, parce qu'il me doit beaucoup ; et ne pouvant, avare comme il l'est, prendre sur lui de me payer mes bienfaits, il m'a en son cœur déclaré la guerre, mais non point si couvertement que je n'en eusse nouvelles de bien des côtés et qu'il me fût difficile de me rendre compte moi-même de ses mauvais sentiments à mon égard. Quand j'eus appris qu'il avait sondé son collègue *, en avait ensuite ouvertement parlé avec plusieurs, qu'il en délibérait avec L. Domitius * (qui m'est actuellement on ne peut plus hostile), qu'il voulait offrir à Pompée ce gentil petit cadeau, — devais-je m'adresser directement à lui pour le faire revenir, le prier de renoncer à son injustice ? un homme qui, avais-je pensé, me devait la vie * ! Je n'ai pu m'y décider. 2. « Et alors ? » J'en ai tout de même parlé avec quelques-uns de ses amis, qui étaient témoins de tout ce que j'ai fait pour lui. Mais quand j'eus compris qu'il ne me jugeait même pas digne d'une compensation, j'ai préféré me mettre entre les mains de son collègue [1], bien qu'il soit très mal disposé pour moi et pas très juste à mon égard parce que je suis ton ami, plutôt qu'avoir ce visage de singe devant les yeux. Lorsqu'il en fut informé, il prit feu, cria sur tous les tons que je cherchais un motif de brouille et voulais, au cas où il ne m'aurait pas satisfait argent comptant [2], avoir ce prétexte de mésintelligence pour le poursuivre sans relâche. Par la suite, il n'a cessé de faire venir chez lui Servius Pola, accusateur [3], et de se concerter avec Domitius. 4. Comme ils avaient bien du mal à trouver un chef d'accusation contre moi, ils se sont décidés à me citer sous l'imputation — une imputation qui †.....† *: ils ont l'incroyable effronterie de me faire assigner, juste à la fin des jeux de Cirque * que je donne, aux termes de la loi Scantinia * ! A peine Pola

1. En vue d'un emprunt ? Voir n. 2.

2. Il doit s'agir ici d'un prêt sollicité par Célius : « compensation » ou « satisfaction », qu'il se croyait en droit d'exiger en retour de la peine qu'il s'était donnée pour cet « avare » (cf. § 1 : *cum homo auarus ut ea solueret sibi imperare non posset*).

3. Accusateur de profession : à ce titre seul, méprisable (cf. *ad Quint. fr.*, II, 11, 2 [*CXXXIII*]).

mihi debebat beneficia, coepit et, cum homo auarus *ut* ea solueret sibi imperare non posset, occultum bellum mihi indixit, ita occultum tamen ut multi mihi renuntiarent et ipse facile animaduerterem male eum de me cogitare. Postea quam uero comperi eum conlegium temptasse, deinde aperte cum quibusdam locutum, cum L. Domitio, ut nunc est mihi inimicissimo homine, deliberare, uelle hoc munusculum deferre Cn. Pompeio,—ipsum reprenderem et ab eo deprecarer iniuriam, que*m* uitam mihi debere putaram ? Impetrare a me non potui. **2.** Quid ergost ? Tamen *cum eius* aliquo*t* amicis, qui testes erant meorum in illum meritorum, locutus sum. Postea quam illum ne quoi satis facere*t* quide*m* me dignum habere sensi, malui conlegae eius, homini alienissimo mihi et propter amicitiam tuam non aequissimo, me obligare quam illius simiae uultum subire. Id postquam resci*i*t, *ex*canduit et me causa*m* inimicitiarum quaerere clamitauit, ut, si mihi pecunia minus satis fecisset, per hanc speciem simultatis eum consectarer. Postea non destitit accersere P*o*lam Seruium accusatorem, inire cum Domiti*o* consilia. **3.** Quibus cum parum procederet ut ulla lege mihi ponerent accusatorem, compellari ea lege me uoluerunt † qua dicere non poterant † : insolentissim*i* homine*s* ummis Circensibus ludis meis postulandum me lege Scantinia curant. Vix hoc erat Pola elocutus, cum ego Appium censorem

1. 4 ut M^{3} (*in marg.*) : et M^{1} || 8 conlegium : conlegam *Graevius* [*fort. recte*] || 11 reprenderem M : <ut> reprenderem *Lambin* ut prenderem *I. F. Gronov* || 12 iniuriam, quem : iniuriamque M || putaram ? Impetrare *sic interp. nos* : putaram impetrare *Lambin*, *Gronov* (*uide supra*), *Tyrrell-Purser*.

2. 1-2 cum eius *Wesenberg* : quasi M || 2 aliquot : aliquod M || 4 faceret : facere M || quidem me : quideme M || 6 amicitiam M^{2} (*ex* amiciam) || 7 resciit ς : rescit M [*an recte ?*] || 8 excanduit : scanduit M || causam : causa M || 11 Polam : palam M || 12 Domitio : domiti M.

3. 3 qua dicere : *an* quam dicere *legendum ?* || 4 insolentissimi : -me M || 5 curant M : curarunt *Wesenberg*.

avait-il achevé sa formule que j'ai assigné Appius, censeur, aux termes de la même loi *. Je n'ai rien vu qui fît effet plus joli : car le peuple, et je ne dis pas la populace, y a tant applaudi qu'Appius est plus affecté du scandale que de l'assignation *. En même temps je porte plainte contre lui pour une chapelle qu'il a incluse dans son hôtel particulier [1].

4. Je suis très fâché du retard de l'esclave qui t'apporte les lettres. Je lui avais remis la première [2] il y a plus de quarante jours, et il part seulement. Je n'ai rien à t'écrire. Tu sais que la haine de Domitius est en train de gonfler. Je t'attends avec impatience et j'espère te voir au plus tôt. Je te demande de prendre aux injustices dont je souffre la même part que je ne cesse de prendre, tu en peux juger, aux chagrins et à la vengeance de celles qui t'atteignent.

CCLXXVIII. — A ATTICUS.
(*Att.*, VI, 8).

Éphèse, 1er octobre 50.

1. J'allais t'écrire et j'avais pris la plume, lorsque Batonius s'en vint, au débarqué, tout droit chez moi à Éphèse et me remit ta lettre, hier 29 septembre. Je me suis réjoui de ta bonne traversée, de la chance d'avoir trouvé Pilia, et aussi, pardieu, de ce qu'elle t'a dit sur le mariage de ma Tullia. **2.** Batonius de son côté m'a apporté d'étranges terreurs « césariennes » ; et il en a encore dit davantage à Lepta [3], bruits sans réalité j'espère, mais à faire frémir : que rien ne pourra le [4] décider à licencier son armée ; qu'il a pour lui les préteurs désignés, Cassius [5]

1. Cf. Liv., XL, 51, 8.

2. La lettre *CCLXXIV*. Sur l'interprétation de *prioribus litteris* et le retard d'acheminement que signale ce post-scriptum, voir la Notice, p. 205.

3. Le *praefectus fabrum* (chef du génie) de Cicéron.

4. Bien entendu César : la langue, vive et courante, rend inutile la mention du nom, que Cratander proposait de restituer.

5. Q. Cassius Longinus, plutôt que son frère Gaius (le futur meurtrier de César), qui en même temps que lui fut tribun de la plèbe (voir J. Carcopino, *César*, 3e éd., p. 852, n. 316) ? Cf. *Att.*, VII, 3, 5.

eadem lege postulaui. Quod melius caderet nihil uidi ; nam sic est a populo, et non infimo quoque, approbatum ut maiorem Appio dolorem fama quam postulatio attulerit. Praeterea coepi sacellum, in domo quod est, ab eo petere.

4. Conturbat *me* mora serui huius qui tibi litteras attulit ; nam acceptis prioribus litteris amplius *dies* quadraginta mansit. Quid tibi scribam nescio. Scis Domitii odi*um in* tumor*e* es*se*. T*e* exspecto ualde et quam primum uidere cupio. A te peto ut meas iniurias proinde doleas ut me existimas et dolere et ulcisci tuas so*le*re.

CCLXXVIII. — AD ATTICVM.
(*Attt.*, VI, 8).
Scr. Ephesi Kal. Oct. a. 704/50.

1. Cum instituissem ad te scribere calamumque sumpsissem, Batonius e naui recta ad me uenit domum Ephesi et epistulam tuam reddidit pridie Kal. Octobres. Laetatus sum felicitate nauigationis tuae, opportunitate Piliae, etiam hercule sermone eiusdem de coniugio Tulliae meae. 2. Batonius autem miros terrores ad me attulit Caesarianos, cum Lepta etiam plura locutus est, spero falsa, sed certe horribilia : exercitum nullo modo dimissurum, cum illo praetores designatos, Cassium tribunum pl., Lentulum consulem

3. 7 eadem : eandem M.

4. 1 me : ne M || 2 dies *om.* M || 4 Domitii odium in tumore esse. Te *F.W. Sanford* [*cf.* Tusc., III, 76] : domitio diem tumoraeest M Domitio <comi tiorum> [*quod uerbum add. Weiske*] diem timori esse. Te *Victorius.*

CCLXXVIII. — *M* 110 r° ; *R* 61 r° ; *P* 84 r° ; *G* 116 v° [*Inde ab* § 5, *u.* 9, Sat multa *defit E*].

1. 1-6 cum... tulliae meae *om. E* || 2 recta : relicta *G* reiecta *H* || 3 tuam *om. N* || prid(ie) Ω, *uett.* : II Z^b.

2. 1 miros : meros *Muret* [*cf.* Att., IV, 7, 1 ; IX, 13, 1 ; 8] || 3 spero *om. G* || 5 cassium *RP*, *codd. Malasp.* : cassius Δ, *EO*, *GHN* || tr(i). pl. *b*, *RPO* : pr. pl. *uel* p. r. p. l. *uel similia ceteri.*

tribun de la plèbe, Lentulus consul [1] ; que Pompée songe à quitter Rome. **3.** Et toi, dis-moi, as-tu quelque chagrin de ce qui arrive à celui qui ne manque pas de se préférer à l'oncle du fils de ta sœur [2] ? Mais au bénéfice de qui [3] !

Je reviens au fait. **4.** J'ai été singulièrement retardé par les vents étésiens. L'aviso des Rhodiens m'a bien fait perdre encore vingt jours. Aujourd'hui 1er octobre, m'embarquant pour quitter Éphèse, je remets cette lettre à L. Tarquitius : il quitte le port en même temps que moi, mais son bateau va plus vite. Nous autres, avec les avisos rhodiens et autres navires de guerre, nous avons à guetter les bonaces : nous nous hâtons pourtant autant qu'il est possible.

5. Pour la petite dette de Pouzzoles [4], merci. Maintenant je voudrais que tu examines sous tous ses aspects la situation à Rome, que tu voies et apprécies s'il me faut songer au triomphe, auquel m'appellent mes amis. Si Bibulus, qui, tant qu'il y eut ne fût-ce qu'un ennemi en Syrie, n'a pas mis davantage le pied hors de sa porte qu'à Rome* hors de sa maison, ne se donnait tant de mal pour triompher, je resterais tranquille. Mais, dans ces conditions, *j'aurais honte à me taire**. Seulement rends-toi compte soigneusement de tout, pour que, le jour où nous serons réunis, nous puissions prendre une décision.

Inutile, je pense, d'en écrire davantage, puisque je hâte mon retour et que le porteur de cette lettre arrivera en même temps que moi, ou peu avant. Cicéron te fait mille compliments. Fais-en autant, de notre part à tous deux, à ta chère Pilia et à votre fille.

1. Il faut comprendre que Cassius et L. Cornélius Lentulus Crus sont aussi magistrats «désignés ».

2. Sans doute (L. Moll, Münzer), plutôt que Caton, M. Calidius, qui venait, pour la seconde fois en deux ans, d'échouer aux élections consulaires. Cf., avec la même périphrase d'allure populaire pour désigner Cicéron lui-même, *Att.*, V, 19, 3 (*CCXIX*) et note.

3. Cicéron fait peu de cas des consuls désignés pour 49 : voir *Att.*, VII, 20, 1.

4. Une créance de Cicéron à C. Vestorius banquier de Pouzzoles ?

facere, Pompeio in animo esse urbem relinquere. **3.** Sed heus tu! numquid moleste fers de illo qui se solet anteferre patruo sororis tuae fili*i*? At a quibus uictus!

Sed ad rem. **4.** Nos etes*i*ae uehementissime tardarunt; detraxit xx ipsos dies etiam aphractus Rhodi*orum*. Kal. Octobr. Epheso conscendentes hanc epistulam dedimus L. Tarquitio, simul e portu egredienti sed expeditius nauiganti. Nos Rhodiorum aphractis ceterisque longis nauibus tranquillitates aucupaturi eramus; ita tamen properabamus ut non posset magis.

5. De rauduscolo Puteolano gratum. Nunc uelim dispicias res Romanas, uideas quid nobis de triumpho cogitandum putes, ad quem amici me uocant. Ego nisi Bibulus, qui, dum unus hos*t*is in Syria fuit, pedem porta non plus extulit quam *domi* domo sua, ad*nite*retur de triumpho, aequo essem animo. Nunc uero αἰσχρὸν σιωπᾶν. Sed explora rem totam, ut quo die congressi erimus consilium capere possimus.

*S*at multa, qui et properarem et ei litteras darem qui aut mecum aut paulo ante uenturus esset. Cicero tibi plurimam salutem dicit. Tu dices utriusque nostrum uerbis et Piliae tuae et filiae.

3. 1 numquid : num inquit *M*corr *(postea eras.) bd* inquis Id *E* inquis *RPO*[1] || 2 filii *uulg.* : filio Ω, *uett.* || at... conscendentes (§ 4, *u.*3) *om. H* || at : aut *RP.*

4. 1 etesiae M[4]*s*, *uett.* : et eseae (*uel sim.*) *M*[1] *bdm*, *N* et hesce *RP* || etesiae... gratum (§ 5, *u.* 1) *om. E* || uehementissime Ω :-mi *Gronov* || 2 Rhodiorum *edd. Asc.*[2] *Crat.* : rhodi *ms*, *ed. Rom.* rodi *M*corr prodi *M*[1]*bd*, *G* prodii *R* prodiit *N* pridie *P*, *ed. Iens.* || 4 l. *om. R* || tarquitio *codd. Malasp.* : tarquino *uel* -nio (Ω), *uett.* torquato *G* || 6 longis (Ω), *M*[1] (*ut uid.*) : *om. Mm*, *ed. Rom.* || 7 properamus *RP* || posset : esset *H.*

5. 2 dispicias *E*,*N* : despicias Δ, *RPO*, *GH* || 3-10 ego... uenturus esset *om. H* || 4 hostis *Victorius* : hospis *Z*la hospes Ω, *uett.* || 5 <domi> *add. Tyrrell-Purser* : *addendum coniec.* olim *uel* consul *Schütz* modo *Purser* in consulatu *Mueller* || adniteretur *uulg.* : admiretur (Ω) -raretur *s* || 6 essem animo Σ, *Sjögren* : an- es- Δ, *G*, *uett.*, *uulg.* || 7 explora : -ro *R* || ut *om. M*[1], *rest. M*[2] || 8 erimus : primus *M*[1] (*corr. M*[2]), *N* || possumus *M* || 9 Sat *Schütz* : at Δ, *RPO*, *GN* || 12 tuae *om. m.*

NOTES COMPLÉMENTAIRES

P. 26, *l.* 5. — M. Calidius, un des meilleurs orateurs de son temps (cf. *Brutus*, 79, 274 sq.) avait été candidat au consulat pour 50 ; après son échec, Q. et M. Gallius l'accusèrent *de ambitu*, pour venger leur père qui avait été accusé en 66 par Calidius et défendu à cette occasion par Cicéron.

P. 26, *l.* 6. — P. Cornélius Dolabella, le futur mari de Tullia. Les quindécemvirs formaient un collège de prêtres chargés de garder les livres sibyllins.

P. 27, *l.* 28. — Ce temple était au Champ de Mars, entre le Circus Flaminius et l'emplacement du futur théâtre de Marcellus, donc en dehors du pomerium : cela permettait à Pompée, proconsul, d'assister à la séance. Cf. *Q. fr.*, II, 3, 3 (*CII*).

P. 28, *l.* 10. — Voir la Notice, p. 17.

P. 28, *l.* 16. — L. Aemilius Paullus, élu consul pour l'année 50, était, comme son collègue C. Marcellus, du parti aristocratique. Mais il était secrètement gagné à César, qui lui avait donné 1500 talents pour l'aider à construire la basilique qui portait son nom (Plut., *Caes.*, 29 ; *Pomp.*, 58 ; App., *Civ.* II, 26 ; cf. *Att.*, IV, 16,8 (*CXL*) et t. III, p. 39, n. 1) ; lorsque, le 1er mars 50, Marcellus proposera de désigner un successeur à César, il gardera le silence (App., *Civ.* II, 27). Quand il dit « tout le monde », cela signifie : « Pompée comme César » : adhésion voilée à la thèse qui se faisait jour dans quelques esprits impartiaux, et qui devait être l'année suivante celle du tribun Curion : que César et Pompée missent ensemble leurs armées et leurs provinces à la disposition du Sénat. — Cf. sur ceci, et sur le texte, l'article de L.-A. Constans dans *R. de phil.*, 1928, p. 203-205.

P. 29, *l.* 2. — *Clauom anni mouebis* : littéralement « tu déplaceras < sur ton calendrier mobile > la fiche marquant l'année ». Cf. *Att.*, V, 14, 1 (*CCIII*) : παράπηγμα ἐνιαύσιον *commoueto* (L.-A. Constans).— Mais l'expression semble être une métaphore assez usée, remontant à l'ancien rite de la « plantation (annuelle) du clou », par le *praetor maximus* ou un dictateur, dans le mur du temple de Jupiter au Capitole (voir Tite-Live, VII, 3, 5).

P. 29, *l.* 11. — A. Plotius était *praetor urbanus*. Les mots *noster amicus* font, vraisemblablement, allusion à Pompée, qui avait une importante armée en Espagne.

P. 37, l. 13. — Les *causae liberales* étaient des procès par lesquels soit un homme tenu pour esclave revendiquait la condition libre, soit un homme qui se disait libre était dénoncé comme de condition

servile. Petits procès, mais où l'avocat (dit, dans le premier cas, *adsertor libertatis*) se faisait renom de désintéressement et, en certains cas, de philanthropie : mais Hirrus ne va pas, pour de telles causes, jusqu'à prendre sur son après-midi, au contraire du Philippus d'Horace (*Épîtres*, I, 7, 46-49). Ou bien se montre-t-il avocat si médiocre qu'on ne recourt pas avec ardeur à ses bons offices ?

P. 56, *l.* 9. — *Extraordinarius reus*. La *lex Plotia de ui* disposait que les procés criminels intentés pour violence devaient passer avant les procès civils et pouvaient être plaidés même les jours de fête (cf. *Pro Cael.*, 1, 1). Un tel procès, venant ainsi *extra ordinem*, permettait donc à Sempronius d'être accusateur avant d'être accusé, et, par ce moyen, de gagner du temps.

P. 57, *l.* 1. — Le sens proposé est ici approximatif.

P. 57, *l.* 2. — Le texte des mss. est impossible à conserver ; et la correction de Lambin (*quicquam*, au lieu de *quoiquam*) est insuffisante à l'améliorer : après *non*, on attendrait un plus-que-parfait, non l'imparfait *uenderet*. Mais le contexte est lui-même trop obscur pour donner à n'importe quelle conjecture une base suffisante. Nous ne proposons *nunc*, au lieu de *non*, que pour faciliter la lecture.

P. 57, *l.* 12. — D'après notre lecture *HS triciens*. Pour le chiffre, cf. *In Verrem actio prima*, 13, 38.

P. 57, *l.* 17. — La formule, stéréotypée, n'a pas besoin d'exprimer le sujet : c'est-à-dire « le préteur », qui en fait (compte tenu du droit de récusation de l'accusateur et de l'accusé) constitue le *consilium* des *iudices delecti* (de 56 à 75 jurés, pris dans une première liste tirée au sort parmi les 900 *iudices* appartenant aux trois « décuries » : sénateurs, chevaliers et tribuns du trésor). — Au reste, il était normal que, dans cet ordre d'affaires, les juges qui avaient étudié la cause initiale fussent appelés à décider des causes qui s'y rattachaient secondairement.

P. 57, *l.* 28. — Il semble qu'il faille interpréter comme suit les fausses démarches de Latérensis : 1° Bien que les votes se fussent également partagés, deux des « ordres » de juges s'étaient déclarés en faveur de Servilius ; en comptant par ordres, au lieu de compter par voix, le préteur est amené à prononcer la formule (*Non redigam*) qui signifie l'acquittement, mais sans encore rédiger la sentence ; — 2° Mieux informé, mais pris de scrupules devant l'article 101 de la *lex Iulia de repetundis*, qui stipule que la décision n'est prise qu'à la pluralité des voix (alors qu'en cas de partage égal, l'acquittement était pourtant de régle ; cf. *Pro Cluentio*, 27, 74 : *In consilium erant ituri iudices XXXII ; sententiis XVI absolutus confici poterat*), il ne décide rien, mais affiche les votes par ordres.

P. 64, *l.* 6. — Cf. *Fam.*, III, 10, 6 (*CCLIV*). C'était la *lex Cornelia* qui fixait le montant des dépenses autorisées.

P. 65, *l.* 14. — Cf. *Att.*, V, 16, 2 (*CCVII*) et note 1.

P. 68, *l.* 12. — Celle des plus hautes magistratures : la préture et le consulat.

P. 68, *l.* 18. — Cf. *Fam.*, VIII, 3, 1 (*CXCVI*).

P. 68, *l.* 20. — Probablement par une lettre d'Appius. Voir la Notice, p. 16.

P. 68, *l.* 22. — Ou : « qu'il débite à longueur de journée » ; selon que l'on suppose qu'Hirrus était entouré d'une cour de jeunes gens assez snobs, ou qu'il avait la manie de citations littéraires empruntées à des rôles d'*adulescentes*.

P. 71, *l.* 8. — Cassius n'avait pas le gouvernement en titre de la province de Syrie. Mais depuis la mort de Crassus il en assumait la charge comme *proquaestor pro praetore*.

P. 72, *l.* 20. — Le bégaiement que s'attribue malicieusement Cicéron aux dépens d'Hirrus et en le parodiant (cf. *CCXXIII*, p. 68, n. 2), aggrave peut-être ici la plaisanterie d'un jeu de mots sur *hilum*, « fétu » : d'autant plus facile à confondre, aux cas obliques, avec *Hillus* que l'ancienne écriture simplifiait les consonnes doublées. On peut donc, par hypothèse, conserver *hilo* des mss. L.-A. Constans pensait même à revenir à la leçon complète des mss. : *nihilo*, en traduisant (plus outrageusement encore pour Hirrus !) : « à l'égard du zéro » (Cf. *Att.*, I, 19, 4 [*XXV*] : *ille alter nihil ita est ut... etc...*). Mais, en ce cas, l'évidence de *Hilo* = *Hirro* se perd ; et, d'autre part, l'intrusion de *ni-* devant *hilo*, par un scribe incompréhensif, est aisée à expliquer par une dittographie fautive de *hi-*.

P. 73, *l.* 5. — C'est-à-dire : pour obtenir le triomphe. Cicéron répond, semble-t-il, aux termes mêmes de la lettre de Célius *Fam.*, VIII, 5, 1 (*CCXII*) : cf. p. 41, n. 1.

P. 73, *l.* 20. — Les Parthes s'étaient déjà rendus maîtres des bas quartiers : cf. Dio, XL, 28, 3 sq.

P. 73. *l.* 27. — *Victoria iusta*. L'expression n'a pas un sens précis : sous la République, l'octroi du titre d'*imperator*, décerné par les soldats après une bataille, ne paraît pas avoir été assujetti à des conditions fixes. Cf. Mommsen, *Droit public romain*, I, p. 144 et n. 4.

P. 73, *l.* 29. — Historien grec qui avait accompagné Alexandre dans ses expéditions et en avait écrit l'histoire.

P. 73, *l.* 32. — Le siège avait commencé le 21 octobre : cf. *Att.*, V, 20, 1 (*CCXXVIII*). On est donc au 14 novembre.

P. 75, *l.* 8. — Disposition légale, et dont Pompée avait bénéficié au début de sa carrière. Mais, pour lors, il n'est point « homme privé », mais proconsul comme César, bien qu'il ne soit pas à la tête de son armée d'Espagne.

P. 76, *l.* 5. — Même si l'on suppose que déjà se formulait à Rome l'hypothèse (réalisée quelques mois plus tard) qu'on pourrait enlever une légion à César sous le prétexte de la guerre parthique (*ut aliquid*

Caesari adimat), les derniers mots montrent combien on est encore loin, à cette date, de supposer que Pompée pût profiter d'un si beau cadeau.

P. 81, *l*. 25. — Les soldats, ayant reçu des prisonniers dans leur part de butin, les vendaient comme esclaves ; ceux qui étaient vendus aux enchères — d'autres pouvaient l'être à l'amiable — l'étaient devant le tribunal du proconsul, sans doute sous la présidence d'un de ses légats ou de son questeur.

P. 83, l. 1. — Ce personnage ne paraît pas se confondre avec M. Lénius Flaccus, qui reçut Cicéron à Brindes au moment de son exil (cf. t. II, p. 16, n. 1). La lettre d'Atticus, remise le 21 septembre, ne parvint à Cicéron que le 11 février : cf. *Att.*, V, 21, 4 (*CCXLI*).

P. 83, *l*. 5. — Façon imagée de dire que Séius a subi les conséquences d'une condamnation encourue par Plétorius. Mais laquelle ?

P. 83, *l*. 6. — Frère de C. Cassius, le vainqueur des Parthes (futur meurtrier de César). Sans doute Q. Cassius avait-il été l'objet d'une accusation : cf. *Fam.*, XV, 14, 4 (*CCXXIV*) : *si quae sunt onera tuorum*.

P. 83, *l*. 9. — Le fils de Pomponia et de Quintus Cicéron : cf. *Att.*, VI, I, 12 (*CCXLV*).

P. 83, *l*. 32. — La mort récente de Pamménès, célèbre rhéteur d'Athènes qui avait été le maître de Brutus (cf. *Brut.*, 97, 332 ; *Or.*, 30, 105), laissait son fils (*puer*) dépourvu et en péril de perdre la maison paternelle.

P. 86, *l*. 17. — Archélaus, prêtre du très antique sanctuaire de Mâ-Bellone à Comana. Sa puissance, en Cappadoce, venait tout de suite après celle du roi (*Bel. Alexandr.*, 66) ; on la comparait même à une véritable royauté (Appien, *Mithr.*, 114) : on ne comptait pas moins de 6000 esclaves attachés au temple (Strabon, XII, p. 558).

P. 88, *l*. 5. — Il faut entendre sans doute le Grand Roi, et ses successeurs hellénistiques.

P. 88, *l*. 11. — Les précautions de style de Cicéron déguisent mal sous l'étalage de l'intérêt public une avidité de succès militaire personnel analogue (toutes proportions gardées !) à celle d'un César ou d'un Crassus. — Le détail du siège répond à la technique élaborée dès le temps de Scipion Émilien et arrivée alors à sa perfection.

P. 90, *l*. 6. — Ou « brillant ». Cicéron après son consulat aurait pu gouverner soit la Macédoine et l'Achaïe (c'est-à-dire précisément une de ces vieilles provinces auxquelles il comparait, non sans amertume, la Cilicie, *Att.*, V, 20, 1 [*CCXXVIII*]), soit la Gaule Cisalpine ; il abandonna ces provinces à Antoine et à Métellus Celer (cf. *Fam.*, V, 2, 3 [*XIV*]).

P. 90, *l*. 9. — En 59, Cicéron avait aussi laissé passer une occasion d'être nommé augure (cf. *Att.*, II, 5, 2 [*XXXII*]).

P. 118, *l*. 1. — Voir la Notic . 101, et n. 5

P. 118, *l.* 4. — Il faut entendre : celles qui n'ont pas encore voulu souscrire aux conditions de contrat proposées par la société. La correction de Boot (*Obs. Crit.*, p. 25) donne à *reliqua* le sens d'« arriérés de compte » (cf. *CCXLIII*, 4), au sujet desquels Hispon négocierait des concordats avec les cités.

P. 118, *l.* 16. — Comme avocat ou conseiller juridique.

P. 118, *l.* 28. — Voir la Notice, p. 101, n. 5.

P. 121, *l.* 18. — La plaisanterie est plus appuyée en latin : Volumnius étant assimilé à un « procurateur (ou intendant) de salines », et *salinae* évoquant « le sel » des mots d'esprit .

P. 121, *l.* 20. — P. Sestius, que Cicéron avait défendu en 56, avait une réputation bien établie d'écrivain indigeste : cf. Catul., 44 ; et *Att.*, VII, 17, 2.

P. 122, *l.* 4. — Il y a jeu de mots entre le grec ἀκύθηρον et le latin *uenustum*, qui évoquent la même déesse, Vénus-Cythérée.

P. 122, *l.* 11. — *De orat.*, II, 216-291 (Cf. Quintil., *Inst. Orat.*, VI, 3, 39-112). — C'est un simple lapsus, semble-t-il, qui attribue le développement sur l'*urbanitas*, au second livre du *De oratore*, à Antoine, alors qu'il est mis dans la bouche de C. Julius César Strabo.

P. 122, *l.* 15. — Comme les condamnés à mort, après l'exécution. Cf. *Att.*, IV, 18, 2 (*CLII*).

P. 122, *l.* 16. — Inconnu.

P. 122, *l.* 19. — Il s'agit d'un « interdit possessoire », garantissant contre toute contestation ou abus la propriété d'un fonds revendiqué.

P. 124, *l.* 24. — Peut-être A. Térentius Varron, dont le prénom a pu tomber dans nos manuscrits à cause de la finale de *altera* (Wesenberg). Mais, vu « l'intimité » de ce Varron avec Ap. Claudius, son prénom a bien pu être omis par Cicéron tandis qu'il notait celui de Lepta.

P. 125, *l.* 6. — Parce que, bien que T. Ampius Balbus fût, en 57, proconsul d'Asie, les trois « diocèses » de Cibyra, Apamée et Synnade furent en 56 détachés de cette province et rattachés à la Cilicie, dont Lentulus devenait à cette date proconsul : voir Klebs, dans *PW. Realencycl.*, I (1894), 1978 s.

P. 125, *l.* 26. — Cette notion de l'εὐγένεια-*nobilitas* était déjà très claire dans Euripide (*El.*, 369-390 ; *Dictys*, fr. 336 Nauck) et dans Platon, qui y voyait le quatrième et suprême degré de la noblesse (Cf. Diog. Laert., III, 88-89). Elle était entrée dans la mentalité courante, comme le prouve une inscription de Pisidie, très postérieure (citant Épictète) : G. Kaibel, *Hermes*, XXIII, 1888, p. 542 s. (notée par Mendelssohn) ; et voir O. Immisch, *Comm. Ribbeck*, Leipzig, 1888, p. 75 s.

P. 125, *l.* 28. — Stoïcien, né à Kana, près Tarse, dit fils de Sandon, ou Calvus, pour le distinguer d'Athénodore de Tarse (sur-

nommé Cordylion). Il fut tuteur d'Octave-Auguste. — Il peut s'agir moins des livres que de l'enseignement *oral* d'un philosophe alors à la mode (Cf. P. Grimal, *Auguste et Athénodore*, dans *Rev. des Ét. anc.*, XLVII, 1945, p. 265 et n. 1).

P. 134, *l.* 19. — *Nomen* étant une « obligation » régulièrement souscrite, le débiteur peut être solvable : alors le *nomen* est *bonum* ; ou de crédit douteux (*non bono* [*nomine*]). Dans le second cas, il est normal que le prêteur stipule un intérêt plus fort ; mais comment, le quadruplant, peut-il espérer un paiement total sans violences inhumaines ? — Il n'a pas semblé possible de donner un sens à la phrase sans suppléer *non* après *nomine* (plutôt qu'avant *erat*). Tyrrell-Purser ont cependant cru pouvoir en faire l'économie en interprétant, de façon forcée, *bono nomine* par « si la réclamation de Scaptius (200 talents) était acceptée par les Salaminiens » ; alors Scaptius aurait admis le taux d'intérêt proposé par Cicéron (12 % à intérêts composés) ; si, au contraire, les Salaminiens s'en tenaient à leur estimation de 106 talents, Scaptius s'en remettait au successeur de Cicéron dans l'espoir d'obtenir du 48 %. Mais ces éditeurs sont ainsi conduits à suggérer une lecture (*contentus esse poterat* au lieu de *contentus erat*) qui modifie le texte des mss. plus gravement que l'adjonction, aisée, de *non* ; et leur interprétation est d'avance ruinée par l'affirmation précédente : ... *Scaptio qui centesimis cum anatocismo contentus non esset.*

P. 139, *l.* 4. — Restitution sûre (cf. § 22), par Lambin et Wesenberg, d'une citation courante de l'*Iliade* (VI, 236), où l'on voit Glaucos échanger ses armes précieuses contre celles de Diomède.

P. 142, *l.* 2. — Différent de M. Scaptius qui, dans la propre province de Cicéron, conteste contre les Salaminiens de Chypre (*infra*).

P. 142, *l.* 11. — La ville la plus importante de Chypre.

P. 142, *l.* 17. — Brutus se prétendait ainsi intéressé aux démarches de Scaptius et Matinius de façon urgente, sinon directe : comme si ces hommes d'affaires attendaient le règlement de leur créance sur Salamine pour solder une dette qu'ils avaient eux-mêmes contractée, et que Brutus se serait engagé à payer en cas de défaillance de leur part.

P. 142, *l.* 21. — Sur l'ensemble de ces tractations financières, voir la Notice, p. 99-101. — Le rapprochement d'*Att.*, VI, 2, 7 (*CCLVIII*), qui atteste que la diminution du taux d'intérêt ici mentionnée ne prenait effet qu' « à partir de la dernière convention » passée entre les Salaminiens et leurs créanciers (*a proxuma quidem syngrapha*), interdit de conserver le *sexennii* des mss. (qui nous reporterait en 56, date initiale du prêt). La correction *biennii* de Sternkopf est des plus ingénieuses. Il subsiste pourtant une difficulté dans les mots *cum renouatione singulorum annorum* : un espace de deux ans n'admettant qu'un « renouvellement ». Mais, en prononçant son arrêt, Cicéron ne savait pas que Salamine se déclarerait prête à payer dès l'année 50 (*CCXLI*, 12 ; *CCXLV*, 7) ; n'a-t-il pas ici combiné après coup la formule technique des intérêts composés annuels et la notation du

temps réel pendant lequel ils avaient couru quand les Salaminiens voulurent solder le tout, intérêts et capital ?

P. 153, *l.* 2. — Retiré à Athènes depuis 54.

P. 153, *l.* 17. — Lettré grec (peut-être affranchi d'Atticus ?).

P. 153, *l.* 24. — Au lieu des mulets habituels en voyage.

P. 153, *l.* 26. — Le texte est incertain. Nous traduisons sur *centena*, correction ancienne. La lecture *centenos*, interprétée par Boot comme signifiant un impôt de 100 sesterces par an et par esclave, nous paraît difficile à conserver. La valeur doublement distributive prêtée à ce numéral est déjà gênante ; mais l'indétermination du nombre des esclaves de Védius (*familia magna*) achève de lui faire perdre toute signification dans une phrase qui veut être mordante, et qui ne saurait se contenter de rappeler la taxation prévue par Curion, surtout dans une lettre à Atticus, qui connaît le projet au moins aussi bien que Cicéron.

P. 156, *l.* 25. — Ap. Claudius avait dédié à Cicéron son ouvrage sur le droit augural : *Fam.*, III, 4, 1 (*CXCIV*). Cf. t. III, p. 224, n. 1.

P. 158, *l.* 28. — Gnaeus ou Sextus.

P. 159, *l.* 1. — Pour qu'il n'en transpire rien.

P. 166, *l.* 5. — Litote prudente (et non sans hypocrisie) ; entendre les charges de l'accusation « de majesté » intentée par Dolabella.

P. 184, *l.* 14. — En 54, même, semble-t-il, avant la réconciliation et quand Cicéron avait à son égard une attitude plutôt critique : cf. *ad Q. fr.*, II, 10, 2-3 (*CXXXII*). Mais surtout dans les derniers mois de ce consulat : voir L.-A. Constans, *Un correspondant de Cicéron, Ap. Claudius Pulcher*, p. 34-50 (en particulier, p. 43-47). — Si, comme la tradition manuscrite le permet, on lisait *consulem* au lieu de *consul*, on songerait qu'en 63 Ap. Claudius semble avoir été un des jeunes sénateurs en qui Cicéron consul avait le plus de confiance dans son conflit avec Catilina : L.-A. Constans, *op. laud.*, p. 7-8. Mais le contexte et le mot *honorificus* recommandent la première interprétation.

P. 209, *l.* 30. — Voir la Notice, p. 107-108.

P. 217, *l.* 6. — M. Curius, questeur en 61, tribun en 58 : cf. *Q. fr.*, I, 4, 3 (*LXXII*) ? Comme le supposent Tyrrell-Purser, *Index to the correspondence of Cicero*, s. v. — Ou, plutôt, M'. Curius, banquier à Patras, ami ancien de Cicéron et d'Atticus (Cf. *Att.*, VII, 2, 3 ; *Fam.*, XIII, 17, 1), et aux soins duquel allait être confié, au retour de Cilicie, Tiron malade (cf. *Fam.*, XVI, 4, 2 ; 5, 1-2 ; 9, 3-4 ; 11, 1) : voir Münzer, *P. W. Realencycl.*, IV, col. 1840, n° 6.

P. 222, *l.* 6. — On pouvait bien en douter, au moins juridiquement ! Sans parler de ce que nous ignorons de la gestion d'Ap. Claudius, il était attaquable pour « majesté » sur deux chefs au moins : pour avoir tardé à quitter sa province après l'arrivée de son successeur ; et pour avoir retenu jusqu'au 1er septembre 51 trois cohortes,

que Cicéron lui réclamait. Voir L.-A. Constans. *Un correspondant de Cicéron : Ap. Claudius Pulcher*, p. 97-98.

P. 226, *l.* 1. — Deux, comme on l'apprendra § 5, fin.

P. 226, *l.* 17. — Cette loi, qui prescrivait que le gouverneur et son questeur devaient laisser deux copies de leurs comptes dans deux des principales villes de la province qu'ils quittaient, était de Jules César, et datait de son consulat : or Bibulus, son collègue en cette magistrature, entré en conflit avec lui, s'était retiré en son domicile, déclarant nulles, comme ayant été portées contre les auspices, toutes les mesures « légales » prises par César.

P. 226, *l.* 21. — Apamée sur l'Oronte, en Syrie.

P. 226, *l.* 24. — Sallustius craignait que les Parthes n'eussent franchi l'Euphrate (pour attaquer la Syrie).

P. 234, *l.* 26. — Qui aurait été tout désigné : cf. p. 167, n. 1.

P. 235, *l.* 16. — Voir *Fam.*, VIII, 7, 2 (*CCLVI*).

P. 235, *l.* 21. — Depuis Arsacès 1er, qui régna au milieu du IIIe siècle avant notre ère, tous les rois parthes portèrent ce nom, comme les empereurs romains celui de César. Il s'agit ici d'Orode.

P. 235, *l.* 23. — Littéralement : « tu n'aurais pas eu du tout mal aux yeux », ou : « tu aurais été à jamais à l'abri des maux d'yeux », dans le sens de : « tu ne risquais pas d'être affligé » (cf. Térence, *Phorm.*, 1052).

P. 235, *l.* 24. — Il s'agissait de remplacer comme augure Hortensius, mort en juin. L. Domitius Ahénobarbus échoua devant Antoine, questeur de César, qui tenait beaucoup à son élection (Hirtius, *Guerre des Gaules*, VIII, 50, 1).

P. 237, *l.* 21. Livius Drusus (père de la future impératrice Livie), alors préteur, ne devait pas être lui-même sans reproche au regard de la loi Scantinia, qui poursuivait les mœurs contre nature. — Il ne faut pas établir de rapport entre ce procès et celui du même genre qui fut intenté peu après à Célius (cf. *Fam.*, VIII, 12, 3 [*CCLXXVII*]).

P. 237, *l.* 22. — En 61, étant en Grèce, Ap. Claudius s'était procuré (de façon plus ou moins correcte) un grand nombre de statues et de tableaux dont il comptait faire étalage et plaisir au peuple pendant son édilité. Ayant accédé tout de suite à la préture, il en orna sa demeure et ses jardins. Voir Cic., *Pro domo*, 111-112 ; cf. L.-A. Constans, *Un correspondant de Cicéron...*, p. 13-14.

P. 238, *l.* 6. — La nervosité était telle à Rome que six semaines plus tard, à la fin de septembre, courut le bruit que César concentrait quatre légions à Plaisance (*Att.*, VI, 9, 5 [*CCLXXIX*].)

P. 238. *l.* 21. — Cicéron doit faire allusion à un développement du *De re publica* qui ne nous est pas parvenu. Mais dans le *De oratore* aussi, il avait opposé les notions sur lesquelles il joue ici, largesses corruptrices (*largitio*) et libéralités de pure générosité : cf. *De orat.*,

II, 105 (... *ut possis liberalitatem ac benignitatem ab ambitu atque largitione seiungere*).

P. 238, *l.* 24. — Ce qui ne serait même pas une *liberalitas in hospites*.

P. 242, *l.* 9. — L. Calpurnius Piso Caesoninus, consulté ès-qualité de censeur (de là l'abstrait ?). Il ne saurait s'agir du collège des augures, comme l'a supposé Weiske.

P. 242, *l.* 10. — Qui avait été consul avec lui en 54. Voir *Fam.*, VIII, 14, 1 (*CCLXXIV*).

P. 242, *l.* 14. — En particulier, sans doute, en lui assurant l'appui de Cicéron quand il était attaqué par Dolabella.

P. 242, *l.* 31. — Nous renonçons à traduire *qua dicere non poterant.* — Tyrrell-Purser proposent : « sans avoir un seul mot à dire sur ce chef d'accusation » ; ce qui ne fait que reprendre l'idée du début de la phrase, mais ne rend pas la liaison *ea lege... qua.* — En ajoutant *ipsi* après *qua*, Ernesti (suivi par Wesenberg) comprend : « une imputation contre laquelle eux-mêmes (s'ils étaient accusés aux termes de la même loi) ne pourraient dire mot » ; sens forcé, et que F. Antoine a bien moins de raisons encore de conserver en faisant l'économie de *ipsi*. — En lisant *quam* au lieu de *qua*, on interpréterait : « ils (c'est-à-dire Ap. Claudius et Domitius) ont voulu me faire citer (par un autre qu'eux) aux termes d'une loi qu'ils ne pouvaient énoncer (étant donné leur haute situation) » ; ce qui suppose bien des gloses.

P. 242, *l.* 33. — Partie des *ludi Romani*, qui s'étendaient du 4 au 19 septembre.

P. 242, *l.* 34. — Voir plus haut, Note complémentaire à la *P.* 237, *l.* 21.

P. 243, *l.* 2. — Des allusions de Cicéron à l'immoralité des « frères Claudius » (*Pro Sestio*, 16 ; *De harusp. resp.*, 42) paraissent bien vagues, à moins que le rapprochement de la phrase de Célius ne leur donne un sens trop précis.

P. 243, *l.* 5. — L'assignation, en fait, ne pouvait guère l'affecter : seul un tribun de la plèbe avait le droit (théorique !) d'accuser un censeur en exercice.

P. 244, *l.* 21. — L'adjonction de *domi* (ou d'un mot propre à assurer le parallélisme et à rendre l'allusion claire) paraît nécessaire. Bibulus, consul en 59 et violemment hostile à son collègue César, était resté enfermé chez lui pendant huit mois, se contentant de déclarer chaque jour les auspices défavorables.

P. 244, *l.* 23 — Ce vers d'Euripide (*Philoctète*, fr. 8) s'achève de façon encore plus mordante : βαρβάρους δ' ἐᾶν λέγειν (« en laissant parler des barbares »).

INDEX DES LETTRES (p. 254-258). — L'écart s'aggravant, à partir surtout de l'année 50 av. J.-C., entre les dates officielles du calendrier romain et les dates astronomiques réelles, nous croyons opportun de faire figurer dans ce Tableau les concordances proposées par Le Verrier et par Grœbe. Les systèmes de ces deux savants diffèrent notablement. Mais les recherches partielles les plus récentes paraissent recommander celui de Le Verrier : voir J. Carcopino, *César* [3-4], notes aux p. 736-737.

CARTE (hors-texte). — L'importance militaire, à cette date, de la province de Cilicie — qui couvrait à l'est celle d'Asie et assurait par ses deux routes (surtout celle du sud) le trafic et les déplacements stratégiques par terre entre l'Asie et la Syrie — a été mise en valeur par R. Syme, *Observations on the province of Cilicia* (dans *Anatolian Studies pres. to W. H. Buckler*, Manchester, 1939), p. 302-304.

TABLE DE CONCORDANCE

POUR LE TOME IV

Ad Familiares

Fam.	II, 7	*CCXXVII*
»	II, 9	*CCXXIII*
»	II, 10	*CCXXV*
»	II, 11	*CCLII*
»	II, 12	*CCLXV*
»	II, 13	*CCLIX*
»	II, 14	*CCXLIII*
»	II, 15	*CCLXXIII*
»	II, 17	*CCLXIX*
»	II, 18	*CCLX*
»	II, 19	*CCLXIV*
Fam.	III, 6	*CCIX*
»	III, 7	*CCXL*
»	III, 8	*CCXXII*
»	III, 9	*CCXLVI*
»	III, 10	*CCLIV*
»	III, 11	*CCLXVII*
»	III, 12	*CCLXXII*
»	III, 13	*CCLXXVI*
Fam.	VII, 32	*CCXXXIX*
Fam.	VIII, 4	*CCV*
»	VIII, 5	*CCXII*
»	VIII, 6	*CCXLVII*
»	VIII, 7	*CCLVI*
»	VIII, 8	*CCXXI*
»	VIII, 9	*CCX*
»	VIII, 10	*CCXXVI*
»	VIII, 11	*CCLV*
»	VIII, 12	*CCLXXVII*
»	VIII, 13	*CCLXII*
Fam.	VIII, 14	*CCLXXIV*
Fam.	IX, 25	*CCXLII*
Fam.	XIII, 9	*CCXXXVI*
»	XIII, 53	*CCXXXIII*
»	XIII, 54	*CCXLVIII*
»	XIII, 55	*CCXXXII*
»	XIII, 56	*CCXXXIV*
»	XIII, 57	*CCLIII*
»	XIII, 58	*CCXLIX*
»	XIII, 59	*CCXLIV*
»	XIII, 61	*CCXXXVII*
»	XIII, 62	*CCXXXVIII*
»	XIII, 63	*CCL*
»	XIII, 64	*CCLI*
»	XIII, 65	*CCXXXV*
Fam.	XV, 1	*CCXVII*
»	XV, 2	*CCXX*
»	XV, 3	*CCXI*
»	XV, 4	*CCXXIX*
»	XV, 5	*CCLVII*
»	XV, 6	*CCLXXI*
»	XV, 7	*CCXIII*
»	XV, 8	*CCXIV*
»	XV, 9	*CCXV*
»	XV, 10	*CCXXX*
»	XV, 11	*CCLXX*
»	XV, 12	*CCXVI*
»	XV, 13	*CCXXXI*
»	XV, 14	*CCXXIV*

Ad Atticum

Att.	V, 15	*CCVI*
»	V, 16	*CCVII*
»	V, 17	*CCVIII*
»	V, 18	*CCXVIII*
»	V, 19	*CCXIX*
»	V, 20	*CCXXVIII*
»	V, 21	*CCXLI*
Att.	VI, 1	*CCXLV*
»	VI, 2	*CCLVIII*
»	VI, 3	*CCLXI*
»	VI, 4	*CCLXIII*
»	VI, 5	*CCLXVI*
»	VI, 6	*CCLXXV*
»	VI, 7	*CCLXVIII*
»	VI, 8	*CCLXXVIII*

INDEX DES LETTRES

Classement chrono-logique	Références aux recueils	Dates	Datations juliennes		Pages
			Selon Le Verrier	Selon P. Grœbe	
CCV	*Fam.* VIII, 4	*Rome, 1er août 51.*	*22 juillet 51.*	*30 juin 51.*	26
CCVI	*Att.* V, 15	*Laodicée, 3 août 51.*	*24 juillet.*	*2 juillet.*	29
CCVII	*Att.* V, 16	*Entre Synnade et Philomélium, 14 août 51.*	*4 août.*	*13 juillet.*	30
CCVIII	*Att.* V, 17	*Entre Synnade et Philomélium, 15 août 51.*	*5 août.*	*14 juillet.*	32
CCIX	*Fam.* III, 6	*En marche, 1er septembre 51.*	*20 août.*	*29 juillet.*	34
CCX	*Fam.* VIII, 9	*Rome, 2 septembre 51.*	*21 août.*	*30 juillet.*	37
CCXI	*Fam.* XV, 3	*Devant Iconium, 3 sept. 51.*	*22 août.*	*31 juillet*	39
CCXII	*Fam.* VIII, 5	*Rome, entre le 3 et le 13 septembre 51.*	*Entre le 22 août et le 1er sept.*	*entre le 31 juil. et le 10 août.*	40
CCXIII	*Fam.* XV, 7	*Route de Cybistra, entre le 1er et le 18 septembre 51.*	*Entre le 20 août et le 6 septembre.*	*Entre le 29 juillet et le 15 août.*	42
CCXIV	*Fam.* XV, 8	*Id.*	*Id.*	*Id.*	43
CCXV	*Fam.* XV, 9	*Id.*	*Id.*	*Id.*	43
CCXVI	*Fam.* XV, 12	*Id.*	*Id.*	*Id.*	45
CCXVII	*Fam.* XV, 1	*Frontière de Lycaonie et de Cappadoce, 18 sept. 51.*	*6 septembre.*	*15 août.*	46

CCXVIII	*Att.* V, 18	*Camp de Cybistra, 20 septembre 51.*	*8 septembre.*	*17 août.*	48
CCXIX	*Att.* V, 19	*Camp de Cybistra, 21 septembre 51.*	*9 septembre.*	*18 août.*	51
CCXX	*Fam.* XV, 2	*Camp de Cybistra, 22 septembre 51.*	*10 septembre.*	*19 août.*	52
CCXXI	*Fam.* VIII, 8	*Rome, début d'octobre 51.*	*Fin septembre*	*Fin août-début septembre.*	56
CCXXII	*Fam.* III, 8	*Camp de Mopsuhestia, 8 octobre 51.*	*25 septembre.*	*3 septembre.*	62
CCXXIII	*Fam.* II, 9	*Ib., vers le 8 octobre 51.*	*Vers le 25 sept.*	*Id.*	68
CCXXIV	*Fam.* XV, 14	*Camp des Autels d'Alexandre, milieu d'octobre 51.*	*Début d'octobre.*	*Début de sept.*	70
CCXXV	*Fam.* II, 10	*Camp de Pindénissus, 14 novembre 51.*	*1er novembre.*	*10 octobre.*	72
CCXXVI	*Fam.* VIII, 10	*Rome, 17 novembre 51.*	*4 novembre.*	*13 octobre.*	74
CCXXVII	*Fam.* II, 7	*Camp de Pindénissus, peu après le 17 décembre 51.*	*Peu après le 3 décembre.*	*Peu après le 11 novembre.*	77
CCXXVIII	*Att.* V, 20	*Camp de Pindénissus, 19 décembre 51.*	*5 décembre.*	*13 novembre.*	79
CCXXIX	*Fam.* XV, 4	*Tarse (?), fin 51 ou début 50.*	*Décembre 51.*	*Nov.-déc. 51.*	84
CCXXX	*Fam.* XV, 10	*Id.*	*Id.*	*Id.*	92
CCXXXI	*Fam.* XV, 13	*Id.*	*Id.*	*Id.*	93
CCXXXII	*Fam.* XIII, 55	*Id.*	*Id.*	*Id.*	114
CCXXXIII	*Fam.* XIII, 53	*Id.*	*Id.*	*Id.*	115
CCXXXIV	*Fam.* XIII, 56	*Id.*	*Id.*	*Id.*	116

Classement chrono-logique	Références aux recueils	Dates	Datations juliennes — Selon Le Verrier	Datations juliennes — Selon P. Grœbe	Pages
CCXXXV	*Fam.* XIII, 65	*Tarse* (?), *fin* 51 *ou début* 50.	*Décembre* 51	*Nov.-déc.* 51.	117
CCXXXVI	*Fam.* XIII, 9	*Id.*	*Id.*	*Id.*	118
CCXXXVII	*Fam.* XIII, 61	*Id.*	*Id.*	*Id.*	120
CCXXXVIII	*Fam.* XIII, 62	*Id.*	*Id.*	*Id.*	120
CCXXXIX	*Fam.* VII, 32	*Id.*	*Id.*	*Id.*	121
CCXL	*Fam.* III, 7	*Laodicée, le* 11 *février* 50, *ou peu après.*	*Le* 24 *janv.* 50, *ou peu après.*	*Le* 2 *janv.* 50, *ou peu après.*	123
CCXLI	*Att.* V, 21	*Laodicée,* 13 *février* 50.	26 *janvier.*	4 *janvier.*	126
CCXLII	*Fam.* IX, 25	*Laodicée,* 2e *moitié de fév.* 50.	*Début février.*	*Janvier.*	136
CCXLIII	*Fam.* II, 14	*Id.*	*Id.*	*Id.*	137
CCXLIV	*Fam.* XIII, 59	*Id.*	*Id.*	*Id.*	138
CCXLV	*Att.* VI, 1	*Laodicée,* 20 (*ou* 21) *février* 50.	2 (*ou* 3) *février.*	11 (*ou* 12) *janv.*	138
CCXLVI	*Fam.* III, 9	*Laodicée, peu après le* 20 *février* 50.	*Peu après le* 2 *février.*	*Peu après le* 11 *janvier.*	155
CCXLVII	*Fam.* VIII, 6	*Rome, fin février* 50.	*Début février.*	*Mi-janvier.*	157
CCXLVIII	*Fam.* XIII, 54	*Laodicée, février-avril* 50.	*Fin janvier-mars.*	*Janvier-début mars.*	160
CCXLIX	*Fam.* XIII, 58	*Id.*	*Id.*	*Id.*	160
CCL	*Fam.* XIII, 63	*Id.*	*Id.*	*Id.*	161
CCLI	*Fam.* XIII, 64	*Laodicée, fin mars ou début d'avril* 50.	1re *moitié de mars.*	2e *moitié de février.*	162

CCLII	*Fam.* II, 11	*Laodicée, 4 avril 50.*	*17 mars.*	*23 février.*	163
CCLIII	*Fam.* XIII, 57	*Laodicée, début d'avril 50.*	*Deuxième moitié de mars.*	*Fin février.*	165
CCLIV	*Fam.* III, 10	*Laodicée, première moitié d'avril 50.*	*Id.*	*Fin février-début mars.*	166
CCLV	*Fam.* VIII, 11	*Rome, fin avril ou début mai 50.*	*Avril.*	*Mars.*	172
CCLVI	*Fam.* VIII, 7	*Id.*	*Id.*	*Id.*	174
CCLVII	*Fam.* XV, 5	*Id.*	*Id.*	*Id.*	175
CCLVIII	*Att.* VI, 2	*Laodicée, premiers jours de mai 50.*	*Mi-avril.*	*Fin mars.*	177
CCLIX	*Fam.* II, 13	*Laodicée, peu avant le 7 mai 50.*	*Peu avant le 18 avril.*	*Peu avant le 27 mars.*	184
CCLX	*Fam.* II, 18	*Id.*	*Id.*	*Id.*	186
CCLXI	*Att.* VI, 3	*Entre Apamée et Tarse, fin mai ou début juin 50.*	*Mai.*	*Avril.*	208
CCLXII	*Fam.* VIII, 13	*Rome, début juin 50.*	*Après la mi-mai.*	*Fin avril-début mai.*	213
CCLXIII	*Att.* VI, 4	*En colonne, entre Tarse et le fleuve Pyrame, peu après le 5 juin 50.*	*Peu après le 17 mai*	*Peu après le 25 avril.*	214
CCLXIV	*Fam.* II, 19	*Camp du Pyrame, peu après le 21 juin 50.*	*Peu après le 2 juin.*	*Peu après le 11 mai.*	216
CCLXV	*Fam.* II, 12	*Camp du Pyrame, vers le 25 juin 50.*	*Vers le 6 juin.*	*Vers le 15 mai.*	217
CCLXVI	*Att.* VI, 5	*Camp du Pyrame, 26 juin 50*	*7 juin*	*16 mai.*	219
CCLXVII	*Fam.* III, 11	*Camp du Pyrame, fin juin ou début juillet 50.*	*Juin.*	*Mai.*	221

TABLE DES MATIÈRES

ACHEVÉ D'IMPRIMER EN MARS 1962
SUR LES PRESSES DE L'I. F. M. R. P.
4, RUE CAMILLE-TAHAN PARIS (18e)
Dépôt légal 1er trimestre 1962
N° D'ORDRE ÉDITEUR 945
Imprimé en France